MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

LÉON LECESTRE

TOME PREMIER

1690-1703



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCC XCVIII



MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

La Notice préliminaire, qui doit trouver place en tête du présent volume, paraîtra avec le tome III.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

LÉON LECESTRE

TOME PREMIER

1690-1703



A PARIS

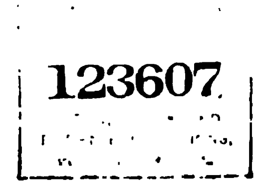
LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCC XCVIII



EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome Ier des MÉMOIRES DU CHEVALIER DE QUINCY, *préparé par* M. Léon LECESTRE, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 20 *novembre* 1898.

Signé : A. DE BOISLISLE.

Certifié :

Le Secrétaire adjoint de la Société de l'Histoire de France,

NOËL VALOIS.

MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

ESSAI DE MES MÉMOIRES[1].

Il seroit à souhaiter pour leurs profits que les jeunes seigneurs, et même les simples gentilshommes qui entrent dans le service, fissent un journal exact de leurs campagnes et de leurs voyages; car, quel

1. Le manuscrit original de ces *Mémoires* a été libéralement communiqué à la Société de l'Histoire de France par le général Pierre-Élie Fabre, commandant la 57e brigade d'infanterie, qui en est possesseur. Je le prie d'agréer ici mes remerciements et ceux de la Société. — Il m'arrivera fréquemment de citer dans mes notes l'édition des *Mémoires de Saint-Simon* entreprise dans la collection des Grands Écrivains de la France. Il n'est que juste de dire ici que je n'indiquerai point tous les emprunts faits par moi au commentaire si abondant de M. de Boislisle. Ce commentaire des volumes déjà parus et les matériaux réunis sur la suite des *Mémoires,* matériaux que M. de Boislisle a bien voulu m'autoriser à utiliser, ont été le répertoire toujours sûr et précis où j'ai puisé la matière d'une bonne partie des notes biographiques, géographiques et historiques qu'on trouvera au bas des pages qui vont suivre.

plaisir n'auroient-ils pas, lorsque la santé, les blessures, l'âge avancé, et souvent une injustice, les ont obligés de se retirer, de lire de temps en temps des Mémoires qui retraceroient à leurs yeux, non seulement leurs actions, mais celles des officiers généraux, des officiers subalternes, et même celles des simples soldats! Chaque fois qu'ils les liroient, ils renaîtroient pour ainsi dire.

J'ai fait les relations de mes campagnes[1]; je me suis reproché mille fois de ne les avoir pas faites plus détaillées[2]. Pour réparer en quelque manière cette faute, je vais tâcher de me rappeler le mieux qu'il me sera possible les voyages, les campagnes, enfin toutes les particularités d'une vie qui a été assez traversée par bien des chagrins, des contretemps, des inquiétudes et des embarras, malgré le mariage que j'ai fait, qui, selon les apparences, devoit me mettre en état de faire une fortune brillante[3], secondé du

1. L'auteur des présents Mémoires est Joseph Sevin, chevalier, puis comte de Quincy, né vers 1678, mort chevalier de Saint-Louis et lieutenant de roi de l'Orléanais en 1749. C'est entre 1738 et 1742 qu'on en peut fixer la rédaction, ainsi que divers passages permettent de l'établir (ci-après, p. 27, note 4). Il perdit sa seconde femme en 1738, et c'est à la suite de son veuvage qu'il écrivit ses souvenirs.

2. Ces relations faites au jour le jour sont sans doute celles qu'il communiquait à son frère le marquis de Quincy, auteur de l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand* (Paris, 1726, 7 vol. in-4°), ainsi qu'il le dira à diverses reprises, notamment dans le récit de la campagne de 1704.

3. Il veut sans doute parler de son premier mariage avec Madeleine de Sève (28 mai 1714), riche veuve d'Orléans, mais d'un âge déjà mûr, puisqu'elle avait trente-six ans lors du mariage, comme son mari. Voyez la Notice préliminaire qui sera placée en tête du volume.

zèle extrême que j'avois pour le métier de la guerre. Mais la suite fera voir que ces avantages ne sont rien, s'ils ne sont accompagnés d'un certain bonheur.

Comme j'écris pour moi, et non pour le public, car en vérité ces Mémoires ne méritent pas de lui être communiqués, j'écrirai le plus simplement, et surtout le plus fidèlement que je pourrai, car je n'ai pas encore oublié ce que j'ai lu dans Cicéron[1] : *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat?*

Je suis né d'un père[2] qui étoit d'une ancienne noblesse de Languedoc, illustre dans l'épée, dans la robe, dans l'Église et dans l'ordre de Malte[3]. Il avoit été chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem jusqu'à l'âge de vingt-six ans. Il quitta la croix, parce qu'on lui refusa une commanderie qui étoit destinée à son frère[4], aussi chevalier de cet ordre, qui avoit été tué contre les Turcs en commandant un vaisseau de la Religion au combat des Dardanelles, en 1656[5];

1. *De Oratore*, II, 15.

2. Augustin Sevin, seigneur de Quincy, né vers 1630, d'abord chevalier de Malte; il quitta la Religion vers 1658 pour épouser M[lle] de Glapion. Il mourut en février 1689. Voyez la Notice préliminaire.

3. La famille Sevin est en effet originaire de l'Agenais ou du Toulousain; la généalogie qu'on trouvera dans la Notice préliminaire permettra de contrôler les dires de notre auteur sur l'illustration de sa famille.

4. Appelé aussi Augustin, comme le père de notre auteur; né le 4 juillet 1627, il fut reçu chevalier de Malte de minorité en juin 1631 et fit ses preuves, dont les degrés anciens avaient été inventés ou falsifiés à cette occasion, le 6 novembre 1645.

5. Combat livré aux Turcs par les flottes combinées des

les deux frères s'y signalèrent; outre cela, celui qui périt dans cette action avoit tenu galère[1]. Ce refus, ou plutôt le tendre attachement que mon père avoit pour Mlle de Glapion[2], lui fit prendre ce parti pour l'épouser, quoiqu'elle n'eût pas un sol de bien. La célébration du mariage se fit dans une chapelle d'une de ses terres, et, comme ce mariage s'étoit fait sans le consentement de sa famille, son frère aîné[3], au désespoir de manquer les biens de son cadet, et s'appuyant sur le grand crédit qu'il avoit, travailla vivement pour faire casser ce mariage. Il le fut en effet par rapport à quelques formalités qui manquoient; mais, comme les naissances étoient égales, le Parlement permit par le même arrêt aux jeunes personnes de se remarier[4], ce qu'elles exécutèrent sans perdre de temps[5]. Véritablement, Mlle de Glapion étoit d'une des plus anciennes noblesses de Normandie, très illustre et très puissante du temps de Guillaume le

Vénitiens et de l'ordre de Malte le 26 juin 1656; les relations données par la *Gazette* (p. 841-848 et 909-920) ne parlent pas du chevalier de Quincy.

1. « Tenir galère dans l'ordre de Malte, c'est armer une galère à ses dépens. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

2. Marguerite-Françoise de Glapion, mariée, le 9 février 1660, à Augustin Sevin de Quincy.

3. Thierry Sevin, seigneur de Quincy, conseiller au Parlement (1658), puis président (1673), mort sans enfants le 6 janvier 1695.

4. Ce fut le 7 août 1660 que cet arrêt fut rendu. (Bibl. nat., Cabinet des titres, ms. Fr. 30159, dossier bleu Sevin.)

5. Aussitôt l'arrêt rendu, ils demandèrent une dispense de bans, qui leur fut accordée le 13, et, le 16, le mariage fut célébré à nouveau dans la paroisse de Brie-Comte-Robert. (Extrait de l'acte de mariage, *ibidem.*)

Conquérant, duc de Normandie, mais, pour le présent, très pauvre[1].

De ce mariage il y a eu douze enfants, trois filles et neuf garçons[2]. Je suis le onzième enfant. Ma mère est morte du dernier. Cette perte fut un coup de foudre pour mon père, qui a pleuré sa femme pendant tout le reste de sa vie, et perte d'autant plus irréparable pour ses enfants, que, pour tâcher de se distraire de sa vive douleur, il s'abandonna entièrement à ses plaisirs, surtout lorsqu'une de mes sœurs se fut retirée à l'abbaye royale du Pont-aux-Dames[3], où elle s'est faite religieuse dans le temps qu'elle alloit épouser un gentilhomme qu'elle aimoit et dont elle étoit aimée très tendrement[4].

Cette retraite a été la véritable cause de la ruine de la famille; car, si ma sœur n'avoit pas abandonné mon père, certainement il n'auroit pas quitté le timon de ses affaires. On prétend qu'il l'en avoit avertie plusieurs fois; en ce cas, c'est un grand reproche que

1. Si l'on ne peut établir la filiation des Glapion jusqu'à une époque aussi reculée, c'était du moins une bonne famille de Normandie qu'un arrêt de la Cour des aides du 25 mai 1508 avait maintenue dans son ancienne noblesse.

2. L'énumération et la biographie de ces douze enfants, dont plusieurs reviendront bientôt dans les récits de notre auteur, se trouveront dans la Notice préliminaire qui prendra place en tête du présent volume.

3. Abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Meaux, fondée en 1236 près de Couilly, à peu de distance de la terre patrimoniale des Sevin.

4. Marie-Anne Sevin, cinquième enfant. C'est l'héroïne, sous le nom d'Almasinde, d'une sorte de roman à clef qui se trouve à la fin du manuscrit de nos *Mémoires*, et où sont racontés, sous des noms supposés, ses amours et ses malheurs.

ma sœur a à se faire. Elle n'eut pas plus tôt fait sa profession, que le désordre se mit entièrement dans tous ses biens. Tout fut saisi réellement, et, en moins de trois années, mon père fut saisi de fond en comble.

Que l'on juge dans quel état se trouvèrent presque tous ses enfants, surtout les trois cadets[1], dont malheureusement j'étois du nombre. L'on nous chassa d'une terre que nous avions près d'une petite ville dans la province de Brie[2]. Mes frères aînés en avoient auparavant enlevé presque tous les meubles. Le curé de cette ville, dont la sainteté étoit bien connue, touché de notre triste état, nous fit mettre dans une mauvaise hôtellerie. L'aîné des trois, comme le moins foible, qui avoit environ huit ans, fut destiné à remuer et à tenir entre ses bras un enfant de l'hôtesse qui étoit en maillot, mon cadet et moi à tourner la broche et autres choses semblables.

Malgré la situation où nous étions, étant sans habits, sans linges, et mourant presque de faim, la tranquillité de mon père touchant ses enfants continuoit toujours. Véritablement, que pouvoit-il faire? Il avoit presque tout dissipé, et lui-même, dans l'embarras de pouvoir subsister, il se rendoit à charge à ses amis.

Au bout de six mois que nous étions dans cette belle hôtellerie, mon oncle[3], qui étoit extrêmement

1. Pierre Sevin, sieur du Plessis, Joseph Sevin, notre auteur, et Alexandre Sevin, sieur de la Martinière.

2. Non pas Quincy, dans la Brie champenoise, à sept kilomètres de Meaux, qui appartenait au frère aîné, Thierry Sevin, mais la Corbillière ou la Fleur-de-Lys, petits fiefs de fort minime importance aux portes de Brie-Comte-Robert.

3. Le conseiller au Parlement : ci-dessus, p. 4, note 3.

riche, en retira l'aîné[1]; il le fit mettre dans une pension du faubourg Saint-Antoine à Paris. L'hôtesse en fut au désespoir, parce que, disoit-elle, on lui enlevoit celui qui lui rendoit de plus grands services. Si l'hôtesse fut fâchée de son départ, pour moi j'en fus si touché, que je tombai malade, ce qui fut un pressentiment de la vive tendresse que je devois avoir pour lui pendant toute ma vie. Mon père, ayant appris ma maladie, me vint voir. Il étoit accompagné de deux de ses amis, qui lui reprochèrent sa dureté envers ses enfants : « Bon, dit-il, celui-ci ne mourra « point, et il ne manquera point, s'il est honnête « homme. » Voilà toute la consolation que j'en eus.

Je ne fus pas plus tôt convalescent, que l'on me faisoit travailler comme un esclave. Un jour que l'hôte nous envoya, mon frère et moi, pour jeter du foin du grenier, je le vis disparoître tout d'un coup. Il y avoit une ouverture dans ce grenier qui perçoit dans l'écurie; il ne s'en étoit point aperçu. Je descends bien vite. Je croyois trouver ce petit malheureux tué. Quelle fut ma surprise! Je le trouvai sur ses pieds comme un oison, n'ayant nulle blessure. Un fils unique ne s'en seroit jamais échappé.

Quelques mois s'étant écoulés depuis le départ de mon aîné, un oncle, frère de feu ma mère[2], qui avoit une terre en Normandie, envoya chercher mon cadet[3].

1. Pierre Sevin, sieur du Plessis.

2. Pierre de Glapion, écuyer, sieur du Tremblay, qui avait assisté au mariage de sa sœur avec Augustin Sevin. (Bibl. nat., ms. Fr. 30159.)

3. Alexandre Sevin, sieur de la Martinière après son frère Louis (ci-après, p. 8, note 2).

Ainsi je restai seul, abandonné de tous mes parents, et obligé de faire moi seul le travail des trois. Au bout cependant d'un an, l'oncle du gentilhomme qui avoit voulu épouser ma sœur, apprenant la cruelle situation où j'étois, m'en retira. Il me mit en pension chez un tailleur. J'y étois traité fort doucement; il me regardoit comme son fils; je lui ai obligation, et à sa femme. J'allois à l'école; malgré mon triste état, je ne laissois pas de me faire respecter de mes petits camarades, surtout que j'en eus bien frotté un qui m'avoit appelé *le gentilhomme ruiné par la gueule*. Je restai bien un an chez mon nouvel hôte.

Enfin mon oncle, frère aîné de mon père, me fit venir à Paris. Quel plaisir pour moi de retrouver mon frère du Plessis! L'on me mit dans la même pension. Ce fut là où nous apprîmes la mort de mon père[1], qui, malgré sa mauvaise conduite, ne laissa pas d'être regretté. Véritablement il avoit de très bonnes qualités : il étoit généreux, bon ami, désintéressé, aimant à faire plaisir, et ayant donné des preuves d'une grande valeur pendant qu'il étoit chevalier de Malte.

Quelque temps auparavant que l'on nous retira de cette pension, où nous n'étions pas trop bien et où je ne restai que huit mois, mon frère de la Martinière[2] nous vint dire adieu; il sortoit des cadets[3] et il par-

1. Il mourut au commencement de février 1689, puisque son inventaire après décès, fait par le greffier du bailliage de Brie-Comte-Robert, est du 14 février. (Arch. nat., Y 4015, au 10 mai.)

2. Louis Sevin, sieur de la Martinière, septième enfant.

3. Louvois avait établi, en 1682, des corps de cadets

toit pour l'Irlande[1]. Le marquis de Boisseleau[2], qui étoit notre parent, lui avoit donné une lieutenance dans son régiment. Je me souviens toujours du discours qu'il nous tint : « Je ferai fortune, nous dit-il, « ou je me ferai casser la tête. » Il n'avoit que seize ans; il étoit fait à peindre, beau comme les amours, et très grand pour son âge. Pour le peu de temps qu'il fut dans le service, il s'y distingua extraordinairement. Il fut tué au siège de Limerick, en Irlande. Quoique bien jeune, il étoit capitaine de grenadiers[3].

La pension où l'on nous mit ensuite étoit des plus célèbres[4]. Il y avoit quantité de gens de condition, tant Anglois que François. Il y arriva une aventure

pour recevoir les jeunes nobles sans fortune qui se destinaient à l'état militaire. Neuf compagnies furent ainsi formées dans les places frontières. Elles furent supprimées en 1694. (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 302-314.)

1. L'expédition envoyée en Irlande dans le courant de 1689 sous les ordres de Lauzun pour soutenir le roi Jacques II et les Irlandais révoltés contre Guillaume d'Orange.

2. Alexandre de Rainier, marquis de Boisseleau, était capitaine aux gardes depuis 1679 et colonel d'un régiment de son nom, lorsqu'il fut envoyé en Irlande en 1689 comme major général de l'armée d'expédition. En récompense de sa belle défense de Limerick, il fut fait brigadier en octobre 1690, et passa maréchal de camp en janvier 1696; il mourut le 8 octobre 1698.

3. Ci-après, p. 15.

4. On verra plus loin que le nom du directeur de cette pension commençait par un G. D'après le *Livre commode des adresses de Paris* (t. I, p. 250-251), rédigé vers cette époque par Abraham du Pradel, cette initiale peut se rapporter à trois directeurs : Guyart, rue Saint-Jacques, Galande, rue Mazarine, ou Guibert, à Picpus.

qui fut cause que je fus très maltraité. Le précepteur d'un milord étoit amoureux de la fille aînée du maître de pension. Elle me connoissoit pour être fort discret. Elle pria son père de vouloir bien permettre que je l'accompagnasse jusqu'au couvent des Pères de Picpus[1], où elle devoit aller à confesse pour faire ses pâques. En passant devant le Grand-Saint-François, fameuse guinguette[2] de ce temps, la plus à la mode, elle me dit : « Allez avertir M. Gand (c'étoit « le nom du précepteur) que je passe pour aller à « Picpus, et faites-le de manière qu'il ne paroisse « pas que c'est moi qui vous envoie. » Je m'acquittai parfaitement bien de ma commission. M. Gand vint vite au devant de la demoiselle. Il la pria instamment de se rafraîchir; elle fit quelque difficulté, après quoi elle se laissa fléchir. Ils entrèrent dans une chambre où il y avoit une table servie. Je n'ai point oublié une fricassée de poulets qui étoit excellente; comme c'étoit une des fêtes de Pâques, cela étoit bien permis. L'on me fit bien boire et bien manger; ensuite, l'on nous envoya, milord et moi, jouer aux quilles dans le jardin. Au bout d'une heure, la demoiselle vint me reprendre. Elle alla à confesse; elle resta même assez de temps avec son confesseur. En repassant devant

1. Les pénitents réformés du tiers ordre de Saint-François étaient venus s'établir vers 1600 dans ce quartier des faubourgs de la capitale, et en avaient bientôt pris le nom de Pères de Picpus. On ignore l'origine de la dénomination de ce lieu-dit, dont l'abbé Lebeuf cite une mention dès 1478.

2. Littré, dans son *Dictionnaire*, ne cite point d'exemple de ce mot avant le XVIIIe siècle. Il ne se trouve pas dans Richelet; mais le *Dictionnaire de Trévoux* le mentionne, et lui donne pour origine *guinguet* ou *ginguet*, petit vin vert.

la guinguette : « Faites-moi le plaisir, mon cher « enfant, me dit-elle, d'avertir monsieur le précep- « teur que je repasse, et courez vite. » Apparemment que la demoiselle avoit pris goût à la sauce de la fricassée. J'exécutai de point en point ce qu'elle m'ordonnoit. M. Gand ne fit qu'un saut de la chambre où il étoit pour venir au devant de la pénitente. Vous entendez bien que l'on fit encore la difficile pour entrer; mais cela ne fut pas poussé si loin que la première fois. Nous rachevâmes, milord et moi, une partie de boules; nous eûmes le temps d'en recommencer une autre. Une demi-heure se passa; l'on vint me reprendre pour nous en retourner à la pension. Nous étions tous deux bien contents. Mais, au bout de cinq ou six mois, le père et la mère s'aperçurent de l'état où étoit leur fille. Ils m'envoyèrent chercher; ils me demandèrent avec beaucoup de douceur ou nous avions été, Mlle G... et moi, le jour qu'elle avoit été à confesse à Picpus. Je leur dis que nous n'avions été qu'à l'église. On me fit cent questions pour tâcher de découvrir la vérité, on me promit quantité de bonnes choses; rien ne fut capable de m'ébranler. Voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir par la douceur, ils en vinrent aux menaces, et des menaces aux effets. Je fus fouetté à double carillon[1], et cela à plusieurs reprises; mais je n'avouai jamais rien. Cependant, le temps s'écoulant insensiblement, cette grossesse, qui n'étoit sue que de peu de personnes, devint presque publique. Dans cette extrémité, le père et la

1. « Façon de parler proverbiale qui signifie fort, beaucoup, et qui n'a guère d'usage que dans cette phrase : *Fesser quelqu'un à double carillon.* » (*Dictionnaire de l'Académie,* 1718.)

mère ne savoient que faire. Ils aimoient trop leur fille pour la faire enfermer; la marier à son galand, ils ne pouvoient s'y résoudre, d'autant plus que M. Gand, qui étoit un pauvre Irlandois, n'avoit pas un sol de bien. Cependant ils prirent ce dernier parti; le mariage se fit. Ils ont vécu ensemble avec beaucoup d'union, et, pleins de reconnoissance, ils venoient souvent me voir.

Une autre aventure me suscita encore bien le fouet; certainement, je le méritois bien. Un de mes camarades et moi, ayant rempli nos poches de pierres, nous montâmes au second étage, et, de là, par une fenêtre, nous en accablions les pensionnaires qui passoient dessous. Ce projet étoit bien traître; il y eut plusieurs têtes de cassées. Le maître en fut bientôt averti. Je m'étois vite sauvé au premier étage, où il y avoit un balcon qui donnoit sur la rue, et là, faisant le bon apôtre, je faisois semblant de lire. Je n'y fus pas plus tôt, que je vis arriver une des filles du maître, qui me dit : « Monsieur, mon père vous « demande. » — « Et pourquoi? lui dis-je. » — « Mais je crois, me répondit-elle, que c'est pour vous « donner des dragées. » J'entendis à demi-mot ce que cela vouloit dire; il fallut obéir. Je puis vous assurer que l'on ne me les épargna pas. Comme je me retirois, bien touché et bien honteux du malheureux accident que je m'étois si bien attiré, un pensionnaire eut l'indiscrétion de se moquer de moi. Je lui flanquai un si bon coup de pied dans l'os de la jambe, que je le mis en sang. Ses cris firent venir M. le maître, qui me reprit, et il m'en donna de toutes belles.

Une fois, nous fîmes un complot, cinq de mes camarades et moi, de dépouiller entièrement un abricotier, dont les fruits étoïent des plus beaux. Nous tirâmes au sort à qui monteroit sur l'arbre; ma fatale destinée voulut qu'il tombât sur moi. A l'heure marquée (c'étoit pour la nuit), nous nous rendîmes au rendez-vous. Pour aller dans le jardin, il falloit passer pardessus une grille de fer. Nous la passâmes, trois de mes camarades et moi; les deux autres étoient restés dans la cour, l'un près de la porte de la maison et l'autre près de la grille. Ceux-ci, en cas qu'il parût quelqu'un, devoient faire le signal convenu, et les trois autres, qui étoient restés avec moi, devoient ramasser et mettre dans un panier les abricots que je ferois tomber avec une grande gaule que j'avois portée avec moi. Les commencements furent des plus heureux; les abricots tomboient comme grêle. Mais apparemment que les coups que je donnois réveillèrent le maître[1], qui, de son naturel, étoit fort soupçonneux. Il accourut au bruit, accompagné de ses précepteurs[2], de sa femme et de tous ses enfants; ils étoient tous en chemise, les uns armés de broches, les autres de pelles et de bâtons. Les deux pensionnaires qui étoient restés dans la cour pour nous avertir, se laissèrent surprendre; ils ne donnèrent point le signal concerté. Les trois qui étoient en bas de l'arbre se cachèrent dans le jardin. Pour moi, je fus pris comme un renard dans sa tanière; on me pria fort poliment de descendre, on envoya chercher des verges, et, au pied

1. Le maître de pension.
2. Surveillants, professeurs.

même de l'arbre qui devoit, selon toutes les apparences, me procurer tant de plaisir, je fus traité en enfant de bonne maison. Les trois qui s'étoient cachés, ayant été trouvés, furent régalés de même. A l'égard des deux autres, qui devoient nous donner le signal, ils n'eurent rien, s'étant sauvés fort à propos, quoiqu'ils le méritassent bien, ayant été la cause de notre malheur. Ainsi finit la scène des abricots, qui furent distribués, je parle de ceux que j'avois abattus, aux pensionnaires de la pension; pour nous autres, culs fouettés, nous n'en eûmes pas un seul.

1690. — Ce fut à peu près dans ce temps-là que le prince d'Orange gagna en Irlande la bataille de la Boyne[1], où le maréchal de Schonberg fut tué[2]. Le bruit courut à Paris que ce prince y avoit été tué lui-même. Que ne fit-on pas dans cette grande ville à cette nouvelle? Les bourgeois, de leur propre mouvement, fermèrent leurs boutiques; ce n'étoit que fêtes, que feux de joie; le vin couloit dans toutes les rues. Notre maître de pension, voulant surtout se signaler, fit faire un homme de paille, qu'il habilla le mieux qu'il put, et, l'ayant fait placer au milieu d'un tas de fagots, après lui avoir fait mettre un écriteau par devant et par derrière, sur lequel étoient ces mots :

1. Gagnée par Guillaume III, le 11 juillet 1690, sur les Irlandais et le corps expéditionnaire envoyé par Louis XIV.

2. Frédéric-Armand de Schonberg, d'une maison différente de celle des autres maréchaux de France du même nom, avait eu le bâton en 1675. Forcé de quitter la France en 1685 pour cause de religion, il se retira d'abord en Portugal, puis auprès de l'électeur de Brandebourg, qui le nomma ministre d'État et gouverneur de la Prusse. Il avait accompagné en 1688 le prince d'Orange en Angleterre.

Le voilà, cet insigne usurpateur! il mit lui-même le feu aux fagots et, pendant qu'ils brûloient, il ne cessoit de tirer d'un vieux mousqueton sur la figure de paille. Cependant il arriva un courrier à la cour qui détruisit cette nouvelle; ainsi nos bons bourgeois en furent et pour leurs vins et pour leurs feux de joie[1].

Le prince d'Orange voulant profiter de cette grande victoire, il fit le siège de Limerick[2]. M. de Boisseleau y commandoit; il s'y défendit avec tant d'opiniâtreté, et il soutint les assauts avec tant de valeur, qu'il contraignit ce prince d'en lever le siège. Mon frère de la Martinière y fut tué dans le dernier assaut; il n'avoit alors que vingt ans, et il étoit déjà capitaine des grenadiers; certainement il se seroit avancé. Quelque temps après, mon frère du Plessis eut la petite vérole. Cet accident me donna un si grand chagrin, et je souhaitai si ardemment de l'avoir pour aller le joindre, qu'au bout de trois ou quatre jours je fus attaqué de cette maladie. Nous n'en fûmes marqués ni l'un ni l'autre.

A la fin, il fallut nous séparer. Du Plessis n'avoit nulle disposition pour l'étude; on le fit entrer dans la

1. Sur les réjouissances auxquelles donna lieu la fausse nouvelle de la mort de Guillaume, on peut voir le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 183-186, les *Mémoires de Sourches*, t. III, p. 273-274, la *Gazette*, p. 389-411, le tome X des *Mémoires de Saint-Simon* (éd. Boislisle), p. 135 et 421, et surtout l'appendice VIII du même volume, p. 494-498.

2. Commencé le 19 août 1690, le siège de Limerick fut levé le 9 septembre. (*Mémoires de Saint-Simon,* éd. Boislisle, t. VI, p. 30.) Le marquis de Boisseleau en fit une relation qui a été publiée dans l'Appendice du tome III des *Mémoires de Sourches*, p. 512-517. Guillaume III revint assiéger la ville l'année suivante, et s'en empara.

compagnie des cadets de Sarrelouis[1]. Au bout d'un an, il obtint une enseigne[2] dans le régiment Dauphin[3], qui étoit aussi à la mode pour le moins que le régiment du Roi[4]. Il fut ensuite garçon-major[5] et lieutenant; enfin, après la prise de Namur par les ennemis[6], il eut une compagnie bien auparavant de son rang. Il s'étoit si fort distingué pendant tout le siège, que tous les officiers généraux et les officiers particuliers parlèrent en sa faveur.

Après son départ, j'entrai dans une pension sur l'Estrapade[7], d'où j'allois au collège des Jésuites[8]. J'étois toujours des premiers de mes classes, et, mal-

1. Ville forte bâtie en 1680 par Louis XIV sur la Sarre, à seize kilomètres au-dessus de Sarrebruck.

2. L'enseigne est la charge de celui qui porte le drapeau dans un régiment. (*Académie*, 1718.)

3. Dauphin-infanterie, créé en 1667. (Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. III, p. 314.)

4. Créé en 1663, ce régiment était le plus important après les Gardes françaises. Le Roi, qui en était le colonel, « faisoit sa poupée de son régiment, dit Saint-Simon, entroit dans tous les détails comme un simple colonel, et le distinguoit en toutes manières. » (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. I, p. 29, et XIII, p. 119.)

5. Ou aide-major, c'est-à-dire désigné pour seconder l'officier chargé de tout le détail du régiment.

6. Les troupes françaises s'étaient emparées de Namur en juin 1692; la ville fut assiégée par Guillaume III en 1695 et obligée de se rendre le 3 septembre.

7. Cette place, qui existe encore, non loin de la rue Saint-Jacques et derrière les terrains occupés autrefois par l'abbaye de Sainte-Geneviève, tirait son nom de l'instrument d'un supplice fort usité pour les soldats. Le *Livre commode des adresses* d'Abraham du Pradel énumère (t. I, p. 250) un certain nombre de pensions situées « sur l'Estrapade et les fossés Saint-Michel. »

8. Le collège de Clermont ou de Louis-le-Grand, comme il va être dit quelques lignes plus loin.

gré le peu de soin que mes parents avoient de moi, je me distinguois fort.

Il arriva deux affaires assez considérables pendant le temps que je demeurai dans cette pension. Voici la première. Presque tous les jours de congés et de fêtes, nous allions, conduits par un précepteur, nous promener à Luxembourg[1]. Les autres pensions attachées au collège de Louis-le-Grand en faisoient de même. On se rassembloit dans un grand rond pour jouer aux barres. Un jour que nous nous exercions à ce jeu, plusieurs pensions attachées aux collèges de l'Université[2] vinrent pour nous chasser de ce rond. Le procédé n'en étoit pas honnête, et, afin de parvenir à leur dessèin, elles vinrent fondre sur nous à coups de fronde. La prudence nous fit abandonner le terrain; il fallut céder au nombre. Comme nous nous retirions, un de nos pensionnaires, qui se promenoit loin de nous, étant venu nous rejoindre et nous ayant

1. C'est-à-dire dans les jardins du palais bâti par Marie de Médicis sur l'emplacement de l'hôtel de Piney-Luxembourg, qu'elle avait donné à Gaston d'Orléans et qui appartenait à sa fille la Grande Mademoiselle, morte en 1693.

2. On appelait collèges de l'Université tous les anciens collèges fondés à Paris depuis le XII[e] siècle par les libéralités des particuliers, et dont le dernier en date était le collège Mazarin ou des Quatre-Nations. La Sorbonne avait sur eux un droit de surveillance et de juridiction. Quand les Jésuites eurent rouvert en 1618 leur collège de Clermont, un certain nombre de pensions particulières y menèrent leurs élèves, et l'on sait la vogue qu'eut leur enseignement pendant tout le XVII[e] siècle. Cette faveur indisposa contre eux l'Université, et amena des conflits que l'historien du Boulay a souvent mentionnés. La rivalité des établissements engendra celle des élèves, ainsi que le fait voir l'anecdote qui va suivre.

reproché notre foiblesse, nous nous arrêtâmes, et, ayant fait demi-tour à droite, nous marchâmes à eux avec tant de vivacité, que nous les fîmes plier à notre tour et nous regagnâmes notre rond, après les avoir chassés bien loin. Il y eut dans ce combat plusieurs têtes de cassées de part et d'autre.

Mais autant la fortune nous avoit été favorable dans cette occasion, autant nous fut-elle contraire quelques jours après cette grande victoire : ce qui nous doit apprendre qu'il ne faut pas compter longtemps sur ses faveurs. Les pensions de l'Université, piquées au vif de leurs malheurs et voulant s'en procurer la vengeance, se trouvèrent de bonne heure, la première fête après ce combat, et en plus grand nombre, dans ledit grand rond. Elles arrivèrent une heure devant nous; ainsi celui qui les commandoit eut le temps de faire sa disposition. Il appuya la droite de son armée à la muraille du côté des Chartreux[1], et la gauche au grand rond; il fit mettre quatre pensions cachées dans un bosquet; elles ne devoient paroître que lorsque nous serions aux mains. Étant bien persuadés qu'elles se rendroient aux jardins du Luxembourg bien accompagnées, nous avions envoyé des lettres circulaires à toutes les pensions de notre collège pour les exhorter de se trouver, sur les trois heures après midi, à la porte des écuries de ce palais, rue d'Enfer[2]. Nos griefs étoient exposés

1. Le couvent des Chartreux, fondé en 1257, possédait un vaste enclos limitrophe des jardins du Luxembourg, et qui maintenant s'y trouve englobé en majeure partie.

2. Les écuries du palais occupaient, au coin de la rue d'Enfer et de l'allée (ancienne voie romaine) qui conduisait au cou-

dans lesdites lettres, et on y marquoit l'obligation où l'on étoit de sacrifier chacun en particulier sa propre vie pour l'intérêt et l'honneur de son collège. Les pensions attachées au collège de Louis-le-Grand étoient déjà informées de ce qui s'étoit passé et de quoi il étoit question; ainsi, voulant avoir part à l'honneur, elles ne manquèrent pas de se trouver au rendez-vous.

Lorsque nous fûmes assemblés, on déclara les officiers généraux et les officiers particuliers; le général en chef étoit déjà nommé. Il n'y eut aucune dispute à ce sujet; le bien et l'honneur du collège l'emportoient sur toutes autres considérations. Après le conseil de guerre, on envoya quelques petites troupes pour tâcher de reconnoître si l'ennemi nous avoit prévenus, et, en ce cas, quelle étoit sa disposition et en quel endroit il nous attendoit. A leur retour, nous apprîmes que son armée étoit déjà rangée en bataille, et qu'elle remplissoit le terrain entre le rond et la muraille des Chartreux, poste le plus avantageux du jardin. Nous ne perdîmes point de temps à passer les portes et ensuite à nous former. Les gens armés de frondes furent mis sur les ailes du corps de bataille, composé des gens armés de bâtons et de cannes. Notre disposition faite, l'armée s'ébranla et marcha dans le plus bel ordre du monde à nos ennemis. On observoit et sa droite et sa gauche, on gardoit un profond silence; l'on pouvoit dire dans ce moment :

vent des Chartreux, les bâtiments d'une ancienne ferme de l'Hôtel-Dieu. (*Topographie historique du vieux Paris*, région du Bourg Saint-Germain, p. 285 et suiv.)

Terribilis castrorum acies ordinata[1]. Dès que l'on fut à une certaine distance de l'armée ennemie, les frondeurs de part et d'autre commencèrent la danse, et cela avec une si grande rapidité, qu'auparavant que l'on se fût joint, il y eut bien du monde de blessé. Ceci cependant ne fut rien, et ne fut que le prélude d'un carnage affreux, lorsque les deux armées se furent approchées de si près, qu'elles n'en paroissoient qu'une. On entendit alors des cris affreux; les bâtons et les cannes pleuvoient comme la grêle; les coups de poing, les coups de pied, les coups de dents même n'étoient point épargnés. Plus on étoit frappé, et plus on étoit animé. Chaque pensionnaire, tant du côté de l'armée ennemie que de la nôtre, étoit comme un rocher inébranlable au milieu des vagues de la mer. Aucun ne vouloit plier; aucun ne vouloit perdre un pouce de son terrain. Enfin la victoire commençoit à se déclarer pour nous : nous enfoncions le centre de leur armée, lorsque les quatre pensions dont il est parlé auparavant sortent brusquement de leur embuscade et vinrent nous prendre par nos derrières. Il y eut une voix, autre malheur, qui se fit entendre : « Nous « sommes coupés! » A ce cri, tout plia malgré les généraux, dont j'étois du nombre, qui faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour retenir cette armée épouvantée. La terreur panique s'étoit si fort emparée de l'esprit de tous nos braves, qu'il n'y eut pas moyen de faire tourner tête à un seul. On commençoit cependant à se rallier dans l'endroit où nous nous étions mis en bataille pour marcher à l'ennemi; mais il pro-

1. Cantique des cantiques, chap. vi, verset 3.

fita si bien de son avantage, qu'il ne nous donna pas le temps de nous former; il fallut sortir du jardin avec précipitation, ayant toujours à nos trousses les ennemis, qui cassèrent même plusieurs lanternes dans les rues par où nous nous retirions. Chaque pension regagna sa maison bien tristement. L'on doit juger qu'il y eut beaucoup de têtes et de bras cassés. En mon particulier, je reçus bien six ou sept coups de bâton sur la tête; mais, comme j'avois mis mon mouchoir dans le fond de mon chapeau, je n'en fus qu'un peu étourdi.

Cette action fit tant de bruit à Paris, que le lieutenant général de police[1], en ayant été informé, fit défendre à tous les maîtres de pensions du collège des Jésuites et des collèges de l'Université, sous de rigoureuses peines, de laisser sortir leurs écoliers. Il y eut beaucoup de prudence dans cet ordre; car certainement nous n'en serions pas restés là, et il y auroit eu encore bien du sang de répandu. Voilà quel fut le succès de cette seconde action; elle fut des plus brillantes pour l'Université.

L'autre affaire qui arriva dans cette pension pendant que j'y étois, et dont je fus témoin, ne fut pas si tragique. Il y avoit un jeune homme, âgé environ de vingt ans, qui étudioit en médecine. Il étoit aimé de tous les pensionnaires et du maître par son bon caractère, son esprit et mille autres bonnes qualités. Ce jeune homme étoit devenu amoureux d'une des filles de Desvoyes qui chantoit à l'Opéra[2]; il alloit tous les

1. Nicolas-Gabriel de la Reynie, auquel succéda, en 1697, Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson.

2. Desvoyes (on trouve aussi *Desvoys* et *Desvoix*) figura jus-

jours lui faire sa cour. Cette passion alarma avec raison tous ses amis; on craignoit qu'il ne l'épousât. Un soir, après souper, le maître de pension nous ayant assemblés cinq ou six, il nous tint ce discours : « Il « faut jouer un tour à Bizeux (c'étoit le nom du jeune « Esculape). Il soupe ce soir chez sa maîtresse; ne « perdons point de temps, et exécutez exactement ce « que je vous dirai. » Nous nous mîmes en marche de l'Estrapade, où étoit notre pension, pour aller au milieu de la rue Saint-Denis, où demeuroit Desvoyes. Lorsque nous fûmes arrivés vis-à-vis de son appartement, le maître nous donna à un chacun son poste. Pour moi, je fus destiné d'aller écouter à la porte de Desvoyes les propos que l'on tenoit. Je me souviens que le sieur Bizeux étoit gai comme pinson, il tenoit les discours du monde les plus plaisants. Il fallut cependant se séparer. Dès que j'eus entendu les adieux, je pars vite pour en avertir le maître. Un moment après, nous vîmes sortir le galand; il chantoit, il avoit son chapeau sur la tête. Lorsqu'il fut vis-à-vis la rue aux Ours, le maître, qui le suivoit, lui enleva sa perruque, en faisant sauter son chapeau en l'air. Le coup fait, il se sauva bien vite par cette rue. Le pauvre Bizeux cria bien fort au guet : « Hélas! « disoit-il, ma pauvre perruque! » Il suivit pendant quelque temps le voleur; mais, comme il avoit perdu du temps à ramasser son chapeau, l'autre avoit bien de l'avance. Après cette triste aventure, le jeune

qu'en 1708 parmi les acteurs chantant dans les chœurs. Il joua même quelques petits rôles dans *Proserpine*, dans *Atys*, dans *Cadmus et Hermione*, etc. (Communication de M. Charles Nuitter.)

homme ne savoit que faire. S'en revenir à la pension dans cet état, c'étoit s'exposer à être bien grondé du maître. Il hésita quelque temps s'il retourneroit chez sa maîtresse. A la fin, entraîné par son doux penchant, il prit ce dernier parti. La demoiselle pensa tomber évanouie en le voyant sans perruque et pâle comme la mort. On lui donna un verre de vin pour le rassurer. Il fut quelque temps sans parler; enfin, revenu un peu de sa frayeur, il conta son aventure, qu'il augmenta de beaucoup : « Car, dit-il, je suis « bien heureux d'en être quitte à si bon marché. Ils « étoient douze, le poignard à la main; mais, malgré « leur grand nombre, je me suis défendu comme un « petit diable, ce qui est cause qu'il ne m'en a coûté « que ma perruque. » Après qu'on l'eut félicité sur sa haute valeur, on l'exhorta bien fort de ne point sortir et de prendre un lit. Il n'eut garde de ne point accepter la proposition; la peur et l'amour le lui conseillèrent. Pour nous, notre projet exécuté, chacun prit une rue particulière pour gagner au plus vite la pension. N'auroit-il pas été plaisant que le guet nous eût pris et qu'il nous eût conduits au Châtelet, le maître à notre tête? Cette triste aventure cependant pensa nous arriver; car le guet à pied[1] nous suivit longtemps. Mais *timor nobis addidit alas*[2], et elle nous donna de bonnes jambes; il nous perdit de vue.

Au bout de deux heures que nous fûmes arrivés,

1. La compagnie des archers du guet avait été créée dès le XIII[e] siècle, et peut-être antérieurement, pour la police de la ville. Il fut originairement composé de sergents à pied; en 1666, une ordonnance créa une compagnie du guet à cheval.

2. *Énéide*, livre VIII, v. 224.

contents comme des rois d'avoir si bien réussi, nous ne laissions pas d'être fort inquiets du pauvre Bizeux. Le lendemain, à la pointe du jour, le maître de la pension envoya chez le sieur Desvoyes pour en savoir des nouvelles. Au retour de l'exprès, nous apprîmes qu'il étoit couché chez lui. Desvoyes avoit été prié, quelques jours auparavant, de venir souper avec ses filles, ce même jour, dans notre pension. La troupe arriva une heure avant le souper. Bizeux, comme l'on peut croire, fut bien tancé par le maître. Il forgea une histoire pour s'excuser; car il ne voulut pas avouer qu'il avoit été volé. « Hélas! Monsieur, dit-il, étant « hier sur le théâtre de la Comédie italienne[1] (vous « savez qu'on apporte beaucoup de flambeaux dans « une telle pièce), un de ces maudits flambeaux a mis « malheureusement le feu à ma perruque et me l'a « consumée en moins de rien; et je suis bien heureux « de n'avoir pas le visage brûlé. » Nous pensâmes éclater de rire; cependant chacun tint son sérieux le mieux qu'il nous fut possible. Le souper fut servi; l'on prit ses places, l'on mangea, l'on but beaucoup. Desvoyes, qui avoit une belle haute-contre[2], chanta plusieurs chansons charmantes; toute la compagnie

1. C'est en 1570 qu'on trouve la première mention d'une troupe de comédiens italiens établie à Paris, à l'hôtel de Bourbon. Après différentes vicissitudes, ils vinrent, en 1680, s'établir définitivement à l'hôtel de Bourgogne.

2. C'est, dit *l'Académie* de 1718, « celle des quatre parties de la musique qui est entre le dessus et la taille. » Le *Dictionnaire de Trévoux* donne une définition moins claire : « C'est la partie qui est une espèce de second dessus, qui fait le même effet à l'égard du dessus que la basse-taille à l'égard de la basse. »

fut très gaie pendant le repas. Enfin on servit le fruit. Au milieu il y avoit un grand plat couvert par un autre. Bizeux, impatient de savoir ce qui étoit dedans, le découvre; en même temps, nous nous mîmes à crier : « Au guet! Au guet! Hélas! ma pauvre per-« ruque! Que je suis malheureux! » Véritablement, c'étoit la sienne. Qui fut surpris? Ce fut Desvoyes et sa compagnie, et notre jeune homme. Pendant un demi-quart d'heure ils gardèrent un profond silence. Enfin Desvoyes le rompit : « Je vois, Messieurs, dit-il, « ce qu'il faut que je fasse; vous me l'apprenez. » Ensuite, en adressant la parole à Bizeux, il lui tint ce discours : « Monsieur, je vous prie et je vous demande « en grâce de ne plus venir chez moi; ceci devient « trop sérieux; vos visites pourroient faire tort à ma « fille et à son établissement. » Depuis ce moment fatal, nos deux jeunes gens gardèrent un morne silence : ce qui jeta une tristesse universelle parmi tous ceux qui étoient du souper. Nous nous reprochions un peu de ce que nous étions la cause du parti que venoit de prendre Desvoyes. Le sort des deux amants nous toucha vivement; ils ne se parloient que des yeux. Le souper fini, Desvoyes, sa femme et ses filles prirent congé de nous, et ils dirent un éternel adieu à Bizeux; car Desvoyes tint exactement sa parole : il fit fermer la porte au jeune homme, qui se lassa à la fin de faire des voyages inutiles. Ainsi nous empêchâmes notre camarade de faire un mauvais mariage. Il nous en a bien remerciés depuis que sa passion fut entièrement éteinte. Il ne faut souvent qu'une bagatelle pour faire finir le commerce le plus vif.

1695. — Mon oncle, qui étoit très riche, mourut la même année de cette petite aventure[1]. Il me déshérita aussi bien que mes frères, pour faire légataire universel le second de mes frères, qui étoit officier de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi[2]. Notre aîné naturellement devoit l'être; mais, comme il venoit de faire un très mauvais mariage après s'être défait d'une bonne abbaye qu'il avoit[3], il fut abandonné à sa destinée. Nous fûmes donc, mes frères et moi, réduits aux fonds patrimoines[4], qui montoient pour un chacun à dix mille écus de fonds[5].

1. Thierry Sevin (ci-dessus, p. 4), mort le 6 janvier, fut inhumé le 8 aux Feuillants de la rue Saint-Honoré. Il avait épousé en premières noces Marie Paris, fille d'un receveur de Chartres, morte en mars 1676, laissant une fille, qui mourut à quinze ans en septembre 1680. Thierry Sevin se remaria le 2 mars 1681 à Marguerite, fille d'Antoine Lefèvre de la Barre, gouverneur des îles de l'Amérique, dont il n'eut pas d'enfants.

2. Charles Sevin, l'auteur de l'*Histoire militaire du règne de Louis XIV*, alors sous-brigadier dans les mousquetaires noirs.

3. Augustin Sevin avait épousé, le 30 septembre 1690, Marie-Marguerite Médon, fille de Simon Médon, sieur de l'Épineuse, bailli de Cléry. — La bonne abbaye ne devait être qu'un prieuré; les tables de la *Gallia christiana* ne contiennent pas le nom d'Augustin Sevin.

4. Ou plutôt patrimoniaux. Ni *l'Académie* de 1718 ni le *Dictionnaire* de Littré ne citent d'exemple du mot *patrimoine* employé comme adjectif.

5. Le partage de la succession de Thierry Sevin donna lieu à un procès entre ses neveux et sa veuve, Marguerite Lefèvre de la Barre. Le Châtelet condamna les premiers à rembourser à Mme Sevin de Quincy 187,975 livres, représentant sa dot et ses acquêts. Le partage fut réglé définitivement le 11 avril 1695. (Bibl. nat., ms. Fr. 30159.) Une bonne partie de la fortune venait d'un legs de 400,000 francs que le président de la Bar-

Je restai encore deux ans dans cette pension. Le P. Tarteron[1], que l'on nommoit avec raison le Trébuchet des Jésuites (plusieurs y sont tombés par son moyen), faisoit au monde tout ce qu'il pouvoit pour m'attirer dans son ordre, surtout lorsqu'il me vit en rhétorique. Mais ses peines et ses efforts furent inutiles, quoiqu'il fût bien secondé par le comte de Houdetot[2] et par Lavaud[3], qui étoient dans la même pension que moi et mes bons amis. Ils entrèrent ensemble au Noviciat. Le dernier est resté dans la Société, et est actuellement provincial[4]; il a l'estime générale de tout son ordre et de tout ceux qui le connoissent.

roire avait fait à son ami le conseiller Sevin, en septembre 1691. (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 406.)

1. Jérome Tarteron, né à Paris le 7 février 1644, entré au Noviciat des Jésuites le 11 octobre 1659, professa les humanités et la rhétorique, traduisit les œuvres d'Horace, de Perse et de Juvénal, et mourut à Paris le 12 juin 1720.

2. Louis de Houdetot, second fils de Charles de Houdetot, avait eu, en sortant du Noviciat des Jésuites, une compagnie au régiment du Roi. En février 1706, il fut chargé de lever un des régiments nouvellement formés. Blessé dangereusement à l'assaut de Barcelone, le 12 septembre 1714, il mourut peu après. Le mari de l'amie de Jean-Jacques Rousseau était fils de son frère aîné.

3. Jean Lavaud, né à Bordeaux le 17 avril 1682, entra au Noviciat des Jésuites le 21 octobre 1697. Il devint par la suite préfet des études et principal au pensionnat de Paris, recteur du collège Louis-le-Grand en 1734, provincial de 1738 à 1742, recteur du collège de la Flèche en 1743, préposé à la maison professe (1745), et mourut à Lorette le 27 septembre 1751.

4. Nous venons de voir que le P. Lavaud fut provincial de 1738 à 1742; c'est donc entre ces deux dates que se place l'époque de rédaction des Mémoires.

Houdetot n'y est resté que trois ou quatre mois; il entra ensuite dans le service; il a été tué au siège de Barcelone en 1714, étant colonel d'infanterie.

Comme mon inclination me portoit du côté des armes, et que j'avois assez étudié pour un militaire, je priai mon frère du Plessis, à qui le Roi avoit donné une compagnie dans le régiment Dauphin-infanterie, en sortant de Namur, qui venoit d'être pris par le prince d'Orange[1], de presser vivement mes parents afin de me faire entrer au service. Ils acquiescèrent tous à ce que je souhaitois depuis longtemps.

1697. — Je fus reçu, au mois de janvier 1697, dans la seconde compagnie des mousquetaires du Roi[2]. Mon frère le marquis[3] me présenta à tous Messieurs les officiers; l'on me donna un cheval et tout l'équipage à un prix raisonnable.

Un mois après que je fus entré dans cette compagnie, le marquis de Vins[4], qui en étoit capitaine-lieu-

1. Voy. ci-dessus, p. 16.

2. Les mousquetaires se divisaient en deux compagnies, qui se distinguaient par la couleur des chevaux : la première les avait gris, la seconde noirs. (Voy. Le Pippre de Nœufville, *Abrégé chronologique et historique de la maison du Roi*, t. II, p. 129 et suiv., et l'appendice VII du tome I des *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle.)

3. Charles Sevin, ancien sous-brigadier dans cette compagnie : ci-dessus, p. 26, note 2. — Nous n'avons pas trouvé de lettres d'érection de la terre de Quincy en marquisat. C'était sans doute un titre de courtoisie.

4. Jean de Vins d'Agoult de Montauban, marquis de Vins (1642-1732), sous-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires depuis 1674, avait remplacé M. de Jonvelle comme capitaine en juin 1692; il devint maréchal de camp

tenant[1], me présenta au Roi avec le marquis de Rivarolles, Piémontois[2], et le comte de Pontcallec[3]. Celui-ci a été assez malheureux pour entrer dans la révolte que firent plusieurs gentilshommes en Bretagne, l'année 1719[4]. Il fut pris comme il vouloit s'embarquer pour se sauver en Espagne; il eut le col coupé à Nantes avec deux autres seigneurs de cette province[5]. A l'égard du premier, depuis qu'il est sorti des mousquetaires, je n'ai point entendu parler de lui[6].

Dans le temps que le marquis de Vins nous présenta à S. M., le maréchal de Duras[7] entretenoit ce

en 1688, et lieutenant général en 1693. Lui et sa femme, sœur de Mme de Pomponne, étaient en relations suivies avec les Sévigné et les Grignan; il est fréquemment parlé d'eux dans les lettres de la marquise.

1. Le roi était capitaine en titre de chacune des compagnies.

2. Charles-André de Saint-Martin d'Aglié de Rivarolles, colonel de dragons en 1714 et maréchal de camp en 1738. Il était fils de ce Rivarolles dont Saint-Simon (édition Boislisle, t. XII, p. 109) a raconté le bon mot, lorsque, à Nerwinde, un boulet lui enleva sa jambe de bois, et qui, malgré cette infirmité, était un des meilleurs joueurs de paume de son temps.

3. Clément de Guer de Malestroit, marquis (et non comte) de Pontcallec.

4. M. de Boislisle, dans l'Appendice de sa *Généalogie de la maison de Talhouët*, p. 280-336, a raconté en dernier lieu cette *Conspiration des Bretons*, d'après des documents nouveaux et les papiers de d'Argenson.

5. Le 26 mars 1720, avec MM. Le Moyne de Talhouët, du Couëdic, capitaine de dragons, et de Montlouis; seize autres, qui avaient pu se sauver en Espagne, furent pendus en effigie.

6. Rivarolles avait sans doute accompagné son père, autorisé, en 1698, à passer momentanément au service des Vénitiens.

7. Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras (1626-1704),

grand prince, qui alloit à la messe, et qui passa sans faire attention à ce que lui disoit notre commandant. J'admirai la bonté du Roi : car, le maréchal de Duras lui ayant dit que le marquis de Vins vouloit lui parler, il eut la complaisance de revenir sur ses pas d'assez loin pour demander au marquis de Vins ce qu'il vouloit. « Sire, dit-il, j'ai l'honneur de présen« ter à Votre Majesté trois mousquetaires. » — « Ils « sont bien jeunes, répliqua le Roi; comment s'ap« pellent-ils? » Le marquis nous nomma les uns après les autres; ensuite S. M. eut la bonté de nous dire : « Messieurs, servez-moi bien, et je ne vous oublie« rai pas. »

La campagne cependant approchoit. Malgré ma grande jeunesse, et d'une complexion assez délicate, je sollicitai avec tant d'empressement le marquis de Vins et le marquis de Mirepoix[1] de me la laisser faire, que je fus nommé du détachement qui devoit aller en Flandres. Il fallut donc songer à mon petit équipage. Je n'avois pas le sol; mon revenu étoit médiocre; mes frères aînés avoient fait eux-mêmes les partages de la succession de feu mon oncle, car, à l'égard du bien de feu mon père, nous y avions renoncé[2]; ils s'étoient approprié les meilleurs lots, pour laisser

capitaine des gardes du corps depuis 1671, fut maréchal de France en 1675 à la mort de Turenne, dont il était neveu.

1. Gaston-Jean-Baptiste de Levis, marquis de Mirepoix, était sous-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires; il mourut le 26 juillet 1699.

2. Le 10 mai 1689, avis des parents des mineurs Sevin de Quincy pour leur renonciation à l'héritage de leurs père et mère; ils s'en tenaient à la revendication du douaire de leur

tout ce qu'il y avoit de plus mauvais aux quatre mineurs, dont j'étois du nombre. C'étoient de vieilles maisons, les réparations en consommoient presque tous les revenus[1]; outre ce malheur, nous avions un fort honnête homme de tuteur onéraire, qui s'entendoit parfaitement bien avec les maîtres maçons. A l'égard de M. le légataire universel, qui étoit bien en état de m'avancer quelque argent, il n'étoit nullement disposé à me faire ce plaisir, et, pendant toute sa vie, il a été ferme sur ce point, quoiqu'il eût hérité de mon oncle plus de vingt mille livres de rentes. Je fus donc obligé d'avoir recours à l'usurier : je lui donnai à moitié de perte un contrat de mille écus. Je me souviens encore que, lorsque je fis signer l'avis de parents pour finir ce bon marché, il n'y en eut pas un seul qui ne me dit : « Mais c'est dommage! « Cet homme qui vous achète ce contrat n'a pas de « conscience. Moitié de perte, grand Dieu! Il faudroit « emprunter cette somme. » Je leur répliquois : « Hélas! Messieurs, si vous vouliez me faire ce plaisir, « vous me sauveriez cinq cents écus. » Au diable s'il

mère. (Arch. nat., Y 4015.) Cet acte est fait au nom de Charles, Louis, François, Pierre, Joseph et Alexandre Sevin.

1. Le 27 février 1699, avis de parents autorisant Michel Fréteau, secrétaire de la feue reine, tuteur onéraire des mineurs Sevin, à emprunter en leur nom une somme de 18,000 livres pour payer les réparations faites à une maison sise rue Sainte-Avoye, appartenant auxdits mineurs, et qui était en complet délabrement. (Arch. nat., Y 4078.) Le 28 janvier précédent, les trois derniers enfants mineurs, Pierre, âgé de vingt-deux ans, Joseph, de vingt-un, et Alexandre, de dix-neuf, avaient été émancipés. (Y 4077.)

y en eut un seul qui voulut me prêter un sol! Cependant ils étoient tous de grands seigneurs et puissamment riches[1].

1. Nous n'avons pas l'avis de parents pour cet emprunt de 1697; mais on possède aux Archives nationales (Y 4078) celui qui fût donné, le 3 février 1699, en pareille occasion, pour Alexandre Sevin, qui allait entrer aux mousquetaires et devait s'équiper. Les parents qui y furent présents étaient : Charles Sevin de Quincy, grand bailli de Meaux, frère du jeune homme; Alexandre-Jean Sevin, seigneur de Ménilmontant et de la Cour-Senlisse, président en la 5e chambre des enquêtes; Charles Sevin, seigneur de Bandeville, commandeur de Malte; Nicolas de Quélen, conseiller de grand'chambre, et autre Nicolas de Quélen, sieur du Plessis; Thierry Le Rebours, président au Grand Conseil, et Alexandre Le Rebours; tous cousins issus de germains.

CAMPAGNE DE 1697.

Nous partîmes de Paris un lundi 19 avril. Nous étions aux ordres du marquis de Mirepoix. Nous fûmes coucher à un village à deux lieues de Dammartin[1], nommé Mitry[2]. On nous logea une dizaine de mousquetaires chez un paysan. Nous fûmes obligés de coucher dans la *chambre verte*, c'est-à-dire dans le grenier au foin; c'étoit assez bien commencer la campagne pour un jeune garçon qui sortoit du collège. Aussi notre hôte ne cessoit de s'écrier : « Quoi! le « frère du seigneur de Quincy[3] est obligé de coucher « sur du foin! Et où coucherois-je donc, moi qui « suis un pauvre paysan, si j'allois à la guerre? » Je n'ai jamais si bien dormi, et je n'ai jamais été si content.

Crépy. — Le 20, nous fûmes à Crépy-en-Valois, petite ville assez laide, quoique capitale de cette petite province. Elle est seulement recommandable par la paix qui y fut conclue, le 18 septembre 1544, par Charles-Quint et François Ier. Nous y séjournâmes le 21.

1. Dammartin-en-Goëlle.

2. Cant. de Claye, arr. de Meaux (Seine-et-Marne).

3. C'est peut-être la seule fois où notre auteur écrit son nom en toutes lettres; ordinairement, il se contente de l'initiale.

Coucy. — Le 22, à Coucy-le-Château, en Picardie, petite ville qui a donné son nom à une très ancienne maison qui est fondue dans celle de Luxembourg et ensuite dans celle de Bourbon[1]. Cette maison de Coucy étoit très puissante; elle possédoit quantité de belles terres, entre autres celle d'Oisy dans l'Artois[2], qui appartient au comte d'Oisy, mon beau-frère[3]. L'abbaye du Verger[4], qui est à un demi-quart de lieue du bourg d'Oisy, a été fondée par Enguerrand,

1. La maison de Coucy ne se « fondit » pas dans les maisons de Luxembourg et de Bourbon, comme le dit notre auteur. L'héritière d'Enguerrand VII, Marie, avait épousé Henri, fils du duc de Bar, tué en 1396 à la bataille de Nicopolis. Une partie de ses biens passa aux Luxembourg par le mariage de Bonne de Bar avec Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France; mais Marie de Coucy avait vendu, en 1400, au duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, les châtellenies de Coucy et de la Fère. (*Histoire généalogique des maisons de Guines, Ardres, Gand et Coucy*, par André du Chesne.)

2. Oisy ou Oisy-le-Verger, département du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion. Les seigneurs de cette terre eurent longtemps la qualité de châtelain de Cambray. Apportée aux Coucy par le mariage d'Enguerrand II avec Marie de Montmirail, sa troisième femme, fille de Jean, seigneur de Montmirail et d'Oisy, elle passa ensuite dans la famille de Tournay et fut érigée en comté, en 1666, en faveur de Philippe de Tournay, qui la laissa par testament, en 1678, à son cousin Julien-Eustache d'Assignies, à charge de relever son nom et ses armes.

3. Charles-Joseph-Eugène de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, petit-fils de Julien-Eustache, né vers 1694, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mourut aux eaux d'Aix-la-Chapelle le 19 juillet 1764.

4. L'abbaye de Notre-Dame-du-Verger, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée vers 1225 par Jean, seigneur de Montmirail et d'Oisy, qui se fit moine lui-même à l'abbaye de Longpont.

seigneur de Coucy; on y voit son tombeau et celui de sa femme, Ade de Roucy[1]; il vivoit en 1080. Mon hôte me donna un bon souper, et, le lendemain, bien à déjeuner auparavant de partir pour la Fère. Nous y arrivâmes le 23, et nous y séjournâmes le 24.

La Fère. — La ville de la Fère est dans la Thiérache[2], située sur l'Oise et dans un terrain marécageux. Elle étoit, du temps d'Henri IV, la plus forte place de Picardie. Ce prince, après un long siège, s'en rendit le maître, au mois de mai 1596, sur les Espagnols.

Pendant le séjour que nous fîmes à la Fère, il m'arriva une aventure qui pensa être bien triste pour moi. Je fus à la chasse, je me fatiguai infiniment. N'en pouvant plus, je me reposai au milieu d'une grande plaine à perte de vue, où il n'y avoit ni arbre, ni buisson. Pour me désennuyer, je comptai mon petit argent; ce plaisir ne fut pas long : ensuite de quoi, je m'endormis. Au bout de deux heures, je me réveillai, je pris mon fusil, et je m'en retournai à la ville. Quelle fut ma surprise lorsque, en voulant payer quelque chose, je ne trouvai plus ma bourse! Je cherchai dans toutes mes poches; point de nouvelle, mes recherches furent inutiles. Ma situation

1. Enguerrand Ier de Boves épousa Ade de Roucy, dame de Marle, et commença la grandeur de sa maison en s'emparant déloyalement du château de Coucy. Il n'est pas le fondateur de l'abbaye du Verger, comme on l'a vu dans la note précédente, et l'on ignore le lieu de sa sépulture. (A. du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, Ardres, Gand et Coucy*, p. 191-195.)

2. Pays situé entre le Hainaut, le Cambrésis, le Vermandois et la Champagne; villes principales : Guise, Vervins, La Fère.

devenoit des plus tristes et des plus embarrassantes; car l'on m'avoit donné à peu près l'argent nécessaire pour ma campagne. A la fin, je me souvins que je l'avois compté auparavant de m'endormir. Je cours vite; il y avoit deux lieues de la Fère à l'endroit où je m'étois reposé. Je cherche ce terrain, mais en vain; c'étoit chercher une aiguille dans une botte de foin; car, comme je l'ai déjà dit, c'étoit une plaine à perte de vue, où il n'y avoit pas un seul buisson. Mon bonheur voulut cependant, après bien des promenades, que je tombai dans l'endroit même où j'avois laissé mon argent. Le calme est bien doux après un grand orage; je m'en retournai à la Fère, quoique très fatigué, extrêmement content.

Nous en partîmes le 25, pour aller coucher dans un village dont je ne me ressouviens plus du nom.

Le Cateau. — Le 26, au Cateau-Cambrésis, petite ville située sur la petite rivière de Selle[1], qui prend sa source à Bohain et va se jeter dans l'Escaut vis-à-vis l'abbaye de Denain[2]. Elle appartient en souveraineté aux archevêques de Cambray et a été très funeste à la France par le traité qu'Henri II y conclut avec Philippe II, roi d'Espagne, en 1559[3].

Le Quesnoy. — Le 27, au Quesnoy. Comme les partis des ennemis se promenoient de temps en

1. Ou plutôt Seille.

2. L'abbaye de Notre-Dame était alors occupée par un chapitre de douze chanoinesses nobles, dirigées par une abbesse régulière. Son revenu était de vingt mille livres.

3. Par ce traité, signé le 2 avril 1559, la France restituait à l'Espagne cent quatre-vingt-neuf villes ou places fortifiées en Italie et en Flandre.

temps entre ces deux villes, on fit un détachement pour couvrir nos équipages, dont je fus. La ville du Quesnoy est de la province du Hainaut et est très forte. Les François la possèdent depuis l'année 1654[1]. Pendant les quinze jours environ que nous y restâmes, je m'en allai à Mons avec le chevalier de Guénaud, qui étoit de Bourgogne, suivis chacun d'un valet. Ce jeune homme fut tué en duel, trois ou quatre années après, à Paris, par la Bussière[2], qui venoit de quitter le petit collet, et qui est entré depuis dans le régiment de Bourgogne[3]. Ils étoient tous deux mes bons amis. Nous croyions, le chevalier et moi, d'y trouver le régiment Dauphin, dans lequel il avoit un frère, aussi bien que moi. Nous n'avions aucune escorte. A peine fûmes-nous sortis d'un bois, nommé le bois de Sart[4], qui se trouve entre les deux villes, que nous en vîmes sortir une trentaine d'hussards. La partie n'étoit pas égale; il fallut donc donner des deux. Comme nous étions bien montés, nous arrivâmes bientôt à Mons. Le régiment Dauphin en étoit parti pour aller cantonner à Jeumont[5].

1. Turenne s'en empara sans coup férir le 6 septembre. (*Gazette*, p. 116.)

2. Nous retrouverons plus tard ce camarade de notre auteur.

3. Ce régiment, que le Roi avait donné au duc de Bourgogne en 1685, était commandé en 1697 par M. de Chamilly, qui le vendit l'année suivante pour cinquante mille livres à M. Dreux, gendre du ministre Chamillart, que nous retrouverons par la suite.

4. Ce bois, situé un peu au delà de Bavay, et sur le territoire actuel de la Belgique, s'appelle aujourd'hui le bois de Blaregnies.

5. Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge.

Mons. — La ville de Mons est la capitale du Hainaut, située sur la petite rivière de Trulle[1]. C'est une des bonnes places des Pays-Bas; grande, les rues en sont bien percées, les maisons bien bâties; elle est célèbre par son commerce et par son chapitre de chanoinesses[2]. Louis XIV la prit le 5 mars 1691[3]. J'ai eu un de mes cousins issus de germains, nommé Villermont, fils unique, tué à l'attaque de l'ouvrage à cornes de cette place; il étoit mousquetaire noir[4].

Après avoir mangé un morceau, nous remontâmes à cheval et nous arrivâmes d'assez bonne heure à Jeumont. Nos frères furent charmés de nous revoir; ils nous firent très bonne chère pendant les deux jours que nous y restâmes. Ce fut dans cet endroit où je vis pour la première fois passer par les baguettes[5] : c'étoit une jeune fille de seize ans que les officiers avoient trouvée couchée avec des grenadiers; elle étoit très jolie, mais, malgré sa beauté, elle fut bien étrillée. Cela me fit beaucoup de peine.

1. Ou plutôt Trouille.

2. Le chapitre de Sainte-Waltrude, composé de trente chanoinesses nobles.

3. Cette date est erronée. Le siège fut commencé le 15 mars; le roi y arriva le 20, et la place se rendit le 10 avril. (*Gazette*, p. 154-155, 164-168, 176-180 et 188-191.)

4. C'était le fils, né tardivement, d'Esprit Cabart, sieur de Villermont, l'ami et le confident de M. et Mme Scarron, et de sa femme Éléonore de Broé de la Guette. (A. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, p. 45.)

5. Punition infligée aux soldats pour des fautes légères. Le condamné, les épaules nues, passait entre la compagnie disposée sur deux rangs. Chaque soldat tenait une baguette et en assenait un coup sur les épaules du patient.

Le lendemain que nous fûmes de retour au Quesnoy, nos commandants reçurent un ordre du maréchal de Villeroy[1], qui devoit commander la grande armée, de se rendre avec les deux détachements des mousquetaires à Mons. Nous y arrivâmes le 14 mai. Tout le reste de la Maison du Roi, aux ordres du marquis de Gassion[2], y étoit arrivé. Le 15, comme nous étions à l'Opéra et que Mme Armide chantoit : *Vous partez, Renaud, vous partez*[3]*!* nos officiers vinrent nous avertir que l'on alloit monter à cheval dans le moment. Il fallut quitter le spectacle bien vite, et nous n'eûmes que le temps de boire un coup, pour nous rendre sur la place, où nous trouvâmes la Maison du Roi en bataille. Sur les dix à onze heures du soir, nous sortîmes de Mons sans savoir où nous allions. La nuit étoit fort obscure; nous passâmes plusieurs défilés, et par un endroit si serré que l'on défiloit un à un. Le mousquetaire qui marchoit devant moi s'endormit; je ne m'en aperçus qu'au bout d'une demi-heure. Je le réveillai; la file étoit perdue. Nous nous mîmes à galoper à toute bride, et ce ne fut qu'après un temps très considérable que nous la gagnâmes. Il ne faut souvent qu'une circonstance comme celle-là pour faire perdre une colonne; les

1. François de Neufville, duc de Villeroy (1644-1730), maréchal de France depuis le 27 mars 1693.

2. Jean, chevalier, puis comte de Gassion, lieutenant de la compagnie Villeroy des gardes du corps, maréchal de camp (1692), lieutenant général (1696), gouverneur de Dax et de Mézières; il mourut en novembre 1713.

3. *Renaud et Armide*, opéra de Quinault et Lully, joué pour la première fois pendant l'hiver de 1685-1686.

officiers ne peuvent avoir trop d'attention pour faire serrer pendant la nuit les cavaliers et les soldats. Enfin nous arrivâmes, à la petite pointe du jour, devant Ath[1], que nous investîmes du côté de Bruxelles et d'Oudenarde avec les troupes que le maréchal de Catinat[2] avoit amenées d'Helchin[3], pendant que le prince Camille[4], à la tête de quatre mille chevaux, l'investissoit du côté des lignes. Sur les dix heures du matin, nous vîmes sortir plusieurs carrosses de la place; c'étoit la comtesse de Rœux, femme du gouverneur[5], et plusieurs autres dames, qui avoient eu permission du maréchal de Catinat de se retirer[6].

Ayant passé la nuit du 16 au 17 au bivouac, nous allâmes joindre l'armée du maréchal de Villeroy, qui étoit à Leuze[7], en l'endroit même où le maréchal de

1. Située sur la Dendre, entre Mons et Oudenarde, la ville d'Ath, investie le 15 mai, se rendit le 5 juin, comme on le verra plus loin.

2. Nicolas Catinat (1637-1712), maréchal de France depuis le 27 mars 1693. Il avait commandé en Piémont jusqu'en 1696, et on venait de lui donner une armée en Flandre. Nous le retrouverons en Italie en 1701.

3. Bourg de la Flandre occidentale, canton de Courtray.

4. Camille de Lorraine (1666-1715), fils cadet du comte d'Armagnac. Il était brigadier de cavalerie depuis janvier 1696, passa maréchal de camp en 1702, et devint la même année chef du conseil du duc de Lorraine.

5. Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croÿ, comte de Rœux, prince du Saint-Empire et chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Mons et du Hainaut, mourut en octobre 1697 de blessures reçues dans un combat entre les Turcs et les Impériaux. Il avait épousé Anne-Antoinette de Berghes, qui mourut le 30 août 1714.

6. *Gazette d'Amsterdam*, Extraord. XLI.

7. Ce bourg du Hainaut n'est qu'à trois lieues d'Ath.

Luxembourg[1] avoit battu, à la tête de la Maison du Roi et de la gendarmerie, soixante-douze escadrons ennemis aux ordres du prince de Waldeck[2], le 19 septembre 1691[3].

A propos de ce combat, je rapporterai ce que nous dit un capitaine de cavalerie espagnole du régiment de Figuarol[4], étant en quartier à Albignano, bourg sur l'Adda, en Italie, quinze jours auparavant le combat de Cassano. Nous parlions du maréchal de Luxembourg et de ses grandes actions. « Ce général, nous « dit-il, étoit un grand sorcier. J'étois, poursuivit-il, « à notre défaite de Leuze. A la pointe du jour que « se donna ce combat, dans le moment que nous « nous préparions à décamper (il faisoit le plus beau « temps du monde), nous vîmes passer le long de « notre ligne un gros chien noir. On tira un millier « de coups de mousqueton sur lui, sans pouvoir « jamais le tuer. Ce dogue ayant disparu, il s'éleva « dans le moment un brouillard si épais, qu'à peine « pouvoit-on se voir. Il dura environ une heure. « Quelle fut notre surprise, lorsqu'il fut dissipé, de « voir presque à la portée du pistolet vos troupes en

1. François-Henri de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, le plus brillant des élèves du grand Condé, maréchal de France depuis 1675. Ses campagnes en Flandre, de 1690 à 1694, avaient mis le comble à sa réputation. Il était mort le 4 janvier 1695.

2. Georges-Frédéric, comte de Waldeck-Wildungen (1620-1692), maréchal de camp général des Hollandais et gouverneur d'Utrecht.

3. M. de Luxembourg n'avait que trente escadrons. (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 402-405, etc.)

4. Sans doute Figueroa.

« bataille, qui s'ébranloient pour venir nous charger. « Votre maréchal de Luxembourg se faisoit voir par- « tout, à la droite, à la gauche et au centre en même « temps; vous savez, Messieurs, continua-t-il, qu'il « étoit aisé de le connoître[1]. Tous les officiers ont été « témoins de ce que j'ai l'honneur de vous dire. » Il prétendoit que ce chien noir étoit M. de Luxembourg, qui étoit venu sous cette forme reconnoître leur armée. Ce discours nous fit éclater de rire, non sans raison, et il nous persuada que le bon Espagnol n'étoit pas sorcier lui-même. Ce fut dans ce camp de Leuze ou de la Catoire[2] que je couchai sous la tente pour la première fois.

Lessines. — Le 18, notre armée fut camper à Ligne[3] et le 20 à Lessines[4], petite ville du Hainaut située sur le Dendre. Elle est renommée par la quantité de toiles que l'on y fait; elle est sans aucunes fortifications.

Ath. — Le maréchal de Catinat devoit faire avec la sienne le siège d'Ath. Cette place a été fortifiée par M. de Vauban[5]; on prétend que c'est le chef-d'œuvre de ce grand homme. Il y a huit bastions royaux bien revêtus, des fausses braies et des demi-lunes pour

1. On sait que M. de Luxembourg était bossu.

2. Hameau près de Leuze.

3. A sept kilomètres de Leuze, sur la route d'Ath. C'est en 1605 que cette seigneurie avait été érigée en principauté.

4. Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soignies, au nord d'Ath. L'industrie de la toile y a disparu.

5. Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707) était lieutenant général depuis le 24 août 1688, gouverneur de la citadelle de Lille et commissaire général des fortifications. Il deviendra maréchal de France en 1705.

couvrir les courtines, de bons fossés et un excellent chemin couvert. Le feu de la place est très rasant.

Je ne puis revenir de la politique de Louis XIV d'avoir fait fortifier si parfaitement bien tant de places et de ne les avoir pas gardées, ou bien de ne les avoir pas fait démolir auparavant de les rendre. Toutes les fois que je passois à Ypres, à Menin, à Tournay, le cœur me saignoit de voir entre les mains de nos voisins de si bonnes et belles places, de voir les armes de la France, accompagnées de trophées faits à la louange de Louis XIV, sculptées sur toutes les portes, et les fleurs de lis sur toutes les guérites. Je ne pouvois pas m'empêcher de me dire à moi-même : « Ces trophées en bas-relief sont bien plutôt « à la gloire des ennemis de la France qu'à la gloire « de la nation françoise. » Quelles fortifications Louis XIV n'a-t-il pas fait faire à Luxembourg et à Fribourg-en-Brisgau! Ce sont des places presque imprenables, et de terribles armes que nous avons forgées contre nous.

Revenons à Ath. Cette ville est encore dans le Hainaut, située sur la rivière de Dendre. Elle est assez belle et riche, quoique petite. Il y a près de la place un arc de triomphe à la louange de Louis XIV et de la Reine son épouse. La garnison consistoit en trois mille six cents hommes, deux cents mineurs et une trentaine de canonniers. Elle n'étoit pas assez nombreuse par rapport à la place, les ennemis n'ayant pas cru qu'elle dût être assiégée. Le comte Acquaviva[1] et le marquis de Risbourg, de la maison de

1. C'était un Napolitain. (*Dangeau*, t. VI, p. 121.)

Melun[1], furent pris le 18, voulant s'y jeter vêtus en boulangers[2].

Le 21, le maréchal de Boufflers[3], qui commandoit la troisième armée[4], la fit avancer un peu au delà de Soignies[5], parce que le prince de Vaudémont[6], qui commandoit en l'absence du prince d'Orange la grande armée des ennemis, l'avoit fait marcher à Linkebeek[7]. Le 22, les maréchaux de Villeroy et de Catinat firent la revue de leurs armées. Les lignes de circonvallation étant achevées ce jour-là, on fit l'ouverture de la tranchée à huit heures du soir, en deux endroits, du côté de la porte de Bruxelles[8]. Le 23, notre armée fit un mouvement; la gauche avança sur la Dendre, on y jeta des ponts. Ce même jour, le marquis de Conflans fut pris en voulant se jeter dans la place[9].

1. Guillaume de Melun-Espinoy, marquis de Risbourg ou Richebourg, était alors colonel dans l'armée espagnole. Il mourut en 1735.

2. *Dangeau*, t. VI, p. 121.

3. Louis-François, marquis, puis duc de Boufflers (1644-1711), était maréchal de France depuis le 27 mars 1693, comme Villeroy.

4. Les trois armées étaient celle de Catinat, qui faisait le siège, et celles de Villeroy et de Boufflers, opposées aux armées du prince d'Orange et de l'électeur de Bavière.

5. En Hainaut, à dix-huit kilomètres de Mons.

6. Charles-Henri de Lorraine, fils naturel du duc Charles IV et de Mme de Cantecroix, s'attacha au prince d'Orange et aux Espagnols. Philippe V lui conserva sa confiance, quoiqu'on le soupçonnât souvent de trahison. Nous le retrouverons fréquemment par la suite, et nous aurons occasion de constater le rôle important qu'il joua dans la guerre de Succession d'Espagne.

7. A six kilomètres S. de Bruxelles, sur la route de Soignies.

8. *Gazette*, p. 181.

9. *Dangeau*, t. VI, p. 124; *Gazette*, p. 182. — Charles-Emma-

Je ne manquois pas un seul jour de parcourir avec mes camarades toutes les tranchées et de les examiner toutes jusqu'à la moindre particularité. J'étois charmé de voir et d'apprendre tout ce qui se passe pour l'attaque d'une place. Il y avoit à profiter, puisque la manière avec laquelle le grand Vauban conduisoit les attaques de ce siège a été regardée par les plus habiles comme la plus savante et la plus parfaite. Nous y allions en si grand nombre, que nous embarrassions les tranchées : ce qui nous attira un ordre qui nous défendit, sous peine d'aller en prison, de n'y pas mettre les pieds. Malgré cet ordre rigoureux, j'y étois depuis le matin jusqu'au soir. Un matin, comme j'étois à la tête de la sape, arrivent, sur les onze heures, le maréchal de Catinat et le marquis de Vins, assez près de moi; ils s'assoient; je me cache derrière un boyau. J'attendois avec impatience qu'ils décampassent, d'autant plus que notre détachement devoit monter à cheval l'après-dîner, pour porter la fascine. Quelqu'un me dit que, selon toutes les apparences, ils y resteroient longtemps. Mon embarras augmentoit; je ne savois quel parti prendre : ou il falloit passer à l'endroit où ils étoient, ou passer sur le revers de la tranchée. Je ne me serois pas soucié d'essuyer quelques coups de fusil; mais ces Messieurs m'auroient aperçu, et, en ce cas, je n'aurois pas évité la prison. Il étoit temps cependant de

nuel de Watteville, marquis de Conflans, était lieutenant général des armées d'Espagne et gouverneur d'Ath. La *Gazette d'Amsterdam* (n°s XLII et XLIV) dit que c'est son fils, Maximilien-Emmanuel, marquis d'Usiès, qui fut pris après être resté trois jours dans l'armée française sans être reconnu.

prendre un parti; voici celui que je pris. Il passa près de moi un garde de M. de Catinat; comme il avoit plu, il avoit sa casaque. Je lui contai mon embarras; je le priai instamment de me la prêter. « Je veux bien, me dit-il; l'on ne verra point si vous « êtes mousquetaire oui ou non, et vous la remettrez « à un palefrenier qui tient le cheval de Monsieur le « maréchal à la queue de la tranchée. » Je la pris promptement; je passe devant ces Messieurs. J'étois déjà à dix pas; je me croyois sauvé, lorsque j'entendis M. de Catinat qui cria : « Garde, venez me par« ler. » Je fis la sourde oreille. Il ne cessa de crier : « Garde, êtes-vous sourd? Venez donc me parler. » Il fallut enfin obéir; j'étois consterné. Lorque je fus près de lui, il me dit : « Qui êtes-vous? Je ne vous « connois pas. » Dans le moment qu'il me parloit et que je ne savois que répondre, M. de Vins m'envisage, et, m'ayant reconnu : « Je crois bien, Monsieur « le maréchal, dit-il, que vous ne le connoissez point : « c'est un de mes mousquetaires. Ah! parbleu! Mon« sieur le chevalier, en m'adressant la parole, vous « irez en prison. » Le maréchal, m'entendant nommer, dit au marquis : « Monsieur, il faut que vous « lui pardonniez, c'est un de mes parents[1], et je suis « persuadé que cela ne lui arrivera plus. N'est-ce pas, « Monsieur? me dit-il. » Je lui promis bien fort, et je lui fis mes très humbles remerciements. Cette petite aventure me fit connoître de ce maréchal, qui me témoigna dans la suite bien des bontés. Je lui faisois

1. Les Catinat étaient, comme les Sevin, une famille parlementaire; mais nous n'avons pu découvrir quel lien de parenté existait entre eux.

ma cour régulièrement, et surtout lorsqu'il alloit à la tranchée; il en avoit demandé pour moi la permission à M. de Vins : ainsi, je ne craignois plus rien. Cette connoissance cependant, qui naturellement devoit contribuer à ma fortune, n'a servi qu'à me faire éviter cette prison. M. de Catinat, orné de toutes les qualités qui forment les grands hommes, n'a jamais voulu faire plaisir à personne, et surtout à ceux qui avoient l'honneur de lui appartenir.

Revenons au siège. La nuit du 29 au 30, on attaqua le chemin couvert, qui fut emporté sans aucune résistance. Le 30, on travailla à la descente du fossé, et, la nuit du 31 mai au 1er juin, l'on commença à jeter des fascines pour le combler. Le pont étant achevé à cinq heures du soir, on se logea sur l'angle saillant de la demi-lune. Les ennemis, à la faveur d'un grand feu des remparts, voulurent nous en chasser; mais les grenadiers du régiment de Vermandois[1] les repoussèrent avec beaucoup de perte[2].

Le 3, à onze du matin, le capitaine qui commandoit dans le réduit de la demi-lune se rendit à discrétion. Le 5, les brèches étant parfaites aux deux bastions, les ennemis demandèrent à capituler. Le maréchal leur accorda une capitulation honorable[3]. Lorsque cette garnison sortit, ce général fit arrêter le prince

1. Créé en 1669, sous le nom de régiment Amiral, il fut transféré en 1671 au service de terre. (Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. IV, p. 295.)

2. Tout ce paragraphe est conforme au récit de la *Gazette*, p. 190-191 ; voyez aussi, sur le siège d'Ath, l'*Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 297-307.

3. Les conditions de la capitulation sont données dans la *Gazette*, p. 198, et dans les *Mémoires de Catinat*, t. III, p. 55-58.

de Chimay[1], un lieutenant-colonel[2], un major et deux capitaines, en représailles de cinq officiers de la garnison de Namur qui étoient encore retenus.

Pendant que M. de Catinat faisoit réparer les fortifications de cette place et qu'il faisoit combler les tranchées, M. de Villeroy passa la Dendre avec son armée; il appuya sa gauche près de Papignies[3] et la droite aux bois de Lessines. Celle de Boufflers la joignit la marche d'après. Le projet de ces deux généraux étoit d'occuper le poste d'Anderlecht[4] près Bruxelles. Mais, malgré la diligence que les deux armées firent, le prince d'Orange l'occupa devant nous[5]. Si nous avions pu nous en emparer, nous aurions pris facilement cette belle et grande ville, Vilvorde[6] et le fort appelé les Trois-Trous[7]; nous

1. Charles-Louis-Antoine de Hennin d'Alsace, comte de Bossut et prince de Chimay, grand d'Espagne, lieutenant général et chevalier de la Toison d'or. Veuf en premières noces d'une fille du duc de Nevers, il se remaria en 1722 avec Charlotte de Rouvroy-Saint-Simon, fille de l'auteur des *Mémoires*, et mourut le 2 février 1740.

2. Le sieur de la Catoire, dit la *Gazette*, p. 198.

3. Village du Hainaut, à quatre kilomètres de Lessines, sur la route d'Ath.

4. Bourg situé à l'ouest de Bruxelles et très près des portes de cette ville.

5. Le prince d'Orange quitta son camp de Genappe le 22 juin, à six heures du soir, marcha toute la nuit et vint se poster, le 23, en avant de Bruxelles. (*Gazette*, p. 223, 231 et 239; *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 140-142, 144, 148, 156.) Les conférences entamées entre le maréchal de Boufflers et le comte de Portland, dont il va être question tout à l'heure, interrompirent les opérations.

6. En Brabant, à onze kilomètres au nord de Bruxelles.

7. Ce fort, dont le nom est encore de nos jours attribué à

nous serions aussi rendus maîtres du canal, et, par ce moyen, toute communication auroit été rompue de l'armée ennemie avec la Hollande et le reste du Brabant. Par sa prévoyance, ce grand prince para un coup si important et nous empêcha, le reste de la campagne, de faire d'autres conquêtes, quoique nous avions vingt mille hommes de plus que les alliés.

Après ce projet manqué, l'armée de Villeroy campa à Sainte-Marie-Audenhoven[1], et celle de Boufflers à une demi-lieue en deçà de Notre-Dame-de-Hal[2], sa droite appuyée à la rivière de Senne et sa gauche joignant presque la droite de la grande armée. Ce fut quelque temps après les mouvements de ces armées que commencèrent les conférences du maréchal de Boufflers avec milord Portland[3]. La première entrevue[4] se fit dans une petite plaine à une demi-lieue en deçà de Notre-Dame-de-Hal, et non pas dans

un lieu-dit, était à une lieue au nord de Bruxelles et dominait le canal de Willebroeck, qui mettait Bruxelles en communication avec Anvers, l'Escaut et la Hollande.

1. Audenhoven-Sainte-Marie, à mi-chemin entre Ninove et Audenarde.

2. Quincy écrit : Notre-Dame-des-Halles. C'est Hal, en Brabant, au sud-ouest de Bruxelles, sur la route de Soignies. (Voy. p. 50, note 4.)

3. Jean-Guillaume, baron de Bentinck, favori du prince d'Orange, avait été l'un des promoteurs de la révolution d'Angleterre en 1688, et Guillaume III l'avait créé comte de Portland. Il mourut en 1709.

4. Elle eut lieu le 8 juillet. (*Gazette*, p. 239; *Dangeau*, t. VI, p. 148.) Ces conférences avaient été demandées par le prince d'Orange dans l'espoir d'arriver à la paix plus promptement que par l'entremise des plénipotentiaires réunis à Ryswyk. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. IV, p. 227-228.)

un château, comme le dit l'historien de l'*Histoire militaire de Louis XIV*[1]; il auroit dû faire voir son ouvrage, non seulement aux officiers généraux et aux officiers particuliers, mais même à ses propres frères, quoique simples capitaines d'infanterie[2], qui s'étoient trouvés dans les batailles, combats et autres actions particulières où il ne s'étoit pas trouvé lui-même, auparavant de le faire imprimer; il ne seroit pas tombé, comme il a fait, dans plusieurs fautes inexcusables[3].

Je me trouvai avec mon frère, capitaine dans Dauphin, dont le régiment étoit de l'armée de Boufflers, à cette première conférence. Après avoir dîné, nous montâmes à cheval, et nous arrivâmes à Notre-Dame-de-Hal une heure auparavant le maréchal. En l'attendant, nous fûmes voir l'église, qui est fort renommée par rapport à la dévotion que tous les habitants des environs y ont pour la sainte Vierge[4]. Je vis dans cette église nos armes[5] sur un grand tableau de velours noir attaché à un pilier. Je m'informai au

1. Tome III, p. 310. On se rappelle que l'auteur de cet ouvrage est Charles Sevin de Quincy, frère de notre chevalier.

2. Outre notre auteur, capitaine au régiment de Bourgogne, trois autres de ses frères ne dépassèrent pas ce grade : ce furent François-Thierry Sevin, sieur de Bussy, capitaine dans Chartres-infanterie; Pierre, sieur du Plessis, dans Dauphin, et Alexandre, sieur de la Martinière, dans la Marine.

3. Voy. ci-dessus, p. 2, note 2.

4. L'église de Hal, bâtie au XIVe siècle, était le centre d'un pèlerinage renommé dans la région. La statue de la Vierge, qu'on y vénère encore, date au moins du XIIe siècle. La ville en avait pris le nom de Notre-Dame-de-Hal.

5. D'azur à la gerbe d'or.

sacristain du nom de la personne qui étoit enterrée. Il nous dit qu'elle s'appeloit le marquis de B[andeville][1], qu'il avoit été grand écuyer de l'électeur de Bavière, qu'il étoit mort à Bruxelles, qu'il avoit voulu être enterré dans cette église, que le prince l'avoit beaucoup regretté, et qu'il lui avoit fait faire des funérailles superbes, auxquelles il avoit assisté. Ce discours nous surprit d'autant plus que le grand-père[2] du marquis de B[andeville] qui a été tué à la dernière et grande bataille d'Hochstedt à la tête de son régiment[3] n'avoit laissé que trois garçons. L'aîné a été tué, sans avoir été marié, au siège de Lille, lorsque Louis XIV s'en est emparé; il étoit guidon des gendarmes de Monsieur, frère unique du Roi, et aide de camp de S. M.[4]. Le second a été tué à la bataille d'Ensheim[5] à la tête de son régiment, qui portoit son nom[6] et qui étoit un des six petits vieux

1. Ce nom est en blanc dans le manuscrit.

2. Jean Sevin, seigneur de Bandeville, grand-oncle de notre auteur, conseiller au Grand Conseil (1632), puis au Parlement (1634), maître des requêtes (1636), résigna sa charge en 1642, à la mort de sa femme, pour entrer dans les ordres. Il mourut en août 1650. Voy. la Notice préliminaire.

3. Louis II Sevin, marquis de Bandeville, d'abord capitaine de dragons dans le régiment de la Reine, puis colonel d'un régiment d'infanterie, tué à Hochstedt le 13 août 1704.

4. Jean Sevin de Bandeville eut la tête emportée d'un coup de canon au début du siège, le 18 août 1667. (*Gazette*, p. 866.)

5. Louis Ier Sevin, marquis de Bandeville, lieutenant aux gardes (1668), acheta (1671) le régiment d'infanterie d'Épagny, et mourut le 3 novembre 1674, des blessures qu'il avait reçues le 4 octobre précédent à la bataille d'Ensheim. C'est le père du Bandeville tué à Hochstedt.

6. Ce régiment, créé en 1610, avait eu pour colonels, avant

y en eut un seul qui voulut me prêter un sol ! Cependant ils étoient tous de grands seigneurs et puissamment riches[1].

1. Nous n'avons pas l'avis de parents pour cet emprunt de 1697 ; mais on possède aux Archives nationales (Y 4078) celui qui fût donné, le 3 février 1699, en pareille occasion, pour Alexandre Sevin, qui allait entrer aux mousquetaires et devait s'équiper. Les parents qui y furent présents étaient : Charles Sevin de Quincy, grand bailli de Meaux, frère du jeune homme ; Alexandre-Jean Sevin, seigneur de Ménilmontant et de la Cour-Senlisse, président en la 5e chambre des enquêtes ; Charles Sevin, seigneur de Bandeville, commandeur de Malte ; Nicolas de Quélen, conseiller de grand'chambre, et autre Nicolas de Quélen, sieur du Plessis ; Thierry Le Rebours, président au Grand Conseil, et Alexandre Le Rebours ; tous cousins issus de germains.

CAMPAGNE DE 1697.

Nous partîmes de Paris un lundi 19 avril. Nous étions aux ordres du marquis de Mirepoix. Nous fûmes coucher à un village à deux lieues de Dammartin[1], nommé Mitry[2]. On nous logea une dizaine de mousquetaires chez un paysan. Nous fûmes obligés de coucher dans la *chambre verte*, c'est-à-dire dans le grenier au foin; c'étoit assez bien commencer la campagne pour un jeune garçon qui sortoit du collège. Aussi notre hôte ne cessoit de s'écrier : « Quoi! le « frère du seigneur de Quincy[3] est obligé de coucher « sur du foin! Et où coucherois-je donc, moi qui « suis un pauvre paysan, si j'allois à la guerre? » Je n'ai jamais si bien dormi, et je n'ai jamais été si content.

Crépy. — Le 20, nous fûmes à Crépy-en-Valois, petite ville assez laide, quoique capitale de cette petite province. Elle est seulement recommandable par la paix qui y fut conclue, le 18 septembre 1544, par Charles-Quint et François Ier. Nous y séjournâmes le 21.

1. Dammartin-en-Goëlle.

2. Cant. de Claye, arr. de Meaux (Seine-et-Marne).

3. C'est peut-être la seule fois où notre auteur écrit son nom en toutes lettres; ordinairement, il se contente de l'initiale.

Coucy. — Le 22, à Coucy-le-Château, en Picardie, petite ville qui a donné son nom à une très ancienne maison qui est fondue dans celle de Luxembourg et ensuite dans celle de Bourbon[1]. Cette maison de Coucy étoit très puissante; elle possédoit quantité de belles terres, entre autres celle d'Oisy dans l'Artois[2], qui appartient au comte d'Oisy, mon beau-frère[3]. L'abbaye du Verger[4], qui est à un demi-quart de lieue du bourg d'Oisy, a été fondée par Enguerrand,

1. La maison de Coucy ne se « fondit » pas dans les maisons de Luxembourg et de Bourbon, comme le dit notre auteur. L'héritière d'Enguerrand VII, Marie, avait épousé Henri, fils du duc de Bar, tué en 1396 à la bataille de Nicopolis. Une partie de ses biens passa aux Luxembourg par le mariage de Bonne de Bar avec Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France; mais Marie de Coucy avait vendu, en 1400, au duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, les châtellenies de Coucy et de la Fère. (*Histoire généalogique des maisons de Guines, Ardres, Gand et Coucy*, par André du Chesne.)

2. Oisy ou Oisy-le-Verger, département du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion. Les seigneurs de cette terre eurent longtemps la qualité de châtelain de Cambray. Apportée aux Coucy par le mariage d'Enguerrand II avec Marie de Montmirail, sa troisième femme, fille de Jean, seigneur de Montmirail et d'Oisy, elle passa ensuite dans la famille de Tournay et fut érigée en comté, en 1666, en faveur de Philippe de Tournay, qui la laissa par testament, en 1678, à son cousin Julien-Eustache d'Assignies, à charge de relever son nom et ses armes.

3. Charles-Joseph-Eugène de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, petit-fils de Julien-Eustache, né vers 1694, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mourut aux eaux d'Aix-la-Chapelle le 19 juillet 1764.

4. L'abbaye de Notre-Dame-du-Verger, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée vers 1225 par Jean, seigneur de Montmirail et d'Oisy, qui se fit moine lui-même à l'abbaye de Longpont.

seigneur de Coucy; on y voit son tombeau et celui de sa femme, Ade de Roucy[1]; il vivoit en 1080. Mon hôte me donna un bon souper, et, le lendemain, bien à déjeuner auparavant de partir pour la Fère. Nous y arrivâmes le 23, et nous y séjournâmes le 24.

La Fère. — La ville de la Fère est dans la Thiérache[2], située sur l'Oise et dans un terrain marécageux. Elle étoit, du temps d'Henri IV, la plus forte place de Picardie. Ce prince, après un long siège, s'en rendit le maître, au mois de mai 1596, sur les Espagnols.

Pendant le séjour que nous fîmes à la Fère, il m'arriva une aventure qui pensa être bien triste pour moi. Je fus à la chasse, je me fatiguai infiniment. N'en pouvant plus, je me reposai au milieu d'une grande plaine à perte de vue, où il n'y avoit ni arbre, ni buisson. Pour me désennuyer, je comptai mon petit argent; ce plaisir ne fut pas long : ensuite de quoi, je m'endormis. Au bout de deux heures, je me réveillai, je pris mon fusil, et je m'en retournai à la ville. Quelle fut ma surprise lorsque, en voulant payer quelque chose, je ne trouvai plus ma bourse! Je cherchai dans toutes mes poches; point de nouvelle, mes recherches furent inutiles. Ma situation

1. Enguerrand I[er] de Boves épousa Ade de Roucy, dame de Marle, et commença la grandeur de sa maison en s'emparant déloyalement du château de Coucy. Il n'est pas le fondateur de l'abbaye du Verger, comme on l'a vu dans la note précédente, et l'on ignore le lieu de sa sépulture. (A. du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, Ardres, Gand et Coucy*, p. 191-195.)

2. Pays situé entre le Hainaut, le Cambrésis, le Vermandois et la Champagne; villes principales : Guise, Vervins, La Fère.

devenoit des plus tristes et des plus embarrassantes; car l'on m'avoit donné à peu près l'argent nécessaire pour ma campagne. A la fin, je me souvins que je l'avois compté auparavant de m'endormir. Je cours vite; il y avoit deux lieues de la Fère à l'endroit où je m'étois reposé. Je cherche ce terrain, mais en vain; c'étoit chercher une aiguille dans une botte de foin; car, comme je l'ai déjà dit, c'étoit une plaine à perte de vue, où il n'y avoit pas un seul buisson. Mon bonheur voulut cependant, après bien des promenades, que je tombai dans l'endroit même où j'avois laissé mon argent. Le calme est bien doux après un grand orage; je m'en retournai à la Fère, quoique très fatigué, extrêmement content.

Nous en partîmes le 25, pour aller coucher dans un village dont je ne me ressouviens plus du nom.

Le Cateau. — Le 26, au Cateau-Cambrésis, petite ville située sur la petite rivière de Selle[1], qui prend sa source à Bohain et va se jeter dans l'Escaut vis-à-vis l'abbaye de Denain[2]. Elle appartient en souveraineté aux archevêques de Cambray et a été très funeste à la France par le traité qu'Henri II y conclut avec Philippe II, roi d'Espagne, en 1559[3].

Le Quesnoy. — Le 27, au Quesnoy. Comme les partis des ennemis se promenoient de temps en

1. Ou plutôt Seille.

2. L'abbaye de Notre-Dame était alors occupée par un chapitre de douze chanoinesses nobles, dirigées par une abbesse régulière. Son revenu était de vingt mille livres.

3. Par ce traité, signé le 2 avril 1559, la France restituait à l'Espagne cent quatre-vingt-neuf villes ou places fortifiées en Italie et en Flandre.

temps entre ces deux villes, on fit un détachement pour couvrir nos équipages, dont je fus. La ville du Quesnoy est de la province du Hainaut et est très forte. Les François la possèdent depuis l'année 1654[1]. Pendant les quinze jours environ que nous y restâmes, je m'en allai à Mons avec le chevalier de Guénaud, qui étoit de Bourgogne, suivis chacun d'un valet. Ce jeune homme fut tué en duel, trois ou quatre années après, à Paris, par la Bussière[2], qui venoit de quitter le petit collet, et qui est entré depuis dans le régiment de Bourgogne[3]. Ils étoient tous deux mes bons amis. Nous croyions, le chevalier et moi, d'y trouver le régiment Dauphin, dans lequel il avoit un frère, aussi bien que moi. Nous n'avions aucune escorte. A peine fûmes-nous sortis d'un bois, nommé le bois de Sart[4], qui se trouve entre les deux villes, que nous en vîmes sortir une trentaine d'hussards. La partie n'étoit pas égale; il fallut donc donner des deux. Comme nous étions bien montés, nous arrivâmes bientôt à Mons. Le régiment Dauphin en étoit parti pour aller cantonner à Jeumont[5].

1. Turenne s'en empara sans coup férir le 6 septembre. (*Gazette*, p. 116.)

2. Nous retrouverons plus tard ce camarade de notre auteur.

3. Ce régiment, que le Roi avait donné au duc de Bourgogne en 1685, était commandé en 1697 par M. de Chamilly, qui le vendit l'année suivante pour cinquante mille livres à M. Dreux, gendre du ministre Chamillart, que nous retrouverons par la suite.

4. Ce bois, situé un peu au delà de Bavay, et sur le territoire actuel de la Belgique, s'appelle aujourd'hui le bois de Blaregnies.

5. Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge.

Mons. — La ville de Mons est la capitale du Hainaut, située sur la petite rivière de Trulle[1]. C'est une des bonnes places des Pays-Bas; grande, les rues en sont bien percées, les maisons bien bâties; elle est célèbre par son commerce et par son chapitre de chanoinesses[2]. Louis XIV la prit le 5 mars 1691[3]. J'ai eu un de mes cousins issus de germains, nommé Villermont, fils unique, tué à l'attaque de l'ouvrage à cornes de cette place; il étoit mousquetaire noir[4].

Après avoir mangé un morceau, nous remontâmes à cheval et nous arrivâmes d'assez bonne heure à Jeumont. Nos frères furent charmés de nous revoir; ils nous firent très bonne chère pendant les deux jours que nous y restâmes. Ce fut dans cet endroit où je vis pour la première fois passer par les baguettes[5] : c'étoit une jeune fille de seize ans que les officiers avoient trouvée couchée avec des grenadiers; elle étoit très jolie, mais, malgré sa beauté, elle fut bien étrillée. Cela me fit beaucoup de peine.

1. Ou plutôt Trouille.

2. Le chapitre de Sainte-Waltrude, composé de trente chanoinesses nobles.

3. Cette date est erronée. Le siège fut commencé le 15 mars; le roi y arriva le 20, et la place se rendit le 10 avril. (*Gazette*, p. 154-155, 164-168, 176-180 et 188-191.)

4. C'était le fils, né tardivement, d'Esprit Cabart, sieur de Villermont, l'ami et le confident de M. et Mme Scarron, et de sa femme Éléonore de Broé de la Guette. (A. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, p. 45.)

5. Punition infligée aux soldats pour des fautes légères. Le condamné, les épaules nues, passait entre la compagnie disposée sur deux rangs. Chaque soldat tenait une baguette et en assenait un coup sur les épaules du patient.

Le lendemain que nous fûmes de retour au Quesnoy, nos commandants reçurent un ordre du maréchal de Villeroy[1], qui devoit commander la grande armée, de se rendre avec les deux détachements des mousquetaires à Mons. Nous y arrivâmes le 14 mai. Tout le reste de la Maison du Roi, aux ordres du marquis de Gassion[2], y étoit arrivé. Le 15, comme nous étions à l'Opéra et que Mme Armide chantoit : *Vous partez, Renaud, vous partez*[3]*!* nos officiers vinrent nous avertir que l'on alloit monter à cheval dans le moment. Il fallut quitter le spectacle bien vite, et nous n'eûmes que le temps de boire un coup, pour nous rendre sur la place, où nous trouvâmes la Maison du Roi en bataille. Sur les dix à onze heures du soir, nous sortîmes de Mons sans savoir où nous allions. La nuit étoit fort obscure; nous passâmes plusieurs défilés, et par un endroit si serré que l'on défiloit un à un. Le mousquetaire qui marchoit devant moi s'endormit; je ne m'en aperçus qu'au bout d'une demi-heure. Je le réveillai; la file étoit perdue. Nous nous mîmes à galoper à toute bride, et ce ne fut qu'après un temps très considérable que nous la gagnâmes. Il ne faut souvent qu'une circonstance comme celle-là pour faire perdre une colonne; les

1. François de Neufville, duc de Villeroy (1644-1730), maréchal de France depuis le 27 mars 1693.

2. Jean, chevalier, puis comte de Gassion, lieutenant de la compagnie Villeroy des gardes du corps, maréchal de camp (1692), lieutenant général (1696), gouverneur de Dax et de Mézières; il mourut en novembre 1713.

3. *Renaud et Armide*, opéra de Quinault et Lully, joué pour la première fois pendant l'hiver de 1685-1686.

officiers ne peuvent avoir trop d'attention pour faire serrer pendant la nuit les cavaliers et les soldats. Enfin nous arrivâmes, à la petite pointe du jour, devant Ath[1], que nous investîmes du côté de Bruxelles et d'Oudenarde avec les troupes que le maréchal de Catinat[2] avoit amenées d'Helchin[3], pendant que le prince Camille[4], à la tête de quatre mille chevaux, l'investissoit du côté des lignes. Sur les dix heures du matin, nous vîmes sortir plusieurs carrosses de la place; c'étoit la comtesse de Rœux, femme du gouverneur[5], et plusieurs autres dames, qui avoient eu permission du maréchal de Catinat de se retirer[6].

Ayant passé la nuit du 16 au 17 au bivouac, nous allâmes joindre l'armée du maréchal de Villeroy, qui étoit à Leuze[7], en l'endroit même où le maréchal de

1. Située sur la Dendre, entre Mons et Oudenarde, la ville d'Ath, investie le 15 mai, se rendit le 5 juin, comme on le verra plus loin.

2. Nicolas Catinat (1637-1712), maréchal de France depuis le 27 mars 1693. Il avait commandé en Piémont jusqu'en 1696, et on venait de lui donner une armée en Flandre. Nous le retrouverons en Italie en 1701.

3. Bourg de la Flandre occidentale, canton de Courtray.

4. Camille de Lorraine (1666-1715), fils cadet du comte d'Armagnac. Il était brigadier de cavalerie depuis janvier 1696, passa maréchal de camp en 1702, et devint la même année chef du conseil du duc de Lorraine.

5. Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croÿ, comte de Rœux, prince du Saint-Empire et chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Mons et du Hainaut, mourut en octobre 1697 de blessures reçues dans un combat entre les Turcs et les Impériaux. Il avait épousé Anne-Antoinette de Berghes, qui mourut le 30 août 1714.

6. *Gazette d'Amsterdam*, Extraord. XLI.

7. Ce bourg du Hainaut n'est qu'à trois lieues d'Ath.

Luxembourg[1] avoit battu, à la tête de la Maison du Roi et de la gendarmerie, soixante-douze escadrons ennemis aux ordres du prince de Waldeck[2], le 19 septembre 1691[3].

A propos de ce combat, je rapporterai ce que nous dit un capitaine de cavalerie espagnole du régiment de Figuarol[4], étant en quartier à Albignano, bourg sur l'Adda, en Italie, quinze jours auparavant le combat de Cassano. Nous parlions du maréchal de Luxembourg et de ses grandes actions. « Ce général, nous « dit-il, étoit un grand sorcier. J'étois, poursuivit-il, « à notre défaite de Leuze. A la pointe du jour que « se donna ce combat, dans le moment que nous « nous préparions à décamper (il faisoit le plus beau « temps du monde), nous vîmes passer le long de « notre ligne un gros chien noir. On tira un millier « de coups de mousqueton sur lui, sans pouvoir « jamais le tuer. Ce dogue ayant disparu, il s'éleva « dans le moment un brouillard si épais, qu'à peine « pouvoit-on se voir. Il dura environ une heure. « Quelle fut notre surprise, lorsqu'il fut dissipé, de « voir presque à la portée du pistolet vos troupes en

1. François-Henri de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, le plus brillant des élèves du grand Condé, maréchal de France depuis 1675. Ses campagnes en Flandre, de 1690 à 1694, avaient mis le comble à sa réputation. Il était mort le 4 janvier 1695.

2. Georges-Frédéric, comte de Waldeck-Wildungen (1620-1692), maréchal de camp général des Hollandais et gouverneur d'Utrecht.

3. M. de Luxembourg n'avait que trente escadrons. (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 402-405, etc.)

4. Sans doute Figueroa.

« bataille, qui s'ébranloient pour venir nous charger. « Votre maréchal de Luxembourg se faisoit voir par-« tout, à la droite, à la gauche et au centre en même « temps; vous savez, Messieurs, continua-t-il, qu'il « étoit aisé de le connoître[1]. Tous les officiers ont été « témoins de ce que j'ai l'honneur de vous dire. » Il prétendoit que ce chien noir étoit M. de Luxembourg, qui étoit venu sous cette forme reconnoître leur armée. Ce discours nous fit éclater de rire, non sans raison, et il nous persuada que le bon Espagnol n'étoit pas sorcier lui-même. Ce fut dans ce camp de Leuze ou de la Catoire[2] que je couchai sous la tente pour la première fois.

Lessines. — Le 18, notre armée fut camper à Ligne[3] et le 20 à Lessines[4], petite ville du Hainaut située sur le Dendre. Elle est renommée par la quantité de toiles que l'on y fait; elle est sans aucunes fortifications.

Ath. — Le maréchal de Catinat devoit faire avec la sienne le siège d'Ath. Cette place a été fortifiée par M. de Vauban[5]; on prétend que c'est le chef-d'œuvre de ce grand homme. Il y a huit bastions royaux bien revêtus, des fausses braies et des demi-lunes pour

1. On sait que M. de Luxembourg était bossu.

2. Hameau près de Leuze.

3. A sept kilomètres de Leuze, sur la route d'Ath. C'est en 1605 que cette seigneurie avait été érigée en principauté.

4. Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soignies, au nord d'Ath. L'industrie de la toile y a disparu.

5. Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707) était lieutenant général depuis le 24 août 1688, gouverneur de la citadelle de Lille et commissaire général des fortifications. Il deviendra maréchal de France en 1705.

couvrir les courtines, de bons fossés et un excellent chemin couvert. Le feu de la place est très rasant.

Je ne puis revenir de la politique de Louis XIV d'avoir fait fortifier si parfaitement bien tant de places et de ne les avoir pas gardées, ou bien de ne les avoir pas fait démolir auparavant de les rendre. Toutes les fois que je passois à Ypres, à Menin, à Tournay, le cœur me saignoit de voir entre les mains de nos voisins de si bonnes et belles places, de voir les armes de la France, accompagnées de trophées faits à la louange de Louis XIV, sculptées sur toutes les portes, et les fleurs de lis sur toutes les guérites. Je ne pouvois pas m'empêcher de me dire à moi-même : « Ces trophées en bas-relief sont bien plutôt « à la gloire des ennemis de la France qu'à la gloire « de la nation françoise. » Quelles fortifications Louis XIV n'a-t-il pas fait faire à Luxembourg et à Fribourg-en-Brisgau! Ce sont des places presque imprenables, et de terribles armes que nous avons forgées contre nous.

Revenons à Ath. Cette ville est encore dans le Hainaut, située sur la rivière de Dendre. Elle est assez belle et riche, quoique petite. Il y a près de la place un arc de triomphe à la louange de Louis XIV et de la Reine son épouse. La garnison consistoit en trois mille six cents hommes, deux cents mineurs et une trentaine de canonniers. Elle n'étoit pas assez nombreuse par rapport à la place, les ennemis n'ayant pas cru qu'elle dût être assiégée. Le comte Acquaviva[1] et le marquis de Risbourg, de la maison de

1. C'était un Napolitain. (*Dangeau*, t. VI, p. 121.)

Melun[1], furent pris le 18, voulant s'y jeter vêtus en boulangers[2].

Le 21, le maréchal de Boufflers[3], qui commandoit la troisième armée[4], la fit avancer un peu au delà de Soignies[5], parce que le prince de Vaudémont[6], qui commandoit en l'absence du prince d'Orange la grande armée des ennemis, l'avoit fait marcher à Linkebeek[7]. Le 22, les maréchaux de Villeroy et de Catinat firent la revue de leurs armées. Les lignes de circonvallation étant achevées ce jour-là, on fit l'ouverture de la tranchée à huit heures du soir, en deux endroits, du côté de la porte de Bruxelles[8]. Le 23, notre armée fit un mouvement; la gauche avança sur la Dendre, on y jeta des ponts. Ce même jour, le marquis de Conflans fut pris en voulant se jeter dans la place[9].

1. Guillaume de Melun-Espinoy, marquis de Risbourg ou Richebourg, était alors colonel dans l'armée espagnole. Il mourut en 1735.

2. *Dangeau*, t. VI, p. 121.

3. Louis-François, marquis, puis duc de Boufflers (1644-1711), était maréchal de France depuis le 27 mars 1693, comme Villeroy.

4. Les trois armées étaient celle de Catinat, qui faisait le siège, et celles de Villeroy et de Boufflers, opposées aux armées du prince d'Orange et de l'électeur de Bavière.

5. En Hainaut, à dix-huit kilomètres de Mons.

6. Charles-Henri de Lorraine, fils naturel du duc Charles IV et de Mme de Cantecroix, s'attacha au prince d'Orange et aux Espagnols. Philippe V lui conserva sa confiance, quoiqu'on le soupçonnât souvent de trahison. Nous le retrouverons fréquemment par la suite, et nous aurons occasion de constater le rôle important qu'il joua dans la guerre de Succession d'Espagne.

7. A six kilomètres S. de Bruxelles, sur la route de Soignies.

8. *Gazette*, p. 181.

9. *Dangeau*, t. VI, p. 124; *Gazette*, p. 182. — Charles-Emma-

Je ne manquois pas un seul jour de parcourir avec mes camarades toutes les tranchées et de les examiner toutes jusqu'à la moindre particularité. J'étois charmé de voir et d'apprendre tout ce qui se passe pour l'attaque d'une place. Il y avoit à profiter, puisque la manière avec laquelle le grand Vauban conduisoit les attaques de ce siège a été regardée par les plus habiles comme la plus savante et la plus parfaite. Nous y allions en si grand nombre, que nous embarrassions les tranchées : ce qui nous attira un ordre qui nous défendit, sous peine d'aller en prison, de n'y pas mettre les pieds. Malgré cet ordre rigoureux, j'y étois depuis le matin jusqu'au soir. Un matin, comme j'étois à la tête de la sape, arrivent, sur les onze heures, le maréchal de Catinat et le marquis de Vins, assez près de moi; ils s'assoient; je me cache derrière un boyau. J'attendois avec impatience qu'ils décampassent, d'autant plus que notre détachement devoit monter à cheval l'après-dîner, pour porter la fascine. Quelqu'un me dit que, selon toutes les apparences, ils y resteroient longtemps. Mon embarras augmentoit; je ne savois quel parti prendre : ou il falloit passer à l'endroit où ils étoient, ou passer sur le revers de la tranchée. Je ne me serois pas soucié d'essuyer quelques coups de fusil; mais ces Messieurs m'auroient aperçu, et, en ce cas, je n'aurois pas évité la prison. Il étoit temps cependant de

nuel de Watteville, marquis de Conflans, était lieutenant général des armées d'Espagne et gouverneur d'Ath. La *Gazette d'Amsterdam* (nos XLII et XLIV) dit que c'est son fils, Maximilien-Emmanuel, marquis d'Usiès, qui fut pris après être resté trois jours dans l'armée française sans être reconnu.

prendre un parti; voici celui que je pris. Il passa près de moi un garde de M. de Catinat; comme il avoit plu, il avoit sa casaque. Je lui contai mon embarras; je le priai instamment de me la prêter. « Je veux bien, me dit-il; l'on ne verra point si vous « êtes mousquetaire oui ou non, et vous la remettrez « à un palefrenier qui tient le cheval de Monsieur le « maréchal à la queue de la tranchée. » Je la pris promptement; je passe devant ces Messieurs. J'étois déjà à dix pas; je me croyois sauvé, lorsque j'entendis M. de Catinat qui cria : « Garde, venez me par« ler. » Je fis la sourde oreille. Il ne cessa de crier : « Garde, êtes-vous sourd? Venez donc me parler. » Il fallut enfin obéir; j'étois consterné. Lorque je fus près de lui, il me dit : « Qui êtes-vous? Je ne vous « connois pas. » Dans le moment qu'il me parloit et que je ne savois que répondre, M. de Vins m'envisage, et, m'ayant reconnu : « Je crois bien, Monsieur « le maréchal, dit-il, que vous ne le connoissez point : « c'est un de mes mousquetaires. Ah! parbleu! Mon« sieur le chevalier, en m'adressant la parole, vous « irez en prison. » Le maréchal, m'entendant nommer, dit au marquis : « Monsieur, il faut que vous « lui pardonniez, c'est un de mes parents[1], et je suis « persuadé que cela ne lui arrivera plus. N'est-ce pas, « Monsieur? me dit-il. » Je lui promis bien fort, et je lui fis mes très humbles remerciements. Cette petite aventure me fit connoître de ce maréchal, qui me témoigna dans la suite bien des bontés. Je lui faisois

1. Les Catinat étaient, comme les Sevin, une famille parlementaire; mais nous n'avons pu découvrir quel lien de parenté existait entre eux.

ma cour régulièrement, et surtout lorsqu'il alloit à la tranchée; il en avoit demandé pour moi la permission à M. de Vins : ainsi, je ne craignois plus rien. Cette connoissance cependant, qui naturellement devoit contribuer à ma fortune, n'a servi qu'à me faire éviter cette prison. M. de Catinat, orné de toutes les qualités qui forment les grands hommes, n'a jamais voulu faire plaisir à personne, et surtout à ceux qui avoient l'honneur de lui appartenir.

Revenons au siège. La nuit du 29 au 30, on attaqua le chemin couvert, qui fut emporté sans aucune résistance. Le 30, on travailla à la descente du fossé, et, la nuit du 31 mai au 1er juin, l'on commença à jeter des fascines pour le combler. Le pont étant achevé à cinq heures du soir, on se logea sur l'angle saillant de la demi-lune. Les ennemis, à la faveur d'un grand feu des remparts, voulurent nous en chasser; mais les grenadiers du régiment de Vermandois[1] les repoussèrent avec beaucoup de perte[2].

Le 3, à onze du matin, le capitaine qui commandoit dans le réduit de la demi-lune se rendit à discrétion. Le 5, les brèches étant parfaites aux deux bastions, les ennemis demandèrent à capituler. Le maréchal leur accorda une capitulation honorable[3]. Lorsque cette garnison sortit, ce général fit arrêter le prince

1. Créé en 1669, sous le nom de régiment Amiral, il fut transféré en 1671 au service de terre. (Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. IV, p. 295.)

2. Tout ce paragraphe est conforme au récit de la *Gazette*, p. 190-191 ; voyez aussi, sur le siège d'Ath, l'*Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 297-307.

3. Les conditions de la capitulation sont données dans la *Gazette*, p. 198, et dans les *Mémoires de Catinat*, t. III, p. 55-58.

de Chimay[1], un lieutenant-colonel[2], un major et deux capitaines, en représailles de cinq officiers de la garnison de Namur qui étoient encore retenus.

Pendant que M. de Catinat faisoit réparer les fortifications de cette place et qu'il faisoit combler les tranchées, M. de Villeroy passa la Dendre avec son armée; il appuya sa gauche près de Papignies[3] et la droite aux bois de Lessines. Celle de Boufflers la joignit la marche d'après. Le projet de ces deux généraux étoit d'occuper le poste d'Anderlecht[4] près Bruxelles. Mais, malgré la diligence que les deux armées firent, le prince d'Orange l'occupa devant nous[5]. Si nous avions pu nous en emparer, nous aurions pris facilement cette belle et grande ville, Vilvorde[6] et le fort appelé les Trois-Trous[7]; nous

1. Charles-Louis-Antoine de Hennin d'Alsace, comte de Bossut et prince de Chimay, grand d'Espagne, lieutenant général et chevalier de la Toison d'or. Veuf en premières noces d'une fille du duc de Nevers, il se remaria en 1722 avec Charlotte de Rouvroy-Saint-Simon, fille de l'auteur des *Mémoires*, et mourut le 2 février 1740.

2. Le sieur de la Catoire, dit la *Gazette*, p. 198.

3. Village du Hainaut, à quatre kilomètres de Lessines, sur la route d'Ath.

4. Bourg situé à l'ouest de Bruxelles et très près des portes de cette ville.

5. Le prince d'Orange quitta son camp de Genappe le 22 juin, à six heures du soir, marcha toute la nuit et vint se poster, le 23, en avant de Bruxelles. (*Gazette*, p. 223, 231 et 239; *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 140-142, 144, 148, 156.) Les conférences entamées entre le maréchal de Boufflers et le comte de Portland, dont il va être question tout à l'heure, interrompirent les opérations.

6. En Brabant, à onze kilomètres au nord de Bruxelles.

7. Ce fort, dont le nom est encore de nos jours attribué à

nous serions aussi rendus maîtres du canal, et, par ce moyen, toute communication auroit été rompue de l'armée ennemie avec la Hollande et le reste du Brabant. Par sa prévoyance, ce grand prince para un coup si important et nous empêcha, le reste de la campagne, de faire d'autres conquêtes, quoique nous avions vingt mille hommes de plus que les alliés.

Après ce projet manqué, l'armée de Villeroy campa à Sainte-Marie-Audenhoven[1], et celle de Boufflers à une demi-lieue en deçà de Notre-Dame-de-Hal[2], sa droite appuyée à la rivière de Senne et sa gauche joignant presque la droite de la grande armée. Ce fut quelque temps après les mouvements de ces armées que commencèrent les conférences du maréchal de Boufflers avec milord Portland[3]. La première entrevue[4] se fit dans une petite plaine à une demi-lieue en deçà de Notre-Dame-de-Hal, et non pas dans

un lieu-dit, était à une lieue au nord de Bruxelles et dominait le canal de Willebroeck, qui mettait Bruxelles en communication avec Anvers, l'Escaut et la Hollande.

1. Audenhoven-Sainte-Marie, à mi-chemin entre Ninove et Audenarde.

2. Quincy écrit : Notre-Dame-des-Halles. C'est Hal, en Brabant, au sud-ouest de Bruxelles, sur la route de Soignies. (Voy. p. 50, note 4.)

3. Jean-Guillaume, baron de Bentinck, favori du prince d'Orange, avait été l'un des promoteurs de la révolution d'Angleterre en 1688, et Guillaume III l'avait créé comte de Portland. Il mourut en 1709.

4. Elle eut lieu le 8 juillet. (*Gazette*, p. 239; *Dangeau*, t. VI, p. 148.) Ces conférences avaient été demandées par le prince d'Orange dans l'espoir d'arriver à la paix plus promptement que par l'entremise des plénipotentiaires réunis à Ryswyk. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. IV, p. 227-228.)

un château, comme le dit l'historien de l'*Histoire militaire de Louis XIV*[1]; il auroit dû faire voir son ouvrage, non seulement aux officiers généraux et aux officiers particuliers, mais même à ses propres frères, quoique simples capitaines d'infanterie[2], qui s'étoient trouvés dans les batailles, combats et autres actions particulières où il ne s'étoit pas trouvé lui-même, auparavant de le faire imprimer; il ne seroit pas tombé, comme il a fait, dans plusieurs fautes inexcusables[3].

Je me trouvai avec mon frère, capitaine dans Dauphin, dont le régiment étoit de l'armée de Boufflers, à cette première conférence. Après avoir dîné, nous montâmes à cheval, et nous arrivâmes à Notre-Dame-de-Hal une heure auparavant le maréchal. En l'attendant, nous fûmes voir l'église, qui est fort renommée par rapport à la dévotion que tous les habitants des environs y ont pour la sainte Vierge[4]. Je vis dans cette église nos armes[5] sur un grand tableau de velours noir attaché à un pilier. Je m'informai au

1. Tome III, p. 310. On se rappelle que l'auteur de cet ouvrage est Charles Sevin de Quincy, frère de notre chevalier.

2. Outre notre auteur, capitaine au régiment de Bourgogne, trois autres de ses frères ne dépassèrent pas ce grade : ce furent François-Thierry Sevin, sieur de Bussy, capitaine dans Chartres-infanterie; Pierre, sieur du Plessis, dans Dauphin, et Alexandre, sieur de la Martinière, dans la Marine.

3. Voy. ci-dessus, p. 2, note 2.

4. L'église de Hal, bâtie au XIVe siècle, était le centre d'un pèlerinage renommé dans la région. La statue de la Vierge, qu'on y vénère encore, date au moins du XIIe siècle. La ville en avait pris le nom de Notre-Dame-de-Hal.

5. D'azur à la gerbe d'or.

sacristain du nom de la personne qui étoit enterrée. Il nous dit qu'elle s'appeloit le marquis de B[andeville][1], qu'il avoit été grand écuyer de l'électeur de Bavière, qu'il étoit mort à Bruxelles, qu'il avoit voulu être enterré dans cette église, que le prince l'avoit beaucoup regretté, et qu'il lui avoit fait faire des funérailles superbes, auxquelles il avoit assisté. Ce discours nous surprit d'autant plus que le grand-père[2] du marquis de B[andeville] qui a été tué à la dernière et grande bataille d'Hochstedt à la tête de son régiment[3] n'avoit laissé que trois garçons. L'aîné a été tué, sans avoir été marié, au siège de Lille, lorsque Louis XIV s'en est emparé; il étoit guidon des gendarmes de Monsieur, frère unique du Roi, et aide de camp de S. M.[4]. Le second a été tué à la bataille d'Ensheim[5] à la tête de son régiment, qui portoit son nom[6] et qui étoit un des six petits vieux

1. Ce nom est en blanc dans le manuscrit.

2. Jean Sevin, seigneur de Bandeville, grand-oncle de notre auteur, conseiller au Grand Conseil (1632), puis au Parlement (1634), maître des requêtes (1636), résigna sa charge en 1642, à la mort de sa femme, pour entrer dans les ordres. Il mourut en août 1650. Voy. la Notice préliminaire.

3. Louis II Sevin, marquis de Bandeville, d'abord capitaine de dragons dans le régiment de la Reine, puis colonel d'un régiment d'infanterie, tué à Hochstedt le 13 août 1704.

4. Jean Sevin de Bandeville eut la tête emportée d'un coup de canon au début du siège, le 18 août 1667. (*Gazette*, p. 866.)

5. Louis Ier Sevin, marquis de Bandeville, lieutenant aux gardes (1668), acheta (1671) le régiment d'infanterie d'Épagny, et mourut le 3 novembre 1674, des blessures qu'il avait reçues le 4 octobre précédent à la bataille d'Ensheim. C'est le père du Bandeville tué à Hochstedt.

6. Ce régiment, créé en 1610, avait eu pour colonels, avant

corps[1]; et le troisième étoit chevalier de Malte[2], et est mort grand prieur de Champagne et commandeur de la commanderie de Boncourt[3]. Nous ne savons pas encore d'où sortoit ce M. de B[andeville].

Pour revenir à la conférence, le maréchal de Boufflers arriva dans cette petite ville accompagné de cent cinquante officiers. Il en sortit et il y rentra plusieurs fois, afin de n'arriver pas le premier au rendez-vous. Il envoyoit de temps en temps des aides de camp, pour savoir si milord Portland paroissoit; à la fin, on vint l'avertir qu'il approchoit. Il n'étoit accompagné que d'une trentaine de seigneurs, qui étoient montés et vêtus superbement; ils étoient pour la plupart tous milords; je remarquai que les fontes de leurs pistolets étoient d'argent massif. Ils étoient venus, aussi bien que milord Portland, avec un passeport. A l'égard des François, il n'y avoit nulle magnificence, ains au contraire, excepté le maréchal de Boufflers, qui avoit son habit à brevet[4]. Milord

M. de Bandeville, deux marquis d'Épagny; il prit en 1762 le nom de régiment de Guyenne.

1. Les six « petits vieux, » régiments créés après les six « vieux, » ne furent d'abord que cinq; le régiment du Roi leur fut adjoint en 1662, lors de sa formation.

2. Charles Sevin, commandeur de Bandeville, né le 24 avril 1640, reçu chevalier de Malte de minorité en 1647, d'abord capitaine dans le régiment de son frère, en devint colonel à sa mort (1674). Commandeur de Villedieu-lès-Bailleul, Villedieu-en-Dreugesin, Fieffes et Boncourt, il devint grand prieur de Champagne en 1707, et mourut en 1718. Nous l'avons vu (p. 32, note 1) figurer parmi les proches parents de notre auteur.

3. Aisne, canton de Sissonne : voyez Mannier, *Les Commanderies du grand prieuré de France*, p. 523-540.

4. Ou justaucorps à brevet. C'était une casaque bleue dou-

Portland avoit un habit de drap uni couleur de noisette. Dès que le maréchal l'aperçut, il se mit aussitôt en marche, allant le petit pas, aussi bien que milord. Lorsqu'ils furent à une certaine distance, ils mirent pied à terre en même temps; ils s'embrassèrent, et, après les compliments ordinaires, ils se présentèrent les seigneurs et les officiers généraux de leurs suites. La conversation devint alors générale, et elle tomba sur la chasse. Il échappa quelques termes impropres au maréchal; apparemment qu'il n'étoit pas aussi habile chasseur qu'il étoit grand guerrier. Le duc de Roquelaure[1] releva avec beaucoup d'esprit ces termes : ce qui fit éclater de rire et les Anglois et les François. Le maréchal rougit, et il dit à milord Portland : « Vous en avez entendu parler; il est toujours le même[2]. » La conversation dura encore quelque temps; après quoi, les deux favoris des deux plus grands monarques du monde s'éloignèrent de nous environ de cent cinquante pas. Ils restèrent, toujours debout, bien deux heures ensemble. Pendant ce temps-là, comme les François et les Anglois étoient entremêlés, je fis connoissance avec

blée de rouge et brodée d'argent que pouvaient seulement porter les courtisans auxquels le Roi en avait donné la permission par un brevet spécial. (Voy. la note des *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XII, p. 351.)

1. Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure (1656-1738), était lieutenant général depuis 1696 ; il recevra en 1724 le bâton de maréchal de France.

2. « C'étoit un plaisant de profession, dit Saint-Simon (t. XIII de l'édition nouvelle, p. 183), qui, avec force bas comique, en disoit quelquefois d'assez bonnes. »

milord Wesparton[1], qui étoit un jeune homme fait à peindre et de la plus belle physionomie; il avoit environ dix-huit ans; il étoit aide de camp du prince d'Orange. Dans la conversation, nous parlâmes de nos princes. Il élevoit beaucoup le sien, « parce que, « disoit-il, non seulement c'est un grand politique, « mais il est toujours à la tête de son armée. » Je compris qu'il vouloit me faire entendre que le nôtre ne s'y trouvoit point. Je lui répliquai qu'il ne devoit pas ignorer qu'il n'y avoit point de roi qui eût plus fait la guerre en personne que Louis XIV; que, présentement, à la vérité, il ne se trouvoit plus à la tête de ses armées, étant fort âgé et n'étant plus en état de supporter les fatigues de la guerre, mais qu'il ne laissoit pas de les commander, quoique absent; qu'il ne se faisoit pas un seul mouvement et qu'on n'exécutoit pas un seul projet qu'il ne les eût ordonnés auparavant; que, dans la situation où ce grand prince se trouvoit, ayant la guerre contre presque tous les potentats de l'Europe, il devoit rester, comme il faisoit, dans le centre de son royaume, afin d'être à portée d'envoyer plus facilement ses ordres à tous ses généraux; que son maître, certainement, étoit un grand prince, qui passoit pour un des plus fins politiques, mais qu'il n'avoit affaire qu'à un seul ennemi, pendant que notre monarque avoit presque tous les princes de l'Europe contre lui. Quelle fermeté et quelles qualités ne devoit-il pas avoir, non seulement pour résister à tant de puissances formidables, mais encore pour faire sur elles des conquêtes toutes les années!

1. Peut-être ce nom doit-il être orthographié Westpalstown.

Mon raisonnement le frappa. Il me dit qu'il seroit charmé de faire connoissance avec moi et de la cultiver, en cas que la paix se fît, comme toutes les apparences y étoient; qu'elle ne seroit pas plus tôt faite, qu'il iroit à Paris; qu'il avoit une envie extraordinaire de voir cette grande ville, et qu'à son arrivée il me viendroit voir, et qu'en attendant il me demandoit l'honneur de mon amitié; ce sont ses termes. Je répondis le mieux qu'il me fût possible à sa politesse. Nous nous embrassâmes; car le maréchal de Boufflers et milord Portland étoient revenus joindre la compagnie. Après quelques discours assez indifférents, les François et les Anglois remontèrent à cheval, pour s'en retourner les uns et les autres dans leurs camps réciproques. Milord Wesparton tint sa parole; il vint me voir l'hiver d'ensuite, et nous avons été très bons amis.

M. de Catinat, ayant mis Ath hors d'insulte, marcha, le 19 juin, avec son armée, à Ligne. Le 25, ayant traversé l'Escaut, il fut camper à Saint-Éloy-Vive[1], le 27 à Zulte[2], à une lieue et demie de l'armée de l'électeur de Bavière, qui étoit campée entre Nevele et Deynze[3]. Quelques jours après, il eut avis que ce prince avoit fait jeter des ponts sur la Lys, qu'il avoit reçu un renfort de quinze mille hommes, que le corps

1. Vive-Saint-Éloy, sur la Lys, à quatorze kilomètres en aval de Courtray.

2. Dans la Flandre orientale, arr. de Gand, sur une petite plaine formée par une boucle de la Lys.

3. Deynze, sur la Lys, à dix-huit kilomètres sud-ouest de Gand; Nevele, au nord de Deynze.

de troupes que commandoit M. Fagel[1] s'étoit avancé du côté de nos lignes, entre Furnes et Ypres, pour faire diversion. Ce maréchal craignant d'être attaqué, il prit le parti de quitter le camp de Zulte, le 4 juillet, pour aller camper à Harlebeke[2], le long de la Lys. Par cette situation, il se mit en état de ne plus craindre l'Électeur, qui avoit beaucoup plus de troupes que lui, et d'empêcher les ennemis d'entreprendre sur nos lignes. Les armées de part et d'autre restèrent jusqu'au 28 de ce mois dans leurs mêmes situations[3].

Quinze jours auparavant que notre armée décampât de Sainte-Marie-Audenhoven, l'on fit la réjouissance de l'élection du prince de Conti à la couronne de Pologne[4]. Ce même jour, je fus commandé avec les troupes qui devoient former la chaîne pour couvrir les fourrageurs de toute l'armée. Nous n'étions qu'à trois quarts de lieue de Bruxelles. Nous arrêtâmes un courrier, qui, avec passeport, s'en retournoit dans cette grande ville. Ayant entendu que nous devions faire, ce même soir, la réjouissance de cette élection :

1. François-Nicolas, baron de Fagel (1645-1718), avait alors le grade de général-major, et Guillaume III l'estimait beaucoup; il recevra en 1704 le titre de feld-maréchal.

2. Entre Courtray et Vive-Saint-Éloy.

3. Sur ces mouvements des armées, voy. l'*Histoire militaire de Quincy*, t. III, p. 310, et la *Gazette*, p. 215, 223, 231 et 255.

4. Cette élection eut lieu le 27 juin. On en trouvera les particularités dans le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 150-153; la *Gazette*, p. 233 et 241; les *Mémoires de Sourches*, t. V, p. 303-305 et 309-310; ceux de *Saint-Simon* (éd. Boislisle), t. IV, p. 182-185 et 488-502.

« Ce que j'entends, nous dit-il, ne laisse pas d'être « assez plaisant ; car, ce soir, notre armée fait aussi « la réjouissance de l'élection de l'électeur de Saxe à « cette même couronne. Ainsi, nous entendrons beau « bruit. Mais je ne crois pas que M. le prince de « Conti; quoiqu'il le mérite parfaitement bien, soit « jamais roi de Pologne. » La suite nous a fait voir qu'il prophétisoit bien[1].

Pendant ce fourrage, nous fûmes témoins d'un combat d'un de nos officiers et d'un officier des ennemis qui se battirent à coups de pistolet. Ils s'étoient tiré chacun deux coups sans se toucher. Comme ils se rapprochoient pour recommencer le combat, après avoir rechargé leurs pistolets, un de nos dragons, fâché de ce que pas un ne tomboit à terre, donne son cheval à son camarade; il se glisse le long d'une haie qui étoit assez près de l'endroit où nos deux champions s'exerçoient ; il couche si bien en joue avec son fusil le pauvre officier ennemi, qu'il le culbuta mort de son cheval. Le coup étoit traître. Il en eut toute la dépouille. Nous fûmes très fâchés de voir ainsi terminer ce combat, et la mort de cet officier nous toucha d'autant plus qu'il se présentoit de bonne grâce.

Les armées de Villeroy et de Boufflers décampèrent le 28 juillet, la première pour aller à Sainte-

1. L'électeur Auguste de Saxe avait été élu, en même temps que le prince de Conti, par l'évêque de Cujavie et une partie des Palatins. Quoique les partisans du prince de Conti fussent les plus nombreux, Auguste réussit néanmoins à les gagner et à se faire couronner.

Marie-Eleuvensten[1], et l'autre du côté de Ninove, la gauche s'étendant à une demi-lieue d'Alost, les deux armées ayant la Dendre devant elles.

Le lendemain que notre armée fut arrivée, je fus de bon matin à pied pour aller voir une abbaye qui étoit éloignée d'une demi-lieue derrière le camp[2]. A moitié chemin, je vis venir à moi un aumônier et un tambour qui se disputoient vivement. Le premier, m'adressant la parole, me dit : « Monsieur, je vous « demande en grâce de vouloir bien empêcher ce « drôle-ci, en me montrant le tambour, d'envoyer « aux diables l'âme d'un pauvre trompette qui va « sortir dans le moment de ce monde; il ne veut pas « que je le confesse. » — « Et pourquoi ne le veux-« tu pas? dis-je au tambour (il étoit du régiment « de Belle-Isle[3]). » — « Parce que, Monsieur, me « répondit-il, il ne servira de rien que je le panse du « secret; il mourra. » — « Bon! lui répliquai-je, « Beauséjour (c'étoit un tambour de notre compa-« gnie) fait toujours confesser mes camarades aupa-« ravant de les sucer[4]. Ainsi, Monsieur l'abbé, dis-je

1. Village dont le nom n'est plus représenté que par le hameau de Leuvenstraet, dépendant d'Evembodeghem, sur la Dendre, à deux kilomètres en amont d'Alost.

2. C'était Afflighem, abbaye de Bénédictins aujourd'hui en ruines, fondée vers 1083 par Henri III, comte de Louvain.

3. Régiment commandé par le fils du surintendant Foucquet, le père du futur maréchal de Belle-Isle.

4. « Il y a des gens, particulièrement dans les armées, qui sucent les plaies pour les guérir. Il y a quelques plaies que l'on peut guérir par le sucement ou la succion, surtout celles qui sont faites avec un instrument piquant et qui pénètrent

« en parlant à l'aumônier, ne perdez point de temps « à le confesser. » Le trompette s'étoit battu en duel, et il avoit reçu quatre ou cinq coups d'épée à travers le corps. Pendant qu'il le confessoit, je retenois le tambour, qui vouloit s'en aller, et je fis si bien, que, après la confession, le trompette fut sucé. Nous le fîmes mettre après sur une civière, et nous le fîmes transporter par quatre soldats dans sa tente. Au bout de deux jours, j'eus la curiosité de l'aller voir : je trouvai mon homme à table, buvant bouteille avec celui qui l'avoit pansé; il étoit parfaitement bien guéri.

Dans ce même camp, deux de mes camarades se battirent. Le chevalier de Tirmois[1], qui en étoit un, reçut un coup d'épée à travers le corps et un autre dans la main. Au bout de vingt-quatre heures, il fut guéri de son coup dans le corps, ayant été sucé. A l'égard de celui qu'il avoit reçu dans la main, il négligea de s'en faire sucer : aussi fut-il trois mois à guérir. Une mauvaise plaisanterie fut le sujet de ce combat. Le chevalier de Tirmois se moquoit de temps en temps de Boscon (c'est le nom de l'autre mousquetaire contre qui il se battit). Il faisoit semblant de lui parler, en ne remuant que les lèvres. Celui-ci étoit bien sourd; il prêtoit l'oreille tant qu'il pouvoit, mais en vain : il n'entendoit rien, tout le

dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre, parce qu'on en fait sortir le sang avant qu'il soit coagulé, et qu'on prévient par là l'inflammation et l'abcès. » (*Dictionnaire de Trévoux*, au mot SUCEMENT.) Cette pratique n'était pas sans danger pour l'opérateur.

1. D'une famille de Normandie, ce chevalier était sans doute fils d'un Pierre Tirmois ou de Tirmois, qui servit d'abord dans les mousquetaires, puis au régiment de la Reine.

monde éclatoit de rire. A la fin, le sourd s'en aperçut; il demanda satisfaction au chevalier, qui lui accorda volontiers le rendez-vous. Le sourd frappa comme un sourd; il fut victorieux. Nous n'en fûmes point fâchés. Ceci doit apprendre aux jeunes gens, comme aux vieux, que la plaisanterie doit toujours être sous la conduite de la raison, et qu'il ne faut jamais railler ni se moquer de personne, surtout des défauts naturels. Tôt ou tard l'on est puni. Martial dit : *Risu inepto res ineptior nulla est*, qu'il n'y a rien de plus sot que de rire mal à propos[1].

Si Messieurs les Anglois avoient brillé par leurs grandes magnificences à la première conférence de M. de Boufflers et de milord Portland, dans la seconde[2], où je me trouvai encore, les François les surpassèrent de beaucoup. Il y avoit cinq cents officiers habillés superbement; outre cela, ils étoient escortés par un détachement choisi de la Maison du Roi. Cette conférence se tint dans le château de Brakom[3], à deux lieues environ de Bruxelles.

Pendant ladite conférence, le prince d'Orange vint, à la tête d'un gros détachement, à une demi-lieue du château où elle se tenoit, pour reconnoître un fourrage. On trouva le procédé de ce prince contre le droit des gens; mais il en fut puni. Le maréchal de Villeroy envoya, dès le soir même, M. Philippe, exempt des gardes du corps[4], à la tête d'un esca-

1. Il ne semble pas que cette citation soit de Martial.

2. Le 15 juillet. (*Gazette*, p. 239.)

3. Brucom, sur la route de Bruxelles à Hal.

4. D'après l'état des gardes du corps de la compagnie de Villeroy (Arch. nat., Z^{1a} 503), cet exempt serait Jean de Phi-

dron de la Maison du Roi, et une trentaine de grenadiers à cheval, à la guerre[1], à l'endroit même où le prince d'Orange avoit marqué son fourrage. J'étois de ce détachement; ainsi, voici la première fois que je me trouvai aux mains avec les ennemis du Roi. Et, en même temps, il envoya le sieur Saint-Phal[2], simple garde de S. M., fameux partisan, avec cinquante dragons du régiment de Saint-Hermine[3], pour s'embusquer à quelque distance où M. Philippe devoit passer la nuit. Ces deux détachements s'embusquèrent dans un bois si près de l'armée des ennemis, qu'il ne pouvoit sortir de leur camp aucune troupe sans être aperçue de nos deux détachements. A la petite pointe du jour, M. de Saint-Phal voyant venir à lui une cinquantaine de dragons, se persuadant que M. Philippe n'étoit pas loin de lui, comme ils en étoient convenus ensemble, il sortit de son embuscade et il marcha droit aux cinquante dragons ennemis, qu'il culbuta; mais, en les poursuivant trop vivement, il tomba sur quatre escadrons des leurs. La partie n'étant pas égale, il songea à faire retraite. Comme il s'étoit un

lippe, sieur de Sezan. Il ne faut pas le confondre avec le chevalier de Montgon, « que l'on appelle Philippe dans les gardes, » dit Dangeau (t. VI, p. 297), et qui appartenait dès 1686 au régiment des gardes françaises, où il eut une compagnie en 1698.

1. *Aller à la guerre* se dit des détachements envoyés pour des opérations particulières, ou en parti, à la picorée. (*Dict. de Trévoux.*)

2. Georges-Anne-Louis de Vaudrey, marquis de Saint-Phal, garde du corps et partisan de profession; le Roi lui avait donné une commission de capitaine de cavalerie. (*Mémoires de Sourches*, t. VII, p. 114.)

3. Levé en octobre 1690 par M. de Saint-Hermine, frère de la comtesse de Mailly.

peu trop avancé, les ennemis le chargèrent si à propos, qu'ils reprirent non seulement les prisonniers que nos dragons leur avoient faits, mais qu'ils lui en prirent treize ou quatorze. M. Philippe, qui s'étoit embusqué un peu plus loin qu'il n'étoit convenu avec M. de Saint-Phal, comme je l'ai dit ci-dessus, entendant tirer, nous fit marcher de ce même côté. En sortant du bois, nous aperçûmes les quatre escadrons ennemis qui avoient donné la chasse à M. de Saint-Phal. Sur-le-champ, M. Philippe, sans avoir égard et sans respecter le nombre supérieur des ennemis, nous fit marcher à eux si précipitamment, que nous culbutâmes le premier et le second escadron, sans leur donner le temps de se reconnoître : ce qui en imposa si fort aux deux autres, qu'ils ne nous donnèrent pas le temps de les charger; ils prirent tous quatre la fuite. Nous les suivîmes l'épée dans les reins une bonne demi-lieue du côté de Bruxelles. Après quoi, nous fîmes halte pour nous rallier et nous former. Ensuite nous nous retirâmes sur le champ de bataille, dont le terrain étoit rempli de ces grosses fèves de marais. Nous prîmes un lieutenant-colonel, plusieurs cavaliers et dragons; le champ de fèves étoit couvert de corps morts. Les ennemis, ayant été renforcés, revinrent encore pour avoir leur revanche; mais, soit la fière contenance que nous fîmes paroître, soit qu'ils crurent que nous avions de l'infanterie dans un bois qui étoit derrière nous, ils s'arrêtèrent, et, quelque temps après, nous les vîmes disparoître[1].

1. C'est le récit presque textuel de l'*Histoire militaire*, t. III, p. 311-313. Les détails en sont aussi dans la *Gazette*, p. 247,

Cette action ayant causé l'alarme dans notre armée, tous les piquets de la Maison du Roi et de toute la cavalerie vinrent à notre secours, mais inutilement; la besogne étoit faite. Nos valets profitèrent seulement de toutes les trousses de fourrage[1] que nos ennemis avoient abandonnées. M. de Baussan[2], sous-brigadier de notre compagnie, fut fait prisonnier en poursuivant les ennemis. Son cheval tomba malheureusement dans un fossé; personne ne s'en aperçut; il y fut longtemps, son cheval toujours sur lui. A la fin, les ennemis le trouvèrent dans le temps qu'ils marchèrent à nous, après qu'ils eurent été renforcés par un nouveau corps de troupes. On le mena au prince de Vaudémont[3], qui lui fit mille politesses. Il resta deux jours chez lui; il le faisoit mettre à table toujours à côté de lui. Auparavant de nous le renvoyer, il lui fit rendre son cheval, ses pistolets et son épée.

Nous restâmes encore quelque temps à Sainte-Marie-Eleuvensten. Ce fut dans ce camp que nous apprîmes la prise de Barcelone par le duc de Vendôme, après que ce prince eut battu le vice-roi de Catalogne qui étoit venu à la tête d'une armée pour en faire lever le siège. Cette nouvelle conquête par les armes du Roi contribua beaucoup à la paix[4].

dans les *Mémoires de Sourches*, t. V, p. 326-327, et dans le *Mercure* d'août, p. 221-229.

1. Ce qu'un cavalier peut apporter de fourrage sur son cheval. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

2. Peut-être François de Baussan, plus tard capitaine au régiment de Piémont.

3. En 1697, il était gouverneur des armes aux Pays-Bas.

4. Barcelone, assiégé depuis le 15 juin par Vendôme, se

Alost. — Je profitai du temps que nous restâmes à Sainte-Marie-Eleuvensten pour aller passer quelques jours à Alost, où mon frère, capitaine de Dauphin, avoit été envoyé à la tête de cent hommes pour y commander. Cette petite ville, qui est entre Bruxelles et Gand et située sur la Dendre, est assez jolie, mais sans aucunes fortifications. Elle a eu autrefois ses comtes particuliers, et elle est regardée comme la capitale de la Flandre impériale. Mon frère étoit logé dans la meilleure hôtellerie; il me faisoit bonne chère. Lorsque j'en partis pour retourner au camp, j'oubliai mon épée, et je ne m'en aperçus qu'à un quart de lieue de la ville. Je retournai promptement. Je trouvai, un peu en deçà de l'hôtellerie, la fille du maître qui venoit au-devant de moi, portant la pelle de la cuisine, et, dès qu'elle m'aperçut : « Tenez, Monsieur, « me dit-elle, voilà votre épée. Voilà un grand homme « de guerre qui oublie ainsi ses armes! » Elle n'avoit que quinze ans. Ayant mis pied à terre, je courus après elle, et, pour me venger, je l'embrassai trois ou quatre fois. Après quoi je pris mon épée et je remontai à cheval. Aussitôt que j'eus fait environ une lieue, je me perdis si bien que je ne savois où j'allois, et, sans mon cheval, à qui enfin j'abandonnai la bride sur le col, j'allois certainement dans l'armée ennemie. Il me mena droit à notre camp, que nous quittâmes pour marcher du côté de Gand.

Nous étions à une lieue de cette grande ville, que nous voyions toute à découvert; nous étions dans une vaste

rendit le 7 août. Ce fut le 15 juillet que M. de Velasco, vice-roi de Catalogne, se fit battre par les Français en venant au secours de la place.

plaine. Les deux détachements des mousquetaires n'y restèrent que deux jours. Les ordres de la cour étant arrivés pour nous renvoyer à Paris, nous partîmes de l'armée au commencement d'octobre. Nous fûmes coucher à un village entre le camp et Mons. Le soir, nous apprîmes que la paix avoit été publiée à la tête de l'armée[1]. Cependant, messieurs les hussards ennemis nous enlevèrent, ce même jour, quelques équipages.

Le lendemain, 4 octobre, nous arrivâmes fort tard à Mons, ayant essuyé pendant toute la journée la pluie sur le corps, et, pour nous consoler, Messieurs nos officiers eurent la cruauté de nous faire loger aux casernes; nous relevâmes un régiment hussard. Comme il étoit trop tard de chercher un logement pour mon argent, je fus obligé d'y coucher, mais sur un banc. A l'égard de mes camarades, la plupart couchèrent dans les lits des soldats; aussi, le lendemain, étoient-ils remplis de toutes sortes de vermine. Nous crûmes qu'à Valenciennes on nous logeroit chez le bourgeois; nous savions très bien que, lorsque la Maison du Roi marche, personne n'est exempt de logement, pas même la noblesse ni les gens d'Église. Cependant, nous y fûmes encore logés[2], aussi bien qu'à Cambray. Ainsi, il m'en coûta mon argent, dans ces deux dernières villes, pour mon logement. En vérité, je ne puis comprendre là-dessus la foiblesse de nos officiers, car je n'ose dire leur avarice; la pensée d'avoir pris de

1. C'est le 20 septembre que la paix fut signée à Ryswyk entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande; avec l'Empire, elle ne fut conclue que le 30 octobre.

2. Dans les casernes.

l'argent des échevins de ces trois places pour nous empêcher de loger chez les bourgeois me révolte contre moi-même. Que croire donc? Je ne le sais pas.

Valenciennes. — La ville de Valenciennes est grande, fort jolie, bien bâtie. Elle est du comté du Hainaut et située sur l'Escaut. On dit que l'église Notre-Dame a été bâtie par Pépin; l'hôtel de ville est un des plus jolis des Pays-Bas. Valenciennes a été prise d'assaut en 1677 par les mousquetaires du Roi, qui, ayant été commandés pour attaquer une demi-lune, le firent avec tant de valeur et avec tant de rapidité, et poursuivirent les ennemis si vivement l'épée dans les reins, qu'ils entrèrent avec eux dans la ville; elle ne fut point pillée[1]. Messieurs les officiers de ville, par reconnoissance, devoient bien nous faire loger chez les bourgeois. Il y a une bonne citadelle, que Louis XIV a fait bâtir aux dépens des habitants.

Cambray. — Le 5 octobre, nous arrivâmes de bonne heure à Cambray, où nous séjournâmes le 6. Cette ville est capitale du petit pays de Cambrésis; elle est située sur l'Escaut. Elle est grande, assez belle, les rues bien percées; il y a deux grandes places. La citadelle a été bâtie par l'empereur Charles-Quint, de la démolition du Câtelet[2]. Les François en sont les maîtres depuis l'année 1677, que Louis XIV la prit en personne sur les Espagnols. Les archevêques en

1. Le 17 mars 1677. (Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, t. I, p. 529-530.)

2. C'est en 1543 que Charles-Quint s'empara du Câtelet, petite ville forte sur les confins du Hainaut et du Cambrésis. La même année, il fit commencer la citadelle de Cambray, qui fut perfectionnée par Vauban et a été démolie récemment.

étoient souverains autrefois; ils prennent le titre de prince du Saint-Empire et de duc de Cambray. Le premier archevêque étoit Maximilien de Berghes[1], de la même maison que la mère de ma seconde femme[2]; c'étoit du temps de Philippe II. La métropolitaine est magnifique. L'Église est si riche dans le Cambrésis, que, de dix-sept cents charrues qu'il y a, à ce que l'on prétend, dans ce pays, elle en a quatorze cents, et qu'elle dîme sur les trois autres cents. L'horloge de l'hôtel de ville et la flèche du clocher de la cathédrale sont dignes des curieux.

Saint-Quentin. — Le 7, à Saint-Quentin, où enfin nous fûmes logés chez les bourgeois, parce qu'il n'y a point de casernes. Je tombai chez une jolie veuve, qui n'avoit pas plus de quinze ans. Elle me donna un bon souper, très bien accommodé. Nous soupâmes tous deux tête à tête. De temps en temps, nous nous regardions très tendrement; cependant, j'étois si jeune, ou plutôt si benêt, que je n'osai jamais lui proposer la moindre chose. La ville de Saint-Quentin est capitale du Vermandois. Elle est située sur la rivière de Somme, très renommée par rapport à ses manufactures, et surtout de toiles; elle est grande et riche. Ce pays avoit autrefois des comtes particuliers.

Chauny. — Le 8, à Chauny, petite ville où nous

1. Maximilien de Berghes, élu évêque de Cambray le 10 septembre 1556. Son siège fut érigé en archevêché le 12 mai 1559. Il mourut le 29 août 1570.

2. Marguerite-Claire de Berghes-Saint-Winocq, mariée, le 26 juin 1687, à Jean-Eustache de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, dont la fille, Marie-Madeleine-Eugénie, fut la seconde femme de notre auteur.

séjournâmes le 9. La rivière d'Oise y passe; il y a châtellenie; elle est assez jolie et environnée de prairies.

Noyon. — Le 10, à Noyon, ville située aussi sur l'Oise. L'évêque, comme tout le monde sait, est un des douze pairs du royaume; il a le titre de comte. Cette ville est très ancienne; César en parle dans ses *Commentaires*. Elle est assez grande et assez jolie, les maisons bien bâties; on me montra la maison où Calvin avoit pris naissance[1]. La cathédrale est belle. Nous fûmes voir l'évêque, qui étoit de la maison de Clermont-Tonnerre[2]. Il y a une galerie dans son palais, qui mène de ses appartements à l'église; elle étoit remplie d'une quantité prodigieuse de portraits de sa famille. Ce prélat étoit extrêmement bouffi du nom de sa maison; il ne faisoit qu'en parler[3].

La Ferté-Milon. — Le 13, à la Ferté-Milon, ville du Valois qui n'est pas jolie. Elle est située sur l'Ourcq; il y a châtellenie. Elle a été bâtie anciennement par le comte Milon, du règne de Louis le Gros[4].

Meaux. — Le 12, à Meaux, où nous séjournâmes le 13. Je profitai du séjour pour aller à Quincy, où je

1. Jean Calvin (1509-1564) naquit à Noyon, où son père était procureur fiscal de l'évêque. La maison qu'on désigne encore aujourd'hui comme la sienne n'est que du XVII[e] siècle.

2. François de Clermont-Tonnerre, d'abord abbé de Molesme, puis évêque de Noyon (1661), devint membre de l'Académie française en 1694 et mourut en 1701.

3. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, confirme ce que dit notre auteur de la vanité de Monsieur de Noyon et de sa galerie de portraits plus ou moins apocryphes (t. I, p. 279-281 et 376-381, et t. VIII, p. 71 et 425-447).

4. Cette tradition n'a point d'autre base que le surnom de la ville.

dînai avec ma tante[1]; mon frère et sa femme[2] étoient alors à Paris. La ville de Meaux est la capitale de la province de Brie; mon frère en étoit grand bailli d'épée. Elle est située sur la Marne, qui la divise en deux. La ville est laide, mal bâtie; elle a eu autrefois ses comtes particuliers; elle a été réunie à la couronne par le mariage de Jeanne, reine de Navarre et comtesse de Champagne, avec Philippe le Bel, en 1284.

Claye. — Le 14, à Claye[3], petit bourg à six lieues de Paris, et enfin, le 15 octobre, à Paris, après six mois d'absence de cette grande ville, moins quatre jours.

Auparavant de raconter tout ce qui s'est passé dans le courant de l'année 1698, il est à propos de dire ce qui s'est passé après mon retour à Paris jusqu'à la fin de celle de 1697. La paix ayant été signée à Ryswyk, le comte de Cély[4], fils de M. d'Harlay[5], l'un des plénipotentiaires, en apporta la ratification au Roi[6]. Elle

1. La veuve de Thierry Sevin, Marguerite Lefèvre de la Barre (ci-dessus, p. 26, note 1).

2. Charles, marquis de Quincy, l'auteur de l'*Histoire militaire*, et sa femme Geneviève Pecquot de Saint-Maurice, qu'il avait épousée le 31 juillet 1696.

3. Claye ou Claye-Souilly, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux.

4. Louis-Auguste-Achille de Harlay-Bonneuil, comte de Cély (1679-1739), n'était alors que conseiller au Parlement et finit sa vie à l'intendance de Paris.

5. Nicolas-Auguste de Harlay, seigneur de Bonneuil, maître des requêtes en 1675 et conseiller d'État en 1686, avait déjà été plénipotentiaire au congrès de Francfort (1681), avant de remplir les mêmes fonctions à Ryswyk.

6. Il n'arriva à Fontainebleau, où était la cour, que le 26 sep-

fut publiée à Paris le 23 octobre[1], quoique l'Empereur et l'Empire ne l'eussent pas encore signée, ce qu'ils firent quelques jours après[2]. Elle fut publiée à Paris le 7 janvier suivant[3]. Cette paix occasionna beaucoup de fêtes très brillantes; car elle fut suivie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec Mlle de Savoie[4]. Cette princesse avoit douze ans accomplis. Ils s'épousèrent le 7 décembre, dans la chapelle de Versailles[5]. Toute la cour étoit d'une magnificence extraordinaire, malgré la guerre que la France avoit soutenue pendant dix années contre toutes les puissances de l'Europe. Le Roi tint la parole qu'il avoit donnée de supprimer la capitation aussitôt que la paix seroit faite[6] : ce qui lui attira la tendresse et la vénération de tous ses sujets.

tembre, par suite de sa lenteur et de sa négligence. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. IV, p. 237.)

1. *Gazette*, p. 352.

2. Le 30 octobre. (*Dangeau*, t. VI, p. 220.)

3. *Gazette* de 1698, p. 24. — Cette phrase a été ajoutée après coup dans la marge.

4. Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1714), fille aînée de Victor-Amédée II.

5. *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 239 et suiv.; *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 312 et suiv.; *Mercure* de décembre, p. 205-258; etc.

6. On paya encore la capitation pour les trois premiers mois de 1698; mais elle fut supprimée conformément à la déclaration de janvier 1695. (*Dangeau*, t. VI, p. 251.) La guerre suivante devait bientôt obliger à la rétablir.

ANNÉES 1698, 1699 ET 1700.

Milord Portland. — Milord Portland, favori de Guillaume, prince d'Orange, que le Roi avoit reconnu, par le traité de Ryswyk, roi d'Angleterre, fut envoyé à la cour de France ambassadeur extraordinaire[1]. Son entrée fut des plus superbes; elle se fit le 5 mars[2]. Milord Wesparton vint avec cet ambassadeur en France. Il tint la parole qu'il m'avoit donnée; il vint me voir, et nous liâmes ensemble un commerce d'amitié qui dura pendant tout le temps qu'il fut à Paris. Ce temps ne fut pas long; il fut obligé de retourner en Angleterre, quelques mois après, pour se marier. Je fus très touché de son départ; il me parut aussi très fâché de me quitter, et l'aimable séjour de Paris. Nous nous sommes écrit plusieurs lettres, et insensiblement ce commerce s'est évanoui.

Histoire du marquis de Boissimelle. — Quelque temps après le départ de mon ami, étant de garde

1. Portland succéda au duc de Saint-Albans. Le but de sa mission était d'obtenir de Louis XIV l'éloignement de Jacques II, qui avait trouvé asile à Saint-Germain avec sa cour.

2. C'est le 9 mars, et non le 5, qu'eut lieu l'entrée solennelle de l'ambassadeur. (*Gazette*, p. 97.) Les *Mémoires de Sourches* (t. VI, p. 17) disent que cette entrée, loin d'être magnifique, fut trouvée ridicule; mais notre auteur s'accorde sur ce point avec Saint-Simon (éd. Boislisle, t. V, p. 311), et par conséquent avec Dangeau.

aux écuries des mousquetaires[1], j'y vis le marquis de Boissimelle[2], un de nos camarades, qui étoit aux arrêts pour avoir manqué de se trouver à l'exercice. Ce même jour, il vint un ordre du marquis de Vins à l'officier de garde d'avoir l'œil sur lui, de ne point le laisser sortir du corps de garde, et enfin qu'il en répondroit. Nous apprîmes dans la suite le sujet de cet ordre si sévère et son histoire. La voici :

Ce prétendu marquis s'étoit fait présenter au marquis de Vins, notre commandant, par un mousquetaire, afin d'entrer dans la compagnie, et il fut présenté comme un gentilhomme d'une grande et d'une ancienne noblesse de Normandie, fils unique, et ayant trente mille livres de rente. Cet homme étoit fait à peindre, grand, et orné de toutes les grâces possibles. Aussitôt qu'il fut reçu dans la compagnie, il fit connoissance avec un mousquetaire nommé Langlois, fils d'un riche marchand de la rue Saint-Denis[3]. Son ami

1. Les mousquetaires de la seconde compagnie étaient encore, à cette époque, logés deux par deux dans les maisons du faubourg Saint-Antoine, et la ville fournissait à Reuilly les bâtiments nécessaires pour les chevaux. (A. de Boislisle, *la Place des Victoires et la place de Vendôme*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1888, p. 206-208.)

2. Ce pseudo-marquis de Boissimelle ne serait-il point le même qu'un M. de Boissimène, ancien officier, âgé de quatre-vingt-quatre ans en 1753, dont parlent les *Mémoires de Luynes* (t. XII, p. 312-313, et t. XIV, p. 293), comme ayant servi en France, puis étant passé au service d'Espagne, ayant séjourné en Italie et à Constantinople, et étant venu, sur la fin de sa vie, s'installer en Provence ? La *Gazette* de 1762 mentionne aussi un sieur de Boissimenne, capitaine de grenadiers.

3. Ce marchand est peut-être le sieur Langlois, rue Saint-Sauveur, à l'enseigne du Fer-à-Cheval, qui faisait des « buscs

le mena chez son père, qui fut charmé que son fils fût lié d'amitié avec un homme d'une si grande considération. Ce bon bourgeois avoit une fille très aimable qui étoit à marier. Sa famille lui donnoit deux cent mille francs en mariage. Cette dot seule pouvoit engager le marquis de Boissimelle à lui faire la cour, afin de pouvoir s'emparer d'un si joli morceau. Il ne négligea rien pour tâcher de réussir. Il ne laissoit passer aucun jour sans venir voir une si charmante personne; il lui donnoit des fêtes et des bals, et il n'oublioit rien de ce qui pouvoit lui procurer du plaisir. Enfin, ayant obtenu le consentement de la demoiselle, il la demanda en mariage à son père. Le bonhomme, pénétré de l'honneur que lui faisoit une alliance si distinguée, et persuadé que ce seigneur avoit des biens considérables, ne balança pas un moment à lui accorder sa demande. Auparavant de faire ce pas, M. le marquis avoit eu la précaution de gagner par argent tous les portiers des douze maisons situées à Paris qu'il disoit lui appartenir. Il les avoit avertis qu'il devoit venir incessamment une personne afin de s'informer d'eux à qui appartenoient ces maisons, et qu'ils devoient répondre que M. le marquis de Boissimelle, mousquetaire du Roi, en étoit propriétaire. Cette perquisition arriva comme il l'avoit prévu; car M. Langlois fut partout pour s'en informer. Ces seules maisons valoient vingt mille livres de rente, sans les terres considérables de Normandie qu'il disoit lui appartenir. Tout alloit bien jusque-là; certainement

et bois d'éventails d'une grande propreté. » (Éd. Fournier, *le Livre commode des adresses de Paris*, t. II, p. 24.)

il s'en applaudissoit. Mais, par malheur pour le mousquetaire, il avoit été nommé pour être du détachement des mousquetaires qui devoit faire la campagne de 1697. Cette circonstance obligea le père de la demoiselle à remettre le mariage après cette campagne, ne voulant pas hasarder que sa fille devînt veuve dans un âge si peu avancé : elle n'avoit que quinze ans; le marquis pouvoit y être tué. Malgré la vive tendresse que nos amants avoient l'un pour l'autre, ils se rendirent à ces raisons. Les gens d'esprit savent se retourner, et, comme M. de Boissimelle en avoit beaucoup, il voulut profiter au moins de l'amitié que M. Langlois avoit pour lui. N'ayant pas le premier sol pour se mettre en équipage afin de faire la campagne, il poussa une furieuse botte au futur beau-père[1], et lui emprunta dix mille écus en avance des deux cent mille francs de la dot que la demoiselle devoit avoir en mariage. M. Langlois se trouva trop heureux d'avoir une occasion pour l'obliger. L'argent reçu, M. de Boissimelle fit un équipage de Jean de Paris[2]; il prit un maître d'hôtel, un bon cuisinier, deux valets de chambre, quantité de gens de livrée, livrée qu'il avoit inventée, ainsi elle étoit des plus belles. Son équipage n'étant pas fait lorsque le détachement partit de Paris, il obtint du marquis de Vins

1. On dit figurément porter une botte à quelqu'un, pour dire lui demander de l'argent à emprunter, sans être trop en pouvoir de le rendre. (*Dictionnaire de l'Académie*, 1718.)

2. C'est-à-dire un équipage d'une folle magnificence (voyez le roman de *Jehan de Paris*). On peut signaler des exemples de cette expression dans les *Lettres de Mme de Sévigné*, t. II, p. 290, et t. III, p. 66, et dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. IV, p. 202. Nous la retrouverons dans la suite.

de rester encore dans la grande ville trois semaines depuis notre départ, au bout duquel temps nous le vîmes arriver au camp dans une bonne chaise de poste. Il eut la permission de faire tendre ses deux tentes, qui étoient magnifiques, auprès de celles de nos officiers à hausse-col[1]. Comme il leur donnoit souvent à manger et qu'il jouoit très gros jeu (il y gagnoit), il en étoit très considéré ; ce qui lui tourna si fort la tête, que non seulement il ne vouloit avoir aucun commerce avec ses camarades, mais qu'il les regardoit pour ainsi dire avec un air de mépris. Son impertinence alloit jusqu'à l'extravagance avec ses domestiques ; lorsqu'il en appeloit quelqu'un et que malheureusement il se présentoit un laquais ou un palefrenier, il le renvoyoit en colère, en disant : « Quand j'appelle quelqu'un, ce n'est pas à un gredin « comme toi à se présenter devant un homme comme « moi, mais à un valet de chambre. Tu n'es pas « digne de me parler. » Ses manières extraordinaires et ridicules ne laissèrent pas de nous donner la curiosité de savoir qui étoit donc ce grand personnage ; mais, malgré toutes nos recherches, il nous fut impossible de découvrir sa véritable origine. Cependant le chevalier de Mesnilbus, sous-brigadier[2], le connoissoit à fond ; mais il eut toujours la discrétion de n'en parler à qui que ce soit, qu'un seul jour que le sieur de Boissimelle, s'étant familiarisé avec quelques-uns de nos camarades, avoït fait venir un violon et dansoit

1. C'est-à-dire des officiers supérieurs.

2. Fils de Marc-Antoine Hellouin, seigneur de Mesnilbus, avocat au parlement de Normandie et maire de Rouen, il fut tué à Ramillies, le 23 mai 1706.

avec eux dans une de ses tentes. Le drôle dansoit dans la dernière perfection et avec toutes les grâces possibles. Mesnilbus, passant devant cette tente, aperçut que M. le marquis dansoit; il ne put pas s'empêcher de lui crier fort haut : « M. de Boissimelle, « fermez le rideau. » Ces paroles lui firent cesser sur-le-champ sa danse. Nos Messieurs ne comprirent nullement ce discours, et nous n'avons appris qui il étoit qu'après la campagne finie.

Nos ordres étant arrivés pour nous en retourner à Paris, le marquis de Boissimelle partit bien vite en poste afin de s'y rendre. Il trouva sa maîtresse plus belle que jamais, et son père tout disposé à terminer le mariage. On fit donc travailler aux habits de noce de part et d'autre, et on fit tous les préparatifs nécessaires pour la faire avec magnificence. Mais... Fortune inconstante, que tes caprices sont terribles! Nos amants touchoient au moment d'être heureux, le jour du mariage étoit arrêté; mais, quelques jours auparavant, M. le marquis s'étant donné les airs de ne point se trouver aux exercices, où les princes, les ducs et les personnes de la plus haute qualité qui étoient mousquetaires ne manquoient jamais de se trouver, M. de Vins l'envoya en prison au corps de garde des écuries. Pendant le temps qu'il y fut, le bonhomme Langlois, à qui enfin on ouvrit les yeux sur la naissance du prétendu marquis, prit encore le parti d'aller savoir des personnes mêmes qui logeoient dans les douze maisons à qui elles appartenoient. Quelle fut sa surprise lorsqu'on lui eut dit que l'une appartenoit à l'Hôtel-Dieu, celle-ci à M. le président de ***, l'autre à l'Hôpital général, et enfin qu'il n'y en

avoit pas une seule qui appartînt au marquis de Boissimelle. Ce bourgeois, confus et tout consterné, se rend sur-le-champ chez le marquis de Vins, à qui il dit d'abord qu'il lui demandoit justice touchant un de ses mousquetaires qui étoit un grand fripon. A ce discours, notre commandant, surpris, lui répondit que, pour un rien, il le feroit jeter par la fenêtre, qu'il n'y avoit point de fripon dans la compagnie. Cependant, voyant cet homme tout éperdu et tout en larmes, il se radoucit et lui demanda de quoi il étoit question. Celui-ci lui raconta de quelle manière il avoit été dupé; que, persuadé que le sieur de Boissimelle étoit homme de condition et qu'il avoit beaucoup de bien, il lui avoit promis sa fille en mariage et qu'il lui avoit prêté dix mille écus pour faire la campagne précédente; que, cependant, il venoit d'apprendre qu'il n'étoit que le fils d'un maître à danser nommé Durideau. M. de Vins lui répliqua avec son sang-froid ordinaire : « Monsieur, si vous avez été la « dupe de cet homme, nous l'avons été aussi, puisque « nous l'avons reçu mousquetaire. Si nous avions su « son origine, nous ne l'aurions jamais reçu. Tout ce « que je puis faire est de le consigner, afin de vous « donner le temps de faire vos arrangements avec « lui. Adieu, monsieur. » Il ordonna sur-le-champ, comme il a été dit, à un sous-brigadier d'aller aux écuries afin d'empêcher Durideau de s'esquiver, et qu'il dît à l'officier de garde, de sa part, qu'il en répondroit. Le marquis de Boissimelle n'étoit plus alors ce fier Boissimelle que nous avions vu à la campagne; il étoit devenu souple comme un gant, doux, affable, et nous faisant des politesses hors de saison. Quel chan-

gement! Que la fortune est capricieuse! Il s'attendoit à être l'homme du monde le plus heureux et à posséder bientôt une aimable personne, sa chère maîtresse. Un instant renversa tout et le culbuta dans le néant. Malgré la prévoyance de l'officier de garde, nous apprîmes le lendemain, à la pointe du jour, qu'il s'étoit évadé. Nous fûmes tous persuadés que l'officier avoit eu des ordres secrets et supérieurs de le laisser aller, afin que la compagnie n'eût pas l'affront de voir pendre un de ses membres. Ce Boissimelle étoit fils, comme je l'ai déjà dit, d'un nommé Durideau, célèbre maître à danser, qui étoit alors à la cour de Berlin, où il avoit fait une fortune considérable. Il est à présumer que son fils a pris le parti d'aller retrouver son père, afin de reprendre son ancien métier. Nous n'avons jamais entendu parler de lui depuis. Le pauvre M. Langlois en fut pour ses trente mille francs, bien heureux d'en être quitte à si bon marché et de n'avoir pas marié sa fille à cet aventurier. Le mousquetaire qui l'avoit présenté fut cassé, pour en avoir imposé au marquis de Vins.

Il ne se passa rien à Paris de fort considérable.

Le 18 août, Mme la duchesse de Bourgogne vint à Paris pour la première fois[1]. Ses équipages étoient superbes. Elle y vint l'après-dînée. Après s'être promenée dans plusieurs rues, elle fut à la foire Saint-Laurent[2], et de là s'en retourna à Versailles.

1. *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 398; *Mémoires de Sourches*, t. VI, p. 56; *Mercure* du mois, p. 234-241.

2. Cette foire se tint d'abord au faubourg Saint-Laurent, du 11 au 19 août. En 1622, les prêtres de la Mission de Saint-Lazare, qui en avaient les revenus, obtinrent qu'elle fût trans-

Le 24 du même mois, MM. de Heemskerck[1] et d'Odijck[2], ambassadeurs extraordinaires de la République de Hollande, firent leur entrée. Ils avoient des carrosses d'une grande magnificence ; ils en avoient dix ; leurs pages et leurs valets de pied avoient une livrée superbe[3].

Ce fut dans ce temps-là, à peu près, que Mlle de Chartres, âgée alors de [quinze jours], fut baptisée dans la chapelle du château de Saint-Cloud, à cinq heures du soir ; Mgr le Dauphin en fut le parrain et Mme la duchesse de Bourgogne la marraine[4].

Le Roi voulant faire voir à toute l'Europe que, malgré la guerre qu'il venoit de soutenir contre presque toutes les puissances de cette partie du monde, la France n'étoit nullement épuisée, ni en hommes ni en argent, il fit assembler aux environs de

férée dans le faubourg Saint-Denis et prolongée pendant un mois. M. Arthur Heulhard a fait paraître en 1878 une notice sur la foire Saint-Laurent.

1. Conrad de Heemskerck, après diverses missions en Espagne, à Constantinople et à Vienne, fut envoyé par les États généraux à Paris, qu'il ne quitta qu'en 1701, lors de la guerre de la Succession d'Espagne.

2. Guillaume-Adrien, seigneur d'Odijck, fils d'un bâtard du prince Maurice de Nassau, plénipotentiaire à Nimègue et à Ryswyk. Nommé ambassadeur en France en janvier 1698, il n'y arriva qu'en mai et ne fit son entrée que le 24 août ; il repartit en octobre. Accusé d'exactions en 1702, il fut exclu des États généraux et mourut en septembre 1705, à soixante-treize ans.

3. *Gazette*, p. 286-287.

4. *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 504 ; *Mémoires de Sourches*, t. VI ; *Gazette*, p. 288. — Louise-Adélaïde d'Orléans, née le 13 août précédent, mourut le 20 février 1743. Elle est connue sous le nom d'abbesse de Chelles.

Compiègne une armée considérable, dont toutes les troupes qui la composoient étoient d'une magnificence extraordinaire. L'infanterie étoit de trente-trois bataillons, et la cavalerie de cent trente-deux escadrons en comptant ceux de la Maison du Roi et ceux de la gendarmerie[1]. Le duc de Bourgogne en fut nommé généralissime, et le maréchal de Boufflers général. Ils avoient sous leurs ordres six lieutenants généraux, savoir : MM. de Rosen[2], de Busca[3], de Gassion[4], d'Artagnan[5], de Crenan[6] et de Créquy[7], et quatorze maréchaux de camp, savoir : MM. de Marcin[8],

1. Le *Mercure* de juin, p. 208-214 et 267-269, et la *Gazette d'Amsterdam*, extr. xxx et nos lv et lviii, donnent les noms des escadrons et bataillons désignés; il y avait, non pas trente-trois, mais trente-cinq bataillons.

2. Conrad de Rosen (1628-1715) était lieutenant général depuis 1688; il deviendra maréchal de France en 1703.

3. Antoine de Monlezun de Busca, lieutenant aux gardes du corps depuis 1675, maréchal de camp en 1688 et lieutenant général en 1693, mourut le 27 mai 1715.

4. Ci-dessus, p. 39.

5. Pierre de Montesquiou d'Artagnan (1640-1725), lieutenant général en 1696 et maréchal de France, sous le nom de Montesquiou, en 1709.

6. Pierre de Perrien, marquis de Crenan, lieutenant général de 1693, deviendra directeur de l'infanterie en 1699 et mourra le 9 février 1702.

7. François-Joseph, marquis de Créquy, fils du maréchal, était lieutenant général depuis 1696; il sera tué le 13 août 1702, au combat de Luzzara.

8. Ferdinand, comte de Marcin, maréchal de camp depuis 1693, deviendra lieutenant général en 1701 et maréchal de France en 1703. Nous le verrons mourir, en septembre 1706, des blessures reçues à la déroute de Turin.

de Bezons[1], de Vendeuil[2], d'Avéjan[3], de Pracomtal[4], de Surville[5], duc de Villeroy[6], d'Albergotti[7], de la Motte-Houdancourt[8], de Locmaria[9], de Courtebonne[10], d'Alègre[11], de Roucy[12] et d'Antin[13].

1. Jacques Bazin, comte de Bezons, qui devait devenir maréchal de France en 1709, était maréchal de camp de 1693.

2. François de Clérambault, marquis de Vendeuil, aussi maréchal de camp de 1693.

3. Denis de Banne, comte d'Avéjan (1639-1707), maréchal de camp en 1693, deviendra en 1702 lieutenant général, gouverneur de Nancy et commandant en Lorraine.

4. Armand, marquis de Pracomtal, maréchal de camp depuis 1693, sera tué à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703.

5. Louis-Charles d'Hautefort, marquis de Surville, colonel-lieutenant du régiment du Roi, maréchal de camp de 1696.

6. Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy (1663-1734), maréchal de camp en 1696, lieutenant général en 1702, chevalier des ordres en 1724.

7. François-Zénoble-Philippe, comte Albergotti, Florentin d'origine, maréchal de camp de 1693, deviendra lieutenant général en 1702; nous le retrouverons dans les campagnes d'Italie.

8. Charles, marquis de la Mothe-Houdancourt, maréchal de camp depuis 1693.

9. Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, brigadier et inspecteur général de la cavalerie en 1688, maréchal de camp en 1693, deviendra lieutenant général en 1702.

10. Le manuscrit porte : *Courtenvaux*, par erreur; c'est Courtebonne. (*Dangeau*, t. VI, p. 367-370, 375, 381; *Sourches*, t. VI, p. 42-43.) — Jacques-Louis de Calonne, marquis de Courtebonne, maréchal de camp depuis 1696, deviendra lieutenant général en 1702 et directeur général de la cavalerie en 1703.

11. Yves, marquis d'Alègre (1653-1733), maréchal de camp de 1693, recevra le bâton de maréchal de France et le commandement de la Bretagne en 1724.

12. François de la Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais depuis 1692, était maréchal de camp de 1696; il quittera le service en 1707.

13. Louis-Antoine de Gondrin de Pardaillan, marquis d'An-

Le Roi et toute la cour partirent de Versailles, le 26 août, à dix heures du matin, pour se rendre à ce camp. S. M. fut coucher à Chantilly, où elle resta jusqu'au 31[1]. Le 29, la compagnie des mousquetaires noirs partit de Paris pour aller coucher à la Chapelle, village à deux lieues en deçà de Senlis[2]. Le marquis de Cotentin[3], parent du maréchal de Tourville[4], capitaine de cavalerie, et qui sortoit de notre compagnie, en est seigneur.

Le 30[5], nous en partîmes afin de relever la compagnie des gris, qui étoit de garde à Chantilly, où nous arrivâmes à dix heures du matin. Auparavant d'y arriver, nous trouvâmes le comte de Toulouse[6] dans la forêt, qui s'y promenoit à cheval, accompagné de plusieurs seigneurs. Dans le temps que nous relevions les gris, le Roi, qui alloit se promener à cheval dans la forêt, vint nous voir passer ; il gracieusa

tin, fils légitime de Mme de Montespan, maréchal de camp de 1696.

1. C'est une erreur : le Roi ne partit de Versailles que dans la matinée du 28 et quitta Chantilly le 30 août, dans l'après-midi, pour aller coucher à Compiègne. (*Dangeau*, t. VI, p. 405-406; *Sourches*, t. VI, p. 58-59.)

2. La Chapelle-en-Serval.

3. Charles-César, marquis de Cotentin, mestre de camp du régiment Dauphin-cavalerie, se retira du service pour raison de santé en avril 1706 et mourut le 14 février 1711. C'était le dernier représentant de la branche aînée des Cotentin.

4. Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville (1642-1701), vice-amiral du Levant depuis 1689 et maréchal de France depuis 1693.

5. Le 29, et non le 30.

6. Louis-Alexandre de Bourbon, le dernier des enfants du Roi et de Mme de Montespan (1678-1737).

le marquis de Vins, qui le salua de l'esponton[1], aussi bien que les autres officiers à hausse-col. Nous gardions tous les dehors du château; nous faisions la même fonction que les régiments des gardes. Pendant que j'étois en faction à la grille qui est entre le château et le corps de logis séparé par le fossé, je vis arriver le duc de Berry[2], qui s'étoit si fort échauffé en tirant des perdrix, qu'il lui prit un saignement par le nez. Il se passa une assez plaisante scène entre le mousquetaire, nommé Vitry, qui me releva, et la princesse de Conti douairière[3]. Nous avions ordre de ne laisser passer qui que ce soit par cette grille, depuis l'accident du duc de Berry[4]. Cette princesse se présenta pour y passer. Vitry l'arrêta et lui dit qu'elle ne passeroit pas. « Comment! lui répondit Mme de « Conti, je ne passerai pas? Est-ce que vous ne me « connoissez pas? » Vitry, qui bégayoit, lui répliqua : « Non, Ma-ma-madame, vous-vous-vous ne passerez « pas. Je-je-je sais bi-bi-bien que vous-vous êtes « ma-ma-madame la-la-la prin-princesse de-de Con- « con-conti; cela m'est-m'est défendu. » Mgr le Dauphin, qui étoit à une fenêtre, témoin de cette dispute,

1. Sorte de demi-pique, qui était l'arme particulière des officiers d'infanterie et que ceux des mousquetaires portaient quand ils étaient à pied.

2. Charles, duc de Berry (1686-1714), troisième fils du grand Dauphin et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière.

3. Marie-Anne, fille de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, veuve depuis 1685 de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

4. Ce dernier membre de phrase a été ajouté après coup dans la marge.

rioit de tout son cœur. A la fin, il ordonna au mousquetaire de la laisser passer. Cette petite dispute fut le sujet de la conversation au souper du Roi ; on en rit beaucoup.

Il se passa une autre scène auparavant ce souper, qui nous mortifia beaucoup. Trente mousquetaires, dont j'étois du nombre, eurent la curiosité de voir le souper du Roi. Nous nous rendîmes une demi-heure auparavant dans la salle où le souper devoit se faire. Un quart d'heure après, le maréchal de [Villeroy][1] y arriva, qui, se ressouvenant apparemment de ce que le détachement de notre compagnie n'avoit fait que rappeler[2] lorsqu'il vint passer devant nous pendant que nous faisions l'investissement d'Ath, l'année d'auparavant, quoique celui des gris avoit battu la marche, nous fit tous sortir honteusement de la salle : petite vengeance qui retomba sur lui, car plusieurs de nos Messieurs se mirent à chanter : [*Villeroy*], *grand général*, etc.[3]. Nous apprîmes depuis qu'il n'en avoit pas ainsi usé avec les mousquetaires de la première compagnie.

Ce même jour[4], le Roi, après son dîner, fut se promener en calèche aux environs de Chantilly. S. M. avoit avec elle la duchesse de Bourgogne, Madame la

1. Ce nom est en blanc dans le manuscrit, ainsi que plus bas.
2. C'est-à-dire : battre le rappel.
3. Cette chanson avait dû être composée en 1695, lorsque Villeroy avait laissé échapper M. de Vaudémont. Gaignières n'en donne cependant pas le texte parmi les chansons qu'il a recueillies sur cette affaire : ms. Franç. 12695, p. 477, 480, 481, 498.
4. Le 29 août. (*Dangeau*, p. 405.)

Princesse[1], Madame la Duchesse[2], la princesse de Conti douairière, Mlles de Condé et d'Enghien[3] et la duchesse du Lude[4]; les autres de la cour suivoient le Roi dans plusieurs calèches. Lorsque le Roi revint de cette promenade, la princesse de Conti douairière, qui étoit, comme je l'ai dit, dans la calèche de S. M., demanda à un mousquetaire où nous coucherions cette nuit. « Madame, lui répondit-il, dans ces tentes que « vous voyez. » — « Ah! ces pauvres Messieurs! « répliqua-t-elle. » Ces deux tentes nous servoient de corps de garde; nous y couchâmes sur la paille. Le Roi nous fit donner pour notre souper à un chacun une bouteille de vin de Champagne et un pain, et une monstrueuse carpe à deux; c'étoit un vendredi[5].

Le 31[6], le Roi partit de Chantilly pour Compiègne. Un détachement de notre compagnie, dont j'étois, devoit l'accompagner; mais il nous envoya dire qu'il

1. Anne de Bavière, mariée à Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, depuis le 11 décembre 1663.

2. Louise-Françoise, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, mariée en 1685 à Louis, duc de Bourbon. — Dangeau (p. 405) ne dit pas qu'elle fût dans le carrosse du Roi à cette promenade, non plus que Mme de Conti.

3. Anne-Marie-Victoire de Bourbon, demoiselle de Condé (1675-1700), et Marie-Anne, demoiselle de Montmorency, puis d'Enghien (1678-1718), qui devait épouser le duc de Vendôme en 1710.

4. Marguerite-Louise de Béthune (1643-1726), mariée d'abord en 1658 au comte de Guiche, puis, en secondes noces (1681), à Henri de Daillon, duc du Lude; elle était dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

5. C'est une preuve de l'erreur de notre auteur : le vendredi était le 29 août, et non le 30.

6. Le 30, et non le 31; l'erreur continue.

vouloit nous épargner cette fatigue. Cet ordre nous fit plaisir par rapport à nos chevaux.

Chantilly. — Auparavant de partir de Chantilly, je ferai une petite description de ce beau séjour[1], qui est à dix lieues de Paris et à deux de Senlis, situé à côté d'une belle forêt nommée de son nom, dont les arbres des routes sont taillés en palissade. Avant d'entrer dans le château, on voit la statue équestre en bronze de Henri Ier, duc de Montmorency, connétable de France[2]. A propos de cette statue, il m'a été rapporté que le dernier duc de Ventadour[3], accompagnant, avec plusieurs autres seigneurs, le grand prince de Condé[4], en passant près de cette statue, lui dit : « Mon prince, voilà notre grand-père commun. » — « Oui, lui répliqua M. de Condé, voilà « le mien (en lui montrant la statue du connétable), et « voilà le vôtre (en lui montrant le cheval). » Ainsi le pauvre bossu[5], qui vouloit se glorifier devant ces seigneurs d'être descendu avec le prince de Condé de ce connétable, fut extrêmement confus et mortifié

1. Une description sommaire de Chantilly, tel qu'il était avant que le duc de Bourbon n'eût fait démolir en 1718 les anciens bâtiments pour les remplacer par ceux qui existent encore, se trouve dans le *Dictionnaire universel de la France*, par Saugrain (1726). « De tous les lieux que le soleil éclaire, » écrivait Mme de la Fayette à la marquise de Sévigné en 1673, « il n'y en a point de pareil à celui-là. »

2. Henri, duc de Montmorency, fils du connétable Anne, maréchal de France en 1557 et connétable en 1593.

3. Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour, qui mourut en 1717.

4. Louis II de Bourbon, le grand Condé (1621-1686).

5. Il était « fort laid et fort contrefait, » dit Saint-Simon. (*Mémoires*, éd. 1873, t. XIV, p. 123.)

de cette réponse. Il est dangereux de vouloir s'égaliser aux princes devant eux. Cependant il est certain que sa grand'mère étoit sœur de la grand'mère du prince de Condé[1].

Le château de Chantilly est entouré de très beaux fossés, remplis d'une eau des plus claires. La cour est au milieu, environnée de bâtiments. Les appartements sont beaux, bien distribués; les meubles en sont magnifiques. A côté du château, il y a un bâtiment où, pour aller, il faut passer un pont. Vous y trouvez un très bel appartement, au bout duquel il y a une galerie ornée de tableaux peints par des grands maîtres, qui représentent les victoires, les batailles, les combats et les plus grandes actions du prince de Condé. Un, entre autres, représente le combat du faubourg Saint-Antoine, où le prince n'a jamais été si grand; mais, comme malheureusement il avoit le malheur, dans cette action, de porter les armes contre son roi, le peintre a mis ces deux mots latins : *Quantum pœnituit*[2] ! Il y a un canal que forme la petite rivière de Nonette, qui traverse tous les jardins, dont l'eau est claire comme de l'eau de roche, aussi bien que les jets d'eau, qui vont jours et nuits. La Ména-

1. Marguerite de Montmorency, fille du connétable Henri et d'Antoinette de la Marck, sa première femme, avait épousé (1593) Anne de Levis, duc de Ventadour, grand-père de Louis-Charles. Sa sœur consanguine, Charlotte-Marguerite, fille de Louise de Budos, s'était mariée en 1609 à Henri II de Bourbon, prince de Condé, et était mère du grand Condé.

2. Ce tableau, qui venait d'être peint par Michel Corneille en 1690-1691, existe encore à Chantilly. Il a été décrit par M. Gruyer dans le tome II de *la Peinture au château de Chantilly* (1897).

gerie, où il y a toutes sortes d'espèces d'animaux sauvages et étrangers, est très bien entretenue. Il y a plusieurs pièces d'eau, entre autres les cascades, qui sont dignes des curieux. On peut dire que Chantilly est le plus aimable séjour de l'Europe; il semble que la belle nature s'est fait un véritable plaisir de l'embellir.

Nous en partîmes de bon matin, pour nous rendre au camp de Coudun, village près de Compiègne[1]. Nous y arrivâmes de bonne heure, quoiqu'il y ait onze bonnes lieues de Chantilly à Compiègne.

Compiègne. — La ville de Compiègne est du Valois, du diocèse de Soissons et du gouvernement de l'Ile-de-France, entre Senlis, Noyon et Soissons. Elle est à vingt lieues de Paris. Sa situation est belle et près d'une grande forêt qui porte son nom. L'Aisne s'y perd dans l'Oise; cette dernière rivière est fort poissonneuse. Nos rois ont un château à Compiègne, dont le bâtiment ancien est fort peu de chose; ils n'y faisoient aucunement leur demeure. Charles le Chauve fit rebâtir cette ville l'an 876. On y voit, dans l'abbaye de Saint-Corneille[2], un des trois suaires de Notre-Seigneur; le second est à Besançon, et le troisième à Turin[3]. L'hôtel de ville de Compiègne est assez beau. Il y a plusieurs sortes de manufactures. La Pucelle

1. Canton de Ressons, à une lieue environ au nord de Compiègne.

2. Fondé dès l'époque carolingienne pour des chanoines réguliers, Saint-Corneille de Compiègne passa aux Bénédictins en 1150. Au XVIIIe siècle, cette abbaye fut unie au Val-de-Grâce.

3. Il sera parlé plus loin du saint suaire de Turin. Sur celui de Besançon, voy. les *Mémoires de Gourville*, t. I, p. 205.

d'Orléans y fut prise par les Anglois dans une sortie. Ce fut la dernière action de guerre de cette héroïne; car les Anglois lui firent son procès, et elle fut brûlée à Rouen. Ce fut à Compiègne que Louis le Débonnaire fut dépossédé.

Les tentes du duc de Bourgogne, notre généralissime, étoient déjà tendues à Coudun, quartier général, lorsque nous arrivâmes. Un escadron[1] de la Maison du Roi ou de la gendarmerie y montoit tous les jours la garde. Notre premier escadron releva un escadron de la compagnie écossoise; car cette compagnie a le pas devant les deux compagnies des mousquetaires du Roi[2].

La gendarmerie, en arrivant dans ce camp, passa en revue devant le Roi; c'étoit le 1er septembre[3]. Mgr le Dauphin, les trois princes ses fils, Monsieur et le duc de Chartres saluèrent S. M., le sabre à la main, chaque prince à la tête de leur compagnie[4]. On peut

1. Le sens habituel, à cette époque, du mot *escadron* est un corps de cavalerie formé de deux compagnies; mais ici, et surtout dans la phrase suivante, il semble que le sens en soit plus restreint et corresponde à celui actuel de peloton.

2. C'est la compagnie des gendarmes écossais, qu'il ne faut pas confondre avec la compagnie écossaise des gardes du corps. La première, dont la fondation remontait à 1445, précédait les mousquetaires lorsque le Roi ou le Dauphin étaient à l'armée. (P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 238-239.)

3. *Dangeau*, p. 407; *Sourches*, p. 60.

4. Ce qu'on appelait proprement dit la gendarmerie se composait de dix compagnies de gendarmes et de six compagnies de chevau-légers, assemblées deux par deux en huit brigades. Les quatre premières compagnies de gendarmes avaient pour chef le Roi; des six autres et des six compagnies de chevau-légers étaient capitaines la Reine, le Dauphin, les ducs de Bour-

dire que ce corps surpassoit en magnificence non seulement les autres troupes de cette armée, mais même toute la Maison du Roi. Les gendarmes et les chevau-légers de ce corps avoient des habits écarlates galonnés d'argent sur toutes les coutures, larges de deux doigts et demi, et les officiers en avoient dont le galon étoit de quatre doigts; la housse et le fourreau des pistolets de ces derniers étoient brodés en argent en plein. Toutes les troupes, tant infanterie que dragons et cavalerie, étoient habillées de neuf. Les habits des capitaines de ces trois corps, outre des boutonnières d'or et d'argent, étoient distingués par un bordé d'or ou d'argent de ceux des lieutenants, qui avoient seulement des boutonnières d'or ou d'argent. La magnificence françoise n'a jamais tant éclaté que dans ce camp[1]; mais, malheureusement, jamais le mois de septembre n'a été si vilain; car il n'a pas laissé de pleuvoir un jour pendant les vingt-un jours que nous y avons été.

Le 2, Mme la duchesse de Bourgogne vint se promener le long de la ligne. En s'en retournant à Compiègne, elle fit collation chez le maréchal de Boufflers, qui, pendant tout le temps que dura ce camp, fit la plus grande chère du monde. Il tenoit table ouverte depuis le matin jusqu'au soir; il avoit soixante-douze cuisiniers et trois cent quarante domestiques[2].

gogne, de Berry et d'Anjou, le duc d'Orléans et son fils le duc de Chartres.

1. Bien des officiers s'y ruinèrent. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. V, p. 348 et notes.)

2. *Ibid.*, p. 349-352; *Mercure* de septembre, p. 172-175; *Gazette d'Amsterdam*, n° LX, etc.

Le 4, le reste des troupes qui devoient composer l'armée arriva.

Le 6, le Roi, accompagné de toute la cour, passa devant la ligne.

Attaques des grandes gardes. — Le 7, nos grandes gardes de cavaleries furent attaquées. Les attaquants avoient des branches vertes à leur chapeau. Aussitôt nous vîmes paroître M. de Rosen, orné d'une écharpe blanche, qui fit monter à cheval les piquets d'une partie des troupes. J'étois de piquet aux ordres de M. des Combes[1], maréchal des logis. Nous marchâmes aux ennemis le pistolet à la main. Pendant le combat, un cavalier ennemi vint brûler la moustache du mousquetaire qui étoit sur ma droite à côté de moi. Sur-le-champ, je tirai mon pistolet dans le visage du cavalier; il en eut toute la bourre. M. des Combes, qui s'en aperçut, me cria tout haut qu'il m'enverroit en prison, en ajoutant : « Est-ce que vous voulez « faire une guerre civile? » Je lui répondis : « Monsieur, regardez mon camarade. » Véritablement, le cavalier lui avoit lâché toute la poudre de son pistolet dans le visage. Après quelques heures d'escarmouche, nous chassâmes les ennemis bien loin du camp[2].

Revue générale. — Le mardi 9, le Roi fit la revue générale. Il commença par la gauche de la seconde ligne et finit par la gauche de la première ligne. Le

1. Louis-Ferdinand, chevalier de Pouillé des Combes, fit toute sa carrière dans les mousquetaires noirs, et parvint par ancienneté aux grades de sous-brigadier et de brigadier; maréchal des logis en 1693, il devint deuxième cornette en 1704.

2. *Dangeau*, p. 413; *Sourches*, p. 63-64; *Gazette*, p. 303.

roi et la reine d'Angleterre[1], qui étoient arrivés à Compiègne deux jours auparavant, y étoient, le roi d'Angleterre à cheval et la reine en carrosse. Le Roi, à cheval, se tint pendant toute la revue à la portière du carrosse de cette princesse, son chapeau dessous le bras. La duchesse de Bourgogne avoit passé quelque temps auparavant. La revue faite, on fit trois salves des canons et de la mousqueterie, réjouissance que nous aurions dû faire le 5, jour de la naissance du Roi; mais une violente et continuelle pluie nous en avoit empêchés[2]. S. M. entra ce jour-là dans sa soixantième année.

Marche de l'armée. — Le 11 fut employé à la marche de l'armée sur plusieurs colonnes. Elle fit une lieue et demie en avant du camp; nous fîmes halte à la ferme de Pieumel[3]. Le comte des Marets, notre camarade et grand fauconnier de France[4], donna une halte magnifique à tous les mousquetaires de notre compagnie. Le Roi passa avec toute sa cour au milieu de nous, et il nous ordonna de rester comme nous étions, assis sur l'herbe. S. M. gracieusa beaucoup le comte des Marets. Le signal à l'armée pour se retirer fut à la troisième décharge de trois pièces de canon. C'étoit un spectacle admirable de voir marcher cette armée d'un seul coup

1. Jacques II et sa femme Marie d'Este, réfugiés en France depuis 1688.

2. *Dangeau*, p. 411, et *Sourches*, p. 63, au 5 septembre.

3. Aujourd'hui disparue; sur le territoire d'Arsy.

4. François Dauvet, comte des Marets (1681-1718), avait été pourvu, à la mort de son père (1688), de la charge de grand fauconnier.

d'œil, qui se retiroit au camp au bruit des timbales, des hautbois, des tambours, des fifres et des trompettes.

Siège de Compiègne. — Ce même jour 11, on se disposa à faire le siège de Compiègne. Depuis ce jour jusqu'au 17, on ne s'occupa qu'au siège, à l'investissement de la place, à l'ouverture de la tranchée, à l'établissement des batteries, à l'attaque du chemin couvert, à la descente du fossé, à l'attaque de la demi-lune, et enfin à la capitulation, les brèches ayant été reconnues praticables[1].

Camp attaqué. — Le 17, on partagea l'armée en deux, dont une moitié, aux ordres du duc de Bourgogne, fut chargée de défendre un camp retranché. Nos deux compagnies, à pied, furent placées à la droite de ce camp; nous étions soutenus par le reste de la Maison du Roi. M. de Rosen commandoit l'autre partie de l'armée pour attaquer le camp. Les ennemis, auparavant de nous attaquer, firent un feu terrible de leurs canons, afin de se faire un passage pour y entrer, auquel feu le nôtre répondit avec une si grande vivacité, que la terre trembloit sous nos pieds. Enfin l'ennemi s'ébranla pour l'attaque. Nous le repoussâmes vigoureusement; mais, à la troisième charge, il fallut céder au nombre : nous nous retirâmes derrière la cavalerie, qui chargea si à propos, pendant que nous nous ralliions, qu'elle repoussa l'infanterie ennemie bien au delà des retranchements.

1. Il est à remarquer que notre chevalier ne parle pas de la scène si curieuse racontée par Saint-Simon (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. V, p. 367-372 et 435), et qui fut, selon lui, le sujet des conversations de toute l'armée.

Cette trop grande ardeur pensa nous coûter la victoire; car M. de Rosen, à la tête d'une colonne d'infanterie qui n'avoit point donné, marcha si rapidement, le soldat ayant la baïonnette au bout du fusil, à notre cavalerie, qui s'étoit rompue en passant le retranchement, qu'elle l'obligea de revenir aussi vite qu'elle avoit marché. Mais, après nous être ralliés et [avoir] gagné notre premier terrain, nous fîmes un feu si continuel sur cette colonne, qu'elle s'arrêta : ce qui donna le temps à notre cavalerie de rentrer un peu plus à son aise dans le retranchement et de se rallier derrière nous. L'ennemi fit encore plusieurs tentatives afin de nous chasser de nos retranchements, mais inutilement; voyant donc que tous ses efforts ne nous ébranloient point, il prit le parti de la retraite, et nous celui de regagner nos tentes, pour nous reposer après un si furieux combat et une si grande fatigue[1]. Pendant la canonnade, M. de ***, commissaire d'artillerie, en donnant ses ordres à une batterie qui étoit établie devant nous, reçut la bourre d'un canon dans le visage, qui le culbuta par terre; son chapeau fut enlevé vingt piques au-dessus de sa tête; il en mourut le lendemain[2]. Nous fûmes témoins de ce malheur, qui fut le second qui arriva dans ce camp; car il y eut un capitaine de cavalerie à qui il en coûta aussi la vie[3].

1. *Sourches*, p. 78-71; *Dangeau*, p. 422-423; *Gazette*, p. 314; etc.

2. Dangeau (p. 71) rapporte cet accident, mais sans donner de nom.

3. Cet autre accident arriva le 7 septembre. « Un capitaine de cavalerie du régiment de la Vallière, nommé le chevalier

Bataille. — Le 19, l'après-dînée, toute l'armée se rendit dans une belle plaine près du village d'Hémévillers[1], où elle se partagea en deux, moitié aux ordres du duc de Bourgogne, et l'autre toujours aux ordres de M. de Rosen (nous étions de l'armée du prince), et cela pour donner une bataille rangée, la cavalerie sur les ailes et l'infanterie au centre. Le canon, de part et d'autre, commença d'abord à se faire entendre; ensuite nos grenadiers attaquèrent la ferme de Ouernavillé[2], qui étoit au centre et en avant de l'armée ennemie. Après un combat furieux, ils s'en emparèrent. Ensuite, sans perdre de temps, notre armée marcha à celle des ennemis, qui firent la moitié du chemin. Nos deux compagnies formoient la gauche de la première ligne. Nous étions à cheval; nous eûmes à faire contre le régiment de Peysac-dragons[3], que nous fîmes plier; mais, la seconde ligne ennemie étant venue à propos à son secours, elle obligea notre aile de se retirer derrière notre seconde ligne en passant dans les intervalles, où nous nous ralliâmes. Ensuite, nos deux lignes chargèrent en même temps, avec tant

de Veuil, reçut un coup de feu au derrière de la tête, duquel il tomba de son cheval, et on le crut mort; mais il revint quelque temps après, et il fallut le trépaner le lendemain. » (*Mémoires de Sourches*, p. 63-64.)

1. Oise, canton d'Estrées-Saint-Denis.

2. C'est Warnavillers, sur la commune de Rouvillers, dans l'arrondissement de Clermont, canton de Saint-Just.

3. M. de Peysac, gentilhomme de Limousin très pauvre, d'abord sous-brigadier des mousquetaires noirs, puis capitaine de dragons, avait acheté, en avril 1696, le régiment du comte de Grammont avec de l'argent que lui prêta le secrétaire d'État Barbezieux. (*Mémoires de Sourches*, t. V, p. 125, note.) Ce régiment, levé en 1673, prit, en 1773, le nom de Lorraine.

d'impétuosité, celles de nos ennemis, que nous les mîmes en déroute, et, sans perdre un instant, une partie de notre cavalerie se replia sur notre droite, pour charger en flanc l'infanterie ennemie, pendant que l'autre partie poursuivoit vigoureusement leur cavalerie. L'infanterie ennemie, se voyant abandonnée de sa cavalerie, forma promptement un bataillon carré, que nous ne pûmes jamais entamer : ce qui obligea nos généraux de faire venir du canon, qui, par ses décharges continuelles et vives, l'ouvrit si fort, que nous y entrâmes le sabre à la main, ce qui obligea l'ennemi à nous demander quartier et à se rendre à discrétion. Nous n'en abusâmes point. La bataille gagnée sans une seule goutte de sang répandu dans les deux armées, les ennemis et nous nous retirâmes dans nos camps sur plusieurs colonnes, toujours au bruit des tambours et aux sons de tous les autres instruments de guerre.

Fourrage général. — Le 21, l'après-dînée, c'étoit un dimanche, on fit un fourrage général. On détacha de notre compagnie une trentaine de mousquetaires les plus jeunes pour y aller ; j'en étois. Nous n'avions que nos vestes sur le corps, un bonnet rouge sur la tête, des cordages de fourrage en écharpe, un havresac derrière le dos, dans lequel il y avoit ou une poire, ou des carottes, ou des navets, et la faulx à la main ; nous arborions tous de grandes moustaches noires. Ainsi équipés et montés à poil sur nos chevaux, nous nous rendîmes au rendez-vous. Messieurs de la première compagnie voulurent se distinguer : ils n'y envoyèrent personne. Pendant que nous étions au rendez-vous, le Roi nous fit l'honneur de nous venir

voir. S. M. éclata de rire de nous voir ainsi métamorphosés. Elle adressa encore la parole au comte des Marets, qui étoit déguisé comme les autres. Elle demanda où étoit le détachement des mousquetaires gris; on lui dit qu'il étoit au camp. « Ah ! cela n'est « pas bien, répondit-elle. » Je suis persuadé que cette réponse, rapportée, ne fit pas beaucoup de plaisir aux officiers et aux mousquetaires de cette compagnie. La duchesse de Bourgogne, toutes les princesses et toutes les dames de la cour vinrent nous voir. Notre déguisement leur donna la comédie et les fit beaucoup rire. Dès que le Roi se fut rendu sur une petite éminence d'où l'on découvroit toute la plaine, on donna le signal pour lâcher les fourrageurs : ce qui fut un spectacle pour toute la cour de voir cette plaine en un moment de temps remplie de fourrageurs qui se répandoient de tous côtés. Mais ce mouvement rapide, auquel je n'étois pas accoutumé, pensa me coûter cher, aussi bien qu'à une douzaine de mousquetaires; car nos chevaux nous culbutèrent par terre, et plusieurs autres chevaux nous passèrent sur le corps. Dieu merci ! il ne m'arriva aucun accident. Le marquis Dauvet[1] se démit le poignet, et plusieurs furent foulés des pieds des chevaux. On ne put jamais arrêter mon cheval; je le crus perdu. Le chevalier de Kervasy[2], un de mes camarades, me prit en

1. Louis Dauvet, marquis d'Auvillars, cornette de chevau-légers de Berry en 1702, enseigne des gendarmes du Dauphin, puis sous-lieutenant des gendarmes écossais en 1703, blessé en 1704 à la bataille d'Hochstedt, devint brigadier le 1er février 1719.

2. D'après le *Nobiliaire de Bretagne* de M. Potier de Courcy,

croupe derrière lui. Comme nous revenions au camp, nous passâmes près du carrosse de M[me] de Bourgogne. Elle me fit l'honneur de me demander ce qu'étoit devenu mon cheval. J'eus celui de lui répondre : « Madame, les ennemis me l'ont pris. » — « J'en « suis fâchée, Monsieur, me répliqua-t-elle. » Véritablement, les ennemis attaquèrent les troupes qui formoient la chaîne pour couvrir le fourrage, la percèrent, et nous prirent beaucoup de fourrageurs et de chevaux, qu'ils eurent cependant la générosité de nous rendre. En arrivant à ma tente, je trouvai le mien au piquet, sans être attaché, qui mangeoit avec les autres. On se persuade bien du plaisir que cela me fit.

Cette action fut la dernière qui se passa dans notre armée : *e cosi finita fu la commedia ;* car le Roi partit le lendemain 22 pour aller à Chantilly, où il séjourna le 23, et partit le 24 pour Versailles. On m'a rapporté un discours que lui fit l'évêque de Noyon[1], qui vint faire sa cour à S. M. à Compiègne : « Sire, lui dit-il, « je viens d'assister à votre comédie ; mais j'en ai « trouvé les avenues bien crottées. » Cette plaisanterie ne plut pas apparemment ; car le Roi lui tourna le dos sans lui répondre.

On est très persuadé que ce fut par politique que S. M. ordonna ce camp. Elle étoit très bien informée que Charles II, roi d'Espagne, ne pouvoit vivre longtemps, que ce prince s'affoiblissoit tous les jours, que

ce nom serait Kervasic ou Guervasic. M. de « Kervasy » l'aîné fut impliqué dans le complot des Bretons en 1720. (*Dangeau*, t. XVIII, p. 274.)

1. M. de Clermont-Tonnerre : ci-dessus, p. 68.

le traité de partage de ses vastes États ne seroit jamais accepté, ni par Sa Majesté Catholique, ni par les Espagnols, ni par l'Empereur[1]; et, voulant faire voir à la nation espagnole qu'il n'y avoit que lui, roi de France, en état d'empêcher ce partage, il jugea nécessaire de faire voir à toute la terre sa magnificence et sa puissance après avoir essuyé une guerre, comme je l'ai déjà dit, presque contre toutes les puissances de l'Europe, dans le courant de laquelle S. M. avoit toujours triomphé contre elles[2]. Nous verrons dans la suite que Charles II, convaincu de ce raisonnement, institua par son testament le duc d'Anjou[3] roi de tous ses royaumes, et que la nation espagnole avoit acquiescé d'une commune voix, avec grand plaisir, aux dernières volontés de son prince.

Nous eûmes beaucoup de fatigues dans ce camp. Il ne se passoit aucun jour que nous ne fussions de service, ou de grandes gardes, ou de gardes à la tête du camp les jours qu'il n'y avoit pas d'action générale. Le service s'y faisoit plus exactement que pendant le temps de la guerre. La dépense fut extraordinaire;

1. Dès 1668, Louis XIV avait conclu avec l'Empereur un traité pour le partage de la monarchie d'Espagne, et, en 1686, de nouvelles négociations avaient été engagées à Vienne. Mais ce fut seulement le 11 octobre 1698, à la suite du camp de Compiègne, et non auparavant, que le Roi signa avec Guillaume III un traité de partage qui semblait définitif. (Hippeau, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne;* Hermile Reynald, *Louis XIV et Guillaume III.*)

2. Saint-Simon dit aussi que ce fut pour montrer à l'Europe que la France n'était pas épuisée par la longue guerre qu'elle venait de soutenir. (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. V, p. 142.)

3. Philippe de France, second fils du Dauphin (1683-1746), roi d'Espagne en 1700 sous le nom de Philippe V.

car tous nos amis venoient nous voir de tous côtés. Les vins de Champagne et de Bourgogne et toutes sortes de liqueurs ne furent point épargnés. Enfin, je n'aurois pas plus dépensé que j'ai fait dans le cours d'une campagne entière.

Senlis. — Le 23, nous partîmes du camp pour aller coucher à Senlis, ville mal bâtie, les rues étroites, située sur la petite rivière de Nonette, qui se rend, comme il a été dit, à Chantilly. Le pays qui environne cette ville est charmant, entre deux forêts, dont l'une porte son nom, et l'autre [celui] de Chantilly. Il y a sept paroisses et deux collégiales; la cathédrale est dédiée à Notre-Dame; le vaisseau en est beau. L'évêque est Sanguin-Livry[1], prélat d'un grand mérite. Il y a un bailliage à Senlis. Nous en partîmes le 24 pour aller coucher à Louvres-en-Parisis, bourg situé à six lieues de Paris. M. Le Féron, conseiller de la grande chambre[2], en est seigneur.

Le 25 à Paris, où nous ne restâmes pas longtemps; car nous en partîmes le 30 pour aller coucher à Corbeil et nous rendre, le 1er octobre, à Nemours. Le Roi partit ce même jour pour Fontainebleau. Pendant tout le temps que S. M. reste dans ce beau château, la compagnie des mousquetaires gris reste à Montereau-Fault-Yonne, et celle des noirs à Nemours.

Nemours. — Nemours est une jolie petite ville du

1. Denis Sanguin, nommé évêque de Senlis en janvier 1652 sur la résignation de son oncle Nicolas Sanguin; il mourut le 13 mars 1702, à quatre-vingt-un ans.

2. Jérôme Le Féron, seigneur d'Orville et de Louvres-en-Parisis, mort sous-doyen du Parlement le 20 novembre 1727, à quatre-vingt-sept ans.

Gâtinois, à dix-huit lieues de Paris, à quatre de Fontainebleau et à sept de Montargis, sur la rivière de Loing, qui prend sa source près de Saint-Fargeau[1], passe à Montargis, à Nemours, et va se jeter dans la Seine près de Montereau-Fault-Yonne. Elle forme de belles prairies aux environs de Nemours, qui est un duché-pairie[2] et qui a donné son nom à une très ancienne maison des plus illustres, fondue dans une des branches de celle de Savoie[3]. Les habitants y sont très polis, les grisettes jolies et très sages; car, malgré deux cent cinquante mousquetaires dont la compagnie est composée, presque tous jeunes gens, qui y vont passer tous les ans six semaines, temps que le Roi reste à Fontainebleau, jamais on n'a entendu parler qu'elles se soient laissé surprendre, quoique les mousquetaires les voient chez elles et à la promenade.

Je me plaisois infiniment dans cette ville; mais, malheureusement, j'y tombai malade. Ma maladie fut des plus sérieuses. Je fus si bien traité, et les remèdes qu'on me donna furent appliqués si fort à propos, que j'en fus quitte pour une faim canine qui me resta, et que j'ai gardée quelque temps. A peine étois-je convalescent, que la rivière de Loing déborda en un moment, et si rapidement, que toutes les rues

1. Yonne, arr. de Joigny; érigé en duché en septembre 1569.

2. Nemours fut érigé en duché-pairie par Charles VI, le 9 juillet 1404, en faveur de Charles III d'Évreux, roi de Navarre, et en échange du comté d'Évreux.

3. Vendue à Philippe le Hardi en 1274, cette terre passa d'abord dans la maison de Navarre, puis dans celle d'Armagnac, et fit retour à la couronne en 1507. En 1528, François Ier en fit don à son oncle Philippe de Savoie, comte de Genevois.

étoient remplies d'eau de quatre pieds et demi de haut, et, quelque temps après, de six à sept pieds; et, sans mon laquais qui m'amena mon cheval à la pointe du jour, j'aurois couru le risque d'être noyé. Je n'eus que le temps de m'habiller bien vite et de me sauver. On alloit en bateau dans toutes les rues.

Il y a une abbaye près de Nemours, nommée Notre-Dame-de-la-Joye[1], qui est fort renommée par rapport à l'histoire de M. de Ségur[2], qui s'étoit passée il y avoit quelques années[3]; il étoit alors mousquetaire. Aussi nous étoit-il défendu d'en approcher sous peine de prison. L'année suivante, l'abbesse[4], qui étoit parente du comte de Canillac[5], un de nos commandants, fut plus traitable.

Histoire de M. de Ségur[6]. — Pour revenir à M. de

1. Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1181.

2. Henri-Joseph, marquis de Ségur, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou (1693), gouverneur et sénéchal du pays de Foix (1704), mort le 10 juin 1737.

3. En 1687, ci-après, p. 104 et 106, notes.

4. Anne-Louise de Montmorin-Saint-Hérem, d'abord religieuse à l'Esclache, diocèse de Clermont, devint abbesse de la Joye en 1688, mais n'en put prendre possession qu'en 1692, à la suite d'un arrêt du Grand Conseil du 15 avril. Elle mourut le 4 août 1710. Sa parenté avec M. de Canillac venait du mariage de Louis de Montmorin avec Marie de Beaufort-Canillac (1593).

5. Jean de Montboissier-Beaufort, comte de Canillac, enseigne des mousquetaires noirs en 1693, sous-lieutenant en 1699, devint lieutenant général en 1710, et succéda à M. de Vins comme capitaine lieutenant des mousquetaires en mai 1716.

6. L'anecdote qui va suivre se retrouve dans la lettre XXXVIII de Mme Dunoyer, dans les *Mémoires de Mathieu Marais* (t. III, p. 451), et surtout dans ceux de Saint-Simon (éd. Boislisle, t. IX, p. 3-4 et 341-343).

Ségur, tout le monde sait qu'il étoit d'une très ancienne maison de Gascogne[1], mais gentilhomme qui n'avoit que la cape et l'épée. Il devint amoureux de l'abbesse de cette abbaye[2]. Il étoit orné d'une très aimable figure, grand, bien fait, beaucoup d'esprit, jeune, et apparemment entreprenant. Outre ces qualités, il avoit une belle voix qu'il accompagnoit du luth, dont il touchoit à enlever les cœurs. Il n'est donc pas étonnant qu'une jeune religieuse se soit laissé surprendre à tant de charmes. Ainsi enchantés l'un de l'autre, ils passoient les jours entiers dans le parloir, la grille entre deux. Quel obstacle pour deux amants qui s'aiment à l'adoration ! L'amour est ingénieux. L'abbesse trouva le moyen de faire entrer son cavalier dans l'abbaye et de le faire pénétrer dans son appartement. Il n'y a que le premier pas qui coûte. M. de Ségur, après avoir soupé avec ses camarades, s'échappoit toutes les nuits pour aller coucher avec sa belle maîtresse. Au bout de quelques mois de ce commerce, l'abbesse ne s'aperçut que trop des suites des visites fréquentes du jeune mousquetaire. Quelle triste situation pour une abbesse qui, jusqu'alors, avoit été l'exemple de sa communauté, et quelles précautions ne devoit-elle pas prendre afin que personne ne s'aperçût de son état, elle qui étoit obligée de rece-

1. La branche à laquelle appartenait M. de Ségur était établie dans le Bazadais; on en suit la généalogie depuis le milieu du XIVe siècle. (Courcelles, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. I.)

2. Anne de Beauvillier (1652-1734), d'abord religieuse au couvent de Notre-Dame-des-Anges, coadjutrice de sa sœur à la Joye (1669), puis abbesse (1672).

voir les visites de ses religieuses et des personnes du dehors qui avoient à lui parler! La chose réussit parfaitement bien jusqu'au moment fatal des neuf mois. Elle en avertit son amant, qui étoit alors à Paris, et qui prit sur-le-champ la poste pour se rendre auprès d'elle. Elle tint conseil avec lui des mesures qu'il étoit nécessaire de prendre. Le résultat fut qu'il falloit écrire à son frère[1], qui avoit une charge considérable auprès du Roi[2] (la cour étoit à Fontainebleau), pour le prier de lui envoyer un carrosse afin qu'elle pût renvoyer à Paris une de ses amies qui étoit venue passer quelque temps dans son abbaye. Son frère, qui l'aimoit tendrement, lui envoya un carrosse à six chevaux. La jeune religieuse, accompagnée de son amant, y monta dans le dessein d'aller à Paris et de faire ses couches dans la grande ville. Mais, malheureusement, entre Nemours et Fontainebleau, soit que le terme fût arrivé, soit que l'ébranlement de la voiture fût trop fort, il prit à la jeune abbesse des douleurs si vives et si fréquentes, qu'elle accoucha dans le carrosse. Ainsi, au lieu d'aller à Paris selon son projet,

1. Mme Dunoyer et Saint-Simon disent son père. Ce serait alors François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, un des plus intimes confidents de Louis XIV, mort le 16 juin 1687. Cependant, si l'aventure arriva en novembre 1687 (ci-après, p. 106), il n'existait plus depuis quelques mois, et notre auteur aurait raison en disant son frère. Ce frère était le célèbre duc de Beauvillier, Paul de Saint-Aignan (1648-1714), premier gentilhomme de la chambre sur démission de son père (1666), chef du conseil des finances (1685), gouverneur des petits-fils de Louis XIV.

2. Celle de premier gentilhomme de la chambre. Cela ne pourrait s'appliquer au père, qui n'exerçait plus cette charge depuis vingt ans.

elle fut obligée d'aller dans la première hôtellerie qu'elle trouva en arrivant à Fontainebleau. Quelle triste aventure pour le jeune cavalier! Dans quel embarras ne se trouvoit-il pas? Il demande au plus vite une chambre; il prend le bras de sa chère maîtresse, qui étoit sur le point d'expirer de la fatigue et des douleurs dans lesquelles elle étoit plongée. Le cavalier ne perd pas un moment à la faire mettre dans un lit. Autre surcroît de malheur, malheur qui lui coûta, pour le reste de ses jours, sa liberté : un laquais de son frère, passant devant cette hôtellerie, aperçoit le carrosse de son maître; il s'en approche, et il voit le dedans de ce carrosse tout rempli de sang. Il s'imagine dans le moment que quelque personne y avoit été assassinée; il demande à l'hôtesse de lui expliquer cette aventure, qui lui dit bonnement, en riant de toutes ses forces, qu'une jeune religieuse, accompagnée d'un jeune mousquetaire, venoit d'arriver après être accouchée dans ce carrosse en chemin. Le laquais, sans perdre de temps, va rendre cette histoire à son maître, qui, ne sachant point l'intérêt qu'il devoit y prendre, et persuadé que sa sœur lui avoit demandé son carrosse pour envoyer une de ses religieuses faire ses couches à Paris, court au plus vite raconter ce fait au Roi. Dans le moment, le bruit de cette aventure se répand à la cour et dans toute la ville de Fontainebleau. On n'y parle que du beau mousquetaire et de l'accident de la jeune religieuse. Mais dans quel chagrin son frère ne fut-il pas plongé, lorsqu'il apprit que l'histoire qu'il avoit contée au Roi regardoit sa famille? Il fut quelque temps sans paroître à la cour, honteux du funeste accident

arrivé à sa sœur, qui, après être relevée de ses couches, fut reléguée pour le reste de ses jours dans un couvent à Lagny-en-Brie[1]. Quelle différence des destinées des deux amants! L'une est déshonorée et sacrifiée pour le reste de sa vie, et ce malheur fut le bonheur et la fortune de l'autre. Tout le monde, et surtout les femmes, tant à la cour qu'à la ville, voulut voir le beau mousquetaire, et il donna si fort dans la vue d'une jeune femme, veuve d'un maître des comptes[2], qui avoit trente mille livres de rente, qu'elle l'épousa et lui acheta dans la suite une compagnie de gendarmerie[3].

*Histoire de M. de Ch****. — Malgré la défense que nos officiers nous avoient faite de ne point approcher de l'abbaye de la Joye, M. de Ch*** ne laissa pas de lier un commerce de lettres avec une religieuse de cette abbaye. On ne sait point la manière dont il s'étoit servi pour faire connoissance avec elle. Nous avons appris seulement que, dès que la nuit étoit venue, il montoit sur la muraille du jardin de l'abbaye, qu'il s'y couchoit tout de son long, caché par les branches des arbres, et que, dans cette posture, qui étoit fort gênante, il attendoit sa maîtresse, à qui il jetoit sa lettre, et celle-ci lui remettoit la sienne au bout d'un

1. Ou plutôt à Argenteuil, et ensuite à Notre-Dame-des-Prés, sorte de maison de réclusion pour les femmes, située dans la rue de Vaugirard.

2. Mme Dunoyer dit : la fille d'un fermier général. La réalité est que M. de Ségur épousa, le 6 mai 1688 (l'aventure de l'abbesse devrait donc être placée en novembre 1687, époque du voyage de Fontainebleau), Claude-Élisabeth Binet, fille (et non veuve) d'un maître ordinaire de la Chambre des comptes.

3. Les chevau-légers d'Anjou, en 1693.

bâton. Je me souviens que, étant de garde aux écuries, il nous montra les lettres de sa religieuse. Les *Lettres portugaises*[1] n'étoient pas plus fortes ni mieux écrites; l'esprit, les sentiments de la plus vive et de la plus tendre passion et les expressions les plus touchantes y régnoient. Quoique ce commerce n'ait fini qu'à la fin de l'année 1699, je ne laisserai pas de continuer cette histoire, afin de ne la pas interrompre. Cet amant, fatigué et ennuyé de ne parler à sa maîtresse que par lettres, et las des voyages qu'il faisoit de Paris à Nemours pour le seul plaisir de s'entretenir avec elle de dessus une muraille, où il essuyoit les rigueurs des saisons, insinua à sa religieuse de feindre une maladie, pour la guérison de laquelle les médecins lui ordonnassent d'aller prendre les eaux de Forges[2]. Ce conseil fut si bien exécuté, qu'on fut persuadé dans l'abbaye qu'il n'y avoit que ce seul remède qui pût lui rendre une santé parfaite. Les deux amants convinrent ensemble que, lorsqu'elle auroit obtenu la permission de son abbesse pour aller aux eaux, elle en donneroit avis au sieur de Ch***, et lui marqueroit le jour qu'elle partiroit de l'abbaye par le carrosse de voiture[3], pour se rendre à Paris; qu'elle montreroit une lettre à l'abbesse, supposée écrite par

1. Les cinq lettres si connues sous ce nom avaient été publiées pour la première fois en 1669. Voy. la note très détaillée donnée à ce sujet par M. de Boislisle, dans l'édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 11-12.

2. Forges-les-Eaux, en Normandie, entre Gournay et Neufchâtel, station thermale à la mode depuis le règne de Louis XIII.

3. C'est-à-dire la voiture publique faisant le service à jours réguliers. Le carrosse de remise (ci-après) était une voiture de louage, qu'on allait prendre chez les loueurs, et qu'on appelait

sa tante, par laquelle elle lui manderoit qu'elle l'attendoit avec beaucoup d'impatience, et qu'elle enverroit au-devant d'elle son cousin le P. Julien, cordelier, dans un carrosse. On est bien persuadé que cette lettre prétendue de la tante étoit du mousquetaire. Toute chose étant arrêtée et le jour marqué du départ et de l'arrivée, le sieur de Ch***, déguisé en cordelier, fut au-devant de la religieuse à trois lieues de Paris, dans un bon carrosse de remise. L'ayant rencontrée, et lui ayant donné la main pour l'aider à descendre de sa voiture, il la fit monter dans la sienne. Ensuite il l'amena à Paris, dans une chambre qu'il lui avoit préparée dans un quartier éloigné. Ces deux amants passèrent ainsi quelques mois ensemble, satisfaits l'un de l'autre; ils ne s'occupoient que de leur amour; mais l'abbesse, ne voyant point arriver sa religieuse, après que le temps de prendre les eaux fut passé, et n'en recevant aucune nouvelle, fit des perquisitions si exactes, afin de savoir ce qu'elle étoit devenue, qu'elle apprit malheureusement son histoire et que le P. Julien, cordelier, étoit un mousquetaire nommé le sieur de Ch***, qui s'étoit ainsi déguisé pour enlever cette belle religieuse de concert avec elle. Elle en écrivit sur-le-champ à la cour. Le Roi, qui n'a jamais pardonné de pareils procédés, le fit casser, et le fit mettre en prison pour l'obliger de déclarer ce qu'il avoit fait de cette religieuse. Mais sa déposition fut toujours qu'il ne connoissoit point cette personne, et qu'il n'en avoit jamais entendu par-

ainsi par opposition aux carrosses de place ou fiacres, qui stationnaient sur la voie publique.

ler; qu'apparemment, il avoit des ennemis cachés, qui, voulant le perdre, avoient imaginé cette fable. Comme il n'y avoit point de témoins, on le fit sortir de prison quelque temps après. Ainsi oublié de toute la terre, il ne songea qu'à jouir et passer ses jours tranquillement avec sa chère maîtresse, et, pour se rendre heureux le reste de sa vie, il travailla à faire casser à la cour de Rome les vœux que la religieuse avoit faits, pour ensuite se marier avec elle. Comme il avoit beaucoup d'esprit et d'intrigues, il trouva le moyen de réussir. Ainsi cette charmante fille, ne voyant plus d'obstacles, ni rien qui pût s'opposer à son bonheur, attendoit avec impatience la fin de ses malheurs par le mariage qu'elle alloit contracter avec la personne du monde qu'elle aimoit le plus tendrement. Mais la malheureuse ne connoissoit point l'amant avec lequel elle s'étoit engagée; elle ne savoit point, par le peu d'usage qu'elle avoit du monde, que chaque homme a son coin de folie. Aussi, dès que les vœux furent cassés, le sieur de Ch*** sentit sa tendresse diminuer tous les jours, et le dégoût prendre la place de la plus forte passion. Dans les commencements, il n'en marqua rien à sa maîtresse; mais il éloignoit le plus qu'il pouvoit le moment du mariage. Enfin, ennuyé et fatigué de se contraindre, il la quitta cruellement, et il l'abandonna à sa mauvaise destinée pour le reste de ses jours. Quelle action! Quelle noirceur! Le pourra-t-on croire dans les siècles à venir? Eh bien! cruel amour, malheureux sont ceux qui s'abandonnent à toi. Voilà un exemple de tes forfaits. Que ne laisses-tu cette pauvre victime dans sa retraite? Sans toi elle y passeroit des jours tranquilles et heureux. Qu'est-elle

devenue, et son perfide amant? Je n'en sais pas davantage.

Revenons à Nemours. Pendant que nous y étions, le duc d'Elbeuf[1] épousa par procuration du duc de Lorraine[2], qui étoit rentré dans ses États[3], Mlle de Chartres[4]. Ces épousailles se firent le 13 octobre à Fontainebleau[5]. Cette alliance est la trente-troisième que la maison de Lorraine a faite avec celle de France[6]. On prétend que le duché de Lorraine est le plus ancien duché de l'Europe.

Le 12 novembre, lendemain de la Saint-Martin, nous partîmes de Nemours pour aller à Corbeil. Il y a onze bonnes lieues par le chemin que nous prîmes pour nous y rendre. Nous les fîmes sans faire la moindre petite halte. Cette route est peut-être une des plus ennuyantes; car on ne trouve presque point de villages. Nous passâmes devant le château de Fleury[7], situé dans un endroit écarté à un bout de la forêt de Fontainebleau; il appartient à M. d'Argouges, conseiller d'État[8].

1. Henri de Lorraine (1661-1748).

2. Léopold (1679-1729), duc de Lorraine depuis la mort de son père Charles V (1690).

3. En vertu des stipulations du traité conclu avec l'Empereur à Ryswyk, articles XXVIII à XLIII.

4. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, dite Mlle de Chartres ou Mademoiselle (1676-1744).

5. *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 440-441; *Mémoires de Sourches*, t. VI, p. 79-80; *Mercure* du mois, p. 259-280.

6. C'est le *Mercure galant* qui fit remarquer cette particularité.

7. Fleury-en-Bière, arr. et cant. de Melun.

8. Jean-Pierre d'Argouges (1647-1731), conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, était conseiller d'État depuis 1695.

Le 13, nous nous rendîmes à Paris. Ce même jour, le Roi partit de Fontainebleau pour Versailles. Depuis ce temps, il ne se passa rien de considérable, ni à Versailles ni à Paris, jusqu'au mois de janvier 1699, que milord Jersey[1], ambassadeur d'Angleterre, fit son entrée publique à Paris, avec une grande magnificence[2].

Le 16 février, Abdallah-Ben-Aischa, ambassadeur du roi de Maroc, eut sa première audience du Roi à Versailles[3]. C'étoit un homme bien fait, qui parloit parfaitement bien le françois, l'italien et l'anglois. Il étoit logé à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon[4], où tout Paris l'alloit voir. Après avoir resté quelque temps en France, il s'en retourna dans son pays, sans avoir pu réussir dans ses négociations[5].

Il arriva, pendant l'été de cette année, une funeste aventure, dont la suite auroit fait répandre bien du

1. Édouard Villiers, récemment créé comte de l'île de Jersey, avait été désigné pour remplacer Portland. Rappelé en avril 1699 pour devenir secrétaire d'État, il fut nommé grand chambellan en 1700 et mourut en 1711.

2. Le 4 janvier.

3. Le baron de Breteuil a fait du séjour de cet ambassadeur à Paris un récit circonstancié, qui a été imprimé dans le *Magasin de librairie*, t. I, p. 127-153.

4. Cet hôtel, occupé aujourd'hui par la garde républicaine, était l'ancien hôtel d'Ancre et servit, dès 1621, à loger les ambassadeurs extraordinaires.

5. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 139-140. Ce fut lui qui, de retour au Maroc, fit à son maître une peinture si flatteuse de la princesse douairière de Conti, fille du Roi et de Mlle de la Vallière, que, l'année suivante, le sultan l'envoya demander en mariage à Louis XIV.

sang, si elle n'avoit pas été arrêtée. Trois mousquetaires de notre compagnie, ayant soupé ensemble un peu plus qu'ils ne devoient, passant dans l'île Saint-Louis, firent quelques carillons[1]. Le guet y accourut, et prit deux de ces mousquetaires, qu'il mit dans son corps de garde. Le troisième, qui s'étoit sauvé, vint trouver malheureusement deux de ses camarades qui demeuroient près de la rue de Fourcy, et qui, plus sages que les autres, étoient déjà couchés. Ayant appris du mousquetaire qui s'étoit sauvé la situation de leurs camarades, ils s'habillent promptement, et ils se rendent, armés seulement de leur épée, à l'endroit où ils étoient enfermés. Les archers, les voyant venir, font une décharge de leurs fusils sur eux, dont le pauvre baron de Ciran fut couché mort sur le carreau, et son camarade fut blessé dangereusement. Le lendemain, la compagnie s'assembla à l'ordinaire pour faire l'exercice; on doit bien juger quelle tristesse cette fatale nouvelle causa à toute la troupe. On ne parloit que de vengeance, d'autant plus que le jeune Ciran et son ami n'avoient pas mis l'épée à la main lorsqu'ils s'approchèrent du corps de garde; leur intention étoit seulement de prier l'officier du guet de laisser aller les carillonneurs. Dans la seconde assemblée que la compagnie fit, les mousquetaires s'aperçurent que tous les officiers mêmes étoient indignés de cet assassinat. Le baron de Ciran n'avoit que seize ans, un des beaux garçons et des mieux faits, fils unique, riche de trente mille livres de rente, et de plus

1. « Carillon se dit figurément et familièrement pour crierie, grand bruit, tapage. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) Voir ci-dessus, p. 11.

très sage, aimé et estimé de l'officier et du mousquetaire. Cette perte, dont tout le monde étoit vivement touché, engagea non seulement tous les mousquetaires noirs, mais encore tous ceux des gris, qui avoient eu un de leurs camarades tué quelques mois auparavant de cette manière par le guet, de faire un complot des plus funestes. Il fut convenu du jour et de l'heure où tous les mousquetaires des deux compagnies devoient, les gris dans le faubourg Saint-Germain et dans les autres cantons proches de ce faubourg, et les noirs dans le quartier de Richelieu[1] et dans le Marais[2], attaquer, en troupe séparée, tous les archers du guet. L'heure marquée pour ce fatal projet fut à onze du soir. Une partie des mousquetaires devoient charger à cheval, et l'autre partie à pied. Mon frère[3] et moi, nous devions être de ceux qui attaqueroient à pied. Sur les dix heures, comme nous nous rendions, armés de nos pistolets et de nos épées, à notre rendez-vous, qui étoit le cimetière Saint-Jean[4], nous entendîmes une voix d'une personne qui étoit dans un fiacre arrêté dans la rue Saint-Antoine, vis-à-vis le cimetière Saint-Jean, qui nous appeloit par notre nom. Nous en étant approchés, nous reconnûmes que

1. Le quartier du Palais-Royal.

2. Les mousquetaires gris avaient depuis 1671 un hôtel ou caserne entre la rue du Bac et la rue de Beaune; les noirs, ainsi qu'on l'a vu plus haut, étaient encore logés par couples dans les maisons du faubourg Saint-Antoine.

3. Alexandre Sevin, sieur de la Martinière, entré aux mousquetaires depuis le mois de février 1699.

4. Ancien cimetière de la paroisse Saint-Jean, abandonné depuis le XIIIe siècle et sur lequel on avait établi un marché. Il était situé à l'entrée de la rue Saint-Antoine.

c'étoit M. de Marelle, notre brigadier, qui nous dit : « Messieurs, tout est découvert. Montez, s'il vous « plaît, dans ce carrosse avec moi. » Il fallut obéir. Ensuite il ajouta : « Vous alliez nous procurer une « belle affaire. » Il tint le même discours à tous les mousquetaires qui passoient pour se rendre au rendez-vous, et il leur ordonna, de la part du Roi, de se retirer chacun chez soi. Pour nous, nous restâmes avec lui jusqu'à minuit ; ensuite, il nous ramena dans notre logis. Nous apprîmes le lendemain que la conspiration avoit été découverte par la femme d'un aubergiste qui logeoit et donnoit à manger à plusieurs de nos Messieurs dans le faubourg Saint-Antoine ; que ces Messieurs l'avoient priée et pressée de leur donner à souper une heure plus tôt qu'à l'ordinaire ; que, le souper fini, ils avoient sur-le-champ monté dans leurs chambres, et que cette femme s'étoit aperçue qu'ils nettoyoient et chargeoient leurs pistolets. Persuadée par cette manœuvre qu'il devoit se passer quelque chose d'extraordinaire, cette femme va promptement en avertir M. de Cœurly, commandant dans le quartier. Cet officier, qui avoit déjà entendu parler de ce complot, ne perd pas un instant ; il s'en alla lui-même en faire part au marquis de Vins, qui donna ses ordres si à propos, qu'il empêcha que ce malheureux projet eût son exécution. Le guet, qui en fut averti de bonne heure, ne sortit point ce jour ni cette nuit-là. Ainsi notre cher camarade ne fut point vengé. Le Roi, ayant été informé de ce fait, ordonna que le premier mousquetaire qui auroit affaire au guet seroit cassé à la tête de sa compagnie, et qu'il seroit condamné à vingt années de prison. Cet ordre

sévère, et cependant très juste, calma entièrement la fureur de nos jeunes gens et empêcha dans la suite les tapages qui se faisoient alors très fréquemment. Cette histoire du baron de Ciran nous apprend qu'il y a bien des moments malheureux dans cette vie, et que les plus sages y sont exposés comme les autres.

L'action de Mme Ticquet, femme d'un conseiller au Parlement[1], quoique très criminelle et très détestable, nous en donna un exemple bien sensible cette année. Tout le monde sait qu'elle fit assassiner son mari, et que les assassins ne firent que le blesser[2]. Elle fut condamnée à avoir le col coupé. J'en vis l'exécution qui se fit au mois de juillet[3]. Nous étions chez un commissaire dont la maison est dans la place de Grève[4]. Lorsqu'elle y arriva, il faisoit un orage affreux, accompagné de tonnerre, d'éclairs et d'une pluie qui tomboit comme un torrent. Elle l'essuya pendant trois quarts d'heure, étant dans la charrette, avec son portier[5], près de l'échafaud. M. Ticquet, qui étoit bien rétabli de ses blessures, avoit prié le lieutenant criminel de suspendre l'exécution afin de lui donner le

1. Angélique-Nicole Carlier avait épousé, en avril 1676, Claude Ticquet, conseiller à la quatrième chambre des enquêtes, qui ne mourut qu'en 1714.

2. Sur tous les détails de l'assassinat de M. Ticquet, du procès et de l'exécution de sa femme, on peut voir le commentaire que M. de Boislisle a donné du récit de Saint-Simon. (*Mémoires*, t. VI, p. 433-437.)

3. Le 19 juin, au soir.

4. Étienne Du Chesne, commissaire du quartier de la Grève de 1679 à 1725.

5. Étienne Moura ou Moras, qui, avec un soldat aux gardes, s'était chargé de l'assassinat.

temps de supplier pour une seconde fois le Roi d'accorder grâce à sa femme; mais S. M. lui répondit toujours que le crime de sa femme étoit trop noir, trop médité, et par conséquent impardonnable, et qu'elle ne pouvoit pas en conscience lui accorder cette grâce. La réponse du Roi étant arrivée, le lieutenant criminel fit signe de la faire descendre de la charrette. Elle monta sur l'échafaud avec beaucoup de fermeté. Le bourreau lui donna la main pour l'aider à monter; elle lui parla un moment, et, ensuite, ayant tiré ses bras des manches de sa robe, qui étoit une furie des Indes[1], elle se mit à genoux. On lui banda les yeux de son mouchoir. Le bourreau lui donna le coup fatal; il la manqua. En tombant, elle fit un grand cri. Dans ce moment, on entendit un cri affreux de tous les assistants. Le bourreau mit sa tête sur un billot et lui donna onze coups avec un couperet[2]. Mme d'Argenson[3] étoit dans la même chambre où nous étions, avec une demoiselle, âgée environ de quinze ans, qui étoit venue avec elle. Cette jeune personne tomba évanouie derrière nous; je m'en aperçus, et, pendant qu'on pendoit le portier de Mme Ticquet, et que toutes les personnes qui étoient dans la

1. Satin ou taffetas, avec des dessins en couleur, venu primitivement des Indes ou de la Chine, et imité bientôt par les fabriques européennes. (Savary, *Dictionnaire du commerce.*) Mme Dunoyer (lettre xxv) dit qu'elle était vêtue de blanc.

2. L'exécuteur des hautes œuvres étant en prison, c'était un remplaçant inexpérimenté qui fit l'exécution.

3. Marguerite Lefèvre de Caumartin, née le 3 mai 1672, mariée, le 14 janvier 1693, à Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police depuis 1697, et qui deviendra garde des sceaux en 1718.

chambre étoient attentives à l'exécution de ce malheureux, je fis tout ce que je pus pour faire revenir cette demoiselle. Je lui fis sentir et avaler de l'eau des Carmes[1], et je la délaçai. Elle reprit petit à petit ses esprits, et enfin elle revint entièrement; elle me fit mille remerciements, et elle me dit les choses du monde les plus gracieuses. Elle raconta à Mme d'Argenson ce qui lui étoit arrivé et les soins que j'avois eus d'elle, et, en me montrant, elle ajouta : « Monsieur, comme « vous voyez, Madame, est bien capable de ressusciter « les personnes qui tombent en foiblesse. » Mme d'Argenson me dit qu'elle n'oublieroit jamais le service que j'avois rendu à sa jeune parente. On mit la tête et le corps de Mme Ticquet dans un carrosse drapé de noir à quatre chevaux. Elle fut transportée à Saint-Sulpice, sa paroisse, où elle fut enterrée[2].

Au mois d'août se fit la cérémonie de découvrir la statue équestre du Roi[3]; la figure et le cheval, qui sont de bronze, sont d'un seul jet; il y avoit déjà quelques jours qu'elle avoit été posée. Cette cérémonie se fit l'après-dîné. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris[4], monté sur un cheval magnifiquement har-

1. Eau de mélisse inventée par les Carmes déchaussés du faubourg Saint-Germain; au xviiie siècle, elle tomba dans le commerce, et on la fabriquait surtout à Montpellier.

2. Son mari lui fit faire des obsèques magnifiques. (*Remarques historiques sur l'église Saint-Sulpice*, p. 266-270.)

3. Le 13 août. (*Dangeau*, t. VII, p. 129-130.) Sur cette statue, par Girardon, élevée dans la place de Vendôme, et sur la cérémonie, on peut voir la notice publiée par M. de Boislisle dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1888.

4. Léon Potier, duc de Gesvres (1620-1704), capitaine des

naché, marcha à la tête du corps de la ville, précédé des timbales, des trompettes, des tambours, des hautbois et des fifres. Ce cortège arriva sur les quatre heures dans la place de Louis-le-Grand; il fit trois fois le tour de la statue, et, chaque fois qu'il passoit devant la statue, le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins et les conseillers de ville s'inclinoient très profondément jusque sur le col de leurs chevaux. Il me parut que cette cérémonie tenoit un peu du nabuchodonosorisme; du moins, cela m'en fit ressouvenir[1]. Après cette cérémonie, mon frère[2] et moi nous montâmes dans son carrosse, pour aller nous promener le long des quais. Nous y trouvâmes une grande quantité de carrosses et une affluence d'un peuple innombrable, et cela pour voir un feu d'artifice qui devoit se tirer le soir sur l'eau, vis-à-vis la galerie du Louvre, par rapport à la cérémonie du jour[3].

Le 3 septembre, le Roi partit de Versailles pour Fontainebleau. La compagnie des mousquetaires noirs étoit partie la veille pour aller coucher à Corbeil. Ce même jour, mon frère[4] et moi nous fûmes à Melun pour voir une de mes sœurs[5] qui est religieuse aux Ursulines. Le lendemain, étant sur le chemin de Fontainebleau, et que nous galopions sur nos chevaux,

gardes du corps (1646), puis premier gentilhomme de la chambre (1669), gouverneur de Paris depuis 1687.

1. La cérémonie était imitée de la consécration des statues des empereurs romains.

2. Charles Sevin, marquis de Quincy.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. VI, p. 245.

4. Ici, c'est Alexandre, sieur de la Martinière, ci-dessus, p. 113.

5. Léonore (voyez la Notice préliminaire).

nous rencontrâmes le marquis de Vins, notre commandant, qui étoit dans sa chaise de poste. Dès qu'il nous aperçut, il se mit à crier de venir lui parler; mais, comme nous ne le connoissions que trop pour un pince-sans-rire[1], au lieu de lui répondre, nous nous mîmes à galoper à bride abattue avec une si grande vitesse, que nous le perdîmes de vue. Nous jugeâmes bien que, si nous allions à lui, il nous feroit mettre en prison, non seulement à cause de la galopade, mais parce que nous étions venus coucher à Melun sans permission. Malgré les perquisitions qu'il fit, il n'a jamais su qui étoient les deux mousquetaires qu'il avoit rencontrés.

Pendant notre séjour à Nemours, nous donnions de temps en temps des concerts aux dames; souvent des seigneurs de la cour venoient exprès de Fontainebleau pour les entendre. Ce concert étoit parfaitement bien exécuté; il étoit composé d'une quinzaine de mousquetaires : les uns chantoient, et les autres jouoient des instruments. J'avois fait en très peu de temps un si grand progrès dans la basse de viole[2], que j'étois des concertants, et que j'accompagnois toujours à côté du clavecin.

1. Les dictionnaires anciens ne donnent pas cette expression. D'après le *Dictionnaire* de Littré, un pince-sans-rire est un « homme malin et sournois, qui raille sans en avoir l'air. »

2. Instrument de musique de même figure que le violon, mais beaucoup plus grand, que les Italiens appellent *viola di gamba*, parce qu'on le tient entre ses jambes, dit le *Dictionnaire de Trévoux*. L'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, affectionnait cet instrument. (*Lettres de Madame*, recueil Jæglé, t. II, p. 18.)

Le lendemain de la Saint-Martin, nous en partîmes pour retourner à Paris, et le Roi pour Versailles. Je fus nommé un des quatre mousquetaires pour galoper à la tête des chevaux du carrosse de S. M.

A la fin de novembre, le comte de Manchester[1], ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, fit son entrée publique[2]; M. de Pisani[3], ambassadeur de Venise, fit la sienne quelques jours après[4].

1700. — Il ne se passa rien de remarquable au commencement de l'année 1700, que l'entrée du comte de Vernon[5], ambassadeur du duc de Savoie, qui se fit le 17 janvier, et, pendant l'été, que l'arrivée du duc de Lorraine à la cour, sous le nom de marquis de Pont-à-Mousson[6]. Monsieur, frère unique du Roi, Madame[7], le duc et la duchesse de Chartres furent le prendre à la Villette[8]. Ce prince venoit pour rendre sa foi et hommage au Roi par rapport à son duché

1. Charles Montaigu, comte de Manchester, avait embrassé dès l'origine le parti de Guillaume d'Orange. Il devint secrétaire d'État en 1701, puis ambassadeur à Vienne, et duc en 1719.

2. Le 17 novembre. (*Gazette*, p. 532.)

3. Alvise Pisani, nommé ambassadeur en mai 1698, n'arriva à Paris qu'un an après et quitta la France pour Vienne en 1703.

4. Le 22 novembre. (*Gazette*, p. 574-576, etc.)

5. Il était arrivé en juin 1699 et quitta la France en 1704.

6. Il vint *incognito* pour éviter les difficultés de cérémonial avec les princes du sang. (*Dangeau*, t. VII, p. 183.)

7. Élisabeth-Charlotte de Bavière (1652-1722), mariée depuis 1671 au duc d'Orléans.

8. Saint-Simon (*Mémoires*, t. VI, p. 386) dit : à Bondy, d'après Dangeau.

de Bar[1]. Comme je revenois de l'ordre[2] de Versailles, je les rencontrai à la porte Saint-Denis. Monsieur et Madame étoient dans le fond de leur carrosse, le duc de Lorraine, le duc et la duchesse de Chartres sur le devant[3]; il y avoit plusieurs carrosses devant et derrière. Tous les gardes du corps de Monsieur environnoient son carrosse; ils étoient précédés de leurs timbales et de leurs trompettes. On donna beaucoup de fêtes à ce prince pendant son séjour en France. Il nous arriva une petite aventure, à mon frère du Plessis et à moi, en sortant de la Comédie française[4]. Nous entendîmes crier : « A moi, mousquetaires! » Nous nous rendîmes au plus vite à l'endroit d'où venoit ce cri; plusieurs mousquetaires s'y rendirent aussi. Quelle fut notre surprise lorsque nous apprîmes que c'étoit un cocher de fiacre qui se servoit de ce moyen pour se débarrasser de quatre courtauds de boutique[5] qui vouloient le forcer à coups de canne à les mener dans

1. Ce duché avait été rendu en 1698 au duc de Lorraine, par le traité de Ryswyk, sous la condition que le duc en rendît l'hommage au roi de France.

2. De chercher l'ordre du Roi pour le service que devait faire la compagnie à Versailles ou ailleurs.

3. Cette disposition des personnages dans le carrosse n'est pas conforme à celle qu'indiquent le *Mercure* (novembre, p. 268), *Dangeau* (t. VII, p. 192) et la *Gazette de Bruxelles*.

4. Depuis 1689, la Comédie française était installée rue Neuve-des-Fossés-Saint-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie), dans un bâtiment dont une partie existe encore.

5. On appelle ainsi un garçon marchand, un homme du peuple qui travaille en boutique, parce que ces artisans portaient naguère des vêtements courts, tandis que les gentilshommes en portaient de longs. (*Dictionnaire de Trévoux*.)

un quartier fort éloigné. A notre arrivée, ces quatre Messieurs s'enfuirent bien vite. Le fiacre se mit à genoux pour nous demander pardon de la liberté qu'il avoit prise ; par rapport à cette nouveauté, nous lui pardonnâmes. Elle nous fit beaucoup rire.

Le 23 septembre, le Roi partit pour Fontainebleau, et notre compagnie étoit partie la veille, afin de se rendre à Nemours, où nous donnâmes à l'ordinaire des concerts aux dames. Ce séjour me plaisoit toujours infiniment. Par un courrier extraordinaire envoyé par le marquis d'Harcourt, notre ambassadeur à la cour de Madrid, au Roi, et qui arriva le 9 novembre à Fontainebleau, on apprit la mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée à Madrid le 1er de ce mois, et que S. M. Catholique avoit nommé le duc d'Anjou pour lui succéder. Le Roi, en apprenant ces deux nouvelles aussi importantes, assembla, le 11, son Conseil, dont le résultat[1] ne fut déclaré que le 16 à Versailles, où S. M. étoit arrivée la veille[2].

Auparavant de faire cette déclaration au public, le Roi fit venir M. de Castel dos Rios[3], ambassadeur d'Espagne, dans son cabinet, où étoient Monseigneur et tous les princes du sang, et lui déclara qu'il acceptoit pour son petit-fils, le duc d'Anjou, le royaume

1. On appelait *résultat* le procès-verbal des décisions du Conseil.

2. On peut voir, sur ces événements, les *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 288-319, et le commentaire qu'y a joint M. de Boislisle.

3. Don Manuel de Senmenat, marquis de Castel dos Rios, ambassadeur en France depuis 1699, fut fait grand d'Espagne en 1701 et vice-roi du Pérou en 1702.

d'Espagne. Sur-le-champ, l'ambassadeur mit un genou à terre et salua son nouveau souverain. Ensuite S. M., étant sortie de son cabinet, déclara hautement cette grande nouvelle à toute la cour, et, depuis ce moment, le Roi donna toujours la droite au nouveau roi d'Espagne[1].

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 320 et suiv.

ANNÉE 1701.

Le Roi, ayant accepté pour le duc d'Anjou son petit-fils, comme il a été dit, la monarchie d'Espagne, que la régence, pour se conformer au testament de feu Charles II, offroit à ce jeune prince par le marquis de Castel dos Rios, ambassadeur de cette couronne, ordonna qu'on fît les préparatifs nécessaires pour le voyage de Philippe V, afin qu'il pût se rendre au plus tôt à Madrid, où tous les états de cette vaste monarchie l'attendoient avec beaucoup d'impatience. Les ducs de Bourgogne et de Berry devoient accompagner leur frère jusqu'aux frontières de la France.

Tout étant prêt, S. M. Catholique partit de Versailles le 4 décembre 1700[1]. Nos deux compagnies de mousquetaires se rendirent ce jour-là, de bon matin, à côté de l'avenue de Sceaux et du chemin de Versailles. Le Roi devoit conduire son petit-fils jusqu'à ce château[2].

Sur les dix heures du matin[3] (il faisoit le plus beau

1. Le manuscrit porte : *le 14 décembre ;* c'est une erreur, pour *le 4*.

2. Le château de Sceaux, que le duc du Maine avait acheté, en 1699, des héritiers Seignelay.

3. Pour les détails qui vont suivre, on peut voir le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 446-448; les *Mémoires de Sourches*, t. VI, p. 326; le *Mercure* de décembre, p. 209-230; les *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 341-344; etc.

temps du monde), nous vîmes paroître le carrosse du Roi, dans lequel il y avoit le roi d'Espagne dans le fond à droite, le Roi à sa gauche, S. M. Très Chrétienne faisant les honneurs à son petit-fils. Sur une banquette un peu en avant, entre les deux rois, étoit Mme la duchesse de Bourgogne; sur le devant du carrosse, Mgr le Dauphin, MM. les ducs de Bourgogne et de Berry, Monsieur et Madame à la portière du côté du roi d'Espagne, M. le duc et Mme la duchesse de Chartres[1] à la portière du côté du Roi. Tous les autres princes et princesses du sang, les princes et les princesses étrangers, et plusieurs grands seigneurs suivoient dans d'autres carrosses. Cette illustre compagnie dîna à Sceaux. Le duc du Maine avoit eu la politesse d'envoyer aux deux compagnies des mousquetaires beaucoup de pains, de jambons, de langues, de pâtés, de bouteilles de vin de Champagne et de Bourgogne.

Après le dîné, les deux rois, les princes et les princesses restèrent une bonne demi-heure à Sceaux. Ensuite, le Roi conduisit le roi d'Espagne jusqu'à son carrosse, et, après que S. M. Catholique y eut monté avec les ducs de Bourgogne et de Berry, le Roi dit au cocher : « A Madrid ! »

Les deux compagnies de mousquetaires s'étoient rendues le long de l'avenue qui conduit au chemin de Paris à Orléans, afin de faire honneur au roi d'Espagne pour la dernière fois. Lorsqu'il passa devant nous, il étoit tout en pleurs, aussi bien que le duc de

1. Dangeau ne parle pas de la présence du duc et de la duchesse de Chartres dans le carrosse royal.

Berry; le duc de Bourgogne nous parut très tranquille. Aussitôt que ces princes eurent passé afin de se rendre à Châtres[1], qui étoit leur première couchée, nous allâmes au grand galop reprendre notre ancien poste. Nous n'y fûmes pas plus tôt, que nous vîmes passer Mgr le Dauphin, qui s'en alloit dans une chaise de poste à Meudon; ses yeux étoient baignés de larmes. Le Roi resta une bonne heure à Sceaux après le départ de ses petits-fils; ensuite, il se rendit à Versailles avec les princes et princesses, et nous à Paris, assez fatigués d'avoir été si longtemps à cheval.

Le marquis de Barbezieux[2] mourut au commencement de cette année 1701, le 5 janvier; sa charge de secrétaire d'État de la guerre fut donnée à M. de Chamillart[3]. J'étois de garde aux écuries, lorsque le mousquetaire de l'ordre[4] apporta cette nouvelle. Tous les officiers et mousquetaires qui étoient alors à l'hôtel m'en firent des compliments; tout le monde s'imaginoit qu'étant aussi proche parent et ami de ce nouveau ministre[5], je serois accablé de ses grâces; mais la

1. Aujourd'hui Arpajon, Seine-et-Oise.

2. Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, né en 1668, avait été pourvu de la charge de secrétaire d'État de la guerre en survivance en 1685 et avait succédé à son père, Louvois, le 16 juillet 1691.

3. Michel Chamillart était contrôleur général depuis 1699 et ministre d'État depuis 1700. Il y joignit le ministère de la guerre en 1701, mais se démit du contrôle général en 1708, et de la guerre en 1709.

4. Ci-dessus, p. 121.

5. Chamillart avait épousé Élisabeth-Thérèse Le Rebours, arrière-petite-nièce d'Antoinette Le Rebours, femme de François Sevin, trisaïeul de notre auteur; voyez la Notice préliminaire.

suite ne fera que trop voir que je n'en fus pas plus avancé.

Le 26 de ce même mois, le connétable de Castille, ambassadeur extraordinaire d'Espagne[1], fit son entrée publique, qui fut des plus magnifiques.

Le Roi ne perdit point un instant pour se mettre en état de soutenir le roi d'Espagne contre l'Empereur et contre toutes les puissances de l'Europe qui voudroient le troubler dans cette possession ; et, pour exécuter son dessein, S. M. envoya en Italie une armée considérable aux ordres du maréchal de Catinat, afin qu'elle s'opposât aux Impériaux qui s'assembloient dans le Trentin pour tâcher de pénétrer dans le Milanois. Le Roi fit d'autres dispositions, tant en Flandres que du côté de l'Allemagne, quoique la guerre ne fût pas déclarée entre l'Empereur et S. M.

La Maison du Roi[2] partit de ses quartiers au printemps de 1701, pour aller en Franche-Comté. J'étois, avec un de mes frères, du détachement des mousquetaires du Roi.

Brie-Comte-Robert. — Nous partîmes de Paris le 12 mai pour aller à Brie-Comte-Robert. L'ancien fermier de notre terre près de cette ville, et qui l'étoit alors de la ferme de Villemeneux[3], qui est à un quart

1. Joseph Fernandez de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille, majordome-major de Philippe V en 1705.

2. La Maison militaire du Roi se composait des quatre compagnies des gardes du corps, des deux compagnies des mousquetaires, des gendarmes et des chevau-légers, du régiment des gardes françaises, de celui des gardes suisses et de la compagnie des cent-suisses. Il n'allait à l'armée que des détachements plus ou moins nombreux de ces corps.

3. Seine-et-Marne, hameau de la commune de Brie-Comte-Robert.

de lieue de Brie, vint au-devant de notre compagnie pour nous prier, mon frère et moi, de ne point prendre d'autre logement que chez lui. Nous acceptâmes avec plaisir ses offres obligeantes; il nous fit très bonne chère.

Rozoy. — Nous en partîmes le lendemain 13, pour Rozoy[1], petite ville. Après avoir mangé un morceau, je fus à la chasse, avec quelques-uns de mes camarades, sur la terre de la Fortelle[2], qui appartenoit à M. Robert, président à la Chambre des comptes[3], père de la comtesse des Marets[4] et de la marquise de Livry[5].

Le 14, nous fûmes à Provins, ville qui étoit anciennement la capitale de la Brie. Elle est située sur la petite rivière de la Voulzie, qui prend sa source près de Jouy-le-Châtel[6] et va se jeter dans la Seine près de Montereau-Fault-Yonne. Cette ville est renommée par rapport à ses roses[7]. C'étoit un vendredi; notre hôte nous fit bonne chère en poissons.

1. Rozoy-en-Brie, arrondissement de Coulommiers.

2. Seine-et-Marne, commune de Nesles, canton de Rozoy.

3. Louis Robert, chevalier, seigneur de la Fortelle (1636-1698), d'abord intendant à Dunkerque, puis des armées en Italie, à Candie et en Hongrie, conseiller d'État en 1666, président à la Chambre des comptes depuis le 18 mai 1679. « C'était le plus grand et le plus noble joueur du monde, » dit Saint-Simon (*Mémoires*, t. XIV, p. 122).

4. Marie Robert, mariée, le 22 juin 1701, à François Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France, camarade de notre auteur (ci-dessus, p. 92), morte le 24 février 1755.

5. Marie-Madeleine-Françoise Robert, mariée, le 7 décembre 1706, à Louis II Sanguin, marquis de Livry, premier maître d'hôtel du Roi après son père (1723).

6. Seine-et-Marne, arr. de Provins, canton de Nangis.

7. Voyez *la Rose dans l'antiquité et au moyen âge*, par Ch.

Nogent-sur-Seine. — Le 15, à Nogent-sur-Seine, situé sur cette rivière, qu'on y passe sur un pont de pierre. Cette ville est de la province de Champagne et est très jolie. Nous y séjournâmes le 16.

Méry. — Le 17, à Méry[1], petit bourg.

Troyes. — Le 18, à Troyes, ville capitale de la Champagne. Elle est située dans une plaine, sur la Seine. Il y a un évêché suffragant de Sens. Elle est fort ancienne, et son commerce est très considérable. L'église de Saint-Pierre, qui est la cathédrale, est fort belle; son chapitre est de quarante chanoines. Il y a deux collégiales, six paroisses, l'abbaye de Saint-Loup[2] et un grand nombre de couvents de religieux et de religieuses. Cette ville n'a jamais voulu souffrir les Jésuites; il y a un collège des Pères de l'Oratoire. Saint Loup, qui est le huitième évêque, empêcha Attila, roi des Huns, de la piller; elle l'a été ensuite par les Normands. Je fus voir le palais des anciens comtes de Champagne; ils y faisoient leur demeure. Il y a un bailliage et un siège présidial; on y a tenu plusieurs conciles[3]. Mon hôte, nouvellement marié, nous régala si bien, qu'il en fit caca dans son lit auprès de sa jeune épouse; il en fut bien badiné le lendemain. Pendant le séjour que nous y fîmes, nous donnâmes un concert aux dames, où j'accompagnai de

Joret (1892). Des sachets de satin remplis de roses étaient le présent habituel des Provinois, lorsqu'un souverain traversait leur ville. (*Gazette* de 1650, p. 585.)

1. Méry-sur-Seine, Aube, arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

2. Abbaye de chanoines réguliers, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dès le VIIe siècle.

3. On peut citer surtout celui de 1138, dans lequel fut approuvé l'ordre des Templiers.

ma basse de viole, que je faisois porter sur mon petit équipage. Le comte d'Albaret[1] et son cousin le chevalier Solari[2], Piémontois, étoient des acteurs, le premier du clavecin, dont il jouoit parfaitement bien, et le second du violon. Nous avions de belles voix dans la compagnie, entre autres De Jean, qui est mort étant maréchal de camp[3].

Vendeuvre. — Nous partîmes de Troyes le 20, pour aller à Vendeuvre[4], petite ville dont M. de Mesgrigny, conseiller au parlement de Paris[5], est seigneur. On prétend que ce sont les Vandales qui l'ont

1. Antoine-Marie de Ponte d'Albaret, fils de l'intendant du Roussillon. Il acheta, en février 1704, le régiment étranger du marquis de Thouy et eut par la suite le commandement de Perpignan et la charge de premier président du conseil souverain de Roussillon. Il mourut en octobre 1750.

2. Ce Solari, d'abord capitaine au régiment de Saint-Second, quitta le service de France en 1703 pour retourner près du duc de Savoie, et devint par la suite brigadier, lieutenant-colonel des gardes du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, et premier écuyer de la reine sa femme. C'est lui qui fut chargé, avec le marquis d'Ormea, d'aller arrêter Victor-Amédée à Moncalieri, dans la nuit du 27 au 28 septembre 1731. A l'occasion du siège de Verceil en 1704, notre auteur nous dira que ces Solari étaient trois frères, et nous donnerons alors quelques détails sur les deux autres et sur leur famille.

3. La *Chronologie militaire* de Pinard ne mentionne aucun De Jean parmi les maréchaux de camp. C'est sans doute Richard De Jean, d'abord mousquetaire, puis garde-marine, capitaine au régiment Royal-Comtois, chevalier de Saint-Louis et commandant de Fort-Louis en Amérique en 1717, qui revint peu après mourir en France.

4. Vendeuvre-sur-Barse, arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

5. Charles-Hubert de Mesgrigny, marquis de Vendeuvre et vicomte de Troyes (1664-1732), conseiller au Parlement le 22 septembre 1693.

bâtie[1]. Comme nous arrivâmes de bonne heure, je fus à la chasse avec Galibert[2], un de mes camarades, sur la terre de Plancy[3], qui appartenoit au marquis de ce nom, favori de Mgr le Dauphin[4]. Aux premiers coups de fusil que nous tirâmes, nous vîmes paroître les gardes de chasse de cette terre. Nous les priâmes bien poliment de nous laisser chasser, que nous n'abuserions pas de leur permission, mais que, s'ils prétendoient s'opposer à notre plaisir, ils s'en repentiroient; que nous savions très bien ajuster une perdrix, et encore mieux un homme. Ce dernier compliment les fit retirer bien vite[5].

Arc-en-Barrois. — Le 21, à Arc-en-Barrois[6], petite ville assez jolie, où notre hôte nous donna un bon souper; il y avoit une belle truite.

Le 22, à Montigny[7], village.

1. Allusion à l'étymologie fantaisiste *Vandalorum opus.*

2. Sans doute Antoine de Galibert, né en 1663, capitaine d'infanterie, marié, le 9 octobre 1709, à Anne de Carrié.

3. Aube, canton de Méry-sur-Seine; ci-dessous, note 5.

4. Henri de Guénegaud, marquis de Plancy (1647-1722), d'abord chevalier de Malte, puis guidon des gendarmes de Flandre. Aucun contemporain ne parle de cette intimité avec Monseigneur; au contraire, Saint-Simon dit, à sa mort, qu'il avoit toujours « fort ennuyé le monde. »

5. Notre auteur se trompe; Plancy n'est point dans le voisinage de Vendeuvre, mais dans celui de Méry-sur-Seine (ci-dessus, p. 129).

6. Haute-Marne, arrondissement de Chaumont.

7. Cette étape devait se trouver entre Vendeuvre et Arc-en-Barrois. La distance entre ces deux localités est en effet trop grande pour une seule journée de marche, tandis que d'Arc à Langres il n'y a qu'une étape. Montigny est sur la route de Vendeuvre à Arc par la Ferté-sur-Aube; c'est aujourd'hui Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine.

Langres. — Le 23, à Langres, ville située sur une montagne. On croit son territoire le plus haut de la France ; la raison qu'on en donne est que cinq ou six rivières y ont leur source, entre autres la Marne. Langres est de la province de Champagne ; l'évêché est suffragant de Lyon et est duché-pairie. Cette ville est très ancienne ; les évêques sont seigneurs spirituels et temporels ; le bailliage et d'autres juridictions dépendent d'eux. Saint Sénateur est le premier évêque dont on ait connoissance. Le chapitre est composé d'un doyen, d'un trésorier, de six archidiacres, d'un chantre et de quarante-deux chanoines. Le diocèse a six cents paroisses. Langres est nommée par excellence la Pucelle, parce qu'elle n'a jamais été prise, quoique très souvent attaquée. Pendant le séjour que nous y fîmes, nous fûmes dans les assemblées ; nous trouvâmes les dames fort aimables et d'une agréable société ; les grisettes[1] y sont des plus jolies. Nous fûmes tous fâchés d'y rester si peu de temps. Nous fîmes notre concert à l'ordinaire.

Pressigny. — Le 25, nous en partîmes pour aller à Pressigny[2], petit bourg de la Franche-Comté.

Le 26, à Champlitte[3], village.

Vesoul. — Le 27, à Vesoul, où la compagnie des gris se rendit le même jour par une autre route. Comme il n'y avoit pas assez de logement dans cette ville, on logea une quarantaine de mousquetaires, tant gris que noirs, dans un mauvais village à une

1. Ce terme, employé d'abord pour désigner une étoffe grise de peu de valeur, s'appliqua bientôt aux jeunes filles de basse condition.

2. Haute-Marne, arr. de Langres, canton de Fayl-Billot.

3. Haute-Saône, arrondissement de Gray, chef-lieu de canton.

lieue de Vesoul, dont, très fâché, je fus du nombre avec mon frère. J'y passai une mauvaise nuit; j'y fus mangé des punaises et des puces. Je me rendis de bon matin à la ville; je fus voir M. de Rigoville[1], notre commandant. Dès qu'il me vit, il me dit : « Chevalier, ne soyez point fâché; je vous ai fait réserver « un logement pour vous et pour votre frère. » J'étois logé très bien; mon hôtesse étoit des plus jolies; mais, ayant la gale comme la plupart des dames de ce pays, je fus très respectueux avec elle. Les deux compagnies de mousquetaires avoient ordre de rester dans cette ville; nous y restâmes deux mois entiers.

Vesoul est un aimable séjour. Cette ville est de la Franche-Comté. Il y a une petite rivière qui passe à côté et qui forme de belles prairies, et qui va se jeter dans la Saône à cinq lieues de là. Les Jésuites y ont un collège; nous y fûmes à la tragédie, qui fut assez bien représentée. Toutes les dames, toutes les demoiselles et presque toutes les filles s'étoient retirées de la ville sur le bruit qui s'étoit répandu que nous étions de véritables diables touchant le beau sexe, que rien n'étoit capable de s'opposer à nos volontés, et que le Roi même n'avoit là-dessus aucun pouvoir sur nous. Pour nous moquer de ces dames, les plus jeunes mousquetaires s'habilloient le soir en femmes, et, ainsi vêtus, nous les promenions dans les rues et dans les promenades. Au bout de quelques jours, elles apprirent qu'on leur en avoit imposé : ce qui leur fit prendre le parti de revenir à la ville et de nous rece-

1. Louis de Vasson, marquis de Rigoville, sous-lieutenant des mousquetaires en 1692, se démit en 1702, lorsqu'il fut promu lieutenant général.

voir chez elles. Elles s'aperçurent par elles-mêmes, tout au contraire de ce qu'on leur avoit dit, qu'il régnoit parmi les mousquetaires la politesse, le savoir-vivre et tout ce que la bonne éducation peut donner à des gens de qualité. Nous les badinions souvent touchant la terreur panique qui s'étoit glissée parmi elles. Enfin elles s'apprivoisèrent si bien avec nous, que nous passions les jours entiers avec elles en concerts, en bals et en promenades. Vous entendez bien que l'amour ne fut pas longtemps sans faire sentir son empire. Je devins amoureux d'une demoiselle des plus aimables de la ville. C'étoit une jeune fille âgée de dix-huit ans, qui avoit une taille de nymphe, dont les cheveux étoient d'un blond cendré; elle avoit de grands yeux bleus, de belles dents, le teint d'une blancheur parfaite, le nez fait à peindre; elle étoit remplie de grâces, et avoit de l'esprit comme un petit démon. Je l'aimois à l'adoration; les moments que j'étois éloigné d'elle me paroissoient des années entières. J'étois dans la bonne foi; je croyois en être véritablement aimé. Je m'en applaudissois dans mon cœur; mais que ce temps dura peu! Le comte de Lannion[1], un de nos camarades, l'ayant été voir dans une maison de campagne où elle étoit allée avec son père, sa mère et une de ses cousines, pour y passer quelques jours, celle-ci le pria de vouloir bien se charger d'un paquet de lettres, et de les rendre à une de ses amies. Pendant le chemin, la curiosité prit au comte de Lannion de décacheter le paquet et de lire toutes les lettres

1. Anne-Bretagne, comte puis marquis de Lannion, colonel d'un régiment de son nom en 1702 et de celui de Saintonge en 1704, parviendra au grade de lieutenant général en 1734.

qui y étoient enfermées. Les ayant toutes lues et bien examinées, il se fit un grand plaisir de se donner la comédie en arrivant à Vesoul. Il étoit fort de mes amis. En me donnant la mienne, il me dit : « Chevalier, vous vous flattez que vous êtes le seul heureux, « vous vous trompez bien : vous avez un rival, et « afin que vous en soyez convaincu, lisez cette « lettre. » Je pensai tomber de mon haut en la lisant; les mêmes termes dont elle s'étoit servie dans ma lettre étoient tout au long dans celle qu'elle écrivoit à un mousquetaire gris. Après que je les eus lues toutes deux, il ajouta : « Consolez-vous cependant, vous « n'avez qu'un rival ; mais votre ami Saint-Bonnet[1] en « a onze. » Saint-Bonnet étoit amoureux de la cousine, la même qui avoit remis le paquet à Lannion; le pauvre diable s'imaginoit que sa maîtresse n'aimoit que lui : on se flatte aisément touchant ce que l'on souhaite. Après qu'il m'eut lu toutes les lettres, il les recacheta le mieux qu'il put, et il les remit dans la même enveloppe; ensuite, il les donna à l'amie de la cousine, qui s'aperçut si peu de l'infidélité du porteur, qu'elle les remit chacune à son adresse. Le lendemain, le comte de Lannion voulut exécuter sa comédie : il nous pria tous de venir prendre du café chez lui. Pendant que nous le prenions, il nous félicitoit les uns après les autres de nos bonnes fortunes. Comme j'étois dans le secret, je ne faisois semblant de rien. Enfin, après avoir badiné longtemps, il découvrit tout le mystère. Il adressa d'abord la parole au mousquetaire gris et à moi : « Messieurs, vous avez reçu cha-

1. Louis-François des Cars, titré comte de Saint-Bonnet jusqu'à la mort de son père en 1724.

« cun une lettre de Mlle de ***; je suis persuadé que « vous êtes bien contents. Mais, chevalier, me dit-il, « changez votre lettre avec Monsieur. » Sur-le-champ, je donnai la mienne au mousquetaire gris. Il la lut précipitamment, et, après l'avoir lue, il me donna la sienne. Comme j'étois prévenu, j'en fis la lecture avec un air d'indifférence. Mon rival fut quelque temps sans dire mot; ensuite il me dit : « Chevalier, » en me tendant la main, « frappez là-dedans. Nous avons « été trompés tous deux; consolons-nous, et soyons « bons amis; » ce que je fis de tout cœur, en lui disant : « Il faut oublier pour jamais cette infidèle. » La scène qui suivit celle-ci fut bien plus comique et plus risible; car, le comte de Lannion ayant prié les douze amants de la cousine d'en faire autant que nous, ils furent tous bien surpris de se voir trompés par une personne dont chacun, en particulier, s'imaginoit être le seul aimé et le seul heureux. Il régna pendant quelque temps un morne silence; ils se regardoient tous les uns après les autres. Ce moment étoit comique. Ensuite, se levant tous et se prenant par la main, en nous priant de vouloir bien être de ce branle[1], un de ces Messieurs se mit à chanter une chanson qui convenoit parfaitement bien au sujet de cette histoire. Nous dansions en rond, et nous répétions les couplets de la chanson. Après la danse, nous fîmes tous serment de ne jamais voir de telles personnes. Pour nous consoler, le comte de Lannion

1. Le branle est une danse par où l'on commence tous les bals et dans laquelle plusieurs personnes dansent en rond, en se tenant par la main, avec des pas convenables aux airs qu'on joue (Furetière).

nous pria tous de rester à dîner avec lui : ce que nous acceptâmes avec plaisir. Jamais repas n'a été si gai; nous fîmes bonne chère; on y but beaucoup de vin, et de toutes sortes. Nous ne laissâmes pas de boire à nos perfides, qui nous avoient trompés si lourdement, et nous tâchâmes de noyer dans nos verres le chagrin de n'avoir plus nos maîtresses. On s'imagine bien que toute la ville ne fut pas longtemps sans être instruite de tous les discours et de tout ce qui s'étoit passé chez notre camarade. Nos deux cousines en furent informées des premières : ce qui les chagrina si fort, qu'elles prirent la résolution de ne plus revenir à Vesoul pendant tout le temps que les deux compagnies y resteroient. Depuis ce moment, nous n'avons pas entendu parler d'elles.

Pour me consoler de ma triste aventure, je montois tous les jours à cheval; j'allois me promener aux environs de la ville; je fus voir un camp de César qui est à une lieue. Les jours que nous ne montions pas à cheval, nous concertions. Nous menions une vie des plus tranquilles. Enfin, il fallut partir; mais, avant ce départ, il se passa une scène qui mérite bien d'être racontée.

Le marquis de G***, d'une des plus anciennes maisons de France, mais dont la figure étoit des plus grotesques : il étoit petit, bossu, et des jambes bancroches. J'ai toujours remarqué que les hommes fabriqués comme lui ont un amour-propre inconcevable de leur petite personne; vous les voyez devant les miroirs admirer leur aimable figure, paroître sur les théâtres des Comédies et dans les assemblées avec une confiance des plus parfaites. Notre petit homme

étoit dans le même cas; dès qu'il entroit dans un appartement, on le trouvoit toujours devant les miroirs[1]. Il étoit devenu amoureux d'une demoiselle très jolie, fille d'un bon bourgeois. Elle ne pouvoit se débarrasser de lui; il la suivoit partout, dans les maisons, dans les églises, et aux promenades. Ennuyée et fatiguée de ses vexations, elle imagina de lui jouer un tour. Elle fit semblant de se rendre à son amour constant; elle lui donna rendez-vous dans sa chambre à deux heures après minuit. Le petit homme, content comme un roi, et persuadé qu'il alloit être bientôt heureux, fit faire une échelle de cordes pour monter et s'y rendre par la fenêtre; car le père et la mère avoient grand soin de faire fermer la porte de la rue à clef et aux verrous. Il avoit instruit sa chère maîtresse de quelle manière il se rendroit au rendez-vous. La veille que cette comédie devoit se passer, elle nous fit part de ce qu'elle avoit prémédité, et elle nous pria, quatre ou cinq de sa connoissance, de nous cacher au coin de sa rue, afin que nous puissions en être témoins. Un quart d'heure avant deux heures après minuit, nous nous rendîmes près de la maison de la demoiselle, et nous eûmes grand soin de nous bien cacher. Nous ne fûmes pas plus tôt arrivés, que nous vîmes paroître notre champion, qui donne le

1. Si notre auteur n'avait pas donné l'initiale du nom du marquis, on pourrait croire qu'il s'agit ici du marquis de Mézières, Eugène-Marie de Béthisy, dont Saint-Simon a fait ce portrait : « Bossu devant et derrière à l'excès, la tête dans la poitrine, au-dessous de ses épaules..., avec cela squelette..., une opinion de lui jusqu'à se regarder au miroir avec complaisance. »

signal convenu, qui étoit de tousser trois fois. La fenêtre de la demoiselle s'ouvre à l'instant. Ensuite, l'homme à bonnes fortunes lui jette son échelle de cordes, qu'elle attache à la croisée de sa fenêtre. Sans perdre un moment, il monte précipitamment et vole pour aller recevoir la récompense de ses travaux. Il étoit déjà près de la fenêtre, lorsque sa maîtresse lui jette un seau rempli d'eau sur la tête; ce qui le fit dégringoler plus vite qu'il n'étoit monté avec son échelle, que la demoiselle coupa promptement, et la fenêtre fut fermée dans l'instant. Aussitôt la tragédie jouée, nous sortîmes de notre embuscade, et, sans faire semblant de rien, et comme si nous passions par pur hasard dans cette rue, nous allâmes à lui. Il étoit étendu comme un crapaud sur le pavé. Nous lui demandâmes fort sérieusement la raison pour laquelle il étoit, dans une heure aussi indue, couché dans cette rue. Il ne fit que nous répondre : « Ah! la malheu« reuse! la traîtresse! la chienne! je m'en vengerai. » Il étoit mouillé comme un canard; son échelle de cordes étoit auprès de lui. Nous eûmes beaucoup de peine à le relever; car, comme un nouveau Phaéton, il venoit de faire une chute terrible. Nous ne fûmes pas cependant sans inquiétude de ce qui pouvoit lui arriver. Nous le soutînmes, ou plutôt nous le portâmes jusque chez lui; pendant le chemin, il ne fit que se plaindre et crier les plus hauts cris. Après l'avoir couché, nous nous en retournâmes chacun chez soi, non sans nous empêcher de faire des éclats de rire. Le lendemain, nous fûmes le voir; il venoit d'être saigné. Le chirurgien nous assura que cet accident n'auroit point de suites fâcheuses, mais qu'il falloit

qu'il gardât le lit pendant quelques jours. La demoiselle, prudente et sage, quitta la ville, et elle s'en alla avec sa mère à la campagne. Elle fit très bien; car ce petit bonhomme n'auroit pas manqué de lui faire de la peine.

Enfin, nous quittâmes Vesoul; nous en partîmes le 12 juillet pour nous rendre en Alsace. Nous fûmes coucher dans un mauvais village. L'Alsace est une province d'Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, qu'elle a à l'Orient, le Sundgau ou comté de Ferrette[1] avec une partie de la Franche-Comté et de la Suisse au midi, la Lorraine au couchant, et le Palatinat au septentrion. Les François en ont été les maîtres jusqu'à l'empereur Othon Ier; la maison d'Autriche l'a possédée pendant plusieurs années; enfin, elle est revenue à la France par la paix de Münster, l'année 1648, en l'article XLVII. La maison d'Autriche et celle de Lorraine prétendent venir de l'ancienne maison d'Alsace; mais les personnes bien versées dans les généalogies leur disputent cette origine[2].

Belfort. — Le 13, à Belfort, petite ville dans l'Alsace, pays du Sundgau ou comté de Ferrette, à deux lieues de Montbéliard, frontière des Suisses. Elle est capitale d'un petit pays. Cette place a été cédée aux François par la paix de Münster en 1648. Il y a un château, dont le comte de Morton[3] étoit gouverneur.

1. Les villes principales de ce comté étaient Mulhouse, Belfort, Ferrette et Maasmunster.

2. Rien, en effet, n'est moins certain.

3. M. Camus de Morton, de la famille Camus des Touches, protégée et favorisée par Louvois, avait été nommé gouverneur de Bitche en 1684, puis de Belfort; depuis 1679, il était ins-

Ce château est sur une hauteur qui domine sur la ville et d'où on aperçoit les montagnes des Suisses. Nous y séjournâmes le 14.

Cernay. — Le 15, à Cernay[1], petite ville environnée d'une muraille sèche. De Belfort à cette ville on ne compte que sept lieues, mais quelles lieues! il y en a au moins douze de France. Les habitants ne parlent qu'allemand, et très peu savent le français.

Ruffach. — Le 16, à Ruffach, ville assez grande, mais fort peu peuplée[2]. Ce fut dans cet endroit que nous apprîmes que le prince Eugène de Savoie avoit passé l'Adige à Carpi[3], et qu'il avoit battu, le 9 juillet présent mois, les troupes aux ordres de M. de Saint-Frémond[4], qui vouloient s'opposer à son passage[5], première époque des malheurs qui nous arrivèrent dans cette campagne d'Italie[6]. Nous fûmes au bal, qui

pecteur général de l'infanterie en Lorraine, pays Messin, Trois-Évêchés, etc.; il mourut à Belfort en 1712.

1. Cernay, en allemand Sennheim, dans la Haute-Alsace, sur la rivière de Thur, à deux lieues et demie de Mulhouse.

2. Chef-lieu d'un bailliage de la haute Alsace, diocèse de Bâle.

3. Village à quelques kilomètres nord-ouest de Vérone.

4. Jean-François Ravend, marquis de Saint-Frémond, était maréchal de camp depuis 1693; il deviendra lieutenant général en 1702.

5. Sur ce combat, ou plutôt cette surprise, on peut voir la *Gazette*, p. 347-348, 362, 367-368; le *Mercure* de juillet, p. 254-285, 333 et suiv.; les *Mémoires militaires sur la guerre de la Succession d'Espagne*, par le général Pelet, t. I, p. 273-277; les *Mém. de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. IX, p. 52-54; etc.

6. Les premières campagnes en Italie, de 1701 à 1705, furent plutôt favorables aux armes françaises; ce n'est qu'à partir de 1706 que commencèrent les « malheurs, » achevés par la déroute de l'armée française devant Turin.

se donnoit dans une grande salle, au milieu de laquelle il y avoit un pilier, et tous les danseurs et toutes les danseuses, chacun tenant sa chacune par la main, tournoient autour de ce pilier; ils étoient bien une centaine. Ils dansoient le menuet; ils ne faisoient que marcher en cadence.

Nous en partîmes le 17, à la petite pointe du jour, à cause de la chaleur excessive qu'il faisoit. En sortant de cette ville, nous trouvâmes un pays charmant, la campagne et les côteaux couverts de tout ce que le meilleur territoire peut produire. Toute l'Alsace est de même; c'est une des plus riches provinces de l'Allemagne.

Nous arrivâmes à huit heures du matin à Colmar, ville des plus considérables de l'Alsace, dont elle est nommée entre les dix villes impériales. Elle est située sur la rivière d'Ill; elle a été cédée à la France par le XLVIIe article du traité de la paix de Münster; elle est assez bien fortifiée; il y a une cour souveraine. Pendant notre séjour, nous fîmes connoissance avec la présidente de ***, qui étoit une dame des plus aimables et qui avoit beaucoup d'esprit. Elle avoit deux filles qui ne lui cédoient rien en beauté; l'aînée avoit quinze ans, et la cadette quatorze, toutes trois très capables d'inspirer beaucoup d'amour. Nous passâmes, mon frère et moi, toute l'après-dînée avec elles. Nous nous plaisions infiniment dans cette ville, et ce fut avec beaucoup de chagrin que nous en partîmes le 18, et, quoique à la pointe du jour, nous aperçûmes nos trois aimables personnes à une fenêtre dans une maison de leurs amies, pour nous voir passer, ce qui nous

toucha vivement. Nous les saluâmes très respectueusement.

Schlestadt. — Nous arrivâmes de bonne heure à Schlestadt, ville très bien fortifiée, à la France depuis la paix de Münster. Elle dépendoit autrefois du gouvernement de Haguenau. Elle est située sur la rivière d'Ill, qui va se jeter dans le Rhin au-dessous de Strasbourg, après avoir traversé cette ville. Aussitôt que nous eûmes mangé un morceau et visité toutes les fortifications de la place, nous fûmes demander permission, le chevalier de Clermont-Gallerande[1], le chevalier d'Houdetot, mon frère et moi, à M. de Rigoville, notre commandant, et au gouverneur, d'aller à Strasbourg, ce qui nous fut accordé. Nous fûmes sur-le-champ à la poste pour avoir des chevaux ; mais, nos camarades, qui avoient la même curiosité que nous de voir cette célèbre ville, nous ayant prévenus, et ne trouvant pas un seul cheval, nous fûmes obligés de prendre un bateau pour nous quatre. Nous nous embarquâmes à huit heures du soir sur la rivière d'Ill, qui va se jeter dans le Rhin après avoir traversé Strasbourg, comme je l'ai déjà dit. A une heure après minuit, nous essuyâmes un orage des plus affreux. La lune ayant disparu, on ne voyoit ni ciel, ni eau, ni terre. Nous eûmes une pluie continuelle pendant trois heures, qui tomboit sur nos têtes comme un torrent. Les éclairs se faisoient voir de temps en temps ; les tonnerres grondoient de tous côtés avec un bruit épouvantable, et ce qui augmentoit notre embarras

1. Armand-Henri, chevalier, puis comte de Clermont-Gallerande, né en 1686, devint par la suite capitaine au régiment du Roi.

et nous faisoit le plus de peine étoit que notre bateau se remplissoit d'eau. Que faire dans ce moment critique? Je conseillai à nos camarades de mettre pied à terre au premier village et d'y rester jusqu'à tant que cette tourmente fût passée; mais les mariniers nous dirent qu'aucun paysan ne voudroit nous recevoir, que tout le monde étoit couché. Outre cette raison, nos Messieurs vouloient arriver à Strasbourg; ainsi, il fallut donc essuyer tout l'orage. Nous nous mîmes à travailler afin de jeter l'eau hors du bateau, pour ne point être submergés. Ce ne fut pas sans une fatigue extraordinaire que nous arrivâmes, le 19, à dix heures du matin, à Strasbourg. Nous fûmes quatorze heures à faire ce maudit voyage, quoiqu'il n'y ait de Schlestadt à cette dernière ville que sept lieues.

Strasbourg. — Lorsque nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, nous fîmes faire un grand feu, afin de sécher nos habits le mieux qu'il nous fut possible, et, après avoir changé de linge et avoir fait poudrer nos cheveux, nous dînâmes parfaitement bien. Ensuite, comme dit Virgile, *mensæque remotæ*[1], nous nous mîmes à badiner sur notre triste aventure. Le carrosse que nous avions envoyé chercher étant arrivé, nous fûmes voir tout ce qu'il y a de curieux dans cette grande ville, capitale de l'Alsace, située à un quart de lieue du Rhin. La Brusch[2] y passe à côté.

Nous fûmes d'abord à la citadelle que le Roi a fait construire; ensuite, nous parcourûmes tous les remparts à pied, et, après avoir fait le tour de la ville,

1. *Énéide*, livre I, vers 216 et 723.

2. Petite rivière qui se jette dans l'Ill à Strasbourg, en deux branches, après avoir arrosé Molsheim.

nous remontâmes en carrosse pour aller à la cathédrale, qui est assez belle et fort grande. Les portes en sont d'airain. L'horloge, qui est dans une des croisées, est digne des curieux, aussi bien qu'une petite colonne, dont les proportions sont si justes qu'elle est regardée comme un chef-d'œuvre. Voici ce qui nous en fut dit, savoir : que la fille de celui qui avoit fait l'horloge l'avoit construite, et que ce misérable père, fâché de ce que sa fille avoit fait un si parfait ouvrage, qui sans doute l'immortaliseroit plus que lui qui avoit fait l'horloge, eut la cruauté de la tuer, et qu'ayant été condamné, par rapport à son parricide, à la mort, son ouvrage lui sauva la vie, car son supplice fut commué à une prison perpétuelle, et [il fut] obligé de faire faire sa statue à genoux, qui fut mise sur une autre colonne vis-à-vis de celle de sa fille infortunée, pour lui faire amende honorable jusqu'à la fin des siècles[1]. Nous montâmes ensuite à la tour, qui est pyramidale, et qui est fort estimée pour sa hauteur et pour son ouvrage tout à jour. Il y a quatre beaux escaliers en forme de limaçon aux quatre côtés pour parvenir au sommet. La dernière pierre de taille, tout d'une pièce, ovale, couvre la pyramide, et on y peut tenir six hommes à leur aise. Il faut avoir la tête bonne pour se rendre tout en haut, et encore plus pour la descendre; car on frémit en la descendant. J'en frémis encore dans le moment que j'y pense.

1. Les descriptions de la cathédrale de Strasbourg ne parlent pas de cette « petite colonne, » ni de la légende qui s'y rattache; elles disent seulement que les statues des douze apôtres qui sont au-dessus du portail principal ont été faites par Sabine, fille de l'architecte du monument.

Elle a cinq cent soixante et quatorze pieds de hauteur[1].

En sortant de cette église, qui est dédiée à la sainte Vierge, nous allâmes à la Maison de ville, qui est digne des curieux. L'évêché de Strasbourg est suffragant de Mayence. C'est le plus beau bénéfice que le Roi puisse donner par rapport à son revenu[2]. L'évêque est prince du saint-empire ; il est souverain de ce qui dépend de son diocèse au delà du Rhin ; il a son député aux cercles de l'Empire. Saint-Thomas, qui est le plus considérable temple des Luthériens, est un beau vaisseau. Les Jésuites ont leur maison près de la cathédrale ; ils y sont bien nourris. C'est le cardinal de Fürstenberg[3], évêque de Strasbourg, qui les y a établis. Le P. Baltus[4], très renommé parmi les savants, y étoit alors ; c'est lui qui a fait une réponse à M. de Fontenelle[5] touchant les oracles, à laquelle

1. Le *Dictionnaire géographique* de l'abbé Expilly, qui donne le détail des diverses dimensions de la cathédrale, n'attribue à la tour que 494 pieds de Strasbourg, soit 440 pieds de Paris, ou 142 mètres.

2. Ce revenu, à la fin du XVIIe siècle, était encore de trois cent mille livres.

3. Guillaume-Égon, prince de Fürstenberg (1629-1704), d'abord conseiller de l'électeur de Cologne, évêque de Metz (1663), puis de Strasbourg (1682), abbé de Saint-Germain-des-Prés, et cardinal (1686).

4. Jean-François Baltus, né à Metz le 8 juin 1667, entré au Noviciat des Jésuites le 21 novembre 1682, professeur à Dijon, Pont-à-Mousson, Reims, etc., censeur général des livres à Rome en 1717, puis recteur de Chalon-sur-Saône, mort à Reims le 9 mars 1743. Il a composé divers ouvrages théologiques ou dogmatiques, notamment *Défense des prophéties de la religion chrétienne* (1737).

5. Bernard Le Bovier de Fontenelle, neveu de Pierre Cor-

réponse M. de Fontenelle n'a point répondu[1]. Les deux tiers de la ville sont luthériens, et le reste catholique. Il y a cependant quelques calvinistes; mais ils n'y font aucun exercice de leur religion; ils ont un temple hors de la ville.

La nuit nous obligea de nous retirer dans notre hôtellerie et de remettre au lendemain à voir le reste. Nous trouvâmes un bon souper; nous mangeâmes parfaitement bien, et ensuite, bien las et bien fatigués, nous fûmes nous coucher. Mon frère et moi nous étions dans le même lit, dans une chambre séparée de nos camarades. Il ne faut pas demander si le dieu Morphée s'empara bientôt de nous. Mais il ne se servit pas apparemment de ses doux pavots; car il pensa arriver à mon frère et à moi une scène des plus tragiques. La voici. Je rêvai qu'étant seul dans un bois, je tombai entre les mains de plusieurs voleurs, qu'un de ces Messieurs mettoit sa main sur ma bouche pour m'empêcher de crier. Dans ce moment, mon frère rêvoit qu'il étoit aussi dans un bois, et, allongeant un de ses bras, pose sa main sur ma bouche, que je prends pour celle du voleur. Afin de m'en débarras-

neille (1657-1757), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis 1697 et membre de l'Académie française depuis 1691.

1. Fontenelle avait publié, en 1687, une traduction de l'*Histoire des oracles* du savant hollandais Van Dale. Vingt ans plus tard, en 1707, le P. Baltus fit paraître à Strasbourg une *Réponse à l'*Histoire des oracles *de M. de Fontenelle*, et, en 1708, une *Suite de la Réponse à l'*Histoire des oracles. (C. Sommervogel, *Bibliothèque des membres de la Compagnie de Jésus*.) Fontenelle ne répliqua pas, jugeant que ce n'était pas l'affaire du traducteur de soutenir une polémique.

ser, je la mordis si fort, que je lui enfonçai mes dents jusqu'aux os. Alors il s'imaginoit que c'étoit un loup qui le dévoroit; il se mit à crier : Au loup! et moi : Au voleur! Cela devoit faire un beau duo. J'étois dans une si grande agitation, que je sortis de mon lit pour courir à mon épée; je la tirai du fourreau, afin d'aller sur les voleurs. Les cris effroyables que nous faisions tous deux réveillèrent toute la maison; l'hôte, l'hôtesse, ses enfants, et tous les valets et les servantes accoururent dans notre chambre; ils étoient tous en chemise. Dès que la lumière de leurs chandelles parut, je me réveillai comme en sursaut; je fus quelque temps sans parler, et enfin, ayant repris mes sens, je contai à la compagnie mon rêve, qui lui fit faire un éclat de rire. Cependant mon pauvre frère, qui s'étoit aussi réveillé, n'étoit pas trop content; car il étoit tout en sang. Après qu'on lui eut bien bassiné ses morsures avec du vin, je me recouchai, et je dormis profondément sans faire aucun autre rêve fâcheux.

Le lendemain 20, au matin, nous montâmes en carrosse pour aller voir ce que nous n'avions pas encore vu. Nous commençâmes par le fort de Kehl, qui est au delà du Rhin, que nous passâmes sur un pont de bateaux. Le commandant nous reçut très poliment; il voulut nous donner à déjeuner; ce que nous refusâmes. Ce fort a été bâti par Louis XIV et cédé à l'Empire par la paix de Ryswyk. De là, nous fûmes voir les autres églises et les autres temples, ensuite dîner, et, en sortant de l'hôtellerie, à l'Opéra. Nous prîmes la première loge; mais il fallut en sortir

pour céder nos places à Madame l'intendante[1], qui ne nous fit aucune politesse. Son procédé nous toucha si sensiblement, que nous ne fûmes pas les maîtres de nous empêcher de crier tout haut contre sa malhonnêteté et de lâcher quelques termes qui, certainement, ne lui auront pas fait plaisir. Nous étions d'autant plus fâchés que toutes les loges étoient prises, ce qui nous obligea d'aller dans le parterre.

Au reste, Strasbourg est au Roi depuis le 1er octobre 1682, que S. M. s'en empara[2], après avoir gagné les principaux magistrats, et surtout M. Klinglin[3], que le Roi fit l'orateur de cette ville, c'est-à-dire premier magistrat, ce qui lui donna un très grand crédit. Strasbourg se gouvernoit, auparavant la révolution, en république.

Nous voulions rester encore un jour dans cette grande ville; mais, le bruit s'étant répandu que toute la Maison du Roi devoit se mettre en marche pour aller en Flandres, il fallut songer à notre départ. Nous fûmes, le lendemain 21, chez M. de la Bastie[4], lieute-

1. Marie-Madeleine du Bois de Gueudreville, mariée, depuis le 13 janvier 1687, à Félix Le Pelletier de la Houssaye, intendant d'Alsace de 1700 à 1715, et plus tard contrôleur général des finances; elle mourut le 21 août 1746.

2. C'est le 30 septembre 1681 (et non 1682) que les troupes françaises entrèrent dans Strasbourg. (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 33 et suiv.; Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*.)

3. M. Klinglin était secrétaire-interprète de la Chambre de réunion de Brisach; il devint, après l'annexion, préteur de Strasbourg, charge dans laquelle son fils lui succéda.

4. Charles de Marnais, baron de la Bastie, d'abord major de Strasbourg (1681), puis lieutenant de roi (1688), brigadier des armées (1706), mort en novembre 1718.

nant de roi et commandant de la ville, afin de lui demander un ordre pour prendre des chevaux de poste. Il nous arriva le même inconvénient qu'à Schlestadt; il n'y avoit pas un seul cheval à la poste : ce qui nous fit prendre le parti de louer un carrosse, ou plutôt un coche à quatre chevaux, afin de nous en retourner. Le chevalier de Clermont-Gallerande ne voulut pas revenir avec nous; il nous dit qu'il ne s'en retourneroit que le lendemain. Cependant nous le trouvâmes à pied à moitié chemin de Strasbourg à Schlestadt. Dès qu'il vit le carrosse, il se cacha derrière une haie; précaution inutile, car nous l'avions bien aperçu. Apparemment que l'argent lui manquoit. En ce cas, il avoit tort : nous avions une place à lui donner gratis.

Les deux compagnies de mousquetaires partirent de Schlestadt le 22 pour aller à Molsheim, où toute la Maison du Roi se rendit le même jour, et où elle campa pour la première fois.

Molsheim. — Molsheim[1] est une petite ville assez jolie, à trois lieues de Strasbourg, où l'évêque et les chanoines de cette dernière ville faisoient leur résidence auparavant que le Roi s'en fût emparé. La petite rivière de Brusch y passe. Les Jésuites ont une belle maison à Molsheim; il y a des appartements pour les étrangers; dans ceux pour les François il y a des cheminées, et pour les Allemands des poêles.

Saverne. — Nous en partîmes le 23 pour aller à Saverne, où nous campâmes dans une belle prairie, le

1. Chef-lieu de canton de l'ancien département du Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg.

long d'une petite rivière, au-dessous du château de l'évêque de Strasbourg, qui y fait presque toujours sa résidence, et qui en est seigneur. Ce palais est très bien situé; la vue en est magnifique; il est sur une montagne, aussi bien que la ville, environnée de beaux coteaux qui produisent de bons vins. Il y a de riches marchands à Saverne. Nous y séjournâmes le 24.

Phalsbourg. — Le 25, nous fûmes camper près de Phalsbourg, petite place bien fortifiée. Elle étoit autrefois plus considérable; c'étoit une principauté. Elle appartient à la France.

Sarrebourg. — Le 26, à Sarrebourg, petite ville non fortifiée. La Sarre y passe à côté, rivière qui prend sa source de l'étang de Gondresange[1], passe à Sarrebourg, à Fenestrange[2], à Bouquenon[3], à Sarreguemines, à Sarrebruck, à Sarrelouis[4], à Vaudrevange[5], et va se jeter dans la Moselle, près et au-dessous de Consarbrück[6]. Sarrebourg est une châtellenie[7].

1. La Sarre prend sa source au mont Donon, mais reçoit peu après la décharge du vaste étang de Gondresange.

2. Ou Finstingen, dans l'ancien département de la Meurthe.

3. Localité plus connue sous le nom de Saar-Union, ou Saar-Bockenheim, ou encore Saar-Werder, ancien Bas-Rhin, arrondissement de Saverne.

4. Ces trois localités sont situées sur la Sarre, la première en Lorraine, les deux autres dans les provinces rhénanes.

5. En allemand Valderfingen, ancienne ville de Lorraine ruinée par les guerres, et un peu au-dessous de l'endroit où Louis XIV fit bâtir Sarrelouis après 1680.

6. Près de Trèves, dans les provinces rhénanes.

7. Pour la nourriture des chevaux de la Maison du Roi pendant cette marche le long de la Sarre, Louis XIV avait fait acheter l'herbe des prairies appartenant au duc de Lorraine (*Sourches*, t. VII, p. 79).

Fribourg. — Le 27, à Fribourg[1], autre petite ville, qui est aussi une châtellenie, et qui n'est pas fortifiée.

Marsal. — Le 28, à Marsal[2], petite place assez bien fortifiée, à cinq lieues de Nancy et à une lieue de Moyenvic[3]. Nous y séjournâmes le 29. C'est une châtellenie.

Le 30, après avoir passé à Moyenvic et à Vic[4], nous fûmes camper à Ancy[5], mauvais village, et, le 31, ayant traversé Metz, nous fûmes camper dans les allées du cours de cette ville, le long de la Meuse[6]. Toutes les dames vinrent se promener en carrosse, et les bourgeois à pied, dans notre camp. Nous y séjournâmes le 1er août, et, pendant le séjour, le maréchal de Villeroy passa par cette ville; il revenoit d'Alsace pour s'en retourner à Versailles, y rester quelques jours, et ensuite se rendre en Italie prendre le commandement de notre armée. Les ennemis de M. de Catinat, ou plutôt la brigue du duc de Savoie, qui nous trahissoit dès ces temps-là, fit persuader au Roi que la tête de ce maréchal avoit tourné, qu'il ne savoit plus ce qu'il faisoit, et que cet accident lui étoit arrivé par un coup de soleil. Ce n'étoit pas la tête qui avoit tourné à ce grand homme, il l'avoit meilleure que

1. Petite commune du département de la Meurthe, ancien arrondissement de Sarrebourg.

2. Cette place appartenait à l'évêque de Metz.

3. Commune de la Lorraine allemande, canton de Vic.

4. Vic-sur-Seille, ancien département de la Meurthe, arrondissement de Château-Salins.

5. Ancy-sur-Moselle, canton de Gorze, ancien département de la Moselle.

6. Non pas la Meuse, mais la Moselle.

toutes celles de nos généraux, mais bien sa présence en Italie qui nuisoit aux vues du Savoyard. Il connoissoit la prudence, la sagesse et la pénétration de M. de Catinat, et que son grand génie n'étoit que trop capable pour découvrir ses trahisons et ses mauvaises manœuvres contre les deux couronnes. A quels malheurs les princes ne sont-ils pas exposés? Les personnes qui paroissent leur être les plus attachées sont les premières à leur en imposer; nous le voyons tous les jours. Ces maudits courtisans ne songent qu'à leurs intérêts, et, pour y réussir, ils trahiroient mille fois et leur patrie et leur prince[1]. Nous ne fûmes pas longtemps sans nous apercevoir de la faute qu'on avoit faite de donner le commandement de l'armée d'Italie au maréchal de Villeroy, comme nous le dirons dans la suite de ces Mémoires. Retournons à Metz.

Metz. — Cette ville est très grande, les maisons mal bâties; la situation en est charmante. La Moselle y passe à côté. Cette rivière prend sa source aux monts des Vosges, sur la frontière d'Alsace et de Franche-Comté, près de Bussang, village[2]. Elle passe à Épinal, à Châtel[3], à Charmes[4], à Bayon[5], à Chaligny[6], à Toul, à Pont-à-Mousson, à Metz, à Thion-

1. Voyez, sur les intrigues qui amenèrent le remplacement de Catinat par Villeroy, les *Mémoires de Saint-Simon*, t. IX, p. 55 et suivantes.

2. Vosges, arrondissement de Remiremont.

3. Le manuscrit porte *Chasté;* c'est Châtel-sur-Moselle, chef-lieu de canton des Vosges.

4. Vosges, arrondissement de Mirecourt.

5. Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville.

6. Même département, canton de Nancy.

ville, à Trèves, et elle se jette dans le Rhin à Coblentz. Metz est capitale du pays Messin, anciennement du royaume d'Austrasie; elle est fort ancienne. Elle est à la France depuis l'an 1552, qu'Anne de Montmorency[1] la prit sous Henri II. Tout le monde sait que Charles-Quint fut obligé d'en lever le siège au mois d'octobre de la même année. Auparavant qu'elle fût aux François, elle se gouvernoit en république; elle créoit tous les ans ses magistrats, elle faisoit battre monnoie, elle disposoit du bien et même de la vie de ses citoyens. Il y a une citadelle bâtie par Henri II. L'évêché est suffragant de Trèves; l'évêque est prince de l'Empire. Saint-Étienne, qui est la cathédrale, que nous fûmes voir, est une grande église. Nous y admirâmes une cuve de porphyre d'une seule pièce de dix pieds de long, qui sert de fonts baptismaux. Il y a seize paroisses, sept abbayes, dont quatre d'hommes et trois de filles; il y a un collège des Jésuites. On prétend que saint Clément, disciple de saint Pierre, en a été le premier évêque[2]. Le Roi a érigé un parlement dans cette ville[3]; il y a aussi un bailliage. Les Juifs, qui y ont un quartier séparé, font un grand

1. Anne de Montmorency, connétable de France en 1538, duc et pair en 1551, mort le 12 novembre 1567.

2. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, dans leur *Histoire générale de Metz* (t. I, p. 197 et suiv.), ont fait justice de cette légende et abaissé l'épiscopat de saint Clément jusqu'à la fin du IIIe siècle.

3. C'est par édit de janvier 1633 que Louis XIII institua à Metz une cour de Parlement. Cette érection amena les réclamations de l'Empereur et ne fut régularisée définitivement que par le traité de Westphalie. (*Ibid.*, t. III, p. 235 et suiv.)

commerce. Ils y sont fort tranquilles. Nous fûmes voir leur synagogue, qui est très malpropre et qui nous fit mal au cœur ; ils faisoient leur service. Il s'est tenu plusieurs conciles à Metz.

Thionville. — Nous en partîmes le 2 août pour aller camper près de Thionville en descendant la Moselle, que nous côtoyions sur la rive gauche. Thionville est très bien fortifiée. Anciennement on croyoit cette place imprenable. L'année 1639, le 7 juin, Piccolomini[1] obligea le marquis de Feuquière[2] d'en lever le siège, après avoir forcé un de ses quartiers. Le lendemain, ce général italien le fit prisonnier après avoir défait son armée[3]; mais le grand prince de Condé, nommé alors duc d'Enghien, prit Thionville le 10 août 1643, fruit de la victoire que ce grand homme avoit remportée le 19 mai, présente année, devant Rocroy. Cette place est restée aux François par la paix des Pyrénées. Sa situation est des plus agréables. Ce fut dans cette ville que Charlemagne fit le partage, en 816[4], de ses vastes États entre ses trois fils. Il y a eu plusieurs conciles. Elle est du duché de Luxembourg.

Le jour suivant, 3 août, nous partîmes de ce camp

1. Octave Piccolomini (1599-1656) avait été envoyé dès 1635 aux Pays-Bas avec vingt mille hommes pour soutenir les Espagnols. Il eut la Toison d'or en 1643, et l'Empereur le fit feld-maréchal (1648) et prince de l'Empire.

2. Manassès de Pas, marquis de Feuquière, se distingua dans toutes les campagnes du règne de Louis XIII ; il mourut prisonnier, le 14 mars 1640, des suites des blessures reçues à Thionville.

3. *Mémoires de Monglat*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 78-79.

4. Non pas en 816, mais en 806.

pour aller à...[1], village entre Thionville et Luxembourg, où nous séjournâmes le 4.

Luxembourg. — Le 5, près de Luxembourg. Nous arrivâmes de bonne heure dans ce camp. Mes camarades, mon frère et moi, après avoir dîné, nous nous rendîmes dans cette place, qui est une des plus fortes de l'Europe, où on a joint l'art à la nature. Elle est bâtie sur un roc; les bastions, les ouvrages extérieurs, les fossés, qui sont très profonds, et les contrescarpes y sont construits. La rivière d'Alsitz l'environne presque entièrement; il y a doubles chemins couverts. On ne peut attaquer cette ville que du côté de la porte Neuve, qui est au septentrion près de l'endroit où l'Alsitz la quitte. Les environs en sont des plus tristes; les montagnes, les collines et tout le terrain qui environne cette place n'est qu'un roc vif, ce qui rend, en cas de siège, les approches très difficiles. La ville est petite; toutes les rues aboutissent à la place qui est au milieu; elle est la capitale du duché de Luxembourg et dépend des Pays-Bas. Cette province est située dans la Basse-Allemagne; son étendue est de près de soixante-dix lieues; elle est arrosée de plusieurs rivières, entre autres de la Moselle. L'air y est assez doux. Il y a vingt villes et plus de douze cents villages ou bourgs. Il y a plusieurs mines de fer. Le conseil souverain réside dans cette ville.

Le maréchal de Créquy[2], un des grands généraux du siècle, en fit la conquête en 1684, après vingt-cinq jours de tranchée ouverte; elle a été rendue aux

1. En blanc dans le manuscrit.

2. François de Bonne, marquis de Créquy, maréchal de France le 8 juillet 1668, mort en 1687.

Espagnols à la paix de Ryswyk, en 1697. Elle a donné le nom à une des plus grandes maisons de l'Europe, qui a été fondue depuis dans celle de Montmorency-Luxembourg[1]. Cette maison de Luxembourg descendoit de Henri I[er], comte de Limbourg, qui vivoit en 1071[2], et un de ses descendants, Waleran, second du nom, comte de Limbourg, épousa Ermenson de Namur, comtesse de Luxembourg[3].

Après avoir fait tout le tour de la place en examinant exactement les remparts et les ouvrages extérieurs, nous fûmes à la comédie, où il arriva du tapage de la part des mousquetaires, dont plusieurs étoient gris : ils alloient embrasser et caresser les comédiennes jusque sur le théâtre, ils les empêchoient de jouer leur rôle, et cela en présence du comte d'Autel, gouverneur de la place[4]. Le lendemain 6, lorsque nous fûmes en bataille, M. de Rigoville fit à la compagnie une réprimande des plus sévères, et il menaça les mousquetaires qui avoient fait le désordre d'en écrire à la cour; il en étoit si touché et si pénétré, qu'il en écumoit de rage. Il avoit bien raison, cette

1. Par le mariage de M. de Montmorency-Bouteville avec l'héritière de Luxembourg. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. II, p. 20-43.)

2. Henri I[er] succéda à son père Waleran I[er] en 1081 et mourut en 1118.

3. Waleran III (et non II) de Limbourg épousa Ermansette ou Ermesinde, fille de Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg, et réunit ainsi les deux comtés.

4. Jean-Frédéric, comte d'Autel (1645-1706), colonel d'un régiment allemand au service d'Espagne, était, depuis 1697, gouverneur et capitaine général des ville et duché de Luxembourg et comté de Chiny; il recevra la Toison d'or en 1706.

scène s'étant passée dans un pays étranger. Nous passâmes en revue devant le comte d'Autel; nous battîmes la marche dès qu'on l'aperçut, ce que la compagnie n'avoit jamais fait pour les maréchaux de France, quoiqu'ils commandassent l'armée. Nous fûmes camper près d'un petit village à quatre lieues au delà de Luxembourg. Il semble même que le ciel étoit irrité de ce qui s'étoit passé dans cette ville; car, à deux heures après midi, il y eut un si grand orage, accompagné de grêle mêlée dans la pluie, de tonnerre, et d'un vent si violent et si impétueux, que toutes nos tentes en furent renversées. Une grande partie de nos chevaux se détacha des piquets. Les éclairs étoient si continuels qu'on auroit pu lire à leurs clartés. Enfin, il sembloit que cet événement nous annonçoit la fin du monde. Cet orage étoit au moins aussi terrible que celui que nous avions essuyé entre Schlestadt et Strasbourg; il dura encore plus longtemps. Aussitôt qu'il fut passé et qu'il fut jour, nous fûmes occupés à chercher et à faire chercher nos chevaux, et ce ne fut pas sans peine que je trouvai les miens. Le désordre avoit été si grand par tout le camp de la Maison du Roi, que nous décampâmes deux heures plus tard que l'ordre avoit été donné d'en partir. Ce fut dans ce triste endroit que nous entrâmes dans les Ardennes, pays des plus pauvres qu'il y ait dans le monde. On n'y voit que des landes; les villages sont éloignés les uns des autres de deux bonnes lieues; le paysan n'y vit que de blé noir. On nomme ce pays Ardennes, qui vient du mot latin *arduus*, c'est-à-dire rude et âpre[1].

1. C'est l'étymologie donnée par le *Dictionnaire de Moréri*,

Nous fûmes plusieurs jours à le traverser. Nous ne faisions pas trop bonne chère; nous y mangions cependant de bon mouton.

Enfin, après plusieurs marches et plusieurs séjours, nous arrivâmes à Hotton[1], village du pays de Liège, à sept bonnes lieues de cette ville et à deux petites de Marche-en-Famine[2], où toute la Maison du Roi campa le long de la rivière de l'Ourthe, qui prend sa source près de Salm[3] et qui va se jeter dans la Meuse au-dessus de Liège. Nous restâmes dans ce camp deux mois, dans une tranquillité parfaite. Deux fois la semaine, nous nous assemblions chez M. le marquis de...[4], qui commandoit la Maison du Roi; nous y faisions des concerts, qui étoient composés de voix et de toutes sortes d'instruments. Les jours qu'il n'y avoit point de concert, nous allions nous promener dans les environs du camp, tantôt à pied et tantôt à cheval.

Liège. — Nous commençâmes par la ville de Liège. Nous y couchâmes deux nuits; ainsi nous eûmes le temps de voir tout ce qu'il y a de remarquable dans cette grande ville, qui est située sur la Meuse. Elle est capitale du pays de Liège, du cercle de Westphalie; l'évêque en est souverain et est prince du saint-empire; l'évêché est suffragant de Cologne. Il y a dans le pays

éd. 1718, dont il semble que notre auteur se soit servi pour ses notices topographiques.

1. Dans le Luxembourg belge.

2. Chef-lieu d'arrondissement du Luxembourg belge, aux confins du pays de Liège, entre Dinant et la Roche. Notre auteur reviendra plus loin sur ce pays de Famine ou Famène.

3. Dans le comté de Chiny, sur la rivière d'Albe, à trois lieues de la Roche-en-Famine.

4. En blanc dans le manuscrit.

de Liège cinquante-deux baronnies, vingt-quatre villes fermées, beaucoup d'abbayes, et plus de quinze cents villages. Il s'y trouve des mines de plomb, de fer et de la terre propre à brûler, ce qu'on nomme en Flandre *tourbes*, et des carrières de marbre. Nous fûmes voir Saint-Lambert, qui est la cathédrale. Le palais de l'évêque et les églises sont magnifiques; il y a plusieurs églises collégiales, nombre d'abbayes, couvents de religieux et de religieuses. Les ponts qui sont sur la Meuse sont très bien construits. On ne reçoit point de chanoine dans la cathédrale qui ne fasse preuve de trente-deux quartiers, ou qu'il ne soit docteur; enfin, ce chapitre est composé de princes de la plus grande et de la plus haute noblesse, et souvent de cardinaux. Tout le monde sait que Charles le Hardi, duc de Bourgogne, qui fut dans la suite tué au siège de Nancy, prit Liège l'année 1468, où ses soldats commirent des excès extraordinaires. Le duc de Bourgogne obligea Louis XI, qu'il avoit fait arrêter à Péronne, d'être présent à ce siège; quel chagrin pour ce roi allié des Liégeois! Cette ville est belle, dans une plaine; il y a une assez bonne citadelle. Les principales villes qui dépendent de Liège sont Maëstricht, dont cependant les Hollandois sont les maîtres, Tongres, Dinant, Saint-Hubert, Bouillon, Rochefort, Thuin, Fumay, Huy et d'autres[1]. Cette ville est fort ancienne; il en est parlé dans les *Commentaires* de César.

1. Tongres, au nord de Liège, ancien siège de l'évêché; Dinant, sur la Meuse, entre Namur et Givet; Saint-Hubert, dans le Luxembourg belge; Bouillon, à quelques lieues au nord de Sedan; Rochefort, dans la province de Namur; Thuin,

Retournons à notre camp d'Hotton, où il arriva un accident dans le même goût que celui qui m'arriva à Strasbourg[1]. Étant une nuit de garde à la tête du camp, je me promenois avec quelques mousquetaires qui étoient aussi de garde. Nous entendîmes des cris affreux qui venoient de la tente de MM. de Baradas[2] et de Mesnilbus, tous deux sous-brigadiers. Nous y courûmes bien vite, et nous trouvâmes que Baradas tenoit par la gorge son camarade, et qu'il l'auroit certainement étranglé sans notre arrivée. Ce ne fut pas sans peine que nous lui fîmes quitter prise, et il ne le fit qu'après qu'il se fut réveillé. Voici ce qu'il nous raconta : « A moitié endormi, et apparemment en « rêvant, nous dit-il, j'ai senti que ma robe de « chambre s'éclipsoit de mon lit. Je ne doutois nulle- « ment que ce ne fût un boulineur[3] qui vouloit me « dérober ma robe de chambre. Je croyois voir le « voleur. Je veux me jeter sur lui, et malheureuse- « ment je tombe sur mon ami, qui dormoit profondé- « ment (Mesnilbus avoit son lit à côté de Baradas), et, « sans vous, Messieurs, je ne doute point que je ne « l'eusse étranglé. Je vous suis très obligé, poursui- « vit-il, d'être venus si à propos ; car j'aurois perdu la « personne du monde à qui je suis le plus attaché,

sur la Sambre, entre Namur et Charleroy; Fumay, sur la Meuse, en amont de Givet.

1. Ci-dessus, p. 147-148.

2. Est-ce Henri-François de Baradas, qui quitta le service en 1714, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de Reims en 1720 ?

3. « Ce mot se dit des soldats qui volent dans le camp. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

« vous le savez, et certainement je n'aurois point « survécu à ce grand malheur. » Après ce discours, nous les laissâmes reprendre leur sommeil. Le lendemain, cette aventure fut le sujet des conversations, et elle me fit ressouvenir de ce qui m'étoit arrivé à Strasbourg.

Le 7 septembre, nous apprîmes la fâcheuse nouvelle du combat de Chiari[1], que le maréchal de Villeroy, malgré le sentiment de M. de Catinat, avoit fait attaquer par les brigades de Normandie et d'Auvergne[2]. On avoit persuadé à ce premier général que l'armée ennemie, ne voulant point hasarder une bataille contre la nôtre, qui étoit de beaucoup supérieure, se retiroit du côté de Brescia. Sans s'informer si cette nouvelle étoit vraie ou non, il ordonna l'attaque. Nous y fûmes repoussés, après que ces deux brigades eurent perdu bien du monde, et surtout beaucoup d'officiers[3]. On compara cette imprudence à celle de Walcourt[4]. Dans

1. C'est le 1er septembre 1701 que Villeroy et le duc de Savoie attaquèrent le prince Eugène retranché dans ce gros bourg du pays de Brescia et furent repoussés. (*Dangeau*, t. VIII, p. 189-190; *Sourches*, t. VII, p. 115-117; *Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 474-479; *Mercure* de septembre, p. 322-367; *Mémoires militaires*, par le général Pelet, t. I, p. 310-323; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. IX, p. 81-83; etc.)

2. Le régiment de Normandie, le cinquième des six vieux corps, avait été formé en 1616; celui d'Auvergne, créé en 1597, était un des six petits vieux, il ne reçut le nom d'Auvergne qu'en 1635.

3. Au moins trois cents, selon Dangeau et Sourches.

4. Sur l'Heure, affluent de la Sambre, dans la province de Namur. Le maréchal d'Humières y attaqua, le 25 août 1689,

ces deux combats, on attaqua des villes bien retranchées, soutenues par des armées, c'est-à-dire attaquer des armées par une pointe, faute la plus grande qu'un général puisse faire, aussi bien que d'entrer par une pointe dans le pays ennemi ou y prendre des quartiers; un général en sera toujours puni. Le sentiment de M. de Catinat avoit été de faire une affaire générale, d'attaquer l'armée ennemie de tous côtés, et, certainement, si on avoit pris ce parti, on auroit remporté la victoire et chassé les Impériaux d'Italie. Cette attaque ne fit pas beaucoup d'honneur au maréchal de Villeroy; elle lui fit perdre la confiance et de l'officier et du soldat. L'année suivante, allant en Italie joindre le régiment de Bourgogne, dans lequel on m'avoit nommé lieutenant d'une compagnie, comme il sera dit dans la suite[1], je voyois écrits sur presque toutes les cheminées des hôtelleries d'Italie ces mots :

A Chiari, Villeroy,
Catinat en sait plus que toi;

ou

Depuis qu'en Italie commande Villeroy,
La rime est finie pour Mauroy[2].

A l'égard de la rime touchant M. de Mauroy[3], il y a

l'armée ennemie commandée par le prince de Waldeck et abritée derrière les murailles de la ville; il fut repoussé avec perte. La comparaison fut faite en effet par tout le monde. (*Saint-Simon*, t. IX, p. 82.)

1. Ci-après, p. 172-173.

2. Le maréchal ne fut pas moins raillé à Paris que dans son armée; voyez les chansons conservées dans le ms. Fr. 12692, fol. 493 et 499, et l'article satirique de Gueudeville dans les *Nouvelles des cours de l'Europe*.

3. Denis-Simon, marquis de Mauroy (1652-1742), était colo-

des gens malheureux et qui sont bien à plaindre. En 1696, pendant le siège de Valence[1], que faisoit M. de Catinat sous les ordres du duc de Savoie, qui avoit tourné casaque à l'Empereur et à ses alliés, ce maréchal avoit envoyé deux fois M. de Mauroy, à la tête d'un régiment de cavalerie, à la guerre du côté d'Alexandrie. Toutes les deux fois, son détachement fut ramené au camp bien plus vite qu'il en étoit parti. Cependant M. de Mauroy est connu pour un homme rempli de valeur, un officier qui est appliqué à son métier, et dont M. de Catinat faisoit beaucoup de cas; apparemment qu'il étoit malheureux.

Huy. — Deux jours après que nous eûmes appris cette triste nouvelle, nous fûmes, mon frère et moi, dîner à Huy[2], ville qui appartient à l'évêque de Liège. La Meuse y passe au milieu; la rivière d'Huy, qui a donné son nom à la ville, vient s'y jeter. Il y a un château bâti par le cardinal de la Marck[3], qui étoit alors évêque de Liège. Les évêques y font souvent leur résidence. Il y a une église collégiale, qui est fort belle; les autres églises peuvent contenter les curieux. C'est dans cette ville qu'est le chef d'ordre de Sainte-Croix[4].

nel du régiment d'Humières depuis 1690; il sera nommé maréchal de camp en 1704, maréchal général des logis en 1708, et lieutenant général en 1718.

1. Valenza, dans l'arrondissement d'Alexandrie. Cette entreprise força les Impériaux à reconnaître la neutralité de l'Italie; et, aussitôt après, le siège fut levé, et Catinat repassa en France.

2. Dans la province de Liège.

3. Évrard de la Marck, élu évêque de Liège en 1505, de Chartres en 1507, archevêque de Valence en Espagne en 1519, cardinal en 1520, mort en février 1538.

4. Ordre des religieux Porte-Croix, qu'on appelait Croisiers

Les François l'ont prise en 1692, et elle a été reprise par les ennemis deux ans après.

Dinant. — Quelques jours après, nous fûmes coucher à Dinant, ville de la dépendance aussi de Liège. Elle est située sur la rive droite de la Meuse. Elle étoit anciennement très considérable ; mais, exposée comme elle est, pendant les guerres, à être prise et reprise, elle n'a pu se remettre dans la considération où elle étoit.

Auparavant de décamper d'Hotton pour nous en retourner à Paris, il nous arriva une petite aventure à dix mousquetaires, dont nous fûmes bien honteux. Nous fîmes une partie d'aller dîner ensemble, un vendredi, à Marche-en-Famine. Aussitôt que nous y fûmes arrivés, nous commandâmes un bon repas en poissons. Par bonheur, dès qu'il fut ordonné, nous nous dîmes tous à l'oreille : « Mon ami, tu payeras pour moi, car « je n'ai pas le sol sur moi. » L'ami répondoit sur-le-champ : « Ma foi, mon camarade, je n'ai pas la « maille[1] ; je comptois sur toi. » Que faire dans ce moment critique? Le repas étant ordonné, nous prîmes le parti d'examiner ce que nous pouvions avoir. Il se trouva que nous n'avions que quinze sols entre nous dix ; ce qui nous fit décommander notre dîner bien vite, en disant à l'hôtesse que nous venions

ou de Sainte-Croix aux Pays-Bas. Il fut fondé en 1211 par le Liégeois Théodore de Celle. La maison chef d'ordre était à Clairlieu, près Huy. (Hélyot, *Histoire des ordres religieux*, t. II, p. 222-234.)

1. Nom d'une ancienne monnaie de cuivre valant un demi-denier; ce terme ne s'emploie plus que dans l'expression proverbiale *ni sou ni maille*.

de recevoir des ordres de retourner au plus tôt au camp, et qu'elle nous donnât seulement une omelette, du pain et de la bière, et que nous reviendrions dans huit jours pour faire bonne chère. Quel repas pour des jeunes gens qui avoient bon appétit ! Les fins de campagne sont terribles pour la plupart ; l'argent leur devient bien rare dans ce temps-là ; on ne songe qu'au présent, et jamais à l'avenir. Cependant, le vendredi suivant, nous exécutâmes notre partie ; chacun avoit fait son arrangement pour cela. M. de la Surière, un de nos maréchaux des logis, à qui mon frère le marquis nous avoit recommandés, mon frère et moi, et qui étoit chargé de nous donner de l'argent lorsque nous en aurions besoin, nous en donna ; il faisoit comme s'il nous le prêtoit, afin de nous retenir.

Marche-en-Famine. — Marche-en-Famine est une petite ville environnée d'une muraille sèche. Le pays qui est aux environs est des plus stériles et des plus pauvres ; il n'y a que des landes. Apparemment que c'est la cause pour laquelle on nomme cette ville Marche-en-Famine[1].

Enfin, après avoir été deux mois entiers campés à Hotton, les ordres vinrent de la cour, le 20 octobre, pour nous en retourner à Paris. Toute la Maison du Roi partit ce même jour pour se rendre chaque compagnie dans ses quartiers. Nous traversâmes l'Ourthe à gué. Comme il faisoit un beau soleil, c'étoit un véritable plaisir de voir d'un seul coup d'œil ce magni-

1. Le pays de Famine ou Famène correspond à un *pagus Falminis* de l'époque mérovingienne ; il comprenait une grande partie de la forêt d'Ardenne et était borné au nord par le Condroz.

fique corps passer en bataille cette rivière (nos chevaux avoient de l'eau jusqu'au poitrail) et monter ensuite la hauteur qui est au delà. Dès que nous l'eûmes montée, chaque compagnie se sépara pour prendre la route qu'elle devoit tenir afin de se rendre dans son quartier. La nôtre fut loger ce jour-là à Navagne[1], mauvais village entre ce camp et Givet.

Givet. — Le 21, nous fûmes à Givet, ville fortifiée que la Meuse traverse, ce qui fait que l'on dit Givet-en-delà, Givet-en-deçà. Elle est des Pays-Bas, dans le comté de Namur. Charlemont, petite ville bien fortifiée qui est sur une montagne, la commande entièrement; elle a été bâtie par Charles-Quint en 1555[2]. Ces trois villes sont à sept lieues de Namur. J'y trouvai la bière si bonne, que je la préférai au vin de Bourgogne et de Champagne.

Marienbourg. — Le 22, à Marienbourg[3], qui n'est qu'à trois lieues de Givet, petite ville aussi des Pays-Bas. Elle est située sur la petite rivière de l'Eau[4]; elle est très peu fortifiée; elle étoit autrefois si forte, qu'elle passoit pour être imprenable. C'est Marie, sœur de Charles-Quint, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, qui la fit bâtir en l'année 1519[5].

1. Peut-être Nassogne, à dix kilomètres sud de Marche-en-Famine.

2. Ce n'est plus actuellement qu'un fort au-dessus de Givet.

3. Belgique, province de Namur. Cette ville appartint à la France de 1659 à 1815.

4. L'Eau-Blanche, par opposition à l'Eau-Noire. Ces deux cours d'eau se réunissent après Marienbourg et se jettent dans la Meuse avant Givet.

5. Cette princesse (1503-1558) épousa en 1521 le roi Louis II de Hongrie, qui fut tué à la bataille de Mohacz en 1526. Charles-

Elle est à la France par le XXXIX[e] article de la paix des Pyrénées de 1659.

Rocroy. — Le 23, à Rocroy, où nous séjournâmes le 24. Nous eûmes tout le temps de voir les fortifications de cette ville et le terrain où s'est donnée la fameuse bataille qui éternisera à jamais le grand prince de Condé, alors duc d'Enghien, et où l'infanterie espagnole fut si fort détruite, qu'elle ne s'en est jamais relevée[1]. Cette infanterie, depuis Charles-Quint, passoit pour être la meilleure de l'Europe. Nous vîmes le fauteuil où, après cette victoire, on trouva mort le comte de Fontaine[2]. Il étoit au milieu d'un bataillon carré qu'il avoit formé de toute son infanterie, après la déroute entière de la cavalerie ennemie, et où il ordonnoit ses évolutions. Il se faisoit porter dans ce fauteuil parce qu'il avoit la goutte. Son nom sera immortel. Don Francisco de Mello[3], gouverneur des Pays-Bas, qui avoit acquis une grande réputation, commandoit l'armée ennemie. En fuyant, il abandonna

Quint confia à la veuve le gouvernement des Pays-Bas en 1531, et elle en resta chargée jusqu'en 1555. C'est en 1547, et non en 1519, qu'elle fit bâtir Marienbourg.

1. Voyez le récit de Mgr le duc d'Aumale : *Histoire des princes de Condé*, t. IV, p. 1-133.

2. Paul-Bernard Fontaine, fils d'un maître d'hôtel du duc de Lorraine, embrassa très jeune le métier des armes et rendit assez de services à l'Empereur pour être créé comte en 1626. Il eut le gouvernement de Bruges en 1631 et fut un des gouverneurs des États de Flandre après la mort du cardinal-infant. On le confond fréquemment avec Pedro Enriquez de Azevedo, comte de Fuentès.

3. Don Francisco de Mello de Bragance, de la même maison que les rois de Portugal. (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. IV, p. 29.)

son bâton de général sur le champ de bataille. Cette victoire a été remportée le 19 mai 1643, six jours après la mort de Louis XIII.

La ville de Rocroy est bien fortifiée, située dans une plaine, mais dont le séjour est fort triste; il y a presque toujours des brouillards. Le territoire qui l'environne est fort stérile; il est rempli de landes. Elle est frontière des Pays-Bas, et elle est de la province de Champagne.

Aubenton, Marle, la Fère. — Le 25, à Aubenton[1], bourg dépendant de la Picardie, qui est fort malpropre. Le 26, à Marle[2], autre bourg de la même province. Le 27, à la Fère, où nous séjournâmes le 28; j'en ai parlé touchant la campagne de 1697.

Noyon. — Le 29, à Noyon, où nous arrivâmes de bonne heure. C'est une très jolie ville[3], dont la situation est charmante. La rivière d'Oise passe à côté, et celle de Vorse la traverse. Elle est de la province de Picardie, et cependant du gouvernement de l'Ile-de-France. Les rues en sont bien percées; il y a plusieurs fontaines, de beaux édifices, de belles églises, entre autres Notre-Dame, qui est la cathédrale. Il y a deux abbayes d'hommes, plusieurs couvents de religieux et de religieuses. Il y a un couvent de Chartreux hors la ville, sur la montagne de Saint-Louis. L'évêque est comte et l'un des douze pairs de France. On nous montra la maison de Calvin. Les habitants y sont très polis et très gracieux; le séjour de Noyon me plairoit

1. Aisne, arrondissement de Vervins.
2. Aisne, chef-lieu de canton.
3. Notre auteur a déjà décrit Noyon (ci-dessus, p. 68).

infiniment. Nous fûmes voir le comte d'Aubigné[1], neveu de l'évêque[2], qui nous reçut parfaitement bien. Il y a une galerie qui mène de l'appartement de l'évêque à la cathédrale; elle étoit encore remplie d'une quantité innombrable de portraits de la maison de Clermont-Tonnerre, ce qui nous fit admirer la grande humilité du défunt évêque[3]. En 1516, la paix fut conclue à Noyon entre François Ier et Charles d'Autriche, depuis empereur.

Compiègne. — Le 30, à Compiègne, où je fus logé avec mon frère chez un bon bourgeois. C'étoit un vendredi; il nous fit très bonne chère en poissons. Sa femme étoit charmante, jolie comme un petit cœur, jeune. Le mari étoit âgé, apparemment jaloux; malgré toutes les prières que nous lui fîmes, il ne voulut jamais souffrir que cette aimable personne soupât avec nous; au contraire, il l'obligea qu'elle le servît, et nous, à table. Il ne faisoit que nous répéter que les femmes étoient faites pour être soumises à leurs maris, qu'il ne falloit point les gâter, ni se laisser tyranniser par ce sexe impérieux, et que, si tous les hommes suivoient son exemple, il n'y auroit pas tant de c..... Je lui répliquai que je craignois fort que la manière

1. Louis-François, comte d'Aubigné ou d'Aubigny, colonel en 1705, parviendra au grade de lieutenant général en 1734.

2. Claude-Maur d'Aubigné, d'abord abbé de Pothières (1686), puis de la Victoire (1692), venait de succéder à M. de Clermont-Tonnerre comme évêque de Noyon, et deviendra archevêque de Rouen en 1707. Saint-Simon a raconté (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. VIII, p. 76-79) comment M. d'Aubigné eut cet évêché, grâce à sa prétendue parenté avec Mme de Maintenon.

3. Déjà dit ci-dessus, p. 68.

avec laquelle il en usoit avec la sienne ne lui attirât ce qu'il sembloit craindre, qu'il devoit régner dans le mariage une égalité entre l'homme et la femme, que les femmes devoient être les amies et les compagnes de leurs maris, et non leurs esclaves. Mon discours s'étendit encore plus loin sur ce sujet; mais tout ce que je pus dire au bonhomme ne fit aucune impression sur son esprit. Avec raison, cela nous fit beaucoup de peine. Si la plupart des maris de Paris avoient été à l'école de ce bourgeois, et qu'ils eussent bien appris ses leçons, certainement il ne se trouveroit pas tant de maris vrais esclaves de leurs femmes.

Senlis, *Louvres*, *Paris*. — Le 31, nous partîmes de Compiègne pour aller à Senlis. Nous y séjournâmes le jour de la Toussaint. Le 2, jour des Morts, nous fûmes à Louvres, et enfin, le 3 novembre, nous arrivâmes à Paris, après en avoir été absents pendant six mois moins neuf jours et avoir fait un voyage d'environ trois cents lieues sans essuyer un seul coup de fusil, la guerre n'étant pas encore déclarée, ni du côté de l'Allemagne, ni du côté de Flandres.

Après avoir resté quelques jours dans la grande ville, je m'en allai à Quincy, où mon frère le marquis et sa femme étoient. Dès que je les eus embrassés, mon frère me dit que le marquis de Dreux[1], colonel

1. Thomas III Dreux, marquis de Brezé, avait eu le régiment de Bourgogne en 1699 par la protection de son beau-père Chamillart. Nous le verrons devenir brigadier en 1702, maréchal de camp et inspecteur général de l'infanterie en 1704, lieutenant général en 1710. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. VI, p. 308-309, et t. X, p. 141 et 499-500.)

du régiment de Bourgogne, m'avoit nommé à son enseigne colonelle[1]; qu'il m'en faisoit compliment avec plaisir, parce que je ne serois pas longtemps sans être capitaine; que l'usage étoit de passer de l'enseigne-colonelle à une compagnie, sans que cela fît la moindre peine aux lieutenants. Mais quelle fut ma surprise lorsque, étant de retour à Paris et étant allé voir le marquis de Dreux pour le remercier, il me dit que M. de Chamillart, son beau-père, alors ministre et secrétaire d'État de la guerre et contrôleur général des finances, m'avoit fait passer de l'enseigne-colonelle à une lieutenance; qu'il vouloit dorénavant, selon l'intention du Roi, que tous les enseignes-colonels fussent lieutenants auparavant d'avoir des compagnies, et qu'il souhaitoit que l'exemple commençât par moi. Je fus très longtemps indécis touchant le parti que je devois prendre, d'autant plus que tous les officiers à hausse-col des mousquetaires, et surtout le comte de Canillac, qui en étoit sous-lieutenant et qui m'aimoit infiniment, me pressoient fort de rester dans la compagnie, en me promettant de me faire avoir bientôt une enseigne aux gardes; on donnoit alors les enseignes aux gardes vacantes aux mousquetaires. Je craignois aussi qu'on ne me donnât une compagnie dans Bourgogne que par mon rang d'ancienneté; joint à cela que tous mes amis ne me conseilloient point d'aller dans un pays appelé avec raison le tombeau des François (le régiment de Bourgogne étoit en Italie). Mais mon frère le marquis me détermina entièrement d'en-

1. C'est-à-dire la place d'enseigne de la compagnie dont le colonel du régiment était propriétaire et capitaine.

trer dans ce régiment, me disant pour ses raisons que, dès que j'y serois, le ministre de la guerre, qui étoit non seulement notre parent, mais aussi l'ami intime de notre famille, seroit obligé, par honneur, de m'avancer. J'avois de l'ambition, et c'étoit certainement le véritable moyen d'aller aux grands honneurs de la guerre. Cependant les suites feront voir que j'ai pris le plus mauvais parti; car, si j'étois resté dans les mousquetaires, je pouvois parvenir au grade d'officier à hausse-col, ou, si on m'avoit donné une enseigne aux gardes, j'étois en état d'acheter la sous-lieutenance, et, par le mariage considérable que j'ai fait depuis, je me serois fait capitaine aux gardes[1].

Mon parti pris, il fallut songer sérieusement à chercher de l'argent pour faire mon petit équipage, afin de paroître comme il convenoit dans un régiment dont le colonel, mon parent[2], étoit gendre du ministre de la guerre, dont j'étois aussi parent. J'empruntai un millier d'écus au notaire de la famille, et je lui en fis un contrat. Je passai l'hiver dans la grande ville, sans y prendre beaucoup de plaisir. Je faisois ma cour de temps en temps à M. et à Mme de Chamillart[3] et à mon colonel.

1. Les capitaines aux gardes avaient le titre et le rang de colonel et jouissaient d'autres privilèges. (Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 273-274.)

2. Les Sevin se regardaient-ils comme parents des Dreux par suite du mariage du marquis de Dreux avec Mlle Chamillart, ou bien y avait-il quelque autre alliance entre ces deux familles parlementaires, c'est ce qu'il nous a été impossible d'élucider.

3. Élisabeth-Thérèse Le Rebours, fille d'un maître des comptes, qui avait épousé Michel Chamillart le 28 novembre 1680, mourut le 26 juillet 1731.

Il[1] m'arriva, et à mon frère du Plessis[2], le jour des Rois, une aventure qui devoit naturellement nous être fatale. En revenant, à une heure après minuit, du faubourg Saint-Antoine, où je lui avois donné à souper, comme nous passions dessous les arcades de la place Royale, le temps étoit fort obscur, nous vîmes fondre rapidement sur nous deux hommes, l'épée à la main, en criant : « Les voilà ! » Par bonheur, nous avions nos cannes : ils ne nous donnoient pas le temps de tirer nos épées. Je parai vingt bottes avec ma canne; enfin, j'eus un instant pour tirer mon épée; alors, je poussai mon homme si vivement que je le fis reculer cinquante pas. Pendant mon combat, mon frère désarma le sien, lequel lui fit mille excuses, en lui disant qu'ils s'étoient trompés bien grossièrement, qu'ils nous avoient pris pour deux personnes qui leur avoient fait un tort considérable, et desquelles ils vouloient se venger. Ce discours fini, ils vinrent tous deux me séparer avec mon champion. Nous connûmes à leur bandoulière qu'ils étoient gardes du Roi[3]. Nous leur reprochâmes leur mauvaise action, en ajoutant qu'il ne convenoit point à des gens de condition de se venger de cette manière de leurs ennemis, et que, si

1. Tout le paragraphe qui va suivre a été ajouté après coup dans la marge du manuscrit.

2. Pierre Sevin, alors capitaine au régiment Dauphin.

3. La bandoulière était en effet le signe distinctif des gardes du corps, parce que ces compagnies avaient été originairement des compagnies d'archers. Les bandoulières des gardes du corps étaient à fond d'argent avec des ornements de couleur différente pour chacune des quatre compagnies. (Daniel, *Histoire de la milice françoise,* t. II, p. 149.)

leurs officiers et leurs camarades en étoient instruits, ils seroient certainement cassés à la tête de leur compagnie. Ils étoient bien gris. Nous leur demandâmes où ils logeoient; ils nous dirent qu'ils demeuroient à l'hôtel de Brie, rue Cloche-Perce[1]. Nous eûmes encore la bonté de les conduire près du Petit-Saint-Antoine[2]. Ensuite, nous fûmes nous coucher, du Plessis et moi. Le lendemain, on nous dit que ces malheureux avoient assassiné l'écuyer du maréchal de Duras, qui demeuroit dans la place Royale. Nous n'avons pas appris la suite de cet assassinat, terrible exemple pour les ivrognes.

Le 6 février 1702, en me promenant aux Tuileries (il faisoit le plus beau temps du monde, et il semble que tout Paris s'y étoit assemblé), nous apprîmes la nouvelle de tout ce qui s'étoit passé à Crémone le 1er de ce mois[3], action qui éternisera à jamais l'infanterie françoise : savoir, que le prince Eugène de Savoie, qui avoit des correspondants dans cette ville, y étoit entré à la tête d'une partie de son armée, à la petite pointe du jour, et, quoiqu'il eût fait prisonniers le maréchal de Villeroy et presque tous les officiers, tant généraux que particuliers, de la garnison, et

1. Cette rue existe encore entre la rue François-Miron et la rue du Roi-de-Sicile, et comprend deux hôtels de basse catégorie.

2. Petit hôpital fondé par l'ordre de Saint-Antoine de Viennois et transformé plus tard en commanderie. Il était situé sur la gauche de la rue Saint-Antoine en allant vers la Bastille, presque vis-à-vis l'hôtel de Mme de Beauvais. On l'appelait *petit* pour le distinguer de la grande abbaye Saint-Antoine.

3. C'est le 9 février, et non le 6, qu'on apprit la nouvelle de la « journée de Crémone. » (*Dangeau*, t. VIII, p. 315; *Sourches*, t. VII, p. 207.)

qu'il se fût rendu maître presque de toutes les places et de tous les postes, nos soldats, quoique surpris, avoient obligé cependant les ennemis de se retirer avec précipitation de la place, avec une perte considérable des leurs, et que le prince Eugène avoit pensé être pris lui-même[1]. On fit touchant cette action plusieurs chansons sur le général de l'Empereur, et surtout sur le maréchal de Villeroy, dont une finissoit par ces paroles :

Notre bonheur est sans égal;
Nous avons conservé Crémone
Et perdu notre général[2].

Il faut cependant rendre justice à M. de Villeroy; il n'étoit arrivé que la veille au soir, et venoit de visiter tous les quartiers des troupes. Mais on ne peut excuser le gouverneur espagnol, qui avoit le détail de la ville et qui avoit permis au traître Cassoli, curé de Notre-Dame-la-Neuve[3], de faire nettoyer un aqueduc

1. Sur cette affaire de Crémone, on peut voir, outre *Dangeau* (p. 315-319) et *Sourches* (p. 207-211), les récits d'officiers donnés dans le numéro supplémentaire du *Mercure* de février, et les rapports publiés par le général Pelet dans l'Appendice du t. II (p. 658-689) des *Mémoires militaires sur la guerre de la Succession d'Espagne;* l'*Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 612-630; la *Gazette d'Amsterdam*, nos XIV à XIX; le récit de Saint-Simon, et surtout le commentaire qu'y a joint M. de Boislisle (t. X, p. 67-80); etc.

2. Outre les chansons que nous a conservées Gaignières (ms. Fr. 12693, p. 9-81) et dont M. Vingtrinier a imprimé quelques-unes dans *le Dernier des Villeroy* (p. 59-65), on fit aussi force caricatures, dont un certain nombre nous est parvenu dans la collection Hennin.

3. Santa-Maria-la-Nuova. Il y a un plan de Crémone dans l'atlas des *Mémoires militaires*.

par où passoient les immondices de la ville dans les fossés. Cet égout passoit sous la maison du curé Cassoli, et ce fut par cet endroit que douze cents hommes, tant grenadiers que soldats, entrèrent dans la place, qui ensuite s'emparèrent de la porte Sainte-Marguerite, par où le prince Eugène entra avec le reste de ses troupes.

Enfin, il fallut songer à mon départ. Avant ce temps, un chacun me demandoit dans quelle armée je servirois la campagne prochaine, et, lorsque je disois : « En Italie, » on ne me répondoit plus rien. Il sembloit que tout le monde me condamnoit à y laisser mes os, et cela, comme je l'ai dit, selon l'ancien proverbe que ce pays étoit le cimetière des François[1]. Il est à remarquer que l'Empereur, l'Empire, les Anglois et les Hollandois avoient déclaré la guerre à la France.

Je fus prendre congé quelques jours auparavant de M. et de Mme de Chamillart et du marquis de Dreux, qui étoient à l'Étang, maison magnifique éloignée d'une lieue de Versailles, qui leur appartenoit[2]. J'y fus avec mon frère le marquis. Il n'y a sorte de politesses et de promesses qu'ils ne me firent touchant mon avancement, et cela en présence du comte de Marsan[3],

1. Ci-dessus, p. 172. — Ce proverbe remontait au XVIe siècle et avait pour origine les expéditions désastreuses de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. La *Gazette d'Amsterdam* de 1702 (Extraord. II) le cite également, en signalant la répugnance des soldats et officiers français à aller servir au delà des Alpes.

2. Écart de la localité appelée aujourd'hui Villeneuve-l'Étang, au bout du parc de Saint-Cloud.

3. Charles de Lorraine-Armagnac (1648-1708).

frère du comte d'Armagnac[1]. Je fus surpris, car je ne connoissois pas encore les manières de la cour, je fus surpris, dis-je, et même scandalisé de voir un prince de la maison de Lorraine jouer toutes sortes de rôles pour tâcher de divertir les trois filles de M. de Chamillart, la marquise de Dreux[2] et les duchesses de la Feuillade[3] et de Lorge[4]. Tantôt il faisoit le polichinelle, l'arlequin, et tantôt le perroquet et le singe[5]. Je ne pus m'empêcher, en m'en retournant à Paris, d'en dire mon sentiment à mon frère : « Bagatelles ! me répondit-il. Tu ne sais pas encore « qu'un courtisan est un véritable caméléon. Pour « tâcher de réussir dans ses projets, il n'y a point de « rôles, ni de bassesses, ni de souplesses qu'il ne soit « capable de faire afin de parvenir à son but. Les

1. Louis de Lorraine (1641-1718), grand écuyer de France après son père et qu'on appelait pour cette raison Monsieur le Grand, dans le langage de la cour.

2. Catherine-Angélique Chamillart (1683-1739), mariée le 14 mai 1698.

3. Marie-Thérèse Chamillart (1684-1716), mariée, le 24 novembre 1701, à Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade. Ce mariage était précisément l'œuvre du comte de Marsan.

4. Élisabeth-Geneviève-Thérèse Chamillart (1685-1714), qui n'épousera que le 14 décembre 1702 Guy-Nicolas de Durfort, duc de Quintin, puis de Lorge, fils du maréchal.

5. « Jamais fadeur, dit Saint-Simon (*Mémoires*, éd. 1873, t. VI, p. 174), ne fut pareille à celle de M. de Marsan, avec toutes ses manières d'un vieux galant auprès des dames, et ses bassesses avec les gens qu'il ménageoit. Il n'avoit pas honte d'appeler Mme de la Feuillade *ma grosse toute belle*, qui étoit une très bonne femme, mais beaucoup plus Maritorne que celle de Don Quichotte. Elle-même en étoit embarrassée, et la compagnie en rioit. »

« plus habiles sont ceux qui les emploient à propos.
« Le courtisan rampe, par coutume, aux pieds des
« ministres et des favoris; il tombe servilement. Faux
« dans ses caresses, ingrat après le succès, il court
« après la faveur, quitte les malheureux, et le jour
« d'élévation d'un nouveau ministre est toujours le
« jour des ingrats. On arrive libre à la cour; y res-
« tant, on devient bientôt esclave, et enfin l'intérêt
« est le véritable souverain du courtisan. Tu en as
« remarqué un échantillon, poursuivit-il. On ne trouve,
« pour ainsi dire, l'honnête homme que dans le véri-
« table homme de guerre, le bon citoyen, attaché sin-
« cèrement à son prince. Préférant toujours ses inté-
« rêts aux siens propres, il ne travaille que pour
« l'honneur de son roi et de sa patrie. Il n'a pas le
« talent de se faire valoir; enfin, il ne travaille que
« pour la gloire. » Cette conversation, touchant le véritable homme de guerre et la cour, nous mena jusqu'à Paris. J'en partis, quelques jours après, pour l'Italie, où j'ai resté pendant cinq ans sans revenir dans ma patrie, toujours occupé à faire la guerre, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires.

La veille de mon départ, mon frère le marquis me tint un discours bien indiscret, et qui me toucha sensiblement : « Je suis fâché, me dit-il, du parti que tu
« as pris d'entrer dans l'infanterie. Tu aurois dû res-
« ter dans les mousquetaires. Je t'aurois donné un
« appartement chez moi; il ne t'en auroit rien coûté
« et pour ta nourriture et pour ton logement. » Pénétré d'un vif ressentiment, je lui fis sentir que son propos étoit à contretemps, lui qui m'avoit fait quitter

la compagnie des mousquetaires pour me faire entrer dans Bourgogne, et qu'il devoit se ressouvenir que c'étoit lui seul qui me l'avoit conseillé et qui avoit le plus insisté à me le faire prendre[1]. En vérité, ce conseil étoit bien hors de saison la veille de mon départ, après avoir quitté les mousquetaires, accepté la lieutenance dans ce régiment, et mon équipage fait. Il est dangereux de prendre conseil des personnes qui ne sont pas d'accord avec elles-mêmes. Aussi cet homme n'a réussi ni pour lui ni pour ses frères. Ayant tout le bien de la famille, il devoit cependant être leur protecteur[2].

1. Ci-dessus, p. 172-173.
2. Nous le verrons plus tard obligé de vendre sa terre patrimoniale de Quincy.

CAMPAGNE DE 1702.

Je partis de Paris le 15 mars 1702, pour aller coucher à Corbeil, après avoir entendu la messe : c'étoit un dimanche. Le comte de Vernon[1], ambassadeur du duc de Savoie, fit ce jour-là son entrée à Paris. Du Plessis vint me conduire jusqu'à Charenton, où nous dînâmes ensemble avec M. d'Arconville[2], capitaine au régiment de Périgord[3], qui alloit aussi en Italie rejoindre son régiment. C'étoit un gentilhomme de Beauce, de la R. P. R., un peu ratier[4] et un peu ivrogne. Il avoit dix mille livres de rente; aussi avoit-il un équipage de Jean de Paris[5].

Corbeil. — Corbeil est une petite ville à six lieues de Paris, dans le pays de Hurepoix, avec titre de comté. Cette ville avoit anciennement ses comtes particuliers, dont le dernier, qui étoit Hugues du Puiset,

1. Ce nom a été biffé dans le manuscrit. — Le comte de Vernon était en France depuis 1699, et il n'avait pas lieu de faire son entrée le 15 mars 1702; mais il eut, la veille, c'est-à-dire le 14 mars, une audience particulière du Roi.

2. N. de Brosset, seigneur d'Arconville, mort le 19 juillet 1742. (*France protestante*, 2e édition, t. I, p. 334-335.)

3. Régiment levé en 1690 par la ville de Périgueux. Dangeau l'appelle à cette époque le dernier régiment de France (t. III, p. 257).

4. « Terme du discours familier, qui s'applique à un homme plein de caprices, de fantaisies. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

5. Nous avons déjà eu cette expression ci-dessus, p. 74.

céda tous ses droits à Louis le Gros[1]. Le prince de Parme[2] la prit en 1590. Guillaume Sevin, seigneur de la Grange, de mon nom et parent, en étoit gouverneur; malgré la brèche, qui étoit fort considérable, il soutint l'assaut. Il fut à la fin forcé de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison[3].

Melun. — Le 16, nous fûmes coucher, M. d'Arconville et moi, à Melun. Pendant le séjour que nous y fîmes le 17, je fus voir ma sœur qui est religieuse aux Ursulines. La ville de Melun est vicomté; elle est très ancienne. César en parle dans ses *Commentaires* comme d'une ville très considérable. Elle a donné le nom à une très illustre maison que nous avons vue finir[4].

Nemours. — Le 18, à Nemours, après avoir passé par Fontainebleau. La ville de Nemours est assez jolie. Pendant que le Roi est à Fontainebleau, la seconde compagnie des mousquetaires de S. M. reste dans cette petite ville. J'y avois fait trois voyages étant dans cette compagnie[5]. Les habitants y sont très polis,

1. Hugues du Puiset, ayant déclaré la guerre à Louis VI, fut vaincu en 1112; son comté fut confisqué et réuni à la couronne.

2. Alexandre Farnèse (1546-1592), gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II. Il commandait l'armée espagnole envoyée au secours des ligueurs assiégés dans Paris par Henri IV.

3. C'est le 16 octobre 1590 que la ville fut prise par les Espagnols. (*Mémoires de Pierre de l'Estoile*, t. V, p. 58.)

4. Toutes les branches de la maison de Melun n'étaient point éteintes à l'époque où écrit notre auteur, mais seulement la plus connue, celle d'Espinoy, dont le dernier représentant, qui portait le titre de duc de Melun, périt sans alliance, en 1724, dans une partie de chasse à Chantilly.

5. Ci-dessus, p. 100-101, 119, 122 et 182.

les femmes la plupart jolies et spirituelles. L'abbaye de la Joye est renommée par rapport à M. de Ségur; on en sait l'histoire[1].

Montargis. — Le 19, à Montargis, ville située en Gâtinois. Le Loing y passe. Il y a un ancien château dont la situation est aimable. Il y a un bas-relief sur la cheminée d'une grande salle, qui représente un homme ayant un bâton à la main pour se défendre d'un gros chien qui fait ses efforts afin de se jeter sur lui, et un homme mort à côté du chien. En voici l'histoire selon la tradition du pays[2]. Un gentilhomme du Gâtinois qui avoit perdu un procès contre un autre gentilhomme, son voisin, l'assassina dans un bois et l'enterra lui-même, afin que son crime ne fût point connu. Le chien du mort, très attaché à son maître, et qui étoit resté malheureusement à la maison pendant l'assassinat, ne le voyant pas revenir, en sort, et son instinct le conduit à l'endroit même où son maître étoit enterré. Là, faisant des hurlements affreux, il tâche avec ses pattes de le déterrer. Les hurlements du chien attirent tout le voisinage dans ce bois; le gentilhomme assassin y vient comme les autres, afin qu'on n'eût aucun soupçon de lui. Le chien ne l'eut pas plus tôt aperçu, qu'il redouble ses hurlements; il se jette sur lui avec fureur, et il l'auroit dévoré sans les personnes qui étoient présentes. On eut toutes les peines du monde à l'en empêcher. La justice se rendit aussi dans le lieu, et elle fit fouiller ce terrain. On y trouva le gentilhomme assassiné,

1. Ci-dessus, p. 102-106.

2. L'épisode du chien de Montargis a été ajouté après coup sur un feuillet supplémentaire.

tout ensanglanté, avec ses habits et son argent dans ses poches. Après le procès-verbal fait, on fit transporter le cadavre chez lui, et ensuite on l'enterra avec les cérémonies ordinaires. L'action du chien donna beaucoup de soupçon contre l'assassin, d'autant plus que, toutes les fois que cet animal l'apercevoit, il se jetoit toujours sur lui. Enfin, tous les gens de la justice, bien persuadés que c'étoit lui qui avoit commis ce crime, le firent arrêter et le condamnèrent à se battre avec un bâton à la main contre le chien, et il fut ordonné qu'il y auroit un tonneau du côté du chien, où cet animal pourroit se réfugier lorsqu'il seroit fatigué, et où le gentilhomme ne pourroit lui faire aucun mal pendant qu'il y seroit. Le combat dura très longtemps; mais enfin le chien s'élança avec une si grande rapidité sur lui, qu'il le prit par la gorge, le culbuta par terre et l'étrangla. Le mourant, auparavant de rendre le dernier soupir, avoua son crime. Ce jugement fut très approuvé, quoiqu'il n'y avoit point de témoin[1].

Gien. — Le 20, à Gien, qui est une petite ville dans la Beauce. La Loire y passe sous un très beau pont; elle a titre de comté.

La Charité. — Le 21, nous en partîmes de bon matin pour aller dans un château en Berry. Le seigneur du lieu, parent de M. d'Arconville, nous y fit très bonne chère. Nous trouvâmes, le lendemain 22, nos équipages à Cosne, après avoir repassé la Loire, et nous

1. M. Lemolt-Phalary a publié un travail sur la légende du chien de Montargis dans les *Mémoires de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, année 1840, et a démontré qu'elle n'avait aucun fondement historique.

fûmes coucher à la Charité, petite ville sur la même rivière, qui a souffert beaucoup pendant la guerre des huguenots.

Nevers. — Le 23, à Nevers, où nous passâmes la Loire sur un pont de pierre le lendemain. Cette ville est la capitale du Nivernois, avec évêché. César en parle dans ses *Commentaires.* Il y a une chambre des comptes. Nous fûmes voir la verrerie et la faïencerie. La cathédrale est bien bâtie; il y a une tour qui est admirée des curieux. Dans cette église, il y a un autel à l'orient et un autre à l'occident. Ce fut dans l'église de Nevers qu'un des évêques de cette ville, à ce qui m'a été dit, nommé Jacques Spifame[1], en communiant un particulier, lui dit : *Accipe figuram corporis Christi.* Le doyen l'ayant entendu : « Tu en « as menti, » lui répliqua-t-il[2]. Cet évêque, ayant abandonné la religion catholique, se retira à Genève, où Calvin, quelques années après, le fit pendre[3]. Cette action d'abandonner son évêché a donné occasion au proverbe : il est venu d'évêque meunier[4].

1. D'une bonne famille de Paris, Jacques Spifame fut d'abord chanoine de Notre-Dame, doyen de Saint-Marcel, puis vicaire général du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, et reçut l'évêché de Nevers le 5 mai 1546; il embrassa en 1559 la religion réformée, se maria et se retira à Genève.

2. *Gallia christiana*, t. XII, col. 657.

3. Selon *la France protestante* (t. IX, p. 309-312), il aurait été décapité, et non pendu, le 23 mars 1566, par ordre de Calvin, pour avoir entretenu des intelligences avec les catholiques.

4. Pendant son séjour à Genève, il avait été obligé pour vivre de prendre l'état de meunier, *ex episcopo pistrinarius*, dit la *Gallia christiana;* mais la *France protestante* ne confirme pas le fait.

Saint-Pierre-le-Moutier. — Le 24, à Saint-Pierre-le-Moutier, petite ville dont le bailliage est renommé[1].

Moulins. — Le 25, à Moulins, où nous séjournâmes le 26. Cette ville est la capitale du Bourbonnois ; elle étoit le séjour des princes de la maison de Bourbon. Elle est agréable ; les rues en sont assez bien percées, l'Allier y passe. Pendant notre séjour, nous y fûmes accablés par les marchandes de couteaux et de ciseaux. La maison des Chartreux est assez jolie. Nous fûmes à la Visitation pour voir le tombeau du maréchal de Montmorency[2], que sa femme[3] lui a fait ériger ; c'est un mausolée digne des curieux. Le cardinal de Richelieu lui fit couper la tête ; il avoit été fait prisonnier au combat près de Castelnaudary[4], portant les armes contre son roi Louis XIII.

Le 27, à un village à sept lieues de Moulins, où il y a une fort bonne hôtellerie. Le 28, à Cusset[5], autre village.

Roanne. — Le 29, ayant traversé la Palisse, où il y a un ancien château bâti par le maréchal de ce nom tué à la bataille de Pavie l'an 1525 (il étoit de la maison de Chabannes)[6], nous fûmes coucher à Roanne, petite ville située sur la Loire, qui commence à porter

1. Ce bailliage, très important au moyen âge, comprenait le Nivernais, le Bourbonnais et une partie de l'Auvergne.

2. Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France le 11 décembre 1630, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

3. Marie-Félice des Ursins, mariée en 1614, morte le 5 juin 1666 supérieure de la Visitation de Moulins, où elle s'était retirée après la mort de son mari.

4. Le 1er septembre 1632.

5. Allier, arrondissement de la Palisse.

6. Jacques II de Chabannes, seigneur de la Palisse, maré-

bateau. Elle est capitale du Roannois[1]; elle appartenoit au dernier duc de la Feuillade, mort maréchal de France[2].

Le 30, à Tarare.

Lyon. — Le 31, à Lyon, où nous séjournâmes le 1er avril. Elle est la capitale du Lyonnois; le Rhône et la Saône s'y joignent. Cette ville est fort ancienne; elle est aux François depuis l'an 532[3]. Elle est renommée par son commerce, par ses manufactures et par son négoce. Il y a des édifices et des places magnifiques, entre autres celle que l'on nomme Bellecour. L'hôtel de ville est la plus belle (*sic*) qu'il y ait en France. On voit dans cette ville des restes des anciens ouvrages des Romains. L'horloge que l'on voit dans la cathédrale est digne des curieux. L'archevêque est primat des Gaules. Les chanoines de la cathédrale ont le titre de comtes; ils font preuve de noblesse comme les chevaliers de Malte; mais ils n'y admettent point les nobles qui viennent de la robe[4].

Vienne. — Le 2, à Vienne, où nous mangeâmes de

chal de France en 1515, prit part aux guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier.

1. Ce petit pays, érigé en duché-pairie par Charles IX pour un Gouffier, fut apporté dans la maison d'Aubusson par Charlotte Gouffier, mariée en 1667 au premier maréchal de la Feuillade.

2. Louis d'Aubusson (1673-1725), gendre du ministre Chamillart, deviendra maréchal de France en 1724. Nous le retrouverons bientôt en Italie, de 1702 à 1706, notamment à l'époque du désastre de Turin.

3. Par la conquête qu'en firent Childebert et Clotaire sur le roi Gondomar de Bourgogne.

4. Le chapitre se composait de trente-deux chanoines, qui portaient le titre de comtes, parce que les comtes de Forez leur avaient cédé en 1173 le domaine temporel de la ville.

bonnes truites, quoique fort petites. Nous y arrivâmes en bateau. Cette ville est située sur le Rhône et sur la Gère. Elle est capitale du Viennois; elle est fort ancienne. Ses rues sont étroites, mal percées, ses maisons mal bâties. Il y a un archevêché. On y voit beaucoup de restes des anciens ouvrages des Romains. Elle a été la capitale du royaume des Bourguignons; elle a beaucoup souffert pendant les guerres civiles. La cathédrale est superbe.

La Côte-Saint-André. — Le 3, à la Côte-Saint-André[1], petite ville située sur un coteau, dont les environs produisent de très bons vins.

Moirans. — Le 4, en sortant de la Côte-Saint-André, nous aperçûmes les Alpes. Nous fûmes surpris de la hauteur de ces montagnes, qui sont presque toutes couvertes de neige en tout temps. Nous dînâmes à Moirans[2], au Grand-Saint-François, hôtellerie fameuse que le père de MM. Paris, qui font tant de fracas aujourd'hui à Paris[3], tenoit pour lors. Leur sœur, qui étoit d'une grandeur prodigieuse, étoit si malade, qu'elle en mourut quelques jours après. De là, nous fûmes à Voreppe[4], petit bourg à trois ou quatre lieues de Grenoble, où les Alpes finissent.

1. Isère, arrondissement de Vienne.

2. Isère, arrondissement de Saint-Marcellin.

3. On connaît le rôle important que jouèrent les quatre frères Paris dans l'histoire financière du XVIIIe siècle. L'aîné fut Antoine Paris (1668-1733). Le second, Claude Paris de la Montagne, né en 1670, mourut en 1742. Le troisième, Joseph Paris-Duverney (1684-1770), fut le plus célèbre des quatre. Enfin le dernier, Jean Paris de Montmartel, marquis de Brunoy (1690-1766), acquit une immense fortune comme banquier de la cour.

4. Isère, arrondissement de Grenoble, canton de Voiron.

Grenoble. — Le 5, à Grenoble, où nous séjournâmes le 6. Grenoble est la capitale du Dauphiné, située sur l'Isère; il y a un évêché, un parlement et une chambre des comptes; elle a pris son nom de l'empereur Gratien. Les évêques prennent le titre de prince de Grenoble. La Grande-Chartreuse, chef de l'ordre, est à trois lieues de cette ville, aussi bien que la Fontaine-qui-Brûle[1].

Vizille. — Le 7, à Vizille[2], petite ville renommée par le séjour qu'y faisoit le connétable de Lesdiguières[3], où il fit bâtir un superbe palais, qui est abandonné aujourd'hui. Ce château étoit digne de ce grand homme, qui étoit comme le roi du Dauphiné.

La Mure. — Le 8, à la Mure[4], petit bourg qui étoit rempli de neige. J'y pris encore un palefrenier qui vint m'offrir ses services.

Le 9, à un village dont le nom m'est échappé.

Gap. — Le 10, à Gap, ville assez jolie, mais qui se ressentoit encore de l'entrée du duc de Savoie dans ce pays[5]. On y faisoit bonne chère et à bon marché. Elle a beaucoup souffert dans la guerre des huguenots. Il y a un évêché, qui est très ancien; elle est capitale du petit pays appelé Gapençois. L'évêque a titre de comte; il met à côté de ses armes l'épée et la crosse en pal.

1. Exhalaison gazeuse qui se produit sur le bord d'un petit ruisseau, dans la vallée du Drac.

2. A dix-huit kilomètres de Grenoble.

3. François de Bonne, duc de Lesdiguières (1543-1626), maréchal de France (1608), connétable (1622).

4. Isère, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble.

5. En 1692, Gap, Embrun et tous les bourgs et villages

Embrun. — Le 11, à Embrun. Cette ville est la capitale de l'Embrunois, petit pays. Elle est fort ancienne; la Durance y passe. Les archevêques prennent le titre de princes, et ils prenoient anciennement celui de chambellans de l'Empire; ils faisoient battre monnoie. Le duc de Savoie la prit l'an 1692; il y eut la petite vérole.

Guillestre. — Le 12, à Guillestre[1], petit bourg à quatre ou cinq lieues d'Embrun. Le fort Mont-Dauphin[2] le commande. Ce fut par la vallée de Guillestre que le duc de Savoie passa pour venir faire le siège d'Embrun.

Briançon. — Le 13, à Briançon, ville capitale du Briançonnois. On la croit la plus haute ville du monde. Il est certain que, depuis Grenoble, on ne fait que monter jusqu'à cette ville.

Césanne. — Le 14, à Césanne[3], après avoir monté et descendu le mont Genèvre. Au milieu du village du mont Genèvre, il y a une fontaine qui se partage en deux : l'une fait la source de la Durance qui se jette dans la Provence après avoir traversé le Dauphiné, et ensuite elle se jette dans le Rhône entre Tarascon et Avignon; cette rivière est sans lit, sans bornes et sans retenue, ainsi incapable de navigation. Et l'autre partie de la fontaine fait la source de la Petite

environnants avaient été brûlés par les Savoyards. (*Histoire militaire*, t. II, p. 570-574.)

1. Hautes-Alpes, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Embrun.

2. A cinq lieues nord-est d'Embrun, sur une montagne que la Durance environne de trois côtés.

3. Cesana-Torinese, dans le district de Suse, sur la Petite Doire.

Doire[1] qui va se jeter dans le Pô, un peu au-dessous de Turin[2].

Césanne est un petit bourg. La tradition du pays est que, depuis quatre cents ans et plus, les paysans du haut Dauphiné ne souffrent aucun gentilhomme habiter dans ce pays. En voici la raison : un seigneur de Césanne, dont la terre lui donnoit le droit de cuissage[3], voulut user de son privilège trop à la lettre, étant couché avec une nouvelle mariée, ayant une jambe bottée et l'autre nue. Le mari étoit présent; il en fut si outré, qu'il assassina le seigneur à côté de sa femme. Cette action détermina les paysans de tout le pays d'assassiner tous les gentilshommes. Il est certain que, depuis très longtemps, les habitants n'y souffrent aucun noble. Nous séjournâmes à Césanne le 15, qui étoit le jour de Pâques[4]. Après vêpres, il y eut une procession du Saint-Sacrement : le curé nous envoya prier de porter le dais; M. d'Arconville, quoique huguenot dans le cœur, le fit avec toute la bienséance possible, et cette cérémonie ne lui fit aucune peine.

Exilles. — Le 16, à Exilles[5], bourg où il y a un château sur une petite montagne isolée, dans la vallée d'Oulx. On prétend que les anciens Romains envoyoient en exil dans cet endroit ceux dont ils n'étoient pas

1. Ou Doire ripaire.

2. Les deux rivières n'ont pas une source commune.

3. Voyez *le Droit du seigneur*, par A. de Foras (1886), et l'article de M. G. Barthélemy dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1866.

4. En 1702, Pâques était le 16 avril, et non le 15.

5. Aujourd'hui Italie, province de Turin.

contents, ce qui a fait donner ce nom à ce lieu-là[1].

Le 17, nous entrâmes sur les terres du duc de Savoie à Chaumont[2], bourg dont les environs produisent de très bons vins, et, après avoir traversé Suse, nous fûmes coucher à Rivoli.

Suse. — Suse est sur la Doire, aussi bien que Césanne, Exilles et Chaumont. Cette ville est capitale du marquisat de ce nom; les Alpes finissent en cet endroit. Les commis de la douane fouillèrent nos équipages impitoyablement. En sortant de Suse, nous entrâmes dans la plaine de Piémont, qui me parut un paradis terrestre, tant par rapport au climat que par rapport à la campagne; nous quittions un pays presque toujours rempli de neige.

Rivoli. — Rivoli[3] est une petite ville; il y a un château ancien, où les ducs de Savoie vont passer quelques jours pendant l'été. Le curé de la ville me fit voir ce qu'il y avoit de curieux.

Le 18, à Pianezza[4], bourg où il y a un beau château bien situé; on découvre de là toute la plaine de Piémont. Il appartient à un seigneur de Simiane qui est établi dans ce pays-là du règne de Louis XIII; c'est un des plus grands seigneurs de la cour de Savoie[5]. En me promenant avec le juge du lieu, il ne

1. Étymologie fantaisiste; le nom latin d'Exilles est *Ocellum*.

2. Chiomonte, sur la Doire ripaire.

3. Dans la province de Turin, près de la Doire ripaire. Il ne faut pas confondre cette ville avec le bourg de la province de Vérone où Bonaparte battit les Autrichiens en 1797.

4. Dans la même vallée de la Doire, à quelques kilomètres à l'ouest de Turin.

5. Charles-Emmanuel-Philibert de Simiane, marquis de Pianezza, colonel de plusieurs régiments savoyards et chevalier

faisoit que répéter : « Messieurs les François, vous « ferez dans la suite la conquête de toute l'Europe. Je « n'ai rien vu de plus beau en cavalerie que vos cara- « biniers. Oh ! la belle troupe ! » Notre gendarmerie ne l'avoit point frappé[1]. Il m'arriva dans ce bourg une petite aventure qui me fit du bien, et dont je me suis ressouvenu pendant tout le temps que j'ai resté en Italie. J'étois logé chez un bon bourgeois, dont la fille n'avoit que quinze à seize ans, jolie comme un petit cœur. L'ayant trouvée seule, je lui en contois de mon mieux. Elle m'écoutoit ; par malheur, elle aperçut son frère qui revenoit à la maison, et, sur-le-champ, elle me quitte brusquement, sans m'en dire la raison, et elle se met à fuir. Je cours après ; mais, dans ma course, je trouve son frère (c'étoit un homme de trente ans environ), qui, m'arrêtant par le bras, me dit : « Jeune homme, il faut, dans ce pays-ci, changer « les manières françoises, et encore plus dans le pays « où vous allez. Je ne vous dis point cela par rapport « à ma sœur (je ne crains point pour elle, car elle est « sage), mais par rapport à vous-même. En France, « on badine avec les femmes et les filles ; mais, en Ita- « lie, vous vous feriez assassiner. » Il me donna ensuite plusieurs exemples à ce sujet. Je me promis très fort de suivre ses avis, et je le remerciai en l'embrassant.

de l'Annonciade. C'est son grand-père, Charles de Simiane, cadet de la branche de Gordes, qui était passé en Savoie et avait épousé en 1607 Mathilde, fille légitimée du duc Emmanuel-Philibert, qui lui apporta en dot le marquisat de Pianezza.

1. Les carabiniers étaient un corps de cavalerie d'élite formé en 1690 ; mais ils ne pouvaient cependant entrer en comparaison avec la gendarmerie (ci-dessus, p. 89) ; ils étaient habillés de bleu doublé de rouge.

Turin. — Le 19, nous fûmes dîner à Turin. Le duc de Savoie étoit à la Vénerie[1]. Après avoir dîné, nous nous rendîmes au château ; nous en parcourûmes tous les appartements et celui de Madame Royale[2] ; je ne trouvai ni dans l'un ni dans l'autre rien de curieux ni d'extraordinaire. Le Dôme, qui est la métropole, est très beau ; on prétend que le saint suaire qui est dans cette église est le véritable[3]. Turin est situé sur le Pô, dans une belle plaine. Il n'y a guère de ville dans l'Europe où les rues soient mieux percées. Il y a de très beaux palais, de belles places, de belles églises. Cette ville est fortifiée de quatorze bastions, de plusieurs demi-lunes, et de plusieurs autres ouvrages qui la rendent une des plus fortes places de l'Europe. La citadelle est un pentagone.

Nous y vîmes le commandeur des Hayes, gouverneur de Verceil et premier lieutenant général des troupes de M. de Savoie. Il étoit François, de la province de Beauce, et parent de M. d'Arconville. Le duc de Savoie lui avoit obligation de la discipline de ses troupes ; aussi étoit-il très considéré et du prince et de ses sujets. Il quitta le service de France pour avoir, à ce qui m'a été dit, assassiné sa femme, accusée de galanterie. Il la mena dans la forêt d'Orléans, qui n'étoit pas loin de sa terre, et il la tua d'un coup de

1. La Venaria-Reale, près de Turin. Il y en a une description dans le *Dictionnaire géographique* de La Martinière.

2. Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, seconde femme du duc Charles-Emmanuel et mère de Victor-Amédée, se faisait appeler Madame Royale, de même que Chrétienne de France, sa belle-mère, fille de Henri IV.

3. Ci-dessus, p. 88.

pistolet[1]. A quelque distance de l'endroit où il avoit commis ce crime, il trouva un paysan qui avoit bien entendu le bruit, à qui M. des Hayes demanda s'il n'avoit rien entendu. Le paysan eut assez de prudence pour faire le sourd, et il lui répondit plusieurs fois : « Parlez haut, Monsieur; je ne vous entends point. » M. des Hayes, croyant que cet homme n'avoit rien entendu, continua son chemin; mais le paysan, le voyant éloigné, courut sur-le-champ avertir les juges du lieu de cette cruelle et barbare action. Ce crime étant su de tout le monde, M. des Hayes fut obligé de quitter le royaume. Il n'étoit alors que lieutenant d'infanterie.

Chivas. — Ce même jour, nous nous rendîmes à Chivas[2], où nous couchâmes. Pour y aller, nous passâmes la Petite Doire et la Stura[3], qui vont se jeter dans le Pô au-dessous de Turin. Chivas est une petite ville sur le Pô, dont les fortifications sont de terre.

Trin. — Le 20, à Trin[4], petite ville située aussi sur le Pô. Le 21, nous passâmes par Verceil, et nous traversâmes la Sesia à sec; elle va se jeter dans le Pô, à une lieue au-dessous de Casal. Cette petite rivière faisoit alors la séparation des États du duc de Savoie

1. Les *Mémoires de Sourches* (t. IX, p. 4 et note) confirment ce fait; voyez aussi le *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 188.

2. Chivasso, ville forte, sur le Pô, en aval de Turin.

3. Petite rivière qui se jette dans le Pô à quatre kilomètres en aval de Turin, après avoir passé à Lanzo et à la Vénerie. Il ne faut pas la confondre avec une autre Stura, dans le Piémont méridional, affluent du Tanaro.

4. Trino, en Piémont, sur le Pô, entre Verue et Casal.

d'avec le Milanois. Nous fûmes coucher à Sandoval[1], petit village du Novarois.

Le 22, nous dînâmes à Novare, place assez forte, dont la situation sur une petite éminence est fort avantageuse ; les Suisses y défirent les François qui en faisoient le siège en 1513. Les habitants attribuèrent cette défaite au patron de la ville, dont j'ai oublié le nom[2], à l'honneur duquel ils ont fait bâtir une magnifique chapelle, que je fus voir.

Vigevano. — Nous fûmes coucher à Vigevano[3] ce même jour. Cette ville, où il n'y a aucune fortification, est capitale du Vigevanois, dont les terres sont fort stériles. Le canal de Sforza y passe ; il va se jeter dans le Tessin, à deux lieues de cette ville. Les ducs de Milan y passoient plusieurs mois de l'année. Je fus logé chez un archiprêtre, qui avoit une très jolie nièce, que le bon prêtre ne quittoit pas.

Pavie. — Le 23, à Pavie, où nous séjournâmes le 24. Ainsi nous eûmes le temps de voir ce qu'il y avoit de plus curieux dans cette ville, qui est sur le Tessin et au delà de cette rivière. Elle est capitale du pays de Pavese ; l'évêché dépend de la cour de Rome. C'est une des plus anciennes villes de l'Italie, fondée, à ce que l'on croit, par les Gaulois. Elle est fort grande ; les églises y sont magnifiques, dans une desquelles on nous montra une petite chapelle remplie des os de nos François tués à la bataille que François Ier perdit, et où il fut fait prisonnier. Le même

1. Localité non retrouvée.
2. Saint Gaudenzio.
3. Sur le Tessin, entre Novare et Pavie.

chapeau qu'il avoit à cette bataille étoit pendu par une corde au-dessus des os.

Belgiojoso. — Le 25, à Belgiojoso[1], où le château du seigneur est assez beau; Belgiojoso est un petit bourg. Le 26, à Mirabello[2], petit village. Le 27, à Castelnuovo[3], bourg situé sur le Pô. Le 28, à Pizzighettone[4], place très bien fortifiée, située sur l'Adda. Il y a un château où l'on conduisit François Ier le lendemain de la bataille de Pavie. Cette ville a été bâtie par Philippe-Marie Visconti, duc de Milan[5]. François Ier y resta jusqu'après Pâques.

Crémone. — Le 29, à Crémone, trois mois et quelques jours après la surprise manquée sur cette place par le prince Eugène[6]. J'y trouvai les bourgeois encore dans la crainte et dans une terreur panique. M. de Vendôme y étoit arrivé le 1er mars pour commander l'armée à la place du maréchal de Villeroy, fait prisonnier au milieu de la ville dans cette même entreprise. J'y restai jusqu'au 2 de mai; ainsi j'eus le temps d'aller me promener et d'examiner tous les endroits où nos troupes avoient été aux mains avec les Impériaux, et voir ce qu'il y a de curieux dans cette ville. Je vis l'égout par où une partie des troupes impé-

1. Bourg de l'arrondissement de Pavie, dont le château appartient encore aujourd'hui à la famille de ce nom.

2. A quatre kilomètres de Pavie, sur la route de Milan. Ce fut près de Mirabello que se donna la fameuse bataille de Pavie.

3. Castelnuovo-Bocca-d'Adda, à treize kilomètres de Crémone, presque au confluent du Pô et de l'Adda.

4. A une vingtaine de kilomètres ouest de Crémone.

5. Né vers 1391, il succéda à son frère Jean-Marie en 1412, et mourut en 1447.

6. Ci-dessus, p. 176-177.

riales entrèrent. Crémone est une grande et belle ville; les églises sont magnifiques, les rues larges et bien percées; il y a de beaux palais, de beaux couvents. Il y a une tour, qui est des plus hautes que j'aie jamais vues[1] : elle a deux cent vingt-six brasses de hauteur, et ses fondements vingt-six et demie, selon l'inscription écrite sur une pierre au bas de la tour. Le château est assez bon. Plusieurs seigneurs font leur demeure dans cette ville, qui est située sur le bord du Pô, dans une belle plaine.

J'y trouvai nos recrues et plusieurs officiers de notre régiment. J'étois logé au couvent des Dominicains avec eux. Nous fîmes veiller une nuit un jeune novice[2], ce qui l'empêcha d'aller à matines. Son supérieur l'étant venu visiter le lendemain, le novice, pour s'excuser de n'avoir pas été à son devoir, lui dit qu'il avoit la fièvre. « Eh bien! » lui répliqua le supérieur, qui se doutoit bien de la conduite de son pupille, « il « faut vous réduire au simple bouillon. » Il lui tint parole, ce qui ne raccommodoit point notre petit moine, qui mouroit de faim. L'ayant su, nous lui faisions porter tous les jours à dîner et à souper, sans que ses supérieurs s'en aperçussent. Cela dura jusqu'à notre départ, qui apparemment fit cesser sa fièvre.

Le 2 de mai, nous en sortîmes avec nos recrues et tous les régiments françois qui y étoient en garnison après avoir été relevés par les Espagnols. Nous fûmes camper à Casaletto[3].

1. Ce *torrazzo*, bâti à la fin du XIIIe siècle, passe même pour la plus haute tour de l'Italie; il a cent vingt et un mètres.

2. L'anecdote qui va suivre a été ajoutée en marge.

3. Hameau aujourd'hui disparu.

Le 3, à San-Giovanni-in-Croce[1], où les deux bataillons du régiment vinrent nous joindre de Sabioneta[2], après que M. de Vendôme, qui y arriva le même jour, en eut fait lever le blocus aux ennemis. Ce fut dans ce camp que l'on donna des fusils aux soldats qui portoient des piques; ces armes ne valent rien, surtout en Italie, où l'infanterie ne craint point la cavalerie[3].

Les troupes qui devoient composer notre armée étant toutes assemblées, et les troupes du duc de Savoie nous ayant joints (elles consistoient en cinq mille quatre cents hommes), nous partîmes, la nuit du 11 au 12 de mai, de San-Giovanni-in-Croce, et, à la pointe du jour, nous arrivâmes sous Crémone. Nous y restâmes jusqu'à la nuit, que nous prîmes le chemin de Bordolano, bourg situé sur l'Oglio, à dix milles de Crémone[4]. Le prince Eugène pensa y être pris; il fut obligé de décamper bien vite. M. de Vendôme se logea dans la même maison que ce prince venoit d'abandonner. On nous montra la chambre où avoit couché le maréchal de Villeroy la nuit d'après qu'il fut pris à Crémone.

Le 15, nous décampâmes de Bordolano, où nous

1. Bourg de l'arrondissement de Casalmaggiore. L'auteur suit l'*Histoire militaire* de son frère le marquis de Quincy (t. III, p. 637).

2. Chef-lieu d'un petit duché entre le Mantouan et le Crémonais, cédé aux Espagnols par le duc de Parme en 1637.

3. Dans les régiments, un certain nombre de soldats étaient armés de longues piques, qui servaient à arrêter les charges de cavalerie; l'invention de la baïonnette les fit supprimer. (P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 436.)

4. Sur la route de Brescia.

passâmes l'Oglio[1] pour aller camper à Bassano[2], qui est sur la Mella[3]. A mesure que M. de Vendôme, qui étoit à la tête de l'armée avec tous les grenadiers, tous les dragons et vingt pièces de canon, avançoit sur l'ennemi, le prince Eugène nous abandonnoit le terrain, son armée n'étant pas si forte que la nôtre. Nous y séjournâmes le 16.

Le 17, l'armée passa la Mella pour aller camper à Pralboino[4]. Cette marche fit abandonner au prince Eugène Ustiano[5] et tous les bords de l'Oglio, excepté Canneto[6]. On trouva dans Ustiano beaucoup de munitions de guerre et de bouche, et les bateaux qui composoient les ponts des ennemis[7].

Le 18, à Isorella[8], situé sur le naviglio[9], où l'armée resta le 19 et 20. Pendant que nous y séjournâmes, M. de Villiers[10] s'empara de Canneto, seul poste

1. Cette rivière prend sa source dans la Valteline, forme le petit lac d'Iseo et se jette dans le Pô entre Guastalla et Borgoforte. C'est le 13 que l'armée passa l'Oglio d'après l'*Histoire militaire*, t. III, p. 638.

2. Bourg du Bressan, arrondissement de Verolanuova.

3. Affluent de l'Oglio.

4. Dans le Bressan, sur la rive gauche de la Mella, arrondissement de Verolanuova.

5. Dans le Crémonais, près du confluent de la Mella et de l'Oglio.

6. Canneto-sull'Oglio, dans le Bressan.

7. *Histoire militaire*, p. 641.

8. Dans le Bressan, arrondissement de Verolanuova, entre la Mella et la Chiesa.

9. Petit canal comme il y en a beaucoup dans cette partie de la Lombardie. On francisait ce mot en *naville*.

10. Étienne Bérault de Villiers-le-Morhier, mestre de camp de cavalerie en mars 1693, était brigadier depuis janvier 1702; il deviendra maréchal de camp en 1704.

que les Impériaux avoient sur l'Oglio. Les quatre cents hommes qui le gardoient furent faits prisonniers de guerre[1].

Le 21, nous passâmes la Chiese[2]. Quoique nous fussions dans le pays des Vénitiens, qui étoient neutres, nos soldats maraudoient impunément. Nous fûmes camper à Casalmoro[3]. M. de Villepion[4] s'empara, ce même jour, de Castel-Giufre[5], qui est sur un naviglio nommé la Fossa-Seriola, et le marquis de Créquy fut détaché à la tête d'un gros détachement de l'armée pour aller à Mantoue afin d'en renforcer la garnison[6].

Le 22, nous entrâmes dans le Mantouan pour aller camper à Medole[7]. Pendant la marche, on fit une cinquantaine de cuirassiers prisonniers de guerre[8].

Le 23, nous fûmes camper à Goito[9], sur le Mincio, petite ville assez bien fortifiée qui appartient au duc de Mantoue. Nous y avions une garnison. Comme j'étois commandé pour le campement, je marchois à la tête de l'armée avec les autres officiers du campement. Étant arrivés sur la hauteur de Goito, nous

1. *Histoire militaire*, p. 641.

2. La Chiese ou Chiesa, affluent de l'Oglio.

3. Dans le Bressan, arrondissement d'Asola, sur la rive gauche de la Chiese.

4. Claude-Léon de Cornuel de Villepion, maréchal de camp depuis le mois de janvier 1696, quittera le service en avril 1703. C'était le fils de la célèbre Mme Cornuel, l'amie de la Grande Mademoiselle et de Mme de Sévigné.

5. Castelgoffredo, dans le Mantouan.

6. *Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 641.

7. A sept kilomètres sud de Castiglione-delle-Stiviere.

8. *Histoire militaire*, p. 644.

9. Sur la rive droite du Mincio, arrondissement de Volta.

vîmes arriver à toute bride M. de Tanqueux[1], aide de camp de M. de Vendôme, qui dit à M. le comte de Revel[2] : « Eh! Monsieur, je vous cherche partout; le « prince Eugène attaque actuellement M. de Vendôme. « Il vous prie de venir à son secours avec la gendar- « merie. » M. Bouchu[3], intendant de l'armée, qui étoit dans sa chaise de poste, ayant entendu ce propos, et pâle comme la mort, dit à son postillon : « Vite à Goito! Vite à Goito! » Cette terreur panique nous fit crever de rire. Monsieur l'intendant étoit homme d'esprit, le meilleur intendant des troupes du Roi, mais poltron comme un lièvre. Les officiers espagnols des régiments de Flandres et de Brabant-cavalerie, qui marchoient à la tête de l'armée (les Espagnols avoient toujours la droite sur les François, parce que nous n'étions regardés que comme troupes auxiliaires), voyant que la gendarmerie s'ébranloit pour aller aux ennemis, représentèrent à M. de Revel que c'étoit à eux à marcher les premiers. « Je ne vous « empêche pas, répondit ce général, que vous vous « serviez de votre droit. » Ces Messieurs retournèrent

1. François-Pierre de Courtin, seigneur de Tanqueux, d'abord lieutenant aux gardes françaises, passa dans la suite au service d'Espagne et devint brigadier et inspecteur général de l'artillerie. Il fut tué, en 1719, au siège de Francavilla, en Sicile.

2. Charles-Amédée de Broglie, comte de Revel, était lieutenant général depuis 1688; il recevra l'ordre du Saint-Esprit en 1703, et mourra en 1707.

3. Étienne-Jean Bouchu (1655-1715) était intendant en Dauphiné depuis 1686, et des armées d'Italie depuis 1693; il sera nommé conseiller d'État dans le courant de 1702. Homme d'un esprit fort aimable, dit Saint-Simon, d'ailleurs galant, et de très bonne compagnie.

promptement à leurs troupes, et ils tâchèrent de gagner la tête de la gendarmerie, ce que je fis aussi; mais, en arrivant dans la plaine, nous apprîmes que c'étoit une fausse alarme; que cependant M. le marquis de Ruffey[1], qui marchoit avec un gros détachement pour couvrir le flanc de notre armée, ayant rencontré une troupe de cavalerie ennemie, l'avoit attaquée si vivement, qu'il l'avoit mise en déroute, après en avoir tué ou fait prisonnier une partie, et que, pendant ledit combat, le comte d'Uzès[2], qui étoit aussi à la tête d'un autre détachement, avoit pareillement battu un autre parti des Impériaux. Ces deux combats faits en même temps avoient fait croire que le prince Eugène attaquoit notre arrière-garde[3].

L'armée campa, la gauche à Goito et la droite à Rivalta[4]; nous y restâmes jusqu'au 30 de juin. Le lendemain 24 [mai] que nous arrivâmes dans ce camp, M. de Vendôme marcha à la tête d'un gros détachement à Marmirolo[5], maison de plaisance du duc de Mantoue, située entre cette dernière ville et Goito. Il y trouva le comte de Tessé[6], à qui il avoit donné

1. Anne-Marie-Louis Damas, marquis de Ruffey, venait d'être fait brigadier; lieutenant général en 1710, il sera nommé en 1716 sous-gouverneur de Louis XV.

2. François de Crussol, comte d'Uzès, mestre de camp de cavalerie depuis 1697, lieutenant général en 1718, et capitaine des gardes de la duchesse de Berry en 1719.

3. *Histoire militaire*, t. III, p. 644-645.

4. Petit village sur la rive droite du Mincio, à un mille au nord de Mantoue.

5. A sept kilomètres nord de Mantoue; le palais avait été bâti vers 1480 par Frédéric de Gonzague.

6. René de Froullay, comte de Tessé, lieutenant général depuis 1692, recevra le bâton de maréchal en 1703, la gran-

rendez-vous. M. de Tessé avoit commandé dans Mantoue pendant l'hiver et pendant le blocus. A l'approche de M. de Vendôme, les Impériaux abandonnèrent ce poste si précipitamment, qu'ils laissèrent beaucoup de munitions de bouche. Après que M. de Tessé eut rendu compte à notre général de l'état où se trouvoit la garnison de Mantoue, ils partirent ensemble pour se rendre dans cette ville. Toute la noblesse et toute la bourgeoisie vinrent au-devant de M. de Vendôme, qui fit son entrée, le soir, aux acclamations réitérées du peuple, qui crioit : « Vive le roi de France et M. de « Vendôme ! » Toutes les rues étoient éclairées, les dames étoient aux fenêtres; elles avoient toutes un nœud de ruban blanc à leur tête[1].

Le lendemain 25, notre général fut rendre visite au duc de Mantoue. Ensuite, il alla examiner la place, et il se rendit à la porte Cerese et à celle de Pradelle, pour voir de dessus le rempart le camp du prince Eugène. Il pensa être tué d'un boulet de canon à la porte Pradelle; les ennemis, par les ouvrages qu'ils avoient faits, tenoient ces deux portes bloquées.

Castiglione-delle-Stiviere pris. — Le lendemain de notre arrivée à Goito, qui étoit le 26, M. de Revel fut détaché, avec quatre pièces de canon et un détachement de l'armée, pour aller faire le siège de Castiglione-delle-Stiviere, qui est à deux lieues en deçà du

desse en 1704, la charge de général des galères en 1712, et mourra le 30 mai 1725. Il était chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et l'on trouve, dans le recueil publié en 1888 par M. le comte de Rambuteau, les lettres qu'il écrivit de Mantoue à cette princesse.

1. *Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 646.

lac de Garde[1]. En arrivant, il s'empara de la ville, qui n'est environnée que d'une simple muraille; mais M. de Richerand, ingénieur en chef[2], ayant reconnu le château qui est situé sur une hauteur, et l'ayant trouvé beaucoup plus fort qu'on l'avoit dit, engagea M. de Revel de prier M. de Vendôme de lui envoyer huit pièces de canon et un renfort de troupes : ce qui étant arrivé, avec cinq autres pièces de canon, les ennemis, après plusieurs décharges, capitulèrent et se rendirent prisonniers de guerre le 31 mai[3].

Ce même jour 26, notre général vint rejoindre l'armée, et moi, je pensai avoir une affaire avec d'Esgrigny, capitaine de notre régiment[4] et fils du second intendant de l'armée[5], avec qui j'étois de chambrée.

1. Entre Mantoue et Brescia; c'était le chef-lieu d'une petite principauté appartenant à des cadets de la maison de Gonzague, comme il va être dit ci-après, p. 208.

2. Guy de Richerand, ingénieur, d'abord capitaine au régiment de la Marine (mai 1677), prit part à un grand nombre de sièges, ce qui lui valut successivement les grades de brigadier (3 janvier 1696) et de maréchal de camp (10 février 1704). Nous le verrons, blessé à la tête, le 22 octobre 1704, à l'attaque de Guerbignano, au début du siège de Verue, subir l'opération du trépan, et en mourir le 27 octobre.

3. *Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 647-649.

4. Jean-René de Jouenne d'Esgrigny deviendra colonel d'infanterie en 1704 et sera tué au siège de Verue en mars 1705.

5. René de Jouenne, sieur du Mesnil et d'Esgrigny, d'abord huissier de la chambre du Roi, puis capitaine au régiment de la Couronne dès 1666, ensuite commissaire des guerres, intendant de l'armée d'Irlande (1689), puis en Catalogne et en Italie, fut fait prisonnier à Crémone; il ne mourut qu'en 1732. Il s'était fait confirmer dans sa noblesse par des lettres de juillet 1698, qui contiennent l'énumération de ses services. (Arch, nat., X^{1a} 8692, fol. 409.)

Nous fûmes ensemble, et trois autres officiers du régiment, pour faire collation dans une tente de vivandier. Nous trouvâmes le vin si bon, que nos pauvres têtes en étoient bouleversées. Il y avoit à une autre table le chevalier de Novion[1], capitaine des grenadiers du régiment de Bretagne[2], qui étoit de la connoissance de d'Esgrigny. Ils se mirent tous deux à parler allemand, et il me parut que d'Esgrigny, en me regardant de temps en temps, se mettoit à rire. Comme je m'imaginois qu'il se railloit de moi, je lui dis à l'oreille que je voulois avoir raison de son procédé, et que je le priois très fort de me suivre. Mon camarade me protesta que ce n'étoit pas de moi dont ils parloient; il eut beau me jurer que leur conversation ne me regardoit point, qu'ils parloient d'une partie aimable qu'ils avoient faite ensemble : j'étois si prévenu que c'étoit de moi, que je l'obligeai à la fin de me suivre. Nous étions déjà derrière le jardin des Capucins, qui est à une portée de fusil de Goito; nous allions dégaîner, sans trop savoir tous deux ce que nous allions faire, lorsque le commandant de notre second bataillon arriva, qui nous ordonna les arrêts, et il fit mettre un soldat en faction devant ma tente et un devant celle de d'Esgrigny. Le lendemain, lorsque je me réveillai, je ne me ressouvenois nullement de ce

1. André Potier, dit le chevalier de Novion, d'abord page de la chambre (1679), puis capitaine au régiment de Bretagne, dont son frère aîné était colonel, mort de crapule et de misère le 14 octobre 1735, à soixante-deux ans. (Dossier bleu du Cabinet des titres, ms. Fr. 30085.)

2. Formé en 1644 sous le nom de Mazarin-français, prit celui de Bretagne en 1651. « Fort bon et fort ancien régiment, » dit Dangeau (t. XVIII, p. 328).

qui s'étoit passé la veille; d'Esgrigny ne s'en ressouvenoit pas plus que moi. Le marquis de Dreux, colonel du régiment, nous fit venir chez lui; il nous fit une petite réprimande, et ensuite il nous fit embrasser. Depuis, nous avons vécu, d'Esgrigny et moi, très cordialement ensemble.

Mantoue. — Le 28, nous fûmes dîner à Mantoue. Nous vîmes tout ce qu'il y a de curieux dans cette ville; nous nous promenâmes longtemps sur les remparts du côté des portes de Pradelle et de Cerese, afin de voir le camp des Impériaux et les ouvrages qu'ils avoient faits pour bloquer ces deux portes. Mantoue est située au milieu du lac que forme la rivière du Mincio, qui sort du lac de Garde. Cette ville est capitale du Mantouan. On ne peut en approcher que par la porte Cerese et celle de Pradelle. Cette situation la rend une des plus fortes places de toute l'Europe; je puis dire que, tant que l'Empereur possédera cette place, il sera toujours maître de l'Italie, cette ville n'étant pas trop éloignée du Trentin. Le dehors du palais du duc de Mantoue n'a rien qui flatte les yeux; mais il est si vaste, et il y a tant d'appartements, qu'il y a de quoi loger trois rois bien à leurs aises. Cette ville est belle et des plus anciennes; on prétend qu'elle a été bâtie sept cents ans avant Rome. Elle a donné naissance à Virgile et au Tasse. Le palais du Té est remarquable par les peintures du célèbre Michel-Ange[1]; les églises y sont belles, les rues larges et bien percées, surtout celle de Pradelle. Cet État

1. Ce palais, situé en dehors de la ville, fut construit par Jules Romain et orné de fresques par le même artiste. Il ne s'y trouve rien de Michel-Ange.

étoit dans la maison de Gonzague, qui est une des plus illustres d'Italie, depuis l'an 1327; cependant cette maison de Gonzague descend d'un simple bourgeois de Mantoue, nommé Guy de Gonzague, et dont le fils Louis, après avoir tué Bonacorsi, son seigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement et en avoit ensuite usurpé la souveraineté[1], qui a été dans cette maison jusqu'à Ferdinand-Charles mort à Venise[2]. L'empereur Joseph[3] s'est emparé de ce duché.

Le 1er jour de juin, nous apprîmes que Castiglione-delle-Stiviere s'étoit rendu, la garnison prisonnière de guerre. Cette place appartenoit au prince de Castiglione et de Solferino, de la maison de Gonzague. Ses sujets s'étoient révoltés, deux ans auparavant, contre lui; ils l'avoient chassé de sa ville, et brûlé son palais. Dans la suite, ce prince s'étoit retiré avec sa famille en Espagne. Philippe V leur a donné des établissements dignes de leur naissance[4].

Le 3 de juin, nous décampâmes de Goito pour aller

1. Louis de Gonzague, capitaine de Mantoue, tua le tyran Passerino-Bonacorsi (1328) et se fit donner la seigneurie à titre de vicaire de l'Empire. Il mourut le 18 janvier 1360.

2. Ferdinand-Charles IV, né en 1652, duc de Mantoue en 1665, mort dépouillé de ses États, le 30 juin 1708, à Venise.

3. Joseph, archiduc d'Autriche (1678-1711), élu roi des Romains en 1690, succéda comme empereur en 1706 à son père Léopold, sous le nom de Joseph Ier, et, cette même année, le Mantouan fut conquis, ainsi que le Milanais, par son armée.

4. Ferdinand de Gonzague, prince de Castiglione, né en 1649, fut en effet chassé de sa capitale en 1700, et se retira à Venise, où il mourut le 13 février 1723. Son second fils passa en Espagne, où Philippe V, à l'occasion de son mariage avec la veuve du duc d'Albe, le fit grand de la première classe et gentilhomme de la chambre.

camper à la Madonna-delle-Grazie[1], la droite de l'armée à la Fossa-Maestra ou Osone-Nuovo, qui se partage en deux branches, dont l'une va se jeter dans le lac de Mantoue à Curtatone[2], et l'autre dans le Pô à Borgo-Forte[3], après avoir traversé Montanera[4], où elle forme encore plusieurs branches[5]. L'armée du prince Eugène étoit campée de l'autre côté, fortifiée de plus d'une chaussée, sa droite à Curtatone et sa gauche au Pô. Celle de notre armée s'étendoit jusqu'à Rivalta, où M. de Vendôme prit son quartier. Notre centre étoit à la Madonna-delle-Grazie, abbaye située sur le bord du lac de Mantoue ; il y a une assez belle église, où les bourgeois de Mantoue y vont en dévotion. J'y remarquai plusieurs figures en cire, entre autres celle du connétable de Bourbon, qui fut tué en faisant escalader la ville de Rome. Au bas de son effigie étoient ces mots : *Traditore a Dio e al suo re.* Ce pays est fort coupé de canaux, de ruisseaux et de haies, ce qui détermina notre général à mêler l'infanterie avec la cavalerie par brigade. Malgré la situation avantageuse où nous étions, nous la renforçâmes de bons retranchements, auxquels nous travaillâmes plusieurs jours, et nous fîmes un pont sur le Mincio pour la communication de notre armée avec Mantoue[6]. Les deux armées étoient à la portée du canon, maxime

1. Abbaye aujourd'hui disparue, à l'ouest de Curtatone.

2. A cinq kilomètres de Mantoue, sur le bord sud du lac.

3. Bourg fondé en 1211 par les habitants de Mantoue pour commander le passage du Pô sur la route de Modène.

4. Hameau de la commune de Curtatone.

5. Voyez le plan de Mantoue et de ses environs dans l'atlas des *Mémoires militaires*.

6. Quincy, *Histoire militaire*, t. III, p. 649-650.

excellente, dont M. de Vendôme s'est beaucoup servi, surtout lorsqu'il avoit affaire avec le prince Eugène, pour être plus à portée de savoir ce qui se passoit dans l'armée ennemie.

Le 8 de juin, nous apprîmes que M. de Chartoigne[1] s'étoit emparé de Viadana[2], petite ville où il y a un château près du Pô et en deçà, vis-à-vis de Brescello[3], de l'autre côté de cette rivière, dans le Modénois.

Comme M. de Vendôme ne vouloit pas rester longtemps dans ce camp, il fit faire d'autres retranchements outre ceux qui étoient déjà faits, pour contenir environ vingt mille hommes qui devoient y rester aux ordres du prince de Vaudémont, gouverneur du Milanois, pendant qu'il s'occuperoit à de nouvelles entreprises, ce que nous verrons dans la suite. En attendant que je fasse le détail de tous les mouvements et des marches que nous fîmes au delà du Pô, il est nécessaire de rapporter ce qui arriva pendant que nous étions encore dans ce camp.

Le 9, je fus du détachement pour former la chaîne qui devoit couvrir nos fourrageurs. Nous nous mîmes en marche deux heures avant le jour. A la pointe de l'aurore, nous arrivâmes dans un endroit où aboutissoient quatre chemins. Nous y vîmes un spectacle qui nous fit bien de la peine : une cinquantaine de nos carabiniers y avoient été massacrés par un parti d'une

1. Philippe-François de Chartoigne, brigadier depuis 1693, maréchal de camp en janvier 1702, lieutenant général en 1704, tué au siège de Verue le 26 décembre de la même année.

2. Dans le Mantouan, à deux kilomètres au nord du Pô.

3. Notre auteur écrit Bercello, comme la plupart de ses contemporains. Cette place était sur la rive droite du Pô.

centaine de nos soldats qui s'étoient embusqués dans cette croisée; l'action s'étoit passée il n'y avoit pas une demi-heure. Le partisan qui commandoit les cent soldats, croyant que c'étoit un détachement des ennemis, les laissa remplir tout le chemin qui venoit à lui; ensuite, sa sentinelle cria : « Qui vive? » auquel on répondit : « Qui vive toi-même? » Le partisan, persuadé absolument que c'étoit un parti des Impériaux, fit faire sa décharge générale si à brûle-pourpoint sur nos pauvres carabiniers, que la plus grande partie en fut tuée ou blessée. On se reconnut dans le moment; mais il n'étoit plus temps.

Il pensa arriver un autre malheur pendant ledit fourrage. Le marquis de Bouligneux[1], maréchal de camp, galant homme et des plus braves, mais d'une distraction extraordinaire, fut, quoiqu'il n'étoit pas de jour, se promener le long de la chaîne. Il n'étoit suivi de personne. Son cheval l'emmena insensiblement dans une grand'garde des ennemis; il ne s'en aperçut que lorsqu'il fut au milieu d'eux. Sans s'épouvanter, il feignit de paroître un de leurs officiers généraux. Comme il ressembloit beaucoup au prince Eugène, les Impériaux le prirent pour lui. Cette incartade devoit le guérir pour toujours de ses distractions; mais nous verrons dans la suite, année 1704, que cette mauvaise habitude fut cause de sa mort. Il conta, le soir, pendant le souper, chez M. de Vendôme, ce qui lui étoit arrivé au fourrage; on en rit beaucoup, et ce fut le sujet de la conversation pen-

1. Louis de la Palu, marquis de Bouligneux, maréchal de camp depuis le 29 janvier 1702, deviendra lieutenant général en février 1704 et sera tué devant Verue le 14 décembre suivant.

dant tout le repas; les distractions de M. de Brancas n'y furent pas oubliées[1]. Notre général fut très touché du malheur de nos carabiniers.

La nuit du 10 au 11, environ sur les deux heures du matin, pendant que je dormois tranquillement, je fus réveillé par la décharge de plusieurs coups de fusil, dont plusieurs balles percèrent ma tente. Notre régiment, avec le reste de la réserve, couvroit la maison du duc de Vendôme du côté de la cour. Nous fûmes bientôt informés de quoi il étoit question. Nos grenadiers et nos piquets marchèrent sur-le-champ d'où venoit le bruit. Le prince Eugène, qui faisoit autant la guerre en renard qu'en lion, imagina de faire enlever notre général, qui étoit son cousin germain[2]. La chose étoit facile[3]. Il fit embarquer à Curtatone deux cent cinquante grenadiers ou soldats sur quinze bateaux, aux ordres de M. Davia, lieutenant-colonel, fameux partisan[4]. La maison où logeoit M. de Vendôme étoit située près du lac; entre ce lac et la maison, il n'y avoit que le jardin, qui étoit fort petit. Au bout de ce jardin, à droite, il y avoit une allée de fort beaux arbres, où nous nous promenions tous les jours. On avoit mis une dizaine de soldats de la garde

1. Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, mort en 1681. C'est le type du Distrait des *Caractères* de la Bruyère et de la comédie du *Distrait*, par Regnard.

2. Comme fils des deux sœurs, Laure Mancini, duchesse de Vendôme, et Olympe Mancini, comtesse de Soissons.

3. Le marquis de Quincy rapporte longuement cette tentative. (*Histoire militaire*, t. III, p. 653-654.)

4. Est-ce celui qui sera général de l'artillerie de Savoie en décembre 1703 (*Gazette d'Amsterdam*, 1704, n° IV) et qui mourra en décembre 1704? (*Ibidem*, n° CII, de Venise.)

du général (c'étoit du régiment de Piémont[1]) aux ordres d'un sergent pour conserver les arbres de cette allée. Les ennemis, à la faveur d'une quantité de roseaux et de la nuit qui étoit fort obscure, arrivent sur le bord du lac. La sentinelle, qui étoit à dix pas du corps de garde, entendant du bruit, crie : « Qui « vive? » Un officiër des ennemis répondit : « France. » — « Quel régiment? » répliqua la sentinelle. L'officier nomma un régiment françois. Pendant ce temps-là, la petite flotte avançoit toujours; mais la sentinelle leur crie de s'arrêter, et, voyant qu'ils avançoient, il tire son coup de fusil et crie : « Alerte! » Les ennemis firent une très grande faute : car ils firent une décharge sur la sentinelle, dont il fut tué; mais, en même temps, le petit corps de garde s'avança sur eux et fit la sienne, ce qui donna l'alarme à toute l'armée[2]. Les Impériaux, se voyant découverts et entendant le bruit qu'on faisoit dans notre camp, prirent le parti de s'en retourner, après avoir fait une seconde décharge dans les fenêtres de la chambre où couchoit M. de Vendôme, s'imaginant qu'il mettroit la tête à la fenêtre pour savoir ce qui se passoit. Le pauvre M. Bouchu, qui étoit logé dans la même maison, au rez-de-chaussée, du côté du jardin, eut la peur tout entière. Son valet de chambre, au bruit de la mousqueterie, vient vite pour sauver son maître, qui, entendant la marche

1. Ce régiment, un des six vieux corps, avait été formé, dès 1562, avec les anciennes bandes piémontaises enrôlées au service de France. Nous verrons bientôt sa belle conduite à Luzzara.

2. Le sergent, pour sa récompense, eut à choisir entre une lieutenance ou trois cents livres de pension (lettre du Roi, ms. Fr. 14177, fol. 243).

d'un homme, se met aussitôt à crier : « Ah ! Monsieur, « quartier, je vous prie ! Je vous donnerai tout ce que « je possède ; sauvez-moi la vie. » Le valet de chambre avoit beau lui dire que c'étoit lui, en lui nommant son nom ; il ne cessoit de demander quartier. On eut une peine extraordinaire à le rassurer. M. de Vendôme fut vivement piqué du procédé du prince Eugène et de sa manière de faire la guerre. Il ne fut pas longtemps sans en prendre vengeance.

La nuit du 14 au 15, il fit voiturer douze pièces de canon de vingt-quatre livres de balles au delà du lac, vis-à-vis la maison du général des Impériaux, lesquelles, toutes ensemble, firent une décharge sur ladite maison, et cela à la petite pointe du jour[1]. Nous apprîmes le surlendemain que la première décharge avoit fait un si grand désordre, qu'elle tua un page de ce prince qui étoit à côté de lui pendant qu'il se faisoit raser à la lumière, que son escalier en fut culbuté, ce qui l'obligea de se sauver en robe de chambre par une échelle et de changer de quartier. Il le mit à Montanera, qui étoit au centre de son armée. Le prince de Commercy[2] fut obligé aussi de décamper bien vite de sa maison ; il y eut plusieurs personnes et chevaux de tués ; beaucoup de tentes furent renversées de cette canonnade, qui dura pendant toute la journée.

1. Quincy, *Histoire militaire*, t. III, p. 655.

2. Charles-François de Lorraine-Elbeuf, fils de la princesse de Lillebonne, né en 1661, fut tué au combat de Luzzara le 15 août 1702 : ci-après, p. 240. Ayant déserté en 1684 pour prendre du service dans l'armée impériale, il en partageait avec son cousin le prince Thomas de Vaudémont le commandement sous le prince Eugène.

Le 16, M. de Vendôme fit retirer les douze pièces de canon, et il alla à Mantoue, avec deux mille chevaux, pour reconnoître les ponts que les ennemis avoient sur le Mincio. En revenant de cette promenade, il fut attaqué à Mantoue d'une colique néphrétique, ce qui nous alarma infiniment. Il étoit aimé généralement de tout le monde. Les soldats l'adoroient[1]; ils le nommoient *le Blondin* ou *le Caporal Vendôme*. Le 18, son accident étant passé, il revint joindre l'armée.

Nous restâmes dans ce camp jusqu'au 11 de juillet, pendant lequel temps il ne se passa plus rien de considérable.

J'ai oublié de dire que le duc de Mantoue vint dîner chez M. de Vendôme le 12 juin. Notre armée étoit en bataille. Il ne faisoit que répéter : *Bravi, bravi cavalieri! Bravi soldati! Bravi signori!* Comme il étoit notre généralissime, M. de Vendôme lui fit faire tous les honneurs dus à cette qualité; le canon fit trois décharges.

Enfin, le 11 juillet, le duc de Vendôme, ayant laissé dans nos retranchements, tant François qu'Espagnols, vingt-cinq mille hommes aux ordres du prince de Vaudémont, marcha avec le reste à Crémone. Nous étions de son armée; nous nous y rendîmes en trois jours de marche, en trois colonnes. Le roi d'Espagne, qui devoit commander l'armée des deux couronnes, y étoit arrivé le 3. Ce même jour, le duc de Parme[2] vint saluer S. M. Catholique, accompagné de Mlle de

1. « Pour sa familiarité avec eux et la licence qu'il toléroit pour s'en gagner les cœurs, » dit Saint-Simon.

2. François Farnèse (1678-1727), devenu duc en 1694, à la mort de son père.

Parme, sa fille[1], qui étoit alors très jolie. Certainement elle ne croyoit pas qu'elle épouseroit un jour ce prince, qui lui fit beaucoup de politesses et qui ne cessoit de la regarder.

Nous arrivâmes le 13 à une demi-lieue de Crémone; nous y séjournâmes le 14. Ce jour-là, le roi d'Espagne fit la revue d'une partie de l'armée; il étoit accompagné du duc de Mantoue. Les troupes qui avoient passé en revue devant S. M. Catholique passèrent le Pô pour aller camper à Castelvetro, dans le Parmesan[2].

Pendant notre séjour près de Crémone, je fus voir la cour de ce prince, qui étoit logé à l'hôtel de ville, où il y avoit sur la porte ces mots : *Fidelis Cremona*, en lettres d'or. Je trouvai le roi fort changé : il avoit pris la perruque; il avoit une épaule plus grosse et plus haute que l'autre. Je le suivis à la messe au Dôme. Il y fut à pied; il n'avoit que quatre gardes, qui le suivoient de si près que les bouts de leurs mousquetons touchoient presque le dos de ce prince. Ils avoient encore leur ancien habillement : une manière de casaques jaunes, sur lesquelles il y avoit des galons de soie entremêlés de noir, de rouge et de blanc[3];

1. Élisabeth Farnèse, née en 1692, qui devait épouser Philippe V en 1714 après la mort de Marie-Louise de Savoie. Elle n'était que la nièce et belle-fille du duc François : son père Odoard, fils aîné du duc Ranuce II, était mort en 1693, un an avant ce dernier, et la veuve, Dorothée-Sophie de Bavière, avait épousé en secondes noces le duc François.

2. Castelvetro-Piacentino, dans l'arrondissement de Fiorenzuolo-d'Arda, au point le plus oriental de la grande boucle que forme le Pô.

3. Sur les gardes du corps des rois d'Espagne et sur leur

c'est la livrée de la maison d'Autriche. Ils avoient un coqueluchon[1] de la même couleur qui leur pendoit sur leurs épaules. Ils étoient tous quatre petits, noirs et maigres, enfin de fort mauvaise mine, aussi bien que la plupart des grands d'Espagne et des seigneurs. L'après-midi, S. M. Catholique tira les hirondelles pendant deux heures; il ne manquoit pas un coup.

Le lendemain 15, après avoir passé en revue devant ce prince et avoir passé le Pô, nous fûmes camper à Castelvetro, à un mille de Crémone[2]. Je soupai chez M. le chevalier de Vervant[3], capitaine du régiment Royal-Roussillon-cavalerie[4], mon ami, avec qui j'avois été mousquetaire. Nous étions aux ordres du marquis de Créquy. Ce camp étoit composé de vingt-trois bataillons, de quarante escadrons et de quinze pièces de canon[5].

Le 16, notre armée fut camper à Soarza, situé sur la rivière de l'Arda[6]. Le 17, à Busseto[7], petit bourg le long du Longinario. Le 18, M. de Vendôme nous ayant joint, nous fûmes à San-Donnino[8], autre bourg

habillement, voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, t. IX, p. 214, note 3, X, p. 386, note 4, et XI, p. 323.

1. Capuchon de moine ou de pénitent. (*Dictionnaire de Trévoux*.)

2. A sept kilomètres.

3. De la maison saintongeaise de Goulard.

4. M. Chavane a écrit l'histoire de ce régiment, créé en 1635.

5. *Histoire militaire*, p. 669.

6. Hameau de la commune de Villanova sull'Arda, dans le Plaisantin. L'Arda est un petit affluent du Pô.

7. Arrondissement de Borgo-San-Donnino, dans une plaine, sur la rive droite du canal du Longinario.

8. Borgo-San-Donnino, siège d'un évêché dans l'Émilie, sur un affluent du Taro.

sur le Stirone, où nous séjournâmes le 19. Le 20, à San-Secundo[1], autre bourg sur le Taro, peu éloigné de l'endroit où Charles VIII gagna la bataille de Fornoue le 6 juillet 1495; nous y séjournâmes le 21.

Le 22, le roi d'Espagne arriva dans notre camp. Ce même jour, une partie de nos troupes passa le Taro avec S. M. Catholique et tous les officiers généraux, l'autre partie ayant été obligée de rester en deçà de cette petite rivière, qui grossit, en un moment de temps, si considérablement, par la pluie qui étoit tombée pendant toute la nuit, que le seul pont que nous avions fut rompu. Ce reste des troupes, dont nous étions, aux ordres d'un brigadier qui étoit M. d'Imécourt[2], colonel de Cotentin[3], passa le lendemain 23 le Taro[4]. Nous fûmes joindre le reste de l'armée à Colorno, sur la Parma[5], petite ville où il y a une maison de plaisance du duc de Parme, qui est faite comme un couvent. Le roi d'Espagne y étoit logé; il nous vit défiler d'une fenêtre. Le même jour, les troupes qui étoient restées de l'autre côté du Pô passèrent cette

1. San-Secundo-Parmese, sur la route de Parme à Crémone par Casal-Maggiore.

2. Jean-Bernard de Vassinhac d'Imécourt était colonel depuis 1693, et venait d'être fait brigadier; il deviendra maréchal de camp le 26 octobre 1704, et sera tué devant Verue le 26 décembre suivant.

3. Créé en janvier 1693, ce régiment fut licencié en septembre 1714.

4. *Histoire militaire*, t. III, p. 669.

5. La Parma est un affluent du Pô, qui passe à Parme. Colorno est situé en aval de cette ville, à peu de distance du confluent.

rivière à Casal-Maggiore[1] et vinrent camper à Sissa[2].

Nous séjournâmes le 23 et le 24 à Colorno, pendant lequel temps elles vinrent nous rejoindre au nombre de dix-sept bataillons et quarante escadrons. Ainsi notre armée étoit composée de quarante bataillons et de quatre-vingt-quatre escadrons, et d'une vingtaine de pièces de canons de campagne.

Le 24, après dîner, ayant bu beaucoup de vin de Bourgogne et de Champagne que mon camarade d'Esgrigny avoit apporté de chez son père, qui étoit, comme je l'ai déjà dit, second intendant de l'armée, je fus me mettre sur mon lit (il faisoit une chaleur excessive), où je m'endormis. En me réveillant, je me sentis la fièvre, accompagnée d'un mal de tête horrible.

Le 25, la fièvre me continua; je n'en dis rien à qui que ce soit. Nous décampâmes ce jour-là pour aller à Sorbolo[3], sur la Lenza, petite rivière qui va se jeter dans le Pô à côté de Brescello, place la plus forte du Modénois, où les Impériaux avoient une grosse garnison. La Lenza sépare le Parmesan d'avec le Modénois. A une demi-lieue de Colorno, nous rencontrâmes le duc de Parme qui alloit de sa ville capitale à sa maison de plaisance. Il étoit dans un phaéton[4] doré qu'il menoit lui-même, accompagné de trente gardes habillés de buffle avec des chapeaux gris, un trompette à

1. Ville du Crémonais, sur la rive gauche du Pô, dans le voisinage de Sabionette.

2. Dans le Parmesan, entre San-Secundo et Borgo-San-Donnino.

3. Dans le Parmesan, arrondissement de San-Donato-d'Enza.

4. « Chaise roulante fort propre, qui n'est ordinairement que

la tête de ce cortège, qui ne cessoit de sonner. Nous eûmes une peine extraordinaire à contenir nos soldats, qui crioient : « Ils ont chié au lit! » et qui éclatoient de rire.

Le 26, nous passâmes la Lenza à Sorbolo. Depuis Crémone, nous marchions toujours dans les grands chemins; presque dans toute la Lombardie on ne peut marcher autrement. Nous allions camper à Castelnuovo[1], petite ville située sur un ruisseau qui se jette dans le Crostolo[2]. Nous apprîmes dans la marche que M. de Vendôme venoit de remporter un avantage très considérable sur les troupes impériales, qui étoient au nombre de trois mille quatre cents hommes commandés par M. de Visconti[3]. Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Castelnuovo, où nous apprîmes le détail du combat.

Combat de Santa-Vittoria. — M. de Vendôme, étant près d'arriver dans cette ville, apprit par un curé des environs de Santa-Vittoria[4], dont on n'avoit pas eu soin de conserver le jardin et la maison, que M. de Visconti étoit à Santa-Vittoria avec un camp volant composé du régiment d'Herbeville-dragons, des régiments de Commercy, de Visconti et de Darmstadt-

pour une personne, qui est tirée par un cheval, et qui va fort vite. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

1. Castelnuovo-di-Sotto, dans le Modénais, entre Novellara et Parme.

2. Rivière qui se jette dans le Pô près de Guastalla.

3. Annibal, marquis Visconti, général des troupes espagnoles du Milanais en 1700, était passé alors aux Impériaux. Il deviendra feld-maréchal en 1716, et mourra en 1747.

4. Hameau fondé autour d'une chapelle bâtie en 1249 par l'empereur Frédéric II (ci-après, p. 223).

cuirassiers, de trois compagnies de housards et de quelque infanterie. Santa-Vittoria est à trois lieues environ de Castelnuovo. Sur-le-champ, M. de Vendôme se mit en marche (il étoit deux heures après midi) avec vingt compagnies de grenadiers aux ordres du marquis de Kercado[1], brigadier, et du comte de Chamillart[2], colonel, d'un escadron de gendarmes anglois[3] et de chevau-légers de Bourgogne[4], et de seize escadrons, dont neuf de dragons. Il étoit accompagné du comte de Tessé, du comte de Revel, du marquis de Vaubecourt[5], de Marcin, ambassadeur du Roi auprès du roi d'Espagne, de Montgon[6], de Bezons, des mar-

1. René-Alexis Le Sénéchal de Kercado-Molac, comte de Kercado, colonel du régiment de Bresse, était brigadier depuis 1696; il parviendra au grade de lieutenant général en 1708.

2. Jérôme, dit le comte de Chamillart, frère du ministre, d'abord officier de marine, passa au service de terre en 1694, eut le régiment de Médoc et le grade de brigadier en 1702, et devint maréchal de camp en 1704. « C'est le plus impertinent monsieur que j'aie jamais vu, » disait Louville. Et Saint-Simon, après l'avoir appelé « un sot et un impertinent pommé, » ajoute que lui et son frère l'évêque de Senlis « excelloient en imbécillité. »

3. Compagnie amenée en France, en 1667, par le comte Hamilton, lorsque le Parlement anglais força Charles II à renvoyer les catholiques de ses gardes. Louis XIV la prit à son service et la comprit dans sa maison militaire.

4. Compagnie formée en 1690; c'était une des seize qui composaient la gendarmerie.

5. Louis-Claude de Nettancourt-Haussonville, comte de Vaubecourt, lieutenant général depuis 1696, sera tué en Italie le 17 mai 1705.

6. Jean-François Cordebeuf de Beauverger, comte de Montgon (1655-1730), maréchal de camp depuis 1696, n'était pas encore lieutenant général et ne le devint que le 23 décembre 1702.

quis de Mursay[1], de las Torrès[2] et de Créquy, tous lieutenants généraux, de M. d'Arène[3], major général, de M. de Chavigny[4], maréchal des logis de l'armée, et de M. de Mauroy, maréchal des logis de la cavalerie.

A un quart de lieue du camp des ennemis, qui ignoroient que les François fussent aussi près d'eux, M. de Vendôme fit marcher ses troupes sur deux colonnes. Celle de la gauche, composée des deux compagnies de grenadiers d'Auvergne, des régiments Dragons-Dauphin[5] et de Lautrec[6], et de quatre escadrons de carabiniers aux ordres de MM. d'Albergotti et de Mursay, marcha par une chaussée le long du Crostolo. Ce prince se mit à la tête de la colonne de

1. Philippe de Valois-Villette, comte de Mursay, inspecteur général de la cavalerie et maréchal de camp, ne sera fait lieutenant général qu'en 1704; nous le verrons mourir en novembre 1706. Il était fils d'un cousin germain de Mme de Maintenon et frère de la spirituelle Mme de Caylus; « aussi disgracié de corps et d'esprit que sa sœur avoit l'un et l'autre charmants, » dit Saint-Simon (t. XIV, p. 78).

2. Christophe de Moscoso y Montemayor, comte de las Torrès, était général de l'artillerie du Milanais depuis 1695. Il devint par la suite capitaine général, vice-roi de Valence (1723), grand de première classe et duc d'Argete (1734).

3. François de Pierre d'Arène, major général de l'armée d'Italie (26 décembre 1700), et maréchal de camp (9 février 1702).

4. Claude-François Bouthillier, marquis de Chavigny, servit d'abord comme volontaire à l'expédition de Candie, et eut le régiment d'Auvergne en 1695; il était brigadier du mois de janvier 1702, et mourut l'année suivante.

5. Ce régiment, créé en 1673, devint dès 1675 la propriété du Dauphin.

6. Aussi régiment de dragons; il datait de 1675; le colonel, M. de Lautrec, fut tué en 1705.

droite, composée du reste des troupes, qui prit le grand chemin ; il y avoit environ un mille de distance d'une colonne à l'autre. Les ennemis, qui ne s'aperçurent de l'approche de nos troupes que lorsqu'elles furent sur eux, montèrent précipitamment à cheval. Ils mirent leur droite à Santa-Vittoria, qui n'est qu'une petite chapelle accompagnée de deux maisons, sur le Crostolo (j'y ai passé depuis le combat plusieurs fois), et leur gauche au Tesson[1] ; ainsi cavalerie ne s'est jamais plus mal postée, d'autant plus qu'elle n'avoit qu'un pont sur le Crostolo et un autre sur le Tesson pour se retirer. M. de Vendôme fit attaquer les ennemis par leur droite et par leur gauche si brusquement, pendant que nos grenadiers attaquoient leur centre, qui étoit dans une plaine, qu'ils ne purent soutenir longtemps la vivacité de nos attaques. La plus grande partie furent tués, ou noyés dans le Tesson et le Crostolo, en voulant se sauver sur leurs ponts. Le comte d'Arenberg, lieutenant-colonel[2], cinq capitaines et plusieurs autres officiers subalternes et quatre cents cuirassiers ou dragons furent pris. De notre côté, M. de Nouilly, capitaine de dragons du régiment d'Estrades[3], M. de Monteil, capitaine des grenadiers du régiment de Quercy[4], et M. de la Roque[5],

1. Le Tesson ou Tasson, affluent du Crostolo.

2. Lieutenant-colonel du régiment de Darmstadt, dit le rapport officiel de Vendôme. (*Mémoires militaires*, t. II, p. 750.) La *Gazette d'Amsterdam* (Extraord. LXVIII) et la *Gazette de Rotterdam* (n° 33) l'appellent le lieutenant-colonel Arnberg.

3. Créé en 1673; M. d'Estrades le commandait depuis 1692.

4. Régiment créé en 1684; il prit le nom de Rohan en 1776. (Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. V, p. 37-43.)

5. Sans doute un frère de celui qu'on va trouver plus bas.

lieutenant des carabiniers[1], furent tués. M. de Sheldon[2], brigadier irlandois, le marquis de Wartigny[3], colonel du régiment Dauphin-dragons, M. de Saint-Aurin[4], chef de brigade de carabiniers, MM. de Prémont[5], de la Roque[6], de Beauvais[7], capitaine aide-major, de Moyria[8], tous capitaines, et quatre lieutenants de ce brave corps furent blessés. Il n'y eut environ que cent cinquante hommes, tant gendarmes, carabiniers, cavaliers, dragons que grenadiers, de tués ou de blessés. Le roi d'Espagne n'arriva qu'à la fin du combat; il eut le plaisir de voir tous nos grenadiers montés sur les chevaux qu'ils avoient pris aux ennemis. Les troupes qui avoient combattu restèrent et

1. Sur les origines et la formation du corps des carabiniers, on peut voir la note des *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 226, et ci-dessus, p. 193.

2. Dominique Sheldon, venu en France avec le roi Jacques, fut dès 1691 colonel d'un régiment de cavalerie anglaise; il commanda en 1698 le régiment de cavalerie de Fitz-James, devint maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, et mourut en 1721.

3. César de Brouilly, marquis de Wartigny, colonel des dragons du Dauphin (1700), brigadier (1702), sera tué devant Verue le 27 octobre 1704, étant maréchal de camp.

4. Saint-Aurein, dans les *Mémoires militaires*, t. II, p. 750.

5. Le rapport de Vendôme (*ibidem*) dit le chevalier de Saint-Frémond.

6. Pierre-Louis du Mas de la Roque, plus tard lieutenant-colonel du régiment de Guyenne, chevalier de Saint-Louis en 1734, mort en 1749.

7. M. de Launais, dans l'*Histoire militaire* de Quincy; M. Des Aunays, dans les rapports des *Mémoires militaires*.

8. Notre auteur écrit *Mauria*. — Chrysante de Moyria-Mérignat, aide de camp de Vendôme, aura l'agrément d'un régiment en 1704, le grade de brigadier en 1705, et sera tué à Cassano le 16 août de la même année.

couchèrent sur le champ de bataille. Le roi d'Espagne et le duc de Vendôme retournèrent à Castelnuovo. On amena sur des chariots la plus grande partie de nos blessés et de ceux des Impériaux dans l'église de cette petite ville, que je fus voir. S. M. Catholique étoit logée dans le château, où on lui présenta les officiers ennemis prisonniers[1].

Le lendemain 27, l'armée fut camper à Santa-Vittoria, sur le champ de bataille. Le duc de Mantoue y joignit l'armée; son équipage étoit superbe.

Le 28, M. de Vendôme, ayant appris que deux mille maraudeurs, aux ordres d'un officier irlandois qui s'étoit mis à leur tête, étoient sur le point d'attaquer la ville de Reggio[2], envoya M. d'Albergotti avec les trois bataillons de la Vieille-Marine[3], celui de Cotentin et mille chevaux, afin d'écarter premièrement les maraudeurs et ensuite faire sommer le gouverneur de cette ville de se rendre. Il trouva, à son arrivée, que les maraudeurs s'étoient retirés. Il fit sommer le commandant, qui se rendit sur-le-champ[4]. M. d'Imécourt, colonel du régiment de Cotentin, resta avec son

1. Sur le combat de Santa-Vittoria, voyez l'*Histoire militaire*, t. III, p. 669-671; le commentaire des *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 218; la lettre de Philippe V au Roi, dans le *Journal de Dangeau*, t. VIII, p. 467-470; les *Mémoires militaires*, t. II, p. 236-241 et 728-730; etc.

2. Reggio-d'Emilia, sur la rive droite du Crostolo (ci-après, p. 231).

3. Levé en 1635 et classé le dernier des six vieux corps, ce régiment avait déjà une brillante histoire; nous le verrons se distinguer encore à Luzzara sous la conduite de M. Le Guerchoys, son colonel.

4. *Histoire militaire*, p. 672-673.

régiment pour y commander, et M. d'Albergotti marcha à Modène avec le même détachement, qui se rendit aussitôt qu'elle eut été sommée. Il y laissa les régiments de Vendôme[1] et de Tournaisis[2], et M. d'Orgemont, neveu du maréchal de Catinat[3], pour y commander.

Modène. — Modène est la capitale du duché de ce nom. Il y a un évêché suffragant de Bologne. Elle est située dans une belle plaine entre la Secchia et le Panaro[4]. Le palais du duc sera très beau lorsqu'il sera achevé; les églises y sont belles, les rues étroites; il y a plusieurs fontaines. Cet État a été érigé en duché par l'empereur Frédéric III en faveur de Borso d'Este, dont descendent les ducs de Modène[5]. La ville de Modène est environnée de fossés remplis d'eau et d'une muraille; il y a une citadelle qui n'est pas trop bonne. On y trouva beaucoup de munitions de guerre et de bouche.

Carpi, Correggio. — M. d'Albergotti, après ces conquêtes, s'empara de Carpi[6]. Cette ville, où il y a

1. Le marquis de Rochambeau a écrit l'histoire de ce régiment en 1891.

2. Créé en septembre 1684; voyez Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. V, p. 312.

3. Omer Pucelle d'Orgemont, colonel du régiment de Tournaisis (1691), maréchal de camp en 1704, ne servit plus à partir de 1705. Il était fils de Françoise Catinat, sœur du maréchal, mariée en 1652 à Claude Pucelle, avocat au Parlement.

4. Tous deux affluents du Pô.

5. Ce Borso, fils naturel de Nicolas III, marquis d'Este, duc de Modène en 1451, puis de Ferrare, mourut en 1470, laissant ses duchés à Hercule d'Este, fils légitime de Nicolas III, qui fut la tige des ducs de Modène.

6. Dans l'Émilie, au nord de Modène. Il ne faut pas con-

un évêché, suffragant aussi de Bologne, n'a que des murailles sèches. Elle a titre de principauté, aussi bien que la ville de Correggio[1], qui a un assez bon château. Elle appartenoit autrefois à des seigneurs particuliers. Le duc de Modène possède ces deux dernières villes, où M. d'Albergotti mit garnison.

Ce même jour 28, ma fièvre ayant augmenté avec de grands redoublements, le marquis de Dreux, mon parent et mon colonel, m'obligea de m'en aller à Castelnuovo; il me prêta sa chaise de poste pour m'y rendre. Le 30, on me fit prendre une médecine. Je ne l'eus pas plus tôt avalée, qu'il vint un ordre pour abandonner ce poste. Ainsi je fus obligé, comme les autres malades et blessés, de déguerpir sur-le-champ, afin de n'être point exposé à la discrétion de la garnison de Brescello et des paysans. Ceux-ci ne nous auroient fait aucun quartier; car nos troupes, en entrant dans le Modénois, l'avoient tout ravagé. Ainsi, accablé d'une fièvre aiguë, ayant une médecine dans le ventre, je fus obligé, par une chaleur excessive, de m'en aller à Reggio à cheval. J'y arrivai avec toutes les peines du monde. Je me rendis au château, où logeoit M. d'Imécourt, qui commandoit, comme je l'ai déjà dit, dans cette ville. Il étoit allé visiter quelques postes hors de la place; il n'en revint que quatre ou cinq heures après. J'eus le temps de rendre ma médecine et de me reposer. Sa maison étoit celle du bon Dieu : on ne m'offrit pas seulement un verre d'eau,

fondre cette ville épiscopale avec le village de la Vénétie où M. de Saint-Frémond s'était fait battre par les Impériaux en 1701 (ci-dessus, p. 141).

1. Bourg de l'Émilie, entre Reggio et Carpi.

je fus jusqu'à sept heures du soir sans rien prendre. Enfin M. d'Imécourt arriva ; il me fit beaucoup de politesses, et il me donna un homme de la ville, qu'il chargea de me faire bien loger. Il fallut encore attendre un temps infini dans l'hôtel de ville, car Messieurs les Italiens ne se pressent aucunement, ce qui m'impatientoit beaucoup. Lorsque j'eus mon ordre, je me rendis au logement. On ne voulut jamais ouvrir la porte, malgré toutes les prières que je fis à une vieille femme qui mettoit de temps en temps sa tête dans une jalousie. Il fallut donc m'en retourner à l'hôtel de ville pour avoir un autre logement. Ces Messieurs m'en donnèrent un autre, et en même temps un garde de la ville pour en imposer au bourgeois chez qui j'allois loger. Malgré le garde, on eut encore assez de peine à m'ouvrir. Mon hôte me fit beaucoup d'excuses de m'avoir fait attendre si longtemps ; il me mena dans un bel appartement, il aida à me déshabiller, et il m'apporta lui-même un bouillon dont certainement j'avois grand besoin. Pendant toute ma maladie, il eut soin de moi comme si j'avois été son fils. Il ne quittoit point le chevet de mon lit, et il ne cessoit de me chasser les mouches avec un éventail ; car, dans ce pays-là, la plupart n'ont point de rideaux à leurs lits : ainsi, les mouches et les cousins ont toute la liberté de vous fatiguer.

Le lendemain 31, la fièvre me redoubla si violemment, par rapport à la grande fatigue du jour précédent, que je fus neuf heures en léthargie. Pendant ce temps, on me crut si bien mort, qu'on m'avoit jeté le drap sur le visage. Cependant, au bout de ce temps, il me prit une si grande crise, que je revins à moi-

même. Je ne savois point le triste état où je m'étois trouvé; mon laquais m'en ayant fait le détail, j'envoyai chercher sur-le-champ un confesseur. Le médecin vint ensuite, qui ordonna beaucoup de remèdes à la manière du pays. Malgré la fièvre qui ne me quittoit point, il me faisoit manger des panades : insensiblement il m'alloit conduire au tombeau; mais, heureusement, le major du régiment, qui étoit convalescent, m'amena un chirurgien françois, qui prit une autre route, et il fit si bien, qu'en peu de jours il me mit en état de sortir et d'aller prendre l'air au jardin des Capucins. Mes forces revenoient à vue d'œil. Enfin, le 13 août, mes chevaux étoient arrivés la veille... Mais, auparavant de parler de mon départ, je dirai deux mots de ce qui m'arriva à Reggio.

Le jour même que je tombai en léthargie, la dame chez qui je demeurois fut au couvent de Saint-Pierre-Martyr, et, croyant qu'elle me trouveroit mort à son retour, elle pria les religieuses de prier Dieu pour moi. La comtesse de *** se trouva par hasard au même parloir; elle s'informa qui j'étois, et elle m'a dit depuis qu'elle avoit senti dès ce moment qu'elle s'intéressoit infiniment pour moi. Elle envoyoit tous les jours savoir de mes nouvelles à mon hôtesse, et, la première fois que je me mis à la fenêtre pour prendre l'air, elle étoit à la sienne. Elle me regarda beaucoup, ce qui lui est arrivé toutes les fois que je m'y mettois. Je ne cessois aussi de la regarder; car je la trouvai des plus aimables. Elle n'avoit que vingt ans; il y avoit deux ans qu'elle étoit mariée. Enfin, nous eûmes une conversation à l'italienne, de nos fenêtres, c'est-à-dire que nos doigts étoient les interprètes de

nos cœurs. Elle me fit entendre, un jour, qu'elle souhaitoit avoir une véritable conversation avec moi; elle me marqua l'heure et la fenêtre où je devois me rendre. Cette fenêtre donnoit sur la rue, dans un appartement au rez-de-chaussée. Je m'y rendis à l'heure marquée, qui étoit à une heure de nuit. Notre conversation fut des plus vives, quoiqu'elle ne parloit qu'italien, et moi françois. Elle me donna rendez-vous pour le lendemain dans un couvent de religieuses où elle avoit une de ses parentes. Elle me dit qu'elle sortiroit de chez elle à une certaine heure, qu'elle auroit sa cape, ce qu'on appelle en Flandres une faille[1], et que je prisse bien garde lorsqu'elle sortiroit, afin de la suivre et de ne la point perdre de vue. Ses ordres furent bien exécutés. Elle me présenta à sa cousine, qui me fit beaucoup de politesses : après quoi elle me laissa seul tête à tête avec ma chère comtesse. Quoique je n'étois pas trop ferme sur mes jambes, après lui avoir baisé la main bien tendrement, je voulus aller plus loin; mais, ayant pris son sérieux, elle me dit que les dames italiennes ne se rendoient pas si promptement. « Apparemment, c'est la manière de vos « dames françoises, ajouta-t-elle; nous ne nous en ser- « vons point dans ce pays, où il faut auparavant « mériter pendant un très long temps la faveur des « dames par un amour tendre et par une constance « éternelle. Enfin il faut que l'amante soit bien sûre « du cœur de son amant. » La cousine arriva dans le temps que j'allois lui répliquer; peut-être avoit-elle entendu cette conversation. Nous restâmes encore un

1. Petit manteau en soie noire avec capuchon.

demi-quart d'heure, la comtesse et moi, dans le parloir avec la religieuse. Il fallut nous quitter. Tous les jours, jusqu'à mon départ, nous nous rendions dans ce couvent. La veille de ce jour fatal, nous nous y rendîmes de meilleure heure ; la conversation fut des plus touchantes ; il y eut beaucoup de larmes répandues de part et d'autre. Nous prîmes notre arrangement pour nous écrire : j'adressois mes lettres à une bonne femme qui les rendoit exactement à la comtesse. Pendant notre quartier d'hiver, je fis beaucoup de voyages pour l'aller voir, comme je le dirai dans la suite.

Reggio. — Reggio est une des plus jolies villes que j'aie vues en Italie ; les gens du pays la nomment Reggio-la-Grassa. Les rues sont belles, larges, bien percées ; les églises, comme dans toute l'Italie, y sont magnifiques. La plupart des rues ont des arcades comme la place Royale à Paris, ce qui est très commode, par rapport au soleil et à la pluie, pour les gens de pied. Il y a un évêché suffragant de Bologne ; elle est la seconde ville du duché de Modène. Les habitants, tant gentilshommes que bourgeois, y sont très polis ; ils se plaisent avec les étrangers. La police y est très bien observée. Le château est assez bon ; mais le palais du duc, qui est dedans, est très peu de chose. Saint Prosper est le premier évêque et le patron de la ville ; il étoit François.

Novellare. — Enfin, le 13 août, je partis de Reggio, malgré la vive tendresse que j'avois pour ma chère comtesse ; mais, comme le bruit s'étoit répandu que M. de Vendôme alloit marcher à l'ennemi, je ne balançai pas un moment. Je fus coucher à Novellare[1],

1. Novellara, à dix kilomètres de Guastalla, sur le canale dei

petite ville qui appartient au comte de ce nom; il étoit de la maison de Gonzague[1]. Sa femme accoucha d'un garçon dans le même temps que le roi d'Espagne étoit logé dans son château; il fut parrain de l'enfant[2].

Le 14, je fus à la Testa[3], où j'appris, en arrivant, que notre armée se mettroit en marche de bon matin pour aller à Luzzara[4], poste que les Impériaux occupoient.

Revenons au prince Eugène, qui, ayant appris la déroute de M. de Visconti à Santa-Vittoria, fit lever les postes du Serraglio[5], à l'exception de Borgoforte et de Governolo, où il laissa quelques troupes. Ensuite il fit passer le Pô à son armée, afin de venir au-devant de la nôtre.

Bataille de Luzzara. — Il fut dit le soir du 14, à l'ordre, que nous allions à l'ennemi; défense aux soldats de quitter leurs rangs. Nous nous mîmes en marche, la nuit du 14 au 15, à une heure après minuit, sans sonner le boute-selle ni battre la générale, sur deux colonnes. Le roi d'Espagne étoit à la tête de celle de droite, et le comte de Tessé à la tête de celle de gauche; M. de Vendôme s'étoit mis en

Molini. La principauté fut réunie au duché de Guastalla en 1737, à la mort du dernier prince.

1. Camille II de Gonzague, comte de Novellara depuis 1678.

2. Le *Diario* d'Ubilla (p. 583) parle de ce baptême, qui eut lieu le 1er août; mais l'enfant n'était pas naissant; ce devait être Philippe-Alfonse, né le 2 avril 1700, mort en 1728, dernier de sa branche.

3. Village sur la Parmeggiana.

4. Bourg à sept kilomètres nord-est de Guastalla, avec titre de marquisat, possédé par une branche des Gonzague.

5. Petit pays au sud de Mantoue, entre le Mincio, le Pô et un naviglio appelé la Fossa-Viva.

marche à la tête de deux régiments de dragons, des grandes gardes et de vingt-quatre compagnies de grenadiers, une demi-heure avant les deux colonnes. Ce prince arriva à huit heures et demie du matin devant Luzzara. Les ennemis abandonnèrent la ville, après avoir tiré quelques coups de fusil, dont le comte de Sézanne[1] fut blessé, pour se retirer dans le château. Ils étoient au nombre de cinq cents hommes, aux ordres du baron de Heitendorf, lieutenant-colonel, que M. de Vendôme fit sommer de se rendre. Le refus qu'il en fit devoit faire juger que le prince Eugène n'étoit pas loin.

Notre armée étoit composée de cent escadrons et de cinquante-trois bataillons. Les ordres du roi d'Espagne furent parfaitement bien exécutés jusqu'à la halte, que l'armée fit à deux lieues en deçà de Luzzara. Aucun soldat, ni cavalier, ni dragon ne sortit de son rang; mais ils ne furent pas plus tôt arrivés, que la plus grande partie fut en maraude. Le pays extrêmement couvert où nous étions les favorisoit dans ce désordre, qui pensa nous faire perdre la bataille.

La halte fut de deux heures. L'armée se remit en marche au bout de ce temps; il n'y avoit pas soixante-dix hommes par bataillon. C'est ainsi qu'elle arriva près de Luzzara. Le prince Eugène, qui avoit envoyé plusieurs partis au-devant de notre marche, pour être instruit lorsque nous serions près de Luzzara, n'étant que trop bien informé de la mauvaise discipline et du

1. Louis-François d'Harcourt, comte de Sézanne (1677-1714), venait d'être fait brigadier. Il était frère consanguin du maréchal d'Harcourt, et frère utérin de la maréchale sa femme, « chose tout à fait singulière, » dit Saint-Simon.

désordre qu'il y avoit dans notre armée lorsqu'elle marchoit, prit, en grand capitaine, la résolution de venir au-devant de nous et de nous combattre, quoique nous avions quinze bataillons et vingt escadrons plus que lui ; mais, comme le pays étoit entrecoupé de fossés et de haies qui rendoient notre cavalerie inutile, et qui empêchoient notre infanterie de joindre la sienne à coups de baïonnette, et sachant qu'il nous manquoit au moins un tiers de nos troupes, qui s'étoit abandonné à la maraude, il ne balança point à venir nous attaquer, et il auroit remporté la victoire sans la valeur et la fermeté de notre infanterie.

Disposition de notre armée[1]. — Notre armée avoit Luzzara derrière elle, la droite à plusieurs cassines, et la gauche au Pô, une grande digue devant le centre. Nous n'avions point de seconde ligne d'infanterie, parce que, par la maraude, nos bataillons étoient très foibles. Le corps de réserve, composé des deux bataillons de notre régiment, d'un bataillon de Médoc, d'un de Cambrésis[2], de trois escadrons de Languedoc-dragons[3] et de deux escadrons de Ruffey-cavale-

1. Outre le récit donné par le frère de notre auteur (*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, t. III, p. 674-683), on peut voir les références indiquées par M. de Boislisle dans le t. X des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 222, note 4, et spécialement les *Mémoires militaires*, par le général Pelet, t. II, p. 247-251 et 731-740, le *Mercure* de septembre, p. 8-49, et la relation adressée par Tessé à la duchesse de Bourgogne, insérée dans l'Appendice du t. VII des *Mémoires de Sourches*.

2. Le régiment de Médoc, créé en 1674, pour M. de Navailles, venait d'être donné au frère du ministre Chamillart ; celui de Cambrésis datait de 1684, et avait pour colonel François d'Hautefort, comte de Marquessac.

3. Régiment levé en 1676 par les états de Languedoc.

rie[1], étoit au centre, peu éloigné de Luzzara. On plaça quelques pièces de canon dans le centre et le long de la ligne. Le roi d'Espagne étoit sur la droite de Luzzara, dans une vallée qui va au château de Gonzague[2]; il avoit avec lui huit compagnies de grenadiers.

Aussitôt que le prince Eugène eut fait la disposition de son armée (il étoit environ six heures du soir), elle s'ébranla sur plusieurs colonnes pour venir nous attaquer. Comme il faisoit une chaleur excessive, la plupart des officiers allemands étoient en veste, l'esponton à la main, à la tête de leurs troupes. Les ennemis commencèrent par attaquer notre gauche, qui les repoussa trois fois; mais, à la quatrième charge que firent les Impériaux, nous nous aperçûmes qu'ils gagnoient du terrain. Cet avantage ne dura pas longtemps; car, nos troupes s'étant ralliées, elles chargèrent les ennemis avec tant d'impétuosité, qu'elles regagnèrent leurs postes. Ce fut dans cette action que le prince de Commercy fut tué. Les Impériaux demandèrent une suspension d'armes pour retirer son corps; on la leur accorda. La perte qu'ils firent de ce jeune prince, qui auroit été un jour un grand général, fut la cause que leurs attaques ne furent plus si vives[3].

1. Ce régiment, formé en 1665, avait pour colonel, depuis 1696, le marquis de Ruffey, qui devint en 1716 sous-gouverneur de Louis XV (ci-dessus, p. 203).

2. Le plan de la bataille donné par le marquis de Quincy dans l'*Histoire militaire*, t. III, p. 674, montre qu'il existait à un mille à l'est de Luzzara une villa appelée château de la Tombe ou de Gonzague.

3. Le marquis de Louville, dans une lettre du 15 septembre à la duchesse de Beauvillier (Appendice du t. X des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 441-442), donne de curieux détails sur la

Pendant que cela se passoit à la gauche, le prince Eugène faisoit attaquer le centre et la droite avec toute la fureur possible; mais il ne put jamais gagner un pouce de terrain. Le marquis de Créquy fut blessé mortellement dans cette attaque; il ne vécut que six heures après sa blessure. Il fut enterré le lendemain dans l'église de Luzzara[1].

Faute de M. de Créquy touchant la surprise de Crémone. — Il auroit été grand capitaine dans la suite malgré la faute irréparable qu'il fit pendant que le prince Eugène étoit dans Crémone, où il étoit entré par surprise. Tout le monde sait que M. de Créquy, qui étoit à Casal-Maggiore, ayant appris que ce général des Impériaux, à la tête de quatre mille hommes, étoit en marche pour aller du côté de cette ville, pendant que le prince Thomas de Vaudémont[2] s'y rendoit aussi, par le Parmesan, avec un corps de neuf à dix mille hommes, il leva promptement tous ses quartiers pour marcher du côté où ces deux généraux ennemis se rendoient, et que, étant à deux lieues de Crémone, il

mort de M. de Commercy, qui, quoique « armé comme une enclume depuis les pieds jusques à la tête, » fut tué d'une balle qu'un grenadier du régiment de Piémont lui envoya au défaut du casque.

1. « Sa probité ni sa bonté ne le firent regretter de personne, mais bien ses talents à la guerre. » (*Saint-Simon*, t. X, p. 224-225.)

2. Charles-Thomas de Lorraine-Vaudémont (1670-1704) avait eu un régiment dans l'armée impériale en 1694. Lors de la mort du roi d'Espagne, il n'avait pas, comme son père, reconnu Philippe V. L'Empereur lui donna alors la Toison d'or, l'envoya à l'armée du prince Eugène, et le fit feld-maréchal général en 1704. Le père et le fils se trouvaient ainsi combattre dans des rangs opposés.

se contenta d'envoyer un officier de cavalerie, avec trente maîtres, pour savoir des nouvelles des Impériaux : lequel officier, soit par timidité, soit par négligence, retourna quelque temps après trouver le marquis de Créquy, à qui il assura, par toutes les nouvelles qu'il avoit eues, que le prince Eugène étoit non seulement maître de la ville de Crémone, mais encore du château. Il[1] est certain que, si le marquis de Créquy avoit marché droit à Crémone avec les vingt bataillons et les vingt escadrons qui étoient à ses ordres, il seroit tombé sur les troupes du prince Eugène, qui avoient été obligées d'abandonner cette ville précipitamment, et peut-être auroit-il repris le maréchal de Villeroy, et même pris le prince Eugène. Ce n'est pas la seule faute que fit M. de Créquy; car au lieu de reprendre tous les quartiers qu'il avoit levés pour faire cette marche qu'il rendit inutile, il se retira à Sabioneta et à quelques autres postes. Ainsi les ennemis s'emparèrent de tous ces quartiers abandonnés; ce qui les mit fort au large.

Revenons à notre bataille de Luzzara. M. de Vendôme, qui ne faisoit que d'aller de la droite à la gauche et de la gauche à la droite, enfin où sa présence étoit le plus nécessaire, s'aperçut, après deux heures et demie de combat, que le désordre et la confusion commençoient à se mettre dans les troupes de la gauche, où les ennemis faisoient toujours leurs plus grands efforts : ce qui le détermina d'envoyer chercher le corps de réserve par M. Janet[2], un de ses

1. Toute la fin du paragraphe a été ajoutée en marge.
2. Il était capitaine des gardes du duc de Vendôme (*Mercure*

aides de camp, qui malheureusement s'égara, et qui fit faire au corps de réserve les mêmes détours qu'il avoit faits lui-même en venant nous chercher. On eut beau lui dire qu'il falloit marcher où le feu de l'infanterie étoit le plus près de nous; il ne fit que répliquer qu'il avoit ordre de notre général de nous conduire par où il passoit. Il nous fit faire tant de chemin, que la nuit nous prit bien auparavant d'arriver à l'endroit où M. de Vendôme nous attendoit. Ainsi nous n'eûmes aucune part à la gloire que toute l'infanterie, tant impériale que la nôtre, eut dans cette bataille.

Excepté quelques balles de fusil échappées, qui nous tuèrent quelques soldats, nous n'essuyâmes aucun danger. Je suis très persuadé que, si la réserve avoit pu donner, notre armée auroit entièrement remporté la victoire. Le duc de la Feuillade[1] nous commandoit; malgré la fièvre qu'il avoit, il fut toujours à notre tête ou dans sa chaise de poste, ou à cheval. Le feu, de part et d'autre, continua une bonne heure pendant la nuit.

Comme la gauche avoit perdu une centaine de pas de terrain, le régiment de Piémont, qui avoit été inébranlable dans son poste, fut presque pendant toute la nuit au milieu des ennemis. Une heure avant le jour, il trouva le moyen de venir joindre notre gauche; on en donna avis à M. de Vendôme, à qui cette nouvelle fit d'autant plus de plaisir qu'il croyoit ce régiment prisonnier de guerre.

de décembre 1702, p. 355). Est-ce le même qu'un partisan dont parle Dangeau (t. V, p. 426)?

1. Ci-dessus, p. 186. Il venait d'être nommé maréchal de camp par son beau-père Chamillart.

Le feu ayant cessé de part et d'autre, nous nous mîmes à travailler à nous retrancher et à nous accommoder autant que la nuit pouvoit nous le permettre, afin de nous mettre en état de recevoir les Impériaux en cas qu'il leur prît envie de nous rattaquer au jour. Mais, ce que nous faisions de notre côté, ils le faisoient du leur. Ainsi, dès que la nuit eut disparu, on s'aperçut de part et d'autre que l'on s'étoit retranché. Comme nous étions au centre, nous n'étions qu'à la demi-portée de fusil des ennemis, et le champ de bataille se trouvoit entre leur retranchement et le nôtre. Le spectacle en étoit affreux : il étoit tout couvert de nos François et des Allemands entremêlés les uns aux autres. On voyoit des bras et des jambes qui remuoient. Plusieurs nous faisoient signe de leur donner du secours; personne n'osoit s'exposer à leur en donner, car, aussitôt qu'il paroissoit quelqu'un sur le retranchement, il essuyoit sur-le-champ une décharge de mousqueterie. Ainsi il en mourut beaucoup à qui on auroit pu sauver la vie. Quelques jours après ce combat, ce fut une infection terrible dans les deux camps : ce qui leur causa beaucoup de maladies et de mortalité. Les deux généraux auroient dû faire une suspension d'armes afin de faire enterrer les cadavres; ils n'y pensèrent ni l'un ni l'autre.

Le calme dura jusqu'à neuf heures du matin, que les ennemis firent trois décharges de leurs canons et trois salves de la mousqueterie. Nous apprîmes par des déserteurs que c'étoit par rapport au prétendu gain de la bataille du jour précédent[1]. Nous leur répon-

1. La *Gazette d'Amsterdam*, dans son Extraordinaire LXIX,

dîmes avec la même vivacité. Cela dura bien trois bonnes heures, ce qui fit croire aux habitants des environs que le combat avoit recommencé.

M. de Vendôme fit de nouveau sommer le commandant du château de Luzzara de se rendre : ce qu'il fit, avec sa garnison, à discrétion.

Nous perdîmes de notre côté environ quatre mille hommes de tués ou de blessés. Certainement les ennemis en perdirent beaucoup plus que nous. Ils eurent trois officiers généraux de tués, en y comprenant le prince de Commercy, qui étoit adoré de leurs troupes, six colonels, neuf lieutenants-colonels, une trentaine de capitaines et beaucoup d'officiers subalternes. De notre côté, outre le marquis de Créquy, M. de Bragelongne[1], colonel de dragons, le comte de Renel, colonel d'infanterie[2], M. de Talbot, colonel irlandois[3], le marquis de Montandre[4], colonel du régiment des Vaisseaux[5], M. d'Arène, frère du

reproduit une lettre du prince Eugène, du 16 août, dans laquelle il s'attribue la victoire; on peut voir aussi les nos LXX et LXXI et l'Extraordinaire LXXI.

1. Charles de Bragelongne, sixième fils d'un président au parlement de Metz, ancien colonel d'un régiment de dragons réformé en 1698, avait levé en Italie un régiment d'infanterie au service d'Espagne.

2. Cet officier avait été blessé grièvement pendant le combat et mourut peu d'heures après. (*Dangeau*, t. VIII, p. 485; *Sourches*, t. VII, p. 352 et 482.)

3. M. de Talbot, colonel du régiment irlandais d'O'Brien, servait comme volontaire dans le régiment de Dillon.

4. Isaac-Charles de la Rochefoucauld, comte de Montandre, d'abord colonel du régiment de Médoc, puis de celui de Royal-Vaisseaux.

5. Régiment d'infanterie formé en 1638 par le cardinal de

major général[1], furent tués. Les blessés de distinction furent le duc de Lesdiguières[2], colonel du régiment de Sault[3], le comte de Sézanne, frère du duc d'Harcourt, le marquis de Grancey[4], frère du comte de Médavy[5], les marquis de Lignérac[6] et de Montperoux[7]. Nous eûmes beaucoup de capitaines et de lieutenants de tués et de blessés.

L'action fut des plus vives pendant trois heures et demie. Comme c'est un pays entrecoupé de haies, de fossés et de bois, la cavalerie de part et d'autre ne donna point. Ainsi on doit l'appeler combat, et non bataille.

Sourdis, lieutenant général des armées navales. M. Oscar de Poli a écrit son histoire en 1885. M. de Montandre n'avait ce régiment que depuis le 1er mars précédent; il avait remplacé d'Entragues, tué à la surprise de Crémone.

1. Ci-dessus, p. 222.

2. Jean-François-Paul de Bonne de Créquy, dernier duc de Lesdiguières (1678-1703), colonel du régiment de Sault dès 1681, à la mort de son père, devint brigadier en décembre 1702.

3. Régiment d'infanterie levé en 1590 par le connétable de Lesdiguières, sous le nom de Bonne. Il prit celui de Sault en 1610 et celui de Flandre en 1762.

4. François Rouxel, marquis de Grancey (1666-1729), colonel d'un régiment de son nom depuis 1693.

5. Jacques-Léonor Rouxel de Grancey, comte de Médavy (1655-1725), venait d'être fait lieutenant général en 1702 : il deviendra maréchal de France en 1724. Doué de réelles qualités militaires, M. de Médavy jouera un rôle important en Italie, sous Vendôme, de 1703 à 1706, et gagnera, en septembre 1706, la bataille de Castiglione.

6. Joseph Robert, marquis de Lignérac, lieutenant général et grand bailli d'épée d'Auvergne, avait le régiment du Perche depuis 1692 et était brigadier du mois de janvier 1702.

7. François-Gaspard-Léonor de Dyo-Palatin, marquis de

Réflexion. — Faisons une petite réflexion sur le prétendu gain de cette affaire que le prince Eugène a voulu s'attribuer[1]. Le dessein de M. de Vendôme, lorsqu'il marcha à Luzzara, étoit de faire un pont sur le Pô où se trouve une île, vis-à-vis un village nommé l'Estrade[2], qui est de l'autre côté de cette rivière, afin de pouvoir communiquer avec l'armée de M. de Vaudémont, qui étoit restée dans les retranchements de la Fossa-Maestra; de mettre Luzzara, Guastalla et Brescello derrière nous, afin de pouvoir prendre à la face du prince Eugène ces deux premières villes, et de pouvoir, par un blocus, faire tomber la troisième. Le tout fut bien exécuté. La garnison du château de Luzzara fut obligée de se rendre à discrétion le lendemain de la bataille; Guastalla, après six jours de tranchée ouverte, fut pris, et Brescello, qui étoit une des plus fortes places de l'Italie, se rendit après un blocus de...[3], comme je le dirai dans la suite. Outre cela, nous prîmes deux pièces de canon et un étendard; les ennemis ne nous en prirent point. Le seul avantage du prince Eugène est que la droite de son armée gagna une centaine de pas de terrain sur la gauche de la nôtre. Ceci est-il à comparer aux succès que nous eûmes après ce combat? Il est vrai que ce

Montperoux, était brigadier de cavalerie; il parviendra au grade de lieutenant général en 1710.

1. Ces réflexions semblent être prises presque textuellement dans l'*Histoire militaire*, t. III, p. 682-683.

2. Villa-Strada, à quelque distance de la rive gauche du Pô. Sur le plan donné dans l'*Histoire militaire*, t. III, p. 674, on voit très bien le village de l'Estrade, l'île et les ponts de bateaux.

3. Un blanc dans le manuscrit. Le blocus dura un an, jusqu'en septembre 1703.

prince prit son parti, en grand capitaine, de venir nous attaquer dans notre marche, sachant de quelle manière nous nous y conduisions; car, sans la maraude dans laquelle une grande partie de nos soldats s'abandonna, il est à présumer que nous aurions remporté une victoire complète.

Le lendemain de la bataille, nous travaillâmes à perfectionner les retranchements que nous avions faits pendant la nuit, afin de nous mettre à couvert et du canon et de la mousqueterie; mais, malgré l'élévation que nous leur donnâmes, les boulets de canon et les balles de fusil tomboient continuellement dans notre camp : aussi eûmes-nous bien du monde de tué et de blessé pendant que notre armée y resta. Nous n'étions nullement en sûreté dans nos tentes. Je me souviens qu'un jour un seigneur de Mantoue vint dîner avec nous. Nous dînions hors de la tente, et les balles nous siffloient de temps en temps aux oreilles. Cette musique ne flattoit point celles de notre Italien, qui, voyant qu'elle ne discontinuoit point, nous pria d'achever de dîner dans la tente, croyant qu'il y seroit plus en sûreté; mais, s'étant aperçu qu'une balle venoit de la percer, il fit promptement brider son cheval, monta dessus, et ajouta, en nous disant adieu, que, lorsqu'il mangeoit, il vouloit être sûr de sa digestion.

Le 18, nous apprîmes que le marquis de Flamarens, guidon des gendarmes[1], avoit été tué. Il com-

1. Emmanuel-Félix de Grossolles, guidon des gendarmes anglais. Le marquis de Sourches (t. VII, p. 59) rapporte les paroles flatteuses que le Roi lui adressa, le 5 mai 1701, en lui donnant cette charge.

mandoit un détachement de la gendarmerie pour soutenir les fourrageurs, qui furent attaqués par trois cents cuirassiers de la garnison de Guastalla. Ce même jour, nous commençâmes à travailler au pont sur le Pô, afin de pouvoir communiquer, comme je l'ai déjà dit, avec M. de Vaudémont, et à établir une batterie sur la pointe de l'île pour battre les troupes de la droite de l'armée ennemie, qu'on voyoit en flanc. L'on établit aussi des batteries le long des retranchements. Je suis persuadé qu'il n'y a jamais eu deux armées campées si près l'une de l'autre, et si longtemps.

Lorsque notre armée fut bien établie, le roi d'Espagne envoya le comte de Vaubecourt, lieutenant général, pour faire le siège de Guastalla. Il avoit pour maréchaux de camp MM. de Villepion, d'Asfeld[1] et d'Estaing[2], et vingt escadrons et douze bataillons, dix pièces de canon et deux mortiers. Cette petite place fut investie le 29.

Guastalla. — La ville de Guastalla a titre de duché. Elle est située dans une plaine sur le Crostolo, à cinq cents pas du Pô; elle appartient à un prince de la maison de Gonzague[3], héritier présomptif des États de Mantoue[4]. Le palais du duc est assez beau; il y a

1. Benoît Bidal, baron d'Asfeld (1658-1715), avait commandé la cavalerie à Luzzara. C'est le père du futur maréchal d'Asfeld, qui servait alors sur le Rhin et devait obtenir, à la fin de la présente année 1702, le grade de maréchal de camp, que son père avait depuis 1688.

2. François III, comte d'Estaing (1654-1732), était maréchal de camp de 1702; il sera nommé lieutenant général en 1704.

3. Vincent de Gonzague (1634-1714), duc de Guastalla depuis 1692.

4. Il était en effet le plus proche parent du duc Ferdinand-

une petite place devant, où est la statue en bronze du duc Ferdinand, qui a embelli cette petite ville[1]. Elle n'a que six bastions et une demi-lune.

La tranchée y fut ouverte la nuit du 31 août au 1er septembre; on y montoit la tranchée par détachements; le roi d'Espagne y fut le 5. C'étoit le commandeur Solari, Piémontois[2], qui la défendoit; il étoit parent de MM. de Solari, avec qui j'ai été mousquetaire du Roi, et en grande liaison d'amitié[3]. Le commandant avoit sous ses ordres deux mille cinq cents hommes d'infanterie et cinq cents cuirassiers. Il se rendit le 6; on lui accorda tous les honneurs de la guerre, mais défense à lui et à sa garnison de servir le reste de la campagne[4].

Le 14, le prince Eugène, ayant appris la prise de Landau[5] par le roi des Romains[6], fit faire trois décharges de son canon et trois salves de sa mousqueterie. Nous lui répondîmes sur-le-champ, parce que nous apprîmes par un courrier que l'électeur de Bavière s'étoit déclaré pour nous, et qu'il s'étoit emparé

Charles, qui n'avait pas d'enfants; mais, l'Empereur ayant confisqué le duché de Mantoue en 1708, M. de Guastalla fut privé de la succession.

1. Ferdinand Ier (1507-1557). La statue, en bronze, est de Leone Leoni.

2. Il était neveu du prince de Liechtenstein; en 1703, il remplacera le comte Schlick à la tête des troupes impériales, et sera tué en janvier 1704 au combat de Castelnuovo.

3. Ci-dessus, p. 130.

4. *Histoire militaire*, p. 684.

5. Landau capitula le 10 septembre; on peut voir le récit du siège dans l'*Histoire militaire* de Quincy, t. III, p. 579-592.

6. L'archiduc Joseph, élu roi des Romains en 1690 : ci-dessus, p. 208.

d'Ulm par surprise[1]. Toutes ces canonnades que nous faisions, les Impériaux et nous, de temps en temps, nous firent perdre aux uns et aux autres bien du monde.

Enfin le roi d'Espagne, voyant qu'il n'y avoit plus de lauriers à acquérir et que nous pourrions finir la campagne dans ce camp, parce que ni les François ni les ennemis ne vouloient pas décamper les premiers, partit le 2 d'octobre, après avoir donné la Toison d'or au duc de Vendôme[2] et un cheval d'Espagne avec tous ses harnois, qui étoient magnifiques. Il distribua le reste de ses chevaux de main aux officiers généraux. Il fut coucher à Milan.

Le prince Eugène veut surprendre Mantoue. — Quelques jours après le départ de S. M. Catholique, le prince Eugène forma un projet sur la ville de Mantoue[3]. Ce prince ne négligeoit aucune occasion de faire parler de lui et d'avancer les affaires de son maître. On lui avoit amené un sergent de cette ville qui avoit été fait prisonnier. Après l'avoir questionné, et ayant remarqué par ses réponses qu'il avoit de l'esprit, il lui proposa de travailler, avec des émissaires qu'il avoit à Mantoue, à lui faire livrer une porte de cette ville dans le temps qu'il y seroit de garde. Le sergent, qui étoit Allemand, feignit d'en-

1. C'est aussi le 10 septembre que les troupes bavaroises pénétrèrent dans Ulm par stratagème et s'en emparèrent sans coup férir. (*Histoire militaire*, p. 592-594.)

2. *Sourches*, t. VII, p. 382. Il avait voulu également donner cet ordre à Marcin; mais celui-ci l'avait refusé, pour se conformer aux ordres de Louis XIV.

3. *Histoire militaire*, p. 686-687; *Mémoires militaires*, t. II, p. 267-268.

trer dans ce dessein; le prince Eugène lui avoit promis que, si ce projet réussissoit, il lui feroit sa fortune. Après lui avoir donné ses instructions touchant la manière dont il devoit se conduire, il le renvoya à Mantoue. M. de Tessé y étoit alors, à qui le sergent fit tout le détail de la conversation qu'il avoit eue avec le général des Impériaux. M. de Tessé l'envoya sur-le-champ à M. de Vendôme, qui travailla de son côté à faire repentir le prince Eugène de son projet[1].

Comme nous ne savions rien de ce dessein, nous fûmes surpris qu'un jour, à dix heures du soir, on fit prendre les armes à toute l'armée, qui se mit en bataille derrière le retranchement. Ensuite on distribua la poudre, et, à un certain signal, nous devions sortir de nos retranchements et attaquer ceux des ennemis. Nous nous demandions aux uns et aux autres ce que pouvoit être ce projet; car nous savions que M. de Vendôme étoit parti à l'entrée de la nuit avec dix à douze mille hommes, et qu'il avoit passé le Pô sur le pont que nous avions à la gauche de notre armée.

Enfin d'Esgrigny, capitaine au régiment et mon camarade, nous ayant tirés quatre ou cinq à part, nous dit de quoi il étoit question : savoir, que le prince Eugène marchoit actuellement à la tête d'un gros détachement de son armée du côté de Mantoue pour surprendre cette ville, croyant y avoir des émissaires qui devoient s'emparer de la porte de Pradelle et y

1. On trouvera dans le ms. Fr. 14177, fol. 264, une lettre du Roi à Vendôme sur cette affaire; le sergent, qui s'était fait passer auprès du prince Eugène pour Allemand, quoique né en Champagne, reçut une lieutenance d'infanterie et une gratification de cent louis de la part du Roi.

faire entrer ses troupes; que le duc de Vendôme, ayant été instruit par un sergent de la garnison que le prince Eugène croyoit avoir gagné, avoit travaillé pour faire tomber le général de l'Empereur dans une embuscade; que toute la garnison de Mantoue devoit être sur le rempart, dans les ouvrages et dans le chemin couvert, et qu'on avoit braqué plusieurs pièces de canon chargées à cartouches pour bien recevoir ce prince, et qu'ensuite M. de Vendôme devoit l'attaquer par derrière et dans sa retraite, et qu'au premier ordre nous sortirions sur-le-champ de nos retranchements pour attaquer, comme je l'ai déjà dit, les ennemis dans les leurs.

L'on me demandera d'où vient que d'Esgrigny, qui n'avoit que dix-huit ans, étoit instruit de tout ce projet. M. de Vendôme ne savoit point la langue allemande, et, pour concerter avec ce sergent allemand, qui ne savoit pas un mot de françois[1], ce prince s'étoit adressé à l'intendant de l'armée, père de d'Esgrigny, pour avoir une personne qui sût parfaitement l'allemand. L'intendant, persuadé de la discrétion de son fils, qui savoit bien cette langue, le proposa à M. de Vendôme. On peut dire à la louange du jeune homme que, pendant trois semaines qu'il travailla avec notre général, il ne lui échappa jamais devant nous une seule parole qui eût trait à cette affaire.

Nous restâmes bien quatre heures sous les armes : après quoi il vint un ordre pour nous faire rentrer dans notre camp. Nous jugeâmes par là que le projet

1. Comment concilier ceci avec les termes de la lettre du Roi, qui en font un Champenois : ci-dessus, p. 247, note ?

étoit échoué. Nous apprîmes ensuite que deux dragons du régiment de Vérac[1], qui étoient du détachement de M. de Vendôme, avoient déserté, et qu'ils avoient rapporté au prince Eugène que M. de Vendôme marchoit du côté de Mantoue : ce qui fit comprendre à ce prince que son dessein étoit découvert. Il retourna au plus vite dans son camp, et nous dans le nôtre, M. de Vendôme ayant été informé de son côté que les ennemis avoient rebroussé chemin. Si cette affaire avoit réussi, il ne s'agissoit pas moins que de la perte générale de l'armée de l'Empereur[2].

Un jour ou deux après ce projet manqué de part et d'autre, je vis entrer dans ma tente le commandant du second bataillon du régiment, qui, en m'embrassant, me dit : « Chevalier, reçois mon compliment, « te voilà capitaine. Je viens du quartier général ; j'ai « vu le marquis de Dreux, qui venoit de recevoir « dans le moment une lettre de M. de Chamillart, par « laquelle il lui mande qu'il ne vous avoit pas fait « sortir des mousquetaires pour vous laisser long« temps sans être capitaine, qu'il le prioit de vous « nommer à la compagnie vacante ; que cela ne devoit « point faire de peine au régiment, puisque ce n'étoit « pas pour y rester longtemps. » Je me rendis sur-le-champ chez M. de Dreux, où je trouvai la plus grande partie des officiers du régiment. M. de Dreux, me voyant entrer, dit tout haut qu'il étoit très fâché de voir qu'on ne vouloit pas suivre le mémoire qu'il avoit envoyé à la cour, que le ministre souhaitoit que

1. Régiment levé en 1675. M. de Vérac (ci-après, p. 256) l'avait depuis 1696.

2. *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXXVIII.

j'eusse la compagnie vacante au préjudice de tous mes anciens. Quelque temps après ce discours, il me fit signe de rester lorsque tout le monde seroit sorti de sa chambre. Quand nous fûmes seuls, il m'embrassa, et il me dit de ne me point inquiéter du propos qu'il avoit tenu; qu'il avoit cru nécessaire de le faire devant ces Messieurs, afin que le régiment ne fût pas fâché contre lui, mais qu'il étoit charmé de ce que son beau-père venoit de faire pour moi. Cependant, comme je le dirai dans la suite, par un malentendu je n'eus point cette compagnie, qui fut donnée à Thomassin[1], qui étoit l'ancien.

Le 20 octobre, nous fîmes la réjouissance de la victoire remportée le 14 du même mois par le marquis de Villars à Friedlingue, près de Bâle[2]. Nous fîmes dans ce camp quatre réjouissances : la première pour la prise de Guastalla[3], la seconde pour la bataille de Friedlingue, la troisième pour le départ de la flotte des Anglois et des Hollandois de devant Cadix[4], et la quatrième parce que l'électeur de Bavière s'étoit déclaré pour nous[5]. Les ennemis en firent aussi plusieurs. Comme nous répondions à leurs canonnades et qu'ils répondoient aux nôtres, ce fut presque toujours un bruit épouvantable de canon pendant que nous restâmes dans ce camp de Luzzara.

1. François-Lazare de Thomassin, d'une famille parlementaire de Provence, mort brigadier en 1734.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. X, p. 297-304.

3. Ci-dessus, p. 244-245.

4. C'est le 29 septembre que la flotte anglo-hollandaise leva le siège de Cadix, défendu par M. de Villadarias. (*Histoire militaire*, p. 716.)

5. Ci-dessus, p. 245.

M. de Vendôme, voyant l'opiniâtreté du prince Eugène à ne vouloir pas décamper le premier, prit le parti de lever son camp. Trois jours auparavant de notre départ, il fit retirer le pont que nous avions sur le Pô, et il fit sauter la grosse tour du château de Luzzara en sa présence et en présence de tous les officiers généraux de l'armée, qui étoient montés à cheval pour voir l'effet de la mine. Cette tour s'éleva tout entière en l'air comme une quille et ensuite elle tomba sur le côté. Ainsi, en un instant, cet ouvrage, qui avoit presque deux mille ans d'ancienneté, fut renversé; car la tradition du pays dit qu'elle avoit été bâtie du temps de Jules César. Tous les habitants des environs furent très touchés de sa destruction.

Retraite du camp de Luzzara. — Enfin, le 9 novembre, nous décampâmes de Luzzara, après y avoir resté trois mois moins quelques jours. A la retraite, tous les équipages étant chargés, ils se mirent en marche. On avoit eu la précaution, quelques jours auparavant, de combler les fossés et de couper les haies derrière l'armée, afin de nous retirer sur plusieurs colonnes. A onze heures du soir, toute l'armée se mit en marche, et, lorsqu'elle fut à une certaine distance du camp abandonné, un aide-major général fut à toute bride de cheval pour lever toutes les gardes et toutes les sentinelles qui étoient répandues le long de nos retranchements; elles firent l'arrière-garde avec tous les grenadiers de l'armée.

A la pointe du jour du 10, nous étions déjà à deux lieues des ennemis. Sur les huit heures, nous eûmes une alarme : toute l'armée se mit en bataille; le bruit courut que le prince Eugène marchoit à nous pour

nous combattre. Après y avoir resté une heure, et M. de Vendôme ayant appris que l'ennemi marchoit du côté de la Mirandole[1], nous nous remîmes en marche pour aller camper à Moglia[2], sur la petite rivière de la Tagliata[3]. J'ai oublié de dire que le quartier général du prince Eugène étoit à Suzzara[4], pendant notre camp de Luzzara, éloignés de trois quarts de lieue environ l'un de l'autre.

Le 11 et le 12, nous séjournâmes à Moglia. Il ne fit que pleuvoir pendant ces deux jours. Notre chambrée, qui étoit composée de d'Esgrigny, de la Bussière, qui avoit quitté douze cents écus de rente de bénéfices pour venir sous-lieutenant dans le régiment, de Choart[5], parent comme moi de M. et Mme de Chamillart, du chevalier Marest, parent du marquis de Dreux, et de moi, notre chambrée, dis-je, fut trois jours sans pain. C'est la seule fois que j'ai souffert à l'armée pendant tout le temps que j'ai été au service. Nous fûmes obligés de manger du pain de munition que nous achetions bien cher à nos soldats, et c'étoit même par grâce qu'ils nous en vendoient. Nous n'avions ni vin, ni viande, ni légumes; nous faisions la cour aux soldats afin qu'ils nous fissent un peu de part de leurs soupes, que nous trouvions excel-

1. Capitale d'un duché appartenant à la famille des Pics (ci-après, p. 253).

2. Petit village à quelques kilomètres au nord de Novi.

3. Affluent de gauche de la Secchia.

4. Gros bourg, sur la route de Mantoue à Modène.

5. Gabriel Choart, seigneur du Tremblay, né le 15 novembre 1677, d'abord page de la Dauphine, puis de la grande écurie en 1690, eut plus tard une compagnie dans le régiment de Bourgogne.

lentes. Ceci venoit de la faute de Choart, qui se mêloit de l'ordinaire : aussi, la campagne finie, j'abandonnai ces Messieurs, qui ne songeoient qu'au moment présent.

Le 13, nous passâmes la Parmeggiana pour nous approcher de la Secchia. M. de Vendôme fit courir le bruit que nous allions faire le siège de la Mirandole.

Mirandole. — La ville de la Mirandole est la capitale du duché de ce nom, qui est une souveraineté entre le Modénois, le Mantouan, la Concordia[1] et le Ferrarois. Cette place a sept bastions, une citadelle et un autre fort appelé Rocca. La maison des Pics[2] en étoit en possession depuis plusieurs siècles. Le pape Jules II en fit le siège en personne, ayant l'épée au côté et le casque en tête. Le père du duc de Modène d'aujourd'hui, qui a épousé Mlle d'Orléans[3], l'a achetée de l'empereur Charles VI[4]. Nous nous étions emparés de cette place l'année d'auparavant; mais la princesse douairière de la Mirandole[5] la livra aux Impériaux

1. La ville de la Concordia, à six milles à l'ouest de la Mirandole, sur la Secchia, était le chef-lieu d'un comté qui appartenait aussi aux Pics.

2. Les Pico, très ancienne famille d'Italie déjà célèbre au commencement du XIIe siècle, furent créés princes de l'Empire au XVIe.

3. Le duc de Modène d'aujourd'hui est François-Marie d'Este, duc en 1737, marié, depuis le 12 février 1720, à Charlotte-Aglaé d'Orléans, fille du Régent. Son père était Renaud d'Este (1655-1737), duc de Modène en 1694.

4. Non pas Charles VI, mais Joseph Ier, note suivante.

5. La princesse douairière de la Mirandole serait Anne-Béatrix d'Este, fille du duc de Modène et veuve d'Alexandre Pic; mais ce n'est pas elle qui fut l'héroïne de l'histoire qui va être racontée : c'est Brigitte Pic, fille de Galeotto III, née

le 24 décembre 1701. Ce jour-là, elle avoit invité à dîner M. de la Chétardye[1], commandant de la ville, et la plus grande partie des officiers de la garnison, tant François qu'Espagnols. Ce fut dans le temps du repas qu'elle fit introduire les ennemis dans la place, et elle renvoya Monsieur le commandant et toute sa garnison, avec toute la politesse possible, à Casal-Maggiore[2]. Cette négligence, qui auroit dû être punie, fut récompensée, quelques années après, par le gouvernement de Landau que le Roi donna à M. de la Chétardye[3].

Le dessein de M. de Vendôme, en s'approchant de cette ville, n'étoit pas d'en faire le siège, mais d'engager le prince Eugène à marcher de ce côté-là, afin, qu'étant éloigné de Borgo-Forte, les comtes de Tessé et de Médavy ne trouvassent point de difficulté à s'emparer de ce fort.

Le 14 et le 15, nous restâmes dans ce camp; le

en 1633, morte sans alliance en 1720, et qui fut la tutrice de son petit-neveu François-Marie, né en 1688. Celui-ci s'étant rallié à Philippe V, Joseph I[er] confisqua la Mirandole et vendit le duché, en 1710, au duc de Modène : ce qui força François-Marie à se retirer en Espagne, où il devint en 1715 grand écuyer du roi.

1. N. Trotti, chevalier de la Chétardye, neveu du célèbre curé de Saint-Sulpice et frère d'un gouverneur de Brisach qui mourut en 1705 et dont la veuve épousa M. de Monasterol. Il était colonel du régiment de Beauce depuis 1692, et eut permission de le vendre en janvier 1703.

2. *Dangeau*, t. VIII, p. 287; *Sourches*, t. VII, p. 180; *Gazette d'Amsterdam*, 1702, n° v.

3. Notre auteur doit faire erreur. Landau, repris par les Impériaux en 1704, ne retomba au pouvoir des Français qu'en 1713, et ce fut alors le marquis de Biron qui en eut le gouvernement.

soldat s'y refit des fatigues qu'il venoit d'essuyer les jours d'auparavant. La maraude y fut des plus abondantes; surtout les caves furent bien vidées.

Le 16, le comte de Tessé, à la tête de quinze cents hommes, partit de Mantoue à l'entrée de la nuit pour marcher à Borgo-Forte, et M. de Médavy eut ordre en même temps de s'y rendre avec un pareil nombre de troupes qu'il avoit ramassées le long de l'Oglio.

Pendant que ces deux corps y marchoient, sept cents grenadiers, détachés de l'armée, s'embarquèrent sur le Pô à Guastalla, sur deux galiotes, et ils se rendirent devant cette place, où il y avoit six cents hommes, qui, à l'approche de nos troupes, abandonnèrent le bourg pour se retirer dans le fort. Le malheur qui leur arriva fut cause qu'ils se rendirent, le 18, prisonniers de guerre : un des bastions du fort, qui n'étoit que de terre, s'écroula. Ce même jour 16, l'armée décampa pour venir auprès de Guastalla, afin d'être à portée de protéger le comte de Tessé dans son entreprise.

Le 17, notre régiment fut du nombre d'un gros détachement de troupes pour aller joindre ce général. Nous passâmes le Pô près de Guastalla, où nous avions un pont, et nous fûmes camper à la Tour-d'Oglio[1], qui est près de l'embouchure de cette rivière dans le Pô.

Le lendemain 18, étant près de Borgo-Forte, nous apprîmes qu'il s'étoit rendu, la garnison prisonnière de guerre[2]. Dans le temps que nous y arrivâmes,

1. Hameau sur la rive gauche.
2. *Histoire militaire*, t. III, p. 688-689.

nous vîmes, de dessus une chaussée, les ennemis, aux ordres du comte Guy de Stahremberg[1], qui venoient au secours de la place ; mais, un moment après, nous les vîmes rebrousser chemin : apparemment qu'ils apprirent qu'ils étoient venus trop tard.

Le 19, les troupes qui devoient composer la garnison de Castiglione-delle-Stiviere se mirent en marche pour aller camper à Rodigo[2], bourg du Mantouan. Notre régiment en étoit avec Grancey[3] et le régiment de Vérac-dragons.

Enfin, le 20 novembre, après avoir essuyé une campagne des plus rudes, nous arrivâmes à Castiglione-delle-Stiviere, aux ordres du comte de Médavy, lieutenant général, du marquis de Dreux, colonel du régiment et brigadier, et du marquis de Vérac[4], colonel de dragons. Le gouverneur du château fit faire une décharge de son canon, lorsque ce général entra dans cette ville, dont un boulet tua un de ses mulets : ce qui ne lui fit pas beaucoup de plaisir.

Castiglione-delle-Stiviere. — La ville de Castiglione, que nous trouvâmes abandonnée de tous ses habitants, est la capitale de la principauté de ce petit pays, qui est situé entre le lac de Garde, le Bressan,

1. Guidobaldo, comte de Stahremberg (1657-1737), lieutenant-feld-maréchal (1691), grand maître de l'artillerie impériale, feld-maréchal général (1704) et conseiller intime en 1706.

2. Petit village au nord-ouest de Mantoue.

3. Ce régiment d'infanterie, levé en 1630 par le futur maréchal de Grancey, n'eut jusqu'en 1707 que des colonels de la même famille; il prit en 1763 le nom de Soissonnais.

4. César, marquis de Vérac, était mestre de camp de dragons depuis 1696; il parviendra au grade de lieutenant général en 1720.

le Mantouan et le petit pays de Solfarine[1]. La ville n'est environnée que d'une simple muraille, sans fossés; mais le château, qui est sur une hauteur et qui commande la ville, est fort bon. Deux ans auparavant, les bourgeois s'étoient révoltés contre leur souverain, qui est de la maison de Gonzague[2]. Ce prince, qui avoit été obligé d'abandonner son palais pour se retirer dans le château, appela à son secours les Espagnols, qui punirent rigoureusement ses sujets. La plus grande partie fut chassée et bannie de la ville : ainsi nous trouvâmes les maisons vides. Les Jésuites y ont une église magnifique et une fort belle maison; ils dirigent un couvent de religieuses qui sont habillées comme eux[3]. Nous étions logés quatre dans la maison du capitaine des gardes du prince. On m'avoit fait tirer, quoique simple lieutenant, avec les capitaines, ces Messieurs étant persuadés que ma commission arriveroit incessamment. Mais quelle fut ma surprise! Quelques jours après, le marquis de Dreux m'envoya chercher un matin. Je croyois qu'il vouloit me faire la galanterie de me remettre lui-même ma commission. Je le trouvai seul. Après un grand discours, il me dit que, quelque temps après avoir reçu la lettre de M. de Chamillart, par laquelle il le prioit de me nommer à la compagnie vacante, il avoit été

1. Petit pays de très minime étendue, dans le nord du duché de Mantoue, autour du bourg de Solfarino ou Solferino, où se livra, de nos jours, la bataille du 24 juin 1859.

2. Ci-dessus, p. 208.

3. A deux reprises différentes, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, des communautés religieuses de femmes s'étaient formées en Italie et en Allemagne sous le nom de Jésuitesses; mais la dernière avait été supprimée par bref du 21 mai 1631.

bien surpris de recevoir la commission, non pour moi, mais pour M. de Thomassin (c'étoit le plus ancien lieutenant); qu'aussitôt il avoit écrit à son beau-père pour lui faire part de la méprise du bureau; que sa réponse étoit, dont il étoit fâché, que, puisque la commission avoit été expédiée pour le sieur de Thomassin, il falloit le faire recevoir et me donner la première compagnie vacante. M. de Dreux tâcha, autant qu'il lui fut possible, de me consoler de ce quiproquo, en m'assurant et en me donnant sa parole d'honneur que la première compagnie seroit pour moi : ce qui arriva, comme je le dirai en son lieu, quarante jours après[1]. Je m'en retournai chez moi très touché, d'autant plus que, depuis le camp de Luzzara, j'avois toujours été logé comme capitaine et que j'avois tiré les logements en cette qualité. Enfin, j'en eus un si grand chagrin, que peu s'en fallut que je ne quittasse le service.

Carpenedolo. — Pour l'adoucir, j'allois de temps en temps à Carpenedolo[2], bourg qui appartient aux Vénitiens, où ils avoient une centaine de dragons en quartier, afin de voir le capitaine des gardes du prince de Castiglione, qui avoit été obligé, comme son maître, d'abandonner cette petite ville pour se retirer chez les Vénitiens. Il nous étoit venu voir pour nous prier de conserver sa maison. Il avoit deux filles, belles comme les amours. La seconde étoit recherchée en

1. Les erreurs de ce genre n'étaient point rares dans les bureaux de la Guerre; Saint-Simon a raconté (t. XII, p. 191-192) la confusion faite par Chamillart lui-même entre deux officiers de nom analogue.

2. Dans le Bressan, à peu de distance de la Chiese.

mariage du lieutenant-colonel du régiment de dragons qui étoit en quartier à Carpenedolo, à Montechiaro[1] et autres endroits dans le Bressan. J'en contois à celle-ci, et un de mes camarades à l'aînée. Mes visites fréquentes alarmoient violemment mon Vénitien. Il fut un jour si outré et si piqué de la préférence qu'elle me donna dans un bal, qu'il retourna le lendemain à Brescia. Il y a une contredanse que l'on nomme *il ballo del fiore :* une dame ou une demoiselle a une fleur dans sa main ; elle touche de cette fleur deux cavaliers, elle se met au milieu d'eux, et, en dansant tous trois, elle offre la fleur tantôt à l'un et tantôt à l'autre, et enfin elle la donne à celui qu'elle aime le mieux. Notre maîtresse vint nous prendre, le lieutenant-colonel et moi ; toute l'assemblée étoit attentive à qui elle donneroit la préférence. Quelle fut la surprise de mon rival, lorsqu'elle me donna la fleur ! Ce fut un coup de poignard pour lui ; il quitta le bal sur-le-champ, et, le lendemain, il partit pour Brescia. Cependant j'ai appris, depuis mon départ de Castiglione, qu'il l'avoit enfin épousée. Comme mes amours de Reggio continuoient toujours, je pris mon parti en grand capitaine : je m'en consolai.

M. de Vendôme, s'ennuyant dans son quartier d'hiver, qui étoit à Guastalla, et voulant nettoyer entièrement le Serraglio et le Mincio des troupes allemandes, forma le dessein de faire le siège de Governolo[2]. Il

1. Montechiaro-sul-Chiese, à huit kilomètres de Castiglione-delle-Stiviere et à dix-huit de Brescia, sur la route de cette ville à Mantoue.

2. *Histoire militaire*, p. 690-691 ; *Mémoires militaires*, t. II, p. 276-279.

destina le régiment pour cette expédition. Nous partîmes précipitamment le 15 décembre; nous fûmes coucher à Goito, le 16 à Mantoue, dans le faubourg Saint-Georges, et le 17 près de Governolo, où le soldat et l'officier furent obligés de camper malgré le froid qu'il faisoit et la neige qui ne cessoit de tomber. En sortant par la porte Cerese, l'on nous fit remarquer, à la demi-portée de canon, les débris d'un tombeau que les Mantouans assurent être celui de Virgile, ce qui est très faux, puisque ce célèbre poète est enterré près de Naples, comme le disent ces deux vers :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope; cecini pascua, rura, duces[1].

Governolo. — Governolo[2] est un bourg situé sur le Mincio, près de l'endroit où cette rivière se jette dans le Pô. Il est du Mantouan et célèbre par l'entrevue du pape saint Léon avec Attila, roi des Huns, qui accorda à ce pontife la grâce qu'il lui demanda de ne point saccager Rome et le reste de l'Italie[3].

Les Impériaux avoient parfaitement bien fortifié ce bourg, dont la plus grande partie des maisons sont au delà du Mincio. Il y avoit un bonnet-à-prêtre[4] en deçà, pour couvrir les maisons et la tête de leur pont, et une cassine, un peu en deçà du bonnet-à-prêtre, qu'ils avoient bien fortifiée par un bon retranchement,

1. Épitaphe composée par Virgile mourant.

2. Actuellement hameau de la commune de Roncoferraro.

3. Les Bollandistes (*Acta Sanctorum*, avril, t. II, p. 18) disent en effet que l'entrevue eut lieu sur le Mincio, mais sans préciser l'endroit.

4. Fortification à trois saillants et deux rentrants, dont les côtés extrêmes se rétrécissent du côté de la place.

un chemin couvert et un bon fossé. Ce fut par cet endroit que nous fîmes notre attaque. La tranchée fut ouverte le même jour que nous arrivâmes. Le 18 au matin, nous entendîmes un grand feu de mousqueterie sur notre droite : c'étoit nos dragons et nos grenadiers qui escarmouchoient contre un gros corps de troupes ennemies aux ordres du prince Eugène, qui venoit au secours de Governolo au delà du Mincio. J'eus la curiosité de les voir passer. Comme nous étions campés derrière une digue qui est le long de cette rivière au-dessous de Governolo, et qu'il n'y avoit que le Mincio entre eux et nous, je montai sur la digue, et, voyant qu'ils étoient à découvert, je fus prendre un fusil aux faisceaux de notre compagnie pour tirer sur eux. Après que j'eus escarmouché pendant quelque temps, un des caporaux de la compagnie s'aperçut, malheureusement pour lui, que je me servois de son arme. Il vint à moi : « Jeune homme, « me dit-il, rendez-moi mon fusil; je m'en servirai « aussi bien que vous. » Je ne lui eus pas plus tôt rendu qu'il tira sur un soldat que je vis tomber du coup ; mais, en même temps, mon pauvre caporal reçut un coup de fusil, dont il tomba mort à mes pieds. Je l'ai bien regretté, d'autant plus que sa mort fut la cause de celle d'un capitaine du régiment, nommé Tignac, qui fut tué l'après-dîner, en allant examiner l'endroit où le caporal avoit été tué. Nous lui avions donné à dîner, et, pendant le repas, nous ne parlâmes que du caporal : ce qui l'engagea de se transporter à ce fatal endroit, où il reçut une balle qui lui fracassa l'os au-dessus du coude; il mourut dix jours après. Ainsi je fus la cause innocente de la perte de

ces deux braves gens. Il y eut une trentaine de grenadiers et de dragons tués dans cette escarmouche. On me tint parole : je fus nommé à la compagnie du malheureux Tignac.

Revenons au siège. Le 19, une batterie de sept pièces de canon commença à tirer à la pointe du jour sur la cassine retranchée et sur les autres qui étoient en deçà du Mincio; elle ne discontinua pas de tirer jusqu'au 22 au matin. Ce jour-là, M. de Vendôme ayant tenu un conseil de guerre, il y fut résolu, attendu la saison et le mauvais temps qu'il faisoit, et malgré le sentiment de M. de Chartoigne, lieutenant général très reconnu pour un excellent officier général d'infanterie, d'attaquer la cassine retranchée. Il est certain que M. de Chartoigne pensoit juste, et en homme qui sait son métier; cette cassine n'étoit nullement attaquable pour le présent; mais le marquis de Vaubecourt réfuta ses raisons avec tant de vivacité, que tous les généraux acquiescèrent à son avis. Il dit, entre autres raisons, qu'il y avoit des temps où il falloit aplanir les difficultés, au lieu de vouloir les augmenter.

L'attaque étant résolue, on répandit le long de la parallèle plusieurs piquets d'infanterie, pour faire un feu continuel, afin de protéger l'attaque. J'étois de l'un de ces détachements. Ainsi je vis à mon aise l'action. Les deux compagnies des grenadiers du régiment marchoient à la tête de toutes les autres compagnies. Bibion, lieutenant des grenadiers du régiment[1], marchoit le premier, l'épée à la main, à la

1. Il dira plus loin (p. 265) que cet officier était d'Arles. La

tête de dix grenadiers. Coudras[1], son capitaine, suivoit avec le reste de sa compagnie, et la seconde compagnie des grenadiers du régiment avec toutes les autres compagnies de grenadiers commandées. M. de Vendôme fut témoin de cette attaque avec les officiers généraux. Bibion, ayant fait mettre une seule planche sur le fossé, le passa promptement avec les dix grenadiers, et il monta le retranchement si précipitamment, suivi de tous les grenadiers, qu'il surprit les ennemis, dont la moitié étoit endormie. Il entra pêle-mêle avec eux dans la cassine. Tout fut sabré, à l'exception d'une trentaine de grenadiers, qui furent faits prisonniers. Nous eûmes plusieurs des nôtres de tués et de blessés. Coudras fut du nombre des derniers, et si dangereusement, qu'il mourut de sa blessure en même temps que le pauvre Tignac. Ainsi il y eut deux compagnies vacantes, dont j'eus la première et Bibion la seconde. Coudras étoit frère de M. de Boyveau, alors lieutenant de roi des Invalides et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, qui avoit perdu un bras, étant capitaine au régiment, au siège de Grave[2], dont la défense fit tant d'honneur à M. de Chamilly[3],

Gazette de 1703 (p. 12) l'appelle M. du Buisson, et il est nommé Vibion dans la lettre du Roi indiquée ci-après, p. 264, note 4.

1. N. de Boyveau, sieur de Coudras, d'une famille de Bourgogne.

2. Ville forte du Brabant, sur la Meuse. Assiégée par le prince d'Orange en 1674, la ville ne se rendit que sur l'ordre réitéré du Roi, après une défense admirable. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. IX, p. 8.)

3. Noël Bouton, marquis de Chamilly (1636-1715), colonel

colonel du régiment, qu'elle lui mérita dans la suite le bâton de maréchal de France. M. de Boyveau est mort gouverneur des Invalides[1]. Ils étoient quatre frères au régiment, dont deux ont été tués; le quatrième, nommé Prâlon, est actuellement lieutenant de roi et commandant à Colmar en Alsace[2]. L'attaque de cette cassine se fit en plein jour[3].

M. de Vendôme et tous les généraux admirèrent la valeur de Bibion, qui, ayant été relevé le soir, ne manqua point, en habile Provençal, de se faire présenter à notre général, qui lui donna les louanges qu'il méritoit. Cette action lui fit donner une compagnie, le fit chevalier de Saint-Louis et lui fit obtenir une pension de quatre cents livres[4], et, pour surcroît de bonheur, quelque temps après, il gagna cent louis au jeu à Guastalla[5], en allant se faire recevoir chevalier de Saint-Louis par M. de Vendôme. Jusqu'à ce moment, Bibion avoit refusé toutes les compagnies

du régiment de Bourgogne (1669), deviendra maréchal de France en 1703.

1. Alexandre de Boyveau succéda à M. des Roches, comme gouverneur des Invalides, en janvier 1705, eut la grand-croix de Saint-Louis en 1720, et ne mourut que le 11 février 1728, à quatre-vingt-deux ans.

2. Charles de Boyveau, seigneur de Prâlon, chevalier de Saint-Louis, fut confirmé dans sa noblesse en 1737, et mourut avant 1742.

3. *Histoire militaire*, t. III, p. 691.

4. Lettre du roi à M. de Vendôme, 2 janvier 1703 (ms. Franç. 14177, fol. 264).

5. On jouait gros jeu à l'armée d'Italie, dans tous les corps; le marquis de Franclieu raconte qu'il gagna onze cents pistoles en une seule soirée (*Mémoires*, p. 89).

qu'on lui avoit offertes, n'étant pas en état de soutenir une compagnie. Il étoit d'Arles, d'une bonne famille, mais sans un sol de revenu.

Dès que nous fûmes maîtres de la cassine, l'on ouvrit une tranchée pour nous conduire jusqu'à l'ouvrage du bonnet-à-prêtre. L'on fit une parallèle, où l'on établit une batterie de huit pièces de canon; mais, deux jours après, qui étoit le 24, les ennemis, voyant que la brèche étoit considérable, abandonnèrent tout le terrain qui étoit en deçà du Mincio; ils se retirèrent de l'autre côté de cette rivière, après avoir rompu le pont qui faisoit la communication de ce bourg au delà et en deçà.

Le 26, je fus encore détaché à ce siège avec Pascal, officier de mérite[1]. L'on nous mit avec nos cinquante hommes dans une cassine qui brûloit encore. Nous n'osions en sortir, parce que les Impériaux, qui étoient dans les maisons au delà de la rivière, nous faisoient un feu continuel. La même raison nous empêchoit d'éteindre le feu : ainsi, pendant vingt-quatre heures, nous fûmes obligés de rester dans cette diable de maison. Les ennemis avoient mis le feu dans toutes les maisons qui étoient en deçà du Mincio, en se retirant de l'autre côté. Nous eûmes plusieurs soldats de tués, de blessés et d'estropiés des poutres qui tomboient. Mauvaise situation !

Le prince Eugène, voyant qu'il lui étoit impossible de se maintenir dans la partie de Governolo qui étoit au delà du Mincio, parce que le terrain qui étoit de

1. Est-ce celui qui mourra à Bruxelles le 7 décembre 1713? (*Gazette de Leyde*, n° 100.)

notre côté étoit beaucoup plus élevé que celui qui étoit du sien, prit le parti de se retirer avec ses troupes à Ostiglia[1] et à Riva[2], les seuls postes, avec la Mirandole, qui lui restoient de toute l'Italie depuis que M. d'Albergotti s'étoit emparé de plusieurs postes près de Bologne, et que le marquis de Vaubecourt avoit chassé le général Vaubonne[3] de Bondanello[4], bourg situé sur la Parmeggiana, dans l'endroit où cette petite rivière se jette dans la Secchia[5].

Après cette conquête, M. de Vendôme renvoya toutes les troupes qui avoient servi à ce siège dans leurs quartiers respectifs. Il donna le commandement de Governolo au marquis de Dreux, colonel du régiment, et la majorité à Barette, notre major, officier exact, entendu et d'une grande valeur.

Voyant qu'il n'y avoit plus aucune expédition de guerre, je laissai aller le régiment à Castiglione, et je pris le parti d'aller à Reggio pour voir ma chère comtesse. Je fus coucher à la Tour-d'Oglio, le lendemain à Guastalla, et le surlendemain à Reggio. Je fus voir sur-le-champ sa cousine la religieuse, qui l'informa de mon arrivée. Ainsi, le lendemain, grand rendez-vous dans le parloir. Nous y restâmes deux heures; nous ne pouvions nous quitter. Auparavant de nous

1. Dans le Mantouan, non loin de l'Adige, avec lequel un canal navigable mettait Ostiglia en communication.

2. Dans le Tyrol italien, à l'extrémité nord du lac de Garde.

3. Joseph Guibert, marquis de Vaubonne, originaire du Comtat-Venaissin, avait pris fort jeune du service dans l'armée impériale et devint général-major de la cavalerie.

4. Aujourd'hui hameau de la commune de Moglia.

5. *Histoire militaire*, p. 692-693.

retirer, elle me donna un moyen pour la voir chez elle : « Vous connoissez, me dit-elle, mon cousin le « marquis ***. Priez-le de vous mener dans quelques « maisons pour passer la soirée. Il ne manquera pas « de vous amener chez moi ; il vous présentera à mon « mari, et vous ferez comme si vous ne m'aviez « jamais vue. Tâchez de gagner l'amitié de mon mari, « et ensuite nous nous verrons tous les jours et à « notre aise. » J'exécutai de point en point ses ordres. Ainsi, m'étant fait ami de M. le comte, j'allois tous les soirs à la conversation chez elle. L'on appelle en Italie conversation les assemblées qu'on y fait pour jouer, pour concerter et pour danser. Nous étions, la comtesse et moi, les personnes du monde les plus contentes ; j'attendois avec beaucoup d'impatience les moments des conversations, les matinées me paroissoient ne point finir. J'aimois infiniment et sincèrement la comtesse ; mais, les matins, ne sachant que faire, j'allois passer quelque temps au couvent de Saint-Pierre-Martyr, où je connoissois une religieuse.

La comtesse, qui s'étoit informée à quoi je m'occupois les matins, apprit malheureusement que j'allois à ce couvent et que j'y restois quelque temps. Elle m'écrivit qu'elle avoit quelque chose de conséquence à me communiquer, et, pour cela, qu'elle me donnoit rendez-vous à Saint-Pierre-Martyr. Je sentis sur-le-champ de quoi il étoit question. Je lui fis réponse qu'il m'étoit impossible d'y aller ce jour-là, ayant une migraine affreuse, qui m'obligeoit à garder la chambre. Ma réponse ayant augmenté son inquiétude, elle m'ordonna par une seconde lettre de me rendre à ce rendez-vous ; sinon, qu'elle ne me verroit de sa vie.

Il fallut donc obéir; mais je n'y arrivai qu'une heure après elle; elle m'en fit des reproches.

Nous étions assis dans la cour, près de la porte du couvent. La porte étoit ouverte; il y avoit plusieurs religieuses assises en dedans du couvent. Dans le temps que je me flattois que cette conversation se passeroit sans que la religieuse que je connoissois ne parût, sa bonne amie m'aperçut. Elle me dit : *Ha, signore, non volete vedere la signora Laurea B.* (c'étoit le nom de ma religieuse)? — *No, signora,* lui répliquai-je, *per oggi, perchè ho affare, e a questa hora io vado via.* Ma réponse n'empêcha point qu'elle ne fît venir la signora Laurea, qui, me voyant avec la comtesse, me dit avec un ton piqué : *Signore, presto al grand' parlatorio;* et elle partit sur-le-champ. Mon embarras étoit violent; je n'aimois que la comtesse, qui me regardoit dans ce moment avec des yeux pleins de charmes, mais remplis de dépit. Elle me dit : « Monsieur, il n'est pas de « la politesse de refuser de rendre visite à cette belle « religieuse. Elle vous l'ordonne de si bonne grâce et « avec un ton si absolu, que vous feriez une très « grande faute d'y manquer. » Toutes les religieuses rioient de ma situation. Enfin je pris mon parti; je dis à la comtesse que je ne serois pas longtemps au parloir.

Ma religieuse éclata en reproches, en me disant que je faisois bien voir la vérité de ce qu'on lui avoit rapporté plusieurs fois, que les François ne méritoient pas qu'on s'attachât à eux, par rapport à leur inconstance. Puis après, en s'adoucissant peu à peu, elle me dit mille choses contre ma pauvre comtesse. Je

voulois un peu la calmer; mais, voyant que mes discours ne faisoient rien sur son esprit, et m'ennuyant fort des siens, je pris le parti de prendre congé d'elle, en l'assurant que je viendrois la voir le lendemain. Je tins mal ma parole, ne l'ayant plus vue depuis, quoique aimable, jeune et ayant beaucoup d'esprit, et qu'elle m'aimât sincèrement; mais ma passion pour la comtesse étoit si violente, que je me fis un sensible plaisir de quitter promptement ma religieuse pour l'aller retrouver. Elle fut si charmée et si contente du peu de temps que j'avois resté avec la religieuse, qu'elle me dit à l'oreille : « Nous ne sommes pas bien ici, « vous et moi; allons-nous-en au couvent de la cou-« sine. » Je lui donnai la main, et elle me fit monter dans son carrosse, ce qui n'est point en usage en Italie à moins que le mari n'y soit. Après avoir resté quelque temps ensemble, la comtesse s'en alla chez elle. L'heure de la conversation étant arrivée, je m'y rendis à l'ordinaire. Je n'y manquois pas un séul jour.

Enfin, malgré la vive tendresse que nous avions réciproquement l'un pour l'autre, il fallut se séparer : le congé qui m'avoit été donné alloit expirer. L'amour ne m'a jamais fait faire aucune faute touchant mon devoir de guerre. J'étois au désespoir de quitter les personnes à qui j'étois tendrement attaché; mais rien n'étoit capable de m'arrêter lorsqu'il s'agissoit du service.

Auparavant de partir, le beau-père de la comtesse donna une fête; elle l'engagea de m'en prier. Cette fête commença par une cavalcade composée de plusieurs seigneurs de la ville, qui précédoient un chariot dans lequel il y avoit plusieurs dames; ma maî-

tresse en étoit. Elles étoient toutes en domino et masquées, et assises sur des sièges qui alloient en amphithéâtre. Nous étions plusieurs à cheval, tous déguisés, à côté du chariot. Nous nous promenâmes dans toutes les rues de la ville. Ensuite nous arrivâmes dans la maison du beau-père, dont les appartements étoient éclairés de quantité de bougies. Après une demi-heure de conversation, nous passâmes dans un salon pour entendre un concert charmant. Ma comtesse tenoit le clavecin; j'accompagnois de la basse de viole à côté d'elle. Elle charma la compagnie par sa voix, qui étoit une des plus belles et des plus touchantes que j'aie entendues en Italie, quoiqu'elle n'avoit pas beaucoup d'éclat. Le concert fini, toute la compagnie se rendit dans une salle où le souper étoit servi. Il n'y avoit que deux plats sur la table, quoique nous étions bien trente personnes priées pour le souper. J'en fus très surpris; mais ce qui me surprit davantage étoit le silence morne du beau-père, qui ne servoit personne; en revanche, il mangeoit comme six. Ce repas dura deux heures, et il y eut bien une centaine de plats servis, toujours deux à deux, plus mauvais les uns que les autres. Les seuls mots que disoit le beau-père étoient : *Un piatt'! Ancor un piatt'. Date un altro piatt'. Leva questo piatt'. Date un piatt'*. Enfin, jusqu'à la fin du repas, il ne dit pas d'autres paroles. Je ne pouvois pas m'empêcher de temps en temps d'éclater de rire, quoique la comtesse, qui étoit près de moi, me marchoit sur le pied pour m'en empêcher. Cependant je n'avois pas de quoi rire, car, en ma vie, je ne fis un si mauvais souper. Le raisin de Corinthe dominoit dans tous les

ragoûts. Après le repas, il y eut bal, qui dura presque toute la nuit; on y dansa quantité de contredanses. Les vieillards et les vieilles femmes dansent, dans ce pays-là, comme les jeunes personnes; ils prétendent que la danse leur fait du bien pour la santé.

Le surlendemain de cette fête, je partis. Ce ne fut point sans verser beaucoup de larmes de part et d'autre[1]. Je promis que je ne serois pas longtemps sans revenir à Reggio. Je lui tins ma parole très exactement. Lorsqu'on est jeune, on est bien fol : je fis cinq ou six voyages de Castiglione à Reggio pendant cet hiver (il y a bien trente lieues d'une ville à l'autre), étant accompagné seulement d'un valet. J'hasardois de me faire assassiner, ou par les paysans, ou par les housards des ennemis, qui rôdoient continuellement dans le plat pays. Dieu merci! il ne m'est jamais rien arrivé.

Je fus à Guastalla. En y allant, étant près de Santa-Vittoria, où M. de Vendôme avoit si bien battu le général Visconti[2], je marchois en bas de la levée qui est le long du Crostolo; j'aperçus deux hommes à cheval, qui étoient sur la levée et venoient à moi. Ils avoient le pistolet à la main. Nous nous préparâmes, mon valet et moi, à les bien recevoir. On cria de part et d'autre : « Qui vive? » Comme nous nous approchions, on se reconnut. C'étoit un capitaine de la Vieille-Marine qui s'en retournoit à Reggio, où son régiment étoit en quartier d'hiver. Il me dit que lui et son valet nous

1. Le marquis de Franclieu (*Mémoires*, p. 22-23) raconte une liaison analogue qu'il eut également dans cette même ville de Reggio, pendant qu'il y était en quartier d'hiver.

2. Ci-dessus, p. 220.

avoient pris pour des Allemands, voyant que mon valet avoit un bonnet à la housarde. Après une petite conversation, nous nous quittâmes. Je fus souper chez M. de Bar[1], notre lieutenant-colonel et brigadier des armées du Roi, qui commandoit à Guastalla. Il m'apprit la mort de M. de Coudras et celle de M. de Tignac, et que j'avois été nommé à la compagnie du dernier. Il voulut me faire rester le lendemain; mais je le priai si fort de me laisser aller, par rapport à l'expiration de mon congé, qu'il se rendit à mes raisons.

San-Martino-del-Bozzolo. — Je fus coucher à San-Martino-del-Bozzolo[2], après avoir passé l'Oglio à Gazzuolo[3]. San-Martino est un petit bourg situé au delà de l'Oglio et vis-à-vis Gazzuolo, qui est en deçà. Il y a une très jolie place; toutes les maisons qui l'environnent sont en arcades, et, au bout de cette place, on aperçoit le château, qui appartient, aussi bien que le bourg, au duc de Mantoue.

J'arrivai le troisième jour à Castiglione. Quelques jours après, je reçus ma commission de capitaine: ce qui m'engagea, après m'être fait recevoir, de retourner à Governolo pour remercier le marquis de Dreux de m'avoir tenu si religieusement sa parole. J'y restai un jour entier, après lequel je m'en retournai en deux jours à ma garnison.

Desenzano. — Pendant les séjours que j'y faisois,

1. M. de Bar, capitaine de carabiniers en 1696, était brigadier depuis le mois de janvier 1702 (*Mémoires de Sourches*, t. VII, p. 198).

2. Dans le Mantouan, entre Mantoue et Crémone.

3. A vingt kilomètres de Mantoue, sur la rive droite de l'Oglio.

j'allois de temps en temps à Carpenedolo et voir les environs du pays. Tous les vendredis, nous allions, une dizaine d'officiers, dîner à Desenzano[1], petite ville entourée d'une muraille sèche, qui appartient aux Vénitiens et qui est située sur les bords du lac de Garde, entre Vérone et Brescia. Nous y menions un cuisinier. L'hôtellerie où nous allions étoit sur le bord du lac; c'est le plus beau coup d'œil du monde, une vue charmante. Ce lac produit du poisson excellent, truites saumonées, sardines[2], carpillons et quantité d'autres poissons d'un goût exquis. Desenzano est à deux heures de Castiglione.

Un vendredi, comme nous y allions à notre ordinaire, nous trouvâmes au bas d'une colline un de nos sergents qui venoit d'être dépouillé par les housards impériaux. Il se mit à crier : « Messieurs, n'avancez « point; il y a une centaine d'housards de l'autre côté « de la colline. Ils viennent de dépouiller aussi le maître « d'hôtel de M. de Médavy, qui alloit à la provision à « Desenzano; ils lui ont pris cent louis et son cheval. » La curiosité m'excita à monter cette colline. Je ne fus pas plus tôt en haut que j'aperçus mes housards qui venoient fort vite à moi. J'en avertis mes camarades, et sur-le-champ je donnai des deux. En très peu de temps nous arrivâmes sains et saufs à Castiglione, ayant les housards à nos trousses. Le comte de Médavy fut très fâché des cent louis et du cheval qu'on lui avoit enlevés, et de la mauvaise chère que Messieurs les

1. A vingt-neuf kilomètres de Brescia, sur la rive occidentale.

2. En français, ce nom ne s'appliquait alors, comme maintenant, qu'à un poisson de mer.

housards lui avoient fait faire. Il m'ordonna d'aller le lendemain, avec Bibion, à la tête des deux compagnies de grenadiers du régiment, brûler une grosse cassine qui étoit à une lieue de Castiglione et qui appartenoit à un gentilhomme vénitien. J'exécutai l'ordre de notre général avec toute l'exactitude possible, non sans un véritable chagrin, d'autant plus que cette cassine étoit remplie de toutes sortes de grains. Le fermier, sa femme et ses enfants se jetèrent à mes genoux pour me prier de ne les point mettre à la mendicité; mais malheureusement j'avois des ordres précis de ne point retourner sans les avoir exécutés. On me demandera peut-être pourquoi cet ordre si barbare. En voici la raison : le comte de Médavy avoit envoyé des ordres dans tout le plat pays, quoique vénitien, de venir l'avertir lorsqu'il y auroit des troupes ennemies qui passeroient ou qui séjourneroient dans quelque village, hameau ou cassine, sous peine d'être brûlés; les cent housards avoient passé dans cette cassine la nuit qui avoit précédé le jour où ils avoient si mal traité le maître d'hôtel : ainsi le fermier se trouva dans le cas malheureux d'être puni.

Je fis une grande faute auparavant de partir, qui étoit de n'avoir pas demandé à notre général un ordre par écrit. Les Vénitiens, avec qui nous étions en paix, pouvoient demander au Roi une réparation et un dédommagement de la cassine brûlée, et de tous les grains qui avoient eu le même sort. N'ayant point d'ordre par écrit, M. de Médavy pouvoit rejeter sur moi tout ce qui s'étoit passé; il y a bien des exemples à ce sujet. Ainsi un officier ne doit jamais manquer, dans cette circonstance, d'exiger un ordre par écrit,

afin que rien ne tombe sur lui. Bellecourt, premier capitaine des grenadiers du régiment, eut plus d'esprit que moi. Un mois après l'affaire de la cassine, le comte de Médavy, qui n'étoit point content des Vénitiens par rapport à quelques intérêts, ordonna à cet officier d'aller brûler, à la tête de nos deux compagnies de grenadiers, Salo[1], qui est une très jolie ville située sur le bord du lac de Garde, où plusieurs nobles Vénitiens ont des palais et où ils vont passer l'été; elle est à neuf lieues de France de Castiglione. Sans la fermeté de Bellecourt, qui ne voulut jamais exécuter l'ordre du général sans un écrit, il est certain que nous déclarions par cette action la guerre aux Vénitiens. Je ne sais à quoi pensoit le comte de Médavy; car il y avoit une garnison à Salo, qui étoit fermée de murailles; il falloit dix-huit lieues, pour y aller et pour revenir, dans le pays vénitien: ainsi il hasardoit à perdre entièrement les deux compagnies de grenadiers, sans espérer aucun succès. M. de Vérac, qui étoit présent, voyant l'opiniâtreté de notre capitaine des grenadiers et l'embarras où se trouvoit notre général de ne pouvoir se faire obéir, les tira tous deux d'affaire. Il dit à Bellecourt : « Monsieur, allez-vous-en dîner; ensuite vous « reviendrez prendre votre ordre par écrit. » Pendant le dîner, M. de Vérac eut le temps de faire faire réflexion à M. de Médavy sur la téméraire entreprise qu'il vouloit faire exécuter et sur les inconvénients qui en arriveroient. Ainsi, lorsque M. de Bellecourt vint pour prendre son ordre, M. de Médavy lui dit qu'il

1. Dans le Bressan, au fond d'un golfe pittoresque. C'est encore aujourd'hui une ville de plaisance.

l'enverroit un autre jour et qu'il le feroit avertir. Ce jour n'est jamais arrivé.

Un jour que je fus dîner à Calcinato[1], bourg qui appartient aussi aux Vénitiens (j'y étois allé pour acheter un cheval), le hasard me fit dîner avec le gentilhomme à qui appartenoit la cassine que j'avois fait brûler. Il se plaignit pendant tout le repas de la cruauté du comte de Médavy et du capitaine qui avoit exécuté ses ordres. « Faut-il, me disoit-il, qu'un propriétaire « d'un bien soit puni parce que son fermier fait une faute? « Il m'en coûtera plus de vingt mille francs pour réta-« blir ma cassine, peut-être deux années de revenu. » Je n'eus garde de dire que c'étoit moi qui avois exécuté cet ordre; peut-être m'auroit-il fait arrêter. J'excusai le mieux que je pus et notre général et l'officier, en tâchant de faire tomber la cause de son malheur sur son fermier. Je ne fus pas longtemps à table; je m'en retournai à Castiglione avec le cheval que j'avois acheté. Nous nous préparions à rentrer en campagne au premier jour; nous avions reçu les ordres pour nous tenir prêts. Ils ne furent pas longtemps à arriver. Ainsi nous sortîmes de Castiglione le 10 de mai 1703, comme je le dirai dans la relation suivante.

1. Bourg du Bressan, sur une colline qui domine la Chiese. Nous verrons le duc de Vendôme y remporter une victoire sur les Impériaux en 1706.

CAMPAGNE DE 1703.

Le duc de Vendôme, ayant dessein d'ouvrir la campagne par le siège d'Ostiglia, poste d'autant plus important aux Impériaux qu'il leur servoit de place d'armes, forma trois corps de ses troupes, dont le premier, qu'il commandoit, étoit composé de soixante-dix-sept escadrons et de trente-huit bataillons, le second de quarante-sept escadrons et de vingt-deux bataillons, aux ordres du prince de Vaudémont, et le troisième, de dix escadrons et de six bataillons, étoit destiné pour M. d'Albergotti.

Nous devions être de l'armée de Vendôme. Ainsi nous sortîmes de Castiglione-delle-Stiviere le 10 mai, et, en deux jours de marche, nous nous rendîmes aux Due-Castelli[1], où nous trouvâmes cette armée, qui y resta douze jours par rapport au mauvais temps.

Le 22, nous en décampâmes pour aller à Nogara[2], où nous passâmes le Tartaro, rivière qui, prenant sa source à Alpo[3], près de Villafranca, dans le Véronois, traverse une partie de cette province, une partie du Mantouan, une partie du Ferrarois, la Polésine de Rovigo[4], et ensuite, s'étant partagée en deux bras

1. Bourg à peu de distance nord-est de Mantoue, sur la Fossa-Molinella.

2. Ou Torre-di-Nogara.

3. Petit village entre Villafranca et Vérone.

4. On appelle ainsi un petit pays très fertile, dont Rovigo

au-dessous d'Adria[1], l'un va se jeter dans l'Adige, près de Tornova[2], et l'autre dans le Pô, un peu au-dessous de Brusantino[3].

Le 23, ayant passé par Sanguinetto[4], bourg appartenant aux Vénitiens, où il y a un château dont on se rendit maîtres, l'armée alla camper à Cerea[5], sur la petite rivière de Menago, qui prend sa source près de la campagne de Vérone à Magnana[6] et qui se jette dans la rivière de Trégogne[7] près la Fossa-Gabando. Cerea n'est pas loin de Legnago[8], petite ville assez bien fortifiée située sur l'Adige, qui appartient aux Vénitiens.

Le 24 à Castagnara[9], sur le Canal Blanc[10], près de Carpi, où le prince Eugène passa, en 1701, ce canal et défit M. de Saint-Frémond[11]. Nous restâmes dans ce

est la capitale, et qui est situé entre le Pô, l'Adige, le canal Blanc et les lagunes de l'Adriatique. Polésine veut dire presqu'île.

1. Très ancienne ville, située dans une île du Tartaro, dans la Polésine.

2. Hameau de la commune de Loreo.

3. Hameau de la paroisse de Malipieri, dans une île du delta du Pô.

4. Dans le Mantouan, à quelques milles à l'ouest de Nogara.

5. Bourg situé à égale distance de Legnago et de Sanguinetto.

6. Village un peu au sud de Vérone.

7. Ou Trignon, avec laquelle elle forme des marais étendus que limite au sud le Tartaro.

8. Dans le Véronais, sur la rive droite de l'Adige, vis-à-vis de Porto.

9. A peu de distance de l'Adige, au sud de Carpi; on dit maintenant Castagnaro.

10. Canal de jonction entre l'Adige et le Tartaro, de Carpi à Roverone; il portait aussi le nom de Rotta del Castagnara.

11. Ci-dessus, p. 141.

camp jusqu'au 1er juin, que notre armée fut camper à Zelo, sur le Tartaro.

Le 3, le corps de troupes que commandoit M. de Saint-Frémond repassa cette rivière à Zelo.

Le 4, toute l'armée repassa aussi cette rivière pour aller à Cavo-Bentivoglio[1]. Il y a près de cet endroit une grande étendue de pays qui n'étoit autrefois qu'un marais. Un seigneur de la maison de Bentivoglio[2] l'a fait dessécher. On prétend que ce terrain, qui ne valoit pas un sol de revenu, en vaut présentement quatre-vingt mille livres. Jamais camp n'a été plus abondant en toutes sortes de choses : la paire de poulets ne coûtoit que deux sols six deniers, et celle de pigeons deux sols; nous n'y restâmes pas longtemps.

Le lendemain 5, je marchai à la tête de trois cents hommes armés pour faire retrancher les têtes des deux ponts que nous avions faits à Zelo, où nous établîmes des fours.

Le 6, l'armée marcha à Mellara[3], qui appartient au pape. Nous trouvâmes, en y allant, une barrière gardée par des troupes de Sa Sainteté : elles firent d'abord quelques difficultés pour nous laisser passer; mais cela ne dura qu'un instant.

Le 7, l'armée arriva à la vue d'Ostiglia. M. de Vendôme, après avoir reconnu ce poste, ordonna trois attaques et fit élever deux batteries. Ostiglia commu-

1. Ce nom n'est pas celui d'une localité, mais bien d'un canal de desséchement d'une certaine longueur, entre le Pô et le Tartaro; on s'en sert pour désigner le pays.

2. Famille célèbre qui donna plusieurs cardinaux à l'Église et posséda la seigneurie de Bologne pendant tout le xve siècle.

3. Sur la rive gauche du Pô.

niquoit avec Revere par un pont de bateaux ; le prince Eugène y avoit passé la plus grande partie de l'hiver avec les officiers généraux de son armée. Au commencement du printemps, il fut rappelé à la cour de Vienne. Comme cette armée devoit être sur la défensive, je suis persuadé qu'il ne fut pas fâché de cesser d'en avoir le commandement, qui fut donné au comte Gui de Stahremberg, un des grands généraux du siècle, surtout pour la guerre défensive. M. de Vendôme en faisoit plus de cas que du prince Eugène, à qui l'Empereur donnoit toujours des armées brillantes, et, lorsqu'elles étoient détruites, M. de Stahremberg en étoit chargé. J'ai oublié la raison pour laquelle notre général fit faire à l'armée un si grand détour pour aller à Ostiglia.

Pendant que nous nous approchions de cette place[1], le prince de Vaudémont, qui étoit arrivé de Milan à son armée sur la Secchia, lui fit faire plusieurs mouvements afin de la resserrer de son côté. Il en établit la droite à Final[2], après que M. d'Albergotti s'en fut emparé avec le corps de troupes qu'il commandoit et deux pièces de canon. Quelques jours après, M. d'Albergotti eut ordre de marcher à la tête de trois mille hommes à Carpi, afin de resserrer encore de plus près Ostiglia de ce côté-là.

M. de Stahremberg, qui se servoit également bien de la béquille du temps comme Fabius Maximus, et de la

1. Le marquis de Quincy, dans son *Histoire militaire*, n'a parlé que très brièvement de ce siège peu heureux d'Ostiglia (t. IV, p. 152).

2. Ville forte du Modénais, sur le Panaro, à la frontière du duché de Ferrare.

massue de fer d'Hercule comme César, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à faire échouer le projet de M. de Vendôme. Il nous laissa paisiblement dresser nos tentes, assurer notre camp; mais, le lendemain, à la petite pointe du jour, il fit canonner si violemment notre droite, par une batterie qu'il avoit fait avancer la nuit, que l'on fut obligé de la faire reculer de trois cents pas, après avoir laissé bien des soldats et des chevaux sur la place. Ceci fut un mauvais présage pour nous, comme l'on le verra dans la suite.

La nuit du 7 au 8, on s'empara d'une chapelle et de deux autres postes retranchés, et l'on avança si fort nos travaux, que l'on fut en état d'attaquer le faubourg. Notre disposition étant faite, on commençoit à s'ébranler pour y marcher; mais les ennemis, s'en étant aperçus, rompirent une digue et lâchèrent si à propos les écluses, que nous fûmes obligés de nous retirer promptement et de décamper bien vite, la nuit du 9 au 10, sans tambour et sans trompette[1].

Voici un coup d'un grand maître et d'un capitaine d'une expérience consommée : M. de Stahremberg, bien persuadé qu'il n'avoit plus rien à craindre de notre armée, fit passer la plus grande partie de ses troupes qui étoient de notre côté, du côté de la Secchia, et, sans perdre de temps, il marcha au corps de troupes que commandoit M. d'Albergotti. Pendant ce temps-là, nous décampions à petit bruit, et nous entendions le grand bruit que faisoient les ennemis en passant sur leur pont. L'on croyoit qu'ils abandonnoient la partie d'Ostiglia qui étoit en deçà.

1. *Mémoires militaires*, t. III, p. 194-197.

Je ne sais par quelle raison le chevalier de Sourches[1], que ses amis appeloient *Ragotin* et *Fine-Lame*[2], servoit, cette nuit-là, d'aide de camp à M. de Vendôme. Ce général l'envoya le long des colonnes, afin de faire faire silence. Le petit homme alloit au galop, et il crioit de toutes ses forces : « Silence! Silence! » Il faisoit plus de bruit à lui seul que toute l'armée, qui s'en retourna par le même chemin par où elle étoit venue, pour aller camper à Bergantino[3].

Le 11, à Cavo-Bentivoglio.

Le 12, nous repassâmes le Tartaro pour aller camper à Castagnara, où nous restâmes plusieurs jours.

J'appris que, depuis la levée du siège d'Ostiglia, quelques officiers généraux avoient conseillé à M. de Vendôme de faire couper une certaine digue, afin de se venger sur une partie des troupes de l'Empereur de la même manière que son général s'étoit servi pour nous faire faire cette cacade[4]. Mais ce prince, qui se faisoit un point d'honneur de faire la guerre noblement, ne voulut jamais acquiescer à leur sentiment,

1. Louis-François du Bouschet (1671-1756) était alors colonel d'infanterie; il parviendra en 1734 au grade de lieutenant général.

2. Ragotin est un des héros du *Roman comique*. Un frère du chevalier était connu sous le sobriquet de *Petit-train*. Toute cette famille servait de plastron aux railleurs de la cour (*Saint-Simon*, t. XIII, appendice, p. 548), et notre auteur aura bientôt occasion de le remarquer.

3. Sur le Pô, entre Mellara et Massa. On disait aussi *Bragantino*.

4. « Cacade : décharge du ventre. Au figuré, on dit : Il a fait une cacade, pour dire : « Il a manqué par imprudence ou par « lâcheté une entreprise à laquelle il s'étoit flatté de réussir. » (*Académie*, 1718.)

d'autant plus que, en faisant couper cette digue, il auroit perdu un pays immense, et il auroit mis quantité de personnes à la mendicité.

Dès que M. de Vendôme vit l'obligation où il étoit de lever le siège d'Ostiglia et de se retirer bien vite, afin que son armée ne fût point submergée, il envoya sur-le-champ un courrier au prince de Vaudémont pour l'avertir de ce qui venoit d'arriver, afin qu'il prît les précautions nécessaires, tant pour lui que pour M. d'Albergotti, qui, comme je l'ai déjà dit, commandoit un corps de troupes de trois mille hommes à Carpi.

Combat de Carpi-du-Modénois[1]. — Le courrier n'arriva pas assez à temps; cependant M. d'Albergotti fut averti une heure auparavant que M. de Stahremberg arrivât sur lui. Il renvoya d'abord son canon, escorté de deux cents grenadiers, et il fit mettre ses troupes en bataille, sans les faire marcher, ce qui lui coûta fort cher. On prétend qu'il avoit envoyé un de ses mulets à la provision et qu'il vouloit attendre son

1. Notre auteur se trompe en plaçant à Carpi le combat dont le récit va suivre et en en attribuant la gloire à M. de Stahremberg. Carpi est beaucoup trop éloigné d'Ostiglia. Le marquis de Quincy (*Histoire militaire*, t. IV, p. 154) ne donne pas de nom à ce combat; il dit seulement que le corps d'Albergotti se trouvait à un mille et demi de la Mirandole. Les *Mémoires militaires*, t. III, p. 201-203 et 816-821, sont plus explicites. Albergotti, venu de Final pour surveiller les corps ennemis qui se trouvaient à la Mirandole et à Quarantoli, fut attaqué par eux à cinq milles de ce dernier poste, dans la direction de Final, et forcé de se retirer après une perte sensible; mais aucune des troupes de M. de Stahremberg ne s'y trouvait.

retour; car le bon Italien n'aimoit pas à perdre ses nippes. Il donna donc le temps aux ennemis d'arriver et de l'attaquer : ce qu'ils firent avec toute la vivacité possible. Mais ils furent reçus avec tant de valeur qu'ils furent obligés de plier. Ils eurent affaire au régiment Dauphin-cavalerie[1], qui les poussa fort loin. Mais ce brave régiment, ayant trouvé de nouveaux escadrons, soutenus par plusieurs compagnies de grenadiers, fut contraint de se retirer, faisant de temps en temps volte-face, afin d'arrêter leur impétuosité et de donner le temps aux autres troupes de faire retraite. Ce régiment perdit, dans les charges qu'il fit, MM. de Mérieux et de Rassal, capitaines, quatre lieutenants, et cent trente maîtres[2] de tués. M. de Locmaria fut blessé et prisonnier. M. de Ceberet[3] se mit dans une cassine avec cinq compagnies de grenadiers, pour favoriser la retraite de la cavalerie. Les Impériaux firent attaquer cette cassine par leur infanterie et du canon; mais M. de Ceberet se défendit si bien, qu'il donna le temps à M. de Mursay de venir à son secours. Ils firent ensemble leur retraite, M. de Ceberet se retirant de cassine en cassine, et M. de Mursay par un grand chemin, et se mettant en bataille dans

1. Ce régiment, formé en 1668, valait quatre-vingt-dix ou cent mille livres; le marquis de Vandeuil en était colonel. C'est aujourd'hui le 12e cuirassiers; son histoire a été écrite par le lieutenant Robert de Place.

2. En termes de guerre, *maître* signifie un cavalier. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

3. Claude, marquis de Ceberet, était colonel du régiment de Ponthieu depuis 1697; il parvint au grade de lieutenant général en 1737.

les petites plaines qu'il trouvoit. Cette retraite se fit avec tant d'ordre, pendant deux lieues que les ennemis les suivirent, que ceux-ci n'osèrent jamais les approcher. M. d'Albergotti se retira par un autre chemin. Ce combat nous coûta une vingtaine d'officiers et trois cents hommes de tués. M. de Mursay y fut blessé. On peut dire qu'il sauva, par sa fermeté et par sa valeur, les troupes du Roi; véritablement il fut bien secondé par M. de Ceberet. Un capitaine des grenadiers du régiment de Nigrelli, que nous prîmes deux mois après dans le Trentin, comme je le dirai dans la suite, me parlant de ce combat où il s'étoit trouvé, ne se lassoit point de louer la valeur du régiment Dauphin[1].

Si le combat de Carpi fit honneur à MM. de Mursay et de Ceberet, M. de Stahremberg y acquit une gloire immortelle. Nous avions en Italie deux fois plus de troupes que lui : il n'avoit que seize mille hommes d'infanterie et sept mille chevaux. Cependant il nous oblige à lever le siège d'Ostiglia, et, sans perdre un seul instant, il tombe sur les troupes de M. d'Albergotti, et il les défait[2].

Notre armée resta plusieurs jours à Castagnara, campée le long du Canal Blanc, pendant lequel temps, M. de Vendôme ayant appris que M. de Vaubonne étoit avec quatre mille hommes à Bussolengo[3], il marcha avec un corps de troupes supérieur pour tâcher de tomber sur lui; mais ce général, ayant été

1. Ci-après, p. 297.

2. Voyez la note ci-dessus, p. 283.

3. Bourg du Véronais, sur la rive droite de l'Adige, non loin du lac de Garde.

averti, se retira à Rivoli[1], près du Monte-Baldo[2], où il se mit en sûreté.

Le 29 au soir, le duc de Vendôme, qui fut informé que les ennemis étoient dans le dessein de couper la digue de l'Adige afin de nous inonder, et qu'ils avoient embarqué à ce sujet des troupes entre Legnago et Vérone, prit le parti de décamper le 30 de Castagnara pour aller à San-Pietro-de-Legnago[3].

Le 1er juillet, nous fûmes camper à Isola-della-Scala[4].

Le 2, à Castellaro[5]. Nous y séjournâmes le 3, et le 4 aux Due-Castelli, où l'armée s'étoit assemblée pour notre belle cacade.

Le 5, M. de Vendôme alla à Mantoue pour donner plusieurs ordres; entre autres, il ordonna de faire cuire deux cent mille rations de biscuit à Castiglione-delle-Stiviere et d'établir des fours à Goito.

Le 6, il partit de l'armée pour aller voir le prince de Vaudémont à San-Benedetto[6], et conférer avec lui au sujet des ordres réitérés qu'il avoit reçus de la cour de partir incessamment, avec la plus grande

1. Village du Véronais, sur un plateau qui domine l'Adige et le lac de Garde, célèbre plus tard par la victoire que le général Bonaparte y remporta le 14 janvier 1797.

2. Chaîne de montagnes de quinze lieues de long, dirigée du sud au nord et qui sépare la vallée de l'Adige du lac de Garde.

3. Faubourg de la ville situé sur la rive droite de l'Adige.

4. Gros bourg des frontières du Véronais et du Mantouan, sur le Piganzo.

5. Dans le Mantouan, sur la Fossa-Molinella, entre Nogara et les Due-Castelli.

6. Sur la route de Mantoue à Modène, au sud et à peu de distance du Pô.

partie de son armée, pour aller dans le Trentin mener un secours à l'électeur de Bavière, qui devoit venir avec une partie de la sienne au-devant de lui.

Le 8, M. Filtz, capitaine de nos housards, battit une trentaine de housards ennemis dans la plaine de Vérone.

Le 20 de juillet, tout étant prêt pour exécuter le projet en question[1], M. de Vendôme marcha à la tête de vingt-un bataillons, de quinze escadrons de cavalerie et de six de dragons, pour aller dans le Trentin en laissant le lac de Garde sur sa gauche. Il avoit pour officiers généraux avec lui MM. de Bezons et de Praslin[2], lieutenants généraux, le comte d'Estaing[3]

1. Pour compléter le récit qui va suivre de l'expédition de M. de Vendôme dans le Trentin, on peut voir les *Mémoires militaires*, t. III, p. 229-264 et 828-842; la *Gazette*, p. 391-394, 402, 407, 415-416, 428, etc.; le *Journal de Dangeau* et les *Mémoires de Sourches*, août et septembre, *passim;* le *Mercure* de septembre, p. 138-218 et 335-345; les *Mémoires de Saint-Simon* (éd. Boislisle), t. XI, p. 156 et 162-164, etc. Le récit de l'*Histoire militaire* (t. IV, p. 158-166) a évidemment pour source unique les relations de notre chevalier, car il en reproduit les fautes et les erreurs. Notre auteur, qui faisait partie du corps de M. de Médavy, ne sut que par ouï-dire les événements de la marche du corps du duc de Vendôme; de là vient qu'il s'est parfois trompé, surtout à propos des noms de lieux. Les *Mémoires militaires* et les pièces qui y sont insérées sont bien plus exacts.

2. Gaston-Jean-Baptiste de Choiseul-d'Hostel, marquis de Praslin, brigadier en 1694 et maréchal de camp le 29 janvier 1702, avait reçu douze jours après, le 9 février, le grade de lieutenant général en récompense de sa belle conduite à la surprise de Crémone. Nous le verrons mourir en 1705, des blessures reçues à Cassano.

3. Le manuscrit porte *le comte d'Estaires;* mais cet officier,

et M. de Bouligneux pour maréchaux de camp, MM. d'Imécourt, de Guerchy[1] et d'Orgemont pour brigadiers; M. d'Andrezel[2] étoit commissaire ordonnateur.

Ce prince fut camper ce jour-là à Ponciano[3], près de Villafranca, qui est dans la plaine de Vérone, et, le 21, cette armée, ayant traversé cette plaine, alla camper à Bussolengo, au-dessus de Vérone, près de l'Adige.

Le 22, à Rivoli. M. de Senneterre[4] s'étoit emparé le jour d'auparavant de Desenzano, où M. Bouchu, intendant, s'établit pour être à portée de faire fournir les subsistances à cette armée et au corps de troupes qui marchoit de l'autre côté du lac de Garde,

que nous retrouverons par la suite, était alors, non pas maréchal de camp, mais simple colonel du régiment de Normandie. C'est certainement du comte d'Estaing (ci-dessus, p. 244) qu'il s'agit, ainsi que le prouvent les récits des *Mémoires militaires*. L'*Histoire militaire* dit aussi *d'Estaires;* mais l'auteur a été induit en erreur par notre chevalier son frère.

1. Louis de Regnier, marquis de Guerchy (1663-1748), colonel du régiment de Thiérache (1692), avait eu celui des Vaisseaux en août 1702, à la mort de Montandre.

2. Jean-Baptiste-Louis Picon, sieur d'Andrezel, subdélégué de l'intendant d'Alsace (1701), fut envoyé comme commissaire des guerres à l'armée d'Italie en 1702, après que M. d'Esgrigny eut été fait prisonnier à Crémone. Devenu intendant de Roussillon en 1716, il alla comme ambassadeur à Constantinople en 1724, et y mourut en 1727.

3. Ainsi dans le manuscrit. Le marquis de Quincy dit Soncino; or, il n'y a, dans la région, ni Soncino, ni Ponciano. Ce doit être Povegliano, village situé entre Isola-Alta et Villafranca.

4. Henri de la Ferté, comte de Senneterre (1667-1746), brigadier de dragons depuis 1702, deviendra lieutenant général en 1718.

aux ordres du comte de Médavy. Comme les ennemis avoient sur ce lac deux barques armées, l'on en fit armer plusieurs, et, pour cet effet, l'on fit venir les équipages des galiotes que nous avions sur le Pô. Ces barques nous furent d'un grand service pendant tout le temps que nous restâmes dans le Trentin, et pour notre retour.

L'armée de Vendôme séjourna le 23 à Rivoli, où l'on établit des fours. Ce jour-là, le chevalier de Sourches s'étant embarqué avec quelques troupes et du canon, il se rendit maître du château de Sermione[1], qui appartient aux Vénitiens[2]. On prétend que le poète Catulle, qui étoit de Vérone, est mort dans cette presqu'île à l'âge de trente ans[3]. Il étoit ami de Cicéron, de Cinna, de Plancus, et même de César, quoiqu'il eût fait des vers contre lui. Il y a de ce château une vue charmante.

Le 24, l'armée alla camper à Ponza-del-Molino; le 25, à Quargara[4], où elle séjourna le 26; le 27, à Notre-Dame-della-Corona[5], où elle séjourna le 28;

1. Dans une presqu'île assez étendue, à l'extrémité sud du lac de Garde.

2. Les Mémoires attribués au marquis de Sourches ne parlent pas de ce fait d'armes, accompli cependant par un fils cadet de l'auteur prétendu; c'est un argument de plus à ajouter aux nombreuses raisons qui font croire que cette attribution est erronée.

3. A la pointe de la presqu'île de Sermione, il y a des grottes appelées *grotte di Catullo*.

4. Nous n'avons pu identifier ces deux noms. D'après les *Mémoires militaires*, les campements des 24, 25 et 26 juillet furent à San-Martino et à Acqua-Negra.

5. La Madonna-della-Corona est un lieu de pèlerinage à

le 29, elle monta la montagne de la Ferrare[1], qui est extrêmement difficile, et, après avoir passé le Pas de Charles-Quint, elle fut camper à Prabione[2]; le 30, à Zevio[3], où elle séjourna le 31.

Le 1er août, le marquis de Bissy[4] ayant marché avec plusieurs compagnies de grenadiers à Torbole, qui est sur la pointe droite du lac de Garde[5], il s'en empara sans aucune résistance; il y trouva trois pièces de canon. Pendant ce temps-là, M. de Vendôme avoit marché avec du canon à Nago[6], dont le marquis de Vaubecourt s'étoit emparé après l'avoir fait battre pendant trois jours. Il se rendit le 4, la garnison à discrétion; elle étoit composée de cent soldats et de cent cinquante paysans. On y trouva six pièces de canon. Ce fut en cet endroit que le corps de troupes aux ordres du comte de Médavy joignit l'armée de Vendôme.

Le 5, le château de Castelbarco se rendit[7]. On le

mi-côte du Monte-Maggiore (dans la chaîne du Monte-Baldo), entre Rivalta, sur l'Adige, et Spiazzi.

1. Ce col, très escarpé, tire son nom du village de Ferrara-di-Monte-Baldo.

2. Prabione est une localité située sur la rive occidentale du lac de Garde, et non pas entre l'Adige et le lac. C'est une confusion de notre auteur.

3. Il n'y a pas de Zevio dans la région. D'après les *Mémoires militaires* (t. III, p. 239), M. de Vendôme campa les 30 et 31 juillet à Brentonico, petit bourg au pied du Monte-Altissimo.

4. Jacques de Thiard, marquis de Bissy, était maréchal de camp depuis janvier 1702; il devint lieutenant général en 1704, et mourut en 1744.

5. Riva occupe la pointe gauche ou occidentale.

6. Au nord-est de Torbole, à quelque distance du lac.

7. Il n'avait que dix hommes de garnison. (*Mémoires militaires*, t. IV, p. 242.)

fit raser après que tous les meubles en eurent été enlevés par les soldats. Ceci fut fait en représailles des palais du duc de Mantoue que les Impériaux avoient brûlés dans ses États[1]. On s'empara aussi de Mori[2], village où il y avoit une fonderie ; on y trouva beaucoup de bombes et de boulets.

Nous ne parlerons des mouvements de cette armée et de ses exploits qu'après avoir fait le détail de la marche des troupes qui étoient aux ordres du comte de Médavy, et dont notre régiment étoit.

Le même jour, qui étoit le 20 juillet, que M. de Vendôme décampa des Due-Castelli pour aller dans le Trentin, la petite armée du comte de Médavy, composée de huit bataillons et de sept escadrons, dont trois de dragons, se mit aussi en marche pour aller camper à Goito ; le 21, à Castiglione, où nous séjournâmes le 22 ; le 23, à Padenghe[3], sur le bord du lac de Garde ; le 24, à Malbiana[4].

Le 25, à un quart de lieue en deçà de Salo, où nous séjournâmes le 26. Nous y arrivâmes de bonne heure, et, deux heures après, le comte de Médavy fut rendre visite à pied au provéditeur[5] ; l'on nomme

1. Les meubles et surtout de belles tapisseries de haute lice furent vendus par ordre de Vendôme au profit des officiers et soldats, et le château fut rasé, pour punir le comte de Castelbarco des discours insolents qu'il avait tenus contre la France pendant qu'il était envoyé de l'Empereur auprès du duc de Mantoue. (*Mémoires de Sourches,* t. VIII, p. 150-151.)

2. Gros bourg, à peu de distance de Roveredo et de la rive droite de l'Adige.

3. A quelques kilomètres au nord de Desenzano. Le manuscrit porte *Padengo.*

4. Petit village sur la route de Desenzano à Salo.

5. Ce provéditeur était Fabio Buonvicini ; il avait été envoyé

ainsi les gouverneurs des places et des villes de la république de Venise. J'accompagnai notre général. Après cette visite, je laissai le comte de Médavy retourner au camp, et je m'en allai, avec La Bussière et La Melonnière[1], capitaine au régiment de Sault, nous promener dans la ville, dont nous fûmes enchantés de la situation.

Salo. — C'est une très jolie ville, petite; il y a beaucoup de palais qui appartiennent à des nobles Vénitiens, où ils viennent passer l'été. Elle est située entre les montagnes[2] et le lac de Garde. Depuis Salo jusqu'à Gargnano, ce ne sont qu'orangers, citronniers, limoniers, et d'autres arbres d'une odeur charmante; enfin c'est un petit paradis terrestre[3]. Il y avoit huit cents ans, selon la tradition du pays, qu'il n'y avoit passé de troupes. Un noble Vénitien, qui nous voyoit promener d'une de ses croisées, envoya un de ses officiers pour nous prier de lui faire l'honneur de l'aller voir. Il nous reçut à la vénitienne, c'est-à-dire en nous faisant beaucoup de compliments. Il nous demanda quel étoit le projet de nos généraux de s'em-

pour empêcher, dans la mesure du possible, les dégâts que les troupes françaises pouvaient faire dans leur marche. (*Gazette*, p. 415.)

1. Sans doute fils de ce lieutenant-colonel du régiment d'Anjou qui avait quitté la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et auquel le prince d'Orange avait donné un régiment en Hollande, puis en Angleterre.

2. Le Monte-San-Bartolomeo domine la ville et la protège contre les vents du nord.

3. Ce gros village sur le bord du lac, au nord de Salo, est encore aujourd'hui entouré de magnifiques plantations d'oliviers et de citronniers.

barquer ainsi dans des affreuses montagnes où à peine les chèvres et les chamois peuvent grimper. Nous lui répondîmes que nous allions conduire du secours par ce pays à l'électeur de Bavière. *O la bella cosa*, répliqua-t-il, *si questo si pote fare!* Il nous pria instamment d'accepter la collation, que nous refusâmes : nous sortions de table de chez le duc de Lesdiguières. Pendant notre conversation, on vint l'avertir que le provéditeur alloit s'embarquer dans sa gondole, suivie de plusieurs autres, sur le lac, pour rendre sa visite à notre général. Il nous offrit très poliment de nous ramener dans la sienne : ce que nous acceptâmes. Comme ses gondoliers n'alloient pas assez vite au goût de La Melonnière, qui étoit un peu gris, il se mit à les gronder. Nous voulions, La Bussière et moi, l'empêcher de poursuivre, en lui disant que c'étoit par politesse que le noble Vénitien nous ramenoit dans notre camp; il ne faisoit que répéter que c'étoit beaucoup d'honneur pour lui. Par bonheur, l'Italien n'entendoit point un mot de françois. Enfin, M. le provéditeur arriva dans sa gondole, qui étoit magnifique, et qui étoit précédée d'une autre où il y avoit plusieurs trompettes qui ne cessoient de sonner pendant notre navigation, arriva, dis-je, sur le rivage. Étant débarqué, nous remerciâmes, La Bussière et moi, le noble Vénitien, et nous lui offrîmes une collation militaire dans nos tentes, ce qu'il refusa. La visite de M. le provéditeur au comte de Médavy se passa au bord du lac; elle ne dura qu'une demi-heure.

Le 27, nous traversâmes Salo, et, suivant toujours le bord du lac, que nous avions sur notre droite et les montagnes sur notre gauche, nous fûmes camper à

Maderno, village[1]. Ce fut dans ce camp que nous essuyâmes pendant la nuit, qui étoit très obscure, un tremblement de terre épouvantable. Nous sortîmes tous de nos tentes en chemise. Nous nous mettions le dos contre les rochers, afin de nous mettre à couvert des pierres et des rochers mêmes qui tomboient du sommet des montagnes et qui, en passant par-dessus nos têtes, alloient se précipiter avec un bruit épouvantable dans le lac, qui, de son côté, faisoit des mugissements et des sifflements affreux. Nous étions presque persuadés que cela nous annonçoit la fin du monde. Ce tremblement dura presque une demi-heure. Cependant, malgré ce grand fracas, nous en fûmes quitte pour la peur; il y eut seulement quelques chevaux de tués[2].

Nous en décampâmes le 28 pour aller à Gargnano, petit bourg situé aussi sur le bord du lac[3], où il y a quelques palais, dont un au duc de Mantoue; le comte de Médavy y fut logé. Nous ne pouvions trop admirer ce charmant pays, que nous quittâmes le 29, à une lieue de notre camp, pour grimper une montagne des plus escarpées. Nous défilions un à un : d'un côté étoit le précipice, et de l'autre la montagne escarpée. Nous campâmes à Piovere[4].

Le lendemain 30, nous entrâmes dans le Trentin, et nous arrivâmes d'assez bonne heure à Oleano[5]. M. de

1. Entre Salo et Gargnano.

2. La *Gazette* ni aucune relation ne parlent de ce tremblement de terre, qui ne fut sans doute qu'un violent ouragan.

3. Ci-dessus, p. 292.

4. Village sur le bord du lac.

5. Un peu dans l'intérieur des terres, sur un petit plateau bordé au nord par de hautes montagnes.

Médavy logea dans le château du seigneur, qui, apparemment, n'étoit point instruit de la marche de nos troupes, car il n'en étoit parti avec toute sa famille qu'une demi-heure avant que notre avant-garde arrivât dans ce village. Le château étoit bien meublé; il y avoit un clavecin bien d'accord, qui étoit ouvert; l'opéra d'*Hésione*[1] étoit sur le pupitre; il étoit ouvert aussi à l'endroit où sont ces paroles : *Ah! que mon cœur va payer chèrement*, etc. Dans ce temps-là, la musique françoise étoit plus à la mode dans le pays étranger, et même en Italie, qu'elle ne l'a été dans la suite; ceci le prouve bien fort. Comme je menois toujours ma basse de viole avec moi, nous fîmes un petit concert avec le chevalier de Piosin, gentilhomme provençal, lieutenant au régiment de Médoc[2], qui avoit une très jolie voix et qui chantoit l'italien dans le véritable goût.

Combat d'Oleano. — Mes valets m'avoient logé dans le même village. En arrivant dans ma maison, mon hôte voulut me parler en particulier : il me dit que, si je voulois empêcher qu'on ne lui pillât son jardin, il nous rendroit un très grand service; que, pour nous rendre à Riva, il falloit absolument passer par une gorge qui étoit à deux lieues de nous, afin de gagner le haut d'une montagne; que l'on ne pouvoit y aller que deux hommes de front; que les ennemis gardoient cette gorge, qu'ils avoient rendue impénétrable par

1. Tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Campra, paroles de Danchet, représentée pour la première fois, à Paris, à l'Opéra, le 21 décembre 1700.

2. Cet officier, devenu capitaine, fut tué au siège de Landau le 17 juillet 1713.

des doubles retranchements et par un grand abatis d'arbres ; que l'on ne pourroit jamais les forcer par là ; mais qu'il savoit un petit chemin, il est vrai, me dit-il, fort *scarpé*, par lequel nous gagnerions la hauteur sur les ennemis, et que nous tomberions sur eux sans qu'ils s'en aperçussent. Je menai mon paysan sur-le-champ au comte de Médavy, après avoir eu la précaution de faire mettre un soldat en faction pour empêcher que l'on ne prît rien dans son jardin. Notre général lui promit devant moi une bonne récompense, et il lui ordonna de se rendre chez lui au commencement de la nuit. En arrivant chez moi, je le fis bien manger et bien boire. Souvent un petit plaisir, une petite attention nous procure un grand bien dans notre métier. Non seulement un officier général, mais même un officier particulier ne doit pas négliger ces sortes d'avis ni ces petites attentions. Si les officiers ennemis n'avoient pas laissé fourrager le jardin du curé de Santa-Vittoria, le général Visconti n'auroit pas été battu la campagne précédente[1].

A l'entrée de la nuit, le paysan s'étant rendu chez M. de Médavy, il fit partir trois cent cinquante grenadiers, huit cents hommes d'infanterie, cent dragons et cinquante cavaliers à pied, aux ordres de M. de Senneterre, maréchal de camp, de MM. Dillon[2] et de Montsoreau[3], brigadiers, et du chevalier de Sourches, colo-

1. Ci-dessus, p. 220.

2. Arthur, comte Dillon, de noblesse irlandaise, passa en France en 1690 avec un régiment levé en Irlande. Il ne sera brigadier qu'en octobre 1702, et parviendra au grade de lieutenant général en 1706.

3. Louis du Bouschet de Sourches, comte de Montsoreau

nel[1]. Ce détachement grimpa presque toujours à quatre pattes toute la nuit, et il arriva, à la petite pointe du jour, sur la hauteur de la montagne, et de là, tombant sur les Impériaux par leurs derrières, il les surprit si bien, qu'ils ne songèrent qu'à fuir et à demander quartier, après avoir tiré trois coups de fusil, dont un de nos grenadiers fut tué. Le commandant, qui étoit capitaine dans le régiment de Nigrelli, et son lieutenant furent faits prisonniers avec quatre-vingts soldats. Il y avoit dans ce poste cinq cents hommes, tant soldats que paysans. C'est ce même capitaine qui ne pouvoit se lasser de louer la valeur avec laquelle le régiment Dauphin-cavalerie s'étoit comporté à l'affaire de Carpi, dans le Modénois[2]. Le comte de Médavy s'étoit porté, trois heures avant le jour, avec un gros détachement, dans la gorge de la montagne, du côté des retranchements, seulement dans le dessein d'amuser les ennemis de ce côté-là.

Ce poste forcé, notre général retourna dîner à Oleano, d'où il écrivit à M. de Vendôme pour lui rendre compte de cette affaire, qui étoit de conséquence, parce que nous n'avions plus d'obstacle pour

(1666-1746), colonel du régiment de Périgord, était brigadier depuis le mois de janvier précédent; il obtint en 1714 la charge de grand prévôt de l'hôtel par la démission de son père, et ne servit plus, bien qu'il fût lieutenant général; c'est le frère aîné du chevalier de Sourches.

1. Les *Mémoires du marquis de Sourches* citent le chevalier, mais non pas le comte de Montsoreau, et ne donnent que fort peu de détails sur cette expédition, où deux des fils de l'auteur prétendu ont joué cependant un rôle important. (Voyez ci-dessus, p. 289, note 2.)

2. Ci-dessus, p. 283-285.

faire notre jonction avec son armée. Il nous montra sa lettre; en vérité, il n'y avoit ni rime ni raison. Il s'y plaignoit beaucoup de la préférence que la cour avoit donnée, à son préjudice, à M. de Bezons, quoique son cadet, à ce qu'il disoit, pour commander le secours que nous menions à l'électeur de Bavière[1]. Jusqu'à la fin de cette campagne, tout le monde étoit persuadé que le comte de Médavy étoit plus ancien colonel que M. de Bezons; on apprit depuis que celui-ci étoit plus ancien[2]. Cette action lui procura la croix de Saint-Louis, distinction qui, encore dans ce temps-là, ne se donnoit qu'à l'ancienneté de service ou pour une action d'éclat.

Le soir, j'eus ordre de marcher avec deux cents hommes armés pour aller raccommoder le chemin de la montagne d'où les ennemis avoient été chassés. J'y passai la nuit, le jour du 1er août et la nuit du 1er août au 2, que l'armée décampa d'Oleano pour aller à Pieve[3], petit village, où je me rendis à la tête du campement.

Dès que l'armée fut arrivée dans ce dernier camp, M. Dillon fut détaché avec un corps de troupes pour aller s'emparer de Riva. En arrivant sur une montagne à une demi-lieue de cette ville, il fit faire une si grande quantité de feux que le lieutenant-colonel du régiment de

1. *Mémoires militaires*, t. III, p. 232.

2. En effet, d'après la *Chronologie militaire* de Pinard, M. de Bezons eut un régiment le 1er février 1675, tandis que M. de Médavy ne fut fait colonel que cinq semaines plus tard, le 7 mars.

3. Pieve, village au delà du petit lac de Ledro, est à une distance assez longue d'Oleano pour qu'il ne semble pas possible que le corps de M. de Médavy l'ait franchi en une seule étape.

Nigrelli[1], qui commandoit dans cette ville, croyant que ce détachement étoit six fois plus nombreux, l'abandonna avec sa garnison. Il fit une grande faute; car, le jour étant venu, et ayant reconnu le peu de troupes qu'avoit M. Dillon, il voulut rentrer dans la ville; mais les bourgeois ne voulurent jamais le recevoir : ce qui l'obligea de se retirer à Arco[2]. Les bourgeois ne furent pas longtemps sans envoyer présenter les clefs à M. Dillon, qui se rendit sur-le-champ, à la tête de cent cinquante grenadiers, dans cette ville, où il trouva, et dans le château, qui avoit été aussi abandonné, cinq pièces de canon.

Riva. — Cette ville est à l'extrémité du lac de Garde, sur la gauche, vis-à-vis de Torbole, qui est à la droite. Il y a un petit port, qui est d'une grande commodité pour le commerce du Trentin avec le pays des Vénitiens[3].

L'armée ayant séjourné le 4 août à Pieve, d'où nous découvrions le lac de Garde, nous en décampâmes le 5 pour venir camper dans la plaine de Riva, d'où M. de Médavy fut voir le duc de Vendôme pour lui rendre compte de sa marche. Il le trouva à Nago. Ce prince lui marqua combien il étoit content de lui, et il lui fit bien des compliments, en présence même de M. de Bezons[4]. Son armée, comme je l'ai déjà dit, étoit campée à Mori[5].

1. Il s'appelait « Fiecset, » dira-t-il en 1704 à l'occasion du siège de Verue.

2. Ci-après, p. 301-302.

3. Riva est situé au pied des hauteurs escarpées de la Rocchetta et dominé par les restes du château des Scaliger.

4. Ci-dessus, p. 298.

5. Ci-dessus, p. 291.

Le 8, M. de Vendôme fut reconnoître le camp de M. de Vaubonne, qui étoit à Roveredo[1], de l'autre côté de l'Adige, et il s'empara d'un poste en deçà de la rivière.

A l'égard de notre petite armée, elle séjourna deux jours dans la plaine de Riva, pendant lequel temps j'eus ordre de faire travailler à des retranchements pour mettre cette petite place hors d'insulte. En faisant abattre une muraille, nous trouvâmes une si grande quantité de scorpions[2], que nous ne savions où nous fourrer.

Je ne puis m'empêcher de publier ici une action d'un officier général dont nous fûmes bien scandalisés. Je tairai son nom par rapport à son rang. Il étoit logé chez un gentilhomme, qui avoit dans sa maison dix tableaux originaux, peints par les plus grands maîtres d'Italie. Il eut la bassesse de lui demander les dix tableaux d'une manière que le pauvre gentilhomme n'osa lui refuser; il en avoit les larmes aux yeux. Nous fûmes indignés de ce procédé; nous étions plusieurs officiers présents et témoins du compliment.

Le 8, nous quittâmes notre camp pour aller à une lieue de là, dans la plaine d'Arco. Cette petite plaine est de deux lieues de longueur depuis Riva jusqu'à cette première ville; elle a une demi-lieue de largeur. La Sarca, petite rivière, la sépare en deux. C'est un pays charmant; l'on y est embaumé par les arbres les

1. Ou Rovereto, sur un petit affluent de gauche de l'Adige.

2. Cet animal était très fréquent autrefois en Italie et même en Provence. D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, sa piqûre, venimeuse dans le sud de l'Italie, ne l'était pas dans le nord et particulièrement dans le Trentin.

plus odoriférants. Nos deux bataillons ayant été destinés, avec quatorze autres et sept escadrons, pour faire le siège d'Arco, nous nous en approchâmes le 9. Tous les officiers étoient logés dans une abbaye de religieuses, qui est à la demi-portée du canon du château d'Arco. Cette maison venoit d'être bâtie par le roi des Romains, qui a été depuis l'empereur Joseph[1]. Les religieuses s'étoient retirées à Trente. Chaque officier avoit sa cellule; jamais nous n'avons été si bien logés. Le soir, quatre lieutenants, qui avoient leurs cellules du côté du château, eurent l'imprudence de souper dans une avec de la lumière; aussi pensèrent-ils en être bien punis. Un boulet de canon, braqué du château, après avoir percé la croisée de la chambre où ils étoient et emporté le flambeau où étoit leur lumière, vint fracasser un de leurs lits. Ils ne furent pas longtemps sans en sortir, et ils portèrent bien vite leur gigot dans un autre endroit, où ils achevèrent leur souper tranquillement.

Prise d'Arco. — Les préparatifs nécessaires pour faire le siège d'Arco étant terminés, on ouvrit une espèce de tranchée sur la gauche de la porte qui va à Riva et à Torbole.

La ville d'Arco, qui a donné son nom à une ancienne et illustre maison[2], a titre de comté. Elle est de la grandeur de Saint-Denis en France, mais plus ramassée. Elle est située dans la plaine[3] et en bas d'un rocher escarpé, sur lequel est construit le château, qui ne

1. Ci-dessus, p. 208.

2. Il a été publié en 1886 une *Chronik der grafen... von und zu Arco.*

3. Sur la rive droite de la Sarca.

peut être attaqué que du côté de la ville, les autres côtés étant impraticables[1]. Les comtes d'Arco y ont sept palais[2]; celui du maréchal d'Arco, qui commandoit les troupes bavaroises[3], venoit d'être fini. Ils sont seigneurs de la ville; mais la maison d'Autriche s'est emparée du château afin de couvrir le Trentin de ce côté contre les Vénitiens. La ville n'a qu'une muraille sèche. Le commandant, qui étoit lieutenant-colonel du régiment de Nigrelli, voyant qu'on avoit établi une batterie de deux pièces de canon pour faire brèche, et que nos grenadiers étoient commandés pour donner l'assaut, jugea à propos, pour sauver sa garnison, de se retirer dans le château. Il fut cause, par son opiniâtreté de vouloir rester deux jours dans la ville, qu'elle fut abandonnée au pillage.

J'étois d'un détachement de cinq cents hommes, qui étoient aux ordres du marquis de Montsoreau, près de la porte de Riva, lorsque cette garnison abandonna la ville, à l'entrée de la nuit du 10 août[4]. Comme nous n'entendions plus tirer, M. de Montsoreau me pria de prendre vingt grenadiers et de m'approcher de la porte sans faire de bruit. J'y trouvai des bourgeois qui travailloient à la démasquer. Je leur par-

1. Ce château fut détruit après la prise de la ville, et il n'en reste aujourd'hui que des ruines.

2. Cette famille se divisait en branches très nombreuses. (Voy. la *Chronik* citée ci-dessus et les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XI, p. 164, note 2, et t. XII, p. 29.)

3. Jean-Baptiste, comte d'Arco, d'abord colonel des cuirassiers bavarois, puis lieutenant-feld-maréchal, avait commandé en chef les troupes électorales en 1694. Feld-maréchal en 1702, il mourra en 1715.

4. Le manuscrit porte *10 septembre*, par erreur.

lai. Ils me prièrent de vouloir bien avoir la charité de leur sauver la vie et d'empêcher que leur ville ne fût mise au pillage. Aussitôt que la porte eut été ouverte, je m'en emparai, et j'en donnai avis sur-le-champ à M. de Montsoreau. J'y laissai dix grenadiers, et, avec les dix autres, je me rendis à l'église. Je vis un spectacle bien touchant : hommes, femmes, filles, enfants, tous s'y étoient réfugiés. Dès qu'ils m'aperçurent, ils firent des cris épouvantables ; ils étoient tous à genoux, et me demandoient la vie. Après avoir fait ma prière à Dieu, je leur dis de ne rien craindre, et, pour les rassurer davantage, j'ajoutai que j'étois venu exprès pour sauver et leurs vies et leurs meubles, qu'ils avoient fait transporter dans l'église. Je fis d'abord fermer la grande porte, qui regardoit le château, parce que les balles y pleuvoient vivement ; ensuite, j'en fis fermer une autre, et je les fis bien masquer toutes deux. Je laissai la troisième ouverte, où je mis mes dix grenadiers, aux ordres d'un sergent, à qui j'ordonnai de ne laisser entrer qui que ce soit au monde. Par les précautions que je pris, je sauvai ce peuple, non seulement du pillage, mais de tout ce qui arrive ordinairement de plus affreux dans ces sortes d'occasions. Ayant mis ordre à tout, je m'en allai rendre compte à M. de Montsoreau de ce que j'avois fait ; il m'en remercia. Un instant après, nos grenadiers, ayant appris que l'ennemi avoit abandonné la ville, escaladèrent les murailles et se jetèrent dans toutes les maisons, où ils enlevèrent et pillèrent tout ce qui n'avoit pas été transporté dans l'église. Le pillage dura quatre ou cinq jours.

La nuit du 11 au 12, on ouvrit la tranchée devant le château, qui avoit deux enceintes, et on la poussa

assez loin malgré le terrain, qui étoit presque partout du roc vif. Le 12, on établit une batterie de huit pièces de canon et de deux mortiers; les boulets ne faisoient qu'effleurer les fortifications, qui étoient presque toutes faites dans le roc vif. Ce jour-là, M. de Vendôme pensa être tué dans la tranchée d'un boulet de canon qui cassa une branche de laurier et la poussa sur la tête du prince : ainsi il se vit couronné de laurier par les ennemis eux-mêmes.

Le 13, à midi précis, on voulut faire attacher le mineur à la première enceinte; mais, les Impériaux s'en étant aperçus, ils jetèrent une si grande quantité de grenades et de pierres, qu'ils obligèrent le mineur à se retirer.

Malgré un feu continuel de notre canon et les bombes qu'on ne cessoit de leur jeter, le château ne se rendit que le 17. Le commandant s'étant aperçu que le mineur, qui y avoit été attaché une seconde fois, ne pouvoit plus être délogé, il se détermina à capituler. Il se rendit prisonnier de guerre. Il fit le fâché, et il dit qu'il se feroit plutôt ensevelir sous les ruines de son château, au discours de prisonnier de guerre; mais, comme M. de Vendôme lui fit dire que, s'il faisoit tirer un seul coup de fusil, il le feroit pendre, ces douces paroles le déterminèrent entièrement à se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, qui étoit de neuf cents hommes. Cet homme, quoique Allemand, faisoit le Gascon : il dit en sortant de sa place : « Messieurs, *hodie mihi*, *cras tibi*. » Cependant sa prophétie ne tomba que sur lui, comme je le dirai dans la suite, et ce fut au siège de Verue; bien plus, il fut pris à discrétion.

Nous perdîmes assez de monde à ce siège, entre autre un commissaire provincial d'artillerie nommé M. de Bretonville, qui fut très regretté. On y trouva seize pièces de canon, beaucoup de boulets, de bombes et d'autres attirails de guerre. On y prit aussi beaucoup d'effets aux bourgeois de la ville et aux habitants des environs, qu'ils avoient sauvés auparavant de notre arrivée, dont Messieurs les Vénitiens, qui suivoient notre armée, profitèrent : ils achetoient ces meubles pour peu de chose, et ils les envoyoient dans leur pays.

Combat de la montagne de Saint-Jean, près d'Arco. — Après la prise de ce château, rien ne pouvoit empêcher M. de Vendôme de s'approcher de Trente qu'un seul poste des ennemis, qui étoit sur une montagne très escarpée à gauche derrière cette place. Il falloit absolument que l'armée passât au pied ; mais, les Impériaux en étant les maîtres, seulement avec des pierres qu'ils auroient fait rouler, ils nous auroient empêché ce passage. Ainsi ce prince, voyant de quelle conséquence il étoit d'en chasser les ennemis, envoya ordre à M. de Poligny, premier capitaine des grenadiers du régiment de Lyonnois[1], de l'attaquer avec cent grenadiers dudit régiment et cent cinquante hommes de la brigade de Bourgogne ; j'étois de ce détachement. Le 18, nous nous assemblâmes à une des portes d'Arco, deux heures avant la nuit, et, nous étant mis en marche, nous arrivâmes au pied de la montagne un peu avant la fin du jour. Nous la vîmes remplie de troupes de tout

1. Ce régiment d'infanterie, formé en 1616, avait pour colonel le duc de Villeroy, dont le père était gouverneur de Lyon, et l'oncle archevêque de cette ville.

côté : ce qui nous fit faire halte. M. de Poligny, ayant remarqué que l'on ne pouvoit aller aux ennemis que par deux endroits fort étroits et fort escarpés, nous demanda notre avis après nous avoir dit le sien, qui étoit de s'en retourner au camp. Je lui dis que nous y serions très mal reçus; que M. de Vendôme lui avoit ordonné d'attaquer ce poste, fort ou faible; qu'il étoit impossible à notre armée d'aller à Trente tant que nous ne serions pas maîtres de cette montagne; qu'à la vérité il ne convenoit point d'attaquer les Impériaux présentement; qu'il falloit attendre au lendemain, afin de mieux reconnoître ce poste. Tous les officiers furent de mon avis, ce qui détermina M. de Poligny à prendre ce parti. Il ne laissa pas cependant d'envoyer un officier pendant la nuit à M. le comte de Médavy, M. de Vendôme étant parti avec un gros détachement pour aller du côté de Trente. La réponse fut qu'il falloit absolument s'emparer de cette montagne, qu'il étoit de la dernière conséquence de l'occuper, et qu'on l'avoit préféré, quoique simple capitaine de grenadiers, aux brigadiers d'armée. Comme j'avois été reconnoître de bien près la situation des ennemis, M. de Poligny me pria d'établir les postes et de poser les gardes avancées, afin d'empêcher les Allemands de nous surprendre. Nous fûmes accablés de pierres pendant toute la nuit; plusieurs soldats en furent blessés.

A la pointe du jour, M. de Poligny fit sa disposition, pendant lequel temps les ennemis nous faisoient un feu terrible. Mon lieutenant fut blessé à mon côté d'une balle qui lui perça les bourses; il s'en guérit en n'y mettant que du crachat. Nous aperçumes qu'il y avoit beaucoup de prêtres à la tête des paysans. La disposi-

tion étant faite, il y avoit deux attaques : j'avois celle de la droite avec cent hommes, dont moitié grenadiers; le second capitaine des grenadiers du régiment de Lyonnois avoit celle de la gauche, avec le même nombre d'hommes que moi. M. de Poligny étoit resté avec les cinquante de reste, pour faire feu afin de favoriser nos attaques, et se porter à l'endroit où il jugeroit à propos. Je marchai aux ennemis avec une si grande vivacité, que je ne leur donnai pas le temps de nous faire une seconde décharge, et je pénétrai si promptement dans leur retranchement, que les cinquante hommes qui étoient restés avec notre commandant, nous prenant pour les ennemis, faisoient feu sur nous. Je mis mon mouchoir au bout de mon épée, ce qui nous fit reconnoître. Je suivis les Impériaux pendant quelque temps; mais, voyant que l'attaque de la gauche alloit mal, j'ordonnai à un lieutenant de les poursuivre avec trente hommes, et, avec le reste, je pris la hauteur sur les ennemis que le second capitaine des grenadiers attaquoit. Cette manœuvre les fit plier sur-le-champ. Ainsi nous nous rendîmes maîtres de ce poste, d'autant plus considérable que, si les ennemis avoient fait leur devoir, nous n'aurions pu les forcer, quand même nous aurions été six fois plus. Il étoit défendu par soixante-dix grenadiers et mille paysans. Nous les suivîmes pendant deux lieues; nous fîmes une centaine de prisonniers, dont il y avoit beaucoup de paysans, que nous envoyâmes à M. de Vendôme. Il les fit tous passer par les armes, excepté un seul, qui eut ordre de ce prince de dire à ses camarades de quelle manière ils avoient été traités, et que l'on en useroit de même contre tous ceux que l'on trouveroit armés, et que l'on

brûleroit leurs villages. Nos soldats firent un gain considérable, les habitants de la vallée d'Arco ayant transporté tous leurs effets et mené tous leurs bestiaux sur cette montagne.

M. de Poligny vint me joindre après l'action. Il me remercia, et il me complimenta touchant la manière avec laquelle je m'étois comporté, et il dit tout haut devant les officiers et les soldats qu'il m'en avoit l'obligation. Cependant il suivit la bonne maxime des officiers généraux : il s'en attribua à lui seul toute la gloire, lorsqu'il en rendit compte à M. de Vendôme et à M. de Médavy, et il ne dit pas un mot de moi. Nous restâmes cinq jours dans ce poste, où nous ne vivions que de ce que le soldat nous donnoit.

Trois heures après l'affaire finie, me promenant un peu éloigné de notre troupe, j'entendis la voix d'une personne qui crioit vivement. Je courus vite, et, étant entré dans un petit bois d'où venoit le bruit, je trouvai une jeune fille de quinze à seize ans tout éplorée. Je lui demandai ce qu'elle avoit; elle ne me répondit que par des larmes qu'elle versoit en abondance. A la fin, je lui demandai si elle n'avoit pas été violentée par quelque soldat. *E cosi*, *signore*, me répliqua-t-elle, en me montrant par où le soldat qui avoit fait le crime s'enfuyoit. Je courus après; mais le drôle, que je reconnus pour un grenadier, étoit déjà bien loin. Le père et la mère de la jeune fille vinrent nous joindre un moment après. Je la leur remis entre les mains, et je leur dis de s'en aller dans une cassine que nous avions laissée à trois quarts de lieue derrière nous. Je contai l'affaire à notre commandant, qui sur-le-champ fit faire l'appel; mais il ne manquoit pas un seul grenadier,

excepté ceux qui avoient été tués dans l'action. Ainsi ce crime fut impuni. Il ne fut pas le plus grand; car un régiment irlandois, je crois que c'étoit Galmoy[1], ayant appris que nous étions les maîtres de la montagne, une grande partie de ce régiment vint fondre dans cette cassine où j'avois envoyé cette fille, aussi bien que tous les hommes et toutes les femmes qui venoient se réfugier à nous, croyant qu'ils y seroient en sûreté; mais nous fûmes bien trompés, car la cassine fut pillée, et les femmes et les filles furent traitées à l'Irlandoise.

Ayant été relevé par un capitaine des grenadiers de la Vieille-Marine, avec le même nombre de troupes, nous nous rendîmes à l'armée, qui marcha le 24 à Tobolino[2], château appartenant à l'évêque de Trente. Ce fut là où nous passâmes la Sarca, petite rivière qui prend sa source à Tuen[3] et qui, laissant Arco à droite, va se jeter dans le lac de Garde, entre Riva et Torbole, après avoir traversé la petite plaine d'Arco. Nous y avions rétabli le pont que les ennemis avoient détruit. Nous y restâmes jusqu'au 28, que nous en partîmes pour aller à Vezzano[4]. Le jour d'auparavant, cent de nos soldats furent attaqués dans l'église du village de Ranzo[5]. Ils se défendirent avec une si grande opiniâtreté, que les ennemis, qui étoient au nombre de trois cents soldats et

1. Régiment d'infanterie, commandé par Pierre de Butler, vicomte de Galmoy, maréchal de camp, mort en 1740.

2. Sur le bord du petit lac du même nom, à l'ouest de Trente; il y a *Tibino* dans le manuscrit.

3. Nous n'avons pu identifier cette localité.

4. Un peu au nord de Tobolino; le manuscrit porte : *Resano*.

5. A une lieue environ ouest-sud-ouest de Vezzano. Notre auteur écrit : *le village d'Arens*.

de cinq cents paysans, furent obligés de mettre le feu aux maisons voisines : ce qui obligea nos François de se rendre après qu'ils eurent perdu la plus grande partie des leurs par le feu qui s'étoit communiqué à l'église.

Le 1er septembre, nous fûmes camper à Cadino, petit village à deux lieues et demie de la ville de Trente[1]. Pour y aller, il faut passer Buso-di-Vela, qui est un chemin fort étroit entre deux montagnes[2]; il est très renommé et fort respecté des gens du pays. Voici la raison qu'ils en donnent : ils prétendent que le premier évêque de Trente[3], étant vivement poursuivi par les Ariens, épuisé de fatigue et n'ayant plus de force pour monter la montagne du Vela, après avoir fait sa prière à Dieu, sépara cette montagne en deux, et, s'étant fait par ce moyen un chemin, se rendit à Trente. L'on voit aux deux côtés de ce chemin les marques de ses doigts lorsqu'il fit ce miracle. Un jour de l'année, les paysans ne manquent pas d'aller vénérer et baiser lesdites marques. Il y a près de là une fontaine dont l'eau est délicieuse; j'eus la curiosité d'en boire, je la trouvai excellente.

Dès que M. de Vendôme fut arrivé à Cadino, il envoya M. d'Imécourt pour occuper une petite montagne qui commande Trente en deçà et sur la rive droite de l'Adige, et pour faire sommer cette ville de

1. Et au nord-ouest de cette ville.

2. Le pas de Buso-di-Vela est en effet fort difficile; on peut voir dans les *Mémoires militaires* (t. III, p. 841) une lettre de M. de Mauroy sur le passage de ce défilé.

3. C'est à saint Vigile, évêque de 388 à 405, que se rapporte cette légende; mais il ne fut pas le premier évêque de la ville.

payer contribution. Le général Solari, qui y commandoit un petit camp de six cents hommes, qui travailloient à retrancher les bords de la rivière, ne nous répondit qu'en nous faisant tirer du canon : ce qui détermina M. de Vendôme à la faire bombarder.

Trente. — La ville de Trente est située sur l'Adige, rivière qui prend sa source au mont Brenner, dans le comté de Tyrol, et qui, après avoir traversé un grand pays, va se jeter dans la mer Adriatique. Elle est la capitale du Trentin, petit pays entre l'Italie, le Tyrol et l'Allemagne. L'évêque en est seigneur, il est prince du Saint-Empire; les chanoines de la cathédrale font des preuves de noblesse. Cette ville a la forme d'un gigot de mouton. Elle est très célèbre par le dernier concile œcuménique, qui s'y est tenu dans le XVIe siècle[1].

Le 5, on commença à la bombarder et à y jeter des boulets rouges[2]. La plupart des bombes crevoient en l'air, ce que les bourgeois regardoient comme un miracle, et nous, que les bombes ne valoient rien. C'étoient les mêmes que nous avions trouvées dans la fonderie près de Torbole[3].

Le 6, dans le temps que notre général faisoit canonner le petit camp des ennemis qui étoit de l'autre côté de l'Adige et au-dessus de Trente, on vint lui dire que M. d'Andigné[4], général de l'artillerie, venoit d'être

1. De 1545 à 1563, avec plusieurs interruptions.

2. Le bombardement dura jusqu'au 8 septembre. (*Mémoires militaires*, p. 261-266.)

3. Ci-dessus, p. 291.

4. Jean d'Andigné des Touches et du Hallay; il avait déjà commandé l'artillerie de l'armée de Catalogne en 1695; fait maréchal de camp le 24 janvier 1702, il avait été nommé à la lieutenance d'artillerie du département de Dauphiné en décembre

blessé à mort en allant reconnoître, sur une petite montagne qui est vis-à-vis de Trente et en deçà de l'Adige, un poste pour placer son canon et ses mortiers[1]. Il mourut deux jours après. J'étois auprès de M. de Vendôme lorsqu'il apprit cette nouvelle : il en fut extrêmement touché ; il avoit raison, car c'étoit une véritable perte, non seulement pour notre armée, mais pour toute la France. Personne ne savoit mieux son métier que lui, et c'étoit un très honnête homme.

Pendant que nous restâmes dans le camp de Cadino, nous envoyâmes plusieurs détachements pour s'emparer des postes d'où les ennemis nous incommodoient beaucoup, tant pour nos fourrages que pour la communication de notre armée avec Arco et Riva. On y fit beaucoup de prisonniers. Enfin, après avoir surmonté toutes les difficultés et tous les obstacles, dans le temps que nous étions sur le point de faire notre jonction avec l'électeur de Bavière, qui venoit d'Allemagne, avec la plus grande partie de son armée, au-devant du grand renfort que nous lui menions, un courrier que le Roi envoya à M. de Vendôme lui fit prendre le parti de s'en retourner bien vite joindre l'armée de Vaudémont sur la Secchia. M. de Bavière envoya aussi un capitaine de cavalerie de son armée pour le prier de ne pas aller plus loin. Nous étions très surpris qu'après tant de peines et tant de travaux, et

de la même année. Au commencement de 1703, sur la demande de M. de Vendôme, il avait été envoyé pour commander l'artillerie de l'armée d'Italie.

1. Sur la colline appelée Dos-Trento, séparée par l'Adige de la ville qu'elle domine. Les *Mémoires militaires* (t. III, p. 261, etc.) disent : le mont d'Ostrent.

après avoir pénétré jusqu'à Trente, l'on nous fit retourner sur nos pas avec une si grande précipitation. Nous ne savions à quoi attribuer un tel ordre; mais, dans la suite, nous apprîmes quel en étoit le motif[1].

M. le duc de Savoie, malgré la double alliance qu'il avoit faite avec la maison de France, venoit de conclure, contre les deux couronnes, un traité avec l'Empereur et ses autres alliés. Ce traité fut quelque temps caché[2]. Mais M. de Phélypeaux[3], notre ambassadeur à Turin, l'ayant su, et toutes les particularités, il en informa aussitôt le Roi. S. A. R. vouloit prendre le temps que notre armée fût embarquée dans le Trentin pour exécuter son projet, dont la réussite nous auroit peut-être fait perdre toute l'Italie. Ses troupes étoient restées avec l'armée de M. de Vaudémont. La plupart de ses officiers et de ses soldats faisoient les malades; on les envoyoit à Crémone, où étoit l'hôpital de l'armée; il y en avoit déjà deux mille lorsqu'elles furent désarmées. Ils devoient s'emparer de

1. Outre le motif de la trahison du duc de Savoie, que notre auteur va raconter, il y en avait un autre qui obligeait Vendôme au retour : c'était la mauvaise réussite de l'expédition de l'électeur de Bavière en Tyrol et sa retraite forcée. (*Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XI, p. 163-164.)

2. Le traité ne fut signé que le 25 octobre; mais le duc négociait avec l'Empereur depuis longtemps, et un envoyé de Vienne, M. d'Auersperg, était arrivé à Turin secrètement dès le 15 juillet. (*Ibidem*, p. 221-222 et 272-273.)

3. Raymond-Balthazar Phélypeaux du Verger, d'abord ambassadeur auprès de l'électeur de Cologne, avait été envoyé à Turin en 1700 et avait reçu le grade de lieutenant général en 1702. A son retour de Savoie, il deviendra conseiller d'État d'épée (1704), gouverneur des îles d'Amérique (1709), et il mourra en 1713.

cette ville le même jour que l'armée de M. de Stahremberg auroit attaqué celle de Vaudémont avec les troupes de M. de Savoie, qui se seroient jointes aux Impériaux. Mais, heureusement pour nous et malheureusement pour ce prince son traité fut découvert trop tôt. Dans la suite, il s'en vengea contre le droit des gens, sur M. de Phélypeaux, qui fut traité très indignement[1].

M. de Vendôme, en abandonnant le Trentin, fit courir le bruit que l'on avoit trouvé plusieurs gués sur la Secchia, par lesquels on pouvoit passer pour aller attaquer les ennemis, afin d'ôter la connoissance à ses troupes de la scène qui devoit se passer.

Le 8 septembre, notre armée se mit en marche. On laissa douze bataillons dans Arco, Riva, Torbole et Nago, aux ordres de M. de Médavy, pour faire l'arrière-garde. A mesure que nous nous retirions, on faisoit mettre le feu à tous les villages. Malgré le vers de Virgile[2] :

Nulla fides pietasque viris qui castra sequuntur,

je puis assurer que cette cérémonie nous faisoit un véritable chagrin. Je sollicitai si fortement M. de Médavy pour que le village du paysan qui nous avoit

1. Phélypeaux fut en effet retenu à Turin et essuya toutes sortes de mauvais traitements; il ne fut relâché qu'en 1704 et écrivit alors un rapport intitulé : *Mémoires contenant les intrigues secrètes et malversations du duc de Savoie, avec les rigueurs qu'il a exercées contre M. de Phélypeaux, ambassadeur de France auprès de lui à Turin*, qui fut imprimé la même année à Saint-Jean-de-Maurienne.

2. Non pas de Virgile, mais de Lucain : *Pharsale*, livre X, vers 407.

servi de guide pendant tout le temps que nous avions été dans le Trentin ne fût point compris dans l'embrasement, qu'il m'accorda cette grâce.

La plus grande partie de l'infanterie fut embarquée sur le lac de Garde. Notre régiment s'embarqua le dernier, la nuit du 13 au 14, que nous arrivâmes fort tard à Desenzano. Nous y séjournâmes le 15. Pendant notre séjour, il m'arriva une petite galanterie. Me promenant le long du lac, vis-à-vis l'hôtellerie où nous allions tous les vendredis dîner, pendant notre quartier d'hiver à Castiglione-delle-Stiviere, j'aperçus à une des fenêtres de cette hôtellerie une *signora*, belle comme les Amours. Je tirai un louis de ma poche, et je l'appliquai sur un de mes yeux en la regardant tendrement. Elle me dit : *Amore non è orbo, ma cieco*. Je compris sur-le-champ ce qu'elle vouloit dire : je pris un autre louis que je mis sur l'autre œil, ce qui la fit sourire. Ensuite, je montai promptement dans la chambre où elle étoit et nous soupâmes ensemble, avec une autre femme qu'elle appeloit sa tante; apparemment que cette espèce de parente est en usage en Italie comme en France. Notre souper fut très gai; il me parut qu'elle avoit beaucoup d'esprit; elle étoit charmante. Elle venoit de Venise, pour aller passer quelque temps à Brescia, chez une de ses parentes. Elle me fit promettre de l'aller voir à Venise pendant le quartier d'hiver; mais je ne lui tins pas parole : M. de Savoie en avoit ordonné autrement.

Le 16, je quittai mon étrangère, pour songer à quelque chose de plus sérieux. Nous fûmes camper à Castiglione, et nous y séjournâmes le 17, afin d'at-

tendre les équipages et d'autres attirails de guerre que nous devions faire marcher devant nous.

Enfin, après plusieurs jours de marche, nous arrivâmes, je parle de notre régiment, sur le bord du Pô, à Correggioli[1], village sur la gauche de cette rivière, vis-à-vis San-Benedetto, où nous avions un poste et où étoit le quartier général du prince de Vaudémont. A mesure que nos troupes arrivoient, M. de Vendôme les disposoit d'une manière que celles de Savoie se trouvoient environnées. Il fit courir le bruit, le 28 au soir, que, le lendemain, on attaqueroit les ennemis; il donna l'ordre de faire décharger toutes les armes.

Le 29, à la petite pointe du jour, l'on ordonna à plusieurs bataillons de se jeter promptement sur les armes de Messieurs les Savoyards, qui étoient en faisceaux à la tête de leur camp; on s'empara aussi des chevaux de la cavalerie. Cette opération faite, M. de Vendôme fit assembler chez lui les officiers généraux et les officiers particuliers. Il leur dit en peu de mots ce qui l'avoit obligé de désarmer leurs troupes; il leur demanda leur parole d'honneur de ne point sortir sans permission des villes où ils alloient être conduits; il leur laissa leurs épées, il leur témoigna combien il étoit touché d'avoir été forcé de prendre ce parti[2]. Tous les officiers, tant généraux

1. Ou Correggio-Micheli, près de Governolo.

2. Outre l'*Histoire militaire* (p. 166-173) et les *Mémoires militaires* (p. 266-279), il faut voir, sur ce désarmement, la *Gazette*, p. 520-521 et 544-545; le *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 313-315; la *Gazette d'Amsterdam*, Extr. LXXXIV et LXXXV; les *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. II, p. 333-335; ceux du marquis de Franclieu, p. 22; les lettres du duc de

que particuliers, furent au désespoir du procédé de leur souverain; il y avoit une très grande liaison entre eux et nous. Plusieurs me dirent qu'ils étoient très fâchés d'être obligés de faire la guerre avec les Allemands, surtout contre nous; qu'il y avoit une grande différence des manières des François, de qui ils ne recevoient que des politesses, et qu'au contraire ils ne recevoient que des brutalités de la plupart des Allemands.

Le même jour que les Savoyards furent désarmés, M. de Vendôme marcha avec vingt escadrons et trente bataillons du côté du Piémont, après avoir laissé M. de Bezons sur la Secchia. Nous amenions avec nous Messieurs les Savoyards; car notre régiment étoit du nombre des troupes qui alloient en Piémont : il étoit chargé de conduire un régiment irlandois, que nous laissâmes à Pavie. A mesure que nos troupes avançoient dans le Milanois, on se défaisoit de ces Messieurs, qui reçurent, quelque temps après, des lettres circulaires du duc de Savoie, par lesquelles il leur ordonnoit de venir le joindre, et qu'il les déchargeoit de la parole d'honneur qu'ils avoient donnée. Plusieurs furent trouver M. de Pallavicin, un de leurs généraux[1], pour savoir son sentiment. M. de Pallavicin, qui étoit un très galant homme, leur répondit

Vendôme, dans le ms. Franç. 14177, fol. 338 v° à 342, et surtout le commentaire joint par M. de Boislisle aux *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 273-274.

1. Charles-Emmanuel, baron Pallavicini, était colonel du régiment de Chablais et grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare. Étant passé au service de France, il reçut peu après le grade de maréchal de camp (février 1704).

qu'un honnête homme qui avoit donné sa parole devoit la tenir; que, pour lui, il la tiendroit inviolablement. Ce discours ayant été rapporté à S. A. R., il jura qu'il l'en puniroit : ce qui fit prendre le parti à cet officier de se mettre au service de la France[1]. Il a été tué, étant maréchal de camp[2], à la bataille de Malplaquet, regretté généralement de tout le monde. La plus grande partie des officiers piémontois exécutèrent l'ordre de leur souverain; ils n'eurent point égard à leur parole.

Pendant notre expédition du Trentin, Brescello, qui étoit bloqué depuis plus d'un an, demanda à capituler; la garnison se rendit prisonnière de guerre[3].

Après plusieurs jours de marche, nous arrivâmes près de la Sesia, petite rivière qui sépare le Piémont d'avec le Milanois. M. de Vendôme ne voulut point entrer dans les États de M. de Savoie, qu'il n'eût reçu auparavant de ce prince la réponse d'une lettre du Roi, qu'il lui avoit envoyée par un trompette, dont voici le contenu :

« Monsieur, puisque la religion, l'honneur, l'inté-
« rêt, les alliances et votre propre signature ne sont
« rien entre nous, j'envoie mon cousin le duc de Ven-
« dôme à la tête de mes armées, pour vous expliquer
« mes intentions; il ne vous donnera que vingt-quatre
« heures pour vous déterminer[4]. »

1. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XII, p. 32-33.

2. Lieutenant général depuis 1707.

3. Le texte de la capitulation est donné dans les *Mémoires militaires*, t. III, p. 836.

4. Le texte de cette lettre, donné aussi par le marquis de

M. de Savoie dit au trompette qu'il pouvoit dire à notre général que la manière avec laquelle il avoit traité ses troupes l'avoit déterminé à prendre son parti, et que les menaces ne faisoient jamais rien sur lui.

Nous restâmes environ un mois dans ce camp, qui étoit près de Mortare[1], petite ville très bien fortifiée de l'État de Milan. Elle est capitale du petit pays de Lomellina[2], et située à neuf milles de Novare.

Breme. — Nous n'étions aussi qu'à une lieue de Breme[3], qui n'est présentement qu'un bourg. Cette ville étoit autrefois assez bien fortifiée, et célèbre par la perte que les François y firent du maréchal de Créquy, le 17 mars 1638, qui fut tué d'un boulet de canon en voulant reconnoître cette place[4]. La tradi-

Quincy dans son *Histoire militaire*, t. IV, p. 175, se trouve reproduit dans la copie de la correspondance du duc de Vendôme (ms. Franç. 14177, fol. 347 v°), avec la réponse que fit le duc au général français : « Les menaces ne m'intimident point. Le traitement indigne qu'on a fait à mes troupes et la conduite pleine de hauteur et de mépris qu'on a tenue à mon égard m'ont porté à songer à ma sûreté. Je n'ai point d'autres ouvertures à faire, ni d'autres propositions à écouter. » Notre auteur la résume, d'après son frère.

1. Entre Casal et Vigevano, sur les bords de l'Albonea.

2. La Lomelline ou Laumelline est située dans le Milanais, entre Pavie et Casal, le long du Pô, qui la sépare en deux parties. Mortara et Valence en sont les deux villes principales.

3. Brema, dans le Milanais, près du confluent de la Sesia et du Pô, à moitié chemin de Casal et de Valence, sur les frontières du Montferrat et de la Lomelline.

4. Charles Ier de Blanchefort, sire de Créquy, duc de Lesdiguières par suite de son mariage avec la fille du connétable, maréchal de France en 1622, fut tué en effet d'un coup de

tion du pays est qu'il y avoit écrit sur le boulet qui le frappa : A toi, Créquy !

Pendant que nous demeurions campés dans cet endroit, nous allions, d'Esgrigny et moi, à Casal. M. le duc de Mantoue y étoit depuis quelque temps, et M. de Vendôme y faisoit sa résidence en attendant les ordres de la cour. Il y avoit opéra; j'y entendis pour la première fois un opéra italien. Le récitatif me parut affreux ; c'est une manière de déclamation forcée; mais, à la fin de chaque scène, il y a une ariette qui vous récompense bien de l'ennui qu'il vous a fait essuyer. L'orchestre étoit excellent; il n'y avoit ni danse ni chœurs; les décorations magnifiques et plus recherchées que les nôtres; ils en changent plus souvent. Enfin, malgré ma prévention, j'en fus très content, et surtout de la voix de Mlle Santini et de celle de la Diamantini; celle-ci étoit maîtresse de Campistron[1].

D'Esgrigny me mena chez une dame, qui avoit été la maîtresse de son père pendant la guerre de 1688. J'y vis Mlle de ***, dont je devins amoureux, et, comme d'Esgrigny l'étoit de son côté de l'amie de celle à qui je m'étois attaché, nous étions toujours tous quatre ensemble. Il fallut cependant quitter pour longtemps ce charmant séjour. D'Esgrigny étoit si pénétré de la

canon le 17 mars 1638, non pas au siège de Breme, mais à celui de Creme, ville du Milanais, sur le Serio.

1. Jean Galbert de Campistron (1656-1723), auteur de plusieurs tragédies et opéras, avait été reçu à l'Académie française en 1701 ; il était, depuis 1690, secrétaire des commandements du duc de Vendôme, dont il partageait les débauches.

tendresse qu'il avoit pour Mlle de..., qu'il ne vouloit plus quitter Casal, et ce ne fut qu'à force de raisons et de prières que je le ramenai au camp. Le pauvre diable, pendant tout le chemin, ne faisoit que regarder du côté de cette ville, et il ne discontinuoit point de jeter de grands soupirs, sans me dire une seule parole, excepté qu'à deux lieues de Casal, il me dit presque en pleurant : « Vous êtes de mes amis ; mais, « pour le présent, je vous hais comme tous les « diables. » Je riois comme un fol ; mon amour pour Mlle de *** n'étoit pas violent : je ne pouvois oublier ma comtesse de Reggio[1]. En vérité, les amoureux sont bien sots, mais bien à plaindre.

Casal. — La ville de Casal est capitale du Montferrat ; elle étoit une des plus fortes places d'Italie ; elle est située sur le Pô. Il y a de belles églises ; sa situation est agréable ; il y a un évêché suffragant de Milan. Le château, où demeure le duc de Mantoue, est fort commode. Elle appartient présentement, aussi bien que le Montferrat, au roi de Sardaigne, duc de Savoie[2].

Pendant le séjour que l'armée campa entre Mortare et Breme, M. de Vendôme eut avis que M. de Visconti étoit parti, à la tête de trois mille chevaux de l'armée de Stahremberg, pour aller en Piémont par le Modénois, le Parmesan, le Plaisantin et l'Alexandrin. Il envoya aussitôt quatre compagnies de grenadiers et sept cents chevaux, aux ordres du marquis de Dreux,

1. Ci-dessus, p. 229-231 et 266-271.

2. Charles-Emmanuel (1701-1773), roi de Sardaigne en 1730, par l'abdication de son père, Victor-Amédée.

de MM. de Goas[1], des Clos[2] et d'Esclainvilliers[3], au poste de Serravalle[4], et six bataillons à Acqui[5], sur la Bormida[6], aux ordres du marquis de Bouligneux. Et comme il apprit depuis, le 25 octobre, que les ennemis prenoient la route de San-Sebastiano[7], il partit sur-le-champ avec trois cents chevaux, le régiment de Dillon et quatre compagnies de grenadiers, pour y marcher, après avoir envoyé ordre à M. de Dreux de marcher au plus vite au château de Dernice[8], qui est à une demi-lieue de San-Sebastiano et qui commande la vallée.

Combat de San-Sebastiano. — Ce prince ne put arriver que le lendemain 26, à la pointe du jour, avec la

1. Blaise de Biran, comte de Goas, mestre de camp d'un régiment de dragons, était brigadier depuis 1702 ; il deviendra maréchal de camp en 1704 et mourra le 9 novembre 1705 des suites de blessures.

2. Gentilhomme de Bretagne, d'abord mestre de camp de cavalerie, puis brigadier; chargé en 1706 du commandement de la cavalerie de l'armée de Lombardie, il fut tué au siège de Turin en septembre de la même année.

3. Charles-Timoléon de Séricourt, marquis d'Esclainvilliers, mestre de camp de cavalerie en 1691, était brigadier depuis 1696; il deviendra maréchal de camp en 1704, et mourra en 1706.

4. Bourg du Milanais, sur les confins de l'État de Gênes et du Tortonais, sur la rive gauche de la Scrivia.

5. Ville fortifiée du Montferrat.

6. Rivière qui prend sa source dans les montagnes de Ligurie, reçoit l'Orba et se jette dans le Tanaro, au-dessous d'Alexandrie.

7. San-Sebastiano-Curone ou di-Tortona, village situé sur la rive droite du torrent du Curone.

8. Le manuscrit porte *Derni;* c'est un village sur une colline, un peu au sud de San-Sebastiano.

tête de ses troupes. M. de Dreux, qui l'avoit joint, l'avertit que les ennemis, qui avoient campé dans cette vallée, étoient à cheval pour continuer leur marche, et qu'il auroit beaucoup de peine à joindre leur arrière-garde. Ce général ne discontinua pas de marcher avec les grenadiers aux Impériaux; mais il ne pouvoit aller à eux que par un défilé. Cependant il fit tant de diligence avec ses grenadiers, qu'il atteignit trois escadrons qui favorisoient l'arrière-garde.

Auparavant d'attaquer les ennemis, il ordonna à M. de Chemerault[1] de s'emparer, avec trois compagnies de grenadiers, d'une petite montagne qui commandoit la droite des troupes. Dès qu'elle fut occupée, les grenadiers attaquèrent les Impériaux si vivement, qu'ils plièrent sur-le-champ. Nos housards, voyant le désordre dans les escadrons ennemis, y entrèrent pêle-mêle, ce qui les obligea de fuir du côté de San-Sebastiano. M. de Visconti, qui vouloit favoriser la retraite de ses troupes, fit ferme à un défilé par où il falloit passer pour les suivre. Ce qu'ayant aperçu M. de Chemerault, qui avoit été joint par M. de Maulévrier-Langeron[2], colonel du régiment d'Anjou-infan-

1. Jean-Noël de Barbezières, comte de Chemerault, était lieutenant général depuis 1702; il sera tué à Malplaquet le 11 septembre 1709.

2. Jean-Baptiste-Louis Andrault, marquis de Maulévrier-Langeron (1677-1754), deviendra brigadier en 1704. Il fut ambassadeur à Madrid de 1720 à 1723, en même temps que Saint-Simon, qui a donné de lui à cette époque (t. XVIII de 1873, p. 186-189) un portrait curieux, mais peu flatteur. « Je ne sais, dit-il, où l'abbé Dubois avait pris un animal si mal peigné. » Cependant, lorsque, en 1745, il sera nommé maréchal de France, le duc de Luynes dira (*Mémoires*, t. VI, p. 377) qu'il

terie[1], et qui commandoit cent cinquante chevaux, il coula le long du revers de la petite montagne qu'il avoit occupée auparavant de la première attaque, et ensuite il chargea si brusquement les ennemis qui gardoient ce défilé, par leur flanc, qu'il les fit abandonner ce poste. Les Impériaux cependant se rallièrent sur une hauteur, qui étoit derrière celle d'où ils venoient d'être chassés, après avoir passé un ravin où ils perdirent bien du monde; mais nos grenadiers et notre cavalerie, ayant monté cette hauteur, firent une seconde attaque et une seconde charge si à propos, aidés par quelques grenadiers qui se placèrent au flanc des ennemis, qu'ils furent mis en déroute. Ce ne fut après que désordre et confusion. Ils perdirent, dans cette dernière attaque, beaucoup de monde. Davia, fameux partisan, y fut blessé; MM. de Salm[2] et de Roccavione, tous deux colonels, y furent blessés. On fit quatre cents prisonniers, dont un adjudant général, quatre capitaines, trois lieutenants et trois cornettes. Il y eut huit cents chevaux de pris, et les équipages de M. de Visconti, où étoit sa vaisselle d'argent[3]. C'est ce même Visconti qui fut si bien battu, à la tête encore de trois mille chevaux, à Santa-

était estimé comme militaire et que sa promotion fut universellement approuvée.

1. Ce régiment, levé en 1625 par le duc de la Force, prit en 1670 le nom d'Anjou, et celui d'Aquitaine en 1753.

2. Ce prince de Salm est peut-être Philippe-Guillaume, qui devint, en octobre 1711, premier écuyer de l'impératrice et mourut le 25 août 1719.

3. *Dangeau*, t. IX, p. 339-340; *Sourches*, t. VIII, p. 209-213; *Mercure* de novembre, p. 257-274; *Gazette*, p. 568-569; *Mémoires militaires*, t. III, p. 300-305.

Vittoria, dans le Modénois, au mois de juillet 1702, par M. de Vendôme[1].

La déroute de San-Sebastiano fut si grande, que les ennemis s'enfuirent par trois endroits différents. Il y eut cinq cents chevaux qui se retirèrent dans le faubourg de Saint-Pierre-d'Arena de Gênes. Au milieu de la nuit qui suivit ce combat, ils eurent une si grande alarme, qu'ils demandèrent à entrer dans la ville : ce qui leur ayant été refusé, ils voulurent se sauver le long des murailles de cette ville; mais les Génois leur tirèrent quelques coups de fusil, et les contraignirent par là à prendre un autre chemin, par où ils se rendirent en Piémont. Ainsi ce fut un bonheur pour M. de Savoie, car ils vouloient gagner le Modénois pour se rendre à l'armée du comte de Stahremberg. Nous ne perdîmes dans ce combat qu'un lieutenant des grenadiers, quelques grenadiers et quelques cavaliers de tués et de blessés. Le comte de Chemerault et M. Thouvenot[2], capitaine des housards, furent du nombre des derniers. Les ennemis ne faisoient point ferme à aucune attaque.

Quelques jours après le retour de M. de Vendôme à Casal, le courrier qu'il avoit envoyé à la cour, pour y faire part de la réponse de M. de Savoie à la lettre du Roi, apporta les derniers ordres pour entrer en Piémont. Ce prince, sans perdre de temps, ordonna au comte de Vaubecourt de passer le Pô avec l'armée à Breme, afin de se rendre, le 6 novembre, à Quat-

1. Ci-dessus, p. 220.

2. L'*Histoire militaire* dit (t. IV, p. 179) M. de Touvenant, ou plutôt Touvenaut.

tordio, qui est à trois lieues d'Asti[1]. Ce prince y arriva le soir, et, le lendemain 7, nous décampâmes pour marcher à cette ville; nous menions cinq pièces de canon avec nous. Dès que les Piémontois eurent avis que nous en approchions, ils abandonnèrent et la ville et le château, pour se retirer à Villeneuve-d'Asti[2]. L'évêque[3], à la tête de son clergé et des magistrats de la ville, vint au-devant de M. de Vendôme implorer sa miséricorde. Les religieuses d'Asti[4] firent à cette occasion une chanson dont les paroles étoient en langue piémontoise; les voici à peu près :

Monsu di Vendosme arrivat al porton' d'Ast';
Con sua armad' a fatt' un' grand' fracass'.
È venut' a l'encontre Monsignor,
Chi lo demandat l'honor
Di non bousticar le belle donne,
Monsu di Vendosme.

Asti. — La ville d'Asti[5] est grande, peu peuplée, environnée de mauvaises fortifications. Elle appartenoit à Louis XII, roi de France[6]; il y a une chapelle, dans la cathédrale, qui est toute fleurdelisée.

Après que notre armée eut séjourné quelques jours

1. Sur la route d'Alexandrie.
2. Villanuova-d'Asti, sur la route de Turin.
3. C'était Innocent Milliavacca, de l'ordre de Cîteaux; il était évêque d'Asti depuis le 8 juin 1693, et y mourut le 21 février 1714.
4. Ci-après, p. 333-335.
5. Sur le Tanaro.
6. L'Astesan était venu dans la maison de Valois-Orléans par le mariage de Valentine de Milan avec Louis Ier, frère de Charles VI.

près de cette ville, où le grand prieur de France[1] vint nous joindre, elle décampa pour aller à Villanuova-d'Asti, qui est à quinze milles de cette première ville. J'eus l'honneur de souper la veille de notre départ avec notre général. Quelqu'un lui dit le mauvais état où se trouvoient la plupart des officiers, qui avoient perdu leurs chevaux d'équipages et leurs chevaux de selle par une maladie que l'on nommoit la maladie du pays. Cette maladie attaquoit d'abord la tête du cheval, et, malgré tous les remèdes qu'on lui faisoit, au bout de trois ou quatre jours le cheval périssoit. Presque tous les chevaux qui avoient été dans le Trentin en moururent. J'en perdis quatre; la plupart de nos cavaliers étoient à pied[2] : ce qui, comme je le ferai voir dans la suite, contribua beaucoup à faire entreprendre à M. de Stahremberg cette belle marche l'hiver suivant[3]. Pour revenir à M. de Vendôme, quelques officiers, dis-je, lui ayant exposé notre malheureux état, nous fûmes tous surpris de sa réponse, d'autant plus que c'étoit le meilleur prince du monde, et qui aimoit le plus les soldats et les officiers : « Tant mieux, comme dit Arlequin; nous en « décamperons plus vite, et nous en marcherons plus « aisément. » Il le dit en badinant; mais tous, autant que nous étions, nous trouvâmes la plaisanterie hors

1. Philippe de Vendôme (1655-1727), frère cadet du duc, eut le grand prieuré de France de l'ordre de Malte en 1678 et le vendit en 1719; il était lieutenant général depuis 1693, mais ne servit plus après 1706.

2. On trouve dans les pièces des *Mémoires militaires* (t. III, p. 852-854) un état de la cavalerie : sur 4,800 cavaliers, 1,900 sont à pied et 82 officiers n'ont plus de chevaux.

3. Ci-après, p. 335 et suivantes.

de saison. Pendant la marche, nous eûmes quelques soldats de tués par les paysans : ce qui détermina notre général de faire brûler plusieurs maisons.

Étant arrivés à Villanuova-d'Asti, M. de Vendôme eut avis qu'il y avoit un corps de troupes assez considérable, dont les dragons rouges de Savoie[1] en étoient, à Quiers[2], petite ville à huit milles de Villanuova et à six milles de Turin. Il marcha pendant la nuit, à la tête d'un détachement considérable de son armée, avec doubles officiers à chaque troupe, pour les surprendre; mais les ennemis furent avertis du dessein du prince par un de nos dragons qui déserta pendant la marche. Ainsi ils eurent tout le temps de se préparer pour faire leur retraite à Turin. Il faut dire, à leur louange, que leur retraite fut belle, bien fière et bien ordonnée, mais qui ne laissa pas de mettre l'alarme dans cette capitale. M. de Vendôme retourna dans son camp, bien fâché d'avoir manqué son projet.

Le 14, nous marchâmes à Castelnuovo[3]. Nos housards tombèrent sur un parti de milice qui s'étoit embusqué; ils tuèrent plus de soixante hommes. A l'approche de l'armée, six cents paysans armés, qui étoient sur une montagne près de Castelnuovo, disparurent.

Le 17, les paysans, soutenus par des troupes réglées, vinrent pour attaquer un de nos postes, où il y

1. Le duc de Savoie avait trois régiments de dragons, distingués par la couleur de l'uniforme, rouge, vert ou jaune.

2. Ou Chieri, chef-lieu d'un petit pays entre le Montferrat, l'Astesan, le Pô et la province de Carmagnola.

3. Castelnuovo-d'Asti, à quelques milles au nord de Villanuova.

avoit dix hommes; mais M. d'Aubeterre[1], étant arrivé à la tête de cent dragons, les repoussa et les chassa d'une cassine, qu'il fit brûler. On en usa de même envers tous les villages d'où les paysans faisoient feu.

Le 21, deux heures auparavant la nuit, les ennemis vinrent, drapeaux déployés, pour occuper Moncucco[2], qui est à trois quarts de lieues de Castelnuovo; M. de Savoie les soutenoit avec d'autres troupes. Mais, M. de Chamillart ayant été détaché sur-le-champ à la tête des brigades de Médoc et de Bresse[3], il les attaqua si brusquement, qu'il les mit en fuite. Les ennemis y perdirent assez de monde. De notre côté, nous ne perdîmes que deux officiers et une vingtaine de soldats. Le Savoyard faisoit de temps en temps de ces attaques, pour aguerrir ses soldats et ses paysans.

Ce fut dans ce camp qu'il se passa une scène bien triste pour notre premier capitaine de grenadiers[4]. Il avoit un lieutenant, homme de fortune, fils d'un maréchal-ferrant, qui avoit été soldat aux gardes. Le marquis de Senneterre, son capitaine aux gardes, dont il étoit protégé, avoit engagé le comte de Chamilly, colonel dans ce temps-là du régiment[5], à lui

1. Pierre d'Esparbès de Lussan, comte d'Aubeterre (1657-1748), maréchal de camp depuis 1702.

2. Moncucco-Torinese, au nord-est de Castelnuovo.

3. Créé en 1684 avec un bataillon du régiment de Normandie, il eut pour premier colonel M. de Kercado-Molac.

4. Il a dit plus haut (p. 275) que le capitaine de la première compagnie des grenadiers était M. de Bellecourt.

5. S'agit-il du maréchal, qui fut colonel du régiment de Bourgogne de 1669 à 1680, ou de son neveu François-Joseph Bouton, qui lui succéda de 1680 à 1698, et qui vendit à M. de Dreux?

donner une lieutenance. Il devint ensuite lieutenant des grenadiers. Son capitaine, s'étant aperçu qu'il faisoit de temps en temps des choses qui ne convenoient pas à un officier, lui en fit des reproches un jour, à la tête de sa compagnie, auxquels il ne répondit pas un mot : ce qu'un officier du régiment ayant appris, il le prit en particulier, et il lui dit qu'on murmuroit beaucoup au régiment, contre lui, de ce qu'il se laissoit si indignement traiter par son capitaine. Ce discours lui fit prendre un parti qui devoit le perdre pour jamais; mais l'on verra, dans la suite de ces Mémoires, qu'il lui arriva tout le contraire. Un jour, comme ce capitaine se promenoit seul à la tête du régiment d'Auvergne, C***, qui l'aperçoit, va à lui, et il lui donne par derrière un coup d'épée dans le bras, et, dans le temps que B[ellecourt] se tourne, il lui donne un autre coup dans le corps. Les soldats d'Auvergne, qui étoient à la tête de leur camp, indignés de cet assassinat, coururent après le lieutenant, avec des perches et des bâtons, pour l'arrêter; mais le drôle, qui avoit de bonnes jambes, se sauva bien vite. Le lendemain, les lieutenants du régiment, qui avoient appris cette mauvaise action, furent le trouver, chacun armé d'un bâton, et ils lui dirent que, s'il ne prenoit pas la peine de décamper sur-le-champ du régiment, ils le chasseroient avec ces armes. Il ne se fit pas dire deux fois le même compliment; il quitta le camp. Pendant la nuit, il avoit eu la précaution d'aller voir le major et les deux aides-majors, qui étoient de ses amis; il leur raconta l'affaire tout autrement qu'elle ne s'étoit passée. Il leur dit que, B[ellecourt] n'ayant pas voulu mettre l'épée à la main, il l'avoit frappé de la sienne, et que,

par malheur, il en avoit été blessé d'un coup dans le corps. Le major, sur-le-champ, court en avertir notre colonel, et il lui fait le détail de l'affaire du capitaine et de son lieutenant de la même manière que ce dernier lui avoit racontée. Le marquis de Dreux, qui n'agissoit le plus souvent que par boutade, par caprice et par prévention, sans s'informer au vrai du fait, va trouver le pauvre B[ellecourt], qui étoit obligé de rester au lit par rapport à sa blessure, qui étoit dangereuse, et il lui dit, avec un ton fâché, qu'il avoit tout appris et de quelle manière il s'étoit comporté avec son lieutenant; qu'il falloit absolument qu'il se battît une seconde fois contre lui, s'il ne vouloit pas être cassé, et qu'il ne lui donnoit qu'un mois. Qui fut surpris? ce fut le pauvre capitaine. Il eut beau jurer et prier son colonel de ne pas ajouter foi à la calomnie atroce que l'on venoit d'inventer contre lui; il ne voulut rien écouter, et il laissa ce pauvre homme dans l'état du monde le plus déplorable, où nous le laisserons pour reprendre la suite de cette campagne.

M. de Vendôme, étant de retour du Montferrat, où il étoit allé pour reconnoître les quartiers qu'il vouloit établir pour les troupes pendant l'hiver, et ayant séjourné encore quelques jours dans son camp de Castelnuovo, en partit le 27 de novembre pour aller camper à Chiusan[1]. Trois ou quatre mille paysans étoient sur une montagne près du camp que nous allions occuper; mais, la tête de notre infanterie ayant marché à eux, ils furent dissipés sur-le-champ, après

1. Chiusano-d'Asti, à quinze kilomètres de cette ville, sur une colline, sur la route de Montechiaro.

avoir fait une décharge de si loin, qu'il n'y eut pas un seul homme de tué. Ce fut notre dernier camp, mais non pas nos dernières fatigues, puisque, pendant tout l'hiver, nous fûmes obligés de faire une guerre continuelle.

Nous décampâmes le lendemain 28, pour aller, chaque régiment, dans son quartier. Nous avions Asti qui étoit le quartier général. Quelques jours après que nous y fûmes arrivés, nous fîmes la réjouissance de la victoire remportée par le maréchal de Tallard, le 15 novembre, près de la Petite-Hollande[1], au Spirebach[2], où le prince héréditaire de Hesse-Cassel, à présent roi de Suède[3], fut bien battu[4]. Il venoit au secours de Landau, qui se rendit après la bataille.

Toutes les troupes ayant été établies dans leurs quartiers d'hiver, la droite au Pô et la gauche à Asti, presque toutes dans le Montferrat[5], et M. de Vendôme n'ayant plus matière à se distinguer du côté du Piémont, il partit le 4 décembre pour se rendre sur la Secchia, où sa présence étoit très nécessaire, après avoir

1. Klein-Holland, à peu de distance de Spire.

2. C'est-à-dire dans le delta formé par les deux branches de la petite rivière du Spirebach.

3. Frédéric, prince de Hesse-Cassel (1676-1751), gouverneur du duché de Clèves en 1703, général de la cavalerie hollandaise en 1707, nommé général de l'armée suédoise par son beau-frère Charles XII, dont il avait épousé la sœur Ulrique-Éléonore, et auquel il succéda, comme roi de Suède, en 1720.

4. Sur cette bataille de la Petite-Hollande ou plutôt de Spire, voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XI, p. 300-302, et les références indiquées dans le commentaire.

5. Voyez, dans les *Mémoires militaires* (t. III, p. 860-861), l'emplacement détaillé des quartiers d'hiver.

laissé le commandement au Grand Prieur son frère. J'étois logé chez un bon curé. Nous n'avions pas une seule femme à aller voir dans cette ville : elles s'étoient presque toutes retirées à Turin; nous demandâmes, d'Esgrigny et moi, à un bourgeois quel plaisir nous pourrions donc avoir pendant notre hiver. Il nous conseilla d'aller à un couvent de religieuses qui étoient toutes filles de qualité; qu'il falloit demander la signora Regina et lui faire des compliments de la part de son frère qui étoit à l'académie à Paris; que ce seroit le véritable moyen de faire connoissance avec elle. Nous suivîmes exactement son conseil; nous trouvâmes une religieuse de dix-sept à dix-huit ans, belle comme Vénus, l'esprit du monde le plus gai et le plus aimable. Nous commencions à nous féliciter sur notre bonne fortune, lorsqu'il arriva dans le parloir où nous étions un capitaine du régiment de la Fère[1]. La religieuse rougit lorsqu'elle le vit paroître; elle se remit cependant, et elle lui dit : *Signore, ecco due signori francesi chi vengono da Parigi, e sono venuti per reverirmi dalla parte dello mio fratello. — Ed io*, lui répondit le capitaine, *sono venuto dalla parte della signora contessa.* Ensuite il lui parla à l'oreille. Après quoi, notre belle religieuse nous fit une révérence et s'en alla bien vite. Nous étions très fâchés contre cet officier; mais il étoit le premier en date. Nous ne l'avons pu voir depuis : ce qui nous fit prendre le parti de faire connoissance avec d'autres.

Bibion, capitaine de notre régiment, fut si violem-

1. Régiment créé par le cardinal Mazarin en 1654 et qui s'appela d'abord Mazarin-français.

ment épris d'une, qu'il n'en mangeoit point. Jamais homme n'a eu un cœur aussi tendre que lui, quoiqu'il fût plus laid que le diable, noir comme une taupe, velu comme un ours. Outre cela, il avoit un coup de fusil dont la balle lui étoit entrée à côté d'une oreille et étoit sortie près du nez : ce qui lui faisoit faire une mine épouvantable. Un jour, comme il étoit dans le même parloir que nous étions, à une grille, nous entendions qu'il poussoit des soupirs qui auroient pénétré jusqu'aux enfers. Les discours qu'il tenoit étoient des plus touchants. Sa religieuse, qui étoit une grande femme, haute comme une pique et sèche comme une allumetté, lui répondoit sur le même ton. Mais ce qui nous fit éclater de rire, ce fut d'entendre cette belle maîtresse qui lui disoit avec un ton de fausset : *Mio caro Bibionin', leva, vi prego, li sui guanti.* A quoi l'amoureux nègre répondoit : *Migue di guanti, carissima.* Véritablement, il n'en avoit point; mais il avoit les mains si noires et si remplies de poil, qu'elle croyoit qu'il avoit des gants. La première fois que j'eus l'honneur, après cette scène, de voir M. de Vendôme, je lui en fis le conte; il en rit aux larmes, et, toutes les fois qu'il voyoit Bibion, il ne manquoit pas de lui dire : *Leva li sui guanti, mio caro Bibionin'.*

Notre couvent devint à la mode; tous les officiers de la garnison vouloient avoir part à la conversation de nos religieuses. Cela fit tant de bruit, que l'évêque en fut informé. Il s'en plaignit à M. le Grand Prieur, à qui, comme je l'ai déjà dit, M. de Vendôme avoit laissé le commandement. Nous eûmes ordre, sous peine de prison, de ne plus aller au couvent. Chacun obéit, excepté le capitaine de la Fère, qui ne pouvoit

s'empêcher d'aller voir la signora Regina. Il fut mis en prison au château, et il y resta un mois. L'abbesse, de son côté, prit les clefs de tous les parloirs. Les religieuses en furent si outrées, qu'elles mirent leur abbesse en prison dans un grenier, et elles écrivirent au Grand Prieur, dans les termes du monde les plus touchants, pour le supplier de révoquer son ordre. Le Grand Prieur, qui étoit naturellement porté à faire plaisir au beau sexe, leur accorda ce qu'elles souhaitoient, et l'abbesse fut obligée, pour avoir sa liberté, de leur rendre les clefs des parloirs. L'on nous fit part de la bonne nouvelle; nous ne perdîmes point de temps à nous rendre au couvent pour nous féliciter réciproquement de leur victoire. Cependant le plaisir que nous avions de la conversation de ces dames étoit interrompu de temps en temps : les ennemis paroissoient souvent aux environs de la ville; il falloit aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et livrer de petits combats, dans un desquels j'eus un de mes sergents de tué. Toutes ces fatigues n'étoient rien en comparaison de celles que nous essuyâmes à la fin de décembre et au commencement de janvier 1704.

Marche célèbre de M. de Stahremberg en Piémont. — Le Grand Prieur reçut un courrier de Monsieur son frère, par lequel il lui mandoit que M. de Stahremberg, après avoir fait plusieurs mouvements pour lui faire prendre le change, avoit enfin passé, le 26 décembre, la Secchia, à la tête de presque toute sa cavalerie et d'un grand détachement de son infanterie, avec vingt-deux pièces de canon, pour aller en Piémont par le Modénois, le Parmesan et le Plaisantin, après avoir

laissé le général Trauttmansdorff[1], avec le reste de son armée, à Ostiglia, Revere et la Mirandole, seuls postes que les Impériaux occupoient en Italie. Il lui mandoit que, quoiqu'il fût bien inférieur aux ennemis, n'ayant presque point de cavalerie, il les suivroit et les harcèleroit tant qu'il pourroit. Il lui ordonnoit en même temps de marcher, avec le plus de troupes qu'il pourroit, sur la Bormida, afin d'y arrêter, si cela se pouvoit, M. de Stahremberg. La Bormida, petite rivière, prend sa source un peu au-dessus de Bormia[2], bourg situé dans le marquisat de Final[3], et elle va se jeter dans le Tanaro un peu au-dessous d'Alexandrie-de-la-Paille.

Nous sortîmes d'Asti, le 7 janvier 1704, au nombre de trois bataillons, d'un régiment de dragons et des carabiniers, après avoir laissé une foible garnison dans cette ville, pour aller coucher à Rocca[4]. J'étois logé chez un paysan renforcé, qui me fit, à la Bussière et à moi, très bonne chère. Le 8 à Alexandrie; j'y fus très mal logé chez de pauvres gens, à qui je fis quelque charité.

Alexandrie-de-la-Paille. — Alexandrie-de-la-Paille est ainsi nommée parce que les environs produisent

1. Sigismond-Joachim, comte de Trauttmansdorff, avait été nommé général de cavalerie en septembre 1701, puis maréchal de camp général; il mourut à Vienne en avril 1706.

2. Il n'y a ni hameau ni village de ce nom dans la région.

3. Final ou Finale, port très bien fortifié sur la rivière de Gênes. Le marquisat n'avait guère que six milles de longueur sur le bord de la mer, mais s'étendait jusqu'aux montagnes qui forment la ligne de partage des eaux.

4. Rocca-d'Arazzo, non loin d'Asti, sur la rive droite du Tanaro.

beaucoup de blé; car c'est une fable qu'elle ait été appelée de ce sobriquet parce que les empereurs y étoient couronnés d'une couronne de paille[1]. Il y a un évêché suffragant de Milan. La rivière de Tanaro y passe; elle prend sa source dans les Apennins près du Val-di-Pesio[2] et va se jeter dans le Pô un peu au-dessous de Valence, après avoir passé à Ceva[3], à Cherasco[4], Albe[5], Asti et Alexandrie. Cette ville dépendoit du Milanois; elle appartient aujourd'hui au roi de Sardaigne, qui l'a rendue une des plus fortes places d'Italie, protégée par une bonne citadelle qu'il y a fait construire.

Le 9, nous arrivâmes à Cassin, sur la Bormida[6], aux ordres du comte d'Estaing. Il faisoit un temps affreux; la pluie ne discontinuoit point. J'eus pour mon logement une bonne ferme, ce qui pensa me cau-

1. Cette ville fut bâtie en 1178 en l'honneur du pape Alexandre III. Bruzen de la Martinière, dans son *Dictionnaire géographique*, propose une autre étymologie de ce surnom *de la Paille;* l'empereur Frédéric Ier le lui aurait donné par une comparaison ironique avec la célèbre Alexandrie d'Égypte. La ville de Nice-de-la-Paille, dans la même région, aurait-elle le même surnom par opposition à Nice de Provence?

2. C'est la vallée de la rivière du Pesio, affluent du Tanaro. La vallée de cette dernière rivière est en effet, à son extrémité supérieure, limitrophe du Val-di-Pesio; mais elle en est bientôt séparée par d'autres affluents du Tanaro.

3. *Cevene*, dans le manuscrit. C'est Ceva, dans l'Astesan, capitale d'un marquisat sur les frontières du Montferrat.

4. *Chieras*, dans le manuscrit. Cette ville, dont le nom se francisait en Quiérasque, est située au confluent de la Stura et du Tanaro; elle fut bâtie vers 1220 par les habitants d'Alba.

5. Alba, dans le Montferrat, sur la route de Cherasco à Asti, à douze kilomètres nord de cette dernière ville.

6. Cassino, petit village en aval d'Acqui, sur la rive gauche de la rivière.

ser une affaire des plus sérieuses. Nous avions dans ce même bourg les carabiniers avec nous. Un capitaine de ce corps voulut de force se loger chez moi avec sa compagnie. Je lui dis poliment qu'il avoit son logement et pour lui et pour sa compagnie; cependant, qu'il pouvoit y rester avec son équipage, mais que je le priois instamment d'envoyer sa compagnie à son logement. C'étoit un homme de cinquante ans environ; il faisoit semblant de ne me point entendre, et il ne cessoit de dire à ses carabiniers : « Logez-vous. » Voyant l'opiniâtreté de cet officier, et gardant toujours mon sang-froid, je dis à un de mes sergents : « Faites-« moi venir ma compagnie au plus tôt. » — « Monsieur, « lui dis-je, nous allons voir beau jeu, et vous en répon-« drez. » Un moment après, ma compagnie arrive avec ses armes : « Hé bien! Monsieur, ne voulez-vous pas « sortir, vous et vos carabiniers? » Comme il vit que je me préparois à le charger et ses gens après avoir fait mettre la baïonnette au bout du fusil à mes soldats, il vint à moi et il me dit : « Comment, Monsieur, « voulez-vous faire une guerre civile? » — « Oui, Mon-« sieur, lui repartis-je brusquement, si vous ne sortez « sur-le-champ, vous et vos carabiniers. » Voyant que je parlois sérieusement, il fit remonter ses carabiniers à cheval, et il s'en alla avec eux. Mon hôte, qui avoit été présent à toute cette scène, me remercia mille fois de les avoir fait décamper. Il y a des moments critiques à la guerre, cet exemple le justifie, où il faut agir avec fermeté, lorsque vous avez le bon droit pour vous.

M. de Stahremberg, cependant, avoit fait une si grande diligence, que son avant-garde arriva le lende-

main 10, à neuf heures du matin, à Castelnuovo[1]. Ce bourg est vis-à-vis de Cassin, de l'autre côté de la Bormida. Nous nous mîmes en bataille pour nous opposer au passage de cette petite rivière; nous y restâmes jusqu'à deux heures après midi, que nous eûmes ordre de M. d'Estaing de marcher à Borgorotto[2]. La plus grande partie des troupes ennemies s'étoit campée le long de la Bormida, vis-à-vis de ce village, où nous arrivâmes à deux heures de nuit par un temps épouvantable.

Ce fut dans cette marche que le pauvre La Bussière marchoit à pied, n'ayant pas le sol. Il étoit entré dans le régiment en même temps que moi, avec un équipage de Jean de Paris; mais, malgré son esprit (il en avoit infiniment), sa mauvaise conduite l'avoit réduit dans cet état. Je le logeai chez moi, et nous mangeâmes ensemble un bon chapon.

Il est temps que nous parlions de la marche de M. de Stahremberg et des mouvements que fit M. de Vendôme pour l'empêcher de pénétrer en Piémont. Ce prince partit donc du Montferrat, comme je l'ai dit, aussitôt qu'il eut établi ses quartiers d'hiver, pour se rendre sur la Secchia. En arrivant à San-Benedetto, le 24 décembre au soir, il apprit qu'il y avoit des mouvements dans l'armée des ennemis, et qu'ils se préparoient à marcher. M. de Stahremberg, pour couvrir son dessein, avoit fait faire du biscuit près de Legnago[3], et il faisoit courir le bruit que, n'ayant pas assez de

1. Castelnuovo-di-Bormida, sur la rive droite de la rivière.

2. Autre village sur la Bormida, non loin d'Alexandrie, sur la route d'Acqui.

3. Ci-dessus, p. 278.

forces pour se soutenir en Italie, il prenoit le parti de se retirer en Allemagne. Il n'y eut sorte de manœuvre que ce général ne fit pour faire prendre le change à M. de Vendôme; mais ce prince habile n'en fut point la dupe. Il étoit persuadé que ce n'étoit nullement le dessein des ennemis, mais bien de faire tout leur possible pour tâcher de pénétrer en Piémont. Il jugea bien; car, le 26, les Impériaux passèrent, sur trois ponts, la Secchia à la Concordia, presque au milieu de nos quartiers, la plus grande partie de l'infanterie de l'armée de Vaudémont, étant cantonnée le long de cette rivière.

Dès que M. de Vendôme en eut avis, il partit de Carpi avec six mille hommes et six pièces de canon (il s'étoit rendu le jour d'auparavant, 25, dans cette petite ville), et, s'étant mis à la tête de vingt-quatre compagnies de grenadiers, avec lesquels il passa la Lame[1], il tomba, presque sans le savoir, sur l'arrière-garde des ennemis, qui marchoient sur deux colonnes, l'une de cavalerie et l'autre d'infanterie. Il jugea à propos, n'ayant pas assez de troupes, de repasser avec ses grenadiers cette petite rivière, le long de laquelle il fit mettre sa petite armée en bataille. Les ennemis en firent autant de leur côté. Ils restèrent en présence les uns des autres jusqu'à dix heures du matin du 27, pendant lequel temps M. de Vendôme reconnut que les Impériaux étoient très supérieurs à lui : ce qui l'obligea de les suivre avec beaucoup de précaution. Il envoya des ordres dans tous les quartiers pour qu'on lui envoyât le plus de troupes que l'on pourroit.

1. La Lama, petit affluent de la Secchia.

Le même jour, à onze heures du matin, s'étant aperçu que les ennemis marchoient par leur gauche, il détacha des grenadiers et de la cavalerie aux ordres de[1]..., à qui il ordonna de faire le plus de diligence qu'il pourroit pour occuper Campo-Galliano[2], qui est sur le canal de Carpi; il suivit ce détachement. Son dessein étoit de s'opposer au passage de ce canal. Mais, M. de... n'ayant pu arriver à temps, les Impériaux l'occupèrent devant lui : ce qui obligea M. de Vendôme à passer la nuit à Panzano[3], d'où il envoya de nouveaux ordres aux troupes de San-Benedetto qui devoient le joindre, d'aller à Correggio, où nous avions une garnison, et à celle de Mantoue de se rendre à Reggio. Il fallut du temps pour rassembler toutes ces troupes, qui étoient dans des quartiers fort éloignés : ce qui donna quelques jours à M. de Stahremberg, qui arriva le 3 janvier près de Stradella[4], poste important où il falloit absolument qu'il passât. Il le fit attaquer par douze cents grenadiers, soutenus par douze cents chevaux, et il l'emporta après quelque résistance. M. de Sartirana[5], qui y commandoit, fut

1. En blanc dans le manuscrit.

2. Le manuscrit porte *Campogaya*. C'est un petit village du Modénois entre Carpi et Modène.

3. Village sur le canal du même nom, entre Carpi et Rubiera; il y a *Pausan* au manuscrit.

4. Dans le Pavesan, sur la rivière de Versa, à trois lieues est de Pavie.

5. Officier espagnol qui commandait les milices de l'Alexandrin et du Montferrat; il n'avait que deux cents hommes de garnison. (*Mémoires militaires*, t. IV, p. 344-345.) L'*Histoire militaire* de Quincy l'appelle *M. de Sarlinara*, comme notre auteur.

fait prisonnier de guerre et tout son détachement, excepté cinquante hommes qui furent tués. Les ennemis y perdirent beaucoup de grenadiers[1].

A l'égard de M. de Vendôme, il arriva le 31 décembre à Reggio. Il y trouva toutes les troupes qu'il avoit demandées : ce qui le mit en état d'attaquer enfin les Impériaux ; mais ils avoient un jour de marche devant lui, et il ne put joindre leur arrière-garde que près de Stradella, le 4 janvier, le lendemain précisément que les ennemis s'étoient emparés de ce passage. Le comte de Lautrec[2], qui précédoit de deux lieues la tête de notre armée, les amusa assez, avec trois cents dragons qu'il commandoit, pour donner le temps à notre cavalerie, aux ordres de MM. de Saint-Frémond et d'Imécourt, d'arriver, qui sur-le-champ firent attaquer cette arrière-garde. Elle fut mise en déroute ; il y eut quatre cents Impériaux de tués sur la place, trois cents prisonniers et trois cents chariots de pris, sur lesquels il y avoit cent mille rations de pain.

Cette défaite n'empêcha pas M. de Stahremberg de continuer sa marche. Il arriva le 5 à Voghera[3], où il trouva des vivres en abondance ; on lui avoit amené aussi une centaine de paires de bœufs, qui servirent à tirer son canon. Ceci doit faire présumer que le pays étoit pour lui. Outre cela, ce général avoit eu la précaution d'envoyer mille chevaux, qui marchoient

1. *Gazette*, p. 55 ; *Mémoires militaires*, p. 344-345 ; *Histoire militaire* de Quincy, t. IV, p. 185.

2. François de Gelas de Voisins, comte de Lautrec, était brigadier de dragons depuis 1703 ; il mourut à Brescia le 2 mars 1705, à trente-trois ans.

3. Sur la Staffora, à douze milles sud-ouest de Pavie.

un jour devant lui, pour lui faire venir, dans tous les endroits où il s'arrêtoit, des vivres, des rafraîchissements et des fourrages. Ses ordres furent si bien exécutés, que ses troupes ne manquèrent de rien dans une si pénible marche et malgré une saison si fâcheuse. Il passa les rivières de Coppa[1], de Staffora[2], de Curone[3] et de la Scrivia[4] sans aucun obstacle de notre part, et il arriva sur la Bormida, comme je l'ai déjà dit, pendant que nous étions de l'autre côté de cette rivière.

Combat de Castelnuovo. — M. de Vendôme, qui avoit toujours suivi les ennemis jusqu'à Voghera par le même chemin qu'ils avoient pris, ne voulant pas s'engager dans les plaines qui se trouvoient entre ce dernier bourg et la Bormida, par rapport au peu de cavalerie qu'il avoit, prit sagement le parti de se jeter sur sa gauche pour gagner cette rivière par un pays de défilés et de montagnes. Il passa à Torne et à Capriata[5], et il arriva à la vue des ennemis le 10, dans le temps qu'ils la passoient à Castelnuovo. Il n'avoit avec lui que six cents chevaux et quinze cents grenadiers. La nuit approchoit, et son armée n'arrivoit point : ce qui le détermina, malgré le peu de troupes qu'il

1. Petit affluent du Pô qui arrose Casteggio.
2. Autre affluent du Pô.
3. Torrent qui se jette dans la Scrivia.
4. Rivière qui traverse Tortone avant de se jeter dans le Pô.
5. Village sur l'Orba. L'*Histoire militaire* désigne ainsi les trois étapes de la marche de Vendôme : Torne, Serravalle et Crabiata (*sic*). Les *Mémoires militaires* disent que Vendôme, pour éviter la plaine d'Alexandrie, alla passer sous Tortone, et c'est peut-être ce nom qu'il faudrait lire au lieu de Torne, localité inconnue.

avoit, de faire attaquer les Impériaux, qui, au nombre de six bataillons, s'étoient postés devant des masures et dans le château de Castelnuovo, et de neuf cents chevaux, qui s'étoient mis en bataille le long de la rivière pour couvrir leur pont et pour protéger et assurer leur passage. Le prince de Liechtenstein[1] et le commandeur de Solari, officiers généraux, commandoient ces troupes; elles étoient soutenues par deux mille chevaux, qui étoient restés en bataille dans un gué. Outre cela, M. de Stahremberg avoit fait placer douze pièces de canon au delà de la rivière. Voilà la situation où étoient les troupes des Allemands qui faisoient l'arrière-garde, lorsque M. de Vendôme les fit attaquer par sa cavalerie, aux ordres de MM. de Bezons et de Saint-Frémond, et par les grenadiers, aux ordres de M. d'Albergotti et des autres officiers généraux. L'infanterie des ennemis fit d'abord un feu terrible; mais nos grenadiers, ayant la baïonnette au bout du fusil, la chargèrent si brusquement, qu'elle fut dans le moment mise en fuite, pendant que notre cavalerie culbutoit celle des Impériaux dans la rivière. Ce fut alors que les deux mille chevaux qui étoient en bataille dans le gué s'ébranlèrent et marchèrent à notre cavalerie, qui fut obligée de plier; mais M. de Vendôme, étant venu à son secours avec quelques troupes de réserve qu'il avoit, repoussa entièrement les Impériaux, qui perdirent dans ce combat sept à huit cents hommes qui furent tués. On leur fit cinq

1. Philippe-Érasme, né en 1664; il ne fut pas tué dans le combat, comme va le dire par erreur notre auteur, mais fut si grièvement blessé, qu'il en mourut trois jours après, 13 janvier.

cents prisonniers; ils perdirent six étendards. M. de Solari et le prince de Liechtenstein y furent tués, tous deux fort regrettés. Le premier étoit Piémontois, chevalier de Malte et lieutenant général des armées de l'Empereur, parent de M. de Solari, mon ami, avec qui j'avois été mousquetaire du Roi[1]. C'étoit le commandeur de Solari qui avoit défendu Guastalla, que nous avions pris l'année 1702[2]. Il étoit d'une des meilleures maisons de Piémont. On trouva après l'action son corps dépouillé; il avoit un brayer[3]. De notre côté, nous perdîmes bien du monde; nous eûmes quinze cents hommes de tués ou de blessés, sans compter une quarantaine d'officiers. MM. de Saint-Pater[4], de Morangiès[5], de Goas et de Goësbriant[6] furent blessés[7].

1. Ci-dessus, p. 130.

2. Ci-dessus, p. 245.

3. C'est-à-dire un bandage pour hernie.

4. Jacques Le Coustelier, marquis de Saint-Pater, était maréchal de camp depuis le 10 février 1704. Lieutenant général en 1706, il commandera à Toulon pendant le siège de 1707.

5. Charles-Auguste de Molette, marquis de Morangiès, colonel d'un régiment de son nom, deviendra brigadier en février 1704, sera blessé, en juillet 1705, au siège de Chivas, et mourra peu après.

6. Louis-Vincent, marquis de Goësbriant (1659-1744), était maréchal de camp du mois de décembre 1702. Il commanda, comme lieutenant général, le camp retranché de Toulon pendant le siège de 1707 et fut fait chevalier des ordres et gouverneur de Verdun en 1711.

7. Sur ce combat, voy. les *Mémoires militaires*, t. III, p. 348-350 et 858-860; le *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 411-412; les *Mémoires de Sourches*, t. IX, p. 263-265; la *Gazette*, p. 55; etc.

Le combat fini, M. de Stahremberg fit marcher son armée vers Acqui; le 12, à Canelli[1], près de Nice-de-la-Paille[2]. Ce fut en cet endroit qu'il joignit M. de Savoie. L'on peut juger de la manière avec laquelle ce prince le reçut; il n'y eut sorte de politesses et de remerciements qu'il ne lui fit. Il le méritoit bien, car il venoit de terminer une marche des plus difficiles, et que l'on croyoit impossible. M. des Clos, que le Grand Prieur avoit envoyé pour occuper un poste près d'Acqui avec quatre cents chevaux, fut sommé de se rendre. Il fit réponse qu'il lui falloit dix jours pour prendre son parti, et qu'au bout de ce temps-là il verroit ce qu'il auroit à faire. Les ennemis ne jugèrent pas à propos de lui faire une autre sommation. Il ne se contenta pas de la réponse qu'il leur fit : il sortit de son poste pour tomber sur leur arrière-garde; il tua une centaine d'hommes, et il fit cent cinquante prisonniers.

Revenons un peu à Borgorotto, où nous passâmes la nuit du 10 au 11. A la petite pointe du jour, nous nous mîmes en bataille; les ennemis y étoient, de l'autre côté de la rivière. Nous fûmes en présence pendant deux heures, pendant lequel temps un officier ennemi vint à cheval sur le bord de la Bormida pour nous reconnoître. Un de nos grenadiers, s'étant glissé le long d'une haie, lui tira un coup de fusil qui le jeta par terre. Nous apprîmes depuis qu'il

1. Ou Cannelli, dans l'Astesan; les *Mémoires militaires* ont imprimé : *Canetti*.

2. Dans le Montferrat, sur la rivière de Belbo, entre Acqui et Asti : ci-dessus, p. 337, note 1.

en avoit été tué, et que c'étoit un lieutenant-colonel.

Après avoir demeuré, comme je viens de le dire, deux heures en présence des Impériaux, le comte d'Estaing eut ordre du Grand Prieur de se retirer, avec les troupes qu'il commandoit, à Alexandrie, ce prince ayant été informé que les ennemis avoient trouvé un gué au-dessus de Castelnuovo, que leur cavalerie commençoit à passer la rivière, et qu'ils établissoient un pont vis-à-vis ce bourg pour faire passer leur infanterie et leurs équipages. Toutes les troupes répandues le long de la Bormida, depuis Cassin jusqu'à Alexandrie, reçurent le même ordre que nous; elles nous suivirent.

Il ne faut point être étonné de cette retraite; nous n'avions pas assez de forces pour disputer le passage aux Allemands, d'autant plus que la rivière étoit guéable à bien des endroits. Nous voulions seulement les amuser, afin de donner le temps au duc de Vendôme de les joindre : ce qu'il fit, comme il a été dit auparavant, le même jour que nous nous retirâmes à Alexandrie, d'où nous nous rendîmes en deux jours de marche à Asti.

M. de Vendôme, dont l'armée avoit joint les troupes du Grand Prieur, auroit pu encore attaquer l'arrière-garde des Impériaux à Incisa[1]; mais, craignant que le duc de Savoie ne marchât à Asti, il prit le parti de s'y rendre. Le 12, il fut camper à Castelspino[2]. Le 13, il fit remonter le pont qui étoit sur le Tanaro à Castel-

1. Incisa-Belbo, sur la rivière de ce nom, dans l'Alexandrin.

2. Gros village entre la Bormida et l'Orba, au sud d'Alexandrie.

laccio[1], et, ayant passé dessus, il alla camper à Corticelle, près d'Asti[2].

Le 16, nous sortîmes de cette ville pour aller joindre l'armée, qui marchoit à Costigliole[3], dans le dessein d'attaquer les ennemis lorsqu'ils passeroient le Tanaro; mais nous y arrivâmes trop tard. Nous séjournâmes le 17 et le 18. Nos troupes ensuite rentrèrent dans leurs quartiers. J'eus dans cette marche encore un de mes sergents de tué par les paysans.

Les Impériaux et les Savoyards étant aussi entrés dans leurs quartiers d'hiver, il étoit à présumer qu'à la fin nous aurions un peu de repos et de tranquillité, après une campagne aussi rude, aussi fatigante et dans des marches continuelles. Mais les dieux en avoient ordonné autrement, comme je le ferai voir après avoir dit un mot de la disposition de nos troupes dans leurs quartiers et de celle des ennemis dans les leurs. Il y avoit dix-huit bataillons et trente escadrons, aux ordres de MM. de Vaubecourt et d'Estaing, dans le Novarois et la Lomelline, depuis la vallée de la Sesia jusqu'au Pô, et cinquante-huit bataillons et soixante-huit escadrons depuis le Pô, entre Casal et Verue, jusqu'à Acqui. A l'égard de ceux des ennemis, la droite commençoit à Albe et la gauche finissoit au Pô.

1. Le manuscrit porte *Castelcasso;* c'est Castellaccio, sur la Bormida, entre Castelspino et Alexandrie.

2. Non point près d'Asti, mais à mi-distance entre cette ville et Alexandrie, au delà du Belbo.

3. Costigliole-d'Asti, dont le château, occupé par les ennemis, fut pris, le 16 janvier, par M. de Bouligneux. (*Mémoires militaires*, t. III, p. 351-352.)

Quelques jours après que nous fûmes entrés dans nos quartiers, il fallut en sortir pour rompre le dessein de M. de Savoie, qui vouloit s'emparer de Villadeati[1] et de Montecalvo[2], afin d'ôter la communication de nos quartiers à Casal et de resserrer cette place. Pour cet effet, il marcha avec un régiment de dragons, deux de cavalerie et huit bataillons à Cocconato[3] et à Murisengo[4]. Presque toutes les troupes de M. de Stahremberg le suivoient pour le soutenir.

M. de Vendôme, qui payoit parfaitement bien ses espions, fut averti sur-le-champ de ce projet. Il fit d'abord occuper par un gros détachement, aux ordres de M. de Vaubecourt, Villadeati, et il marcha avec très peu de troupes à Rinco[5]. Cette manœuvre en imposa tellement au Savoyard, qu'il s'arrêta, croyant que M. de Vendôme avoit beaucoup plus de troupes qu'il n'en avoit. Notre régiment étoit à Rinco; nous restâmes pendant cinq jours en présence des ennemis, pendant lequel temps toutes nos troupes nous joignirent : ce qui nous mit en état de combattre les ennemis. Le 27, l'on fit distribuer la poudre aux soldats. Comme nous nous mettions en marche à la petite pointe du jour, nous apprîmes que M. de Savoie avoit décampé la nuit. Nous marchâmes pour charger son arrière-garde; mais il étoit trop tard, les ennemis

1. A l'ouest de Casal, entre cette place et le bourg de Monteglio.

2. A vingt kilomètres au nord d'Asti, sur la route de Casal.

3. A peu de distance et au sud de Verue.

4. *Mesuringo,* dans le manuscrit. Village entre Cocconato et Casal, sur un affluent torrentiel du Pô.

5. Village entre Asti et Villadeati.

étoient fort éloignés, et même la plus grande partie avoit passé le Pô à Verue[1].

Pendant que les ennemis décampoient de Murisengo, deux soldats de ma compagnie désertèrent : ce qui leur donna si fort l'alarme qu'ils crurent que c'étoit toute l'armée des François qui marchoit à eux ; on leur tira plusieurs coups de fusil. Enfin l'alerte fut si grande, que nous en eûmes notre part ; nous nous mîmes en bataille à la tête du camp, car le pauvre soldat étoit campé malgré le grand froid. Si nous avions marché à l'ennemi dans le temps de la désertion de mes deux soldats, nous l'aurions bien embarrassé, étant beaucoup plus forts que lui. Ne pouvant rien faire de mieux, nous nous en retournâmes dans nos quartiers.

A peine fûmes-nous deux jours dans Asti, que le régiment eut ordre d'aller dans le Novarois. Ainsi nous abandonnâmes pour toujours et cette ville et nos religieuses. Nous partîmes le 30 janvier 1704 pour aller coucher à San-Salvadore, bourg dans le Montferrat renommé par rapport à ses bons vins[2]. Il me prit pendant la nuit une fièvre violente ; je ne laissai pas de suivre le régiment, qui fut coucher le 31 à Piovera[3], au delà du Tanaro. En y allant, nous laissâmes Alexandrie sur notre droite et Valence sur notre gauche. En arrivant, je me couchai bien vite : j'avois un grand frisson ; j'avalai un bouillon au lait,

1. Quincy, *Histoire militaire*, t. IV, p. 191 ; *Mémoires militaires*, t. III, p. 355-356.

2. Au nord-ouest d'Alexandrie ; les vins de ce cru ont perdu leur réputation d'autrefois.

3. Au nord-est d'Alexandrie, sur la route de Voghera.

qui me fit suer toute la nuit. Le lendemain, 1er février, nous marchâmes tout le jour, et nous n'arrivâmes qu'à minuit sur le Pô, qu'il fallut passer pour aller à Garlasco[1]. Il faisoit un froid horrible, ce qui augmenta mon frisson, d'autant plus qu'il fallut rester deux heures en deçà du Pô au bel air, pendant que l'on passoit le régiment dans un bac. En arrivant, je fis le même remède; ainsi, en deux fois vingt-quatre heures, je ne pris que la valeur de trois demi-setiers de lait. Je dormis, le reste de la nuit, comme une marmotte, et je me réveillai n'ayant plus de fièvre : ce qui doit faire persuader que la diète et la fatigue valent mieux que tous les remèdes des médecins.

Le 2, nous arrivâmes à Vespolate[2]. C'est un petit bourg qui est entre Novare et Mortare. Il y a un château environné de fossés. J'étois fort bien logé; mon hôtesse étoit très jeune et très jolie. Je me fis ami du mari, qui fut cause lui-même de son malheur. Je lui demandai un jour la raison pour laquelle Messieurs les Italiens ne vouloient pas que l'on baisât leurs femmes sur la joue. Il me répondit sur-le-champ : *Donna bacciata, donna p...!* J'avois baisé plusieurs fois cette femme sans aller plus loin, ne sachant pas que cette petite faveur eût un aussi grand privilège. L'après-dîner, je vis mon homme monter à cheval; je profitai de son absence et de son avis.

Nous restâmes environ une quinzaine de jours tranquilles; mais ceci n'étoit qu'une bonace, qui ne devoit

1. Sur les confins du Pavesan et de la Lomelline.

2. Il y a au moins trois étapes entre le Pô et ce bourg du Novarais; notre auteur se trompe en plaçant son arrivée au 2 février.

pas durer longtemps. Nous reçûmes des ordres du comte d'Estaing, qui nous mandoit de nous tenir prêts à marcher et à combattre. Véritablement, le 19, il fallut quitter ma nouvelle maîtresse pour aller avec le régiment à une lieue de Candia[1], petite ville dont les fortifications sont démolies. En arrivant, l'on nous fit travailler à faire des lignes pour couvrir la Lomelline. Nous y restâmes dix jours, pendant une pluie continuelle, après lequel temps nous retournâmes à Vespolate.

Au bout de huit jours, ayant reçu de nouveaux ordres du comte d'Estaing, qui nous mandoit toujours de nous tenir prêts à marcher et à combattre, nous quittâmes ce petit bourg, où je me plaisois infiniment, pour aller à Garbagna[2], qui est un mauvais village à deux lieues du côté de Novare. Nous y restâmes huit jours. Je ne pouvois pas m'empêcher d'aller tous les jours à Vespolate pour voir ma petite maîtresse. D'Esgrigny y venoit avec moi; il avoit aussi la sienne. En y allant un jour par un petit sentier à passer un homme (car il n'étoit pas prudent de prendre le grand chemin; il y avoit tous les jours quelqu'un de tué, ou par les paysans, ou par les housards des ennemis), nous vîmes venir à nous une centaine de ces animaux. Nous gagnâmes au galop un petit pont qui étoit entre eux et nous, et de là, faisant bonne contenance et faisant comme si nous étions suivis par quelque troupe, nous leur criâmes : « Qui vive? » A quoi on répondit : « France. » Par bonheur, c'étoit

1. Candia-Lomellina, entre Mortara et Casal.

2. Garbagna, appelé *Novarese* pour le distinguer d'un autre Garbagna près Tortone.

de nos housards. L'officier qui les commandoit, et que nous connoissions, nous dit : « En vérité, Messieurs, « vous êtes de véritables fous de vous hasarder ainsi. » Il ajouta qu'il venoit de donner la chasse à une troupe d'housards des ennemis, et qu'ils pourroient fort bien nous tomber sur le corps. L'amour n'écoute rien et l'emporte sur tout : malgré son avis, nous continuâmes notre chemin, et, par bonheur, nous ne trouvâmes pas un chat.

Étant de retour le soir dans notre quartier, nous apprîmes qu'il falloit en sortir le lendemain ; que le comte d'Estaing, à son ordinaire, nous ordonnoit de nous tenir prêts à marcher et à combattre. Les ordres que ce général nous donnoit étoient toujours dans ces termes. Nous marchâmes donc ; mais nous ne combattîmes point. Nous fûmes à Carpignano[1], village à deux lieues au-dessus de Novare, situé sur le canal Sforza, qui se jette dans le Tessin un peu au-dessous de Vigevano.

Nous restâmes dans ce quartier jusqu'au commencement de la campagne de 1704 ; mais nous n'y étions point tranquilles. De temps en temps il falloit en sortir pour marcher à l'ennemi, que nous ne trouvions jamais malgré les ordres du comte d'Estaing de nous tenir prêts à marcher et à combattre. J'étois logé chez le curé, que je faisois toujours manger avec moi ; il m'aimoit beaucoup. Un soir, comme j'étois couché, des Brosses, lieutenant au régiment, qui avoit bien trinqué avec d'autres officiers qui l'accom-

1. Sur la Sesia, au nord-ouest de Novare, et à plusieurs lieues de cette ville.

pagnoient, entra dans ma chambre, et ils se mirent à danser. Le bruit qu'ils faisoient réveilla le bon curé, qui descendit bien vite, et, adressant la parole à des Brosses, il lui dit qu'il étoit bien hardi de réveiller ainsi Monsieur le capitaine. Des Brosses se mit à rire. Le curé en fut si piqué, qu'il lui dit tout en colère : *Ego te excommunico*. Des Brosses lui répondit sur-le-champ : *Et ego te interdico*. Le pauvre prêtre pensa tomber de l'autre côté. Nous nous mîmes tous à éclater de rire : ce qui fit retirer Monsieur le curé.

Le matin du même jour, nous fûmes témoins d'une autre scène qui pensa être tragique. Il y avoit un gentilhomme de Normandie, capitaine de notre régiment, qui se piquoit, non seulement d'avoir les plus beaux chevaux, mais que personne au monde ne manioit mieux un cheval que lui. Il se trouva par hasard à Carpignano une troupe de nos housards. Un de ces housards, l'entendant parler, lui proposa un pari à qui arriveroit plus tôt à une muraille qui étoit au bout d'un verger. On déposa le pari, qui étoit un louis. Le housard laissa partir devant lui le capitaine, et il le suivit jusqu'à vingt pas en deçà d'un arbre qui se trouvoit sur la droite et au milieu de leur course. En cet endroit, le housard piqua vivement son cheval de l'éperon gauche, ce qui le fit jeter sur le cheval du capitaine, et il le poussa jusqu'à l'arbre d'une si grande vitesse, que le capitaine donna de la tête et de l'épaule si rudement contre une branche qu'il en fut culbuté, lui et son cheval. Nous le crûmes tué. Nous allâmes à son secours ; nous trouvâmes qu'il étoit seulement étourdi. La frayeur passée, nous nous mîmes tous à rire entre nos dents. Le housard, après avoir

culbuté son homme, galopa jusqu'à la muraille, où étoit l'officier qui avoit le dépôt, et qui, sur-le-champ, lui donna les deux louis. Ensuite de quoi le housard se mit aussi à rire de toute sa force; puis il piqua des deux et disparut. Notre capitaine, étant revenu à lui, vouloit monter à cheval pour le suivre; nous l'en empêchâmes. Ainsi le pauvre Normand en fut et pour son louis et pour sa courte honte.

Le 9 mars 1704, je fus détaché à la tête de cinquante hommes pour aller et rester cinq jours à une cassine à une demi-lieue de Novare, sur le grand chemin de cette place à Verceil. Je trouvai M. d'Espinay[1], capitaine de cavalerie, qui y étoit déjà arrivé à la tête de cinquante maîtres. Il me montra l'ordre du comte d'Estaing par lequel il le faisoit commandant de ce poste. Je lui dis que, malgré son ordre, tant que nous serions dans la cassine, il auroit la bonté de m'obéir, mais que, dès que nous en serions sortis pour aller à la guerre, je me ferois un plaisir d'être à ses ordres[2]. Il écrivit au comte d'Estaing le détail de ma conversation. Il n'eut réponse de sa lettre que deux jours après : cet officier général étoit parti de Novare pour faire le siège de Robbio[3]; elle fut qu'il m'ordonnoit

1. Antoine-Joseph d'Espinay-Saint-Luc était capitaine dans le régiment de cavalerie du Tronc. Blessé grièvement à Malplaquet et à Oudenarde, il quitta le service en 1711.

2. « En parité de grade, l'officier d'infanterie commandera dans les lieux fermés, par préférence à celui de cavalerie, et, lorsqu'ils se trouveront ensemble en campagne ou dans des lieux ouverts, l'officier de cavalerie prendra le commandement par rapport à celui d'infanterie. » (*Code militaire* de Briquet, titre cxvi, art. 338.)

3. Ci-après, p. 356.

d'obéir à M. d'Espinay. Sa raison étoit que ce poste étoit un poste de plaine, quoique dans une cassine, et que, par conséquent, c'étoit à l'officier de cavalerie de commander. Je répondis à M. d'Espinay que, malgré son nouvel ordre, je n'obéirois pas. Il récrivit au comte d'Estaing, qui informa aussitôt M. de Vendôme de notre dispute. Ce prince, plus prudent que lui (car il ne s'en fallut rien que cette discussion ne devînt des plus sérieuses), ordonna que M. d'Espinay, qui devoit toujours rester dans cette cassine jusqu'au commencement de la campagne, commanderoit, mais qu'il n'y auroit plus qu'un lieutenant d'infanterie avec les cinquante soldats. M. d'Estaing avoit servi dans la cavalerie : c'est pourquoi il vouloit faire plaisir à M. d'Espinay, ce qui n'étoit pas juste, car, dès qu'un homme parvient au grade d'officier général, il doit être également et pour l'infanterie et pour la cavalerie.

Prise de Robbio. — Pendant que nous étions dans cette cassine, le comte d'Estaing prit Robbio, bourg près de la Sesia[1], entouré de fossés pleins d'eau, difficiles à saigner par rapport aux marais dont les environs sont remplis. La muraille, qui est de briques, épaisse de trois pieds, étoit bien réparée par des fascines.

A l'approche du comte d'Estaing, qui s'étoit mis en marche avec MM. de Goas et d'Estaires[2], le 11 mars,

1. Entre Mortara et Verceil.

2. Anne-Auguste de Montmorency-Robecque, comte d'Estaires, était colonel du régiment de Normandie; il deviendra lieutenant général en 1720, ayant pris le titre de prince de Robecque en 1716, à la mort de son frère aîné, et mourra en 1745 majordome-major de la reine d'Espagne.

pour cette expédition, avec cinq cents hommes d'infanterie et deux cents chevaux, les ennemis se retirèrent précipitamment dans le château, dont la muraille, qui étoit terrassée, étoit flanquée[1]; il y avoit un redan qui étoit très élevé. Nos grenadiers étant entrés dans le bourg, après avoir rompu la porte à coups de hache, et s'étant mis en bataille sur la place, on fit sommer le commandant de se rendre par un tambour, qui fut tué; nous n'eûmes point d'autre réponse. On travailla pendant toute la nuit à faire venir et à mettre le canon en batterie. A la petite pointe du jour, il commença à tirer jusqu'à sept heures du matin, que les ennemis se rendirent prisonniers de guerre, au nombre de soixante-dix fantassins du régiment de Lorraine, de quarante-cinq dragons à cheval et quelques cavaliers[2].

Prise de Rosasque. — Le comte d'Estaing, après la prise de ce poste, se mettant en marche pour aller attaquer Rosasque, qui est à quatre milles de Robbio[3], apprit que nos troupes s'en étoient emparées. N'est-il pas juste de faire le détail de cette entreprise, puisqu'elle fut conduite avec toute la prudence, toute la sagesse et toute la valeur possibles? M. de Campanelle[4], capitaine au régiment d'infanterie de Piémont,

1. *Terrasser,* mettre un amas de terre derrière une muraille pour la fortifier. — *Être flanqué,* se dit d'une partie de fortification qui est vue, et par conséquent défendue, par une autre.

2. *Mémoires militaires,* t. III, p. 364-365.

3. Rosasco, au sud de Robbio et à l'ouest de Mortara.

4. Les *Mémoires militaires* (t. III, p. 365, note) disent : *M. de Champagnelle,* ainsi que le général Susane dans son *Histoire de l'infanterie.*

détaché avec soixante-dix fantassins à Cozzo, autre bourg à trois milles de Rosasque[1], apprit par hasard par un paysan que le général Vaubonne sortoit de temps en temps de ce poste, pour aller à la guerre avec toutes ses troupes, sans laisser qui que ce soit, ni dans le bourg ni dans le château; cette manœuvre n'est pas d'un officier général. Il promit au paysan une récompense considérable, s'il venoit l'avertir aussitôt que M. de Vaubonne en seroit sorti. Deux jours après, le paysan ne manqua point, Vaubonne étant sorti, de venir avertir sur-le-champ ce capitaine, qui partit sans perdre un moment de temps, à la tête de cinquante hommes, après en avoir laissé vingt dans Cozzo aux ordres d'un lieutenant. Étant arrivé à la portée de fusil de Rosasque, il trouve une troupe d'housards des ennemis; il les charge si vivement, qu'il les fait disparoître. Ensuite il entre dans le bourg après en avoir fait rompre la barrière. Dans le temps qu'il marchoit pour occuper le château, il trouve nez à nez M. de Vaubonne à la tête de ses troupes. Il ordonne aussitôt à M. de la Neuville, son second lieutenant, de prendre vingt hommes de la queue et de marcher au château. Le lieutenant exécute cet ordre promptement, pendant que M. de Campanelle marche à M. de Vaubonne sans lui donner le temps de reconnoître sa petite troupe, et il le pousse presque au delà du bourg; après quoi, il fait faire demi-tour à droite à son détachement et va joindre M. de la Neuville. M. de Vaubonne le suit avec ses grenadiers, après avoir fait mettre pied à terre à ses dragons et à

1. Au sud, entre Mortara et Casal.

ses cavaliers, et il se mit en état, ayant reconnu le peu d'hommes que son ennemi avoit, d'attaquer le château; mais, le capitaine l'ayant reçu avec la même fermeté avec laquelle il avoit marché à lui, il ne songea plus qu'à faire retraite : grande mortification pour un officier général qui avoit déjà une très grande réputation, d'autant plus qu'il y perdit un de ses capitaines, plusieurs grenadiers et plusieurs dragons[1]. La nouvelle de cette action fit un véritable plaisir à M. de Vendôme, qui en informa aussitôt la cour. M. de Campanelle eut une pension de quatre cents francs et la croix de Saint-Louis. Il seroit à souhaiter, pour le bien du service, que l'on n'accordât ce dernier honneur qu'à de pareilles actions. Il y en auroit peu; mais ceux qui en seroient revêtus seroient plus distingués, et le proverbe qui dit qu'« il est honteux de « l'avoir et de ne l'avoir pas » n'auroit pas lieu. M. de la Neuville fut fait capitaine, et il eut trois cents francs de pension.

Le jour auparavant que je fus relevé de cette cassine près de Novare, M. d'Espinay eut ordre d'aller, avec ses cinquante maîtres, enlever la femme d'un trésorier de M. de Savoie que son mari menoit à Verceil. Cette femme, qui avoit volé sa caisse, s'en étoit enfuie à Milan accompagnée de son amant. Son mari, l'ayant suivie, eut l'adresse de la faire mettre dans une chaise de poste, dans laquelle, comme je l'ai dit, il la ramenoit à Verceil, où, certainement, la pauvre femme auroit passé de mauvais jours; mais son ga-

1. Les *Mémoires militaires* (t. III, p. 365) mentionnent ce fait d'armes, mais sans aucun détail.

lant, conduit et conseillé par l'amour, en vint donner avis au comte d'Estaing, en lui disant que sa maîtresse avoit des choses très importantes à lui communiquer. Notre général envoya promptement M. d'Espinay après elle. En partant, il me pria de m'avancer avec mon détachement à une lieue de notre cassine du côté de Verceil, afin de favoriser sa retraite. Je laissai dix hommes dans mon poste, et je m'en allai m'embusquer. Un peu plus tard, le capitaine auroit manqué son coup ; la chaise étoit déjà au delà de la Sesia, à deux cents pas de Verceil, lorsque dix maîtres, qu'il avoit envoyés devant lui, tombèrent heureusement sur la chaise. Qui fut bien contente? ce fut Madame la trésorière; elle se voyoit délivrée de son mari par l'homme du monde qu'elle aimoit le plus, car son amant avoit marché à la tête des dix cavaliers. M. d'Espinay ne leur donna pas le temps de s'embrasser; il s'en revint très vite, après avoir fait mettre pied à terre au pauvre mari, qui avoit un passeport et qui donna l'alarme à Verceil. Il n'eut pas plus tôt repassé la Sesia, qu'il vit sortir de la place un gros de cavalerie. Lorsqu'il eut passé d'un certain espace l'endroit où je m'étois embusqué, il s'arrêta. Je vis, un moment après, paroître les ennemis, qui s'arrêtèrent aussi, se doutant bien qu'il y avoit de l'infanterie embusquée. Après que j'eus fait boire un coup à Madame la trésorière, qui étoit très jolie, nous nous en retournâmes dans notre poste. M. d'Espinay mena les deux amants au comte d'Estaing à Novare. Il étoit revenu de sa conquête de Robbio[1]. La dame lui

1. Ci-dessus, p. 356-357.

parla longtemps en particulier; nous n'avons jamais su ce qu'elle lui avoit dit.

M. de Vendôme ayant appris que le duc de Savoie avoit dessein de faire enlever nos recrues, qui nous venoient de France par mer, il donna ses ordres pour qu'on envoyât à Gênes, où elles devoient débarquer, un capitaine, deux lieutenants et quatre sergents de chaque bataillon. Je fus un des capitaines du régiment. Nous partîmes le 19 mars, et nous nous rendîmes en trois jours de temps dans cette superbe ville. Nous avions traversé le premier jour Valence, ville assez forte du Milanois, située sur le Pô; elle appartient aujourd'hui au roi de Sardaigne.

Gênes. — Nous entrâmes dans la ville de Gênes par le faubourg de Saint-Pierre-d'Arène, qui est, selon moi, le plus bel endroit de cette ville. Ce ne sont que palais magnifiques; on y voit entre autres celui du fameux André Doria, sur la porte duquel est écrit en latin que ce palais lui a été donné en présent par le grand empereur Charles-Quint et par le très invicible François Ier, roi de France[1]. L'on ne voulut jamais nous permettre d'y entrer qu'armés seulement de nos épées. Malgré cela, nous ne laissions pas de donner beaucoup d'inquiétude à cette république; nous étions trois cent cinquante officiers, sans compter les sergents. Nous fûmes nous loger près de l'Annonciade[2], qui est la plus belle église. Ce n'est que marbre,

1. En 1522. Ce palais existe encore, à peu près tel qu'il était en 1704, non loin de la gare actuelle du chemin de fer.

2. Santa-Annunziata, ancienne église des Capucins, construite à la fin du xvie siècle; c'est encore aujourd'hui la plus riche de Gênes.

dorure et peinture. Il y a une chapelle dédiée à saint Louis, où étoient les portraits de Louis XIV et de la reine son épouse. La cathédrale, dite le Dôme, est grande et magnifique; l'église des Jésuites est belle. Le couvent des Capucins est situé au-dessus de la ville; c'est une des plus belles vues qu'il y ait au monde : Gênes ne paroît de là qu'un jardin. Toutes les maisons sont bâties en marbre brut, et en plates-formes remplies d'orangers, citronniers et d'autres arbres qui exhalent dans l'air une odeur charmante. Au delà de la ville, on découvre la mer d'aussi loin que la vue puisse s'étendre. Je ne pouvois quitter ce couvent. La ville est élevée en amphithéâtre; les rues y sont fort étroites : aussi n'y voit-on pas de carrosses; il n'y a que la *strada Nuova*[1] où ils peuvent rouler. Il y a dans cette rue un beau palais qui appartient au duc de [Tursi[2]], général des galères du roi d'Espagne. C'étoit un jeune seigneur, dans ce temps-là âgé de douze à treize ans[3]. Il nous reçut très poliment, et il nous fit donner des rafraîchissements.

Le palais du Doge, qui est au milieu de la ville, est fort ancien[4]. Il n'a rien de singulier ni rien de beau,

1. Aujourd'hui via Garibaldi.

2. En blanc dans le manuscrit.

3. Les ducs de Tursi, de la maison Doria, entretenaient à leurs frais une flotte de galères génoises que l'Espagne avait prises à son service. Le duc actuel était Jean-André Doria del Carretto, qui avait depuis décembre 1702 le titre de général des galères d'Espagne en Italie. Celui que vit notre auteur était son fils aîné et survivancier, qui mourut à seize ans, en 1709, avant son père. Leur palais, aujourd'hui palais municipal, a été construit au xvi[e] siècle par l'architecte Rocco Lurago.

4. Ce palais, bâti au xiii[e] siècle, avait été complètement

ni dans le dehors ni dans le dedans. Il n'y a qu'une seule cour environnée de bâtiments. En sortant de l'appartement du doge, vous entrez dans une galerie, qui n'avoit point encore été réparée de notre bombardement[1]. Je demandai exprès, lorsque je fus voir ce palais, à l'officier qui nous menoit, la raison de ce désordre. Il se mit à rire en me disant : « Vous le « savez aussi bien que moi. » Ensuite de cette galerie, on entre dans une grande salle d'armes assez bien fournie. Cette ville a un archevêché et est capitale d'un pays qui n'est pas fort considérable ; mais son commerce la rend la ville la plus marchande de toutes les villes d'Italie. Elle a environ six milles de tour. Le môle est un édifice à voir. Cette ville est très ancienne et est gouvernée par une espèce d'aristocratie, par un doge que l'on change tous les deux ans, avec huit sénateurs appelés gouverneurs. Il y a, outre cela, les procureurs et les quatre cents du grand conseil ; c'est ce qu'on appelle la Seigneurie.

Pendant que je restai dans cette ville, je vis la procession du Doge[2]. C'est une cérémonie qui se fait de temps en temps, pour aller visiter l'Hôtel-Dieu et les hôpitaux. Il étoit dans ses habits ducals (*sic*), vêtu à peu près comme le doge de Venise. La marche, qui se fait à pied, commença par douze pages en chausses ; ils étoient habillés de velours cramoisi, avec des galons d'or et des points d'Espagne sur les coutures. Je

modifié au XVIe ; il fut rebâti une seconde fois après l'incendie de 1777.

1. En 1684, par Du Quesne.

2. C'était Antoine Grimaldi, nommé pour deux ans le 7 août 1703.

remarquai qu'il y avoit de ces pages qui avoient bien cinquante ans et plus. Ensuite l'on voyoit paroître ses officiers, les officiers de la République; les sénateurs en robe précédoient le doge. Il y avoit deux compagnies d'infanterie logées dans le propre palais du doge, et je trouvai bien extraordinaire et très malséant que les soldats, après cette procession, déchargeassent leurs armes par leurs fenêtres, sans aucun égard pour leur duc.

Comme l'on ne peut se servir de carrosses à Gênes, les dames vont en litière, et les hommes en chaise à porteurs. Le cours se fait tous les soirs près de l'Annonciade; les litières se suivent les unes après les autres; les mules qui les portent sont belles et grasses, et bien harnachées. Chaque dame a son sigisbé, qui la suit partout, et, lorsqu'elle sort en litière, il a le coude ou la main appuyé sur la portière, en marchant à pied et le chapeau bas. Ce galant a un si grand privilège, que, lorsqu'il est tête à tête avec sa dame, le mari a la discrétion de ne point les interrompre. Les vieilles, quoique décrépites, ont leurs sigisbés comme les autres. J'en vis une qui avoit quatre-vingts ans; son sigisbé étoit aveugle, et il ne pouvoit presque point marcher; un estafier le tenoit par-dessous le bras. L'on pouvoit bien dire dans cette occasion que l'amour étoit aveugle[1].

Quoique nous n'étions que dans le mois de mars, nous y mangions des petits pois, des artichaux et des choux-fleurs. Enfin je trouvai cette ville charmante.

1. Ci-dessus, p. 315.

Il fallut cependant en partir, après y avoir resté onze jours : tous les capitaines eurent ordre de M. de Vendôme de se rendre au plus tôt à leurs régiments. J'étois très fâché de n'être plus lieutenant; ces Messieurs eurent ordre de rester avec les sergents pour attendre les recrues, qui ne débarquèrent que trois semaines après que nous en fûmes partis.

Il y a très peu de poissons dans la mer de Gênes, et peu de bois aux environs; aussi l'on dit : *Genua la Superba, mare senza pesci, monti senza legno;* à quoi on ajoute : *Uomini senza fede, donne senza vergogna, cavalieri senza spada.* Les hommes y sont très bien faits; ils sont tous habillés, aussi bien que les dames, en noir. Les femmes sont assez bien faites; mais je n'en ai pas vu une jolie. Personne, excepté les officiers des troupes, ne porte l'épée. Les Spinola, les Doria, les Grimaldi et les autres nobles sont habillés comme les bourgeois. Un des beaux palais de Gênes est celui de Durazzo[1]; le roi d'Espagne y devoit loger en 1702, s'il avoit voulu se loger dans la ville. Le port n'est pas considérable.

Je me rendis, avec mon camarade, en quatre jours, au régiment, ayant séjourné un jour à Alexandrie. Colmenero[2] en étoit gouverneur. La chronique scandaleuse le faisoit fils d'un chevalier de Malte et d'une religieuse; il est certain qu'il étoit homme de fortune. J'en parlerai dans la suite, à cause de son insigne

1. Construit au XVIe siècle, sur la via Balbi, par l'architecte Alessi.

2. François de Colmenero, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et général de l'artillerie espagnole en Milanais depuis 1700.

trahison contre les deux couronnes[1]. Le soir de notre séjour dans cette ville, nous fûmes à la conversation[2] chez le lieutenant de roi, où nous trouvâmes toutes les dames de la place. Nous jouâmes à la bassette[3]. C'est le jeu que les dames d'Italie aiment le mieux; elles se consolent aisément de la perte de leur argent pourvu que ce soit à la bassette. Les femmes sont très jolies et très polies. J'y achetai un cheval polonois qui m'a fait toute la dernière guerre; nous étions si contents l'un de l'autre, que nous avons été très fâchés de nous séparer à la paix.

Auparavant de parler de la campagne de 1704, il est nécessaire de dire un mot de ce qui s'étoit passé du côté de la Secchia pendant tous les mouvements que nous avions faits en Piémont.

Après la belle marche de M. de Stahremberg, M. de Vendôme, ayant établi ses quartiers d'hiver, songea à faire resserrer le plus qu'il pourroit les Impériaux qui étoient restés sur la Secchia aux ordres du prince Charles de Vaudémont[4], et, pour cet effet, il fit partir le grand prieur de France pour commander nos troupes, et il le fit suivre par mille grenadiers, qui devoient revenir en Piémont après que ce prince s'en seroit servi pour exécuter ce que les deux frères avoient projeté ensemble. Le Grand Prieur assembla les autres troupes, avec lesquelles il marcha à la Concordia et à Revere, et il s'empara de ces deux postes.

1. Nous le verrons passer aux Impériaux en 1707.

2. Ci-dessus, p. 267.

3. Jeu de cartes très à la mode au xviii[e] siècle et qui fut fréquemment interdit en France.

4. Ci-dessus, p. 236. On l'appelait plutôt le prince Thomas.

Ainsi il ne resta plus aux Impériaux que la Mirandole et Ostiglia, qui sont vis-à-vis de Revere, le Pô entre. Pendant cette expédition, le prince Charles de Vaudémont fut attaqué d'une maladie, dont il mourut au bout de quatre jours, fort regretté[1]. Quelque temps après, Davia, fameux partisan, fut battu par M. de Toralva[2]; il marchoit à la tête de trois cents chevaux, pour tâcher d'aller joindre le duc de Savoie.

Le 1er mai, les Impériaux ayant surpris la garnison de la Concordia, elle se retira dans une cassine, où elle se défendit si bien, qu'elle donna le temps au comte d'Estrades[3], qui étoit à Revere, de venir à son secours à la tête de son régiment, de cent maîtres et de deux cent cinquante grenadiers. Aussitôt que les ennemis entendirent les tambours de nos troupes, ils se retirèrent précipitamment à la Mirandole, qui n'est qu'à quatre milles de la Concordia, après avoir eu un lieutenant-colonel et quelques officiers de blessés. M. de Crèvecœur[4], capitaine des grenadiers du régiment de

1. Il mourut le 12 mai 1704; sa maladie fut plus longue que ne le dit notre auteur.

2. Antoine de Toralva, chevalier de Saint-Jacques et général de bataille dans l'armée espagnole. Il était de la grande maison de Cordoue, comme le duc de Medina-Celi.

3. Godefroy-Louis, comte d'Estrades, était brigadier de dragons et fut fait maréchal de camp en 1704; en 1717, devenu lieutenant général, il accompagna le prince de Dombes en Hongrie et mourut de blessures reçues au siège de Belgrade (août 1718). Il était fils du maréchal d'Estrades, ambassadeur en Angleterre et à Nimègue, qui eut à Londres, avec le marquis de Watteville, un conflit célèbre au sujet de la préséance des ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne.

4. Charles-Alexandre de Crèvecœur de Lesquevin, fils cadet d'un lieutenant-colonel au service d'Espagne.

Solre[1], commandoit dans ce poste avec deux compagnies de grenadiers. Quoique surpris, cette action ne laissa pas de lui faire beaucoup d'honneur. Les ennemis ayant disparu, le comte d'Estrades s'en retourna avec ses troupes à Revere, après avoir laissé un détachement de cent fantassins pour augmenter cette petite garnison. Pendant ce temps-là, le Grand Prieur s'étoit emparé de Monte-Alfonso[2] et d'un autre château[3], sur la frontière du Modénois, dans l'Apennin, du côté des états de Lucques. Il nomma M. Gaffart, brigadier des armées du Roi[4], pour commander dans ces deux postes, qui étoient très importants pour empêcher les Impériaux d'aller joindre M. de Savoie par les montagnes.

1. Levé en 1688, ce régiment avait pour colonel, depuis 1696, Philippe-Alexandre-Emmanuel de Croÿ, comte de Solre.

2. Dans la Garfagnana.

3. Celui de Sestola, d'après les *Mémoires militaires*.

4. Cet officier était lieutenant-colonel de dragons avec commission de colonel et avait été fait brigadier au mois de février 1704. D'après les *Mémoires de Sourches* (t. VII, p. 234), le Roi l'avait désigné, en 1702, à la suite de la conspiration de Naples, pour être un des six officiers français qui ne devaient point quitter la personne de Philippe V pendant son séjour en Italie.

SOMMAIRE

DU TOME PREMIER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.



Ouvrages publiés par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

depuis sa fondation en 1834.

IN-OCTAVO à 9 francs le volume, 7 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mémoires de Coligny-Saligny. 1 vol.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV[e] s. 1 vol.
Mémoires de Daniel de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François I[er]. 1 vol.
Chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Œuvres d'Eginhard. 2 vol.
Chronique de Guillaume de Nangis. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde. 3 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 vol.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Chroniques de Monstrelet. 6 vol.
Chroniques de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.

Ouvrages non épuisés.

Mém. de Pierre de Fenin. 1 v.
Orderic Vital. 5 vol.
Correspondance de Maximilien et de Marguerite. 2 v.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Chronique des Valois. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel des Rois de France. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Mém. et corresp. de M[me] du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chroniques des églises d'Anjou. 1 vol.
Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Chroniques de J. Froissart. T. I à X. 12 vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIII[e] siècle. 1 v.
Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Étienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. la géographie et l'hist. des Gaules. 6 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Les Établissements de saint Louis. 4 vol.
Chronique normande du XIV[e] s. 1 vol.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. T. I à V.
Mémoires de Villars. T. I à V.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. I à IX.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. 4 vol.
Chronique d'Arthur de Richemont. 1 vol.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. I et II.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphéméride de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chronique de Richard Lescot. 1 vol.
Brantôme, sa vie et ses écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. T. I.
Lettres de Charles VIII. T. I.
Mém. du chev. de Quincy. T. I.

SOUS PRESSE :

Mémoires de Villars. T. VI.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. X.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. III.
Lettres de Louis XI. T. VI.
Chron. de J. Froissart. T. XI.
Documents sur l'Inquisition.
Chron. de Morosini. T. I.
Journal de J. Barrillon. T. II.
Lettres de Charles VIII. T. II.
Mém. du chev. de Quincy. T. II.

BULLETINS, ANNUAIRES ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1897),

In-18 et in-8°, à 3 et 5 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME PREMIER

1396-1413



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCC XCVIII

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France *depuis sa fondation en 1834.*

In-octavo à 9 francs le volume. 7 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

- L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
- Lettres de Mazarin. 1 vol.
- Villehardouin. 1 vol.
- Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
- Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
- Mémoires de Coligny-Saligny. 1 vol.
- Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
- Comptes de l'argenterie des rois de France au xiv[e] s. 1 vol.
- Mémoires de Daniel de Cosnac. 2 vol.
- Journal d'un Bourgeois de Paris sous François I[er]. 1 vol.
- Chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

- Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
- Œuvres d'Éginhard. 2 vol.
- Chronique de Guillaume de Nangis. 2 vol.
- Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
- Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
- Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde. 3 vol.
- Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
- Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
- Choix de Mazarinades. 2 vol.
- Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 vol.
- Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
- Chroniques de Monstrelet. 6 vol.
- Chroniques de J. de Wavrin. 3 vol.
- Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
- Œuvres de Brantôme. 11 v.
- Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.

Ouvrages non épuisés.

- Mém. de Pierre de Fenin. 1 v.
- Orderic Vital. 5 vol.
- Correspondance de Maximilien et de Marguerite. 2 v.
- Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
- Richer. Hist. des Francs. 2 v.
- Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
- Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
- Miracles de S. Benoît. 1 vol.
- Chronique des Valois. 1 vol.
- Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
- Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
- Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. 2 vol.
- Comptes de l'hôtel des Rois de France. 1 vol.
- Rouleaux des morts. 1 vol.
- Œuvres de Suger. 1 vol.
- Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
- Mém. et corresp. de M[me] du Plessis-Mornay. 2 vol.
- Chroniques des églises d'Anjou. 1 vol.
- Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
- Chroniques de J. Froissart. T. I à X. 12 vol.
- Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
- Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
- Mém. de Bassompierre. 4 vol.
- Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
- Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
- Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
- Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
- Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
- Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
- Récits d'un ménestrel de Reims au xiii[e] siècle. 1 v.
- Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
- Mém. de La Huguerye. 3 vol.
- Anecdotes et apologues d'Étienne de Bourbon. 1 vol.
- Extraits des auteurs grecs concern. la géographie et l'hist. des Gaules. 6 vol.
- Histoire de Bayart. 1 vol.
- Mémoires de N. Goulas. 3 v.
- Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
- Les Établissements de saint Louis. 4 vol.
- Chronique normande du xiv[e] s. 1 vol.
- Relation de Spanheim. 1 vol.
- Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
- Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
- Lettres de Louis XI. T. I à V.
- Mémoires de Villars. T. I à V.
- Notices et documents, 1884. 1 v.
- Journal de Nic. de Baye. 2 v.
- La Règle du Temple. 1 vol.
- Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. I à IX.
- Le Jouvencel. 2 vol.
- Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. 4 vol.
- Chronique d'Arthur de Richemont. 1 vol.
- Chronographia regum Francorum. 3 vol.
- L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. I et II.
- Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
- Éphéméride de la Huguerye. 1 vol.
- Hist. de Gaston IV de Foix. 2 vol.
- Mémoires de Gourville. 2 vol.
- Journal de J. de Roye. 2 vol.
- Chronique de Richard Lescot. 1 vol.
- Brantôme, sa vie et ses écrits. 1 vol.
- Journal de J. Barrillon. T. I.
- Lettres de Charles VIII. T. I.
- Mém. du chev. de Quincy. T. I.

SOUS PRESSE :

- Mémoires de Villars. T. VI.
- Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. X.
- L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. III.
- Lettres de Louis XI. T. VI.
- Chron. de J. Froissart. T. XI.
- Documents sur l'Inquisition.
- Chron. de Morosini. T. I.
- Journal de J. Barrillon. T. II.
- Lettres de Charles VIII. T. II.
- Mém. du chev. de Quincy. T. II.

BULLETINS, ANNUAIRES ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1897),

in-18 et in-8°, à 2 et 3 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME PREMIER

1396-1413



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, Nº 6

MDCCC XCVIII





L'Introduction, qui doit trouver place en tête du présent volume, paraîtra avec le tome III.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433)

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME PREMIER

1396-1413



A PARIS

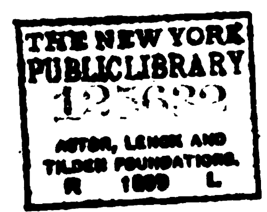
LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCC XCVIII


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R L

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome Ier de la CHRONIQUE D'ANTONIO MOROSINI, *préparé par* MM. Germain LEFÈVRE-PONTALIS et Léon DOREZ, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 30 *novembre* 1898.

Signé : Mis DE BEAUCOURT.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

CHRONIQUE

D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE

(1396-1433).

. . . .

È[1] da saver[2] che[3] in questo tenpo[4] Baixeto, fio che fo de Morato, inperador dy Turchy[5], iera molto posente in Turchia e in Grecia; per muodo e via che, se (a) la divina providencia non avese provezudo, quelo iera per farse signor de la pluy parte de la Cristantade[6]. De che el dito inperador di Turchy, schorando Baixeto, elo vigniva meso l'inpierio de

1. Fol. 135 A *in fine*. — Le numérotage des feuillets du ms. 6586-6587 de la Bibl. imp. et roy. de Vienne est établi en prenant pour base, non pas le recto et le verso, mais la position de chaque folio à gauche ou à droite, méthode qui n'est pas sans exemple. L'indication représentée ici, selon l'usage, par la lettre A correspond donc au verso habituel de chaque feuillet, la lettre B représentant le recto du feuillet suivant.

2. Cet extrait et les suivants, jusqu'à indication contraire — qui se rencontrera seulement dans le cours de l'an 1404 — font partie de la *Chronique* qui précède le *Diario* d'Antonio Morosini, et sont compris dans la fraction supposée originale de cette *Chronique*. Les caractères généraux de cette première grande division de l'œuvre de l'historien vénitien, et les limites particulières de sa section spéciale supposée originale, qui s'étend de 1388 à 1404, sont définis dans l'Introduction.

3. Tout cet extrait, relatif à la croisade de 1396, organisée en France et dans les États chrétiens, jusques et y compris l'allusion à la trêve conclue avec le roi de Hongrie, se retrouve dans les Vite de' Duchi di Venezia, de Marino Sanuto : le fonds du récit, quoiqu'abrégé et tronqué, guide sans hésitation la narration de Sanuto. La parité des deux textes ne peut faire aucun doute entre ces mots : « In questo tempo, come nella Cronica Dolfina ho letto, Bajazet figliulo d'Amuratte Imperador de' Turchi s'era fatto molto potente nella Turchia e nella Grecia... », et ceux-ci : « Poi fu fatta tregua per anni cinque. » (Vite de' Duchi di Venezia, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXII, col. 762-763.) — La référence de source (Cronica Dolfina), indiquée par Sanuto, fait voir que la Chronique de

. . . .

Or sachez qu'en ce temps Bajazet, fils de Mourad, empereur des Turcs, était très puissant en Turquie et en Grèce ; tant et si bien que, si la divine providence n'y eût pourvu, il fût devenu maître de la plus grande partie de la chrétienté. Car à la suite des incursions de cet empereur des Turcs, l'empire de Constantinople était réduit au point que Bajazet était tout près de s'en proclamer et de s'en rendre maître ; il était, disait-on, entré

Pier Delfino, dont il est suffisamment traité dans l'Introduction, avait, entre autres, emprunté presque textuellement ce fragment à la *Chronique,* démontrée antérieure, qui précède le *Diario* d'Antonio Morosini.

4. La Chronique, dans cet extrait, contient la relation de la fatale croisade de 1396, dite de Nicopolis, à laquelle la chevalerie française prit une part si décisive et si malheureuse, que ce bref précis met singulièrement en relief.

5. Bayezid Ier, empereur des Ottomans, fils de Mourad Ier, a succédé à son père en 1389.

6. La puissance ottomane, fondée au milieu du XIIIe siècle par l'émir Ortogrul dans le nord de l'Asie Mineure, à Dorylée (Eskichehr), organisée par Osman Ier, son fils, installée définitivement à Brousse par Orkhan (1326-1360), a pris pied en Europe, pour la première fois, en 1356, par la conquête de Gallipoli, incomparable position devenue rapidement la tête de pont de l'invasion musulmane au delà des Dardanelles. Mourad Ier (1360-1389) a fait d'Andrinople sa seconde capitale, puis a détruit au choc sanglant de Kossovo, en 1389, la défense des Slaves du Sud. Son fils, Bayezid Ilderim, Bajazet l'Éclair, vient d'absorber la Bulgarie, d'asservir la Valachie (1390-1391). En 1395, au moment où va s'ouvrir ce récit, il accentuait une vigoureuse offensive, déjà prononcée depuis quelques campagnes, contre la Hongrie, avec laquelle l'invasion asiatique entrait maintenant en contact, et contre Constantinople, que les récentes conquêtes ottomanes séparaient désormais, sans retour, du reste des États chrétiens d'Europe.

Constantinopoly in termene che al tuto quelo iera per darse e farse signor de quelo; e averave armado intro el destreto de Romania[1] tra de galie[2] e alguny altry legny da fusty[3] pluy de LX, per muodo[4] e maniera che in quel streto non sende podeva navegar alguna zeneraciom, se non a grando stuolo de galie. Anchora è da saver che el so chanpo iera tuto posente in la Grecia, chon pluy de persone cento milia tra da pè e da chavalo[5]. De che veziando i Cristiany moltyplichar el dito Turcho, (e) intro M IIIc LXXXXVI[6] fo fato una honion tra Cristiany, zoè per lo dito inperador

1. « Destreto de Romania. » Il semble que cette expression représente plutôt les Dardanelles, l'Hellespont antique, la Chronique employant plus loin, pour désigner le Bosphore, la dénomination de « destreto de Pera ».

2. *Galie*, galères, le seul type du vrai bâtiment de combat alors usité en Méditerranée, « le plus parfait des vaisseaux longs, celui que tous les peuples qui rêvaient la domination de la mer Méditerranée construisirent avec le plus de soins et de luxe. » Toutes les questions relatives à cette catégorie de navires ont été traitées de façon définitive dans l'œuvre de Jal, dans son Glossaire nautique (art. Galère et art. adjacents), et dans son Archéologie navale (mém. 4 et 5). Une excellente reproduction de Galère réale et une curieuse représentation de Galère vénitienne en 1539, auxquelles il est intéressant de se référer, se trouvent dans le recueil de l'amiral Pâris. (*Collection de plans ou dessins de navires*, t. V, pl. 289-300, et t. I, pl. 93-94.)

3. *Legni da fusti*, lins armés en fuste. — Le lin est un bâtiment à rames, susceptible d'être armé en guerre, inférieur à la galère. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.) — La fuste est un bâtiment à rames, également susceptible d'être armé en guerre, de taille sensiblement inférieure à la galère. (Ibid., *id.*) Fuste est peut-être pris ici dans le sens général de bâtiment de guerre, acception que ce vocable paraît prendre, à cette époque, dans certains documents officiels de technique maritime véni-

en armes dans le détroit de Romanie avec des galères et quelques autres lins armés en fuste, plus de soixante, de sorte que personne ne pouvait plus naviguer dans ce détroit sans un nombre imposant de galères. Or sachez aussi que son armée occupait puissamment la Grèce avec plus de cent mille personnes, à pied ou à cheval. Alors les Chrétiens, voyant le Turc faire de tels progrès, conclurent entre eux, en l'année 1396, une ligue où entrèrent l'empereur de Constantinople, Venise et Gênes, ainsi que le roi de Hongrie, et ensuite la république de Florence. Aussitôt il fut décidé de faire une

tienne. (Voir ci-après la lettre de Carlo Zeno en date du 9 octobre 1403.)

4. *Muodo*. Inc. fol. 135 B.

5. Ces indications relatives à la flotte ottomane en croisière dans les Dardanelles et aux forces de Bajazet à terre sont à relever, ainsi que celles relatives aux opérations de cette campagne. Le chiffre de 100,000 hommes, tant cavaliers que fantassins, signalé par la Chronique comme composant l'armée ottomane, se rapproche sensiblement de celui des 94,000 combattants réguliers que le dénombrement circonstancié de la Chronique du religieux de Saint-Denis permet de relever. (Chronique du religieux de Saint-Denis, éd. Bellaguet, ap. *Coll. des doc. inéd. sur l'hist. de France*, liv. XVII, t. II, p. 504.) — Sur la marche et les forces des Turcs, Delaville le Roulx, *La France en Orient au XIV[e] siècle*, p. 220-232, 258-260, 266-269.

6. En style vénitien, l'année commence le 1[er] mars, mode de supputation qui persiste officiellement jusqu'aux derniers jours de l'existence même de l'État de Venise, en 1797. Dans le cours de cette édition, toute la notation des dates, soit pour le style vénitien du 1[er] mars, soit pour le style français de Pâques, employé, comme on sait, jusqu'en 1565, soit pour tout autre style italien ou étranger, a été ramenée au mode de supputation actuelle du 1[er] janvier.

de Constantinopoly[1] e Veniciany[2] e Zenovexi[3], e con meso el re d'Ongaria[4], e apreso el chomum de Fiorenza[5], e de subito fo hordenado de far una granda armada per tera e per mar (e) per deverse aidar a la destrucion del dito Turcho[6].

De che prima elo fo fato in Franza[7] uno grando aparechiamento de gran barony de Franza, i qual se mose per andar[8] al dito pasazo[9], e tra i altry de fo el chonte de Universa, el qual iera ducha de Borgogna[10],

1. Manuel II Paléologue, empereur d'Orient, fils de Jean VI Paléologue, a succédé à son père en 1391 (1391-1425).

2. Venise a pour doge Antonio Veniero, doge depuis 1382 (1382-1399).

3. L'ingouvernable Gênes, à bout de révolutions intérieures, négocie depuis 1392 son abandon à la France, soit à la couronne de France proprement dite, soit à Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, auquel la seigneurie de Gênes va définitivement être dévolue par le traité du 25 octobre 1396. Le doge génois est alors Antoniotto Adorno, représentant du parti démagogique, réélu en 1394 et remplacé le 30 décembre 1396 par un gouverneur français.

4. Sigismond de Luxembourg, second fils de l'empereur Charles IV, et frère de l'empereur régnant Wenceslas Ier. Roi de Hongrie (1382-1437) par son mariage avec Marie d'Anjou, fille de Louis Ier le Grand, roi de Hongrie, de la première maison d'Anjou régnante à Naples, ce n'est qu'en 1410 qu'il se fit élire à l'empire (1410-1437).

5. Florence, aux mains du parti oligarchique des « Popolani grassi », depuis l'écrasement de la domination démagogique des « Ciompi » jusqu'à l'unification du pouvoir sous Cosimo de' Medici (1382-1435), compte alors pour âme de ses conseils Tommaso degli Albizzi (1382-1417).

6. Les ambassadeurs envoyés par Sigismond aux États chrétiens d'Occident sont présents à Venise au début de mars 1395. Ils paraissent se rendre ensuite à Florence et à Gênes avant de passer à la cour de Bourgogne et en France. (Delaville le Roulx,

grande expédition par terre et par mer, afin de s'aider mutuellement à la destruction dudit Turc.

D'abord il fut fait, en France, de grands apprêts par les grands barons de France, qui se levèrent pour aller audit passage, entre autres le comte de Nevers, qui était duc de Bourgogne, et, avec lui, beaucoup

La France en Orient, p. 230-232.) — Il est à noter que la Chronique, ici et plus loin, indique comme effective la coopération de Gênes à l'entreprise, et semble même y ajouter, en ce passage, celle de Florence, que sa rupture imminente (1396-1398) avec le duc de Milan, Giangaleazzo Visconti, devait, en réalité, empêcher de prononcer plus avant ces intentions d'intervention lointaine.

7. Ms. « Fiorenza ». Correction qui s'impose d'elle-même.

8. « Passage », voyage d'Outre-mer, expédition contre les infidèles, sens étendu à toute sorte de Croisade, même continentale.

9. En France, Charles VI règne depuis 1380 : depuis son état de démence, déclaré en 1392, le pouvoir est disputé entre le duc d'Orléans, son frère, les ducs de Berri et de Bourgogne, ses oncles.

10. Jean, comte de *Nevers*, que la Chronique défigure ici sous le vocable d'*Universa*, plus bas sous celui d'Onguersa, et Sanuto (col. 762) sous celui d'*Anversa*, fils et futur successeur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1363-1404). Alors âgé de vingt-quatre ans, il avait en mains le commandement en chef des croisés de France. C'est de cette campagne fatale qu'il devait, assure-t-on, rapporter le surnom de Jean Sans-Peur. La Chronique, comme on voit, fait de lui le duc de Bourgogne régnant, erreur répétée par Sanuto (col. 762). Méprise qui peut s'expliquer par l'omission de quelques mots dans la rédaction ou la copie de la Chronique. On pourrait, en effet, rétablir ainsi le texte : « el qual iera [fio del] ducha de Borgogna ».

e chon luy molty altry barony e chavaliery[1], e fo in tuto circha cavaly x^m[2]; e tute queste zente vene zoxo per Lonbardia e pasa in Hongaria[3].

E per miser lo re d'Ongaria, clamado per nome Sismondo, metudose in hordene chommeso uno gran esercito, sperando che questa zente de Franza da chavalo chonmesa in ly paixi con el contradito Turcho ed eser a le man con luy (*sic*); e chusy aparechiady vene zoxo[4].

I Veniziany e Zenovexi a insenbre e' fexe armada de galie a la suma de galie XLIIII° per andar intro el destreto de Romania a daniziar i dity Turchy, e fo fato chapetanio de le dite galie el nobel homo miser Tomado Mozenigo[5], el qual s'aconpagna chon le galie di Zenovexi e apreso chon algune galie de l'inperador de Chonstantinopoly, per muodo over maniera che i Christiany iera sy posenty che in algum luogo nè galie (*sic*) de Turchy non hosava parer[6].

1. Les ambassadeurs de Sigismond, qu'on vient de voir à Venise en mars 1395, ayant passé sans doute par Florence et Gênes, se trouvent à la cour de Bourgogne vers la mi-juin, puis à Paris, d'où ils repartent le 15 août pour la Hongrie. (Voir ci-dessus, p. 6, n. 6.)

2. Le contingent français compta un millier de chevaliers, et, en tout, une dizaine de mille hommes. Le chiffre indiqué par la Chronique paraît donc aussi exact que possible.

3. Une simple fraction du contingent français, en réalité, prit seule la voie d'Italie signalée ici par la Chronique. Le rendez-vous général des croisés de France, sous le comte de Nevers, étant fixé à Montbéliard à la fin d'avril, pour parvenir en juillet à Bude, un faible corps, sous Enguerrand VII, sire de Coucy, partit de Paris vers la même date, en avril, prit la route de Lombardie, pour y remplir, en passant, une mission auprès de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan, puis gagna Venise dans

d'autres barons et chevaliers, en tout dix mille chevaux environ, et toute cette gent se mit en marche par la Lombardie et passa en Hongrie.

Quant à messire le roi de Hongrie, Sigismond de son nom, il se mit en ordre avec une grande armée, espérant que la chevalerie française rencontrerait par le pays le Turc ennemi et en viendrait aux mains avec lui; et une fois prêts, ils se mirent en marche.

Les Vénitiens et les Génois ensemble réunirent une flotte montant à quarante-quatre galères pour forcer le détroit de Romanie et y attaquer les Turcs. On nomma capitaine desdites galères noble homme messer Tommaso Mocenigo, qui partit en compagnie des galères génoises et ensuite de quelques galères de l'empereur de Constantinople. De cette manière, les Chrétiens étaient si puissants que nulle part les galères des Turcs n'osaient plus se montrer.

la seconde quinzaine de mai, d'où, par mer et par la route de Dalmatie, il rallia Bude.

4. Bude était désigné comme point de concentration générale de toutes les forces chrétiennes, sous le commandement supérieur de Sigismond. L'armée des croisés, d'après le calcul scrupuleux de l'historien hongrois Kiss, pouvait atteindre 120,000 hommes. (*A' Nikápolyi ülkozet*, ap. *Magyar Academiai értestitö*, p. 266.) — Sur la marche et les forces des Croisés, Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 234-237, 246-249, 264-266.

5. Tommaso Mocenigo, qu'on voit ici commandant de la flotte vénitienne (voir ci-après, fonctions de Carlo Zeno en 1403), et qu'on trouvera plus tard doge de Venise (1414-1423).

6. La Chronique fait ici nettement allusion, comme on voit, à la coopération navale, en cette entreprise, de Gênes et de l'Empire grec avec Venise, en attribuant le chiffre de 44 galères

Ma veziando el Turcho questo, de prexente desfexe tuta la soa armada da mar, e infortisese da tera quanto plù el pote, e fexe uno grando esercito per andar incontra el re d'Ongaria e i Franzeschi; i qual [come] el senty ch'y Turchy voleva vegnir a trovarlo, mesese a chanpo su la Grecia con innumerabel zente e a gran forteza[1]. De che siando partido el chanpo chon el re d'Ongaria con i dity Franzeschy per atrovar i dity Turchy, siando el dito Turcho acampado, chomo ho dito, in grandisima forteza e in grandisimy stechady, i qual stando come homeny de gran ponpa, non voiando andar con hordene a la bataia, ma chomo i ave el sentimento là ho che iera acanpado i Turchy, subitamente i se mese in anemo d' eser dy primy ferydory, e non volse aspetar de[2] andar a insenbre chon i Ongary, ma chavalchando avanty de loro, in questo dy, ady xxiiii°[3] de setenbrio de M° CCC° LXXXXVI°[4], e i dity Franzeschy se porta intro el chanpo del primo arsalto notabelysimamente, e taia una gran quantitade de Turchy a peze. Ma per lo gran murmurio dy dity Turchy, per che de hora inn ora el reffreschava zente a loro e a hy Franzeschi no, per chaxion ch'el re d'Ongaria iera una meza ziornada lutam, esiando

au seul contingent uni de Venise et de Gênes, sans compter les galères impériales. Il n'est plus question de la coopération de Florence à laquelle il a été fait allusion au début du récit.

1. Partie de Bude vers le milieu d'août, l'armée des croisés, continuant à descendre le Danube par sa rive du sud, met le siège, le 12 septembre, devant la décisive position de Nicopolis, un peu en aval du confluent du Danube et de l'Osma. — Sur la campagne et les conditions de la bataille, voir le récit documenté de M. Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 250-8, 258-262, 270-281.

Mais, voyant cela, le Turc désorganisa toute son armée de mer et se renforça sur terre le plus qu'il le put, formant une grande armée pour aller à la rencontre du roi de Hongrie et des Français. Lorsque ceux-ci apprirent que les Turcs voulaient venir les trouver, ils se mirent en campagne au pays de Grèce avec d'innombrables et très fortes troupes. L'armée, composée des gens du roi de Hongrie et desdits Français, partit donc à la rencontre des Turcs, ceux-ci étant, comme je l'ai dit, retranchés avec très grande force d'hommes derrière de très hautes palissades. Mais les Français, gens de grand orgueil, ne voulurent pas aller en ordre à la bataille; dès qu'ils surent où étaient campés les Turcs, aussitôt ils se mirent en tête d'être des premiers à combattre, et, au lieu d'attendre les Hongrois pour marcher avec eux, ils chevauchèrent devant eux. C'était le 24 septembre 1396. Lesdits Français forcèrent l'entrée du camp au premier assaut, qui fut merveilleux, et taillèrent en pièces une grande quantité de Turcs. Mais, à cause de la grande rumeur desdits Turcs, à qui d'heure en heure il arrivait des troupes fraîches, et non pas aux

2. *De*. Inc. fol. 136 A.

3. Ces formes de notations, telles que « IIII », pour IV, « VIIII », pour IX, etc., sont de règle dans le manuscrit. Elles n'ont pas peu contribué à multiplier les erreurs dans les emprunts de Sanuto. (Voir l'*Introduction*.)

4. C'est le lundi 25 septembre qu'a lieu le choc historique connu sous le nom de bataille de Nicopolis. Les croisés, qui viennent de lever le siège de la ville de Nicopolis, établi depuis quelques jours, ont marché à la rencontre de l'armée ottomane, descendue des Balkans pour dégager la place, et dont l'approche a été signalée la veille au soir, le 24.

guasty da le freze la pluy parte de loro cavaly, adevene che i diti Franzeschy fo roty[1], e prexonde una gran quantitade de loro, e apreso molty de fo morty, e fo preso el sovradito chonte d'Onguersa chom molty altry barony[2]. De che vignando le novele al re d'Ongaria, el qual bem sope la dita novela per alguni de quely schanpady che fo in la bataia, i qual schanpava, subitamente el se mose ad andar volentiera con la soa zente[3]. Ma el dito miser lo re d'Ongaria chavalcha chon alguni dy suo baroni verso la Donoia per aver sentimento che le galie dy Veniciani e Zenovexi e l'inperador se trovava eser là[4], e zionto quelo a le galie[5], subitamente elo monta sovra quele, e vene su la galia del chapetanio dy Veniciany, zoè de miser Tomado Mozenigo, al qual el dito fexe grandisimo honor e a tuta soa zente, e vene al pian de Sclavania, la qual iera verso Ziara, e desmonta in tera e atrova eser de là e paso in Ongaria, esiando vegnudo là molta de la soa

1. L'imprévoyance des croisés de France, leur refus d'accepter le plan d'attaque en masse unique, arrêté avec raison par Sigismond, leurs imprudents prodiges de valeur sont ici nettement mis en relief.

2. Échappés au carnage immédiat, plusieurs milliers de prisonniers furent massacrés le lendemain du combat par ordre de Bajazet. Ne furent exceptés, comme on sait, qu'une vingtaine de captifs de marque, dont le comte de Nevers, et, entre autres, Enguerrand de Coucy, que la maladie devait enlever en Orient avant sa libération, puis Jacques de Bourbon, comte de la Marche, le futur roi de Naples, et le maréchal Boucicaut, le futur gouverneur français de Gênes, reconnu à temps par Jean Sans-Peur dans la foule des victimes désignées, deux personnages dont la *Chronique* et le *Diario* vont continuellement relever les actes à venir.

3. Sigismond, avec le fort de l'armée des croisés, n'était pas

zente d'Ongaria per aconpagnarlo[1]. Ma lo dito re molto se trova chontento del bom portamento, lo qual ly aveva fato el dito chapetanio chontra de luy e de la soa brigada, e per merito ly fexe molty bely dony, e hordena ch'el devese aver hogny ano ducaty[2] M d'oro de provixiom, li qual denery ly fose dady in Veniexia, de quely che el chomun de Veniexia ly iera tegnudo de dar al dito re per la paxie celebradamente, i qual fo duchaty VI^{M} d'oro a l'ano[3]. El dito miser Tomado Mozenigo vene dapuo a Veniexia, e fo rezevudo aliegramente, e dapuo fo molto esaltado in Veniexia[4].

1. Du Danube et de la mer Noire, par Constantinople et Rhodes, Sigismond, sur la galère capitane de Tommaso Mocenigo, gagne en effet l'Adriatique, et, dans les derniers jours de décembre 1396, aborde à la côte dalmate, d'où il rentre en Hongrie en 1397. (Aschbach, *Gesch. Kaiser Sigmund's*, t. I, p. 112-117.) Sa galère et ses navires d'escorte défilèrent, devant Gallipoli, sous les yeux des rares chrétiens prisonniers, en route de Nicopolis à Brousse, et contraints par les Turcs, en cette occasion, à contempler la fuite de leur chef suprême. — Voir le dramatique récit du prisonnier bavarois, le page Johann Schiltberger : « Da namen sie uns usz dem turn und furten uns zu dem mer, und stalten ain nach dem andern Kunig Sigmunden ze tratz. Und schruwen in an, das er herusz trät usz der galleyen und löset sein volk. » (*Reisen des Johannes Schiltberger aus München in Europa, Asia und Afrika*, p. 56.)

2. *Duchaty d'oro*. Le célèbre ducat d'or vénitien semble remonter à l'an 1284, au principat de Giovanni Dandolo. Sur la valeur de cette monnaie, voir Gallicioli, *Delle memorie venete antiche*, l. I, ch. XII, *Delle monete*, par. II, *Del ducato*.

3. Cette créance de Sigismond, qui paraît avoir été non de 6,000, mais de 7,000 ducats, représentait un versement annuel

E dapuo per algum spacio de tenpo, adevene che per lo dito re hover per la chorona d'Ongaria molto se abia levado chontra questa dogal signoria, non chognosando el beneficio fatoy in la persona soa, in tanto che con quela luy tolse vera, e arsalta el tirytuorio Trivixam per la zente luy manda zoxo, e da puo tratado fo con luy per any v trieva[1], chomo in prozeso per avanty in questa dyremo[2].

. . . .

In[3] M° CCCC II[4] del mese[5] d'otubrio[6], per lo anti-

Gênes, chargé des pourparlers de la paix définitive de 1406, qui clôt la rupture de 1403-1404 entre Gênes et Venise; puis ambassadeur en Hongrie, en 1413, négociant la paix qui termine la guerre de 1411-1413 entre Sigismond et Venise; doge enfin en 1413, jusqu'à sa mort en 1423.

1. La Chronique fait ici allusion à la guerre que Sigismond devait déclarer à Venise en 1411, à l'occasion de l'acquisition de Zara par la République en 1409, guerre qui se prolonge sur les frontières de la Marche Trévisane et du Frioul jusqu'au traité du 17 avril 1413, par lequel est instituée une trêve de cinq ans.

2. La Chronique, à l'occasion de la croisade de Nicopolis ou de ses suites, ne parle ici ni du retour à Venise, à la fin de 1397, des survivants des prisonniers français, tels que le comte de Nevers, le comte de la Marche, le maréchal Boucicaut, ni de leur séjour dans l'État vénitien et des négociations laborieuses relatives au prêt de leur rançon, achevées seulement en 1425. Elle ne mentionne pas davantage la nouvelle entreprise de Boucicaut en Orient, en 1399, pour le salut de l'empire grec, dont la situation, depuis le désastre de 1396, était devenue désespérée, ni le nouveau retour du maréchal à Venise, en compagnie de l'empereur Manuel II, en 1400, gagnant la France pour tenter d'obtenir quelques suprêmes secours. Sera seulement relevé, plus loin, au début de 1403, le retour de Manuel II à Constantinople, après que la journée d'Ancyre et la destruction de la puissance ottomane par les Mongols de

dito ducha de Milam[1], siando quelo in florido e verde stado[2], per chaxiom che de tuta Lonbardia quelo iera lyberamente signor, e anchora de la mazior parte de Toschana, abiando abudo in quel ano la[3] signoria de Bologna e siando in mazior cholmo che may el fose[4], pagando el debito de la humana natura, da la prexente vita el fo asolto[5]. Per la qual morte de luy se può dir quel dito del Vanzielio, che dixe : « *Perchuciam pastores*, *et dispergentur hoves*[6] », chomo è a dir questo : « Se io perchuterò el pastor, desperderase le piegore ».

diverses reprises, de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, ou de la couronne de France même. Le 6 juillet 1396, les articles du traité de transfert de la seigneurie de Gênes à Charles VI étaient définitivement arrêtés; le 25 octobre, le traité même est signé; le 27 novembre a lieu la prise de possession au nom du roi de France; le 30 décembre est installé le premier gouverneur français, Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol. La domination française en Ligurie devait durer jusqu'à la révolution du 3 septembre 1409, qui rendit Gênes à l'indépendance et à l'anarchie. — Aucune mention non plus de la nomination, comme gouverneur français de Gênes, le 23 mars 1401, ni de l'entrée en fonctions, le 31 octobre suivant, du maréchal Boucicaut, revenu de Constantinople l'an précédent. (Eug. Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes*, ch. II-X.) — Gênes, avec ses incomparables possessions du Levant, ses établissements de Pera, de la mer Noire, de l'Archipel, passait ainsi sous la suzeraineté directe de la couronne de France, dont l'action allait trouver un vaste et précieux champ d'expansion dans toutes les mers d'Orient, où Boucicaut, dont la Chronique va bientôt relever les moindres actes, se prépare immédiatement à chercher des entreprises.

1. Giangaleazzo Visconti, comte de Vertus en Champagne par sa première femme Isabelle, fille de Jean le Bon, roi de France, seigneur régnant en Milanais depuis 1385, créé par l'empereur Wenceslas, en 1395, duc de Milan, le plus grand

Digo in propoxito che la morte del dito se può dir ch'el fose la destrucion de Lonbardia, per chaxiom che, puocho da puo la dita morte, la pluy parte de le suo tere fo robade; e i fioly chy sende tole una, e chy una altra. E prima comenza Bologna, la qual se dè a la Gliexia, intrando in quela uno alegato per nome de la Gliexia[1]; e susequentemente Pixia e Siena fexe reziandose a chomun[2]; e de [Cremona[3]] sy fexe[4] so

1. Bologne, tout récemment tombée aux mains du duc de Milan, le 10 juillet 1402, ayant reconnu quelque temps encore le pouvoir de son successeur, son fils aîné Gianmaria Visconti, se donne en effet au Saint-Siège par le mouvement des 2-3 septembre 1403. Le pape de Rome alors régnant, Boniface IX (1389-1404), y délègue comme *ablégat* (l'expression exacte de la Chronique est à relever) le cardinal Baldassare Cossa, le grand aventurier de la Tiare qui devait conquérir la papauté romaine, en 1410, sous le nom de Jean XXIII (1410-1415). — Bologne, agitée par plusieurs révolutions intérieures, échappe, puis retourne au Saint-Siège par divers soulèvements successifs, de 1410 à 1434. (Carlo Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, p. 233, 237-239, 355-358.)

2. Pise, tout récemment achetée par le duc de Milan, au cours de février 1399, accepte sans interruption la domination de Gabriello-Maria Visconti, son fils naturel, qui va bientôt en faire hommage au roi de France. — A vrai dire, c'est seulement par le soulèvement du 20 juillet 1405 que Pise expulse Gabriello-Maria, et reprend son indépendance sous le gouvernement de Giovanni Gambacorta. Elle la conserve jusqu'à la conquête florentine du 9 octobre 1406. Événements dont le Diario de Morosini exposera en leur lieu tous les détails. — Sienne, tout récemment aussi annexée, par une décision volontaire, préparée de longue main, à l'empire du duc de Milan, au cours de novembre 1399, tente au contraire de se libérer de la domination du nouveau souverain Gianmaria Visconti, par le mouvement national du 25-26 novembre 1403, et y réussit par le traité du 4 avril 1404. (Sismondi, *Histoire des*

signor uno de la chaxa di Chavalchabuo[1], de [Bresia[2]] miser[3] Pandolfo di Malatesta[4]; per che el non i romaxe altro cha la signoria de Milam e de Paveia[5]. E al dito ducha romaxe do fioli, dy qual el mazior aveva nome miser Zian Maria, e questo romaxe ducha e sygnor de Milam; l'altro aveva nome miser Chabriel Maria, e chostuy romaxe chonte e signor de Paveia; veriziando i dity uno grando tenpo i dity suo rebely; per le qual vere tuta Lonbardia iera in gran conbustiom[6]. Ma è

1. Ugolotto Cavalcabò, marquis de Viadana, chef d'une ancienne maison de Crémone, héréditairement attachée au parti guelfe, longtemps prisonnier du duc de Milan, délivré par le soulèvement du 30 mai 1403, devenu maître de Crémone en juillet suivant, massacré trois ans plus tard, avec tous les membres de sa maison, par son lieutenant Gabrino Fondulo, le 18 juillet 1406.

2. Ms. : « la Gliexia » (*sic*). Ces mots, ainsi placés, n'offrent aucun sens. — Sanuto, interprétant ce passage, corrige de la façon suivante : « Era in questo tempo capitano della Chiesa il detto Pandolfo Malatesta signor di Rimini » (col. 791). Cette modification, qui semble supposer que la charge de « gonfalonier de l'Église », appartenant soi-disant à Giangaleazzo, eût été arrachée à ses successeurs, comme les villes précédemment énumérées, et ait été attribuée à Pandolfo Malatesta, n'offre pas davantage de sens acceptable. On a quelque difficulté à reconnaître la suite des gonfaloniers de l'Église, entre John Hawkwood, le célèbre condottiere anglais devenu capitaine général de la milice à Florence, mort le 16 mars 1394, et le roi de Naples Ladislas, investi de cette charge par le pape Innocent VII, le 9 août 1406. Mais il est suffisamment évident que le duc de Milan n'a jamais reçu d'un pontife romain pareille charge, les Visconti étant depuis le début du XIVᵉ siècle les ennemis héréditaires de l'Église, et que Pandolfo Malatesta ne l'a jamais occupée non plus. — C'est, sans hésitation, « Bresia » qu'il faut lire, Brescia étant la ville dont Pandolfo Malatesta, vers ce moment, se rendait précisément maître.

da saver che le dite novitade torna in grando dano de Veniexia[1], e questo per chaxon che uno grando tenpo el Po stete serado, per muodo che le marchadantie non andava suxo nè zoxo segondo huxanza, e la citade de Veniexia rezeveva uno gran dano de sal che non podeva andar in Lonbardia, per chaxion che in vita del predito miser lo ducha hogny ano quelo toleva sal da Veniexia per valor de duchaty cento milia d'oro e holtra; de la qual per molty any dapuo niente de vegniva tolto, ma i dity se forniva da Zenova in gran dano dy Veniciany e chon volentade dy predity Zenovexi[2].

. . . .

Chorando[3] mile CCCC III[4] in Veniexia[5].

Pur[6] in lo tempo de questo miser lo doxie,

qui, tous deux, régnèrent successivement après lui, Gianmaria (1402-1412) et Filippo-Maria (1412-1447), et un fils naturel, Gabriello-Maria, héritier d'une part des États de son père. La Chronique confond ici les titres et les noms de Filippo-Maria, comte de Pavie (1402-1412) jusqu'à son avènement au trône, et de Gabriello-Maria, possesseur de Pise, qu'il occupa effectivement de 1402 à 1405, et de quelques autres villes voisines, qu'il conserva jusqu'à sa fin tragique, jusqu'à son exécution à Gênes en 1408.

1. A Venise, le doge Antonio Veniero, doge depuis 1382, mort le 23 novembre 1399, a pour successeur Michele Steno, élu le 1er décembre 1399, mais entré seulement en fonctions, en raison de son état de santé, le 9 janvier 1400.

2. Cette interruption d'un trafic, où il s'agissait, comme on voit, d'un chiffre d'affaires de plus de cent mille ducats, et l'irritation d'en voir le profit passer à Gênes, ne doit pas échapper à l'observation, et peut compter parmi les causes

avesemo apreso de gran deschordie[1] che nasiete fra el re de Zepro e Zenovexi[2], e non ly vene fata a Zenovexi (*sic*), e questo per chaxion che luy aveva investigado, l'ano avanty, de tuor Famagosta de le mam de Zenovexi[3]. E sentando questo, la chomunitade de Zenova se infelony molto chontra el re de Zepro[4], e in questo sovradito milieximo se fexe una armada a Zenova de galie XII[5]; chapetanio de quela fo el so

sur l'ouverture des hostilités. Reprises et mention postérieure dont les points de départ et d'aboutissement seront indiqués successivement. — Le récit des Vite de' Duchi, quant à lui, est constitué non par deux, mais par trois narrations, la première (col. 785-789) ne paraissant rien devoir à aucune des deux reprises de la Chronique, la seconde (col. 789-793 et 805) se retrouvant presque intégralement, d'un seul tenant, avec son addition déplacée, dans la première reprise de la Chronique, la troisième (col. 801-805 et 805-806) se retrouvant aussi, malgré ses enchevêtrements répétés, dans la seconde reprise de la Chronique. — On trouvera à l'annexe I l'indication exacte des passages de Sanuto dont la réunion reconstitue ces deux narrations, et leur comparaison avec les reprises correspondantes de la Chronique, opérations dont l'étendue ne permettrait pas l'insertion ici, comme pour les autres extraits, plus courts et moins complexes à reconstituer.

1. Ici commence la première reprise de la Chronique, suivie par Sanuto dans la narration correspondante (la seconde) de son récit. (Col. 789-793 et 805.)

2. Début du long récit de la rupture entre Venise et le gouvernement français de Gênes, en 1403-1404, comprenant la relation de l'expédition génoise conduite en Orient, en 1403, par le maréchal Boucicaut, gouverneur français de Gênes depuis 1401, du choc fortuit des deux flottes rivales sur la côte de Morée, dans le port de Modon, le 9 octobre 1403, et des négociations qui aboutissent à la paix de Gênes du 22 mars 1404.

3. L'influence génoise à Chypre, si prépondérante depuis

governador ch'y aveva per nome del re de Franza[1], clamado miser Buzicaldo[2], e la dita armada fo a Ruodo[3]. E là quela se aconpagna con algune galie de Sio e de Metelin, le qual per simel chaxon i aveva

1. Ici, pour la première fois, la Chronique fait allusion à la domination française établie à Gênes depuis 1396, et mentionne le nom de Boucicaut, gouverneur de Gênes, au nom de Charles VI, depuis 1401, Boucicaut dont le nom redoutable et abhorré de tout Vénitien va revenir si souvent sous sa plume. — C'est sans doute à quelque lecture défectueuse de ce passage, tel qu'il se lit dans le texte de la Chronique : « el so governador ch'y aveva per *nome del re de Franza*, clamado miser Buzicaldo, » qu'il faut attribuer l'erreur suivante de Sanuto, au début de sa seconde narration : « il qual Bucicaldo era *nipote del re de Franza*. » (Col. 789.) Erreur assez grossière que Sanuto ne commet pas, lorsqu'il a parlé du maréchal pour la première fois, en relatant en son lieu, — à une date inexacte du reste, 1398 au lieu de 1396, — l'établissement de la domination française à Gênes : « E il Re mandò subito a Genova per suo Governatore uno chiamato Bucicaldo, uomo molto valoroso. » (Col. 766.)

2. Jean le Meingre, dit Boucicaut, fils du maréchal de France portant le même nom, né vers 1364, mort en captivité en Angleterre en 1421. Déjà sous les armes à la bataille de Roosebeke, en 1382, passé deux fois en Prusse pour y combattre dans les rangs de l'ordre Teutonique, ayant déjà, pour un pèlerinage aux lieux saints, couru l'Orient, de Constantinople au Caire, il était, dès 1391, maréchal de France avant trente ans. Le commentaire de la croisade de Nicopolis vient de montrer son rôle dans la campagne de 1396 et dans l'expédition de 1399 conduite au secours de l'empire grec. Revenu en France dans le courant de 1400, il repartait quelques mois après pour Gênes, qu'il gouverne avec une énergie singulière, au nom de Charles VI, de 1401 à 1409, jusqu'au moment où la révolution du 3 septembre y met fin à la domination française. Rentré enfin dans sa patrie au fort des dissensions politiques qui déchirent alors la France, on n'y voit son nom mêlé que de loin. L'un des chefs de l'armée au désastre d'Azincourt, il y est

fato armar. E anchora in Zenova sy arma VI choche[1], su le qual i mese zente d'arme e i chavaly[2]. De che azionta la dita armada[3] a Ruodo[4], atrovando in lo dito luogo anbasada dal dito re de Zepro, el qual molto dubitava de l'avignimento del dito esercito, e de subito lo dito anbasador[5], chon meso el gran maistro de l'Ospedal da Ruodo[6], fo a la prexencia de miser Buzicaldo, schuxiando el Re al meio ch'y pote, domandandoly

1. *Coche*. Coques. La « coque » est un bâtiment à voiles, rond, court et large, de haut bord et de fort tonnage, susceptible d'être armé en guerre. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 6.) Ces mêmes navires de la flotte génoise de 1403, désignés ici par la Chronique sous le vocable de « coche », sont dénommés par Boucicaut, dans le Livre des faicts (part. II, ch. XI), sous celui de « naves », expression qui semble préférée par la terminologie nautique génoise.

2. La flotte portait six cents lances et sept cents hommes de pied. (Rapport de Zaccaria Trevisano, ambassadeur de Venise à Gênes, cité dans Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 422, n. 3.)

3. Avec les douze galères qu'elle a mentionnées et les six coques qu'elle vient de relever, la Chronique présente pour la flotte de Boucicaut, au départ de Gênes, un total, qui paraît approcher de l'exactitude, de dix-huit navires. Mais la répartition qu'elle en donne (12 galères et 6 coques) ne semble pas aussi sûre. Le Livre des faicts ne parle que de huit galères (part. II, ch. XI). Giorgio Stella, qui semble assez précis à ce sujet, lui assigne neuf galères, sept « naves », une « grosse galère » et un « huissier » (col. 1197). La « nave » génoise, on vient de le voir, est l'équivalent de la « coque » vénitienne. La « grosse galère », à Gênes comme à Venise, est une galère de grande taille et de nombreux équipage, pouvant être armée au commerce, dans des conditions particulières, pour certains voyages. L' « huissier », alors employé dans la plupart des marines, navire de charge destiné au transport de la cavalerie, est un bâtiment à voiles qui doit son nom à la vaste ouverture, à l' « huis » qu'il portait en poupe pour donner accès aux che-

perdonanza, alegando che la novitade che quelo ly aveva fata, quelo non aveva fato contra la chomunitade de Zenova, ma avevala fata per tuor quela de le man de miser Antuonio da Guarcho Zenovexe, el qual iera intrado in quela per chapetanio chontra la chomunitade de nobile de Zenova, per tal muodo che quela tegniva andando in chorso a la roba de[1] amixi e de nemixi[2]. Hor che abreviando el fato, el dito miser Buzicaldo romaxe d'achordo chom el re de Zepro[3].

È de saver che avanti che la dita armada partise da Zenova, el dito Buzicaldo aveva abudo chomandamento de Franza che de la dita inprexa quelo se dovese tuor zoxo, perho che anbasada del re de Zepro iera stada in Franza, e de ziò aveva la chorona de Franza fato examinacion[4]. Ma nondemen lasando ziò la dita armada in ordene, perchè abiando Zenovexi fata la spexa per Mahona[5], quelo se delybera al tuto de

1. *De*. Inc. fol. 141 B.

2. Antonio Guarco, de la famille génoise de ce nom, si étroitement mêlée à toutes les récentes luttes politiques de Gênes, gouverneur, « podestà » génois de Famagouste, véhémentement soupçonné d'avoir tenté de se tailler une possession indépendante dans la riche et enviable place maritime dont il avait la garde.

3. La Chronique reviendra plus loin, et plus exactement cette fois, sur le récit de ces négociations entre Gênes et Chypre, qui devaient aboutir, après une seconde ambassade, à un traité conclu le 7 juillet 1403. En ce présent passage, la Chronique continue à présenter les faits d'une façon erronée. La conclusion de la paix en ce moment, au début de juin, n'est pas plus exacte que, tout à l'heure, la mention de l'ambassade chypriote à Rhodes.

4. Est-il exact qu'une mission chypriote se soit rendue en France vers 1402, à l'époque qu'indique ici la Chronique?

per le suo letere avixando tuti i nostry retory[1] de Levante, a ziò che (con) bona varda quely devese far; e de prexente fexe armar al cholfo galie XII chon quele de Chandia[2]; e de quele fo fato chapetanio zeneral el nobel homo miser Carlo Zem[3], fazando chomandamento a quelo che alguna novitade quelo non devese far a la dita armada de Zenovexi, salvo se per quela i non avese fato a Veniciany notabel dano, non voiando

1. L'expression de « retori », recteurs, équivaut au nom générique des fonctionnaires vénitiens représentant le gouvernement central dans les possessions d'outre-mer.

2. Le gouvernement vénitien, armant de son côté, expédie ses instructions au « capitaine du golfe », c'est-à-dire au commandant de l'escadre permanente de l'Adriatique, promu de fait, par les mesures à lui prescrites, au commandement en chef des forces navales de la république, comme s'il était investi des fonctions de « capitaine général de mer ». (Sur ces charges, voir le curieux « Traité du gouvernement de la cité et seigneurie de Venise », Bibl. nat., ms. fr. 5599, ch. c, fol. 164 v°-165, et ch. XCIX, fol. 162-164 v°.) Le 9 mars 1403, ordre lui est donné de concentrer immédiatement six galères, alors à portée en divers points des côtes voisines; du 24 mars au 5 avril, d'autres galères lui sont expédiées de Venise même ou de divers ports du Levant. (Décisions du sénat en date de ces divers jours, dans Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 423, n. 2-4.) La Chronique indique ici douze galères en tout. Le Livre des faicts dit treize. (Part. II, ch. XII.) La décision officielle du sénat, formulant les instructions, en mentionne nettement quatorze. (Décision du sénat en date du 4 avril, dans *La France en Orient*, Pièces just., n° 26, p. 111-113.)

3. Carlo Zeno, le grand homme de mer vénitien, né en 1338, mort à quatre-vingts ans et demi, le 6 mai 1418, ainsi que l'établit exactement Morosini dans son Diario, ce qui permet de rectifier la date erronée acceptée jusqu'ici d'après la copie évidente, mais fautive (col. 921), de Sanuto : « Corando M IIII[c] XVIII dy VIII de mazio in Venezia. Noto fazo a perpetual me-

perho che per pizola chosa el se devese deschovrir[1]. De che siando le dite galie de Veniciany in le parte de Modom[2], sovra azionse l'armada de Zenovexi, che andava a Levante[3], e per la nostra armada tuty fo vezudy gracioxamente, mandandose miser Charlo Zem dito ad oferir a miser Buzicaldo in ogno so destro, e toiando la dita armada refreschamento[4]. Puo[5] dal dito luogo el se partì, tornando in verso Ruodo[6].

Seguendo (*sic*) quela el predito miser Charlo Zem fina al dito luogo e chomo da Veniexia luy aveva abudo in chomision[7]. Ma hè da saver ch'el dito miser Buzicaldo

1. Instructions à Carlo Zeno formulées dans la décision du sénat en date du 4 avril (*loc. cit.*). Il était alors, non pas « capitaine général de mer », comme vient de le dire la Chronique, mais simplement « capitaine du golfe », titre qu'il conserve pendant toute la durée de cette campagne. (Décision citée du 4 avril, et autre du 25 septembre, ci-après.)

2. Modon, Méthônè des désignations grecques modernes, à l'extrémité de la presqu'île de Messénie, la plus occidentale des trois promontoires découpés du Péloponnèse, regardant la mer Ionienne. Possession vénitienne, de capitale importance, acquise par Venise, par le dépècement de l'empire grec, en 1204.

3. La flotte vénitienne, concentrée au débouché de l'Adriatique, en mars et au commencement d'avril, ainsi qu'il vient d'être dit, était en effet entrée la première à Modon, comme poste d'observation. C'est là que Boucicaut, parti de Gênes dans la première semaine d'avril, comme on l'a vu, en entrant en relâche dans la baie, la trouvait au mouillage, à sa profonde stupéfaction. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XII.)

4. Le Livre des faicts relate, en effet, l'apparence tout amicale de l'accueil fait à Boucicaut par Carlo Zeno.

5. C'est pendant ce contact, encore correct et pacifique, des deux flottes rivales dans les eaux de la Morée que se place la rencontre de l'empereur Manuel II, lequel se trouvait alors dans ces parages, à terre, sur son trajet de retour de France à Constantinople, événement que la Chronique mentionnera tout à

e tuty Franzeschi e Zenovexi, che iera sovra quela armada, molto se infelony, per caxion che le galie de Veniciany le aveva seguide[1], ma pur non hosa far alguna molestia, per chaxion le iera mancho galie le suo che le nostre, perch'el è da creder che, se'l contrario fose stado, s'averia deschoverty a far novitade a le nostre, e per questo se puo ben conprender per[2] quelo i fexe da puo, per chaxion el sè de tegnir per fermo[3] che al so partir da Zenova i aveva mala intention[4] chontra dy Veniciany[5].

Hora tornando a la nostra materia, zionte tute do le armade[6] a Ruodo[7], per chaxion che i Veniciany

du gros des deux flottes (*loc. cit.*). La décision du sénat fait voir que, parti de ce lieu, Carlo Zeno était à Patmos le 29 mai (*loc. cit.*). L'arrivée de la flotte vénitienne à Rhodes est démontrée plus loin (ci-après, n. 6). — Dans son récit (p. 426), l'auteur de la France en Orient place à Patmos, le 29 mai, un tout autre événement, c'est-à-dire le conseil de guerre vénitien où se décide la formation de l'escorte de Manuel II. Or, à Patmos, à cette date, ce n'est pas un conseil qui fut réuni; c'est une dépêche de Zeno, relatant la tenue de ce conseil, qui fut rédigée. Cette différence d'interprétation rendrait incompréhensible le fil des événements. Comment, en effet, à la réflexion, expliquer la tenue, à Patmos, près de la côte d'Asie, de l'autre côté de l'Archipel, d'un conseil destiné à régler la façon dont Manuel II quitterait le Péloponnèse ?

1. Le Livre des faicts dit expressément que les galères vénitiennes suivirent sans relâche, à la vue, la flotte de Boucicaut. (Part. II, ch. XIII.) « Et tele compaignie lui tenoient, que quand il aloit ilz aloient, quand il arestoit ilz s'arrestoient, et ainsi le firent jusques à l'isle [Chypre] de Nicocie. » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 55 r°, col. 1.) La Vie de Carlo Zeno dit aussi, d'autre part : « In eum modum Bucicardi vestigia continua navigatione persecutus Rhodum usque pervenit. » (Liv. VIII, col. 319.)

non intra in lo porto, per non aver chaxion de inpaziarse chon Zenovexi[1]; ma de subito tolto aqua de fuora, i se retorna[2] in verso Modom, dagandose huovra de persentir de la intincion de la dita armada[3]; la qual intincion in chonplimento el sape, per una de le galie el manda a far dar noticia a la Signoria[4].

Ed è da saver che in el dito ano de M CCCC III, el zionse a Veniexia miser l'inperador de Constantinopoly, clamado per nome Chaloiany, el qual iera stado longamente in le parte de Franza, e questo per archoier sovencion dal re de Franza e i suo barony chontra l'antydito Baixeto, inperador dy Turchy, inpero che questo aveva meso Chonstantinopoly in termene che al tuto quelo averia abudo, se la devina Providencia non avese provezudo, chomo per avanti è stado atratado[5]. E vignando questo da le dite parte, fexe la via da Zenova, per la qual per Zenovexi a quelo fo fato

1. C'est pendant ce contact, encore pacifique, mais déjà inquiétant, que le trop confiant Boucicaut, en négociant vainement avec Zeno pour lui demander son concours pour l'entreprise projetée contre les ports musulmans, dévoila définitivement à l'amiral vénitien, déjà pressenti au départ du cap Malée, tout son plan de campagne imminent. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XIII, XIV; *Vita Caroli Zeni*, liv. VIII, col. 319-321.) Zeno, exécutant les instructions de son gouvernement, prévient immédiatement le sultan d'Égypte et les émirs de Syrie, cauteleux, mais habituel procédé de la politique vénitienne, dont la politique génoise, du reste, le cas échéant, ne lui eût pas laissé le monopole.

2. Le 14 juin, la flotte vénitienne, ayant quitté Rhodes après ce court séjour, se trouve devant l'île d'Astypalæa (Stampalie de la terminologie médiévale), au milieu de l'Archipel, à mi-route environ de Rhodes à Naxos. Ceci résulte d'une décision du sénat en date du 10 juillet 1403, formulant réponse à

grando honor, e hoferandose Zenovexi molto a quelo; de che lo dito inperador haver questo a Zenovexi, che ly de[se][1] sonvencion de galie per pasar a Constantinopoly, e hofersely de darly tre galie armade, e chusy fexe[2]. E per simel zionto lo dito inperador a Veniexia, fexe la dogal Signoria el simel; de che in Veniexia ly fo chonzeso de darly altre III galie armade[3]. E de presente fo fato chapetanio de queste, con do sovrachomity[4], (fo) miser Lunardo Mozenigo. E de vero che le

se décider à rentrer à Constantinople. Il avait quitté la France à la fin de 1402, et, ayant pris par l'Italie, puis par la voie de mer, il regagnait Byzance en touchant en Morée. La Chronique, rectifiée en ce point par Sanuto, qui le dénomme « Vice imperadore » (col. 789), confond ici le nom de Manuel II avec celui de son neveu, le co-empereur Jean le Beau (Kalojohannès), Jean VII Paléologue, fils de son frère Andronic, associé au trône de 1398 à 1403, et laissé par son oncle, lors de son départ de Bysance en 1400, comme seul régent de l'empire. — Le Livre des faicts, de son côté, appelle Manuel II « Karmanoli ». (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 54 v°, col. 1.)

1. Le ms. portait d'abord : « de che *per* lo dito inperador *fo de* questo *da* Zenovexi ly de ».

2. Manuel II, arrivant de France par le Milanais, a séjourné à Gênes du 22 janvier au 10 février 1403. Dès ce moment, Boucicaut décide de lui donner une escorte pour le ramener à Constantinople. (*Giorgio Stella*, col. 1196.) Pacte qui n'eut à recevoir son exécution que dans les eaux de Morée.

3. Manuel II, arrivant de Gênes par terre, est à Venise avant le 26 février et s'y trouve encore le 5 mars 1403. Mais le gouvernement vénitien décide simplement de le transporter de suite en Morée, où il tenait à séjourner avant de rentrer à Constantinople. (Décision du sénat en date de ces jours, dans Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 425, n. 2.) S'il fut escorté, de Morée au Bosphore, par des galères vénitiennes, ce fut uniquement pour ne pas le laisser convoyer par les seuls navires de Boucicaut.

dite tre galie fo del numero de le antydite galie XII, chapetanio el nobel homo miser Charlo Zem; per caxion che a miser Lunardo Mozenigo[1] fo chommeso che, abiando miser l'inperador de Chonstantinopoly in la soa sedia meso, da puo quelo devese retornar indriedo, e andar a miser Carlo Zem, e star soto soa ubidiencia, e chusy fexe[2]. Honde el dito miser l'Inperador siando in Veniexia, a quelo fo fato grandisimo honor, e andely miser lo doxie incontra con el Buzentoro[3]; e aconpagnalo infina a la chaxa de miser lo marchexe da Ferara[4], la qual è mesa a San Zane Degolado[5], la qual ly fo dada per soa abitaciom, e a quel dito

même sens que celle qui définit, de nos jours, le « capitaine de vaisseau » de nos marines modernes. Le terme de « commandant », usité dans le langage courant actuel, serait encore celui qui trahirait le moins le sens spécial du vocable. — Sur ce sujet, voir le chapitre : *Des Supracomytes et de leurs offices*, dans le Traité du gouvernement de Venise (Bibl. nat., ms. fr. 5599, ch. CII, fol. 166-166 v°), et les chapitres suivants sur les *Supracomytes* des galères bâtardes et des grosses galères. (Ibid., ch. CIII-CIV, fol. 166 v°-169.)

1. Leonardo Mocenigo, homme de mer éprouvé, dont on va retrouver le nom, souvent à l'œuvre, au cours du récit de cette campagne.

2. Le récit de la Chronique est ici manifestement erroné. La réalité des faits va être établie dans une des notes qui vont suivre.

3. « Con el Buzentoro », avec le Bucentaure. Il ne faudrait pas croire, avec presque tous ceux qui ont eu occasion de citer ce nom légendaire de navire, que le Bucentaure fût un bâtiment unique en son genre, construit et reproduit à un seul exemplaire pour les solennités vénitiennes. Bucentaure, comme le dit excellemment Jal, était le nom générique d'une variété des grandes galères, citée dès 1293. Il n'y avait pas *un*, il y avait *des* bucentaures, comme des « chelandes », des « chats » et

miser l'Inperador i fo faty de notabilysimy prexenty, per muodo che a la soa partida molto quelo se clama chontento de la signoria de Veniexia[1]. Ma da puo montando su le nostre tre galie, navega in verso (su) le suo chontrade, achonpagnandose con le altre galie tre de Zenovexi in le parte de[2] Chonstantinopoly[3]. E meso el dito inperador in tera, trovando quelo luogo in bon termene per la destruciom del predito Baixeto[4]. Ma l' è da saver che uno so nievo, el qual luy l'aveva lasado intro l'Inpierio, domentre che quelo stete fuora, che fo pluy de any do, sy rezeve el dito Inperador begnignamentre, rendando a quelo tuto l'Inpierio e le juridicion suo[5]. E sconbiandose le predite VI galie, che l'aveva aconpagnado[6], retornandò le tre de Zenovexi a le parte de Ruodo, per aconpagnarse chon la soa armada, la qual le atendeva, ceto quela che i aveva armada per andar contra el re de Zepro[7]; e le nostre

1. Les renseignements contenus ici sur cette réception de l'empereur Manuel II, plus circonstanciés que le récit correspondant de Sanuto (col. 789), sont à relever.

2. *Chonstantinopoly*. Inc. fol. 142 B.

3. Ce récit interrompu, donné par la Chronique, du convoyage de Manuel II par les galères génoises et vénitiennes jusqu'à Constantinople, récit coupé par la mention de son séjour à Venise, est obscur et inexact. En réalité, Manuel II, parti de Venise, comme on l'a vu, dans les premiers jours de mars, et transporté en Morée, s'y trouve encore au milieu de mai. C'est là, dans les parages de Modon, que s'organise le retour de l'empereur. Boucicaut lui ayant donné pour escorte quelques galères de sa flotte, — non pas trois, selon la convention faite à Gênes et comme le dit ici la Chronique, — mais quatre (*Livre des faicts*, part. II, ch. XIII; décision du sénat du 10 juillet, *loc. cit.*), Zeno s'empresse immédiatement, et de suivre cet exemple, et de rendre équivalente l'escorte vénitienne, après un

tre retorna in le aque de Modom e achompagnase con l'armada de miser Charlo Zem[1], abiandose senpre le dite VI galie portandose (*sic*) a insenbre pacifichamente e quietamente[2].

Hora tornando pur a la nostra materia, zoè de la antidita armada de Zenovexi, la qual zionta a Ruodo[3] tuta quanta a insenbre, zoè le suo galie partide da Zenova, e vignando in le parte de Romania in so sovencion, le qual fo in suma galie XV[4], e le suo chocche[5] chon i omeny d'arme, la pluy parte Franzes-

trois, rallient en effet Boucicaut à Rhodes, après s'être renforcées des cinq galères et des trois galiotes provenant des établissements génois de Pera, Œnos, Mytilène et Chio, qui ont été spécifiées dans le dénombrement de la flotte génoise. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XIV.) — D'autre part, le fait relevé par la Chronique est exact, à savoir qu'une des galères génoises qu'on a vue partir isolément de Gênes, celle partie en mars, naviguait entre Chypre et Rhodes pour le transport des ambassadeurs, dont il vient d'être question, et, par suite, se trouvait à défalquer du nombre total des galères de Boucicaut. (*Ibid.*, id.)

1. Les galères vénitiennes, également au nombre de quatre et non de trois, ne paraissent avoir rejoint le gros de leur flotte qu'après le départ de Zeno des eaux de Rhodes. (Décision du sénat du 10 juillet 1403, *loc. cit.*) En indiquant Modon comme lieu de leur jonction, la Chronique, qui vient de faire passer directement la flotte vénitienne de Rhodes en Morée, continue ici, comme on voit, à fixer dans ces derniers parages le rendez-vous immédiat des forces vénitiennes.

2. Assertion d'ensemble qui paraît acquise.

3. En ce moment où le séjour des deux flottes à Rhodes vient à concorder, dans la suite réelle des faits comme dans le récit de la Chronique, il convient d'établir la succession des événements enchevêtrés qui précèdent. — Départ de la flotte génoise de Boucicaut, de Gênes, dans les premiers jours d'avril. — Formation de la flotte vénitienne de Carlo Zeno, en mars et dans les premiers jours d'avril. — Station de la flotte véni-

chy[1], trovandose in el dito luogo ly dity homeny d'arme, i chomenza molto a manchar, e la mazior parte dy suo chavaly morir, per che molty ziorny la dita armada stete a Ruodo per aspetar tute le suo galie[2]. E in questo mezo l'anbasada antydita del re de Zepro, la qual iera vegnuda a Ruodo per far l'aconzo, esyando stady al parlamento chon miser Buzicardo e trovando quelo chonsentise a l'acordo, e abiando abudo la soa intinciom, i dity anbasadory e 'l maistro de Ruodo retorna dal re de Zepro, narandoly de l'intencion del dito miser Buzicaldo, dal qual re i ave lybertade de afermar el dito aconzo chon miser Buzicardo e retornando a Ruodo, conferma el predito acordo[3]. E fo fato i paty in questo muodo[4], ch'el dito re de Zepro devese dar ai dity Zenovexi duchaty L[M] d'oro per le spexe fate in la dita soa armada[5], e holtra de questo fose tegnudo de darly in so susydio de le suo galie, de le qual l'aveva armade, per chaxion che loro iera posty ad andar a dagnyfichar Sarainy[6], abiandose delyberado de andar a ferir in Alesandria; fazando lor cha-

la Chronique a portées à six et d'autres documents à sépt; la grosse galère et l'« huissier » expédiés avec elles; les trois galiotes armées dans les établissements génois de l'Archipel, dont la jonction vient d'être signalée.

1. 600 lances montées, presque tous gens de France, et 700 h. de pied, tous embarqués à Gênes (ci-dessus, p. 30, n. 2).

2. On verra également, plus tard, une épidémie de même ordre sévir sur les troupes et les chevaux embarqués sur les bâtiments destinés à l'attaque manquée d'Alexandrie.

3. Exposé quelque peu inexact des conditions des négociations engagées entre Boucicaut et le roi de Chypre, dont la Chronique a déjà dit un mot au début de ce récit. En réalité, l'Ermite de la Faye, ambassadeur de Gênes à Chypre, parti de

xion de questo a tute le suo choche, che le dovese navegar verso le parte d'Alesandria e aspetar sul dito porto le suo galie, e chusy le dite choche fexe[1]. I dity anbasadory promese a quelo miser Buzichardo pagar anchora altry ducaty L milia d'oro[2]. Ed è da saver che siando azionte le dite choche sul porto d'Alesandria, e atendando là pluxor ziorny, aspetando la dita armada, hogno dy moriva grandisima quantitade dy suo chavaly, per muodo ch'el nonde romaxe el quinto de quely[3].

E[4] partandose el dito miser Buzicardo da Ruodo chon tute le suo galie, navega a Famagosta[5], e là quelo stete arquanty ziorny, metandose in hordene tute suo galie[6], e toiando da quel luogo, zioè da Famagosta, algune suo galie armade là, e puo da quel luogo el se party[7] in suma con galie XXII, chonputando le galie

1. Ce n'est pas, en réalité, en ce moment que se place cette entreprise ébauchée contre Alexandrie, dont les circonstances sont jusqu'ici demeurées assez obscures, et sur laquelle l'examen attentif du texte qui fait l'objet de cette édition pourra peut-être faire la lumière. Le commentaire de ces événements en sera donné en son lieu. On a vu comment Gênes se trouvait en guerre, depuis 1402, avec l'empire musulman d'Égypte.

2. Allusion probable au présent royal que Janus II voulut faire à Boucicaut personnellement, lors de leur entrevue de Nicosie, et que le maréchal refusa noblement. L'offre paraît n'avoir monté qu'à 25,000 ducats et non aux 50,000 mentionnés par la Chronique. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XVIII.)

3. Ce renseignement relatif à l'entreprise d'Alexandrie, inscrit ici hors de sa place, est caractéristique. Il sera joint au commentaire de cet événement, qui en sera donné lorsque la Chronique en présentera le récit.

4. *E.* Inc. fol. 143.

5. En réalité, entre ce départ de Rhodes et cette arrivée à

del re de Zepro e queste del gran maistro de Ruodo[1], le qual tute galie[2] navega intro el cholfo de la Iaza[3], e ande a ferir a uno luogo de Sarainy, el qual se clama el Candelor[4]. E desmontado i omeny de suxo le galie in tera[5], e achostandose a i mury de la dita tera, tra-

était le 14 juin, savait, avant son départ des eaux de Rhodes, le départ de cette mission. (Décision du sénat du 10 juillet, *loc. cit.*) En défalquant de part et d'autre des délais nécessaires, on voit que l'absence de la mission partie de Rhodes durait depuis la seconde semaine de juin. D'autre part, il est établi que la nouvelle du traité de paix conclu le *lundi* 7 juillet, apportée de suite au maréchal alors qu'il était encore devant l'Escandelour, lui parvint là le *quatorzième* jour du siège et que ce siège avait commencé un *dimanche*, qui, dans ces conditions, ne peut avoir été que le *dimanche* 29 juin. (*Livre des faicts*, part. II, ch. xv, xvii, xviii.) Ce qui placerait le départ de Rhodes vers les derniers jours de juin, antérieurement au 29.

1. Par suite de l'interversion qui vient d'être signalée, la Chronique attribue ici à Boucicaut, au départ de Rhodes, le chiffre de galères qu'il ne devait réunir, en réalité, que plus tard, au départ effectif de Chypre (ci-après, p. 63, n. 2).

2. Ce qui suit est le récit de l'entreprise de Boucicaut contre le port de l'Escandelour, qui se place, en réalité, avec Rhodes comme base, entre le départ de Rhodes, à la fin de juin, et l'arrivée à Chypre, vers la mi-juillet. La Chronique relate ici cette attaque, par erreur, après le départ de Chypre, avec Chypre comme base, comme, du reste, la Chronique de Giorgio Stella. (Col. 1199.)

3. S'il fallait prendre à la lettre le texte de ce passage, « navega intro el cholfo de la Iaza », la Chronique voudrait ici, sous la forme « la Iaza », qu'elle emploie habituellement, désigner Laiazzo, l'Ayas turc actuel, l'Ægæ de l'antiquité, le port bien connu dans l'histoire maritime de ces temps, situé au fond du golfe qui échancre si profondément, en face de Chypre, la côte correspondante d'Asie, entre la Cilicie et la Syrie. Laiazzo donnait alors son nom au golfe qui a pris aujourd'hui la désignation courante, non plus de golfe d'Ayas, mais de golfe d'Alexan-

zando de baleste e de bonbarde; honde quely dentro, ziò sentido, se defexe ferisimamente[1], montando suxo per le mure e suxo per le tore, respondando ai suo inemixi de balestre e de piere e de alguny pezi de fero ch'i gitava zoxo. Honde i dity Sarainy fexe grandisimo dano a la dita armada de Zenovexi, zioè ai omeny che se achostava a le mure; per la qual cosa i fo chonstrety a retornar indriedo a le suo galie. Honde el dito miser Buzicardo, chonsyandose chonmeso i suo che iera suxo la dita armada, delyberadamente determena de partirse de quel luogo, peroch' elo i pareva inespugnabele, parandoly eser sta si mal tratady, che plu algun non aveva argumento de deversely acostar[2].

avec la frontière de Syrie vers le fond du golfe d'Alexandrette, ni de l'empire ottoman de Brousse, qui ne conquit cette région que plus tard, sous Mahomet II. Des débris de l'ancien empire seldjoucide de Konieh, florissant pendant tout le XII[e] et le XIII[e] siècle, s'était formé, vers l'an 1300, l'état de Karamanie, étendu peu à peu autour de sa capitale Karaman, — la Laranda de l'antiquité, — à laquelle le fondateur de la nouvelle puissance avait donné son nom. Vers cette époque, l'Escandelour, avec ses alentours, tantôt dépendait des princes de Karamanie, tantôt possédait, comme plusieurs districts voisins, de petits souverains indépendants. Pour sauver leurs États, les princes de Karamanie s'étaient faits les auxiliaires de l'invasion mongole pendant son irruption dans ces régions de l'Asie (1400-1402). Avec les uns et les autres, à cette époque, Gênes ne paraît pas avoir été spécialement en état de guerre.

1. Ms. « verisimamente ».

2. Sanuto, résumant ici en son lieu (col. 790), très brièvement, le texte de la Chronique, dit simplement, parlant de Bou-

E partandose[1] dal dito luogo[2] non senza so gran dano, zioè de mortalitade e vulneraciom dy suo homeny, quely andava[3] destexamente con tuta la

qui ont déjà servi à établir la date du départ de Rhodes (ci-dessus, p. 54, n. 7) : à savoir que la nouvelle du traité conclu le lundi 7 juillet parvint à Boucicaut alors qu'il était encore devant la place (*Livre des faicts*, ch. XVIII), que les opérations avaient duré quatorze jours (*Ibid.*, ch. XVII) et que la descente avait eu lieu un dimanche (*Ibid.*, ch. XV), qui, dans ces conditions, ne peut être que le dimanche 29 juin. L'entreprise aurait donc duré une quinzaine, à partir du 29 juin jusque vers le 12 juillet, moment vers lequel la nouvelle de la paix du lundi 7 serait parvenue à Boucicaut. Ce premier coup de main réussit en partie, seul de tous ceux essayés par Boucicaut en cette campagne, pour la raison toute simple que l'avis d'alarme donné par Carlo Zeno à tous les ports musulmans de la côte ne paraît pas avoir été porté à l'Escandelour.

1. Ici, en réalité, avant le départ de l'Escandelour, se placent deux faits, l'un omis, l'autre déplacé par la Chronique. En premier lieu, c'est là que Boucicaut apprend, par un navire qui lui est dépêché, la conclusion de la paix, qui venait d'être conclue le 7 juillet entre Gênes et Chypre. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XVIII.) En second lieu, c'est alors que se place la séparation d'une partie de sa flotte et son envoi directement devant Alexandrie, objet et fin réelle de l'expédition génoise, événement présenté tout à l'heure par la Chronique dans des conditions inexactes (ci-dessus, p. 54, n. 1 et 3). Cette division, qui paraît avoir été composée de la plus grande partie des transports, fut obligée de faire route jusqu'aux parages de Rhodes, pour chercher le vent. (*Ibid.*, id.) Elle parvint effectivement devant Alexandrie, où le gros de l'armée navale, sous Boucicaut, composé des galères, devait la rejoindre après avoir passé par Chypre, projet qui ne put se réaliser. Événements dont on suivra les phases au fil du récit.

2. En réalité, c'est vers Chypre, à ce moment, partant de l'Escandelour, que Boucicaut, avec ses galères, fait route, et en cet instant que s'intercale son séjour à la cour de Janus II,

soa armada[1] a ferir[2] a Baruto[3]. De che[4] siando el dito luogo molto debele, chomo a tuty è manifes-

cherche qu'à gagner Alexandrie. C'est la côte d'Égypte qui, alors, représente pour lui le but essentiel de l'expédition. De Pendaïa, où sont vraisemblablement demeurées ses galères, il tente énergiquement de prendre la route d'Alexandrie. Des vents contraires, violents et persistants, l'obligent enfin à renoncer à ce projet, momentanément au moins, et à faire route, provisoirement, vers les portes de Syrie, pour rallier ensuite Alexandrie en longeant la côte de Palestine. C'est ce qu'établit avec la dernière évidence la lecture du Livre des faicts (part. II, ch. XVIII): « Tost feurent empains en mer, mais n'orent pas gramment erré si comme les mariniers tiroient à tourner environ l'isle de Chipre pour tenir leur chemin en Alexandrie... Si ot en conseil que il laissast celle voye et alast autre part... » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 58 v°, col. 2, 59 r°, col. 1.) Sur les vents d'Ouest et de Nord-Ouest régnant l'été dans ces parages, voir les curieuses observations recueillies par Corancez, *Itinéraire de l'Asie Mineure*, l. III, ch. I, p. 225. — Enfin, après ces divers changements de route, il semble bien que Famagouste, où elle paraît alors entrer pour la première fois, ait été pour la flotte de Boucicaut le lieu de départ définitif vers la côte de Syrie. Ce point résulte nettement, tant du Livre des faicts (*loc. cit.*) que d'une lettre de Bernardo Morosini, vice- « baile » vénitien en Chypre, en résidence évidente à Famagouste, adressée au gouvernement vénitien de l'île de Crète, en date du 21 août 1403, et faisant allusion au départ de la flotte, comme s'étant opéré de Famagouste même. (Lettre de Bernardo Morosini, dans *Sanuto*, col. 800.) La date de ce départ définitif, d'après cette lettre, serait le 5 août. (*Ibid.*, id.)

1. Il semble impossible, en tout cas, d'admettre ici, avec l'auteur de la France en Orient, que Boucicaut en personne, avant de partir décidément pour la côte de Syrie, ait jamais, à aucun moment, suivi l'itinéraire maritime qui lui est prêté. Boucicaut, partant d'un port de Chypre, quel qu'il ait été, ne se rendit jamais personnellement devant Alexandrie, et n'eut

to[1], per chaxion che le mure son base quanto uno homo azionzeria con le mam a la somitade de quele[2], e sian-

Chypre directement pour la côte de Syrie, le 5 août 1403. Elle navigue à la vue du cap Saint-André, le long et bizarre promontoire oriental de Chypre : « salvo di Sant' Andrea », dit la lettre de Bernardo Morosini (*Sanuto*, col. 800), au milieu d'une phrase tronquée relative aux galères génoises de l'Archipel, qui semble rendre le passage incompréhensible, mais qu'il convient d'interpréter en l'isolant. — En tout cas, en plaçant ainsi à la suite directe l'une de l'autre, comme on le voit, les deux faits d'armes, l'entreprise contre l'Escandelour (fin juin à mi-juillet environ), et l'attaque de Beyrouth, qu'on va voir survenir le 10 août, la Chronique passe complètement sous silence le début réel de la campagne de Syrie. Elle néglige les faits suivants : descente des Franco-Génois, le 7 août, à Tripoli de Syrie, dont la situation n'a pas besoin d'être définie (voir E. Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 356-375), puis, le 9, attaque de Botrun, le « Boton » du Livre des faicts, « une grosse ville champestre » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 62 r°, col. 1), le « Boutron » des dénominations chrétiennes (E. Rey, *les Colonies franques*, p. 363). — Ces événements (voir le récit de *La France en Orient*, p. 438-442) sont établis par le Livre des faicts (part. II, ch. XIX-XXI), par la lettre de Bernardo Morosini (*Sanuto*, col. 800), par le curieux récit du Vénitien Emanuele Piloti, contenu dans son Traité sur le passage en Terre Sainte. (*Mon. pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publiés par le baron de Reiffenberg, t. IV, p. 397, ap. *Coll. des chron. belges inédites*.) — En outre, les historiens orientaux, dont il est intéressant de confronter le récit, ajoutent à ces témoignages des renseignements dont il convient de tenir compte. Ainsi, Makrizi, contemporain absolu des faits qu'il relate, dit qu'en cette année 806 de l'Hégire (21 juillet 1403-9 juillet 1404), pendant le cours du mois de Moharrem (21 juillet-19 août 1403), il y eut grande bataille à Tripoli de Syrie, entre Francs et Musulmans. (Bibl. nat., ms. arabe 1728, fol. 40 r°.) Ahmed Askalâni également, contemporain de Makrizi, rapporte qu'en cette même année et

do el dito luogo de Baruto mal defexo[1], in perho che puocha zente d'arme se trovava eser là, ly dity subitamente, senza algun contrasto, intra dentro, e quele puoche de zente intro iera, tuty se mese in fuga, schanpando infra tera[2]. Honde per i dity de la dita armada i se mese a robar trovando tuto quelo che i trovava intro eser là de amixi e de nemixi; honde [da] i magazeny di fatory[3] che là steva per i marchadanty Veniciany che iera a Damascho, tolse da coly v^c de specie, i qual i nostri marchadanty da Damascho aveva mandado a i dity nostri fatory da Baruto[4]. De che quely de l'armada dita[5], ronpando le porte dy magazeny, roba e tolse tuto quelo che iera dentro[6]. Ma syando questo

les galères, devant, avant de la rallier sur la côte d'Égypte, passer par Chypre. — Trajet de la flotte de Boucicaut de l'Escandelour à Chypre, à Pendaïa. — Très bref séjour de Boucicaut à Chypre. — Efforts infructueux de la flotte de Boucicaut pour rallier la côte d'Égypte. — Appareillage, le 5 août, en désespoir de cause, de Famagouste, pour la côte de Syrie. — Descente à Tripoli de Syrie le 7 août, à Botrun le 9, à Beyrouth le 10.

1. Cette singulière description des fortifications de Beyrouth, si précise dans ce passage de la Chronique, n'était jusqu'ici consultable que dans l'adaptation décolorée de Sanuto : « le cui mura sono basse, e la Terra mal difesa. » (Col. 790.)

2. La flotte de Boucicaut apparaît le 10, à deux heures du matin, en vue de Beyrouth. (Lettre de Bernardo Morosini, dans *Sanuto*, col. 800.) La Chronique, suivie par Sanuto dans son récit correspondant, va dire tout à l'heure, par erreur, le 8. C'est à la vue du port de Beyrouth que Boucicaut, par la capture accidentelle d'un grip vénitien aux allures suspectes, auquel il laissa généreusement la liberté, apprit avec stupéfaction les agissements de la politique vénitienne et l'inqualifiable alarme donnée à tous les ports musulmans de la côte « par la voie des maulvais crestiens », dit le vénitien Piloti (p. 394), trahi-

fato, (a) i dity fatory andasende a la prexencia del dito miser Buzichardo, narandoly de ziò, e per luy i fo responso che del dano fato ly iera, luy non aveva a far con Veniciany, che ziò sia che luy in paxie chon quely iera, ma che tuto quelo i trovava in le tere dy suo Sarainy, a quelo[1] iera lizito a tuor, e fose de chy se volese. E abiando i dity fatory chusy fata resposta, quely protesta avanty el dito miser Buzicardo, per nome del chomun de Veniexia, de hogny so dano e intereso che a quelo ly vegnise per la dita chaxion; ma luy, como mal desposto, non aprexia le suo parole, fazandosende befe de loro[2]. De che i dity fatory retorna in tera, e pluy prestamente che i pote, i manda a l'ixola de Zepro, fazando e signyfichando per suo letere de le dite chose a i nostry marchadanty, che iera in quelo luogo; e subito loro abudo la dita novela, i manda uno legno[3] a Ruodo, el qual iera in Zerines[4], chon letere fazando asaver a Ruodo a sier Befanio d'Acre[5], chonsolo per i Veniciany in quelo luogo.

nardo Morosini, Emanuele Piloti. Le récit de la première narration de Sanuto (col. 786-787), indépendant, comme il a été établi, du récit de la Chronique, est ici assez circonstancié. Les historiens orientaux, d'autre part, contiennent aussi des indications qui sont à relever. Makrizi dit que, pendant le cours du mois de Safer (20 août-18 septembre 1403), parvint au Caire la nouvelle de la descente des Francs à Beyrouth et à Saïda; l'émir Cheikh-el-Mahmoudi, gouverneur de Syrie, les avait rejetés à la mer et envoyait au Caire sept têtes de captifs. (Bibl. nat., ms. arabe 1728, fol. 40 v°.) Ahmed Askalâni rapporte que le gouverneur de Syrie, descendant de Tripoli à Beyrouth, trouva toute la population civile en fuite, mais prit à son tour l'offensive, et, après un violent combat, refoula les Francs jusqu'à leurs quarante navires; les corps des Francs tués au cours de la bataille furent brûlés par monceaux.

Honde quelo de subito fexe armar una barcha[1] in Ruodo, signyfichando a miser Carlo Zem, chapetanio de l'armada dy Veniciany[2]. Ma quel dito miser Carlo, abudo luy si fata novela, de subito spaza una de le suo galie armada, e mandala a Veniexia, fazando luy asaver a la dogal Signoria. E vegnuda questa, a tuty parse una grandisima nuova, e spizialmente a chy (pur pluy la dita nuova) tochava el dano, e anchora a chy no tochava; per chaxon a tuty parse fose inprexa la vera da nuy con Zenovexi, e quela al tuto eser aparechiada[3]. Ma hè da saver che dal dy che i diti Zenovexi fexe questo dano, fo ady VIII d'avosto de M° CCCC° III°[4], e fo i dity coly v° de specie per la vaiuda de duchaty XXX^{M} d'oro[5].

1. *Barcha*. Barque. Genre précis de bâtiment assez malaisé à définir exactement ici, mais qui, en l'espèce, destiné à un trajet en haute mer tel que de Rhodes en Crète, doit certainement présenter une taille supérieure à celle d'une simple chaloupe ou embarcation annexe de navire.

2. Cet ordre successif de transmission de la nouvelle du pillage de Beyrouth au lieu de stationnement de Carlo Zeno, alors en Crète, devient très compréhensible dans le texte intégral de la Chronique, tel qu'il est édité ici. Le résumé tronqué et inexact de la narration correspondante de Sanuto (col. 787), le seul qu'on eût jusqu'alors en main, confond en effet, en cette affaire, les noms, les postes et les rôles respectifs de Bernardo Morosini, vice- « baile » vénitien en Chypre, et ceux d'Epifanio d'Acre, consul vénitien à Rhodes, méprises qui se trouvent répétées dans les historiens qui ont eu à se référer au récit de Sanuto.

3. L'amiral vénitien fait, en effet, partir immédiatement pour Venise une de ses galères, commandée par Andrea Molino, pour porter cette grave nouvelle à son gouvernement. (Décision du sénat du 25 septembre 1403, dans *La France en Orient*, Pièces just., n° 29, p. 119-122.) Cette galère semble avoir éga-

Abiando fato el predito miser Buzicaldo la predita robaxion da Baruto, quelo determena[1] de non andar a ferir in Alesandria; e questo, per che i dity dubita de non aver soa intincion, choma fermamente è da creder; è mandando luy una galia a far asaver a le suo choche, che le aspetava sul porto d'Alesandria, che le dovese retornar a le parte de Ruodo, e cusì fexe. De le qual, chomo davanty è stado dito, la pluy parte dy chavaly suo iera stadi gitady in mar, e infermy per gran senestry quely homeny d'arme, che iera suxo, la pluy parte morty per senestry i aveva rezevudo sovra quele nave[2]. E per simel el dito miser Buzi-

1. La Chronique omet ici complètement la suite des opérations de Boucicaut sur la côte de Syrie, à savoir : — descente, le 12 août, à Saïda, — la Sidon de l'antiquité, la Sayette des dénominations chrétiennes, — puis, en ce point, changement de route commandé par l'état des vents régnants, et retour au Nord, en repassant devant toutes les places attaquées, jusqu'à Latakieh, — la Laodicée de l'antiquité, la ville de La Liche des dénominations chrétiennes; — là, simple démonstration, sans débarquement, antérieure au 21 août, date du retour de la flotte à Chypre. Ces événements (voir le récit de *La France en Orient*, p. 443-444) sont établis par le Livre des faicts (part. II, ch. XXII, XXIII), par la lettre de Bernardo Morosini (*Sanuto*, col. 801). Les historiens orientaux ne relèvent que l'attaque de Saïda. Makrizi joint la mention concernant Saïda à celle de Beyrouth, dont nouvelles, au cours du mois de Safer (20 août-18 septembre 1403) parviennent ensemble au Caire. (Bibl. nat., ms. arabe 1728, fol. 40 v°.) Ahmed Askalâni donne quelques renseignements plus intéressants. C'est toujours le gouverneur de Syrie qui, longeant la côte, atteint les Francs pendant le combat que leur livre la population de Saïda et les refoule sur la plage, où ils s'embarquent en faisant route vers le Nord. Entre Saïda et Tripoli, un nouveau combat à terre aurait eu lieu pour la conquête d'une aiguade que les Francs auraient empor-

cardo chon tuto el so stuolo retorna a Ruodo chon intincion de retornar in Zenova[1].

Miser Charlo Zem, se[n]tando la nuova del chaxo fato a Baruto per la dita armada de Zenovexi ai Veniciany; examinando la so chomisiom, in la qual se chontegniva che, abiando fato i dity Zenovexi notabel dano a Veniciany, quely devese intrometer in aver e in persona, non se deschoverzando per pizola chosa; parandoly segondo el tenor de quela quelo non poder far chon mancho che intrometer quely, e atrovandoly[2]; ma pur atrovandose chon la soa armada in Chandia[3], fo al conseio[4] chom i retory de quel luogo,

1. En réalité, entre le départ de la côte de Syrie et la rentrée à Rhodes, pour préparer le retour général à Gênes, se place un nouveau séjour de Boucicaut à Chypre, que la Chronique passe ici sous silence. C'est à Famagouste qu'il aborde, s'y trouvant déjà (ou encore) le 21 août. (*Livre des faicts*, part. II, ch. xxiv, et lettre de Bernardo Morosini, dans Sanuto, col. 801.) C'est alors seulement qu'il regagne Rhodes, où il séjourne quelque temps, en septembre par conséquent. (*Livre des faicts*, ch. xxiv.) On ne constate plus ensuite avec certitude sa présence et son itinéraire que le 4 octobre, sur sa route de retour, sous la côte de Morée, dans les eaux du cap Malée. (Défi de Boucicaut à la république de Venise, cité ci-après.)

2. Ces instructions données à Zeno par le gouvernement de Venise, visées ici plus spécialement par la Chronique, sont celles formulées dans la décision du sénat en date du 4 avril 1403, expédiées à l'amiral vénitien en station à Modon, et qui contiennent exactement les prescriptions résumées ici par la Chronique. (Décision du sénat du 4 avril 1403, *loc. cit.*). — Depuis, Zeno en avait reçu de plus récentes, formulées dans la décision du sénat en date du 10 juillet, lui accusant réception de ses dépêches de Patmos, du 29 mai, et d'Astypalæa, du

zio è chon el ducha e chapetanio e chonsyery suo[1], e per lo simel miser Lunardo Mozenigo[2] e con tuty i altry sovrachomity de le galie[3]. E omnes concordes[4] delyberadamente determena[5] che, atrovando da galie tre de Zenovexi in suxo[6], quele dover intrometer[7]. E partandose de Chandia, quelo dito miser Carlo se mese nobelysimamente in ponto de homeny da remo e de piè, e retorna verso Modom, tuty volentaroxi de atrovar la dita armada de Zenovexi, e a tuty pareva una hora cento, avanty ch'y fose a le mam[8].

Miser Buzichardo[9], el qual dubitava de quelo che ly ocorse, voiando luy retornar a Zenova, se mese molto

1. Le duc de Crète, titre du haut fonctionnaire vénitien chargé de l'administration de l'île, — le commandant de la place de Candie, — les membres des conseils qui, respectivement, leur étaient adjoints. L'île de Crète, attribuée à Boniface III, marquis de Montferrat, dans le dépècement de l'empire grec, en 1204, après l'élection, le 9 mai, de Baudouin I[er] au trône impérial, a été achetée par Venise, par acte du 12 août suivant, pour la somme de 10,000 marcs d'argent.

2. Cette mention constate, à ce moment, la jonction, avec le gros de la flotte vénitienne, de la division de quatre galères naguères détachée vers Constantinople, pour escorter Manuel II, sous le commandement de Leonardo Mocenigo.

3. Soit, ainsi qu'il a été exposé en langage moderne, les capitaines de vaisseau commandant chaque galère de combat.

4. Ms. « E hones concordes ».

5. Un conseil de guerre, assemblé dans une forme aussi solennelle, avait été tenu dans les eaux de la Morée, trois mois environ auparavant, pour décider la quantité de galères à affecter à l'escorte de Manuel II. Il s'en tint un pareil la nuit du 6 au 7 octobre, quelques heures avant le choc de Modon.

6. *Suxo*. Inc. fol. 144 A.

ben in ordene a Ruodo chon galie VIIII°, fazando montar suxo tuty i avantezady homeny Franzeschi, armady de ponto in ponto, holtra i balestriery e altry homeny de piè che in prima i aveva; e apreso tolse in soa chonpagnia la galia de Chio e una del gran maistro de Ruodo[1], per so segurtade, per chaxion che bem se dubitava che, trovando quelo l'armada dy Veniciany, de dever eser a le man chon loro[2]. E partido da Ruodo, navega[3] in verso Modom[4], e intra dentro dal

1. Ce chiffre total de onze galères paraît exact. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.; Giorgio Stella*, col. 1200.) Mais la flotte génoise, à ce moment, ne conservait pas de galère de Chio, elles venaient d'être licenciées toutes les deux avec toutes les autres provenant des établissements génois de l'Archipel. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*) Par contre, la flotte génoise comprenait alors certainement plus d'une galère de Rhodes. Une petite chronique vénitienne, qui n'a pas eu encore l'occasion d'être citée, le dit expressément, les mentionnant après la bataille. (*Cronachetta Veneziana*, éd. Joppi, dans *Archivio Veneto*, t. XVII, p. 305.)

2. Assertion qui ne se vérifie pas. Boucicaut, en effet, comptait si peu attaquer la flotte vénitienne à Modon, que, outre le renvoi de toutes les galères et galiotes de l'Archipel (cinq galères et trois galiotes), le 5 octobre, avant-veille du combat, se trouvant dans les eaux du cap Malée, il refusait péremptoirement le renfort de deux coques de transport, laissées en arrière, et qui le rejoignaient en ces parages, l'une d'elles portant 800 hommes. En outre, ce même jour et dans ces mêmes parages, avec une générosité peut-être excessive, il renvoyait un grip vénitien de Candie, porteur de dépêches pour Zeno, qui était venu maladroitement se fourvoyer au milieu de ses galères, les prenant pour la flotte vénitienne. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

3. Boucicaut, ayant séjourné à Rhodes en septembre, se retrouve de façon précise, le 4 octobre, sous le cap Malée, où il passe la nuit du 4 au 5. Le 5, il fait route du cap Malée jusqu'à Portokalion (le Port-des-Cailles du Livre des faicts, le

porto de Sapiencia[1] ady vi° d'otubrio[2], circha a hore xxii[3]; e là stete quela note[4], non fazando algun moto[5], nè a chastelan de Modon[6], nè etiamdio a miser Charlo, el qual se trova eser a Porto Longo[7], abiando abudo sentimento de la dita armada de Zenovexi[8], perche iera ben solizito a far far bona varda che la

du Livre des faicts; l'île peut en outre offrir d'autres mouillages, dont Boucicaut, par ce qui suit, paraît avoir occupé l'un. — En remontant la côte de Morée vers le nord, après avoir dépassé la baie de Modon, s'ouvre la rade historique, devenue classique sous le nom transitoire de Navarin (Pylos des désignations grecques), bordée par la longue île de Sphactéria, et au fond de laquelle, vers le cours d'eau qui s'y jette, paraît avoir existé le havre de « Zionchio », relevé sur plusieurs cartes du xiv° au xvi° siècle : le « port de Jon » du Livre des faicts, ayant pour débouché vers la haute mer, de l'un ou de l'autre côté de l'île, la passe appelée « bocha del Zionchio » par la lettre de Carlo Zeno. C'est vers ce lieu que Boucicaut se dirigera, le lendemain, pour y trouver une aiguade. — Pour les sources, voir les notes jointes à la lettre de Carlo Zeno, ci-après.

1. « Dentro dal porto de Sapiencia. » Dans l'île de Sapienza, il ne paraît pas avoir existé d'autre port classé que celui de Porto Lungo, où l'on va voir Carlo Zeno s'engager. Le lieu où Boucicaut jette l'ancre est simplement désigné par lui-même (*Livre des faicts*, part. II, ch. xxv) en ces termes : « Si vint gésir devant la ville de Modon, de coste une isle qui est appellée l'isle de Sapience. Quant il fu là, il fist getter le fer et ancrer celle part. » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 66 r°, col. 2.)

2. Date absolument exacte, concordant avec toutes les sources classées.

3. C'est-à-dire à dix heures du soir, à trois heures de nuit close, par conséquent, en cette saison. La Chronique paraît seule à indiquer cette heure, qui a toutes chances d'être exacte. En effet, Carlo Zeno, dans sa lettre du 9 octobre, dit nettement que les feux de route des onze galères étaient allumés avant leur mouillage à Sapienza; il faisait donc nuit close avant cette heure.

dita armada non pasase holtra[1]. Ma de subito sapudo de la dita armada de Zenovexi[2], e sapiando del numero de le galie de Zenovexi, le qual iera galie XI e veziandose luy con altre galie XI, perho che quelo dè aveva mandado una a Veniexia per far asaver de la robaxion de Baruto[3], se inmagina, per eser (pluy) plu posente, de tuor do galie grose[4], le qual deveva andar a mar-

1. Cet aveu et les dispositions de combat qui suivent ne laissent guère de doute sur les intentions offensives de la flotte vénitienne.

2. Voici, en combinant les récits si pittoresques et si sincères, tant de Boucicaut (*Livre des faicts*, part. II, ch. XXVI-XXVIII, et Défi, *loc. cit.*) que de Carlo Zeno (lettre, ci-après), comment on peut dégager les mouvements convergents des deux flottes pendant l'après-midi du samedi 6 et pendant la nuit du 6 au 7. — Carlo Zeno, au mouillage dans le fond de la baie de Modon, est avisé prématurément, le samedi 6 vers midi, par ses vigies de Sapienza, que la flotte génoise est en vue. Il quitte aussitôt, avec toutes ses galères, le fond de baie, apprend en cours de route que les navires aperçus n'étaient que des bâtiments de commerce quelconques, et, sur ce renseignement, gagne alors le mouillage de Porto Lungo, bon poste d'observation, où il parvient vers le coucher du soleil. — Mais il ne s'y tient que très peu d'heures. Avisé, exactement cette fois, que les onze galères de Boucicaut sont en vue, il se décide, ne se trouvant pas en sûreté suffisante à Porto Lungo, à changer encore une fois de mouillage, et, en pleine nuit, gagne un ancrage situé au point dit « schoio de Sen Nicholo », au « Roc Saint-Nicolas », près de Cabrera. Il y tient un conseil de guerre, semblable aux deux précédents, convoqués naguères en Morée et en Crète, pour arrêter le plan de la journée du lendemain. C'est à ce moment que la flotte de Boucicaut, ayant doublé le cap Gallo, s'approchant de terre par la passe de « Grixo », ses feux de route allumés, et croyant, d'après un renseignement pris en chemin, Zeno encore posté à Porto Lungo, vient prendre son ancrage de nuit le long de l'île de Sapienza, en un lieu où le maréchal ne pouvait se rendre compte des mou-

chado a la Tana[1], le qual per lo dito capetanio quele nonn iera lasade andar suxo, ma lasale andar a Negroponte[2], e vegnudo a Modon, e là aveva levado specie, le qual iera chapitade a Modon de le parte d'Alesandria, e iera le dite galie charge e in ponto per vegnir a Veniexia[3], e chapetanio de le dite iera miser Almorò Lonbardo[4]. De che el predito miser Charlo Zem manda a dir al dito miser Almorò ch'el se dovese meter ben in ponto chon le suo do galie in so chonpagnia, e de andar a trovar le galie de Zenovexi, le qual iera intro el porto de Sapiencia[5], e per simel quelo fexe al chastelam de Modon asaver ch'el dovese far meter in hordene i bately de quele nave, che iera intro el porto de Modon[6], e dar sovencion de homeny de piè

et de guerre, s'opposait, par sa destination, à la « galia sotil », navire exclusivement réservé au combat, et dont la définition sera donnée lors de la première mention qu'en fera la Chronique. Sur les « grosses galères », voir le Traité du gouvernement de Venise, ch. xcv, partie publiée dans Michel Perret, *Hist. des relat. de la France et de Venise*, t. II, app. I, p. 239-304, et comparer avec le chapitre : « Des gallées grosses qui sont envoyées à la guerre... », ch. civ, Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 167 v°-169 r°.

1. C'est-à-dire les « grosses galères » ou « galères de marchandise » qui se trouvaient composer, cette année, la caravane maritime régulière à destination de Romanie et de la Tana, le grand entrepôt oriental connu sous ce nom pendant tout le moyen âge, dont l'Azov moderne occupe aujourd'hui approximativement l'emplacement. Cette caravane constituait l'une des plus importantes entreprises de transport organisées avec des soins si méticuleux par le gouvernement vénitien, sur laquelle l'Introduction renferme les renseignements nécessaires.

2. Négrepont, désignation transitoire de la principale ville de l'île d'Eubée, sur le détroit qui sépare l'île de la terre ferme,

a quele dite do galie grose[1]. E chusy el dito chastelan e simel el capetanio de le do galie fexe al chomandamento de miser Carlo Zen, aconzandose e metandose tuta quela note in ponto al meio ch'y pote[2].

Vegnudo l'altro ziorno a l'alba[3], el bom miser Charlo Zem, chapetanio zeneral, volentaroxo chon tuty quely de l'armada de azionzerse chon le galie de Zenovexi, se leva e vene a Modom, e tolse apreso con luy le do galie grosse chadauna[4] de le suo poste hordenadamente, e mesese tuty in ponto per tuor la bataia[5].

chaloupes, canots et embarcations variées des navires de commerce quelconques en relâche dans le port de Modon. Ces bâtiments, ces « nave » de la Chronique, représentent sans doute ces « plusieurs autres navires, grans et petis..., qui, pour lors, estoient à Modon, » dont parle Boucicaut, impropres eux-mêmes à la lutte, mais ayant fourni gens et matériel aux navires de combat. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*) Par contre, ces embarcations armées, ces « bateli » de la Chronique, représentent évidemment ces « VII ou VIII brigantins ou palescarmes (ms. palestarmes) de naves, fort chargées de gens d'armes et d'arbalestiers, » que Boucicaut, le lendemain matin, au moment du choc, signale comme escortant les deux grosses galères. (Ibid., *loc. cit.*) Ces petits bâtiments pouvaient, au besoin, jouer un rôle des plus importants. La lettre de Carlo Zeno dit nettement qu'un seul d'entre eux, le lendemain, au fort du combat, s'il s'était trouvé en travers de sa route, aurait pu suffire à saisir et amariner la galère de Boucicaut, désemparée, qui ne dut son salut qu'à l'absence d'un aussi infime adversaire. (Lettre de Carlo Zeno, ci-après.) — L'expression de « nave », appliquée ici à des bâtiments vénitiens, est évidemment prise par la Chronique dans le sens générique de navire à voile équivalant à la « coque »; celle de « bateli », dans le sens d'embarcation annexe, de chaloupe. En identifiant ces « bateli » avec les « brigantins ou palescarmes » qu'il vit le lendemain à l'œuvre, Boucicaut montre jusqu'où pouvaient s'étendre les dimensions de

E abiando sentimento che le galie de Zenovexy iera levade de porto de Sapiencia, virilmente quelo se mese a seguir quele, e zià le dite iera largade de Modom per mia x ho circha[1]. Ma pur el dito miser Charlo seguiva quele, e veziando miser Buzichaldo che le galie dy Veniciany el seguiva, non volse fuzir, ma ardidamente stete forte, metando le so prode verso le galie dy Veneciany e aspetando quele[2]. E le galie dy Veneciany verilmente vegniva verso de loro; de che in puocho d'ora quele astracha, e siando puocho

Nicolas, et non, comme le dit la Chronique, de Porto Lungo, que Zeno lève l'ancre, à l'aube, pour aller au-devant des deux grosses galères qui avaient dû quitter en même temps le fond de baie de Modon pour venir le joindre lui-même. Il les trouve en marche, vire de bord, et, avec elles, comptant en tout onze galères de combat, deux grosses galères de charge et sept à huit grandes chaloupes armées en façon de brigantins, il se porte dans la direction de la flotte franco-génoise. Tous ces mouvements avaient été arrêtés, dans la nuit, au cours du conseil de guerre tenu au mouillage du Roc Saint-Nicolas. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*, et Lettre de Zeno, ci-après.)

1. Ce mouvement presque simultané de la flotte franco-génoise n'est ici que très sommairement décrit. Boucicaut, ayant levé l'ancre de son mouillage de Sapienza, fait route, non directement pour Gênes, au large et dans l'ouest, mais bien pour le port de Zionchio, dont on vient de déterminer la situation, au fond de la rade de Navarin, port où se trouvait une aiguade à laquelle Boucicaut comptait renouveler ses provisions d'eau : « en volonté de lever au port de Jon eaue dont mesdictes galères estoient mal fournies ». (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*) La Chronique, en ce passage, fait avancer les Génois de dix milles dans cette direction : Sanuto, rectifiant ou copiant mal, dit sept (col. 790) ; la Lettre de Zeno dit huit (ci-après) ; le Livre des faicts, dans son récit, dit deux (part. II, ch. xxvii) ; le Défi de Boucicaut dit, en un passage, deux ou trois, et ailleurs, neuf (*loc. cit.*). Boucicaut, une fois en route, apercevait, à quelque

lonzi una armada da l'altra, intranbe le do armade se investy l'una con l'altra, e chomenza la bataia molto fiera[1]. La qual bataia dura per spacio de hore IIII, per muodo che da una parte e d'altra ne iera che dar e tuor; ma pur a la fim, chomo piaxete a Dio e al Vanzelista Sam Marcho, le galie dy Veniciany otene vituoria, perche le galie de Zenovexi se leva da la bataia, lasando tre de le suo galie prexe. E miser Buzicardo se party con lo resto molto mal in hordene. E de vero ch'el fo algune de le galie da Veniexia che fexe tristo portamento, in perho che se tute avese fato el so dever, el nonde tornava alguna a Zenova, ma i non tegniva el chuor se non a robar le galie che iera prexe. E per la dita caxon la galia del dito miser Charlo Zem se può dir quela stete a manifesto pericholo, perho che quela siando inchadenada con quela de miser Buzicardo, abiando do altre di Zenovexi adoso, quelo miser Charlo fo molto sbaratado, e may non ave susydio de le altre, se non in l'ultima, da la galia de miser Lunardo Mozenigo, la qual acostandose a quelo per darly sovenciom al dito miser Charlo, de subito miser Buzicaldo se deschadena e partise, e per simel fexe tute le altre suo galie, salvo quele tre che romaxe da luy prexe, chomo de sovra ho dito[2]. E navegando

1. Ce qui suit est le récit de la bataille navale dite de Modon, ainsi livrée, entre Franco-Génois et Vénitiens, le dimanche 7 octobre 1403.

2. Ces détails sur la durée, la violence et les incidents du combat sont rigoureusement confirmés, entre autres, par le Défi de Boucicaut et la Lettre de Zeno, précieux document qu'on trouvera plus loin. Le récit de Giorgio Stella (col. 1200), qu'on pourrait croire intéressant, est d'une brièveté inutilisable. La relation même du Livre des faicts (part. II, ch. XXVI), ainsi que le

quely inverso Zenova chon molta gran fuga, e questo per caxion che a queli pareva de hora inn ora aver i suo nemixi[1] a le spale[2]. E de vero che la dita armada de Zenovexi, per chaxion che a quely manchava molty homeny, zioè a quele galie che fuzì, a quely chovene dexarmar una de·le altre suo galie per meter in hordene le altre[3]; e quando che quely fo in luogo che i parse d'eser segury da le galie dy Veniciany, el [di]-zionzeva la galia da Chio[4] e quela da Ruodo[5], le qual quely aveva tolto in so conpagnia, e lo resto che romaxe, galie v, navega a Zenova chon puocha alegreza; per lo zionzer de le qual fo fato in Zenova de gran lamenty e pianty, per chaxion che là elo nonde retorna de le do l'una[6], che de là se party, digo chonputando quely che romaxe prexi sovra le tre galie e quely che fo de morty[7].

combat et une manœuvre employée par Carlo Zeno au cours de la bataille. (*Venetia descritta*, liv. VIII, p. 358.)

1. Cette assertion est démentie par le Défi de Boucicaut, qui semble prouver que la flotte vénitienne, elle-même très éprouvée, donna la première le signal de la retraite vers Modon, ayant recouvré une de ses galères un instant capturée par les Génois, et convoyant les trois galères génoises qu'elle venait d'enlever; la flotte génoise, elle, n'aurait viré de bord et fait route vers Gênes qu'après avoir constaté l'abandon du lieu du combat et l'impossibilité de poursuivre l'ennemi vers le fond de la baie. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

2. *Spale*. Le terme d' « espale », couramment usité dans le vocabulaire français de la marine à rames, signifiait la partie du pont de la galère comprise entre la poupe proprement dite et la première rame de dextre et de senestre. Les rameurs qui les maniaient, chefs de vogue de la galère, — c'est-à-dire ayant charge de régler les mouvements des autres rameurs tournés vers eux, — recevaient pour cette raison le nom d' « espaliers ». (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.) — Mais il s'agit ici,

La felize armada di Veniciany, siando romaxi con la vituoria antydita[1], retorna a Modom, menando le tre galie prexe con tuty i prixioni, abiando abudy molty chavaliery franzeschy, li qual su quele iera; e tra i altry ne iera uno el qual se clamava Chastel Mora[n]te[2], el qual questo driedo la persona de miser Buzicardo iera el pluy notabel che fose sovra[3] la dita armada[4]. E zionti a Modom, fo de subito tuty incharzeradi e mandadi per miser Charlo Zem, el plù presto che quelo pote, a Veniexia per dar a saver le predite chose a la dogal Signoria[5]. E de vero che el dy seguente, dapuo de la dita bataia, el zionse a Modon la galia Molina, la qual iera vegnuda da Veniexia per far asaver la nuova de la robaxion de Baruto[6]; per

Gênes, se trouvaient le 11 octobre dans les eaux de la Sicile. (*Livre des faicts*, part. II, ch. xxvii; *Chronach. Ven.*, p. 305.) Ils rentraient à Gênes le 29. (*Giorgio Stella*, col. 1201.)

1. Assertion qui ne doit pas être prise absolument à la lettre. Boucicaut, en somme, continuait avec le principal de son armée navale sa route vers Gênes, à laquelle la flotte vénitienne avait voulu faire obstacle, sans y réussir pleinement. La suite du récit montre bien d'ailleurs que Carlo Zeno, habitué à d'autres triomphes, ne considéra pas sa victoire comme complète.

2. La Chronique mentionne ici, pour la première fois, le nom du dévoué lieutenant de Boucicaut, Jean de Châtelus, seigneur de Châteaumorand, des sires de Châtelus en Forez, né vers 1355, mort vers 1439, l'inspirateur de l'attachant récit classé sous le nom de la « Chronique du bon duc Loys de Bourbon », le bras droit du maréchal pendant toute cette expédition, « chevalier froid et attrempé en toutes manières, pourveu de sens et de langage », dont Froissart a ainsi gravé le por-

qui avaient été faits prisonniers sur les trois galères et de ceux qui avaient été tués.

L'heureuse flotte des Vénitiens, restée victorieuse, comme il a été dit, retourna à Modon, emmenant les trois galères prises avec tous les prisonniers, parmi lesquels il y avait beaucoup de chevaliers français qui y étaient embarqués ; et, entre autres, il y en avait un qui s'appelait Château-Morand, et qui, après la personne de messire Boucicaut, était le plus notable qui fût sur ladite flotte. Arrivés à Modon, tous furent aussitôt mis en prison et envoyés à Venise, le plus vite possible, par messer Carlo Zeno, pour annoncer les susdites choses à la Seigneurie ducale. Et voire le jour qui suivit ladite bataille, arriva à Modon la galère Molina, qui était venue de Venise pour annoncer la nouvelle du pillage de Beyrouth ; et cette galère appor-

trait. (Voir Chazaud, *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, Introd., p. XII-XVI.)

3. *Sovra*. Inc. fol. 145 A.

4. C'est Châteaumorand qui avait commandé naguères la division détachée de quatre galères génoises, escorte de Manuel II, jusqu'à Constantinople, comme Leonardo Mocenigo la division des quatre galères génoises. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XIII.)

5. C'est un brigantin expédié de Modon par Zeno qui apporte à Venise la nouvelle du combat livré le 7 à Modon, avec la lettre de Carlo Zeno en date du 9 octobre. (Lettre de Carlo Zeno, ci-après.) S'il faut, comme le fait Sanuto (col. 806), rattacher à la victoire vénitienne de Modon l'illumination du campanile de l'église de Saint-Marc, le 24 octobre, qui occasionna le prophétique incendie de cet édifice dont la Chronique va faire bientôt mention, il faudrait en conclure que l'avis de Zeno serait parvenu à destination avant cette date.

6. Le renseignement que donne ici la Chronique est intéres-

la qual galia fo fato per la Signoria chomandamento a miser Charlo Zem che, atrovandose l'armada de Zenovexi, quelà non dovese intrometer, ma lasarla, e dovese andar al so viazo[1].

Honde miser Charlo, abiando abudo sy fato chomandamento, molto fo dolentre de quelo che iera seguido[2]. E anchora quelo ave in chomandamento che, abiando fato novitade alguna a la dita armada de Zenovexi, ch'el dovese mandar quela parte de le suo galie che ly parese, plù presto che quelo podese, in Romania, a segurtade de le tre choche de la Tana a proveder, fazando asaver a tuty Veniciany che se levase de le tere e luogi de Zenovexi[3]. De che el dito miser Charlo Zem fexe meter in ponto la soa armada, e desmese una de le galie de Chandia, che fo la Barbariga, la qual iera sta prexa in la bataia e puo fo rechovrada[4], e per caxon che quela iera mal in ponto;

sant. Cette galère, on s'en souvient, était partie pour Venise avec les nouvelles du sac de Beyrouth et était rendue à destination le 19 (ci-dessus, p. 70, n. 3). Elle repartait avec les instructions du 25 septembre, quelque peu différentes des précédentes, celles qu'on a vu adresser à Zeno le 10 juillet et le 4 avril, les seules qu'il eût encore entre les mains pour se gouverner, et qui lui recommandaient de ne risquer le choc avec les Génois qu'en cas de supériorité numérique accentuée. (Décision du sénat du 25 septembre, *loc. cit.*)

1. Instructions du 25 septembre (*loc. cit.*). Ce que la Chronique exprime là n'est pas absolument exact. Zeno recevait liberté d'attaquer, mais au cas seulement où il aurait compté en ligne un nombre de galères absolument supérieur. En ce passage et plus loin, la Chronique semble amèrement regretter la faiblesse du gouvernement vénitien et sa pusillanimité à décider une rapide offensive de destruction commerciale.

2. Ainsi, l'amiral vénitien, en dépit de son énergie déployée,

tait à messer Carlo Zeno, de la part de la Seigneurie, l'ordre que, s'il rencontrait la flotte des Génois, il ne devrait pas l'inquiéter, mais la laisser en paix, et continuer son voyage.

Lors messer Carlo, en recevant ledit ordre, fut bien dolent de ce qui était arrivé. Et on lui ordonnait encore que, s'il avait fait quelque dommage à ladite flotte des Génois, il devait envoyer en Romanie le nombre qui lui paraîtrait suffisant de ses galères, le plus promptement possible, afin de pourvoir à la sûreté des trois coques de la Tana, et prévenir tous les Vénitiens qu'ils quittassent les terres et lieux des Génois. Lors ledit messer Carlo Zeno fit mettre en état sa flotte et désarma une des galères de Crète, la Barbariga, qui avait été prise dans la bataille, et fut ensuite recouvrée, mais fort mal en point. Comme il lui restait onze galères, il ordonna à messer Lionardo

de sa fertilité de ressources et de sa valeur dans le combat, considérait comme douteux un succès relatif si chèrement acheté.

3. Instructions formulées dans la décision du sénat du 25 septembre : « Habere mentem et spiritum suum ad securitatem navigiorum nostrorum, tunc duarum cocharum Tane et galearum nostrarum Romanie, quam aliorum navigiorum nostrorum, ne dannum vel sinistrum possint incurrere ». (Décision du sénat du 25 septembre, *loc. cit.*)

4. La petite chronique vénitienne, à laquelle il a été déjà fait allusion, mentionne également et le nom de la galère prise un instant par les Franco-Génois pendant le combat de Modon et le fait de son renvoi en Crète. (*Cronach. Ven.*, p. 305.) Ces deux textes vénitiens confirment donc absolument, sur le point de la capture de ce bâtiment, la sincérité du récit de Boucicaut, longtemps seul à s'en porter garant. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

e romagnando quelo chon galie XI[1], bordena che miser Lunardo Mozenigo chon galie tre dovese navegar el pluy presto ch'el podese in le parte de Romania, notifichando a tuty i Veniciany che se dovese levar de tute le tere de Zenovexi, chometando a quelo che plù negum dano non dovese far a Zenovexi, ma mostrandose dolente del chaxo hocorso, metigando el fato al pluy ch'el podeva[2]; le qual chose fo la morte dy Veniciany[3].

E questo per chaxion abiando inchomenzado sy fato zuogo, doveva seguirlo veramente. E questo digo per la chaxion de molty e molty dany fo dapuo faty a Veniciany per i dity Zenovexi; e se'l fose stado fato el simele a loro, seria sta pagady; ma i Veniciany molte volte è sy timidy, che per la so timideza bem de porta la pena, e questo digo per lo comandamento che fo mandado a miser Carlo Zem per la dita galia Molina. Chon hogny reverencia de quel cholegio[4] che l'ave a far, fo uno senestro chomandamento, in pero che se i gavese dito che, abiandoly fato novitade a le dite galie de Zenovexi, ch'y devese seguir d'oltra

1. La Chronique confond ici le nombre total des galères de Zeno, qui vient d'être fixé à onze (ci-dessus, p. 83, n. 3), avec le nombre des galères qui lui demeuraient après le renvoi des navires venus de Crète.

2. Dans cette relation intégrale de la Chronique, le départ des trois galères de Leonardo Mocenigo, faisant à nouveau la même route qu'en mai pour escorter l'empereur, leur voyage et leurs incidents de route, deviennent parfaitement clairs. L'édition de Sanuto (col. 791-792), seule source connue jusqu'ici, en supprimant, dans les coupures du récit, tout ce qui correspond à ce paragraphe de la Chronique et au suivant, rend la compréhension de ces événements inintelligible. En fait, vivement inquiet

Mocenigo de cingler avec trois galères, le plus vite possible, vers les parties de Romanie, et de notifier à tous les Vénitiens d'évacuer toutes les terres des Génois, et il lui recommanda de ne plus causer aucun dommage aux Génois. Il se montrait affligé de l'incident survenu et atténuait l'affaire le plus qu'il pouvait; et ces choses furent la mort des Vénitiens.

Puisqu'on avait commencé à jouer ce jeu, vraiment il eût fallu continuer. Et je parle ainsi à cause de tant et tant de dommages qui furent infligés ensuite aux Vénitiens par lesdits Génois; si on les avait traités de la même façon, ils auraient su se faire payer; mais souvent les Vénitiens sont si timides, qu'ils portent bien la peine de leur timidité, et je parle ainsi à cause de l'ordre qui fut envoyé à messer Carlo Zeno par la galère Molina. Sauf toute la révérence due au collège qui le donna, ce fut un ordre désastreux. Car si on lui avait dit que, dans le cas où il aurait causé

de son audacieuse initiative, qu'il lui eût fallu un succès plus décidé pour excuser, Carlo Zeno, sentant que son gouvernement entend avant tout, par ses dernières instructions du 25 septembre, éviter une guerre ruineuse pour le commerce vénitien, s'efforce de réparer l'effet moral de la rencontre, autant que faire se peut à l'heure qu'il est.

3. Expression bien caractéristique de l'amertume de l'auteur, consterné du défaut d'offensive du gouvernement vénitien.

4. « Cholegio ». Le « collège », nom du conseil composant un des rouages les plus importants de la constitution vénitienne; ce terme sera éclairci plus tard, lorsqu'il se trouvera mentionné pour la première fois avec précision par la Chronique.

in daniziarly, el dito miser Charlo bem l'averia fato[1]. E per questa caxion de lizier averia seguido le galie che i fuzi, e quele averia prexe; ma el zintilomo nonn osa procieder pluy avanty, veziando el voler de quely da Veniexia; ma delybera con lo resto de le galie vegnir intro el Colfo[2], dubitandose che le galie de Zenovexi, che iera schanpade da la bataia, non se metese a vegnir dentro dal nostro Cholfo a danizar i Veniciany; la qual[3] chosa i non fe ponto, e questo per chaxion i non vete l'ora d'andar a Zenova, per che, chomo ho dito, a quely ly pareva aver le galie dy Veniciany a le spale.

Ed è da saver[4] che le dite v galie de Zenovexi romaxe de la bataia siando puocho largade, le trova prima una chocha de Veniciany, la qual vegniva de Romania, e quela i prexe, e mandala a Zenova. E anchora quely prexe una galia grosa dexarmada, la qual vegniva mandada a Modom, charga de remezo e de altri aparechiamenty de galie e bischoto, e per lo simel quela i manda a Zenova. E molto ly retorna utele la dita galia, per chaxion chon quele chose molto i acharga la soa armada, e quel bischoto molto ly vene destro[5]. E dapuo zionta a Zenova e per tuta la

1. Accentuation de plus vive en plus vive du sentiment qui paraît obséder l'auteur.

2. L'expression consacrée de « Golfe », de « notre Golfe », représente la désignation classique de l'Adriatique.

3. *Qual.* Inc. fol. 145 B.

4. Le récit qui suit représente un retour de la Chronique sur la mention de la rentrée à Gênes de Boucicaut et de ses

quelque dommage auxdites galères des Génois, il dût poursuivre et continuer à leur porter dommage, ledit messer Carlo s'en fût parfaitement acquitté. Dans ce cas, il eût facilement poursuivi les galères qui lui échappèrent, et il les eût prises ; mais le gentilhomme n'osa pas s'avancer plus avant, lorsqu'il connut la volonté de ceux de Venise, et il décida d'entrer dans le Golfe avec le reste des galères ; car il craignait que les galères génoises qui s'étaient échappées de la bataille ne se missent à venir dans notre Golfe pour y faire tort aux Vénitiens. Ceux-ci n'en firent rien, parce qu'ils ne pensaient qu'à regagner Gênes au plus vite, et que, comme je l'ai dit, il leur semblait avoir les galères des Vénitiens aux trousses.

Sachez que lesdites cinq galères restées aux Génois après la bataille, ayant quelque peu gagné le large, rencontrèrent d'abord une coque vénitienne, qui venait de Romanie; ils s'en emparèrent et l'envoyèrent à Gênes. Ils capturèrent encore une grande galère désarmée qui se dirigeait vers Modon avec un chargement de rames, d'autres apparaux de galères et du biscuit; ils l'envoyèrent également à Gênes. Et ladite galère leur fut très grandement utile; ils chargèrent leur flotte de ces apparaux, et ce biscuit leur vint fort à propos. Ensuite, dès son arrivée à Gênes, messire

cinq galères, déjà sommairement indiquée, et la relation de divers faits de guerre de course intervenus depuis cette rentrée au port, le 29 octobre; la Chronique reviendra encore sur ces événements, avec des renseignements plus circonstanciés, dans sa seconde reprise.

5. Faits exacts confirmés par les documents génois et vénitiens. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 456.)

so Riviera, subito miser Buzicardo fexe far chomandamento a Zenova che tuty i Veniciany fose intromesy in aver e in persona, e de quely fose fato chomo de chapital suo innemixi. E fexe uno chomandamento a tute suo choche che iera in Zenova, ch'y dovese intrometer tuti i navilii dy Veniciany in chadauno luogo là hò se trovase. De che vignando una nostra chocha da Valenza, charga de lane, quela fo prexa e menada a Zenova, deschargando quela e metando le lane in uno magazen[1]. E apreso trovandose una chocha, paron ser Nicholò Roso, entro el porto de Chades, la qual andava in Flandes, sovrazionzando do choche de Zenovexi, quela i prexe chon ingano, per chaxion non sapiando el dito ser Nicholò Roso de la dita novitade, siando la pluy parte dy suo homeni in tera, quela i prexe[2]. Anchora siando una chocha, paron ser Marcho da le Clodere, in le parte d'Alesandria, e per questo muodo atrovandose la plù parte dy suo homeni in tera, da una chocha de Zenovexi, la qual paronizava uno ser Polo Larcha, dal dito fo prexa, e quela iera vuoda, senza algun chargo[3]. Apreso quely dapuo abudo sentimento de la dita bataia, in pero che per la via da tera i ne iera sta faty avixady, retene molty marchadanty Veniciany, di qual, per non abondar in tropo parole, me voio pasar de saverly. Per i qual tuty dany a tuta la citade de Veniexia fo de grandisimo senestro, e molty citadiny de fo dexerty[4].

1. Même remarque. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 467.)

2. Même remarque. (*Ibid.*, p. 467.) C'est ici la première mention, relevée dans un passage compris dans cette édition, concernant un fait de navigation commerciale dans les mers de France et se rapportant aux trajets de Venise en Flandre, sur

Boucicaut fit donner l'ordre, à Gênes et par toute la rivière de Gênes, qu'on attaquât les Vénitiens dans leurs biens et dans leurs personnes, et qu'on les traitât en ennemis mortels. Et il donna l'ordre à toutes les coques qui étaient à Gênes de se saisir de tous les navires vénitiens, en quelque lieu qu'ils se trouvassent; de sorte qu'une coque vénitienne, qui venait de Valence avec un chargement de laines, fut prise, emmenée à Gênes, déchargée, les laines mises en magasin. Une autre coque, patron ser Niccolò Rosso, se trouvait dans le port de Cadix, allant en Flandre; deux coques génoises survinrent et la prirent par trahison : ledit ser Niccolò Rosso ne savait rien de ces nouvelles, et la plupart de ses hommes étaient à terre. Encore une autre coque, patron ser Marco dalle Chiodere, qui se trouvait dans les eaux d'Alexandrie et dont la plus grande part de l'équipage était également à terre, fut prise par une coque génoise, dont était patron un certain ser Paolo Larca; celle-là était vide, sans aucun chargement. Ensuite, ceux-ci, ayant appris ladite bataille (car on les en avait avisés par voie de terre), arrêtèrent beaucoup de marchands vénitiens dont (pour ne pas trop abonder en paroles) je veux omettre de connaître les noms. Tous ces dommages furent un très grand désastre pour la cité de Venise, et beaucoup de citoyens y trouvèrent leur ruine.

lesquels l'Introduction s'étend suffisamment. Le navire, ainsi attaqué au cours de sa relâche à Cadix, est, comme on le voit, un voilier, objet d'un armement particulier, et non une des galères classiques de l'État vénitien.

3. Même remarque. (*Ibid.*, p. 482.)

4. On sent ici combien, en somme, le commerce vénitien eut

Hora tornemo[1] a miser Lunardo Mozenigo, el qual chon galie tre navega in le parte de Romania, atrovando in la via soa molty navilii de Zenovexi, per i qual tuti nonde fexe a quely alguna novitade; e apreso, quelo trova la galia da Chio, la qual iera stada a la bataia[2], la qual el dito retene, non i fazando a quela alguna lixiom de quely iera sovra quela, ma a tuty fexe honor e chortexia, digando al paron de quela ch'el dovese navegar in conpagnia chon luy infina a Pera, per testyfichar a quely de Pera de la cortexia che da luy i aveva rezevudo[3]. De[4] che el dito patron de la dita galia da Chio se oferse e promesely de vegnirde. Dapuo sovravignando la note, quelo se lutana chon la soa galia, schanpando inverso Chio. Hora veziando miser Lunardo che la dita galia sy iera fuzida, se mese inn anemo de seguirla, e quela luy azionse, e schuxiandose el patron de quela, prometandoy de segu[i]rlo anchora, e' stete a la soa fede, non ly fazando pur alguna lixiom; e anchora la segonda volta quela se mese a fuzir, per muodo che plù elo non la pote seguitar per i tenpi fortunaly se mese, e la dita se de ande a Chio. Ma quel dito miser Lunardo de ave uno grando despiaxer, e navega infina a Constantinopoly, e zionto a quelo luogo, sape del distignimento che iera fato in Pera a tuty i Veniciany, e avene

à souffrir de cette guerre, déboires et pertes qui, pour l'auteur, semblent composer et au delà le succès de Modon.

1. Le récit qui suit représente un retour de la Chronique sur la mention de la nouvelle croisière en Orient de Leonardo Mocenigo et de ses trois galères, déjà sommairement indiquée; la Chronique reviendra encore sur la suite de ces événements dans un des passages immédiatement suivants, puis sur l'ensemble dans sa seconde reprise.

Revenons maintenant à messer Lionardo Mocenigo, qui, naviguant avec trois galères dans les parties de Romanie et rencontrant sur sa route de nombreux navires génois, ne les inquiéta pas le moins du monde. Il rencontra ensuite la galère de Chio, qui avait assisté au combat : il la saisit, mais sans faire aucun dommage à ceux qui la montaient, il les traita tous avec honneur et courtoisie, en disant au patron qu'il eût à naviguer de conserve avec lui jusqu'à Péra, pour attester aux gens de Péra le courtois accueil qu'il avait reçu de lui. Le patron de cette galère se déclara tout prêt à le suivre et lui en fit promesse. Mais, à la venue de la nuit, il prit le large avec sa galère et se sauva dans la direction de Chio. Alors messer Lionardo, voyant que cette galère s'était enfuie, se mit en tête de la poursuivre et la rejoignit. Et, comme le patron s'excusait en lui promettant de nouveau de le suivre, il s'en tint à la parole donnée et ne lui fit aucun mal; mais, une seconde fois, ce patron prit la fuite : il fut impossible de poursuivre, à cause du temps qui la favorisa, cette galère qui s'en alla à Chio. Ledit messer Lionardo, qui en eut grand déplaisir, continua sa route jusqu'à Constantinople, et, arrivé là, il apprit l'emprisonnement qui avait été fait à

2. En réalité, cette galère de Chio paraît avoir été congédiée par Boucicaut, non pas après la bataille de Modon, mais en cours de route, entre Rhodes et le cap Malée. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

3. L'établissement génois de Péra-Galata, auprès de Constantinople, de l'autre côté de la Corne d'Or, florissant depuis la restauration de l'empire grec, avec la dynastie des Paléologues, en 1261.

4. *De*. Inc. fol. 146 A.

gran despiaxer; de che el dito manda a dir al chapetanio de Pera[1] se lo i piaxeva eser a parlamento chon luy.

E abudo da quelo uno salvochonduto, sene anda a Pera, e chon el dito chapetanio fexe eschuxacion al meio ch'el pote del chaxo ochorso, e che l'intencion dy Veniciany iera bona verso Zenovexi, ma che la fortuna aveva promoso (che in) el chaxo ocorso, alegando che la intincion dy Veniciany nonn iera a tuor bataia chon le galie di Zenovexi, ma voleva domandar a miser Buzicardo el dano che lu ly aveva fato a Baruto, e chon el dito se avese hoferto de restituir al dito dano, non ly averia fato altro ch'a so honor e cortexia, ma chomo constrety aveva chonvegnudo tuor la bataia, per chaxion che le galie de Zenovexi ly vene con le suo prode incontra a investirly, e che asay ly recresieva del chaxo ly iera ocorso, chon altre suo bone parole, chomo luy volse dirly. De che in concluxion el dito miser Lunardo Mozenigo chon il dito chapetanio de Pera fexe trieva per quatro mexi, zioè che novitade alguna quelo non faria a Veniciany, prometandoly el dito miser Lunardo Mozenigo con lo dito chapetanio de Pera per lo simel de non far algun dano a Zenovexi, fazando lasar tuty i marchadanty de Veniexia retegnudy in Pera, dagandoly plezaria che in quanto guera fose da Venyciany a Zenovexi, de dover retornar in prixiom in la forza de Zenovexi[2].

1. Le gouverneur, le « podestà » génois de l'établissement de Péra-Galata. En novembre 1404, c'était Giovanni Sauli. (Mas Latrie, *Notes sur un voyage archéologique en Orient*, dans *Bibl. Éc. des chartes*, t. VII, 2e série, t. II, p. 495.)

2. La Chronique paraît seule à donner, en récit original, tout

Péra de tous les Vénitiens; il en fut grandement marri et envoya demander au capitaine de Péra s'il lui plaisait d'être à parlement avec lui.

Il en reçut un sauf-conduit et s'en alla à Péra, où il s'excusa, du mieux possible, de l'incident survenu, alléguant la bienveillance des sentiments des Vénitiens pour les Génois : le hasard seul était coupable de l'incident survenu; les Vénitiens n'avaient nullement l'intention de livrer bataille aux galères génoises et voulaient simplement demander compte à messire Boucicaut des dommages qu'il avait faits à Beyrouth; s'il avait offert de réparer les dommages subis, il ne lui aurait été rien fait qu'honneur et courtoisie; mais ils avaient dû, bien malgré eux, en venir aux mains, parce que les Génois avaient tourné leurs proues vers eux pour les attaquer; enfin, ils regrettaient beaucoup ce qui était arrivé; et beaucoup d'autres bonnes paroles qu'il crut opportun de lui dire. Bref, messer Lionardo Mocenigo conclut avec le capitaine de Péra une trêve de quatre mois, sous les conditions suivantes : les Vénitiens ne seraient aucunement inquiétés par le capitaine; par contre, messer Lionardo Mocenigo lui promettait, de son côté, de ne faire aucun tort aux Génois; le capitaine mettrait en liberté tous les marchands vénitiens retenus à Péra, sous la parole que, si les Vénitiens déclaraient la guerre aux Génois, ils devraient revenir se livrer prisonniers aux Génois.

cet exposé de la mission de Leonardo Mocenigo vers Constantinople. On en a établi le motif réel : la sauvegarde du trafic vénitien dans ces parages et la protection des bâtiments de commerce particuliers naviguant sur les routes de l'Archipel ou de la mer Noire, graves intérêts que Carlo Zeno craignait

Miser Charlo Zem[1], chapetanio, partido da Modom chon lo resto de le so galie, in conpagnia de le do galie grose[2], chapetanio miser Almorò Lonbardo dito, navega inverso a Veniexia, persentando de luogo en[3] luogo de le galie de Zenovexi fuzide da la bataia, de le qual i ave fermo sentimento quele eser tirade inverso Zenova. E ly zionzando le do galie grose, quele vene prima a Veniexia, su le qual vene i prixiony franzeschy[4], zoè miser Chastelmorante e i altry chavaliery, i qual fo mesy in prixiom sovra del palazo andando in Torexela, e là stete domentre che fo fata la paxe[5]. Ma lo resto dy prixionery, che fo i Zenovexi, fo mandady a Veniexia chon le nave da Modom da le vendeme; e de questy fo mesy in le prixion de Tera nuova[6]. E dapuo per alguny ziorny azionse miser

d'avoir compromis par son initiative à Modon, où il pouvait supposer, aux termes des instructions du 25 septembre, parvenues après le combat, avoir outrepassé les intentions actuelles de son gouvernement.

1. Ce qui suit est la mention du retour à Venise de Zeno, qui n'a pas encore été signalé par la Chronique. L'ordre de retour est du 8 novembre. (Décision du sénat du 8 novembre, dans *La France en Orient*, p. 460, n. 1.)

2. Renseignement intéressant. En raison de ce retour à Venise des deux grosses galères de la Tana, réquisitionnées naguères par Zeno et arrêtées dans leur traversée d'aller, il ne semble donc pas s'être effectué, en cette année 1403, de « voyage de marchandise » officiel réellement accompli en Romanie et à la Tana.

3. *En*. Inc. fol. 146 B.

4. La mention de ce double lieu d'emprisonnement des prisonniers français et génois de Modon se retrouve dans Sanuto, mais dans sa première narration, indépendante, comme on l'a vu, des deux reprises de la Chronique (col. 789).

5. Une partie des anciennes prisons du palais des Doges por-

Messer Carlo Zeno, capitaine, parti de Modon avec le reste de ses galères, en compagnie des deux grosses galères qui avaient pour capitaine messer Almorò Lombardo, fit route vers Venise; et s'informant, de lieu en lieu, des galères génoises qui s'étaient enfuies lors du combat, il fut bientôt fermement convaincu qu'elles s'étaient dirigées vers Gênes. Les deux grosses galères arrivèrent les premières à Venise, amenant les prisonniers français, c'est-à-dire messire de Château-Morand et les autres chevaliers, qui furent mis en prison sous les toits du Palais, du côté de la « Torexela », où ils restèrent jusqu'à la conclusion de la paix. Quant aux autres prisonniers, c'est-à-dire les Génois, ils furent envoyés à Venise sur les navires de Modon avec les vendanges (?); on les mit dans les prisons de « Terra

tait le nom de « Torexele », d'après leur situation vers la partie supérieure de l'édifice, vers les quatre tourelles, « torricelle », qui le surmontaient alors. Modifiées plus tard, elles reçurent, d'après leur situation sous les combles du monument, le nom de « Piombi », les Plombs, sous lequel elles sont demeurées légendaires. Les « Prigioni nuove », seules subsistantes aujourd'hui, de l'autre côté du canal du palais, œuvre d'Antonio da Ponte, n'ont été commencées qu'en 1571. (Mutinelli, *Lessico Veneto*, art. Prigioni.) Il faut croire que la Chronique, en ce passage, fait allusion à celle de ces tourelles contenant plus spécialement, en 1403, les prisons du palais.

6. Les terrains situés le long de l'eau libre de la lagune, devant la place Saint-Marc, où se voient aujourd'hui les jardins bien connus du palais Royal de Venise, portaient anciennement, peut-être à cause d'un empiétement de la rive sur la lagune, le nom de « Terra-Nuova ». (Gallicioli, *Delle mem. ven.*, liv. I, n° 156.) Là paraît avoir été située la ménagerie célèbre d'animaux offerts à la république de Venise, dont plusieurs documents officiels (*Sanuto*, col. 594) notent les arrivages et les naissances. Il s'y trouvait aussi des édifices employés comme gre-

Charlo Zem in Veniexia con le galie sotil[1]; el qual da tuty fo rezevudo chon granda alegreza[2].

E dapuo questo[3] vene miser Lunardo Mozenigo chom lo resto de le galie; el qual da tuty quelo fo rezevudo chon despiaxer, per non aver prozedudo inchontra de Zenovexi chomo quely aveva fato incontra de nuy. Ma a la veritade, el defeto non fo so, per che luy fexe quelo che ly fo chomeso; ma el defeto fo de quely da Veniexia, che i manda sy fato chomandamento, e puo i non saveva del dano che aveva fato i Zenovexi a Veniciany. Ma tuto se può meter per lo meio, e questo per chaxion che tanto quanto le parte fose stade plù dagnyfichade, tanto seria stado pluy fadiga a farse l'achordo.

Ma a ziò ch'io non lasa niente de dir tuto quelo seguy in l'ano che fo la dita bataia da Veniziany a Zenovexi, iera andade tre choche in le parte de la Tana[4]; e de

niers publics (granai), qui avaient déjà servi, en 1380, à l'incarcération des prisonniers génois de la guerre de Chioggia. (Gallicioli, *Ibid.*, et *Venezia e le sue lagune*, t. I, part. II, p. 211.)

1. *Galie sotil.* Ici se rencontre, pour la première fois dans les extraits qui composent cette édition, cette expression classique de la marine vénitienne. Pour la comprendre dans toute sa portée, il faut se pénétrer du sens intentionnel du mot dont elle dérive, « subtilis », qui, en l'espèce, ne signifie pas autre chose qu'une idée de finesse par rapport à la longueur du navire, et, par suite, se trouve comporter un sens de rapide et de maniable. La « galia sotil » s'oppose à la « galia grosa », « galia de marchado », la grosse galère, galère de marchandise, employée toujours pour les caravanes maritimes de l'État vénitien, et, au besoin, armée en guerre, navire beaucoup plus large de bau, plus assis sur l'eau et plus pesant d'allures. Le terme de « galia sotil », galère légère, véritable et unique type de la *galère de combat*, est couramment traduit en français, dans la

nuova ». Quelques jours après, messer Carlo Zeno arriva à Venise avec les galères subtiles, et il fut accueilli par tous avec grande allégresse.

Ensuite arriva messer Lionardo Mocenigo avec le reste des galères. Il fut accueilli par tous avec déplaisir, pour n'avoir pas usé contre les Génois du même procédé qu'ils avaient fait envers nous. Mais, à la vérité, ce n'était pas sa faute; il n'avait fait qu'exécuter les ordres à lui donnés; la faute en était à ceux de Venise, qui lui avaient envoyé un pareil ordre; et, d'ailleurs, il ignorait le dommage causé par les Génois aux Vénitiens. Mais on peut dire qu'en somme tout fut pour le mieux, parce que plus les deux parties auraient reçu de dommages, plus on aurait eu de peine à se mettre ensuite d'accord.

Mais, pour ne rien omettre de tout ce qui arriva dans l'année où eut lieu cette bataille entre Vénitiens et Génois, trois coques étaient allées dans les parties

terminologie maritime, par l'expression de « galère subtile », que la désuétude où sont tombés la plupart des vocables de l'ancienne marine à rames empêcherait aujourd'hui de comprendre, à défaut d'explication préalable. Sur cette catégorie de navires, voir le chapitre du Traité du gouvernement de Venise : « Comment les gallées subtilles se arment ». (Bibl. nat., ms. fr. 5599, ch. xcix, fol. 162-164 v°.)

2. La Chronique indique ici nettement le mode de retour de la flotte vénitienne de Modon à Venise en deux divisions, la première arrivée, comprenant les grosses galères de la Tana avec les prisonniers français, la seconde, les galères subtiles sous le commandement de Carlo Zeno.

3. Ce qui suit représente la continuation du récit de la croisière de Leonardo Mocenigo à Constantinople, dont le début vient d'être relaté.

4. Des « coques » de commerce, armées par des particuliers, qu'il ne faut pas confondre avec les « grosses galères » des

subito sapudy quely de Pera de la dita schonfita, i arma in Pera do de le mazior choche che i avese, e mese CC balestriery per chadauna e mandale a la bocha del Mar Mazior[1] per prender le dite III coche. De che sentido de questo i nostry marchadanty da Constantinopoly, arma de subito una galiota, e mandala dentro dal Mar Mazior per dar asaver a le dite nostre choche da Veniexia le predite chose, e chusy fo fato. Honde sapudo le nostre tre choche tal novela, de subito retorna indriedo e anda a uno luogo che se clama Suxopoly[2], e mese tute le marchadantie in tera, mandando quele per tera a Constantinopoly, e charga tute le suo marchadantie, e a Veniexia vene con salvamento, ma abiando fato granda induxia del navegar per la dita chaxion. Ma veramente de quele do choche che arma Zenovexi in Pera per atrovarse de dever prender le nostre tre, una de quele se ronpe a la bocha del Mar Mazior per andarly inchontra, ma chusy premese Dio, non d'abiando loro la chaxion.

La[3] chomunitade de Zenova[4] abiando rezevudo tanta vergonza de la soa armada, e siandoly a quely fata chomandamento da le parte de Franza, ch'y devese al tuto tegnir muodo de far lasar hy suo Franzeschy che iera in le prixiom de Veniexia, delyberado fo per i Zenovexi de mandar uno so sindicho e anba-

« voyages de marchandise » réguliers de l'État vénitien, qui ne parurent pas cette année dans la mer Noire, comme on s'en est rendu compte.

1. L'expression consacrée de mer Majeure représente la désignation classique de la mer Noire.

de la Tana; dès que les gens de Péra apprirent cette défaite, ils armèrent à Péra deux des plus grandes coques qu'ils possédassent, embarquèrent 200 arbalétriers sur chacune d'elles et les envoyèrent à la sortie de la mer Majeure pour s'emparer de ces trois coques. A cette nouvelle, nos marchands de Constantinople armèrent sans tarder une galiote et l'envoyèrent dans la mer Majeure pour en prévenir nos coques vénitiennes; et ainsi fut fait. Dès que nos trois coques furent informées de ce fait, elles retournèrent aussitôt en arrière et allèrent dans un lieu nommé Sisopoli, y débarquèrent toutes les marchandises, qui furent envoyées par la voie de terre à Constantinople, où elles refirent tout leur chargement, et elles arrivèrent à Venise saines et sauves, mais après avoir dû faire une très lente navigation. Quant aux deux coques que les Génois armèrent à Péra pour essayer de s'emparer de nos trois coques, l'une se brisa à la sortie de la mer Majeure en allant à leur rencontre; et ce fut par la permission divine, et elles n'eurent pas l'occasion [d'en venir à leur fin].

La république de Gênes, qui avait été si humiliée dans sa flotte, reçut de France l'ordre de faire en sorte d'obtenir la mise en liberté des Français qui étaient dans les prisons de Venise, et les Génois déci-

2. Sisopoli, le Sozopolis de l'antiquité, port de la mer Noire, à la pointe méridionale de la baie de Bourgas.

3. *La*. Inc. fol. 147 A.

4. Ce qui suit est le récit des négociations engagées entre Boucicaut et Venise, négociations qui vont aboutir à la convention provisoire du 22 mars 1404. La Chronique reviendra sur ces faits dans sa seconde reprise.

sador in Veniexia, el qual fo miser Chatanio Zigala, Zenovexe, chostuy homo savio e begnigno e de belo aspeto[1], el qual molto saviamente e prudentemente trata chon la dogal signoria de Veniexia per nome de quela chomunitade de Zenova e de miser lo governador miser Buzicardo da una parte, e l'egregio doxe miser Michiel Stem e chomun de Veniexia da l'altra parte[2].

I paty[3] veramente de la paxie soa fo in questo muodo, ch'el dano che aveva seguido Zenovexi de le suo galie tre che fo prexe a la bataia, fose remoso, restituandoly molty coly de specie trovade su quele, le qual iera in le parte de Modon, e a lor fose restituido tuty i suo prixiony, Franzeschi e Zenovexi, veramente prometando i dity Franzeschi, e anchor zurando per sagramento, de non se lamentar may in Franza de algum dano che a quely fose stado fato per Veniciany, e apreso de nonn eser caxion de far alguna novitade a i Veniciany in Franza; le qual chose de questo non hotene ponto el so sagramento, anzi feno l'opoxito, chomo per adriedo se traterà. E veramente dy dany faty per Zenovexi a i Veniciany, primamente del dano de Baruto, quely non volse res[ti]tuir se non algune puoche specie, le qual quele iera sta per loro portade a Famagosta, le qual iera per valor de duchaty II^M d'oro

1. Cattaneo Cicala, Génois de marque, dont le nom figure au bas de maints actes relatifs à l'établissement de la domination française à Gênes. (Eug. Jarry, *Orig. de la dom. franç. à Gênes*, Pièces just., n°s 28, 29.) La Chronique en trace ici un attachant portrait.

2. Cattaneo Cicala est envoyé en ambassade à Venise, par Boucicaut, dès sa rentrée à Gênes, pour demander raison de l'attaque de Modon. Il arrive à Venise le 30 novembre 1403,

dèrent d'envoyer un syndic et ambassadeur à Venise. Ce fut messire Cattaneo Cicala, Génois, sage et bénigne personne et de belle figure, qui négocia très sagement et prudemment avec la seigneurie ducale de Venise un traité entre la république de Gênes et messire le gouverneur Boucicaut, d'une part, et le noble doge messer Michele Steno et la république de Venise, d'autre part.

Quant aux articles de la paix, ils furent arrêtés de la manière suivante. Le dommage subi par les Génois dans leurs trois galères prises lors du combat serait réparé par la restitution des nombreuses balles d'épices qu'on avait trouvées sur elles et qui se trouvaient dans les parties de Modon; on leur remettrait tous leurs prisonniers, Français et Génois, sauf promesse, de la part des Français, et même sous la foi du serment, de ne se jamais plaindre en France que les Vénitiens leur eussent fait le moindre tort, et de ne se faire l'occasion d'aucune représaille de la France contre les Vénitiens; ce qui ne fut point du tout observé, en dépit du serment; bien au contraire, comme on le verra par la suite. Pour les dommages causés aux Vénitiens par les Génois, pour ce qui concerne d'abord le pillage de Beyrouth, les Génois ne voulurent rien

commence à y négocier le 6 décembre, et y conclut, le 22 janvier 1404, un premier accord préalable. Au milieu de février, arrivée d'un second envoyé génois, Domenico Imperiali. Signature d'une convention provisoire à Venise, plusieurs questions demeurant à régler finalement, le 22 mars 1404. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 461-468.)

3. Texte de la convention du 22 mars, dans Predelli, *I libri commemoriali della republica di Venezia*, l. IX, n° 275, et dans *La France en Orient*, Pièces just., n° 34, p. 142-156.

ho circha[1]. Dy i altry dany faty se ubliga de restituir con intriega satisfacion, ho veramentre le nostre nave ho marchadanty[e] hover la vaiuda de quele. Le qual chose fo mal hotegnude per loro, chomo senpre hè la soa huxanza. Ma pur la dita paxie fo chonfermada e cridada in Veniexia in l'ano de M° CCCC IIII° a dy tre d'avril[2], e questo fo in lo dy de la rexuracion del nostro Signor Jexu Christo[3].

Dapuo descharzerady tuti i prixiony suo, e fato fo per miser lo doxie e la Signoria a i Franzeschy grandisimo honor, prometando i dity lyberamente de non se blaxemar may dy Veniciany in le suo parte[4].

E[5] puocho de tenpo driedo[6], vene nuove in Veniexia chomo i nostri marchadanty, i qual se trovava a Monpuslier[7], iera stady retegnudy e mesy in prixiom, e

1. Cette estimation est tronquée dans la narration correspondante de Sanuto (col. 793).

2. L'année vénitienne commençant le 1er mars et les faits dont il s'agit datant du mois d'avril, il s'agit donc bien en réalité du mois d'avril 1404.

3. Proclamation de la paix à Venise, d'après cette version, le 3 avril 1404. Sanuto, dans sa narration correspondante (la seconde), dit le 4 (col. 793). — La Chronique, dans sa seconde reprise, dit le 29 mars. Sanuto, dans sa narration correspondante (la troisième), place en cette date du 29 mars, non la proclamation, mais la conclusion du traité, et quant à la proclamation, appliquant alors à Venise ce que la Chronique dit en cet endroit de Gênes seulement, il la place au 3 avril (col. 806). — En 1404, le jour de Pâques tombe, non pas le 3 avril, comme le dit ici à tort la Chronique, mais le 30 mars. La Chronique confond probablement, en ce passage, le jour qu'elle assigne ici à la proclamation de la paix avec le jour qu'elle fixe plus loin à ce même événement, le 29 mars, jour du samedi saint, assimilé au jour de Pâques.

restituer que quelque peu d'épices qu'ils avaient transportées à Famagouste et dont la valeur était de 2,000 ducats d'or ou environ. Quant aux autres dommages causés, ils s'obligèrent à une satisfaction complète, c'est-à-dire à rendre nos navires et les marchand[ise]s ou leur valeur. Mais ils tinrent mal leurs promesses, selon leur habitude. Cette paix fut ratifiée et publiée à Venise en l'an 1404, le 3 avril, le jour même de la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ.

On mit ensuite en liberté tous les prisonniers, et messer le doge et la Seigneurie firent très grand honneur aux Français, qui promirent librement de ne se jamais plaindre des Vénitiens dans leur pays.

Mais, peu de temps après, vinrent nouvelles à Venise que nos marchands qui se trouvaient à Montpellier avaient été arrêtés et mis en prison, et toutes

4. Ici se termine la partie de la narration correspondante de Sanuto (la seconde), qui, une simple interruption à part, peut être signalée comme d'un seul tenant (col. 793), et dont la fin est constituée par la mention annexe dont l'identification va suivre.

5. Cet alinéa de la Chronique et le suivant, qui terminent la seconde reprise de la Chronique, se retrouvent dans Sanuto, mais dans un passage déplacé, au milieu des fragments qui composent sa troisième narration (col. 805). C'est là la mention annexe qui peut être considérée comme terminant la seconde narration de Sanuto.

6. Ce qui suit, fin de la seconde reprise de la Chronique, représente le récit des difficultés surgies, concurremment avec les négociations de la convention du 22 mars, entre Venise et les places commerciales de Montpellier et de Bruges, en représailles des suites de Modon.

7. Sur les relations commerciales de Venise et de Montpellier, voir Mas Latrie, *Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge*, dans le tome III des Mélanges

tute le suo marchadantie retegnude[1], e questo fato iera per chomandamento del ducha de Bery, signor de quel luogo[2], e[3] avesemo questo fo fato a instancia dy Franzeschi che iera stadi in le prixiom de Veniexia, per y qual fexe ly suo dany grandisimy, tuto per contrario de quelo che i dity aveva zurado e promeso a la dogal signoria de Veniexia. E anchora le predite chose fo fate a instancia de miser Buzichaldo, el qual iera malysimamente desposto chontra dy Veniciany, e questo per chaxon quelo non podeva padir la vergonza ch'elo aveva rezevudo da y Veni[ci]any in la bataia. E certamente el dito miser Buzicardo feva quel ch'el podeva che vera fose tra Zenovexi e Veniciany, per far le so vendete[4]. Ma la chomunitade de Zenova, che chognoseva la posanza dy Veniciany, che iera a quel tenpo grandisima, e i Zenovexi chognoseva la soa che

historiques, nos VIII, XIV, XVI; *Coll. des doc. inéd. sur l'Hist. de France*, et Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, t. I, p. 157-165 et 174-175. — En 1401 durait encore, de prolongement en prolongement, entre Venise et la cité française, l'interminable affaire des dommages et lettres de marque de Raymond Serallier, de Narbonne, marchand de Montpellier, pendante depuis 1356. (Mas Latrie, *Commerce de la France et de Venise*, doc., nos 14, 16; Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 31-78.)

1. La façon dont la Chronique présente ici l'époque de ces incidents est absolument inexacte. Ce n'est pas, en effet, en violation de la paix, après la convention du 22 mars 1404, qu'eut lieu cette saisie. La nouvelle en parvint à Venise au milieu des négociations de Cicala, au risque de tout compliquer, avant le 29 décembre 1403, avant même l'accord préalable du 22 janvier 1404. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 466, 467.)

2. Jean, comte de Poitou, duc de Berry, second frère de

leurs marchandises confisquées ; et cela fut fait sur l'ordre du duc de Berry, seigneur de ce lieu, et, comme nous le sûmes, à l'instigation des Français qui avaient été dans les prisons de Venise, qui causèrent ensuite aux nôtres de très grands dommages, tout au contraire de ce qu'ils avaient promis, sous la foi du serment, à la seigneurie ducale de Venise. Cela fut fait aussi à l'instigation de messire Boucicaut, qui était très mal disposé à l'encontre des Vénitiens, impatient qu'il était de la honte qu'il en avait reçue dans la bataille. Très certainement ledit messire Boucicaut poussait de toutes ses forces à une guerre entre Génois et Vénitiens, afin de pouvoir se venger. Mais la république de Gênes, qui connaissait la puissance des Vénitiens, très grande en ce temps-là, et qui se savait

Charles V, roi de France, né en 1340, mort en 1416. Ce n'est pas en qualité de seigneur apanagé de Montpellier, comme l'avance ici la Chronique, mais en qualité de gouverneur royal du Languedoc, qu'il se trouvait agir ainsi à Montpellier. Il exerçait ce gouvernement depuis 1381, et le garde jusqu'à sa mort, avec des intermittences, selon l'état des partis régnants en France. En particulier, il occupait le gouvernement du Languedoc depuis le mois de mai 1401 et devait le conserver jusqu'en 1411.

3. *E.* Inc. fol. 147 B.

4. La véritable version de cet incident est la suivante : avant l'ouverture de toute négociation, ordre de saisir les négociants vénitiens de Montpellier est donné par le duc de Berry, en représailles des traitements subis par les prisonniers français de Modon, au début de leur détention à Venise, dans les « Torexele » et à « Teranuova ». On vient de voir, en effet, que la nouvelle de la saisie de Montpellier est, en effet, connue à Venise dès avant le 29 décembre 1403, et les négociations de Cicala n'avaient commencé que le 6.

iera debelysima, veziando el gran pericholo, chondesexe a far la dita paxie chontra el voler de quel dito miser Buzicardo. É bench'el dito fose menzonado in quela dita paxie, dise dapuo aver fato paxie chomo governador de Zenova e non chomo la soa persona de luy proprio. Per la qual chosa el dito non hoserva la dita paxie, anzi pretexe a far dany a i Veniciany per hogny muodo ch'el podeva e saveva, chomo per adriedo se traterà[1].

Ed è da saver ch'el sovradito dano fato a Monpolier, fo per valor de duchaty xxxii in xxxiii[m] d'oro de Veniciany, i qual fo tuty persy, in pero che le dite marchadantie che fo retegnude, fo tute vendude. È i marchadanti siando stady uno gran tempo de là in prixiom, se convene rechatar per taia, e fo dexerti; e molty citadiny de Veniexia che aveva de le dite marchadantie in quelo luogo, rezevete de gran stracholy[2]. De che molty dubitava ch'el non fose fato el simel a Broza[3], ma el non mancha per loro, zoè per questo miser Buzicaldo, mal homo; ma non ly vene fata per

1. La Chronique fait ici allusion au défi personnel porté par Boucicaut au doge Michele Steno et à Carlo Zeno, en effet, après la conclusion du traité du 22 mars 1404, par lettre privée du maréchal en date du 6 juin suivant, libellée en son nom particulier de Jean Le Meingre, et non en qualité de gouverneur royal de Gênes, en réponse à la lettre du doge à Charles VI, en date du 30 octobre 1403, relatant à sa façon la rencontre de Modon. (Texte du Défi de Boucicaut, *loc. cit.*, dans *La France en Orient*, Pièces just., n° 35, p. 157-166.)

2. Les négociants vénitiens arrêtés à Montpellier ne furent, en effet, relâchés ni après la convention provisoire du 22 mars 1404 et la mise en liberté des captifs de Modon, qui la suivit de près, ni même après les traités définitifs de 1406 et 1408. En janvier 1409, Venise négociait encore avec le duc de Berry la

très faible, vit que le péril était grand et consentit à conclure ladite paix contre la volonté de messire Boucicaut. Et celui-ci, bien qu'il fût nommé dans ce traité, déclara ensuite qu'il avait conclu la paix comme gouverneur de Gênes, mais non pas personnellement. Il s'en suivit qu'il n'observa pas le traité de paix, mais, au contraire, s'efforça de nuire aux Vénitiens par tous les moyens possibles et imaginables, comme on le verra plus loin.

Or, sachez que les dommages causés aux nôtres à Montpellier montaient à 32 ou 33,000 ducats d'or vénitiens, qui furent absolument perdus, parce que les marchandises confisquées furent toutes vendues. Quant aux marchands, retenus très longtemps en prison, force leur fut de se racheter par rançon, et ce fut leur ruine; et beaucoup de citoyens de Venise, qui possédaient des marchandises dans cette ville, éprouvèrent de grandes pertes. En outre, on craignait fort qu'on en fît autant à Bruges; et ce ne fut pas faute de messire Boucicaut, mauvais homme; mais rien n'arriva là, parce que les Brugeois ne consentirent

question de leur élargissement et offrait 18,000 ducats à cet effet. Négociation dont on ne voit pas la suite. (Mas Latrie, *Comm. de la France et de Venise*, doc. n° 22; Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 480-481; Michel Perret, *Hist. des rel. de la France avec Venise*, t. I, p. 97.)

3. Voici comment Sanuto, dans la fraction indiquée de sa narration correspondante, défigure tout ce passage (col. 806) : « E volendo fare questo istesso Buccicaldo in *Abruzzo*, gli *Abruzzesi* non vollero che fosse fatto danno alla nostra nagione ». Cette confusion entre *Bruges* et les *Abruzzes* pourrait induire en recherches sans issue les historiens de Boucicaut ou de l'occupation française à Gênes. Il convient de la réduire à sa valeur et d'en déblayer une fois pour toutes l'étude de la question.

caxon hi Brozexi may de là, quely non volse ronper le suo franchixie[1], le qual nuy avevemo chon loro[2].

In[3] lo dito tenpo del sovradito miser lo doxe miser Michiel Stem[4], chorando l'ano de M° CCCC III, ady VIIII d'otubrio, farò mencion el tenor de la letera mandada per lo nobel homo miser Carlo Zem, precholator[5] e chapetanio zeneral de mar[6] de XV galie, de le qual lo insy de Veniexia chom X galie molto ben in ponto e galie V armade in Chandia[7]. La qual letera per luy mandada per uno bregantin[8] armado in Modom, e fata ady VIIII° d'otubrio, la qual dise aponto in questa forma da verbo a verbo[9] :

1. Le duc de Bourgogne, comte de Flandre (Philippe le Hardi, 1384-27 avril 1404, troisième frère de Charles V), avait de trop graves intérêts commerciaux engagés avec Venise pour risquer de faire mettre ses ports en interdit et de leur faire retirer le fructueux « voyage de marchandise » annuel des galères vénitiennes. On ne voit pas trace de la discussion de cette question dans les documents analysés dans l'*Inventaire des archives de la ville de Bruges*. (Section I, Inventaire des chartes, par Gilliodts-Van Severen, n°s 891 et 892.)

2. Ici se termine la première reprise de la Chronique, ainsi que la mention annexe qui marque la fin de la narration correspondante de Sanuto, la seconde (col. 805).

3. Ici commence la seconde reprise de la Chronique, également suivie par Sanuto dans sa narration correspondante, c'est-à-dire dans la lettre de Zeno et dans les fragments enchevêtrés qui composent sa troisième relation (col. 801-805 et 805-806).

4. Ce qui suit représente la lettre écrite par Carlo Zeno, le 9 octobre 1403, surlendemain du combat de Modon, au gouvernement vénitien et apportée à Venise, comme on l'a vu, avant le 24 octobre, par la voie indiquée dans ce passage de la Chronique.

5. « Percholator ». Procurateur [de Saint-Marc]. Terme dont

jamais à rompre les franchises que nous avions avec eux.

Au temps du susdit doge messer Michele Steno, en l'année 1403, le 9 octobre, je ferai mention de la teneur de la lettre envoyée par le noble homme messer Carlo Zeno, procurateur et capitaine général de mer de quinze galères, dont dix bien équipées, avec lesquelles il avait quitté Venise, et cinq galères armées en Crète. Dans cette lettre, qu'il envoya par un brigantin armé à Modon, et datée du 9 octobre, il s'exprimait textuellement en ces termes :

on trouvera le commentaire lors de la première mention exacte qui en sera faite.

6. Ce n'est pas « capitaine général de mer », mais bien « capitaine du Golfe », qu'était exactement Carlo Zeno, en cette campagne de 1403.

7. Contradiction, sans chercher d'autre point de comparaison, entre ce chiffre de quinze galères, cité dans ce préambule de la Chronique, et le chiffre cité dans la lettre même de Zeno, où l'amiral vénitien s'en attribue seulement onze, nombre établi par toutes les sources classées.

8. *Bregantin*. Brigantin. Navire de petite taille, dont la définition a déjà été donnée à l'occasion des embarcations armées à l'improviste dans le port de Modon, la veille du combat du 7 octobre. Sanuto, dans son passage correspondant (col. 802), dit que la lettre de Zeno fut portée « per un grippo armato in Modone ». La définition du « grip » a été donnée à l'occasion du bâtiment chargé d'espions vénitiens saisi par Boucicaut en vue de Beyrouth.

9. Le texte de cette précieuse lettre de Carlo Zeno, rapport technique et circonstancié du combat, se retrouve dans Sanuto (col. 801-804). Mais avec combien de défigurations, de remaniements, de rajeunissements arbitraires, sans parler de la regrettable abolition des formes spéciales, si attachantes, de l'idiome vénitien ! L'édition de ce document, qui est ici donnée, s'essaye à lui rendre son aspect primitif. Ce document

« Serenysimo principo[1], a la dogal Signoria vostra ve fazo asaver chomo, siandomy qua con galie XI[2] e do vostre de Romania[3], ady VI de questo[4], circha mezody[5], de V galie de fo fato signaly per la guarda de Sapiencia[6]; honde de là de subyto io me levie, andando inverso loro[7] e[8] trovie tre navilii[9] : uno vegnyva da la Chania[10], ly altry do verso da Chorom[11].

s'ajoute, avec un intérêt qui n'a pas besoin d'être défini, au curieux texte, presque de même date, les *Ordeni e Comandamenti* de Pietro Mocenigo, capitaine général de mer à Venise en 1420, publiés déjà par Jal dans son *Archéologie navale*. (Mém. 5, p. 107-133.) Ce remarquable témoignage d'histoire maritime sera ainsi présenté dans le dialecte même et la forme où il fut au moins transcrit par un contemporain. On possédera ainsi, dans toute sa saveur originale et son exacte sincérité, cette œuvre du grand homme de mer vénitien, qui porte si visiblement, d'un bout à l'autre, la marque de la vigoureuse personnalité de son auteur.

1. Les événements dont Zeno va faire le récit, prenant au milieu de la journée du samedi 6 octobre, ayant déjà été relatés, en thèse générale, dans la Chronique, et éclaircis à cette occasion, ne seront naturellement pas commentés ici à nouveau. Les identifications de lieux, de noms ou de termes techniques, et quelques rares passages dont le commentaire pourrait s'imposer prêteront seulement à certaines indications nécessaires.

2. Ce passage de la lettre de Zeno représente la source vénitienne fixant en dernier ressort le nombre des galères de combat de la flotte de Venise, au jour du combat de Modon, conforme au chiffre indiqué par Boucicaut. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XXVI, et Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

3. Les deux « grosses galères » de Romanie et de la Tana, dont la présence a été suffisamment expliquée.

4. Le samedi 6 octobre, veille du combat, date qui a été suffisamment vérifiée.

5. Indication exacte d'heure intéressante à signaler, qui a été utilisée, d'après cette source, dans le commentaire des faits déjà donné à l'occasion du premier récit de la Chronique.

« Très sérénissime Prince, je fais assavoir à votre Seigneurie ducale comment, me trouvant à la tête de onze galères et deux de vos galères de Romanie, le 6 de ce mois, vers midi, la vigie de Sapienza me signala cinq galères; aussitôt je levai l'ancre en me dirigeant vers elles, et trouvai trois navires de com-

6. « La guarda de Sapienza ». La vigie de Sapienza. Un curieux passage du Victorial, l'incomparable récit de la vie d'aventures du Castillan Pedro Nino, comte de Buelna, qui contient de si captivants tableaux de la vie maritime d'alors, décrit ainsi, en cette même année 1403, les signaux de vigie installés à poste fixe, en vue du port de Marseille, sur l'île bien connue de Pomègue. « En avant du port se trouvent des îles dont l'une se nomme Pomègue, où il y a toujours une vigie avec un mât dressé qui a deux voiles basses, l'une de nef et l'autre de galère. La voile de nef est large et carrée; celle de galère est large et triangulaire. La vigie fait le guet, et à chaque navire qu'elle aperçoit venir de la pleine mer elle baisse une des deux voiles, suivant l'espèce des navires ». (*Le Victorial, chronique de don Pedro Nino, comte de Buelna*, par Gutierre Diaz de Gamez, son Alferez (1379-1449), traduit de l'espagnol par le comte Albert de Circourt et le comte de Puymaigre, liv. II, ch. III, p. 155.)

7. Le ms. ajoute : « Dirò da stralto (*sic*) lady, volze. » — (Je dirai de l'autre côté [du feuillet]; tournez.)

8. *E*. Inc. fol. 148 A.

9. *Navilii*. Expression paraissant prise ici dans le sens général de bâtiment de commerce, sans spécification précise. C'est, du moins, dans cette portée que l'emploient couramment les *Ordeni* de Pietro Mocenigo.

10. La Canée, le grand port de la côte nord de l'île de Crète, le plus rapproché de l'extrémité de la Morée et en particulier de Modon.

11. Coron, Korônè des désignations grecques, possession vénitienne comme Modon, port situé sur le versant opposé de la presqu'île de Messénie et s'ouvrant sur le golfe du même nom, de l'autre côté du cap Gallo.

E domandandoly se quely aveva vezudo alguny fusty[1] armady, e per quely me fo resposto de no. Honde io me redusy a Porto Longo[2], che zià iera fra dy; ma puocho apreso, vene la Loredana, la qual io aveva mandada a Modom, circha sol a monte, e diseme chomo l'aveva vezudo VIII° galie[3] aver pasado Chavo de Galo[4], e vegnir inverso per lo Ziaglo[5]; le qual fo XI suo galie[6]. E inchontenente io me levie de porto, per che non me parse chosa segura a lasarse trovar in porto, e viny al Schoio de Sen Nicholò[7] apreso le Chavrere[8]. E là fixi clamar miser lo chapeta-

1. *Fusty*. Expression paraissant également prise ici dans un sens général, celui de bâtiment de guerre, plutôt que dans le sens spécial de fuste, navire dont la définition a été donnée à propos des lins armés en fuste de la flotte ottomane, lors de la campagne de 1396. C'est également dans cette portée générale que l'emploient habituellement les *Ordeni* de Pietro Mocenigo.

2. « Porto Longo ». Porto Lungo, le hâvre échancré sur la côte est de l'île de Sapienza, dont la situation a été décrite, et que les cartes modernes permettent de retrouver exactement dans la désignation de Porto Longona. (Carte de Grèce, de l'état-major français, en 1852.)

3. Il est à remarquer que c'est en faisant route de Modon à Porto Lungo que la galère « Loredana », ainsi détachée par Zeno, peu avant, et rejoignant alors l'amiral, aperçoit la flotte de Boucicaut. Les galères génoises, évaluées à tort par le commandant vénitien à neuf au lieu de onze, se trouvaient donc alors, nécessairement, dans l'ouverture de la passe que la « Loredana » traversait elle-même dans son trajet.

4. « Chavo de Galo ». Le cap Gallo, le cap Acritas des désignations grecques, la plus occidentale des trois pointes terminales de la Morée.

5. « Lo Ziaglo ». Terme qu'il a été impossible d'identifier. Marque marine, nom de passe ou de point à terre situé dans les parages du cap Gallo.

6. On voit que Zeno rectifie ici l'erreur d'appréciation du

merce : l'un venait de la Canée, les deux autres de vers Coron. Je leur demandai s'ils avaient vu des bâtiments de guerre, et ils me répondirent que non. Alors je me rendis à Porto Lungo, qu'il était déjà tard ; peu après, vers le coucher du soleil, arriva la Loredana, que j'avais envoyée à Modon : elle m'avertit qu'elle avait vu neuf galères doubler le cap Gallo et se diriger vers le « Ziaglo » ; en vérité, elles étaient onze galères. Aussitôt je levai l'ancre, parce qu'il ne me paraissait pas prudent de me laisser trouver au port, et je m'en fus au « Roc Saint-Nicolas », près les îles de Cabrera.

commandant de la « Loredana » et rétablit l'effectif exact de la flotte franco-génoise, à savoir onze galères.

7. « Schoio de Sen Nicholo ». Lieu qu'il a été impossible d'identifier rigoureusement, mais qu'on peut placer avec certitude en l'un des îlots situés entre les îles de Sapienza et de Cabrera. Le terme de « Roc Saint-Nicolas » semble la traduction la plus acceptable. Ce vocable de Saint-Nicolas semble assez répandu sur cette côte, car les cartes modernes, entre Modon et Navarin, marquent un ermitage et un sommet désignés sous ce nom, mais dont l'identification avec le point douteux ici en question ne saurait même être discutée. (Carte de l'état-major français en 1852.)

8. « Le Chavrere ». Désignation que le texte de la lettre éditée dans Sanuto transpose en celle de « le Caurere » (col. 802). Il s'agit évidemment ici de l'île de Cabrera et des îlots voisins. — Les cartes conservées, du XIVe au XVIe siècle, marquent cette île sous ce nom de Cabrera ou bien sous un nom approchant. (Mappemonde des frères Pizziganni, de 1367, dans Jomard, *Les Monuments de la géographie*, pl. IX, n° 2 ; carte catalane, de 1375, dans vicomte de Santarem, *Atlas composé de mappemondes et de cartes depuis le XIe jusqu'au XVIIe siècle*, pl. XXX, et dans *Choix de documents géographiques conservés à la Bibliothèque nationale*, feuille 4 ; portulans italiens du XVIe siècle, Bibl. nat., Cartes et Plans, n°s 207, 223, 231, 233, 262, 264, vol. in-fol., rés., 5.) — Les cartes occidentales modernes con-

nio de Romania[1] e tuty i parony[2], domandandoy quelo i pareva devesemo far, chonziò sia chosa che zià le galie iera in mezo el Grixo[3] e vegniva a tera[4] e ierano XI chon el so fano inpiado[5], e vene a Sapien-

tinuent à la désigner sous la même appellation. (Carte de l'état-major français en 1852.) — C'est l'île de Schiza des désignations grecques.

1. *Chapetanio de Romania.* La flotte marchande organisée chaque année pour la Romanie et la Tana ou pour d'autres destinations, sous le contrôle de l'État vénitien, est commandée en chef par un chef d'escadre, qui porte, comme dans les flottes ou divisions navales de guerre, le nom de capitaine. (Voir l'*Introduction.*) Il s'agit ici du chef d'escadre de la flotte marchande de Romanie et de la Tana, qui était, en 1403, Almoro Lombardo, à la personne et aux grosses galères duquel il a déjà été fait allusion.

2. *Parony.* En ce passage de sa lettre, Zeno, par ce terme, pourrait vouloir désigner seulement les « paroni », armateurs, ou plutôt adjudicataires de chaque grosse galère destinée à ces sortes de voyage, et qui étaient astreints, avec certaines responsabilités, à faire le voyage à bord même du navire. (Voir l'*Introduction.*) Le passage s'entendrait alors en ce sens, qu'il fit convoquer, au conseil ainsi tenu, le chef d'escadre de la flotte marchande de Romanie, avec les *deux* « paroni » des grosses galères de cette flotte. — Mais l'expression « tuty i parony » semble exclure cette interprétation, qui ne s'appliquerait en ce cas qu'à deux personnes seulement. Si l'on observe ce fait, que nulle part Zeno, dans sa lettre, n'emploie le terme de « sovra comiti », en joignant cette remarque à la précédente, on pourra penser que cette expression de « paroni », ici employée, est équivalente, dans l'esprit de Zeno, à celle de « sovracomiti », le terme de « paroni » s'employant peut-être à Venise, en langage courant, dans cette acception plausible. Le passage s'entendrait alors en ce sens, qu'il fit convoquer le chef d'escadre de la flotte marchande de Romanie et *tous* les commandants des galères de combat du gros de la flotte vénitienne, sens beaucoup plus admissible. — Il faut se garder de con-

Là, je fis appeler messire le capitaine de Romanie et tous les patrons, et leur demandai ce qu'ils croyaient que nous dussions faire, les galères étant déjà à la hauteur de Grizi, venant à terre, au nombre de onze,

fondre cette acception du mot « paron » : d'abord avec celle du *paron* armateur de galère de commerce, qui vient d'être définie ; puis avec celle du *paron* commandant d'une coque de guerre vénitienne, que la Chronique va mentionner dans un prochain passage ; ou avec celle du *paron* commandant de galère génoise, que la lettre de Zeno va signaler tout à l'heure ; ou bien encore avec celle du *paron* occupant à bord de la galère vénitienne, plus tard, un grade inférieur disjoint des fonctions générales du « comito » ou maître d'équipage. (Sur cette dernière charge, voir Traité du gouvernement de Venise, ch. xcv, dans Michel Perret, *loc. cit.*)

3. « El Grixo ». Désignation que le texte de la lettre éditée dans Sanuto transpose en celle (*sic*) de « El Guso » (col. 802). Il s'agit évidemment ici du point désigné sous le nom de « Grixo », ou d'un nom approchant, par les cartes conservées des xiv[e] et xv[e] siècles. (Mappemonde des Pizziganni, dans Jomard, *Mon. de la géographie*, pl. IX, n° 2 ; portulans italiens de 1384 à 1434, dans Santarem, *Atlas*, pl. XL, n° 5.) Les cartes occidentales modernes, entre le cap Gallo et Modon, sur les pentes du mont Hagios Demetrios, tombant à la mer, portent une localité du nom de « Grizi », qui semble bien équivalente à « El Grixo ».

4. L'indication donnée ici par Zeno, à savoir que la flotte de Boucicaut, à ce moment, se trouvait par le travers du lieu d'El Grixo, ou bien à mi-chemin de la passe d'El Grixo, semble marquer que les galères franco-génoises faisaient route dans le chenal régnant entre Cabrera et la côte de Morée, en serrant la terre, et ne cherchaient pas à doubler Cabrera par sa pointe du large.

5. Cette phrase de Zeno semble marquer que chaque galère, en l'occurrence, portait son fanal. En principe, dans toutes les marines, à cette époque de l'histoire maritime, le port du fanal, en poupe, en temps de navigation normale, semble avoir été

cia[1], e là mese fero[2] e stete tuta la note[3]. E per mie chapetanio e parony termenasemo star quela note là, e metesemo ben a ponto, e hordeniemo de fornirme de piere[4], e la maitina vegnir a Modom e schuoder le do galie grose, e puo andar a le dite galie de Zenovexi; e chusy fesemo. Le galie de Zenovexi stete tuta quela note a Sapiencia con el so fano inpiado, e fo tanta soperbia in quely, che nesuna noticia non me sope far del so eser là (my avy[5]), (per[6]) la qual chosa sopy per una barcha[7] che me manda miser Almorò Lonbardo là hò

l'attribut du commandement supérieur. Le texte du Victorial contient à ce sujet, exactement pour la même époque, le curieux passage suivant, se rapportant à l'an 1405 et à la jonction des galères françaises de Charles de Savoisy avec les galères espagnoles de Pedro Nino dans les eaux de la Rochelle. « Quant à messire Charles, il était si courtois chevalier qu'il consentit à reconnaître Pedro Nino pour capitaine et lui dit de faire allumer le fanal de poupe sur sa galère, suivant la coutume du chef d'escadre, l'assurant qu'il obéirait à ses signaux aussi exactement que ses propres galères ». (*Le Victorial*, liv. II, ch. XXIX, p. 271.) Seule, selon cette règle, la galère capitane eût porté un fanal. Mais il semble acquis également qu'en certains cas, notamment quand le chef d'escadre tenait à conserver tous ses bâtiments dans sa main, chaque galère devait aussi porter un fanal de poupe. C'est une disposition de cet ordre que Zeno semble indiquer. — Quant à l'expression de « fano impiado », qu'emploie ici la Chronique, elle représente l'expression technique vénitienne d'alors. Sur ces questions, voir les articles 8 à 11 des *Ordeni* de Pier Mocenigo. (Jal, *Arch. nav.*, mém. 5, p. 119-121.)

1. « Devant la ville de Modon, de coste une isle qui est appellée l'isle de Sapience ». (*Livre des faicts*, part. II, ch. XXV; Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 66 r°, col. 2.) Ce mouillage de Boucicaut devait donc être situé plus vers la terre ferme que vers le large.

2. *Mese fero*. Expression que traduit littéralement l'expression caractéristique, toujours en cours en Méditerranée, « jeter

avec leur fanal allumé; elles coururent vers Sapienza, et là jetèrent le fer et se tinrent toute la nuit. Moi capitaine et les patrons nous décidâmes de nous tenir là cette nuit; nous nous mîmes bien en point, et nous prîmes parti de nous fournir de pierres, et, au matin, d'aller à Modon, pour en emmener les deux grosses galères, puis d'aller ensuite à la rencontre des galères génoises; et ainsi fîmes-nous. Les galères génoises restèrent toute cette nuit-là à Sapienza, leur fanal allu-

le fer », pour « jeter l'ancre ». — « Quant il fu là, il fist getter le fer et ancrer celle part », dit le Livre des faicts. (*Ibid.*, id.)

3. Les manœuvres simultanées des deux escadres ont été exposées lors du récit de ces faits donné par la Chronique même. Il est à bien remarquer que la connaissance du changement de mouillage opéré par Zeno, la nuit tombée, de Porto Lungo au Roc Saint-Nicolas, a complètement échappé à Boucicaut, qui, sans doute masqué par la côte de l'île de Sapienza, le long de laquelle on vient de le voir jeter l'ancre, croit son adversaire toujours à Porto Lungo, et qui, néanmoins, ne cherche pas à l'attaquer dans ce fond de port dont Zeno vient lui-même de reconnaître les dangers.

4. Un des articles des *Ordeni* de Pietro Mocenigo porte la prescription suivante, corroborée par d'autres règlements antérieurs : « Item tute le galie debia eser fornide di piere da man de soto e per coverta ». (Art. 15 et suiv.; Jal, *Arch. nav.*, mém. 5, p. 131.) Il semble bien qu'il s'agit là de pierres à main, galets ramassés sur la plage, destinées à être lancées à bras, plutôt que de boulets de pierre proprement dits. Zeno semble, d'après son dire, avoir fait cette provision à même le Roc Saint-Nicolas. Pour qu'il s'agît de boulets de pierre, il faudrait admettre qu'il en eût fait transporter de Modon par des bâtiments de charge, ce qu'il ne paraît pas exprimer.

5. *Sic in ms.*

6. *Sic in ms.*

7. *Barcha.* Expression prise ici dans le sens générique d'embarcation annexe de grand bâtiment.

che io iera[1], mi ny[2] chastelany[3]. Per lo simel la maitina se levasemo del dito schoio, vygnando verso Modom per trovar le do galie grose segondo l'ordene dado, e vignando deschovrisemo quele galie che iera puocho avanty partide senza aver fato noticia del vegnir a my[4]. A tuty parse uno signal de mal anemo e de mal voler che ly avese inchontra la vostra Signoria, per respeto el dano e la robaria che quely de aveva fato a Baruto, esiando vegnudy in chaxa nostra; ma se quely avese abudo bon anemo, de deveria aver voiudo parlar chon my ho chon el chastelan[5] per caxon de la dita robaria. Honde veziando my quely eser partidy, tulsy le do galie grose con my in conpagnia, segundo la delyberacion fata, e seguy i dity andando a remo. Le qual zià quele iera alongado per mia VIII[6] sovra la bocha del Zionclo[7], e veziando le

1. On voit que c'est Almorò Lombardo, chef d'escadre des galères de Romanie, revenu du Roc Saint-Nicolas à Modon, qui, au cours de ce dernier trajet, s'est rendu compte de la situation de la position de Boucicaut le long de l'île de Sapienza. La mention contenue dans la lettre de Zeno concorde absolument avec le récit du Livre des faicts. « Tantost que ce (le mouillage le long de la côte de Sapienza) fu fait, vint une espie des Veneciens en une barque où il avoit v ou vi hommes, lesquieulx pour savoir le couvine du mareschal et veoir s'il se doubtoit de riens et en quel arroy il estoit... » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, ch. xxv, fol. 66 r°, col. 2.)

2. *Sic in ms.*

3. « Chastelany ». Faut-il entendre par là les deux châtelains de Modon et de Coron? On a vu celui de Modon recevoir des ordres pour l'armement des petits bâtiments disponibles du port. De Coron étaient venus nombre de gens d'armes. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

4. A remarquer comment Zeno aperçoit alors la flotte franco-génoise. Tout ceci prouve bien que le lieu de l'ancrage de nuit

mé, et telle fut leur insolence qu'elles ne daignèrent aucunement m'aviser de leur présence, moi ni les châtelains : j'en fus informé par une barque que m'envoya messer Almorò Lombardo là où j'étais. Au matin, nous levâmes en même temps l'ancre dudit Roc, allant vers Modon pour y retrouver les deux grosses galères, selon l'ordre donné, et, en y allant, nous découvrîmes les galères génoises qui étaient parties peu de temps auparavant, sans m'avertir aucunement de leur venue; cela parut à tous un signe de leurs mauvais sentiments et de leur mauvais vouloir envers votre Seigneurie, à cause du dam et pillage qu'ils avaient fait à Beyrouth et de leur incursion sur notre territoire; s'ils avaient été animés de bons sentiments, ils auraient dû demander à parler soit à moi soit au châtelain, au sujet de ce pillage. Les voyant partis, je pris les deux grosses

de Boucicaut devait être situé le long de la partie de Sapienza la plus rapprochée de la terre ferme.

5. C'est du châtelain de Modon seul qu'il s'agit manifestement ici.

6. La Chronique, dans son récit antérieur, a dit dix milles; Sanuto, la rectifiant, sept (col. 790); Boucicaut, deux, trois ou neuf. (*Livre des faicts*, en son récit, part. II, ch. xxvii, et Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)

7. « La Bocha del Zionclo ». Ici se rencontre, pour la première fois, la mention de ce point de Zionchio, dont la situation ne paraît pas avoir encore été déterminée dans les divers récits du combat de Modon. — Au nord de Modon, échancrant la côte de Morée, se voit, comme on l'a dit, la rade désignée sous le nom de Navarin, dénomination transitoire que tend à remplacer celle de Pylos, rade fermée par l'île de Sphactéria. Au fond de cette rade, toutes les cartes, du xiv[e] au xvi[e] siècle, offrent un point désigné sous le nom de « Zionchio », de « Giongo », ou d'un nom approchant. (Carte génoise de Pier Visconti, de 1318, dans Jomard, *Mon. de la géographie*,

dite galie seguirse, subito cala e chomenza a vegnir inverso de mi[1]. Io certo m'imagignie, quando i dity chala, che miser Buzicaldo volese mandar una galia a mi segondo luy fexe una altra fiada; la qual io amigevelmente io aveva rezevuda e aveva remandada una altra a luy, e puo se avesemo achostado, a fim che con tranquylitade e paxie s'avese trovado qualche bom muodo sovra el fato de quela robaria. E inchontenente levie l'ensegna[2] segondo l'ordene nostro[3]; ma so arogancia (fo), ho de quely suo consyery[4], fo tanta, che quely bem in ponto e in hordene vene inverso de my chon gran vigoria. Nuy veziando chusy che altro non se podeva far, verilmente andesemo inchontra de loro, e chusy se investisemo insenbre, loro e nuy, e nuy e loro chon grandisimo ardir. De che chomenza

pl. IX, n° 6, et dans Santarem, *Atlas*, pl. XXIX, n°s 2 et 4; carte marine Pisane, du XIVe siècle, dans Jomard, *loc. cit.*, pl. XI, et dans *Choix de doc. géographiques*, feuille 2; carte catalane de 1375, dans Santarem, *Atlas*, pl. XXX, et dans *Choix de doc. géographiques*, feuille 4; portulans italiens de 1384 à 1434, dans Santarem, *Atlas*, pl. XL, n° 5; portulans italiens du XVIe siècle, Bibl. nat., Cartes et Plans, n°s 207, 233, 262, 264.) C'est le « port de Jon », dont parle à deux reprises Boucicaut dans son Défi. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*) — En parlant ici de la « Bocha del Zionclo », — forme vénitienne équivalente à Zionchio, — Zeno semble préciser la passe par laquelle la rade de Navarin débouche vers la haute mer, au sud ou au nord de l'île Sphactéria, qui en barre l'entrée. — Boucicaut, en l'espèce, ne semblait donc pas faire la route directe de Gênes, mais plutôt celle de l'entrée de l'Adriatique, autrement inquiétante pour les Vénitiens. Ce point est important à dégager.

1. Défi de Boucicaut (*loc. cit.*) : « Fis torner les proes de mesdictes galées envers vous ». Zeno paraît aussi, comme Boucicaut, avoir marché quelque temps à la voile et n'avoir amené

galères en ma compagnie, selon qu'il avait été décidé, et je les suivis à la rame. Ils s'étaient déjà éloignés de huit milles au large vers la bouche de Zionchio ; voyant que les galères les suivaient, ils amenèrent aussitôt les voiles et commencèrent à venir à ma rencontre. Je m'imaginais, certes, quand je les vis s'arrêter, que messire Boucicaut voulait m'envoyer une galère (comme il avait déjà fait une fois, où j'avais amicalement accueilli cette galère et lui en avais renvoyé une autre), et que nous nous serions accostés, afin de trouver, tranquillement et pacifiquement, quelque bon arrangement sur le fait de ce pillage. Aussitôt je levai l'enseigne, selon notre règlement; mais telle fut son arrogance, ou celle de ses hommes de conseil, qu'ils s'avancèrent vers moi, en bon point et en ordre, avec

qu'à la fin de la chasse, pour préparer son branle-bas de combat, pour « faire armes sur couverte », selon la classique expression de ces mers.

2. *L'insegna*. Inc. fol. 148 B.

3. Les *Ordeni* de Pier Mocenigo contiennent à cet égard de curieuses prescriptions. Ce signal de combat paraît s'exécuter en hissant au-dessus du fanal de poupe le pavillon personnel du commandant, avis équivalent à l'ordre de faire immédiatement sur chaque galère « armes sur couverte ». (Art. 15 et suiv., dans Jal, *Arch. nav.*, mém. 5, p. 127-128.)

4. *Consiery*. Hommes de conseil. Dans toutes les marines d'alors, outre le commandant du navire, galère ou voilier, il semble établi qu'il se trouve toujours à bord, à ses côtés, un ou plusieurs « hommes de conseil », dont le nom indique suffisamment les fonctions. (Jal, *Gloss. naut.*) — A Venise, chaque galère, la capitane comme les autres, en comptait un. (*Traité du gouv. de Venise*, ch. xcv, dans Michel Perret, *loc. cit.*) — A Gênes, un règlement de 1341 en imposait quatre à bord de la capitane des « voyages de marchandise » génois. (Jal, *Gloss. naut.*)

la bataia aspra e forte tra una parte e l'altra; la qual dura preso IIIᵒ hore, e per fermo may non fo vezudo sy dura bataia. A le parfim, amezando la gracia de miser Domenedio e del Vanzelista miser San Marcho, nuy schonfizesemo tre suo galie, e VIII de schanpa molto mal in hordene, e de feridy e morty asay; e se tuty i nostry avese fato el so dever, non de schanpava galia via. Honde i dity nostry, se Dio me manda a Veniexia con sanitade, io suplicerò a la Signoria voia far inquixicion per ly suo avogadory del comun[1], a fim ch'el sia punidy quely che sta chaxion de no me aver lasado conplir plena vituoria[2]. Quele galie schanpade io non puty seguir per moltysimi feridy de le galie che se azufa, chomo che al ziorno iera stanchy.

« De my chomo io l'abia fato, non churo de scriverlo, per chaxon de mi fato fesy palexe, che ognomo de vete palexemente che [andando] mi inverso la galia de miser Buzicardo, la qual su quela aveva plù de CC LXXX in CCC chonbatadory, inchadenieme chon quela; averiala sbaratada tuta, ma subito me vene do altre galie, una avanty l'altra, a investirme, una a

1. « Avogadori del comun ». Terme qu'on trouvera commenté ci-après, lors de la suite donnée à la plainte de Zeno.

2. Zeno va revenir dans un prochain passage de sa lettre

grande vigueur. Nous, voyant qu'il n'y avait rien autre à faire, nous allâmes courageusement au devant d'eux, et ainsi nous nous attaquâmes l'un l'autre, eux et nous et nous et eux, avec une très grande ardeur. Alors commença la bataille, âpre et forte, entre l'un et l'autre parti : elle dura près de quatre heures, et, de vrai, jamais ne fut vue si dure bataille. A la parfin, par le moyen de la grâce de messire Damedieu et de messire saint Marc l'Évangéliste, nous déconfîmes trois de leurs galères, et huit s'échappèrent en fort mauvais point, avec beaucoup de blessés et de tués; et si tous les nôtres avaient fait leur devoir, pas une galère n'échappait. C'est pourquoi, pour ce qui concerne les nôtres, si Dieu me permet de rentrer sain et sauf à Venise, je ferai supplique à la Seigneurie qu'elle veuille faire faire une enquête par ses « avogadori del comun », afin que ceux-là soient punis, qui m'ont empêché de remporter pleine victoire. Je ne pus poursuivre les galères qui s'étaient échappées, à cause du très grand nombre d'hommes blessés sur les galères qui avaient pris part au combat, et aussi parce que, de ce jour, les nôtres étaient las.

« La façon dont je me suis conduit, je n'ai cure de l'écrire, parce que ce que j'ai fait, je l'ai fait manifestement, et tous ont manifestement vu que je me tournai contre la galère de messire Boucicaut, qui était montée par plus de 280 ou 300 combattants. Je m'enchaînai sur elle, et j'en serais entièrement venu à bout, s'il n'était arrivé tout de suite deux autres ga-

même sur cette conduite de certains de ses commandants de galère, à laquelle la Chronique a déjà fait allusion dans sa première reprise.

pruovo, l'altra sul quart[r]ier de pope da lady destro[1]; che tanto che durando la bataia per plù d'una hora con tre galie quely amonta su la mia galia e sbaratame infina al fogon[2], vignando el so tronbeta chon do bandiere. El piaxete a Dio e al bom anemo dy mie, tra i qual el mio armiraio[3] chomo uno lion e ly altry se reseno apreso el fogon, fo adeso taiado per peze el so tronbeta con v altry che iera montady, e dy i altry rebatudy a l'aqua romaxi libero. In quela burdega fo morty tuty i mie prodiery[4], e tanto fo la chalcha ch'io avy, ch'el se ronpe la partegeta da lady senestro, e molty chazete in l'aqua[5]. E da rechavo inchomenza la bataia, e may non vene algum a sechorerme, salvo miser Lunardo Mozenigo, che me iera da lady, che aveva investido una galia e mal menada;

1. Expression qui se comprend d'elle-même. (Jal, *Gloss. naut.*, art. Quartier de poupe.) Une galère, dans le sens de sa longueur, est divisée en trois sections ou *quartiers*, le quartier de proue à l'avant, le quartier de mesaine (mezzania) au milieu, le quartier de poupe à l'arrière. (*Ibid.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.)

2. *Fogon*. Le foyer, la cuisine du navire. Terme que le vocabulaire français désigne couramment par celui de « Fougon ». (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.) Dans les galères vénitiennes, au moins à la fin du xv° siècle, le fougon paraît avoir été généralement situé vers le tiers de la longueur du bâtiment, vers l'arrière, par conséquent vers le point de jonction du quartier de mesaine et du quartier de poupe, et du côté de la bande de dextre. (*Fratris Felicis Fabri Evagatorium*, éd. Hassler, t. I, p. 119.) — Le Fougon était un des principaux points de repère du bâtiment. Ainsi, c'est du fougon que se faisaient plusieurs des signaux de nuit, à l'aide de fanaux superposés ou accolés. (Art. 10 des *Ordeni* de Pier Mocenigo, dans Jal, *Arch. nav.*, mém. 5, p. 121.) C'est encore le fougon qui marquait, sur la capitane, le point que nulle galère ne devait dépasser dans l'ordre de route. (*Ibid.*, art. 15 et suiv., p. 131.)

lères, l'une devant l'autre, pour m'attaquer, l'une à la proue, l'autre sur le quartier de poupe, du côté droit, de sorte que, durant la bataille, pendant plus d'une heure, les ennemis, avec trois galères, firent assaut à la mienne et me refoulèrent jusqu'au fougon, leur trompette s'avançant même avec deux bannières. Il plut à Dieu et au bon courage des miens (parmi lesquels mon amiral [qui se conduisit] comme un lion, et les autres qui se rallièrent près du fougon) que sur-le-champ fût taillé en pièces le trompette avec cinq autres hommes qui étaient montés à bord; les autres furent jetés à l'eau, et je fus délivré. En cet abordage furent tués tous mes gens de proue, et tel fut l'assaut que je subis, que la parteguette se rompit du côté gauche, et que beaucoup de gens tombèrent à l'eau. Derechef

3. *Armiraio*. Peu de vocables ont varié de façon comparable à ce terme. A cette époque, dans la marine vénitienne, l' « amiral » est simplement l' « homme de conseil », le conseiller pratique de manœuvre et de route, embarqué à bord de la *galère capitane*, où il portait un nom différent de l' « homme de conseil » des autres galères. C'est ce qu'exprime très nettement le Traité du gouvernement de Venise : « Après, à la gallée du capitayne, il y est députté ung des premiers mariniers qui soit trouvé à Venise, sous le nom d'admiral, et semblablement aux aultres gallées il y est députté par chascune ung soubz nom de hommes de conseil ». (*Traité du gouv. de Venise*, ch. xcv, dans Michel Perret, *loc. cit.*)

4. *Prodiery*. Rameurs d'avant, hommes d'armes placés à la proue, officiers de manœuvre marine dont le poste était à l'avant. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.) Dans cette dernière acception, le terme français de « prouiers » est d'emploi courant.

5. *Partegeta*. Parteguette. Pièce de bois léger (pertichetta), servant, sur les côtés d'une galère, à supporter les arbalètes et par conséquent employée comme garde-corps. (Jal, *Gloss. naut.*)

che lasando quela, vene chon la pope[1] per acostarse a una de le galie che me iera adoso. Honde miser Buzichardo se chomenza a retrarse, e se'l fose vegnudo uno brigantin, no che una galia, a investirlo, quando el se chomenza a retrarse, luy iera prexon, per chaxion, questo vete hognomo, quando elo se sbaratava da nuy, e' non vogava[2] da una banda holtra remy xx, e fexe che i balestrieri suo tolse el remo in man per andarsene, zioè in quelo ch'el se sbaratava da mie, perche plù el non podeva, abiando una altra galia, chomo ve scrivo, sul quartier destro[3], puty ase clamar alguny ch'io non mentovo[4], chy fose chy andese a investir miser Buzicardo. E per Dio vero, io stity su la galia a le man plù de do hore, e bem el demostra ch'io non sun xxx in galia che tuty non sia feridy, e morty xiiii in xv. Regracio Dio che me chonciede tanta gracia quanta fo! Se sbaratasemo da tanta chalga quanta io avy da tre galie, fixi grandisima defexa, e se quely fose stady soly Zenovexi, quely avesemo schonfity e roty al primo trato.

On conçoit facilement la gravité de la brusque rupture signalée ici par Zeno comme s'étant produite au fort de la presse du combat.

1. En voguant à reculons, en faisant « scier », selon l'expression propre, toujours partout en usage, de cette manœuvre d'avirons. Manœuvre de Leonardo Mocenigo qui se comprend d'elle-même.

commença la bataille, et personne ne vint à mon secours, sauf messer Lionardo Mocenigo, qui était sur mon flanc, et qui avait attaqué et malmené une galère; l'abandonnant, il vint par la poupe, afin d'aborder une des galères qui m'attaquaient. Alors messire Boucicaut commença la retraite; et, s'il était venu un brigantin, pas même une galère, pour l'attaquer, lorsqu'il commença sa retraite, il était pris. Car (tous l'ont vu), au moment où il se dégageait de nous, ne voguant que d'un bord, avec vingt rames au plus, et obligé de faire prendre à ses arbalétriers rames en main pour s'éloigner; au moment, dis-je, où il se dégageait de moi, parce qu'il n'en pouvait mais, comme j'avais une autre galère (ainsi que je vous l'écris) sur le quartier droit, je pus héler de toutes mes forces certains que je ne désigne pas, pour aller à l'attaque de messire Boucicaut. Voire Dieu, je fus sur ma galère pendant plus de deux heures aux prises avec l'ennemi, et bien le prouve que je n'ai pas trente hommes de ma galère qui ne soient blessés, et que de morts j'en ai quatorze ou quinze. Je remercie Dieu, qui m'a concédé si grande grâce comme il a fait! Nous nous dégageâmes de tel assaut que j'eus de trois galères; je fis très grand'défense, et s'il n'avait tenu qu'aux seuls Génois, nous les aurions déconfits et mis en déroute au premier choc.

2. *Vo-gava*. Des. fol. 148 B. Inc. fol. 149 A.

3. *Quartier*. Expression prise ici dans le sens général de bord, sans spécification de partage dans le sens de la longueur du bâtiment.

4. Le manuscrit portait d'abord : « Ch'io non *termeno* chy fose. »

« Apreso digo, Serenisimo principo, io ve ho manifestado a ponto la chosa chomo l'è stada a la Signoria vostra. Dy faty mie e dy i altry non ve scrivo, perchè puocho de poso dir, per chaxion io aveva tanto da far de mie faty, che puocho atendeva a i altruy[1]. E Dio perdona a chy d'abudo[2] la cholpa a nonn aver fato el so dever in chy iera questo fato! E io li o dito, in prexencia soa, che per certo a mia posa la Signoria vostra farà veder e chognoser de chy cholpa è sta questo fato[3].

« La chaxion a mie, che me mose a seguir quele galie, sum stade questa (*sic*) : prima, de hobedir el chomandamento de la vostra Signoria, la qual per adeso non replicho, perche a vuy e a tuty sum manifesto; la segunda, per chonservar l'onor e la fama vostra, chonziò sia che abiando fato quele galie chotanto dano e robaria a y vostry e chon tanto regoio esiando quely vegnudy in chaxa vostra, e non ly abiando seguidy e lasady chusy andar, seria stado puocho honor de la Signoria vostra, per chaxion che a tuto el mondo è manifesto el dano avemo da loro rezevudo, e averia reputado grandisima viltade loro de tute le vostre galie, trovandose in pluy numero e pluy avantezade, a non aver seguido nuy quelo holtrazo, perche questo caxo serà grandisima chaxion a i Zenovexi

1. Zeno oublie, en effet, de parler d'une manœuvre exécutée sur ses ordres et dont la tradition vénitienne, au moins, paraît avoir conservé le souvenir. Il aurait fait abattre ses voiles sur la galère de Boucicaut, en encombrant ainsi son pont et en la mettant dans une gêne manifeste. C'est l'épisode que représentait la peinture d'Antonio Vassilachi, dit Antonio Aliense (1556-

« Or, dis-je, sérénissime Prince, que j'ai déclaré de point en point à votre Seigneurie l'affaire telle qu'elle s'est passée. De mes faits et de ceux des autres, je ne vous écris rien, parce que je n'en puis dire que peu de chose, ayant eu tant à faire pour ma part, que je ne pouvais guère être attentif à ceux des autres. Que Dieu pardonne à ceux qui se sont rendus coupables de ne pas faire leur devoir! Je leur ai dit en plein visage que certes, autant que je le pourrai, votre Seigneurie ferait voir et connaître qui avait été coupable en cette occasion.

« Quant aux raisons qui m'ont mû à poursuivre ces galères, les voici : je voulais tout d'abord obéir à l'ordre de votre Seigneurie; je n'y reviens pas ici, puisque c'est chose manifeste à vous et à tous; ensuite sauver votre honneur et renommée, après le fait du dam et pillage que ces galères avaient infligé aux vôtres, avec une telle insolence, jusque sur votre propre territoire. Si, au lieu de les poursuivre, je les eusse laissés aller, c'eût été de peu d'honneur à votre Seigneurie; car tout le monde sait le dommage que nous avons reçu d'eux, et eux-mêmes auraient réputé à grand'vilenie à toutes vos galères, qui se trouvaient être plus nombreuses et mieux équipées, de ne pas avoir donné suite à cet outrage; car cette affaire ensei-

1629), de l'école de Véronèse, décrite par Francesco Sansovino comme figurant dans la salle du grand conseil, à laquelle il a déjà été fait allusion. (*Venetia descritta,* liv. VIII, p. 358.)

2. « D'abudo ». Lire : « De ha abudo ».

3. La suite de la plainte effectivement déposée par Zeno au gouvernement vénitien va être exposée plus loin dans le récit même de la Chronique.

a non aver tanto regoio in robar in hogno luogo e desprixiando chomo i feva per ogno ziorno quely, e per forma abiando provado l'anemo e l'ardir nostro, se guarderà a no pretender vera alguna chusy lizieramente chontra de nuy, ma senpre serà contenty de star quiety a raxiom.

« Ly[1] prixiony che sum da far mencion a la vostra Signoria, prima e tre patrony[2], zioè miser Piero e miser Chosme de Grymaldo e miser Lunardo Saul[3] e miser Chaxan Doria, che questo andava chonsier in le parte de Levante[4], e altry pluxor de non far conto; ma dy homeny da remo e de piè da CCCC in suxo, de Franzeschy molty d'è prexi, ma notabely, e prima miser Zian Castelmorant[5], miser Alvixe de Normandia[6] e chon altry pluxor suo chavaliery. »

Partandose[7] molty schonfity e mal menady quely

1. *Ly*. Inc. fol. 149 B.

2. *Patrony*. Les commandants de galère génois commandant les trois galères de Gênes capturées par les Vénitiens. « Paron » est ici pris dans un nouveau sens, celui que signifiait peut-être ce terme, techniquement, dans la marine génoise.

3. La galère génoise commandée par Lionardo Sauli, l'une des trois prises vénitiennes, paraît avoir été fortement éprouvée dans son meurtrier abordage avec la « Pisana » de Venise, dont la première narration de Sanuto mentionne, au cours du combat, l'intelligente et audacieuse manœuvre (col. 788-789).

4. « Chonsier ». C'est-à-dire membre du conseil de gouvernement d'une des possessions génoises du Levant, rouage analogue aux conseils de gouvernement vénitiens qui ont été mentionnés.

5. Jean de Châteaumorand, le lieutenant de Boucicaut déjà mentionné par la Chronique.

gnera aux Génois à n'être pas si insolents que de piller en tout lieu et de nous mépriser comme ils faisaient journellement; et maintenant que nous leur avons prouvé nos sentiments et notre vaillance, ils se garderont de rien prétendre aussi facilement contre nous et se résoudront à se tenir désormais tranquilles comme de raison.

« Les prisonniers que je dois mentionner à votre Seigneurie sont d'abord les trois patrons, messer Pietro et messer Cosimo Grimaldi, et messer Lionardo Sauli, puis messer Cassiano Doria, qui se rendait comme conseiller en Levant, et plusieurs autres de peu de compte. Quant aux rameurs et aux gens de pied, plus de quatre cents; beaucoup de Français, dont les plus notables sont messire Jean de Châteaumorand, messire Louis de Normandie et plusieurs autres chevaliers. »

Les ennemis une fois partis, très déconfits et mal-

6. A prendre à la lettre cette mention de la lettre de Zeno, identique dans le texte de Sanuto (col. 804), on voit mal quel personnage pourrait répondre à cette désignation singulière. — De tous les notables compagnons français de Boucicaut dans cette expédition, un seul semble avoir porté le prénom indiqué ici par la lettre de l'amiral vénitien. Ce qui pourrait permettre de supposer, sous la défiguration de « miser *Alvixe* de Normandia », le personnage réel de *Louis* de Culant, d'une branche des sires de Culant en Berry, plus tard amiral de France au nom du roi Charles VII, comme successeur de Robert de Braquemont, vers 1422. (P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. VII, p. 810, 835.)

7. Cet exposé des suites du combat de Modon, en continuation immédiate de la lettre de Carlo Zeno, se retrouve dans Sanuto, également en continuité immédiate avec la lettre (col. 804-805).

chon quele VIII galie de Zenovexi[1], e abudo miser Charlo Zem la vituoria, lo dito se ne vene el di sequente a Modom, e fexe medegar tuta la zurma[2] de homeny feridy e deschargar quele tre galie prexe, in le qual fo trovado molto aver sotil de arzenty e denery, e apreso da pondy L de tute raxom specie : prima fo XI de pevere, XXVIII de zenzemy, V de garofaly, VI de chanele[3]. E tute fo chonservade soto bona clave in le man del predito chastelan e suo consiery[4], soto bola de chomun hordenadamente. Tra i qual adevene per i suo Zenovexi prixiony protestando al rezimento de Modon, digando loro queste marchadantie prexe eser stade dy i achaty faty per loro a Famagosta, e non de robaxiom eser fato in Baruto; ma a quely fo ly resposto queste tute chose se salveria, domentre tanto fose chognosuda questa eser la propia veritade[5].

1. Ces événements et les suivants, que la Chronique se plaît à raconter ici pour la seconde fois, ayant déjà été commentés dans la première reprise, aucune critique n'en sera de nouveau faite ici. On se contentera d'indiquer les détails non portés dans la première narration et d'inscrire le commentaire strictement indispensable.

2. *Zurma*. La chiourme, en principe, est l'ensemble des rameurs, et c'est seulement par une extension facile à saisir que ce terme, à une époque relativement moderne, s'est trouvé appliqué et exclusivement réservé à des condamnés. La chiourme, au XVe siècle, à Venise au moins, est entièrement composée d'hommes libres, généralement recrutés à la côte de Dalmatie. Le Traité du gouvernement de Venise, parlant de la chiourme des galères de marchandise, dit expressément qu'elle est embauchée par le « paron » adjudicataire, au salaire moyen de un écu par mois. (Ch. XCV, dans Michel Perret, *loc. cit.*) Les

menés, avec les huit galères génoises, messer Carlo Zeno, demeuré victorieux, s'en vint le jour suivant à Modon, fit donner des soins à tous les hommes blessés de la chiourme et décharger les trois galères capturées, où furent trouvés de menus objets d'argenterie et des espèces monnayées, et, en outre, environ cinquante ballots d'épices de toute sorte : d'abord, onze de poivre, puis cinq de clous de girofle et six de cannelle. Le tout fut remis, sous bonne clef, aux mains du châtelain et de ses conseillers, sous le sceau de la république, régulièrement. Entre temps advint que les prisonniers génois adressèrent une protestation au gouvernement de Modon, assurant que les marchandises saisies avaient été achetées par eux à Famagouste et ne provenaient pas du pillage de Beyrouth; réponse leur fut faite que rien de tout cela ne serait perdu pour eux, si l'on venait à reconnaître que telle fût la propre vérité.

hommes de chiourme employés sur les galères de marchandise à destination de l'Angleterre formaient une confrérie qui avait son lieu de sépulture dans l'église de North-Stoneham, auprès de Southampton, où subsiste une inscription de 1491. (Rawdon Brown, *Calendar of State Papers relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice* (1202-1580), t. I, Préface, p. LXIV, dans coll. des *Calendars of State Papers*.)

3. Énumération tronquée par Sanuto, qui en donne seulement le chiffre total, mais dont la Chronique recueille ici les éléments avec une minutieuse et caractéristique précision.

4. Le châtelain et le conseil de gouvernement de Modon, analogue au conseil de gouvernement de Crète, qu'on a vu adjoint au duc de Crète.

5. Les renseignements contenus dans cet alinéa ne figuraient pas dans la première reprise de la Chronique.

Dapuo[1] fo tanta la paura loro aveva, e per chontinio, a le spale, separandose galie tre da quele oto, le qual ande in Romania, e anchor v de miser Buzicaldo, chomo ho dito per avanty, andè a Zenova, che may quele non inpia el so fano per paura de miser Carlo, che lo dito non i fose a le spale[2]. E chon vero non de seria schanpado hom de quele, che non fose stado prixon. Ma Christo perdony a chy chaxion fo de quely sovrachomity che non fery! Conziò sia che quele seria stade tute prexe, perche non de seria seguido tanto dano quanto dapuo per questa chaxion de avene.

A dy vii d'otubrio de M CCCC III° se party le sovrascrite v galie de Zenovexi molto mal in hordene per retornar a Zenova[3]; ma volse l'aventura i trova una nostra galia de le mexure grose, charga de remezo e monycion de bischoto, e avela a grando ingano, demostrandoly l'insegna de San Marco[4], per tal muodo che questa acostandose, chomo avemo dito per avanty, quely l'ingana, toiando la municion e la panaticha, per lo gran senestro che quely aveva, che molto al vero ly aveva bexogno[5].

Dapuo[6] avesemo per nuove che i diti Zenovexi, veriziando chon tre suo choche spinarize in[7] questo

1. Toute la partie de cette reprise du récit de la Chronique se trouve supprimée, jusqu'à indication contraire, dans la narration correspondante de Sanuto (col. 805).

2. Ce renseignement, curieux pour l'histoire de la tactique maritime, est à relever. Il n'en montre que mieux la confiance de Boucicaut, venant, comme on l'a vu, prendre son mouillage à Sapienza, sans masquer ses feux de route, et conservant toute la nuit ses feux de mouillage allumés.

3. Ce passage semble placer au jour même du combat la

Puis telle fut la crainte qu'ils avaient sans cesse d'être poursuivis, qu'ils se séparèrent : des huit galères, trois allèrent en Romanie; les cinq autres, avec messire Boucicaut, comme je l'ai dit plus haut, allèrent à Gênes, sans jamais allumer leur fanal, par crainte que messer Carlo ne fût à leurs trousses. Et voire, pas un homme n'eût dû s'échapper de là sans être fait prisonnier. Mais que Dieu pardonne à ceux qui en furent la cause, à ceux des « sovracomiti » qui n'entrèrent pas en bataille ! Sans cela, les galères génoises eussent été capturées, et il ne s'en serait pas suivi tout le dommage qui advint de ces événements.

Le 7 octobre 1403, les cinq susdites galères génoises, très mal en point, firent route pour leur retour à Gênes; mais le hasard voulut qu'elles rencontrassent une de nos galères de gros tonnage, avec un chargement de rames et provision de biscuit; elles la prirent à grand'trahison en lui déployant l'enseigne de Saint Marc, si bien que celle-ci, trompée, s'approcha, comme nous l'avons dit plus haut, et les Génois lui enlevèrent rames et biscuit, dont, après la grande défaite subie, ils avaient certes un extrême besoin.

Nous eûmes ensuite la nouvelle que, les Génois croisant avec trois de leurs coques armées en pinasses

retraite volontaire de la flotte de Boucicaut.

4. Ruse de guerre, de loyauté discutable, qu'explique l'état d'esprit des équipages génois, à la suite du guet-apens de Modon.

5. Répétition, avec plus de détails, d'une partie des incidents qui marquent le trajet de retour de Boucicaut, depuis les eaux de Modon jusqu'à Gênes.

6. *Dapuo*. Inc. fol. 150 A.

7. *Choche spinarize*. Coques armées en pinasse. On ne voit

nostro Cholfo, sende trova eser do molto bem in ordene de balestre da torno[1] e de combatedory, e per i dity fo prexo una nostra chocha, patron ser Zian Obizo, vegniva charga de pelamy da Maiolicha, de vaiuda de duchaty XX in XXII[M] d'oro; e prexa quela, menala a Zenova, inprixionando tuty i prixiony[2].

Anchor per puochi ziorni dapuo in Veniexia se ave per nuove una altra nostra chocha, paron ser Nicolò Marcoffo, vegniva de Romania e da la Tana con cera e chuory e con teste cento de sclave[3], quela i prexe, e mese dy suo homeny sovra, e remandala a Zenova per prixiony, de vaiuda de duchaty XII in XV[M] d'oro[4].

Pur anchora in lo tenpo del sovradito miser Michiel Sten doxe, vene nuova a Veniexia che a vezo e a ingano i ave la chocha de ser Nicolò Roso vegniva hover andava in Fiandra, siando in lo porto de Cadis, e fo de note, siando con una altra nave de Zenovexi.

pas d'autre expression pour traduire ce terme, qui paraît rarement jusqu'ici relevé dans la terminologie maritime. La « coque », tant de commerce qu'armée en guerre, a été suffisamment définie. La « pinasse », bâtiment devenu fameux sur la côte Basque, où cette désignation est encore aujourd'hui courante, est un vaisseau étroit, fort et léger, marchant à la voile ou à la rame, très maniable sous toutes les allures. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.) Ces éléments peuvent aider à comprendre ce que pouvait représenter une coque armée en pinasse.

1. *Balestre da torno*. Arbalètes à tour. Une des deux variétés d'arbalètes alors en usage, la plus puissante et la plus pesante, se bandant à l'aide d'un tour ou moufle, mécanisme composé de poulies et de deux manivelles contrariées. La mention de cette arme reviendra souvent dans le Diario. Elle s'opposait aux

dans notre Golfe, deux d'entre elles, très bien munies d'arbalètes à tour et de soldats, s'emparèrent d'une coque vénitienne, patron ser Giovanni Obizzo, qui revenait de Majorque avec un chargement de peaux, d'une valeur de 20 à 22,000 ducats d'or. L'ayant prise, ils l'emmenèrent à Gênes et emprisonnèrent tous les prisonniers.

Peu de jours après, on reçut encore à Venise la nouvelle qu'une autre de nos coques, patron ser Niccolò Marcoffo, venant de Romanie et de la Tana avec un chargement de cire, de cuirs et de cent têtes d'esclaves, fut prise par les Génois, qui y firent monter leurs gens et l'envoyèrent à Gênes avec les prisonniers; ce qui représentait une somme de 12 à 15,000 ducats d'or.

Encore au temps que messer Michele Steno était doge, vint nouvelle à Venise qu'à tort et trahison la coque de ser Niccolò Rosso, qui venait de Flandre ou y allait, avait été prise, tandis qu'elle était dans le

balestre da lieva, arbalètes à levier, plus légères, se bandant à l'aide d'un levier ou pied-de-biche, que le Diario va aussi mentionner. (Viollet le Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français, armes*, art. Arbalète. Cf. Jal, *Gloss. naut.*, art. « Balesta de torn, Balista a turno, Balista de turno ».)

2. Répétition plus circonstanciée du récit de la capture de la coque vénitienne venant des Baléares, présentée dans la première reprise de la Chronique comme venant d'Iviça, et, dans ce passage, comme venant de Majorque.

3. Renseignement à ajouter à tous ceux de même ordre concernant le trafic des esclaves embarqués à la Tana, le grand entrepôt, en ce temps, de ce commerce florissant.

4. Répétition plus détaillée du récit de la capture du second bâtiment vénitien, signalé déjà comme enlevé pendant la retraite de Boucicaut aux approches de la Sicile.

Aveva specie e zucary per la vaiuda de duchaty XL^M d'oro, e de gotony per la vaiuda de duchaty X^M d'oro. Adevene che, a XI° de fevrer, se abate una chocha de Zenovexi del mar de Fiandra, siando sta avixady quely de la descordia e de la prexa de le suo tre galie, de la rota ly dè miser Carlo Zem sovra Modom e preso el Zionclo[1]. I dity mese questa nostra chocha de mezo da queste do[2], e chombatela de note, dormando i omeny, e monta suxo e prexela; e dapuo quela fexe deschargar e alogar el botin soto bona varda e clave, domentre che altro acordo fose nuy con loro de veritade[3].

E holtra de questo[4], savesemo per lo zionzer de miser Lunardo Mozenigo, chapetanio de VI galie[5], mandado a Pera per miser Charlo Zem per seguranza de le do nostre choche[6] s'aspetava de la Tana molto riche de specie, e se dà per valor de duchaty LXXX in C^M d'oro, e chuory e altre chosete menude de zoie e perle, chon molte altre teste[7], e per una barcha[8] lo

1. La Chronique précise bien ici le lieu du combat, entre Modon et la passe de Zionchio, tel qu'il a été établi dans ce qui précède.

2. Si la Chronique, dans tout ce passage, semble distinguer la « nave » de la « coque », ce n'est que comme synonymes d'un même type de navire. Il semble qu'à Gênes ce dernier terme soit préféré à celui de « coque » pour désigner une même sorte de bâtiment.

3. Répétition beaucoup plus détaillée du récit de la capture d'un voilier génois dans le port de Cadix, sommairement indiquée dans la première reprise de la Chronique. La date, le 11 février 1404, en est à relever.

4. Tout ce qui va suivre, concernant la mission de Mocenigo

port de Cadix, la nuit, près d'une autre nef génoise. Elle avait un chargement d'épices et de sucres, d'une valeur de 40,000 ducats d'or, et de coton, d'une valeur de 10,000 ducats d'or. Il advint que, le 11 février, fondit là une coque génoise, venant de la mer de Flandre; ils avaient été avisés de la déroute et prise de leurs trois galères, de la défaite que leur avait infligée messer Carlo Zeno en vue de Modon et près de Zionchio[1]. Les Génois mirent notre coque entre les deux leurs et l'attaquèrent de nuit, pendant le sommeil des hommes, montèrent à bord et s'en emparèrent; puis ils la firent décharger et mirent le butin sous bonne clef et garde, en attendant qu'un accord fût de vrai intervenu entre eux et nous.

Outre cela, à l'arrivée de messer Lionardo Mocenigo, capitaine de six galères, qui avait été envoyé à Péra par messer Carlo Zeno pour sûreté de nos deux coques, qu'on attendait de la Tana, très richement chargées d'épices, de la valeur, disait-on, de 80 à 100,000 ducats d'or, de cuirs, et d'autres menues choses en joyaux et perles, avec beaucoup d'autres

à Constantinople et la protection du commerce vénitien dans la mer Noire, est la répétition, avec plus de détails et plusieurs assez notables différences, du récit déjà opéré de ces faits dans la première reprise de la Chronique.

5. Dans la première reprise, trois galères seulement sont désignées comme composant cette division.

6. Dans la première reprise, c'est trois coques vénitiennes qui se trouvent mentionnées.

7. Nouvelle mention d'un chargement d'esclaves embarqués à la Tana.

8. Encore mention d'une « barcha », comme celle expédiée de Rhodes dans les parages de Crète, pour aviser Carlo Zeno du pillage de Beyrouth.

dito chapetanio fexe armar per atrovar quele de farle avixade, e quely, abudo la novela, restete de vegnir, e descharga le sede e altro aver a Sinopi[1], e da Sinopi dapuo rechargade sovra le predite galie e redute a Modon per segurtade[2].

E veramente per lo dito chapetanio fo a parlamento chon miser l'inperador Chaloiany[3], e pur non se party may de là, ch'el dito miser lo inperador trata trieva da nuy a Zenovexi in M CCCC IIII°, e tanto pluy quanto fose[4] per XL ziorny che dapuo la nuova se podese mandar che paxie per questy do chomuny fose fata a insenbre, chonstituandose plezo miser l'inperador tra questo do chomunitade de perpery[5] XX^{M} d'oro, per qual de questy do i pati fose roty de pagar per loro[6].

Molto grando e notabel dano i s'averia posudo far chon tegnir in quel mar lo dito miser Lunardo Mozenigo, chapetanio, chomo e de navilii usa[7] de marchadantie che (per) i nostry averia sostegnudy e prexi, e per questo chapetanio i averia posudo intrometer in prima una sola galia de Gafa[8], con cera e seda asay

1. Sinope, sur la côte de Paphlagonie, au sud de la mer Noire.

2. La première reprise plaçait cette opération du déchargement des cargaisons, avec plus de vraisemblance, à Sisopoli, sur la côte occidentale de la mer Noire.

3. En réalité, comme on l'a vu, Manuel II, rentré à Constantinople depuis le mois de juin, et dont le neveu, Jean VII le Beau (Kalojohannès), n'est que co-empereur.

4. *Fose*. Inc. fol. 150 B.

5. « Perperi ». Cf. Du Cange, art. *Hyperperum*. Un texte cité par Gallicioli porte : « Il ducato d'oro Veneto valeva due iperperi, come pure due aspri. » (*Mem. ven.*, liv. I, ch. XII, n° 551.)

têtes [d'esclaves], nous sûmes que ledit capitaine avait armé une barque et l'avait envoyée à leur rencontre pour les aviser de ce qui se passait, et, qu'à cette nouvelle, les deux coques s'arrêtèrent dans leur route, déchargèrent leurs soies et autres denrées à Sinope, où elles furent ensuite rechargées sur lesdites galères et mises en sûreté à Modon.

Et voire ledit capitaine fut à parlement avec messire l'empereur Calojanni, et ne partit pas de là que messire l'Empereur n'eût conclu une trêve entre nous et les Génois, en 1404; et son séjour dura d'autant plus qu'il se passa quarante jours avant qu'on pût envoyer la nouvelle de la conclusion de la paix entre les deux républiques; paix dont messire l'Empereur se constituait plège entre les deux républiques pour 10,000 ducats d'or, à payer par celle des deux qui romprait les traités.

Très grand et notable dommage eût pu être infligé [aux Génois], — en maintenant dans cette mer ledit messer Lionardo Mocenigo, capitaine, — tant en navires qu'en marchandises, que les nôtres eussent pu saisir et prendre; et ce capitaine eût pu capturer une galère isolée de Caffa, chargée de cire et de beaucoup de soie et d'autres menues choses, d'une valeur de

6. Renseignements sur cette négociation qui ne figuraient pas dans la première reprise.

7. *Sic in ms.* Cette forme « usa » est peut-être ici pour « ossia », dont elle paraît avoir le sens.

8. Kaffa, l'ancienne et actuelle Théodosie, sur la côte de Crimée, à l'entrée de la mer d'Azov, dite alors mer de la Tana, commandant le détroit de Kertch, dit alors détroit de Kaffa. L'entrepôt génois de Kaffa rivalisait avec le comptoir vénitien de la Tana pour le débouché des denrées d'Orient et le commerce des esclaves.

e altre suo chose menude, de vaiuda de duchaty LXX in Cᴹ d'oro; ma non volse, per respeto de non intrar in vera maor con loro. Ma loro non restando perho de ronper de i paty a nuy, prendando una nostra chocha de viny vegniva de Chandia a Constantinopoly, e altre griparie pluxor sotil[1]. Ma non demen niente per lo Chonseio[2] non i fo prozeso contra de luy, schuxiandose asay luy per la soa comision l'ave de qua da questa Signoria, eciamdio da miser Charlo, poderlo far[3].

Le dite nostre do choche de la Tana torna dapuo per quel streto de Pera e de Constantinopoly[4] senza dubio nisum, e desmonta in tera in Pera. E per quel chapetanio de Pera e altry Zenovexi ave tuto honor e cortexia senza dubitacion nisuna, e zionse puo a Veniexia con salvamento[5].

Anchora per spacio d'uno tenpo dapuo non zesando pur i nemixi, o voio dir Zenovexi, de acender el fuogo inverso de Veniciany, e anchora quely per poserse meio vendegarse del dano de le suo galie e prixiony prexy, intro el porto d'Alesandria prexe una nostra chocha, paron ser Marcho da le Clodere, al vero trovándose la nave[6] voda de cargo, ma pur aveva in dener contady per duchaty VIIIᴹ d'oro, desygnando la chocha e i marinery suo, ma la pluy parte dy homeny

1. *Griparie... sotil.* Grips légers. On ne voit pas d'autre manière de traduire cette association de termes, qui ne paraît pas fréquente dans la terminologie maritime d'alors.

2. « Lo chonseio ». Par ce terme, la Chronique veut-elle désigner le « collège », ou bien le « grand conseil », termes sur lesquels la suite du récit va amener à s'étendre tout à l'heure ?

3. Faits commerciaux dont le récit ne se retrouve pas dans

70 à 100,000 ducats d'or; mais il ne le voulut point, afin de ne pas entrer en plus grande guerre avec eux. Mais eux ne laissèrent pas pour cela de rompre contre nous les traités et s'emparèrent d'une coque vénitienne, chargée de vins, qui venait de Crète à Constantinople, ainsi que de plusieurs autres grips légers. Néanmoins, le Conseil ne procéda pas contre lui [messer L. Mocenigo], qui s'excusait fort, alléguant les lettres de commission qu'il tenait de la Seigneurie ainsi que de messer Carlo.

Nos deux coques de la Tana passèrent ensuite par le détroit de Péra et de Constantinople sans être inquiétées, et débarquèrent à Péra. Le capitaine de Péra et d'autres Génois les reçurent en tout honneur et courtoisie, sans aucune hésitation, et elles arrivèrent ensuite à Venise à sauveté.

Pendant un certain espace de temps encore, les ennemis, c'est-à-dire les Génois, ne cessèrent d'attiser l'incendie contre les Vénitiens; et, pour se mieux venger du dommage subi par la prise de leurs galères et de leurs hommes, ils s'emparèrent, dans le port d'Alexandrie, d'une de nos coques, patron ser Marco dalle Chiodere, qui, à la vérité, était vide de tout chargement, mais portait 8,000 ducats d'or en espèces; c'était au moment où les matelots de la coque se trou-

la première reprise, non plus que le renseignement, contenu ici dans la Chronique, sur la fin de la mission de Mocenigo.

4. « Streto de Pera e de Constantinopoly ». Le Bosphore. Pour désigner les Dardanelles, la Chronique a employé précédemment l'expression de « destreto de Romania ».

5. Renseignement non contenu dans la première reprise.

6. On voit qu'ici « cocha », « nave », sont pris exactement pour désigner un même bâtiment.

iera in tera per i suo faty, si che algun de quely niente de pote aver[1].

Hora tornado el nobel homo miser Charlo Zem[2], chapetanio zeneral de la dita armada, a Veniexia chonmeso tuty i suo sovracomity de quela, per la soa quirimuonia fata luy a la dogal Signoria tra el choliegio de miser lo doxie e i suo consiery[3], esponando prudentisimamente hogny chaxion hocorsa in quely, li qual non fery in l'aversa parte di Zenovexi; per la qual holdido e axaminado tuto el[4] tenor de le suo parole, bem e sapientisimamente per la dogal Signoria fose chomeso e clamado i signor avogadory suo del comun de Veniexia[5], e fato a quely chomandamento de voler examinar e far inquixicion dy nobely nostry colpevely sovrachomity de le suo galie. E cir-

1. Répétition du récit de la capture d'un voilier génois dans le port d'Alexandrie, mentionné déjà dans la première reprise.

2. Ce qui suit est l'exposé du cours suivi par la plainte de Carlo Zeno contre ses commandants de galères, en raison de leur conduite au combat de Modon, plainte dont le dépôt était annoncé par l'amiral vénitien lui-même dans sa lettre du 9 octobre. Cet exposé est propre à cette seconde reprise de la Chronique et ne figurait pas dans la première.

3. « La dogal Signoria tra el choliegio de miser lo doxie e i suo consiery. » Ces termes, qui peuvent à première vue paraître obscurs ou surabondants, sont, au contraire, employés ici avec une précision singulière. La « dogal Signoria », la « sérénissime Seigneurie de Venise », est composée du doge et de ses six conseillers, représentant, en théorie, chacun un des six quartiers de Venise, et élus à intervalles restreints par le grand conseil, sur la proposition du sénat. La « dogal Signoria » représente ainsi la direction indivise du pouvoir exécutif. Le « collegio » est composé de ce premier groupement, auquel

vaient à déjeuner; la plupart des hommes étaient à terre pour leurs affaires, de sorte que nul d'eux ne put être pris.

Or le noble homme Carlo Zeno, capitaine général de la flotte, de retour à Venise avec tous ses « sovracomity », fit sa plainte à la Seigneurie ducale, dans le collège de messire le doge et de ses conseillers, exposant très sagement tout ce qui était advenu du fait de ceux qui n'avaient pas attaqué la partie adverse des Génois. Ouïe et examinée toute la teneur de ses paroles, bien et très sagement la Seigneurie ducale décida de convoquer ses seigneurs « avogadori del comun » de Venise, et leur fit commandement qu'ils voulussent faire examen et enquête de la culpabilité des nobles vénitiens, « sovracomiti » des galères. Pour quatre ou cinq d'entre eux, on multiplia les questions;

s'adjoignent les trois « chefs des Quaranties », c'est-à-dire les présidents temporaires des trois tribunaux de quarante juges, l'un des fondements de la constitution vénitienne, puis les seize « sages », répartis en trois classes, véritables ministres à spécialités définies, élus à intervalles restreints par le sénat. Le « collegio » représente ainsi le gouvernement, le conseil des ministres de nos mœurs politiques actuelles. C'est à la « Seigneurie » que Carlo Zeno adresse sa plainte motivée contre ses officiers coupables, et c'est devant le « collège » qu'elle est ainsi discutée.

4. *El.* Inc. fol. 151 A.

5. « I signor avogadory suo del comun de Veniexia. » Les « avogadori del comun », au nombre de trois, élus à intervalles restreints par le grand conseil sur la proposition du sénat, représentent dans la constitution vénitienne le ministère public moderne. C'est eux que le collège, après avoir pris en considération la plainte de Zeno, charge d'instruire l'affaire devant le grand conseil, juridiction compétente en l'espèce.

cha IIIIº over v de quely, ly inpoxe molty chapitoly; examinady i testemonii suo e pledady fo, e menady per quely tre signor avogadory in el maor Chonseio[1]; e a quely dadoy la ponicion soa, chomo de raxion meritava. Fata quela setencia per lo mazior Conseio de la tera, e al qual de quely fo prozedudo d'eser bandizado perpetualmente, de nonn eser sovrachomito de galia, e qual de chapetanaria, e qual in pechunia de moneda, e qual de prixiom per spacio d'uno ano, e pluy e mancho, segundo el delito so; e devese render le robaxion tolte de sovra quele galie, e meterle in comun. E chusy per quelo Conseio fo meso fim a tuty cholpevely aveva contrafato chontra l'onor so e de la patria soa, azió che la justicia avese so luogo, per bom esenpio de tuty. I nomy de quely per lo prexente non voio manifestar[2].

Ochorse[3] in lo tenpo de questo doxie miser Michiel

1. « El maor Chonseio ». Il s'agit ici du rouage primordial de la constitution vénitienne, du célèbre grand conseil. Depuis l'ensemble de réformes et de révolutions connues sous le nom de « Serrata del Consiglio » (1296-1319), le grand conseil représente l'assemblée primaire et souveraine de tous les Vénitiens jouissant de leurs droits politiques, c'est-à-dire de tous les Vénitiens inscrits au Livre d'or et âgés de vingt-cinq ans, dont le sénat, assemblée délibérante, n'est en principe que l'émanation et la représentation légiférante. — C'est lui qui représente ici la juridiction compétente, chargée seule du jugement en cause.

2. D'autres chroniqueurs ont été moins généreusement scrupuleux que le rédacteur de la Chronique. Ainsi, la « Cronachetta Veneziana », déjà quelquefois citée au cours de ce commentaire, signale comme les plus compromis les comman-

on examina leurs témoins, on plaida, et les trois seigneurs « avogadori » les menèrent devant le grand Conseil, où leur fut infligé le châtiment qu'ils méritaient de toute raison. Cette sentence fut prononcée par le grand Conseil de la république; tel d'entre eux fut frappé du bannissement perpétuel, de l'incapacité d'être jamais « sovracomito » de galère; tel autre, de l'interdiction d'être jamais capitaine; tel autre, d'une amende pécuniaire, et tels d'un emprisonnement d'un an, plus ou moins, selon la gravité de leur faute; ils furent en outre tous condamnés à rendre les marchandises qu'ils avaient pillées sur ces galères et à les remettre à la république. C'est ainsi que par le Conseil fut réglée l'affaire de tous les coupables qui avaient contrevenu à leur propre honneur et à celui de leur patrie, afin que la justice eût son cours, pour le bon exemple de tous. Les noms de ces coupables, je ne les veux déclarer pour l'instant.

Il arriva, au temps dudit doge messer Michele

dants des galères : « Pasqualiga », « Barbariga », « Mudaza », toutes trois galères vénitiennes de Crète. C'est la « Barbariga » qui, un instant, tomba même aux mains des Génois. (*Cronach. Ven.*, p. 305.) De la capitane de Carlo Zeno, de la galère de Leonardo Mocenigo, la lettre de l'amiral, avec son commentaire, rend suffisamment témoignage. La première narration de Sanuto cite avec éloges la conduite des deux puissantes « grosses galères », qui, dit-il, décidèrent du succès final. Elle mentionne encore, comme on l'a vu, la courageuse attitude du commandant de la « Pisana » (col. 788-789).

3. Ce qui suit est le récit de l'incendie du campanile de l'église Saint-Marc, attribué par la Chronique à la date du 24 octobre 1403. Ce passage est entièrement propre à la seconde reprise. Tous les historiens de Venise, en racontant cet événement, l'ont cité, avec quelques autres traits classiquement

Stem, chorando any M CCCC III° del mexe d'otubrio, salvo el vero, dy XXIIII°, a hore V de note, per alguna lumiera fata de luminaria solena in el campaniel de Sem Marcho meso suxo la piaza[1], in quelo intra fuogo per sy fata maniera che tuta la cima de quelo se arse e descholase el pionbo, per muodo sy fato che quelo se chonvene refar tuto de nuovo la parte bruxiada; e anchora vastase le champane tute per la gram chaliditade, inportando per una profecia per longo tenpo profetada che avanty che per la dogal Signoria s'aquystase Padoa, e apreso anchora el dominio tuto de quela, questo signal deveva aparer per memuoria de quela[2]; ma dapuo per lo dito miser lo doxie e chomum de Veniexia quelo se deveva refar plu solenamente, mior e plù belo, dorada la cima soa, chomo al prexente se vede manifestamente; ma dixese fose de l'ano del milieximo de M CCCC IIII°[3].

légendaires de l'histoire vénitienne, comme provenant de l'autorité de Sanuto, qui le relate, en effet, dans sa narration correspondante (col. 806). Il faut, comme pour ces autres traits des annales de Venise, en restituer la mention originale et la provenance première à un chroniqueur antérieur.

1. Il est à remarquer que la Chronique ne rattache pas directement le fait de l'illumination, cause de l'incendie relaté, à l'occasion de la nouvelle de la victoire de Modon. La corrélation des deux faits est sans doute plus que probable, et c'est pourquoi ce passage a été compris dans les Extraits qui composent cette édition : l'événement de l'incendie, placé au 24 octobre, coïncide parfaitement, en effet, avec le délai nécessaire pour la transmission à Venise, par le brigantin de Modon, des nouvelles de la rencontre du 7. Mais le rapport des deux faits n'est pas, il faut le dire, formellement exprimé ici. Les quelques mots qui, dans le texte de Sanuto, opèrent ce rattachement : « E per la vittoria avuta » (col. 806), paraissent dus

Steno, au cours de l'an 1403, au mois d'octobre, et, si je ne me trompe, le 24, à cinq heures de nuit, que plusieurs lumières d'une illumination solennelle faite dans le campanile de Saint-Marc, situé sur la place, mirent le feu de telle manière que toute la toiture du campanile brûla et que le plomb fondit, si bien qu'il fallut refaire à neuf la partie incendiée; et toutes les cloches aussi furent gâtées par la grande chaleur du feu. Une prophétie, dès longtemps prophétisée, portait qu'avant que la Seigneurie ducale eût conquis Padoue et puis tout le territoire de cette ville, ce signe devait apparaître pour la lui remettre en mémoire; mais ensuite, messire le doge et la république de Venise devaient reconstruire le campanile plus magnifiquement, plus solide et plus beau, avec le toit doré, comme il se voit aujourd'hui manifestement; on dit que cela fut en l'an 1404.

à Sanuto seul, soit qu'il ait simplement tiré de son imagination ce rapprochement tout plausible, soit que quelqu'autre texte ou quelque tradition locale lui en ait fourni la source.

2. La conquête prochaine de la cité de Padoue et de tout l'État padouan par Venise, la destruction tragique de la maison de Carrare (1404-1406), allaient bientôt, en deux ans, vérifier cet oracle singulier.

3. Cette dernière indication relative à l'an 1404 doit s'entendre, semble-t-il, de la date des travaux de reconstruction qui viennent d'être mentionnés par la Chronique. La date de l'incendie, 24 octobre 1403, est textuellement reproduite, entre autres, dans la « Cronica Dolfina » (Gallicioli, *Mem. Ven.*, liv. I, ch. VIII, nº 288), dont l'*Introduction* démontre la date nettement postérieure au Diario de Morosini. Plusieurs annalistes postérieurs à Pier Delfino paraissent avoir confondu la date de réfection et celle de l'incendie même, et avoir corrigé de leur propre initiative le tout, en reportant l'incendie à quelqu'une des années

Chorando pur M CCCC III°, del mexe de zener in Veniexia[1].

Chomo per avanty ho tratado in prima[2], per lo rizimento da Zenova e del governador de quela, miser Buzicaldo, signor dy soldady e dy Franzeschy, fose mandado primieramente uno so anbasador e savio Zenovexe, el qual nomena miser Chatanio Cigala[3], con circha de quelo da xx Zenovexi in soa conpagnia; e fato salvo conduto a quelo per mexy do per[4] tratado de paxie, alegando molte domande e respondando a quely per miser lo doxe con la Signoria a resposta de quela bem a conplimento a hogny chapitolo a tute suo domande chom tuta intrigitade, e al vero per tanto tenpo quelo se stete a despartir per aver a desputar questy chusy longy faty, constrety pur loro a l'achordo de far paxie, e questo se crete per non aver loro algum circha vexim, che a quely ly abia atexo de far liga nisuna con loro, e apreso anchora non abiando queli chusy la moneda apareclada, e veziandose chonstrety per nezesitade a tratar bona e ferma paxie chom miser lo doxie e la Signoria e chomunitade de Veniexia; ma per alguna declaracion per loro rescrita a Zenova, da posa zionty (*sic*) in Veniexia uno so altro

immédiatement précédentes ou suivantes. (Gallicioli, *Mem. Ven.*, Storia del Campanile di S. Marco, au liv. I, ch. VIII, § 13; liv. I, ch. VIII, n° 288.) D'où une certaine confusion dans l'historique des remaniements de l'édifice, sur lesquels ce passage de la Chronique permettra peut-être d'apporter quelque lumière.

1. Premier exemple, présenté par les extraits qui composent cette édition, d'une mention de *mois* ainsi placée sous la formule consacrée *Chorando*... On rappelle ici que l'année, dans

Au cours de la même année 1403, au mois de janvier, à Venise.

Comme je l'ai déjà dit plus haut, le gouvernement de Gênes et le gouverneur de cette ville, messire Boucicaut, seigneur des soldats et des Français, envoyèrent d'abord un ambassadeur et sage conseiller de Gênes, nommé Cattaneo Cicala, avec une suite d'une vingtaine de Génois environ; et un sauf-conduit d'une durée de deux mois lui avait été délivré pour traiter de la paix. Il mit en avant beaucoup de demandes, auxquelles messire le doge et la Seigneurie répondirent par réponses bonnes et plénières sur chaque article, en toute intégrité; et de vrai cet ambassadeur mit beaucoup de temps à partir, parce qu'il avait à discuter ces articles si longs, et que les Génois, d'autre part, étaient contraints de tomber d'accord avec nous pour la paix; et ce, à ce que l'on crut, d'abord parce qu'ils n'avaient aucun voisin qui eût intention de contracter aucune ligue avec eux, ensuite parce qu'ils n'avaient pas d'argent sonnant tout prêt. Ils se voyaient donc contraints, par la nécessité, à contracter une bonne et solide paix avec messire le doge et la Seigneurie et république de Venise. Sur une déclaration

le style vénitien, commence au 1er mars. Il s'agit donc en réalité du mois de janvier 1404.

2. Ce qui suit est la répétition, quelque peu différemment relatée, du récit des négociations et de la conclusion de la convention du 22 mars 1404, présenté déjà dans la première reprise.

3. Rappel de l'ambassade de Cattaneo Cicala, arrivé à Venise le 30 novembre, mission déjà mentionnée.

4. *Per.* Inc. fol. 151 B.

anbasador[1], miser Domenego Inperial, homo savio e prudentisimo[2], che senza plezaria nisuna se acorda in la maniera e forma per avanti in questo lybro tratada[3]; la qual fo con grando honor de Veniexia, e fata quela cridar su la plaza de Sem Marcho in M CCCC IIII°, ady xxviii° de marzo[4]; e avesemo che a Zenova quela iera sta cridada a dy tre d'avril del dito milieximo[5].

Ma avanty io vada plu avanty[6], e questo per chaxion de certe parole bone, i fati dapuo mal se acorda, per la dogal Signoria fo prima provezudo de far uno chapetanio zeneral[7] de x[8] galie sotil, e circha iiii° choche chon altre iii° galie grose[9]; per ase-

1. Mention, ne figurant pas dans la première reprise, de l'envoi à Venise d'une seconde ambassade, arrivée vers le milieu de février. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 466.)

2. Domenico Imperiali, de la maison génoise de ce nom, déjà envoyé en ambassade en France par Boucicaut, au commencement de 1402, pour rendre compte au roi Charles VI des premiers actes de gouvernement du maréchal. (Eug. Jarry, *Orig. de la domin. franç. à Gênes*, p. 363.)

3. L'auteur de la Chronique se rend ici compte, comme on s'en aperçoit, des répétitions de son récit.

4. Date différente de celle indiquée dans la première reprise, à savoir le 3 avril. Sanuto, dans sa narration correspondante (la seconde), avait dit le 4 (col. 793). Cette fois, dans sa narration correspondante (la troisième), il rectifie, et place à cette date du 29, non la proclamation, mais la conclusion du traité (col. 806). Quant à la proclamation, appliquant à Venise ce que la Chronique, en cet endroit, va dire de Gênes seulement, il la place au 3 (ibid.). La conclusion du traité est en réalité, comme on l'a vu, du 22 mars.

5. On voit que c'est de la proclamation à Gênes seulement que parle ici la Chronique, en fixant ce fait au 3 avril. Sanuto a appliqué aux deux cités ce qui n'est ici spécifié que pour

écrite qu'ils avaient mandée à Gênes, arriva ensuite à Venise un autre ambassadeur génois, messer Domenico Imperiali, homme sage et très prudent, qui, sans plège aucun, traita en la manière et forme dite plus haut en ce présent livre. Ce traité fut au grand honneur de Venise, et on le fit crier sur la place de Saint-Marc en 1404, le 29 mars; et nous sûmes qu'à Gênes il avait été crié le 3 avril dudit millésime.

Mais avant que je continue, de crainte qu'à l'occasion de certaines bonnes paroles les faits ensuite ne paraissent plus s'accorder, la Seigneurie ducale décida d'abord de nommer un capitaine général de dix galères subtiles et d'environ quatre coques, avec

une. Giorgio Stella place au 4 cette proclamation (col. 1202).

6. Ce qui suit ici représente l'exposé des mesures prises par le gouvernement vénitien, pendant le débat des négociations, pour préserver le commerce maritime de Venise et le mettre hors de toute atteinte. Cet exposé est entièrement propre à la seconde reprise de la Chronique, qui touche ici à son terme.

7. *Chapetanio zeneral* [*de mar*]. Capitaine général de mer. Fonction extraordinaire de l'État vénitien à laquelle il a déjà été fait allusion, pour la distinguer d'avec la fonction permanente de « capitaine du golfe ». Le capitaine général de mer est chargé, en cas de guerre ou d'opération spéciale, du commandement des forces navales de la République, pour la seule durée de cette guerre ou de cette opération. (Sur cette charge, voir le *Traité du gouv. de Venise*, ch. xcix; Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 162-164 v°.)

8. Ms. : « xx ». Mais il faut évidemment lire : « x ». Quelques lignes plus bas, la Chronique va donner le nom des commandants des galères composant cette flotte, et en mentionnera dix. Cette erreur a été suivie par Sanuto (col. 806).

9. Galères subtiles ou galères de combat, coques de guerre, grosses galères ou galères de charge. Termes déjà suffisamment commentés.

gurar le nostre marchadantie dy viazi tuti iera fuora, e per poser ancor navegar de nuovo, e far tuty faty nostry; per miser lo doxie e consiery[1], con tuty quely de Pregady[2], in questo muodo :

De prexente fo fato de nuovo el nobel homo chapetanio zeneral miser Charlo Zem, percholator de San Marcho[3]; vadagnala da tuty per lo Conseio de Pregady[4], e posa ancora per lo mazior Chonseio[5]. El qual dito miser Charlo aceta de prexente e aliegramente quela dita chapetanaria.

Sovrachomity[6] suo de x° galie, e prima el nobel homo ser Marcho Zustignan quondan (*sic*) ser Horsato, ser Andrea Contariny de miser Zane, ser Vidal Miany, ser Lorenzo Loredam, apreso ser Marcho Memo, ser Vido da Chanal, ser Piero Marzelo, ser Franzescho Foschariny, ser Benedeto Dolfim e ser Jacomo Dandolo[7].

1. C'est-à-dire par le « collège », terme qui a été défini.

2. « Quely de Pregady ». C'est-à-dire les sénateurs, le célèbre sénat de Venise. Ce nom de « priés », de « conseil des priés », de conseil des convoqués, comme on dirait de nos jours, venait de ce fait, que cette assemblée, à l'origine, comprenait seulement certains membres du grand conseil, que le doge faisait convoquer, *prier* de se rendre à son appel pour l'expédition des affaires. Depuis longtemps, ses membres étaient élus, à intervalles restreints, par le grand conseil. Les « Pregadi » constituent la véritable assemblée délibérante de Venise, le corps législatif de la constitution vénitienne.

3. « Percholator de San-Marcho ». Les trois procurateurs de Saint-Marc, ou « de sopra », étaient chargés de l'administration des biens de l'église de Saint-Marc. Ils étaient nommés à vie par le grand conseil. Cette charge représentait un des titres honorifiques les plus ambitionnés à Venise.

quatre autres grosses galères, pour assurer le voyage de tous nos navires marchands qui étaient dehors, et pour pouvoir entreprendre aussi de nouvelles navigations et faire toutes nos affaires. Messire le doge et ses conseillers, avec tous ceux des « Pregadi », y pourvurent en cette manière :

Présentement fut nommé de nouveau capitaine général noble homme messer Carlo Zeno, procurateur de Saint-Marc, à l'unanimité du conseil des « Pregadi » et ensuite aussi par le grand Conseil. Messer Carlo accepta sur-le-champ et de bonne volonté ladite capitainerie.

Ses « sovracomiti » des dix galères furent d'abord le noble homme ser Marco Giustiniani, fils de feu ser Orsato, ser Andrea Contarini di messer Giovanni, ser Vitale Miani, ser Lorenzo Loredano; puis ser Marco Memmo, ser Guido Da Canale, ser Pietro Marcello, ser Francesco Foscarini, ser Benedetto Delfino et ser Giacomo Dandolo.

4. « Conseio de Pregady ». Terme équivalent à celui de « Pregady », qui vient d'être défini.

5. « Mazior chonseio ». Le grand conseil, terme qui a été défini.

6. Ces désignations d'officiers, commandant les trois sortes de navires ici mentionnés, ne figurent pas dans le résumé de ce passage contenu dans la narration correspondante de Sanuto (col. 806). L'indication des commandants des dix galères est à relever.

7. On remarquera que, pour dix galères subtiles, dix « sovracomiti » sont ici indiqués. Ce qui démontre que, sur la galère capitane comme à bord des autres galères, figurait un « sovracomito » chargé d'assurer les mouvements propres du navire, fonction dont le chef d'escadre, chargé de l'ordre général de manœuvre, n'avait pas la responsabilité.

Capetanio[1] de le IIII° galie grose da marchado fo fato miser Jachomo Surian chavalier, e sovrachomity[2] de quelo miser..., miser..., miser..., miser...[3].

Capetanio[4] de le IIII° choche prima el nobel homo miser Almorò Lonbardo; hi parony[5] suo prima miser..., miser..., miser..., miser..., e tuty aceta incontenente de prexente[6].

E dapuo de questo[7] fo meso IIII° galie de le mexure grose[8] a marchado[9], al viazo de Flandra. Chapeta-

1. *Capetanio de le galie grose da marchado*. Cette division de grosses galères de marchandise armées en guerre a pour chef un chef d'escadre ayant autorité spéciale et collective sur les navires la composant, mais soumis au capitaine général de mer. Sur cette charge, voir le chapitre du Traité du gouvernement de Venise : « Des gallées grosses qui sont envoyées à la guerre et des capitaynes, patrons et supracomytes d'icelles. » (Ch. CIV, Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 167 v°-169 r°.)

2. Les commandants propres de chacune des grosses galères armées en guerre sont également, comme on le voit, des « sovracomiti ». Voir le chapitre cité du Traité du gouvernement de Venise. (Ibid., id.)

3. On remarquera également que, pour quatre grosses galères armées en guerre, quatre « sovracomiti » sont aussi indiqués, la capitane en comptant un comme les autres, tous gentilshommes, à bord des grosses galères armées en guerre comme des galères subtiles.

4. *Capetanio de le choche*. Cette division de coques de guerre a également pour chef un chef d'escadre, placé dans les mêmes conditions que les grosses galères armées en guerre. Sur cette charge, voir le chapitre du Traité du gouvernement de Venise : « Des nefz qui sont envoyées à la guerre et des capitaynes et patrons d'icelles. » (Ch. CV, Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 169 r°-171 r°.)

5. *Parony*. Le commandant propre d'une coque de guerre vénitienne est ici, comme on le voit, expressément désigné par

Comme capitaine des quatre grosses galères de marchandise fut nommé messer Giacomo Suriano, chevalier, et ses « sovracomiti » furent messer..., messer..., messer..., et messer...

Le capitaine des quatre coques fut le noble homme messer Almorò Lombardo; ses « paroni » furent d'abord messer..., messer..., messer..., messer...; et tous acceptèrent incontinent et sur-le-champ.

Après cela on mit quatre grosses galères de marchandise au voyage de Flandre. Capitaine en fut fait

le terme de « paron », qui équivaut, sur une coque, à l'acception de « sovracomito » sur une galère. « Paron » est ici pris dans un nouveau sens encore. Voir le chapitre cité du Traité du gouvernement de Venise. (Ibid., id.)

6. On remarquera également que, pour les quatre coques, quatre « parony » sont aussi indiqués, la capitane en comptant un comme les autres, tous gentilshommes, à bord des voiliers comme des galères.

7. Première mention régulière, contenue en cette fin de la Chronique, du « viazo de Flandra », du « voyage de marchandise » de Flandre et d'Angleterre, l'un des voyages classiques du trafic vénitien, dont on a trace depuis 1317 : sur sa réglementation, son organisation, sur la seule allusion indirecte que lui consacre antérieurement la Chronique, sous la date de 1337, l'Introduction présente les éclaircissements nécessaires. L'indication annuelle et invariable de ces voyages va se succéder, sans interruption, depuis le début imminent du Diario de Morosini. La présence de cette notation de voyage, en ce passage, pour la première fois, dans les dernières pages de la Chronique, est un témoignage qui prouve la transition ménagée entre la Chronique et le Diario.

8. *Galie de le mexure grose.* Expression synonyme de « galie grose » ou de « galie de marchado », souvent employée pour désigner les grosses galères, les galères de marchandise.

9. *A marchado.* Il s'agit ici de la mise aux enchères de la licence d'affrètement de chacune des galères de marchandise, affectées aux voyages organisés par l'État vénitien pour la

nio[1] fo fato el nobel homo miser Fantin Michiel, fio fo de miser Mafio[2] da la Bugna, e aceta de prexente; ma dapuo non pote seguir el viazo so, ma fo fato el nobel homo miser... Sovrachomity[3] suo fo prima el nobel homo ser Vido da Chanal, ser Vidal Miany, ser Marim Contariny, ser Marcho Corer[4]. E quele chon molto aver ande a marchado[5].

Apreso[6] fo armado in plaza la galia Querina, mesa

Flandre ou à d'autres destinations. Mécanisme dont l'Introduction expose les notions essentielles.

1. *Capetanio al viazo de Flandra*. La flotte marchande organisée chaque année pour la Flandre ou pour d'autres destinations, sous le contrôle de l'État vénitien, est commandée en chef par un chef d'escadre qui porte, comme dans les flottes ou divisions navales de guerre, le nom de « capitaine ». L'Introduction en expose les fonctions.

2. *Ma-fio*. Des. fol. 151 B. — Inc. fol. 152 A.

3. Les commandants propres de chacune des grosses galères de commerce sont également, comme on le voit, des « sovracomiti », terme appliqué à tout commandant de tout type de galère.

4. On remarquera également que, pour les quatre grosses galères de commerce, quatre « sovracomiti » sont aussi indiqués, la capitane en comptant un comme les autres, tous gentilshommes, à bord des grosses galères de commerce comme à bord des navires de guerre.

5. Cette mention du voyage de Flandre en 1404 ne figure pas dans le résumé de ce passage par Sanuto (col. 806). Elle se trouve confirmée par les documents officiels vénitiens cités dans le recueil de Rawdon Brown : le sénat de Venise décide, le 24 mars 1404, l'envoi en Flandre et Angleterre de quatre galères, deux pour la Flandre, deux pour l'Angleterre, sous le commandement de Fantino Micheli, puis reçoit avis que, le 12 juillet, cette flotte marchande était parvenue à destination. (*Venetian Papers*, t. I, p. 42, n°s 146, 147, et Liste des capitaines, Préface, table 4, p. 132-134.) Les renseignements donnés ici par la

noble homme messer Fantino Michele, fils de feu messer Maffeo dalla Bugna, et il accepta sur-le-champ; puis il ne put donner suite à son voyage, et fut nommé à sa place le noble homme messer... Ses « sovracomiti » furent d'abord noble homme ser Guido Da Canale, ser Vitale Miani, ser Marino Contarini, ser Marco Correr. Et ces galères partirent avec grand avoir.

Ensuite fut armée en chantier la galère Quirina,

Chronique permettent de compléter ces données concernant le voyage de 1404. — L'an précédent, en 1403, exceptionnellement, — contrairement aux galères de Romanie qui, cette année, avaient au moins quitté Venise, comme on l'a vu, — il ne s'était pas rencontré d'adjudicataire pour la Flandre, sans doute en raison des prévisions menaçantes de la guerre génoise (*Venetian Papers*, t. I, p. 42, n° 145), tandis qu'en 1402 le voyage avait eu lieu comme les années précédentes (t. I, p. 41-42, n°s 142-144). — Il est à remarquer que c'est exactement en 1404 (en même temps que cette première des indications relatives aux « voyages de marchandise », continuées régulièrement, désormais, par le Diario) que débutent les notations d'un manuscrit bien connu dans les Annales de Venise. Ce manuscrit, provenant de la collection Farsetti, est connu sous le nom de manuscrit des « Reggimenti », et c'est d'après lui qu'ont été établies maintes listes de fonctionnaires vénitiens, notamment celle des Capitaines des voyages de Flandre, dressée par l'éditeur des *Venetian Papers*. (Liste des capitaines, Préface, table 4, p. 132-134, d'après le ms. dit des « Reggimenti », coll. Farsetti [auj. à la bibl. de Saint-Marc], ms. volg. 147.)

6. Ce dernier alinéa de ce long extrait d'un seul tenant, quoique n'ayant pas directement trait aux préparatifs mentionnés dans toutes ces dernières pages, a été compris néanmoins dans cette présente édition, à titre exceptionnel, comme terminant l'ensemble de ce passage de la Chronique, laquelle, immédiatement ensuite, passe au récit de faits de tout autre ordre. Les autres mentions du « viazo de Zafo », du « voyage

per lo viazo de Zafo con chavaliery L, pelegriny[1], e altre choche per navegar a molty viazi asay[2].

. . . .

Chorando[3] M CCCC III°[4], a dy XXVIII de marzo[5].

Per lo rizimento nostro de le parte de Crede[6] savesemo chomo miser Antuonio de Montaldo[7], retor de Famagosta, iera insido con do galiote e una galia grosa e pluxor altri legny verso le contrade de Tripoly[8],

de pelerins » des lieux saints par Jaffa, mentions dont le relevé régulier va aussi, à partir de cette année et de cette première indication, se succéder tout le long du Diario, ne figurent naturellement pas dans cette édition, où celle-ci seule trouve place, en raison des motifs spéciaux qui viennent d'être indiqués.

1. *Armado in plaza*. Expression qui sera éclaircie plus loin, au moment où elle se rencontrera dans un extrait se rapportant directement au principe de cette édition, dans l'armement des galères de Flandre pour le voyage de 1406.

2. Ici se terminent, et la seconde reprise de la Chronique, et le dernier des fragments enchevêtrés qui constituent la troisième narration de Sanuto (col. 806). Cette mention (janvier 1404) représente chronologiquement la dernière en date de la Chronique. Les faits de tout autre ordre que relate ensuite la Chronique, jusqu'à sa fin, remontent à une époque antérieure. Le Diario va bientôt s'ouvrir sur la date du 10 avril 1404.

3. Fol. 156 B.

4. Ce présent extrait constitue la fin même de la Chronique qui précède le Diario de Morosini. Immédiatement après va débuter le Diario. Les derniers feuillets de la Chronique, depuis la fin du long extrait précédent jusqu'à celui-ci, sont remplis par le récit de faits de tout autre ordre, antérieurs, comme il a été dit, à la date de janvier 1404, où est alors parvenue la Chronique. Le fragment qui suit, isolé et comme hors cadre, représente la mention postérieure qui a été signalée comme figurant à la suite de la seconde reprise de la Chronique. Ce

mise au voyage de Jaffa avec 50 chevaliers, des pèlerins et d'autres coques destinées à beaucoup d'autres navigations.

. . . .

Au cours de l'année 1403, le 28 mars.

Notre gouvernement des parties de Crète nous informa que messer Antonio de Montalto, recteur de Famagouste, était sorti avec deux galiotes, une grande

morceau, par sa forme et sa disposition, semble anticiper sur le mode de rédaction au jour le jour qui, immédiatement après, va caractériser le Diario de Morosini. Il ne paraît pas se retrouver, ainsi qu'il a été établi, dans aucune des trois narrations de Sanuto. Cette mention postérieure devrait chronologiquement se placer en tête du long extrait précédent, dont elle formerait la préface, en relatant des incidents se rattachant antérieurs à la campagne de Boucicaut en Levant.

5. Premier exemple, présenté par les extraits qui composent cette édition, d'une mention de *jour* ainsi placée sous la formule consacrée *Chorando*... L'année, en style vénitien, commençant le 1er mars, il s'agit bien ici, en réalité, du 28 mars 1403.

6. Ce qui suit est la relation de faits survenus à Chypre et en Orient, qui paraissent plutôt remonter à l'an précédent, en 1402, et à l'occasion desquels Gênes s'est trouvée, comme on l'a vu, en état de guerre avec l'empire égyptien et ses dépendances de Syrie. A la suite de l'invasion mongole qui avait traversé cette partie de l'Asie (1400-1401), la côte de Syrie fut vivement attaquée par Antonio Guarco, le « podestà » génois de Famagouste. (*Giorgio Stella*, col. 1191.) A la côte de Syrie, la Chronique ajoute ici la côte d'Égypte. De cet ensemble de faits résulte la guerre que Boucicaut alla porter en ces parages en 1403.

7. La Chronique, précédemment, dans sa première reprise, a désigné Antonio Guarco comme occupant ce poste de « podestà » génois de Famagouste.

8. Tripoli de Syrie, que Boucicaut devait attaquer en personne en août 1403, événement dont le récit a été exposé.

danizando Sarainy e derobando quely intro i porty del Soldam[1], per tal che molto sangue fo spanto de Sarainy e eciamdio de Zenovexi e Griexi e Cipriany. De che sapudo questo miser lo Soldam dal Caiero, de prexente chomanda che tuty Zenovexi per la Soria tuta e per Alesandria fose retegnudy in aver e in persona; e cusy fo fato. E per questa caxion andando daniziando lo dito miser Antuonio Damiata[2] e altre parte, de qua procese puo la vera tra Zenovexi e Sarainy, como avemo predito per avanty, in lo principio, de l'armada de Zenovexi insida per lo governo de miser Buzicaldo franzescho, governador so de Zenova, capetanio si insteso de l'armada, i fexe al danizamento nostro de le marchadantie de Baruto robado con gran dano, chomo dito avemo per avanty[3] [e fo chonbatudo] per lo capetanio nostro miser Carlo Zen, e con gran dano de Sarainy e Zenovexi per intranbe le do parte[4].

. . . .

1. Le sultan d'Égypte, le « soudan du Caire » ou le « soudan de Babylone » des chroniques contemporaines. C'est, en 1402, le sultan Melik el Nasir Zein ed Din Feredj, âgé de treize ans à peine (1399-1412), de la dynastie circassienne des Bordjites, seconde dynastie de la milice des Mameluks, maîtres de l'Égypte depuis la chute du dernier des sultans Eyoubites, en 1249.

2. Damiette, l'un des plus tentants objectifs, avec Alexandrie, de toutes les surprises essayées par les expéditions chrétiennes en pays d'Islam.

3. L'auteur de la Chronique se rend ici compte, comme on voit, du déplacement de ce fragment, de l'insertion postérieure duquel il a pleinement conscience.

galère et plusieurs autres bateaux, faisant voile vers les contrées de Tripoli, attaquant les Sarrasins et les pillant dans les ports du Soudan, de sorte qu'il fut répandu beaucoup de sang de Sarrasins et aussi de Génois et de Grecs et de Chypriots. Messire le soudan du Caire, l'ayant appris, ordonna aussitôt que tous les Génois, par toute la Syrie et à Alexandrie, fussent saisis dans leur personne et leurs biens, et ainsi fut fait. Ledit messer Antonio ayant ainsi attaqué Damiette et d'autres lieux, il s'en suivit la guerre entre Génois et Sarrasins, et comme nous avons déjà dit plus haut, au commencement, la flotte génoise, sortie sur l'ordre de messire Boucicaut, gouverneur français de Gênes, qui était lui-même capitaine de la flotte, fit, à notre dam, le pillage de nos marchandises de Beyrouth, et, comme nous l'avons dit plus haut, [elle fut battue] par notre capitaine messer Carlo Zeno; et tout ce, avec grand dommage des Sarrasins et des Génois, des deux parties ensemble.

. . . .

4. Ici, avec la dernière ligne du fol. 156 B, se termine la « Chronique » qui précède le Diario de Morosini, chronique dont l'Introduction de cette édition essaye de distinguer les caractères essentiels et les limites. — Cette dernière notation, avec sa date au jour le jour, — déplacée il est vrai, — semble déjà, comme forme, appartenir au « Diario », qui va commencer au verso de ce feuillet, avec la première ligne du fol. 157 A, sous la rubrique du 10 avril 1404, et dont les débuts, par l'hésitation de leur chronologie, par leur rédaction plus suivie, rappellent encore bon nombre de caractères de la Chronique.

In[1] questo tenpo[2], ady[3] XVIIII del mexe de novenbrio de M°IIII°IIII°[4] in Veniexia[5], sovra azionse una mala nuova, che in le aque de Ly Mana[6] (*sic*) da le parte de Romania, uno venere, ady X d'otubrio, vignando una nostra chocha, paron ser Baxeio Tirapele, de chonserva chon una chocha de Zenovexi, e sovra-

1. Fol. 166 B. — 19 novembre 1404.

2. Cet extrait et tous les suivants, jusqu'au dernier de ceux qui composent cette édition, font désormais partie du Diario d'Antonio Morosini. Les caractères généraux de cette seconde grande division de l'œuvre de l'historien vénitien, du Diario partant de 1404 et conservé jusqu'en 1433, sont définis dans l'Introduction. Le Diario, débutant sous la rubrique du 10 avril 1404, a commencé à courir immédiatement à la suite du dernier extrait qui précède, et, depuis le mois de septembre, présente presque tous ses caractères définitifs.

3. Tout cet extrait, relatif aux rapports de Venise avec Boucicaut à Gênes, se retrouve dans Sanuto, entre ces mots : « A 19 di novembre del 1404 giunse una cattiva nuova, » et ceux-ci : « Franzese governatore di Genova. » (Col. 813.)

4. Le passage qui suit représente un incident de la guerre de course, continuée sournoisement sur toutes les mers entre Franco-Génois et Vénitiens, en dépit de la convention du 22 mars officiellement conclue entre les deux gouvernements. Boucicaut, révolté par le récit oral des souffrances des prisonniers de Modon, rentrés à Gênes après la paix, ulcéré par la lettre de la république de Venise à Charles VI, relatant à sa façon le choc de Modon, lettre dont il n'avait eu également connaissance qu'après la paix, avait porté, le 6 juin 1404, un défi solennel (au contenu duquel il a déjà été fait plusieurs fois allusion), adressé au doge Michele Steno et au commandant de la flotte Carlo Zeno, les appelant chevaleresquement en combat singulier, seuls ou à tel nombre de leur choix. (Défi de Boucicaut, contenu dans le corps du *Livre des faicts*, part. II, ch. XXXI, publié, d'après le ms. fr. 11432 de la Bibl. nat., dans Delaville le Roulx, *La France en Orient*, Pièces just., n° 35, p. 157-166.)

En ce temps, le 19 du mois de novembre 1404, survint à Venise une mauvaise nouvelle : le vendredi 10 octobre, dans les eaux du Magne, vers les parties de Romanie, faisait voile une coque vénitienne, patron ser Basilio Tirapelle, de conserve avec une coque génoise. Survint alors une autre grande coque, génoise

5. Venise, la convention du 22 mars 1404 conclue avec Gênes, est depuis le mois d'avril en état de rupture, depuis le mois de juin en guerre déclarée avec François de Carrare, seigneur de Padoue, devenu maître éphémère de Vérone. Guerre que Venise va terminer, à la fin de 1405, par la conquête de Vérone et de Padoue, par l'anéantissement de l'État padouan, et, quelques semaines plus tard, au début de 1406, par la suppression tragique des princes de la maison de Carrare. — Gênes, de son côté, s'est trouvée, par la force des choses, engagée dans l'engrenage des révolutions de Lombardie, champ d'appétits déchaînés et de carnage sans trêve depuis la disparition du grand Visconti, le 3 septembre 1402, libre terrain de convoitises où la chancelante minorité de ses fils Gianmaria, duc de Milan, Filippo-Maria, comte de Pavie, sous la faible autorité de leur mère Caterina Visconti, laisse carrière ouverte à tous les coups de fortune. En rentrant d'Orient, à la fin d'octobre 1403, Boucicaut a trouvé les hostilités déjà établies, depuis l'été, entre les forces génoises et les chefs du parti gibelin milanais, maîtres du pouvoir depuis la révolution intérieure de juin 1403. État de guerre avouée qui persiste jusqu'au courant de l'an 1404-1405, où une trêve y met fin. (Voir ci-après, 5 juillet 1409.)

6. « Ly Mana ». Les documents officiels vénitiens traitant de cet incident permettent d'identifier ce terme avec celui de Maïna, ou, selon la désignation courante, du Magne, la presqu'île bien connue de la Morée, comprise entre les deux golfes de Laconie et de Messénie et terminée par le cap Matapan. Ligne de côtes si étrangement découpée, hérissée de caps, rongée de baies, trouée de havres, demeurée légendairement célèbre, jusqu'à une époque toute récente, dans les annales de la piraterie de ces mers.

vignandoly una altra gran chocha ancor de Zenovexi, armada a Zenova, paron uno ser Odoardo Grilo, homo chorser grando, de mal a far, de portada de bote[1] VII^c in suxo, inberteschada perfina a mezo alboro[2], chon circha chonbatedory CC, e su quela aveva da balestre CL de lieva e da torno L[3]; la dita nostra chocha in bonaza fo prexa, e sovra quela de valor iera de tuta marchadantia per duchaty XL milia d'oro, e su quela iera tré nobely nostry zentilomeny. E apreso una altra, paron ser Ziorzi Monganero, fo prexa, andava charga de savoni e viny in Romania, per vaiuda de duchaty X^m d'oro. E sapudo questo la

1. *Bote.* La « botte », expression couramment usitée dans l'ancien vocabulaire français de la Méditerranée, est une mesure de tonnage équivalente à un demi-tonneau, soit à mille livres ou dix quintaux. « Ung tonneau vault deux bottes, et doit poiser le tonneau de 19 à 20 quintaulx et la botte 9 à 10 quintaulx environ, » dit Antoine de Conflans dans ses *Faits de la marine* (1516-1522), cités dans Jal, *Gloss. naut.* — Il semble sujet à caution d'admettre, à côté de cette mesure (voir cependant Jal, *Gloss. naut.*), une « botte » purement italienne, d'une contenance double de celle qui vient d'être indiquée, et équivalente à un tonneau entier, soit à deux mille livres.

2. *Inberteschada.* Le terme de « bretèche », d'où le verbe « bretécher », si couramment employés tous deux dans l'ancien vocabulaire militaire français, paraît avoir eu deux acceptions. — L'une, spéciale et technique, s'appliquant aux ouvrages provisoires en bois, en saillie sur un front de défense, garnis de meurtrières et percés de mâchicoulis comme des ouvrages permanents en pierre, mais doués seulement d'un caractère improvisé ou temporaire : on « bretéchait » ainsi une fenêtre, un chemin de ronde, pour organiser la défensive plus spéciale d'une porte, d'un secteur de tour ou de courtine. — L'autre, générale et de sens courant, représente tout ouvrage de défense en charpente, soit muraille, soit château de bois quelconque garni de meurtrières et couvert : « bretèche » et « bretécher »,

aussi, armée à Gênes (patron certain ser Odoardo Grillo, grand corsaire et malfaisant homme), de la force de 700 bottes et plus, bretéchée jusqu'à mi-mât, montée par environ 200 combattants, environ 150 arbalètes à levier et 50 à tour; notredite coque prise par la bonace fut capturée; elle portait des marchandises d'une valeur totale de 40,000 ducats d'or, et avait à bord trois gentilshommes des nôtres. Ensuite une autre coque, patron ser Giorgio Monganero, fut prise à son tour; elle allait en Romanie avec un chargement de savon et de vin, d'une valeur de 10,000 du-

en ce cas, s'emploient dans le sens plus large de fortification et de fortifier. (Sur ces deux acceptions, voir Viollet le Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, art. Bretèche.) — C'est dans cette dernière portée que le terme d' « inbertes-chada », appliqué à la nef d'Odoardo Grillo, est évidemment employé ici.

3. *Balestre de lieva*, arbalètes à levier. Une des deux variétés d'arbalètes alors en usage, la plus légère, se bandant à l'aide d'un levier ou pied-de-biche. (Viollet le Duc, *Dictionnaire du mobilier*, *Armes*, art. Arbalète; Jal, *Gloss. naut.*, art. Balista a lieva.) — *Balestre da torno*, arbalètes à tour, qu'on a déjà eu occasion de décrire, la seconde variété d'arbalètes alors en usage, se bandant à l'aide d'un tour à manivelles. (Viollet le Duc, *loc. cit.;* Jal, *Gloss. naut.*, art. Balesta de torn, Balista a turno, Balista de turno.) — La juxtaposition formelle, en ce passage de Morosini, des termes « de lieva » et « da torno », est de nature à éclaircir le doute émis par Jal (*Gloss. naut.*, art. Balista a lieva) sur le sens inexpliqué de la « balista de *lena* », mentionnée par Du Cange. (*Gloss. naut.*, art. Balista.) Le document indiqué par Du Cange portait (*loc. cit.*) : « Balista de torno vel de lena. » Le passage de Morosini, objet de ce commentaire, portant : « Balestre... de lieva e da torno, » il paraît indiqué d'assimiler l'inexplicable « balista de *lena* » de Du Cange à la « balista de *lieva* », à l'arbalète à levier ici mentionnée.

dogal Signoria, che tanta traitoria de iera fata, per la paxie che de brieve loro chon nuy aveva afermada e choncluxa in chaxa nostra, de porta tuta la tera fadiga asay; ma respetando questo dano avevemo rezevudo per lo innemigo nostro signor de Padoa, intendandose senpre de danyficarde chon miser Buzichaldo, franzescho governador de Zenova, mandada questa a danyficharde per tuty pasy da marchado per tute le parte de Levante posybel sia a danyzarde[1].

. . . .

E[2] aziò ch'io non lasa de dir anchora tuto[3], in questo medemo dy[4] sope miser lo doxe con la Signoria, e avesemo per nuova da le parte de Londra[5], chomo tre choche de Zenovexi intra in el porto de la Scluxa[6], abiando deschargado la marchadantia soa

1. Il s'agit ici de divers actes de course du célèbre Niccolò de Moneglia, — Moneglia, port de l'État de Gênes, sur la rivière du Levant, entre Gênes et la Spezia, — actes que relèvent plusieurs actes officiels vénitiens et génois. Il était porteur de lettres de marque délivrées par le gouvernement français de Gênes, dont les documents génois font foi; mais, assurent des textes vénitiens que ce passage de Morosini vient appuyer, naviguait sous les insignes du seigneur de Padoue, alors en guerre avec Venise. Niccolò de Moneglia, comme Morosini va du reste le signaler dans l'extrait suivant, est le propre commandant de la coque génoise qui a livré le combat du 10 octobre le long de la côte du Magne. Ses lettres de marque sont du 30 août, et, dès le 6 octobre, au su d'actes de course antérieurs, le gouvernement vénitien avait donné ordre de le poursuivre. (Documents cités dans Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 479-483.)

cats d'or. La Seigneurie ducale ayant appris que si grande trahison lui était faite, alors que la paix avait été arrêtée et conclue avec eux chez nous-mêmes, toute notre terre en porta grande peine; et ce dommage, nous l'avions subi par la faute de notre ennemi le seigneur de Padoue, qui cherchait toujours à nous faire tort, de connivence avec messire Boucicaut, gouverneur français de Gênes, qui avait envoyé cette coque pour nous porter dommage par toutes routes de marchandise, par toutes les parties de Levant où dommage pourrait nous être porté.

. . . .

Et afin de ne rien omettre du tout, ce même jour, messire le doge et la Seigneurie apprirent (et nous en eûmes la nouvelle de Londres) que trois coques génoises, étant entrées dans le port de l'Écluse et y ayant déchargé leurs marchandises, d'une grande

2. Fol. 175 A. — 1er juillet 1405.

3. Cet extrait, comprenant les deux alinéas qui suivent, relatifs aux événements maritimes survenus à l'Écluse, ne paraît pas se retrouver dans Sanuto.

4. Le 1er juillet 1405.

5. Première mention de courriers reçus de Londres, dont on trouvera, dans les extraits qui suivent, de nombreux indices, et sur lesquels l'Introduction contient les renseignements nécessaires.

6. L'Écluse, en Flandre, dans la partie du comté de Flandre passée depuis aux Provinces-Unies et dépendant aujourd'hui du royaume des Pays-Bas, port classique d'autrefois, aujourd'hui ville terrienne à près de deux lieues dans l'intérieur. Situés alors au bord du golfe maritime du Zwyn, à l'endroit où venait y tomber le bras le plus méridional de l'Escaut, existant jadis et actuellement asséché, les puissants ouvrages de l'Écluse

per gran valor, tra le qual de fo una, paron ser Nicholoxo Monoy Zenovexe, el qual asalta e prexe la chocha nostra de ser Baxeio Tirapele, e quela mena via chon molto nostro aver in le parte de Romania[1], per tal avesemo quelo per molto dexonesto parlar lo dito paron fexe fo taiado per peze e derobado, e dapuo per i Ingelexy[2] bruxiada la chocha[3] e una altra soa de Zenovexi, che iera in quel dito porto[4].

commandaient le chenal de la rivière de Bruges, la Reye, qui, après s'être longtemps ouvert dans le Zwyn à Damme, entre l'Écluse et Bruges, n'y débouchait plus déjà que sous les remparts mêmes de l'Écluse, et doit chercher actuellement, par diverses voies, sa route vers la mer plus lointaine. — Entre ce bras méridional de l'Escaut, courant d'Ysendyke à l'Écluse, aujourd'hui comblé, et son profond bras central, le Hond, venant directement d'Anvers, toujours maintenu comme débouché principal du fleuve, se groupaient alors plusieurs îles, entre autres Cadsand, Wulpen, Biervliet et leurs annexes, aujourd'hui soudées l'une à l'autre et liées à la terre ferme. — L'Écluse, son port et ses ouvrages, bâtis sur le continent, au fond même que présente alors le Zwyn, à l'angle formé par le bras d'Escaut et le chenal de Bruges, constituait le grand port de guerre de Flandre, en même temps que le port maritime de Bruges, où les navires de fort tirant d'eau tendaient de moins en moins à risquer la remonte. (Voir *Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle*, plans de Jacques de Deventer, publié par l'Institut national de géographie de Belgique, 10e livr., Bruges, 2e livr., Damme; Gilliodts van Severen, *Bruges ancienne et moderne*, p. 51, 52 et plans, *Bruges port de mer*, ch. I et plans.)

1. On retrouve donc en ce passage, dans le Diario même, mention de cette coque génoise signalée dans l'extrait précédent comme ayant livré, quelques mois plus tôt, en octobre 1404, le combat de la côte du Magne. Sous l'appellation de « Nicolosso Monoy », désigné ici même comme commandant de ce navire, il est permis de reconnaître le corsaire Niccolò de

valeur, l'une d'elles, patron ser Niccolò de Moneglia, Génois, qui avait attaqué et capturé dans les parties de Romanie la coque vénitienne de ser Basilio Tirapelle et l'avait emmenée avec beaucoup de notre avoir; nous apprîmes, dis-je, que ledit patron, pour avoir parlé de manière fort déshonnête, fut taillé en pièces et pillé, et qu'ensuite les Anglais brûlèrent cette coque et une autre coque génoise qui était dans ledit port.

Moneglia, personnage dont l'identité et le rôle en Levant, à cette époque, viennent d'être suffisamment établis. — Ce passage du Diario de Morosini renseigne curieusement sur la suite de la carrière aventureuse de l'audacieux coureur de mer.

2. Ms. : « Franzeschy ». Tout ce qui précède et ce qui suit démontre ici l'évidence du *lapsus*, qui se passe de démonstration.

3. Cette « coque » de Niccolò de Moneglia, dont le Diario a donné tout à l'heure la curieuse description en mentionnant son rôle dans le combat du Magne, avec ses 200 hommes d'armes et ses bretèches montant jusqu'à mi-mât, est désignée, par les chroniques diverses qui relatent sa participation à ce combat de l'Écluse, sous le nom de « carraque ». (Ci-après, p. 188, n. 3.) — Ce passage de Morosini présente donc un texte indiscutable permettant de définir le type de navire dit « carraque génoise », si souvent cité au cours des récits de la guerre de Cent ans, et sur lequel, pour cette époque, on possède si peu de renseignements précis. (Sur ce défaut de notions, voir Jal, *Gloss. naut.*, art. Carraque, et *Arch. nav.*, mém. 6.)

4. Cette mention, ainsi présentée, du combat soutenu par trois coques génoises dans les parages de l'Écluse, puis de la destruction finale de deux d'entre elles, se rattache visiblement aux événements politiques et maritimes relevés dans l'alinéa qui suit. — On remarquera la façon dont l'événement d'intérêt général est ici relié et annexé par Morosini à l'événement particulier, intéressant seulement les représailles du commerce vénitien.

Anchora[1] savesemo la nuova aveva abuda el re de Franza[2] de[3] la so gran rota ly aveva dado el re de Ingeltera[4] e[5] quely Franzeschi aveva malmenady e

1. Le précédent alinéa est directement inscrit, comme il a été dit, sous la date du 1er juillet. — Après ce présent alinéa, la première date consignée dans le Diario est celle du 6 juillet.

2. Cette nouvelle semble arriver à Venise par une autre voie que la précédente, ouvertement enregistrée comme provenant de Londres. Celle-ci paraît apportée par une voie plutôt française.

3. Première mention d'un événement relatif à la lutte de la France et de l'Angleterre, sur les incidents successifs de laquelle les extraits qui suivent vont se multiplier. — L'état de guerre entre les deux États est demeuré légalement interrompu depuis un temps croissant, d'abord par la série des suspensions d'hostilités provisoires négociées de terme en terme à Leulinghem, lieu classique de telles entrevues, entre Calais et Boulogne, pour la durée d'ans comprise entre 1389 et 1398, puis bientôt par la longue trêve de trente ans, symbole de véritable paix finale conclue entre Charles VI et Richard II au traité de Paris, le 9 mars 1396, trêve destinée à courir jusqu'au lointain 28 septembre 1426, jour de la Saint-Michel, heure de soleil levant. (Rymer, *Fœdera*, 18 juin 1389, 1er mai 1392, 26 juin 1393, 27 mai 1394, 9 mars 1396.) — Mais la révolution anglaise de 1399, la déposition de Richard II et l'avènement de la branche de Lancastre en la personne du nouveau souverain Henry IV, ont de suite remis en cause, par d'inévitables répercussions, cette pacification si laborieusement acquise. Malgré la continuation officielle des trêves existantes, convenue implicitement par Charles VI et Henry IV, au début de 1400, des dissentiments effectifs se sont presque immédiatement affirmés, sitôt le courant de cette même année décisive. Au cours même des négociations, nouvelles et indépendantes, ouvertes à cet effet, qui se traduisent par divers actes passés et discutés à Leulinghem de 1401 à 1403, puis par des pourparlers à distance, sans sanction, engagés en 1404 et pendants encore en 1405, la tension s'est accrue depuis l'an 1402 et a dégénéré en

Nous apprîmes encore la nouvelle qu'avait eue le roi de France de la grande défaite à lui infligée par le roi d'Angleterre, et comment les Français avaient été

hostilités armées réciproques, actes de course, représailles, défis privés, armements particuliers. — Au 1er mars 1404 est expiré, sans résultat acquis, le délai fixé par le dernier acte passé entre négociateurs pour la reprise éventuelle de leurs entretiens ; au 1er novembre suivant est échu le terme d'un dernier armistice local et spécial conclu naguères, d'urgence et sur place, pour la côte de Picardie. — Ces faibles liens disparaissant, la rupture officielle des deux États s'est opérée d'elle-même. — La guerre est ouverte en Guyenne depuis la fin de l'été de 1404 déjà. Elle existe de fait, depuis le cours de l'automne, dans la France du Nord. (Précis de ces événements d'après les sources françaises et anglaises : — en consultant, pour l'histoire des négociations diplomatiques, l'œuvre remarquable de Wylie, *History of England under Henry the Fourth*, qui appelle cependant, sur ces questions, quelques rectifications capitales : — pour l'histoire des événements maritimes, élément essentiel de compréhension de ces faits, on possédera prochainement le récit définitif de Charles de la Roncière [en préparation], *Histoire de la marine française*.)

4. Le fait que signale ici Morosini, événement unique auquel se rapportent les deux nouvelles de double source ainsi successivement consignées, est un de ceux qui sont acquis à l'histoire de la campagne maritime de 1405. Il s'agit principalement de l'attaque, par la flotte anglaise, du port de l'Écluse, en Flandre, dont on vient de définir la situation. — Événement précédé par un désastre des Français devant le château anglais de Marck, en Calaisis, et suivi par une descente anglaise sur la côte de Normandie. — Incidents décisifs qui rompent le dernier fil des négociations encore pendantes pour la forme entre les deux États.

5. En ce qui concerne l'attaque de l'Écluse, à cette date de mai 1405, il convient de noter que tout le comté de Flandre, de l'Aa jusqu'à l'Escaut, se trouvait alors sous le régime de trêves particulières passées entre Jean Sans-Peur, en tant que

prexonde e taiady una gran quantitade di dity Franzeschy, e sostegnudy i Franzeschy per tuto el so regno in aver e in persona[1], e danizady per valor de duchaty CL in II^c milia d'oro iera sovra le suo nave, e bruxiade alguna parte de quele, e i suo Zenovexi sorty al mar[2], i qual se trova eser in lo porto de la Scluxa[3].

. . . .

comte de Flandre, et le roi d'Angleterre, selon un usage traditionnel maintes fois suivi dans le cours des siècles précédents. — La trêve actuelle, conclue à la suite de négociations entamées dès l'été de 1403, connexes à celles alors inutilement engagées entre les États de France et d'Angleterre, courait pour quatre mois, du 25 mars au 25 juillet, englobant ainsi complètement la période où a lieu l'entreprise dirigée contre l'Écluse. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. I, ch. xxviii, xxxiii; t. II, ch. xli, p. 83, ch. xliii, p. 105-106.) — Après une interruption qui semble durer quelques mois, la trêve reprend au 1er février 1406 (*Wylie*, t. II, ch. xliii, p. 105-106), pour se continuer, de délai en délai, bien avant dans le cours du siècle. (Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 498 et suiv., 512-517, 518 et suiv.)

1. L'affaire de Marck, surprise de la place par les Français, courte occupation et retraite, a lieu du 12 au 15 mai 1405. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. II, ch. xlii, p. 90-94.)

2. L'attaque de l'Écluse et le combat naval qui suit cette action sont relatés, dans leurs lignes principales, par plusieurs sources contemporaines déjà connues, tant françaises qu'anglaises, utilisées pour la plupart, naguères par sir Nicholas-Harris Nicolas (*History of the royal navy*, t. II, p. 373), récemment par Wylie (*Hist. of Henry IV*, t. II, ch. xliii, p. 101-105), et employées dans le prochain ouvrage de Charles de la Roncière (*Hist. de la marine française* [en prép.], ch. *La guerre de course*). La série des opérations peut s'établir ainsi

malmenés, et beaucoup d'entre eux Français faits prisonniers et taillés en pièces; le roi d'Angleterre, par tout son royaume, avait fait mettre la main sur les Français, tant sur leurs biens que sur leurs personnes, en leur portant dommage pour 150 à 200,000 ducats d'or de marchandises qui se trouvaient sur leurs navires; plusieurs de ceux-ci, qui étaient dans le port de l'Écluse, avaient été brûlés avec ceux des Génois à leur solde rencontrés en haute mer.

. . . .

(*Wylie*, t. II, ch. XLIII, p. 101-105). — Apparition de la flotte anglaise aux approches de l'Écluse, avec, à ce qu'il semble, première destruction de navires de commerce capturés près du port, le 22 mai. — Les forces anglaises demeurent quelques jours dans l'inaction. — Le cinquième jour de l'arrivée, débarquement [à une lieue environ de distance, par les grèves (*Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. III, p. 107), des ouvrages fortifiés de l'Écluse], assaut infructueux de ces ouvrages et réembarquement. — Sur la route de retraite, dans les passes de l'Escaut, combat avec les trois carraques génoises à la solde de la France et prise de celles-ci. — Combat livré sans qu'on s'explique bien les conditions de poursuite ou de rencontre fortuite où l'action s'engage, mais, en tout cas, sans intercaler à ce moment, *après* le départ de l'Écluse, ainsi que le porte l'auteur de l'*History of Henry IV* (t. II, ch. XLIII, p. 104), la descente des Anglais dans l'île voisine de Cadsand, car cet événement a eu lieu, au contraire, *avant* l'arrivée de la flotte anglaise à l'Écluse. (Sur ce fait, lettre de Thierry Gherbode, conseiller du duc de Bourgogne, à Jean de Nielles, gouverneur des bailliages d'Arras, Lens et Bapaume, en date d'Ypres, le 23 mai, publiée dans Varenbergh, *Hist. des relat. diplom. entre la Flandre et l'Angleterre*, p. 493-495.)

3. La flotte anglaise ayant ensuite fait route vers la Manche, la descente des forces anglaises en Normandie, à l'extrémité du Cotentin, aux environs de la Hougue et de Barfleur, a lieu dans les derniers jours de juin. (Wylie, *Hist. of Henry IV*,

Chorando[1] lo dito milieximo.

Anchora[2] avesemo in lo dito tenpo del dito principo miser lo doxe chomo avanty el tenpo miser lo papa d'Avignon[3] se partise d'Avignon per vegnir a Zenova[4], miser lo ducha d'Oriens[5] azionse in persona avanty la soa prexencia[6], e trovandolo in despoxicion d'eser aparado per dir la soa mesa, ly manda a dir al dito miser lo ducha che, dapuo dita la so mesa, lo seria chon luy, e holdido questo, miser lo ducha se despoxe ad oldirla, e quando lo dito fo per levar el Corpus Domini in alto, el dito miser lo ducha prexe

t. II, ch. xliii, p. 105.) — Quant à la destruction des trois carraques génoises capturées, ou seulement, ainsi que le note le Diario, de deux d'entre elles, il est acquis que ce n'est ni dans le port ni dans les parages mêmes de l'Écluse qu'elle s'exécuta. D'après tous les témoignages, c'est au long de la côte anglaise qu'elle s'opéra, au retour de la flotte victorieuse qui les avait traînées à sa suite, comme prises de guerre, jusque dans la Manche et en Normandie. (*Wylie*, t. II, ch. xliii, p. 104-105.) Le lieu de l'incendie, purement fortuit à ce qu'il semble, est fixé, par une chronique anglaise contemporaine, dans les eaux de Winchelsea : « Alle so he took carrekys of Jene and brought them unto Wynchylse, and they were brent thorome mysse governaunce and moche of the good ther ynne. » (William Gregory, *Chronicle of London*, éd. James Gairdner, p. 164.)

1. Fol. 180 b. — 23 août 1405.

2. La première partie de cet extrait, celle relative au rôle de la France et du gouvernement français de Gênes dans les affaires pontificales, se retrouve, en somme, quoique très résumée, dans Sanuto, entre les mots : « In questo tenpo era scisma, perocchè in Avignone, » et ceux-ci : « e fu onorato di messer Buccicaldo. » (Col. 824-825.) Les deux autres non.

3. Le grand schisme d'Occident, déclaré en 1378 par la suc-

Au cours du même millésime.

Nous apprîmes encore, au temps du principat dudit seigneur doge, comment, avant le temps où messire le pape d'Avignon avait quitté Avignon pour venir à Gênes, messire le duc d'Orléans en personne s'avança en sa présence, et le trouvant prêt à se vêtir pour dire sa messe, le pape fit dire à messire le duc qu'aussitôt après la messe il lui donnerait audience; à ces paroles, messire le duc se disposa à y assister, et lorsque le pape en fut à élever le *Corpus Domini*, messire le duc le prit dans ses bras, et le fils de Dieu

cessive élection d'Urbain VI et de Clément VII, a ramené à Avignon une nouvelle filiation de papes, qui représentent celui des deux pouvoirs pontificaux reconnu par les rois de France. — L'Aragonais Pedro de Luna, successeur direct de Clément VII, sous le nom de Benoît XIII, occupe le siège d'Avignon depuis 1394; depuis le 12 mars 1403, il a toutefois abandonné cette résidence et séjourne en divers lieux du comté de Provence. — A Rome, le Napolitain Pietro Tomacelli, sous le nom de Boniface IX, a remplacé sans interruption Urbain VI en 1389; en octobre 1404, sous le nom d'Innocent VII, lui succède Cosimo de' Megliorati, de Sulmone, qui occupe le trône romain deux ans, jusqu'en novembre 1406.

4. C'est la présence à Gênes, en résidence temporaire, du pape d'Avignon Benoît XIII, présence ainsi constatée par Morosini, avec exactitude, à cette date d'août 1405, qui constitue la raison d'être de tout cet alinéa et en gouverne la rédaction.

5. A cette occasion, Morosini commence par revenir, comme on va s'en rendre compte, sur des événements assez antérieurs à cette date d'août 1405, à l'exposé desquels la mention de la présence de Benoît XIII à Gênes lui sert d'occasion.

6. Tout le récit qui suit, de romantique allure, portant sur le rôle du duc d'Orléans auprès de Benoît XIII et de Charles VI,

el papa per le braze, e abiando el fiol de Dio zià in l'ostia consegrada in[1] le mane, el vene a tegnir miser lo papa, schonzurandolo, per quel Christo honipotente che luy aveva in le suo mam, luy i dixese per la fede soa se elo iera vero papa ho no, e veziandose a questo ponto chonprexo in tanto sconzuro, ly avese a dir luy aveva ne tegniva fose vero papa, anzi iera quelo de Roma[2]; e dapuo lasado quelo, dita la soa mesa, se party, e venesende al re de Franza, digandoly le sovradite chose, manifestandoy luy iera in pechado mortal a favoriziarlo, e dandoy aiutuorio zioè chotanto tenpo; de che chon altre parole asay ly ave a dir luy iera innemigo de Christo, e che may prosperitade non averia fina luy tegnise questo sisma e che senpre in tute le suo hoste seria perdente de la soa zente, e bem se ne podeva zià aveder[3].

représente le premier exemple de bruits courants, à caractère d'écho populaire, comme le Diario de Morosini en enregistrera tant de fois, les transcrivant tels qu'ils circulent, et dont les lettres relatives aux événements de France et au cycle épique de la Pucelle offriront bientôt tant de variétés singulières.

1. *In*. Inc. fol. 181 A.

2. Il s'agit ici, en réalité, d'une des entrevues que Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, fut appelé à avoir, en vue du rétablissement de l'union dans l'Église, avec le pape d'Avignon Benoît XIII, en décembre 1403 et janvier 1404, à Tarascon, au cours d'un voyage projeté par le prince français en Milanais et arrêté inachevé sur les bords du Rhône. — Le prince, venant de Châteauneuf-sur-Loire, en son duché d'Orléans, faisant route par Nevers et Lyon, arrive à Beaucaire, en face de Tarascon, où résidait le pape, le 3 décembre 1403, en repart le 15 janvier 1404, sans pousser plus loin vers l'Italie, et, par Lyon, où

étant déjà entre ses mains dans l'hostie consacrée, le duc tenait le pape, le sommant, par le Christ tout-puissant qu'il avait en ses mains, de lui dire sur sa foi s'il était ou non le vrai pape. Se voyant alors pris en telle sommation, le pape se mit à lui dire qu'il ne se regardait ni ne se tenait pour le vrai pape, mais bien que c'était celui de Rome. Puis le duc le quitta, une fois sa messe dite, partit et s'en vint au roi de France, auquel il raconta les susdites choses et déclara qu'il était en état de péché mortel en favorisant ce pape et en lui prêtant aide et secours pendant si longtemps; et de la sorte, avec d'autres discours encore, il lui déclara qu'il était l'ennemi du Christ, que jamais il ne connaîtrait la prospérité tant qu'il persévérerait dans ce schisme, que toujours dans toutes ses guerres il perdrait de sa gent et qu'il s'en pouvait déjà bien aviser.

il séjourne le 1er et le 2 février, rentre à Paris avant le 14. (Sur ces faits, Eugène Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 293-303.) Aucun chroniqueur contemporain (cf. Eugène Jarry, *loc. cit.*) ne semble avoir fait mention de cette scène, qui, si elle devait être tenue pour authentique, ajouterait un dramatique apport aux annales du schisme.

3. Cet entretien bizarre du duc d'Orléans avec le roi son frère n'aurait donc pas pu avoir lieu avant la mi-février 1404, moment où le duc est arrivé à Paris, revenant de son voyage vers le pape. — Par la déclaration du 25 mai 1403, la France venait, en effet, de rentrer sous l'obédience de Benoît XIII, qu'elle avait naguères, sans reconnaître néanmoins le pontife romain, abandonnée passagèrement depuis 1398. C'est à cette adhésion nouvelle au pape d'Avignon, considéré comme schismatique par l'Italie presque entière, que le récit étrange de Morosini veut faire ici allusion.

De che[1] avemo anchora el re de Galo[2] mo nuovamente tignando chom luy iera stado prexo e roto e taiado per peze da xv[m] Ingelexi[3] in detrimento e dano de la chorona de Franza e sudity suo[4], e luy

1. La phrase qui suit paraît une parenthèse introduite par Morosini à l'appui du singulier discours prêté au duc d'Orléans. Il semble que les deux groupes de faits, auxquels il est fait spécialement allusion dans ce passage, aient été annoncés à Venise par leurs voies propres, distinctes de la voie par laquelle, à propos de la présence de Benoît XIII à Gênes, venait de parvenir le récit des incidents déjà anciens relatifs au duc d'Orléans.

2. Le ms. porte : « El re de *Portogalo* ». Il serait superflu d'exposer les raisons qui imposent la rectification adoptée.

3. Le ms. porte : « Da xv[m] Galexi ». Même observation.

4. Allusion à la lutte alors engagée par la nation galloise, soulevée contre le nouveau souverain d'Angleterre Henry IV, à l'alliance naturelle que les Gallois ont trouvée en France et aux diverses phases de la lutte ainsi engagée. — Soumis aux rois d'Angleterre depuis la fin du XIII[e] siècle, avec la disparition de leur héros légendaire Llewellyn, les Gallois, à la mort violente de Richard II, à l'avènement de Henry IV, ont ressaisi leur indépendance sous un chef de leur race, Owain ap Gruffydd, seigneur de Glyndyvrdwy, maître des âpres et montueux cantons qui avoisinent la cime nationale du Snowdon. Owen Glendower, pour le désigner sous son appellation courante, a entamé la guerre en 1400, s'est fait proclamer prince de Galles et se maintient contre l'invasion anglaise, victorieux jusqu'en 1406, menaçant jusqu'en 1409, indépendant encore, en d'inaccessibles retraites, jusqu'à sa mort, en 1415. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. I, ch. VIII; t. III, ch. LXXVIII.) — En parlant ici d'alliance entre Gallois et Français, Morosini veut désigner le traité solennel récemment conclu à Paris, par une ambassade galloise, entre Charles VI et Owen Glendower, le 14 juillet 1404, vers le moment de la rupture ouverte entre Charles VI et Henry IV, et dont le bruit, comme on voit, était parvenu

Nous apprenons en effet que le roi de Galles, nouvellement allié avec lui, avait été pris, mis en déroute, taillé en pièces par 15,000 Anglais, au dam et détriment de la couronne de France et de ses sujets, et

jusqu'à Venise. (*Ibid.*, t. I, ch. xxxii, p. 454-455.) Alliance formelle déjà précédée, au temps des hostilités déguisées entre France et Angleterre, par des expéditions privées, à l'automne de 1403, dans la baie de Caermathen, vers le printemps de 1404 encore au siège infructueux de Caernarvon. (*Ibid.*, t. I, ch. xxviii, p. 384; ch. xxxi, p. 429-433.) Le traité en question a eu pour conséquence, dans le cours de 1404, une première expédition officielle destinée à la côte de Galles, sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui a dégénéré, vers la fin de l'année, en débarquements sans résultats sur quelques points des côtes anglaises de Cornouailles. (Communication de M. Charles de la Roncière, *Hist. de la marine française* [en préparation], ch. *La guerre de course.*) C'est seulement en août 1405, au moment même où Morosini rédige la mention qui donne lieu à tout ce récit rétrospectif et à ses annexes, que va s'opérer, sous le commandement de grands dignitaires français, une descente réelle d'un corps de troupes de France en terre galloise, où il séjourne jusqu'en 1406, entreprise qui marque le point culminant de l'effort national d'Owen Glendower. (*Wylie*, t. I, ch. lvi.) — Quant à la défaite galloise que relate ici le Diario, et dont le bruit a couru jusqu'à Venise, il faut y voir l'indication d'un des échecs subis momentanément par Owen Glendower, au printemps de 1405, dans les districts du Sud, le choc de Mynnyd-y-Pwl-Melyn, près d'Usk, survenu le 5 mai 1405. (*Ibid.*, t. II, ch. xlvii, p. 170-172.) — Succédant elle-même, à deux mois d'intervalle, à l'échec de Grosmont, naguères subi dans un canton voisin, près de Monmouth, cette sanglante rencontre a laissé 1,500 Gallois sur le terrain; parmi les prisonniers figure un des fils d'Owen, du nom de Gruffydd; parmi les morts, un frère d'Owen, du nom de Tudor, dont l'extrême ressemblance avec son aîné fit répandre dans toute l'Angleterre le bruit de la fin du prince de Galles. (*Ibid.*, t. II,

pur perseverando, abiando abudo luy zià molte rote da mar e da tera dal re de Ingletera, questa chorona de Franza è sta malmenada[1], e vuolse dir questo sia stado espreso miracholo de Dio[2]. E avemo[3] questo antipapa d'Avignon sia vegnudo a Zenova per aver posudo pasar in Roma per atrovarse chon miser lo papa Bonifacio vero, per poser aver fato per intranby sia desmesy e creado liciom de nuovo di gardenaly de uno solo vero papa a chy miser Domenediò piaxerà per soa inspiracion, el dito miser l'antipapa de [A]vi-

ch. xxxv, p. 17-20; ch. xlvii, p. 171-172.) Bruit courant qu'il est curieux de voir parvenir à Venise, en son temps, avec la déformation portant sur la capture du prince de Galles, improprement qualifié ici du titre de roi.

1. Allusion aux succès remportés par les Anglais depuis la reprise des hostilités spontanées, puis de la guerre avouée entre la France et l'Angleterre. — Morosini vient déjà de relater spécialement les faits tout récents qui viennent de marquer, par des victoires anglaises, la campagne ouverte de 1405 : affaire de Marck, combats de l'Écluse, ravages en Cotentin. — Veut-il, en outre et généralement, faire ici allusion aux événements de la campagne précédente, début de la guerre ouverte de 1404-1405, ainsi qu'aux vicissitudes des années antérieures, époque d'hostilités déguisées, commencées depuis 1400 déjà et si fortement accusées depuis 1402 ? — En ce nouveau sens, l'Angleterre compte à son actif des succès remportés seulement pendant la dernière période des hostilités déguisées, vers la fin de 1403 et dans la première moitié de 1404. Après les premiers coups portés de part et d'autre en 1402, le cours de l'an 1403 avait vu les coups se balancer, laissant, toutefois, hors de pair la grande victoire navale bretonne, trop ignorée jusqu'ici, à peine connue sous le nom de combat du Raz Saint-Mathieu, remportée le 12 juillet sur les côtes du Léon. Puis, de la fin de 1403 au milieu de 1404, jusqu'à la rupture officielle, des échecs français se sont succédé sans interruption. Insuccès dans l'île

que, persévérant encore après avoir subi plusieurs défaites sur terre et sur mer du fait du roi d'Angleterre, la couronne de France a été malmenée, et veut-on dire que cela a été exprès miracle de Dieu. Nous apprenons en outre que cet antipape d'Avignon est venu à Gênes afin de pouvoir gagner Rome, de s'y aboucher avec le vrai pape Boniface pour obtenir que tous deux se démissent et que les cardinaux pussent de nouveau créer seul vrai pape l'un d'entre eux, celui que messire Damedieu leur inspirera comme agréable à ses yeux; mais messire l'antipape d'Avi-

de Wight, en décembre 1403, de la descente hasardée par Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en exécution d'un défi personnel à Henry IV, attaque à laquelle le roi anglais fait succéder, quelques semaines plus tard, l'invasion et la dévastation du comté de Saint-Pol par la garnison de Calais. Désastre à Portland, en avril 1404, d'un débarquement organisé par un armement normand. Désastre à Dartmouth, presque simultané, d'une semblable entreprise bretonne. (Sur ces faits de l'histoire maritime, communication de M. Charles de la Roncière, *Hist. de la marine française* [en préparation], ch. *La guerre de course*.) Ensuite, depuis la rupture officielle, la campagne de 1404-1405, en guerre ouverte, dont les incidents se sont presque exclusivement déroulés à terre, n'a marqué que des revers pour l'Angleterre, en Guyenne, avec la prise de nombreuses places, avec l'invasion progressive conduite par le connétable, Charles d'Albret, et par le capitaine général en Languedoc, Jean de Bourbon, comte de Clermont. (*Petite chronique de Guyenne*, éd. Germain Lefèvre-Pontalis, ap. *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVII, 1886, p. 64, § 78-84.)

2. Ici se terminent les allusions rétrospectives, si étrangement annexées, ainsi faites aux événements antérieurs à la présente date d'avril 1405.

3. Ici reprend, à sa place régulière, la notation normale des événements, arrêtée un instant par ce rappel de faits antérieurs.

gnon may per fina qua non a posudo levarse de Zenova ne de tornar indriedo ne de andar pluy avanti, per miser Buzicardo Franzescho, vicario de miser lo re de Franza, segn(it)or e rezedor de Zenova[1].

Avesemo[2] anchora[3] do galie fo armade a Zenova per lo dito miser Buzicardo[4], e meso bem in ponto

1. Ce passage se rapporte au voyage exécuté en effet, en 1405, par Benoît XIII à Gênes, pour essayer d'y traiter d'une entente avec le pape de Rome, négociation destinée à un complet échec. L'arrivée de Benoît XIII à Gênes, venant, par Savone, de Nice, où depuis la fin de 1404 il avait pris résidence, a lieu vers la mi-mai, le 12, dit Giorgio Stella (col. 1208), le 18, dit la chronique florentine de Pier Minerbetti. (*Cronica*, ap. Tartini, *Add. Rer. Ital. Script.*, t. II, col. 524.) Il séjourne à Gênes jusqu'au 8 octobre, où il s'embarque pour Savone et la Provence. (*Giorgio Stella*, col. 1210.) — Mais, à l'heure qu'il est, le pape romain Boniface IX, que Morosini indique comme cherchant à traiter avec Benoît XIII, avait déjà disparu de la scène depuis près d'un an, n'ayant fait qu'entamer les pourparlers. C'est avec son successeur, Innocent VII, pape depuis le 17 octobre 1404, qu'en réalité, à ce moment, Benoît XIII négociait sans résultat. — Quant à l'hostilité ainsi prêtée par Morosini au gouvernement français de Gênes à l'égard de ce projet, rien n'est moins démontré.

2. La seconde partie de cet extrait, relative au rôle de la France et du gouvernement français de Gênes dans les affaires de Pise, ne paraît pas se retrouver dans Sanuto.

3. Ce passage se rapporte, sans indication préalable, à l'un des points les plus compliqués de l'histoire de la domination française en Italie pendant cette période, à l'établissement passager du protectorat français sur Pise, événement sur lequel il est impossible de ne pas résumer quelques notions nécessaires.

4. Pise, annexée en 1399 à l'empire éphémère de Giangaleazzo Visconti, échue en partage, lors de sa mort en 1402, à son fils naturel Gabriello-Maria, à peine âgé de seize ans,

gnon n'a pas encore pu partir de Gênes ni retourner en arrière ni aller plus avant, à cause de messire Boucicaut, Français, vicaire de messire le roi de France, seigneur et gouverneur de Gênes.

Nous apprîmes encore que deux galères avaient été armées à Gênes par messire Boucicaut et mises en

avait bientôt, sous l'influence du gouvernement français de Gênes, passé à son tour, sinon sous la domination effective, au moins sous la protection de la France : d'abord sous la suzeraineté de Charles VI, par un traité du 15 avril 1404, puis, semble-t-il, sous celle du duc d'Orléans, sous réserve de l'hommage dû par lui au roi, par un transfert du 24 mai suivant; sous ces régimes, Gabriello-Maria Visconti conservait sans interruption la seigneurie réelle de la cité en y continuant sa résidence, et le gouverneur français de Gênes se trouvait chargé du maintien des droits du roi. (Sur ces faits, Eug. Jarry, *Louis de France, duc d'Orléans*, p. 336-338.) — Or, un an plus tard à peine, le 20 juillet 1405, un soulèvement populaire a expulsé de la ville de Pise Gabriello-Maria, qui continuait à y tenir état de souverain, et l'a contraint à se réfugier dans le château, vaste quartier fortifié trempant dans l'Arno, où le jeune prince se maintient, appelant à la rescousse, par la voie du fleuve encore libre, Boucicaut et ses troupes. (Sur ces faits, chroniques toscanes : *Sercambi*, t. III, p. 84, 86, 87 ; *Minerbetti*, col. 527-528; *Capponi*, col. 1128; *Sozomeno*, col. 1185; *Monumenta Pisana*, col. 1088. Cf. *Livre des faicts*, part. III, ch. vi; sur cette date du soulèvement, le 20 juillet, relation de Sercambi, *Le croniche di Giovanni Sercambi Lucchese*, éd. Salvatore Bongi, t. III, p. 86-87, vérifiée par les curieuses lettres du gouvernement florentin à Boucicaut, en date des 21-23 juillet, publiées par Francesco Novati, *Ugolino da Montecatini*, ap. *Memorie del regio Istituto Lombardo*, 1896, p. 154, n. 2.) — Première poussée de soulèvement dirigée contre la dynastie de Visconti. — C'est en ce point critique de la situation que se présente brusquement la première des notations de Morosini relatives aux affaires de Pise.

chon di mazior nobely di Zenova per andar verso Pixia[1]; una de le qual galie[2] in Arno over in Arnio per quely de Pixia fose prexa e ruinada in tera chom algum ranpegon la destena (?), abudo sovra quela per prixiony x dy mazior de Zenova da gran taia, i qual iera vegnudy per dar sechorso per mar a la citadela de Pixia, i qual fo dito i aveva levado l'ensegna per tratado del dito miser Buzicardo del re de Franza[3]. Laqual novela non avemo anchora eser bem vera[4], ma ben se dixe miser Felipo da Pixia, chava-

1. Boucicaut fait en effet armer à Gênes, à l'appel de Gabriello-Maria, pour se rendre à Pise, une galère et une galiote (*Giorgio Stella*, col. 1209), dont le nombre correspond bien aux deux navires indiqués par Morosini.

2. Boucicaut, parti de Gênes, entre avec ses navires à Livourne, — dépendance de l'État pisan, soumise à toutes ses vicissitudes et placée, en surplus, sous la seigneurie effective du roi de France lors des traités de 1404, — en observation à portée de l'embouchure de l'Arno, le 1er août. (*Giorgio Stella*, col. 1209.)

3. De cette station d'attente, Boucicaut paraît alors, à la demande émise, au dire du Livre des faicts, par le peuple pisan lui-même, avoir fait évacuer le château de Pise par la plus grande partie des forces de Gabriello-Maria, qui s'y maintenait toujours, et avoir fait entrer dans la place un contingent de ses propres troupes. (*Livre des faicts*, part. III, ch. VII.) Nouvelle garnison qui, en effet, ainsi que Morosini en consigne le bruit, a arboré sur le château les couleurs de France. (*Ibid.*, id.) — C'est ce contingent français que Boucicaut veut faire ravitailler par un de ses navires. De Livourne, sur la foi de la sorte de neutralité existante entre Boucicaut et le peuple pisan, une galère chargée d'argent pour la solde, portant tout le bagage personnel du maréchal, qui comptait suivre de près et entrer sous peu lui-même dans la forteresse, est expédiée par mer, puis par l'Arno, aux quais du château de Pise, sous le



bon point avec des plus grands des nobles de Gênes pour aller vers Pise, et qu'une de ces galères avait été prise dans l'Arno par ceux de la ville de Pise, tirée à terre et ruinée à l'aide de crocs; sur cette galère avaient été faits prisonniers dix des plus grands de Gênes et de grand'rançon, venus par mer au secours de la citadelle de Pise, laquelle avait, dit-on, d'accord avec messire Boucicaut, levé l'enseigne du roi de France. Cette nouvelle ne nous est pas encore confirmée, mais on dit que messer

commandement du Français Guillaume de Meuillon. (*Livre des faicts*, part. III, ch. VII; *Faits et gestes de Guillaume de Meuillon*, éd. Edmond Maignien, p. 15-16.) — C'est ce navire, cette galère ainsi hasardée, qui, en cherchant à atteindre le château, fut, ainsi que Morosini le mentionne, attaquée par le peuple de Pise, pillée et capturée. (*Livre des faicts*, part. III, ch. VII; *Meuillon*, p. 16; *Capponi*, col. 1128; *Giorgio Stella*, col. 1209.) Événement qui se place le 13 août. (*Giorgio Stella*, col. 1209.) — De cette agression imprévue, le Livre des faicts trace un saisissant tableau : « ... car ilz leur vindrent courir sus plus de VI[m]..., et comme chiens enragiez les environnerent, et, pour plus les injurier, prirent la baniere du roy de France qui sur la galée estoit et l'aloient trainsnant au lonc des boes, et marchoient et crachoient sus, disant tres grans villenies du roy et des François. » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 83 v°, col. 1.) — Seconde poussée de soulèvement dirigée, non plus seulement contre Gabriello-Maria, mais contre la suzeraineté française, et qui va provoquer de nouveaux et inattendus événements.

4. La date du 13 août, à laquelle la chronique génoise de Giorgio Stella fixe cette attaque de la galère de Boucicaut (col. 1209), concorde avec l'arrivée à Venise de la nouvelle de l'événement, rapportée ici sous la date du 23. — Dans l'intervalle, à Pise, la garnison française du château, à la suite de l'agression de la galère, était l'objet de continuelles attaques

lier, eserde intrado chon circha lanze CC in sechorso de quela[1].

. . . .

Apreso[2] vene nuove[3] a Veniexia[4] de Pixa, a dy XVII del prexente de M IIII° V[5], chomo[6] i Fioren-

de la population de Pise, dont le Livre des faicts décrit les étranges assauts. « ... et plus grant mauvaistié faisoient, car chacun jour à force d'engins gettoient en la forteresse plus de cent quaques plaines des ordures et chambres de la ville, de poisons, de charongnes pourries et de toutes punaisies. » (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 84 r°, col. 1.)

1. Filippo de Pise, condottiere éprouvé, naguères encore à la solde de Francesco de Carrare, lors de la conquête passagère de Vérone sur l'État milanais, au printemps de 1404, et pendant l'héroïque défense de Padoue contre Venise. (Andrea Gataro, *Istoria Padovana*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XVII, col. 869, 884, 895, 911.) Il paraît qu'il avait alors quitté la défense de Padoue, qui se prolonge jusqu'au 18 novembre 1405, et où on le voit encore employé dans les premiers jours de 1405. (*Gataro*, col. 911.) Un passage de la chronique de Sercambi le montre en effet, ainsi que le signale Morosini, se rendant vers ce moment, dans le cours d'août, à Pise, mais en précisant sa destination, qui était la ville soulevée, et non la citadelle assiégée, ce qui permet de déterminer le sens quelque peu confus de la rédaction de Morosini. C'est en réalité au service du peuple pisan insurgé qu'il entre à Pise, venant de Ferrare par Florence; mais, vraisemblablement détourné de son but pendant son arrêt à Florence, il ne demeure que dix jours à Pise, au bout desquels il en repart sans résultat aucun. (*Sercambi*, t. III, p. 99.)

2. Fol. 183 B. — 17 septembre 1405.

3. Le début de cet extrait se retrouve dans Sanuto, entre les mots : « A' 17 s'ebbe nuova », et ceux-ci : « e pressi 600 Fiorentiny. » (Col. 825.)

4. Ce passage contient le récit d'un des épisodes suivants des événements de Pise, événements dont Morosini n'a pas eu occa-

Filippo de Pise, chevalier, est entré avec environ 200 lances au secours de la ville.

. . . .

Ensuite vinrent nouvelles de Pise à Venise, le 17 du présent mois de 1405, que les Florentins avaient été

sion de noter les phases survenues depuis la déclaration d'hostilité aux troupes françaises, le 13 août et jours suivants, mais dont le rappel sommaire est cependant indispensable à la simple compréhension des faits.

5. A la suite de la seconde poussée de soulèvement des Pisans, dont on vient de voir le récit, Boucicaut a démasqué ouvertement le projet singulier auquel Gabriello-Maria et lui, comme fondé de pouvoirs du roi de France, s'appliquent depuis quelque temps déjà, à savoir la vente de Pise à la république florentine. Florence, poursuivant envers Pise, fraction de la succession milanaise, la guerre ouverte, déclarée depuis 1401 au duc de Milan Giangaleazzo Visconti, et continuée, depuis sa mort en 1402, contre ses héritiers, — la paix de Florence entre la république florentine et le dernier survivant d'entre eux, le duc de Milan Filippo-Maria, ne sera signée qu'en 1419, — convoite âprement cette proie splendide, le grand port qui lui livrera le libre débouché de l'Arno et la part qu'elle ambitionne dans le commerce maritime du monde. Devant de si formidables intérêts en jeu, le faible et irrésolu représentant du grand Visconti, comme l'entreprenant et passionné Boucicaut, sont destinés à disparaître promptement de la scène, en dupes sacrifiées d'avance à la politique florentine.

6. La diplomatie de Florence, un instant gravement contrariée par l'établissement du protectorat français sur Pise, inaugurée à la suite des traités de 1404, a su réagir, promettre, tenir d'une part et leurrer de l'autre. — Pour Gabriello-Maria, de réelles offres d'argent, la certitude de tirer prompt et fructueux parti d'un héritage peu sûr, ont suffi à décider son adhésion. — Pour Boucicaut, d'imprécis engagements, promettant à la fois, et une intervention armée contre Venise, alors au fort de sa lutte épuisante contre Padoue, et un concours moral en faveur de

tiny[1] iera sta deschazady de la citadela de Pixia per li Pixiany[2], e averde abudo de quely prixiony da circha vi^c in vii^c, dy qual avemo de stady molty da gran taia, e tegnivase loro persy[3]. Con bona prudencia

Benoît XIII, le pape français alors posté à Gênes, ont réussi à jouer son inexpérience des combinaisons italiennes. — Pour la cour de France, des négociations oiseuses et dilatoires ont simplement gagné du temps. — Le soupçon de ces ténébreuses négociations en cours, deviné par les Pisans, a causé la première insurrection populaire du 20 juillet contre Gabriello-Maria, clandestinement occupé, en effet, dès le 17 juillet, à Vico Pisano, dans la campagne de Pise, à de troubles entretiens avec les envoyés de Florence. La conviction de la complicité des pouvoirs français dans cette machination a provoqué le second soulèvement du 13 août contre la suzeraineté française. (Sur ces négociations préalables, voir le clair et substantiel récit de Capponi, *Commentari dell' acquisto di Pisa seguito l'anno 1406*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XVIII, col. 1127-1129, celui de Jacopo Salviati, *Cronica dall' anno 1398 al 1411*, ap. *Delizie degli eruditi Toscani*, t. XVIII, p. 230-239, le résumé de Minerbetti, col. 531-532, et les renseignements circonstanciés de Sercambi, t. III, p. 73-74, 76, 82-83, 84, 86-87.)

1. Donc, en conséquence de ces négociations occultes, le 27 août, Boucicaut, demeuré à Livourne, et Gabriello-Maria, sorti du château de Pise, qui l'y a rejoint, ont, dans le château de Livourne, chacun au nom des droits enchevêtrés qu'ils représentent, signé avec le plénipotentiaire florentin Gino Capponi, la vente de Pise à Florence, tant château toujours aux mains des contractants que ville encore insoumise. (Sur cette négociation, *Capponi*, col. 1129; cf. *Livre des faicts*, part. III, ch. x.) — En exécution de ce traité, une armée florentine, en mouvement dès le 22 août, a pris pied dans la campagne pisane; un corps de troupes, prélevé sur elle, est entré dans le château de Pise le dimanche 30 août; le lendemain 31, la garnison française de Guillaume de Meuillon a évacué la forteresse, y laissant seules, sous le commandement de Lorenzo

chassés de la citadelle de Pise par les Pisans et que ceux-ci en avaient fait prisonniers 6 ou 700, dont beaucoup, dit-on, étaient de grande rançon; on les regardait comme perdus. Avec sagesse et prudence

Raffacani, les forces de Florence, grossies des quelques troupes de Gabriello-Maria encore dans la place. (Sur ces faits, voir la précieuse relation de ser Nofri di ser Piero, *Cronaca di ser Nofri di ser Piero*, publiée par Corazzini, *L'assedio di Pisa*, p. 8-9, 19-22; cf. *Meuillon*, p. 16; *Capponi*, col. 1129-1130.) — Ce transfert opéré, Boucicaut quitte Livourne, — qui continue, par le traité du 27 août, à demeurer comme auparavant sous la suzeraineté et sous la seigneurie effective du roi de France, — et reprend la mer, de façon à se trouver rentrant à Gênes le 10 septembre. (*Giorgio Stella*, col. 1210.)

2. L'événement que relate ici Morosini, sous la date du 17 septembre, sans notation intermédiaire depuis l'inscription, sous la date du 23 août, des faits du 13, est la reprise du château de Pise, par le peuple pisan, sur la garnison florentine installée les 30-31 août : événement dont la date, souvent diversement rapportée, doit être fixée au dimanche 6 septembre au soir, entre la dix-huitième et la vingt-deuxième heure, après une brusque attaque du côté de l'Arno et deux ou trois heures de corps à corps. (Voir l'excellent commentaire de Corazzini, *L'assedio di Pisa*, Introd., p. xiv-xliv, avec la déposition de Pierone dal Castro, le capitaine de la « Torre del Canto », échappé au désastre, p. xxviii-xxxii. Cf., entre autres récits, *ser Nofri*, p. 9-10, 18-19, 22-25; *Minerbetti*, col. 531-532; *Capponi*, col. 1131; *Sercambi*, t. III, p. 101.) — Troisième poussée de soulèvement, qui ouvre une nouvelle, plus longue et dernière phase d'événements, celle de la défense héroïque de Pise contre la conquête florentine.

3. Cette garnison florentine, faite ainsi prisonnière le 6 septembre, après quelques jours d'occupation, était loin de valoir, à en croire les témoignages florentins eux-mêmes, la garnison française qu'elle avait relevée les 30 et 31 août. A leur départ, les troupes françaises avaient défilé en ordre, avec leurs

fazando de prexente suo priory hover retory i rezese (*sic*); ma a caxion prima per so sechorso i bexognava, parete loro i levase tre insegne, una de la Gliexia de Roma, l'altra de l'Inperador, la terza de Sem Marcho Vanzelysta[1]. Ma pur nondemen apar Fiorentiny da quely sia sta malmenady[2]. E holtra de questo, per uno conpromeso ly aveva per avanty fato de aver quela per tratado de miser Buzicardo, governador de la chorona del re de Franza a Zenova, i avevaly zià dado per la vaiuda de duchaty CCVI milia d'oro per aver quela, e lo resto de la dita partida fina a la predita suma dapuo loro hotegnudo el posesio de la tera[3].

. . . .

800 fantassins, dont 400 arbalètes, « le quali si tiravano con ordigni », et cent hommes d'armes « tutti coperti d'arme per in fino alle scarpette del ferro ». (*Ser Nofri*, p. 22.) La faiblesse et la mauvaise tenue des troupes florentines avaient été l'objet des railleries des gens de Boucicaut, qui en partant du château prédisaient tout haut le désastre inévitable qui s'annonçait pour elles : « E dissono », relate le témoin oculaire ser Nofri di ser Piero, « quando viddono la giente aveano messa a guardia della detta citadella : per le San Die, che nolla terrebono XV giorni alla poltronaglia v'aveano messi. » (*Ser Nofri*, p. 22.)

1. Morosini fera allusion plus loin aux négociations de Pise avec le roi prétendant au trône de Naples, Louis II d'Anjou, avec Venise, avec le roi de Sicile Martin I[er]. Le fait énoncé ici, à savoir que, dès ce moment, dès les événements du 6 septembre, le nouveau gouvernement institué par le peuple pisan ait cherché à se mettre sous la protection de diverses puissances, est vérifié par le récit de Sercambi, qui signale, dès l'occupation florentine des 30 et 31 août, l'envoi d'ambassades pisanes à deux des trois États désignés dans ce passage du Diario, à savoir au pape de Rome Innocent VII et à Venise, outre

les Pisans nommèrent aussitôt des prieurs ou recteurs pour les gouverner; et, tout d'abord, pour l'aide dont ils avaient besoin, il leur parut bon de lever trois enseignes : celle de l'église de Rome, puis celle de l'empereur, enfin celle de saint Marc l'Évangéliste. Néanmoins il semble bien que les Florentins ont été malmenés par eux. En outre, on dit qu'à la suite d'un compromis auparavant conclu, pour acquérir la ville, entre eux et messire Boucicaut, gouverneur de la couronne du roi de France à Gênes, ceux-ci lui avaient déjà donné une somme de 206,000 ducats d'or pour avoir la ville, le reste de la somme convenue devant lui être entièrement versé lors de la prise de possession de cette terre.

. . . .

celles expédiées dès alors, d'après lui, à Ladislas, à Charles VI, à Sienne et à Lucques. (T. III, p. 100.)

2. Le commandant florentin, Lorenzo Raffacani, avec ses trois lieutenants, Manno di Baldo, Andrea Peruzzi, Alessio Baldovinetti, gardèrent sans difficulté la vie sauve à Pise jusqu'à la fin du siège. A Florence, au contraire, en ce moment même, ils étaient condamnés à mort par contumace, pour avoir ainsi laissé enlever la citadelle, condamnation destinée, il est vrai, à être rapportée après leur libération et leur comparution effective. (Corazzini, *L'assedio di Pisa*, Introd., p. XX-XXII et XL-XLIV.)

3. Allusion à la clause principale du traité du 27 août, fixant le prix de vente de Pise à Florence. (Ci-dessus, p. 204, n. 1.) C'est de florins d'or, au coin de Florence, et non de ducats d'or vénitiens qu'il s'agissait. Les différents témoignages parlent de 206,000 ou de 200,000 seulement. (Corazzini, notes de *ser Nofri*, p. 7, n. 2.) — Le paiement intégral devait en effet s'effectuer en plusieurs versements successifs, le premier quelques jours après la remise du château, deux autres à six mois chacun d'intervalle. (Voir *Sercambi*, t. III, p. 98-99.) — La rédac-

E[1] aziò[2] io non lasa tuto de scriver, digo che veramente infinite persone nobele e de puovolo e d'artixiani de la citade de Veniexia, sy per fievre chomo de la pedimia [è] manchade e desfate chon notabel dano de moneda. Apreso, piaquando a Christo, meta ancho may remiedio a tante nostre fadige[3]!

[A]preso avesemo per nuova chomo a Zenova, a dy dito, miser lo papa d'Avignon ly iera vegnudo, de queste pedimie de mortalitade morto e apreso do dy gardenaly insenbre con luy; la qual muorìa va molto circhondando tuto el mondo de tante penalitade; ma dapuo pur avesemo quelo steva molto meio, e non fo trovado quelo avese de quely maly[4].

Oltra de questo avesemo chomo per la vera hocorsa da Fiorentiny a Pixiany[5], per aiutuorio de una galia e una galiota[6] armada in Prodenza[7] a peticion dy

tion de Morosini, qui paraît d'ailleurs ici tronquée, semble marquer que ces 206,000 florins mentionnés ne représentent qu'un acompte sur un chiffre total non indiqué. Cette version serait inexacte. Les témoignages qui viennent d'être cités font voir que ces 206,000 florins représenteraient le prix total d'achat de Pise, bien que, à l'origine (*Livre des faicts*, part. III, ch. IX), une somme de 400,000 semble avoir été discutée.

1. Fol. 186 A. — Entre les 16 et 23 octobre 1405.

2. Cet extrait ne paraît pas se retrouver dans Sanuto.

3. Cette épidémie, dont la manifestation à Venise, dans l'automne de 1405, signalée ici, est à relever, et dont l'alinéa suivant montre les ravages à Gênes, consistait, au moins dans cette dernière ville, en une sorte de dysenterie endémique. (*Giorgio Stella*, col. 1210.)

4. Cette épidémie atteint en effet Gênes, où Boucicaut, parti dans les derniers jours de juillet, avant le début du mal, la trouve en pleine force à son retour, le 10 septembre. (*Giorgio Stella*, col. 1210.) — Benoît XIII, arrivé à Gênes vers le milieu de mai (ci-dessus, p. 198, n. 1), échappe en effet à la contagion,

Et pour ne rien omettre du tout, je dis qu'en vérité un nombre infini de personnes nobles et de peuple et d'artisans de la cité de Venise, tant par fièvre que par épidémie, furent frappés de mort ou de maladie, avec notable dam d'argent. Puis plaise au Christ de porter enfin remède à nos si grandes peines !

Puis nous eûmes nouvelle qu'à Gênes, le jour susdit, messire le pape d'Avignon, qui se trouvait en cette ville, était mort, frappé par cette épidémie mortelle, ainsi que deux des cardinaux qui l'accompagnaient, tant cette peste va enserrant le monde de si grands châtiments! Mais ensuite nous apprîmes qu'il allait beaucoup mieux et qu'il ne s'était point trouvé attaqué par ce mal.

En outre, nous apprîmes que, dans la guerre survenue entre les Florentins et les Pisans, une galère et

comme le note en fin de compte Morosini, mais s'embarque le 8 octobre pour Savone (*Giorgio Stella*, col. 1210), où il stationne encore plusieurs mois, avant de rentrer à Marseille par les ports de la Rivière du Ponant et ceux de Provence. (*Ibid.*, col. 1212.) L'épidémie, avant le départ de la cour pontificale, enlève en effet deux cardinaux. (*Ibid.*, col. 1210.)

5. A la suite du soulèvement du 6 septembre, dirigé uniquement contre Florence, guerre ouverte s'est prononcée entre la république florentine et le nouveau pouvoir pisan, le peuple de Pise rendu à lui-même. Dès le 5 octobre, une armée florentine part de Florence pour rejoindre le corps d'observation laissé dans la campagne pisane; le 8, la jonction est faite et les opérations commencent. (Détails dans *ser Nofri*, p. 16-17, 27-28; suite des opérations dans les Instructions du gouvernement florentin, en date du 6 octobre, publiées dans Corazzini, *L'assedio di Pisa*, Doc., n° 2, p. 99-105.)

6. *Galiota*, galiote. La galiote, déjà mentionnée dans ce commentaire, est une galère de petite taille intermédiaire entre la galère et la fuste. (Jal, *Gloss. naut.*, et *Arch. nav.*, mém. 4.)

7. Le comté de Provence appartient alors à Louis II, duc

Pixiani[1], deschorse fina a Lygorna[2] e abia requystado da Fiorentiny Ligorna e mesola in le forze dy Pixiany[3].

. . . .

Chorando[4] lo dito[5] milieximo[6].

d'Anjou, roi prétendant et roi détrôné de Naples (1384-1417), qui a succédé en 1384 à toutes les possessions et à tous les droits de son père, Louis I[er], fondateur de la seconde maison d'Anjou, lequel, depuis 1382, se trouvait héritier adoptif de la reine de Naples Jeanne I[re], de la première maison d'Anjou. — Le comté de Provence, acquis à la première maison d'Anjou au XIII[e] siècle, représente à l'heure qu'il est, — amoindri du comté de Nice et du comté de Barcelonnette, envahis et conquis en 1388 par les comtes de Savoie, — la seule portion de l'héritage de Jeanne I[re] qui soit demeuré à Louis II. — Le prince français, après une occupation passagère, a dû en 1400 évacuer le royaume de Naples, y laissant, comme souverain en possession du trône, son rival Ladislas, qui a succédé en 1386 à toutes les possessions et à tous les droits de son père, Charles III, d'une branche de la première maison d'Anjou, lequel, depuis 1382, se trouvait héritier dynastique de sa parente Jeanne I[re].

1. Le fait d'armements provençaux en faveur de Pise, que Morosini semble seul à signaler ici sous cette date d'octobre 1405, voudrait-il signifier que Pise se soit offerte à Louis II, comme elle s'offrit, ainsi qu'il est établi, à son rival Ladislas ?

2. Livourne, dépendance de l'État pisan, annexée avec Pise en 1399 à l'empire de Giangaleazzo Visconti, passée avec Pise en 1402 dans la part d'héritage de Gabriello-Maria, a été placée, par le traité du 15 avril 1404, avec Pise, sous la suzeraineté du roi de France, et, en outre, sous sa seigneurie effective, le gouverneur royal de Gênes étant chargé de l'exercice de ce droit; état de choses auquel les traités postérieurs concernant Pise, conclus par Charles VI avec le duc d'Orléans ou avec Florence, n'ont rien modifié. (Eug. Jarry, *Louis de France, duc d'Orléans*, p. 336-338.) — Cette souveraineté totale du roi de France continue, à l'heure qu'il est, à régir Livourne et son territoire, destinés à demeurer associés aux vicissitudes du sort

une galiote, armées en Provence sur la demande des Pisans et venues à leur aide, étaient descendues jusqu'à Livourne, avaient reconquis la ville sur les Florentins et l'avaient mise au pouvoir des Pisans.

. . . .

Au cours dudit millésime.

de Gênes jusqu'à leur vente à Florence, consentie par l'État génois, en 1421.

3. Il s'agirait ici d'une reprise de Livourne par les Pisans, non sur les Florentins, mais à la vérité sur les Français, seuls occupants de la place. Mais ce bruit, enregistré ici comme courant à Venise entre le 16 et le 23 octobre, ne paraît pas vérifié, même d'une façon éphémère. — Le fait qui peut lui avoir donné essor est sans doute la vigoureuse offensive que Pise, à ce moment même, prononçait contre Livourne. — Le 19 octobre, Florence avisait Boucicaut, à Gênes, qu'elle venait d'expédier les renforts nécessaires au commandant français de Livourne, Robinet « de Reux », menacée en effet par une galère et des galiotes de la flotte pisane, peut-être les navires provençaux mentionnés par Morosini. Le 23, Florence donne à ses agents des instructions pour faire dégager la place, nullement occupée en aucun moment par les Pisans. (Documents publiés par Corazzini, *L'assedio di Pisa*, Doc., nos 5, 6, p. 109-115.) — En cette occasion, comme en d'autres ultérieures, on peut constater que les nouvelles du siège de Pise enregistrées par Morosini subissent une déformation accentuant plutôt les succès supposés de la cause pisane.

4. Fol. 192 B. — Entre le 17 janvier et le 28 février 1406.

5. L'année vénitienne, comme il a été dit, commence au 1er mars. C'est ce qui justifie l'expression du Diario : « Lo dito milieximo », le calcul du 1er janvier, constamment adopté au cours de cette édition, ayant pour effet de classer, non plus dans les limites de l'an 1405, mais dans les deux premiers mois de 1406, les faits rapportés dans le groupe des deux extraits qui suivent. — Cette observation, applicable à tous les cas semblables susceptibles de se présenter ultérieurement, est faite ici une fois pour toutes.

6. Le groupe des deux extraits qui suivent, relatifs tous deux

Driedo questo[1], per chaxion de proveder de anpliar e acresier in la condicion del stado nostro de Veniexia, fo provezudo e meso per i Savii grandy[2] nostri sovra i faty del navegar a i viazi de Romania[3] e de Soria[4], e anchora de meter galie al viazo de Fiandra[5], fose prexo, per honor e utel dy citadiny de Veniexia, de chomenzar prima al nostro cholfo de meter do choche de le mazior de Veniexia[6] e con tre galie armade de notabel homeny, le qual devese aver chonbatadory cento per chocha, salariady dy beny di parzonively[7] de le choche, e oltra de questo, tolte fose quele parese fose le mior al Conseio in Pregady fose ferme, e apreso devese aver duchaty CCCL d'oro al[8] mexe per i choriedi e per i disypamenty dal chomun nostro, e sy veramente anchora le predite tre galie fose alete de le mior de la caxa de l'Arsenà[9] nostra e avese bales-

à la protection du commerce vénitien, surtout avec la France et la Flandre, contre les entreprises possibles du gouvernement français de Gênes, ne se retrouve pas dans Sanuto, sauf peut-être quelques mots du dernier alinéa du second de ces deux fragments signalant l'aversion de Boucicaut pour Venise : « In questo tempo i Genovesi... grand'odio a i nostri. » (Col. 832.)

1. La mention immédiatement précédente se rapportait, sous la date du 17 janvier 1406, à l'assassinat du prince de Padoue, Francesco de Carrare, et à celui de ses deux fils, tous prisonniers du gouvernement vénitien depuis la chute de Vérone et de Padoue, tragique événement que Morosini enregistre sans commentaire.

2. Les Sages, « Savii », élus à intervalles restreints par le sénat et dont l'adjonction à la Seigneurie composait le collège, tiennent dans l'État vénitien le rôle de ministres. Les six « Savii Grandi », « Sages Grands » ou « Sages du Conseil », détenaient les attributions les plus importantes.

3. Le « voyage de marchandise » officiel, organisé par l'État vénitien à destination de Romanie et de la Tana, auquel il a

Après cela, dans le but de pourvoir à l'augmentation et accroissement de la condition de notre État de Venise, il fut pourvu et décidé par nos « Savi grandi » sur le fait de la navigation aux voyages de Romanie et de Syrie, et aussi des galères à mettre au voyage de Flandre; d'abord il fut résolu, pour l'honneur et profit des citoyens de Venise, de commencer par mettre dans notre golfe deux coques des plus grandes de Venise et trois galères armées de notables gens qui devaient avoir cent combattants par coque, salariés sur les biens des parsonniers des coques; qu'outre cela, on prît celles qui paraîtraient les meilleures au conseil des « Pregadi » pour rester à poste fixe et qu'ensuite elles recevraient 350 ducats d'or par mois de notre république pour l'armement et l'entretien; que, de plus, les trois galères susdites

déjà été fait allusion, à l'occasion de la présence au combat de Modon des bâtiments composant alors cette caravane maritime. Voyage et trafic sur lequel l'Introduction présente les renseignements nécessaires.

4. Le même « voyage de marchandise » à destination de la côte de Syrie.

5. Le « voyage de marchandise » à destination de Flandre, déjà mentionné, pour l'an 1404, dans un des derniers passages de la Chronique.

6. Des « coques » armées par armement d'État, non comme transports, mais comme navires de guerre, mode d'emploi dont ces bâtiments ont été signalés comme susceptibles et dont on constate ici l'application.

7. *Parzonively*, « parsonniers », co-intéressés, actionnaires de l'armement. (Voir Jal, *Gloss. naut.*, art. Parcenevole.)

8. *Al.* Inc., fol. 193 A.

9. *Arsenà*. Le célèbre arsenal de Venise, à l'extrémité orientale de la cité, le légendaire établissement maritime, orgueil et cœur de la puissance vénitienne. Sur cet organe essentiel de

triery xxx per galia di mior de la tera, dagando a quely duchaty oto d'oro per chadauno al mexe di beny del nostro chomun, e far se debia uno solem chapetanio zeneral de mar, chon provixion de duchaty LXXX d'oro al mexe e in raxon de mexe, e queste debia navegar in le aque del cholfo nostro e pluy avanty hò piaxerà a la dogal Signoria. E questo è fato a caxon che per i nostry nemixi e per Zenovexi[1] chomo Anchontany[2] el nostro aver per mar sia asegurado e ben vardado da ogno pericholo[3].

. . . .

E[4] anchora per lo dito muodo[5], per miser lo doxe con el so Chonseio[6], fose largado che in bona ventura al viazo de Fiandra sia meso galie IIII° de le mexure grose, le qual sia delyvrade a chy plu de darà, armade in piaza[7], segondo bona uxanza, e fato chapetanio de

l'État vénitien, voir *Venezia e le sue lagune*, t. I, part. II, *Breve storia dell' Arsenale di Venezia*, avec plan, p. 84-165.

1. La convention du 22 mars 1404, entre Gênes et Venise, avait laissé place aux actes d'hostilité que le Diario vient d'énumérer au cours de l'an 1404. Les négociations de la paix proprement dite, entravées par de nouvelles hostilités déguisées, remplissent les années 1404 à 1406 ; le 28 juin 1406 seulement est signé le traité définitif entre les deux États.

2. Ancône, dans la condition de cité libre, où les titulaires du marquisat d'Ancône sont traditionnellement à la nomination du Saint-Siège, jusqu'à l'annexion au domaine pontifical opérée par Clément VII en 1532. — Le marquis d'Ancône est alors Ludovico de' Megliorati, neveu d'Innocent VII, dont le pouvoir dure autant que le pontificat de son oncle, de la fin de 1404 à

fussent choisies parmi les meilleures de la maison de notre Arsenal et eussent chacune 30 arbalétriers des meilleurs du pays, recevant chacun une solde de huit ducats d'or par mois sur les biens de notre République; que l'on nommât un capitaine général extraordinaire de mer avec provision de 80 ducats d'or par mois et en compte mensuel, et qu'enfin lesdites galères dussent naviguer dans les eaux de notre golfe et plus avant, où il plaira à la Seigneurie ducale. Et cela est fait afin que contre nos ennemis, tant Génois qu'Anconitains, notre fortune sur mer soit assurée et bien gardée de tout péril.

. . . .

Et encore de la même manière il fut décidé par messire le doge et son Conseil qu'il serait mis à la bonne aventure au voyage de Flandre quatre galères de gros tonnage, qui seraient adjugées au plus offrant, armées en chantier, selon la bonne coutume, et d'en

la fin de 1406. (Agostino Peruzzi, *La storia d'Ancona*, t. II, l. XIII.)

3. Le détail de ces armements, décrétés en grande partie contre Gênes, représente un document technique à relever.

4. Fol. 193 A. — Entre le 17 janvier et le 28 février 1406.

5. Voir ci-dessus, p. 212.

6. C'est-à-dire le doge, et le collège, dont la composition a été déjà indiquée, préparant un projet pour le sénat.

7. *Armade in piaza*. Ce terme (cf. p. 174, n. 1), dont les notions acquises sur l'ancienne Venise ne permettent guère de donner d'explication satisfaisante, semble pourtant s'opposer à celui, tout à l'heure employé, d'arsenal (p. 212). S'agirait-il de chantiers de construction, peut-être existants, alors encore, près de la « Piazza », la place Saint-Marc, où, en effet, on en constate au XIV[e] siècle? (Galliciolli, *Delle mem. ven.*, l. I, n° 156; *Ven. e le sue lag.*, t. I, part. II, p. 211.)

quele, con salario e prexio usado de duchati LXXX d'oro al mexe, non posando pasar per Aque Morte[1], ma debia andar destexe, e là poder chargar et deschargar per lo muodo et condicion per avanty uxado[2].

Ma tuto questo se ha inplido per non aver scorpulo over dubio de paura de non tuor vera, con tuto l'anemo so mal hostinado de Zenovexi, per lo so rezedor Buzichaldo franzescho, ostinado quelo senpre in so mala voluntade de aconsentir de aquystar per robaria contra la dogal Signoria de Veniexia[3]; del qual l'onipotente Dio anchora per soa gracia in la persona soa degnamentre finerà mal, chomo per le huovre suo per chontinio par l'abia demostrado[4].

. . . .

1. Le « voyage de marchandise » d'Aigues-Mortes, l'un des voyages classiques du trafic vénitien, dont on a trace depuis 1317, souvent combiné, selon les époques, avec le voyage de Flandre, et sur lequel l'Introduction présente les renseignements nécessaires. — La présente mention est la première allusion relative à ce voyage, soit de la Chronique, soit du Diario, fournie par Morosini, qui aurait pu cependant en relever les indications successives, depuis le moment où il a commencé à signaler régulièrement, avec les autres caravanes maritimes de même ordre, les voyages annuels de Flandre, en 1404. Le traditionnel voyage d'Aigues-Mortes (Jules Pagezy, *Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes*, mém. II), interrompu pendant une soixantaine d'années, de 1339 à 1401 (Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, t. I, p. 157-165, et t. II, Pièces just., n° 16), avait en effet repris en l'an 1402, où les cinq galères de Flandre et d'Angleterre, avec la galère destinée à Aigues-Mortes même, étaient entrées de conserve, le 14 mai, dans le port délaissé depuis si longtemps par le commerce vénitien. (*Le petit Thalamus de Montpellier*, éd. Pegat, Thomas,

nommer un capitaine avec le salaire et prix ordinaire de 80 ducats d'or par mois, avec défense de passer par Aigues-Mortes, mais obligation de faire rapidement la route et autorisation de charger et décharger selon les mode et condition auparavant usités.

Et tout cela s'est accompli pour n'avoir aucun scrupule ou soupçon de peur, si la guerre venait à éclater par la faute de l'obstination et du mauvais esprit des Génois, excités par leur gouverneur français Boucicaut, toujours obstiné dans sa mauvaise intention et volonté de s'enrichir par pillerie aux dépens de la ducale Seigneurie de Venise; lequel, par la grâce du Dieu tout-puissant, finira mal dans sa personne, ainsi qu'il le mérite et comme il paraît bien que ses actions l'aient continuellement démontré.

. . . .

Desmazes, p. 434, ap. *Publ. de la Soc. archéol. de Montpellier.*)

2. La décision du sénat réglant ce voyage de Flandre et Angleterre pour l'an 1406, et répartissant deux galères à destination de l'Écluse, deux à celle de Londres, est du 11 février 1406. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 42, nº 148.) Ce voyage, pour l'an 1404, était signalé, comme on l'a vu, par une des dernières mentions de la Chronique. Pour l'an précédent 1405, où le Diario est muet à son égard, les documents officiels vénitiens n'en mentionnent pas trace et confirment à ce sujet le silence de Morosini. (Cf. *Ibid.*, nºs 147 et 148.) — Sans doute faut-il attribuer cette interruption aux désastres survenus sur la côte de Flandre à la suite de la terrible perturbation atmosphérique du 19 novembre 1404, acquise à l'histoire, qui avait violemment altéré la configuration du pays autour de l'Écluse même, et rendu impraticables, pour la saison, les abords des chenaux du Zwyn et du port. (Sur ce bouleversement, voir Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. II, ch. XLIII, p. 97-98.)

3. *Veniexia*. Inc., fol. 193 B.

4. A ce moment même se discutent à Gênes les dernières

Chorando[1] M° CCCC VI°, ady XXIII avril in Veniexia.

In Veniexia[2] fo mandado a i viazi fuora, prima al viazo de Fiandra IIII galie de le mexure grose chom molto aver de specie e seda e altre marchadantie. Chapetanio fo el nobel homo miser Fantin Michiel fo de miser Mafio da la Bugna, chon salvo chonduto a plem de tuta segurtade[3]; i sovrachomity fo prima miser..., miser..., miser..., miser... Per valor le dite galie de duchaty CCC in CCCL milia d'oro[4].

. . . .

Chorando[5] M° CCCC VI°, ady XVIIII de mazio in Veniexia.

Sovrazionse nuove[6] in Veniexia mandade per letera de miser Jachomo Ganbacurta, rezedor de Pixia[7], a

conditions de la paix imminente qui va être conclue le 28 juin 1406. Mais tout Vénitien se sent dans Boucicaut un irréconciliable ennemi, dont la présence en Italie met obstacle à tout compromis favorable aux intérêts de Venise.

1. Fol. 195 A.

2. Cet extrait se retrouve dans Sanuto, entre ces mots : « A *13* (sic) d'aprile del 1406 », et ceux-ci : « i ducati 350,000. » (Col. 833.)

3. Le sauf-conduit renouvelable indispensable à la flotte commerciale vénitienne, tant pour la Flandre que pour l'Angleterre, et dont il est souvent question dans le Diario. (Cf. Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 51, n° 176, p. 53, n° 180, p. 60, n° 224, p. 73, n° 296-297.)

4. Ce passage contient des renseignements sur l'appareillage de la flotte marchande à destination de Flandre et Angleterre,

Au cours de l'année 1406, le 23 avril, à Venise.

A Venise furent envoyés aux voyages du dehors, d'abord au voyage de Flandre, quatre galères de gros tonnage avec un riche chargement d'épices et de soie et d'autres marchandises. Le capitaine fut noble homme messer Fantino Michele, fils de feu messer Maffeo de la Bugna, avec un sauf-conduit à plein, de toute sûreté; les « sovracomiti » furent d'abord messer..., puis messer..., messer..., messer... La valeur du chargement desdites galères montait à 300 ou 350,000 ducats d'or.

. . . .

Au cours de l'année 1406, le 19 mai, à Venise.

Survinrent nouvelles à Venise, envoyées par lettre de messer Giacomo Gambacorta, gouverneur de Pise, à la

dont la protection et l'armement ont été l'objet des mesures indiquées dans les extraits précédents. Les documents officiels vénitiens confirment le choix, comme « capitaine » du convoi, de Fantino Micheli, qui avait exercé ce même commandement en 1404. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, Préface, liste des capitaines.) Ce voyage de l'an 1406 était destiné à de dangereux accidents. Les galères quittent l'Écluse et Londres vers les premiers jours de septembre. (*Ibid.*, t. I, p. 43, n°s 149-151.)

5. Fol. 196 A.

6. Cet extrait se retrouve, en somme, dans Sanuto, à son ordre d'inscription, résumé en quelques mots, mais néanmoins reconnaissable : « In questo tempo i Fiorentini... Jacopo Gambacorta Pisano » (col. 834).

7. A la suite de sa reprise complète d'indépendance, Pise a rappelé la puissante famille des Gambacorta, exilée depuis la

la dogal Signoria[1], notyfichando el dito miser Jachomo Ganbacurta per quela[2], e per alegreza e prosperitade del stado so, eserly vegnudo in so sechorso VII galie armade e do galiote e VI choche de le parte de Cecilia[3], le qual galie e galiote iera in Cecilia armade dy suo denery dy Pixiany, e su le choche veramente iera charge de formento per circha stera XL milia, chon molty conbatadory sovra quele[4], per lequal, per la

chute de Pietro Gambacorta, naguères maître tout-puissant de Pise en 1392. — Giovanni (et non Giacomo, comme le dit ici Morosini, et Sanuto après lui), neveu de Pietro, en rentrant au pouvoir, devient alors « capitaine du peuple ». (*Capponi*, col. 1132; *Minerbetti*, col. 538-539, 550; *Mon. Pisana*, col. 1088; *Sercambi*, t. III, p. 104-105, 106-108; *ser Nofri*, p. 26.) Pour le salut commun, il proclame aussitôt l'union du parti des *Bergolini*, auquel appartient sa famille, avec le parti adverse des *Raspanti;* mais, en dépit des serments, quelques semaines plus tard, au milieu d'octobre, les Bergolini écrasent les Raspanti, plus faibles. (*Sercambi*, t. III, p. 106-108; *Mon. Pisana*, col. 1088; *Sozomeno*, col. 1186; *Capponi*, col. 1132; *ser Nofri*, p. 26, 29.) En avril 1406, une révolution nouvelle a encore augmenté et transformé le pouvoir de Giovanni Gambacorta, déjà capitaine du peuple, en lui conférant en outre la seigneurie et le comté de Pise, vacants depuis l'expulsion de Gabriello-Maria. (*Minerbetti*, col. 550; *Sozomeno*, col. 1186.) — Sous cette dénomination de « rezedor de Pixia », employée ici par Morosini, Gambacorta exerce donc sur Pise un pouvoir absolu.

1. Assaillie depuis les premiers jours d'octobre 1405 par toutes les forces de Florence, qui fait bloquer l'entrée de l'Arno par des galères génoises à sa solde, Pise est de plus en plus étroitement assiégée, affamée, enserrée. (Corazzini, *L'assedio di Pisa*, Introd., p. XLIV-LVI; *ser Nofri*, p. 29-57; *Capponi*, col. 1132-1134; *Minerbetti*, col. 539-540, 542; *Salviati*, p. 242-248.) A bout d'espoir et de ressources, Pise, qui, dès le mois

Seigneurie ducale. Ledit messer Giacomo Gambacorta notifiait par cette lettre que, pour le contentement et prospérité de son État, il était venu à son secours sept galères armées et deux galiotes et six coques des parties de Sicile. Ces galères avaient été armées en Sicile des deniers des Pisans, et sur les coques se trouvaient environ 40,000 stères de froment, ainsi que de nombreux combattants. Et, par la grâce de Dieu,

de septembre précédent, dépêchait déjà des ambassades, entre autres aux trois premières de ces puissances (ci-dessus, p. 206, n. 1), s'est formellement offerte, en décembre, au roi de Naples Ladislas, qui a refusé ce périlleux présent (*Minerbetti*, col. 543, 556; *Sozomeno*, col. 1187; *Livre des faicts*, part. III, ch. XI), puis semble s'être aussi proposée au pape de Rome Innocent VII (*Minerbetti*, col. 556), à Venise (*Ogdoas*, sc. V, p. 296), au roi de Sicile Martin Ier (*Minerbetti*, col. 556).

2. Cette correspondance officielle de Gambacorta avec le gouvernement vénitien, dont le Diario contient ici une si curieuse trace, tendrait à confirmer l'assertion que Pise se soit alors proposée à Venise. (*Ogdoas*, sc. V, p. 296.)

3. La couronne de Sicile appartient alors à Martin Ier (1402-1409), fils et héritier du roi régnant d'Aragon Martin Ier (1395-1410). Ce prince a épousé, en 1391, Marie, fille et héritière du roi de Sicile Frédéric II le Simple, de la branche de la maison d'Aragon établie sur le trône de Sicile, reine elle-même depuis la mort de son père en 1377. Son mariage durant, de 1391 à 1402, il s'est trouvé roi-consort de Sicile. Depuis la mort de sa femme, en 1402, la couronne de Sicile lui est en somme dévolue par l'abandon de son père Martin Ier, roi d'Aragon, auquel elle revenait de droit par l'extinction de la ligne d'Aragon-Sicile. Il la garde jusqu'à sa mort, en 1409, et c'est alors son père, roi d'Aragon sous le nom de Martin Ier, qui lui succède pour quelques mois, jusqu'en 1410, comme roi de Sicile, sous le nom de Martin II.

4. Le fait d'armements pisans en Sicile, signalé ici par Moro-

gracia de Dio, quele galie dixe eser ly vegnude e intrade in l'Arno del porto de Pixia per forza, e par i abia abudo do galiote de Fiorentiny per bataia, e holtra de questo toltoy do tore per forza su l'Arno, e mese in forteza a utele de Pixiani, chonfortandose e confidandose in la devina Providenza el so stado serà molto plu forte chontra la posa dy Fiorentiny in la vera soa, chon speranza de brieve invegnir in molta vituoria in la tera, per aver resystamento chontra de quely, mediando la divina gracia[1].

. . . .

sini, mais non par lui seul, et qui se trouve relevé dans la plupart des chroniques contemporaines (voir la note suivante), peut s'ajouter aux autres témoignages du fait pour confirmer l'assertion que Pise se soit alors offerte à Martin Ier, roi de Sicile. (*Minerbetti*, col. 556.)

1. Les faits relatés dans cette curieuse lettre de Gambacorta se réfèrent au combat livré, en effet, dans l'Arno, par la flotte de secours arrivant de Sicile à Pise. — Mais le récit de Gambacorta semble en contradiction manifeste avec tous les autres témoignages, pisans comme florentins, relatifs au même événement. A moins qu'on n'admette, supposition très vraisemblable, que la lettre ne fut écrite sitôt après la première phase de cette action, dont le début semble avoir été plutôt favorable aux Pisans. — Voici, en effet, la suite des événements telle qu'on peut la rétablir. La flotte, parvenue à l'entrée de l'Arno dans la matinée, sans pouvoir songer à s'y maintenir, réussit en effet à aborder, vers le débouché du fleuve, à Porto Pisano, au port de Pise, ainsi que le porte bien la lettre de Gambacorta, mais ne put forcer plus avant la remontée de l'Arno ni parvenir aux quais de Pise, et fut en fin de compte entièrement détruite dans le chenal, au cours de la même journée, avec toute sa cargaison, tandis que les deux ouvrages fortifiés sur

disait-il, ces galères étaient arrivées et entrées de haute lutte dans l'Arno du port de Pise, et il paraît qu'elles avaient pris deux galiotes florentines dans la bataille, et, en outre, enlevé d'assaut deux tours sur l'Arno qu'elles avaient fortifiées à l'avantage des Pisans. Enfin ledit Gambacorta prenait confort et confiance en la divine Providence que son État serait beaucoup plus fort en cette guerre que la puissance des Florentins, et exprimait l'espérance d'être bientôt tout à fait victorieux dans le pays, afin de pouvoir résister contre eux, par le moyen de la grâce divine.

. . . .

l'Arno, récemment élevés, en effet, par les ingénieurs de Florence pour garder le passage, demeuraient, en dépit de vigoureux assauts, aux mains des Florentins. (Récit de ces faits d'après les relations combinées de la chronique pisane, *Chronichetta di Anonimo pisano*, ap. Corazzini, *L'assedio di Pisa*, p. 61-62, de la chronique florentine *Sei capitoli dell' acquisto di Pisa*, de Giovanni di ser Piero, ap. *Archivio storico italiano*, 1re série, t. VI, part. II, p. 265, de *Capponi*, col. 1132-1134, de *ser Nofri*, p. 53-55.) Événement que Capponi place au 22 mai (col. 1134), et Giovanni di ser Piero au 12 (p. 265). La date du 12 paraît la plus vraisemblable, étant donné qu'on voit la lettre contenant le récit de la première partie de la journée arriver à Venise le 19, ainsi que le porte ici le Diario. — La chronique rimée de Giovanni di ser Piero trace un clair et émouvant tableau des phases successives du combat :

« ... giunt' era il soccorso in porto,
Ma non potè toccar la cittadella, »

dit-il nettement (p. 265). — En cette occasion comme en d'autres antérieures, on retrouve toujours, dans le Diario, mention des nouvelles plutôt favorables à la cause de Pise.

E[1] ady[2] VIIII del mexe de luio de l'ano M CCCC VI[3] vene el nostro anbasador a Veniexia, el nobel homo miser Tomado Mozenigo, percholator, el qual fo mandado a Zenova per la dogal Signoria per tratar acordo de paxie del dano che Zenovexi d'aveva fato per mar e per le tere de Soria a le parte de Baruty, per lo qual tratado de quy a quelo fo mandado chomision molto a plen per lo Chonseio dy Pregady[4]. Per i qual faty per luy fo tratado e menado in hogny chosa in questo muodo : prima, che de l'aver nostro e dano per quely fato in Baruto, ly sia remeso in tuto con intrigitade e sialy anichilado; ma de l'altro dano, de lo aver de le choche nostre de le parte de Romania e de Crede, chomo è intro dal Mar mazior, se avemo meso a insenbre con loro in uno conpromeso de IIII° nobel homeny, do Veniciany[5] e do Zenovexi, a chi piaxerà alezer per le parte; el qual parlamento se die far in Bologna e debiase asunar e axaminar e desputar quelo sia da far; e veramente se tra questy fose indeferenty de alguna chosa hover chapitolo, per questy chomuny debia alezier per la chomunitade de Fiorenza uno altro a chy a questy pluy i piaxerà, i qual per tuty v debia defenir quelo sia plu zusto e chovegnivele de le parte fose in raxion, metando una certa ubliga al

1. Fol. 197 A.

2. Le résumé de tout cet extrait se retrouve dans Sanuto, entre les mots : « A' 9 di Luglio », et ceux-ci : « i quali partirono colla commissione. » (Col. 835.)

3. Ce qui suit est l'exposé de la conclusion et des conditions de la paix de Gênes, signée entre le gouvernement français de Gênes et Venise, le 28 juin précédent, en confirmation de la convention du 22 mars 1404.

4. Le Diario signale ici, à la date du 9 juillet, la rentrée à

Le 9 du mois de juillet de l'an 1406 revint à Venise notre ambassadeur, noble homme messer Tommaso Mocenigo, procurateur [de Saint-Marc], qui avait été envoyé à Gênes par la Seigneurie ducale, afin de négocier la paix à la suite du dommage que les Génois nous avaient fait subir par mer et par les terres de Syrie, dans les parties de Beyrouth. Pour ce traité, il lui avait été envoyé de Venise, par le conseil des « Pregadi », des pouvoirs très étendus. Il traita donc pour ces faits et négocia toutes choses en la manière qui s'ensuit. D'abord, pour ce qui concerne nos biens et le dommage qui nous avait été causé à Beyrouth, cela leur serait remis entièrement et intégralement annulé ; mais, pour l'autre dommage causé au chargement de nos coques des parties de Romanie et de Crète, c'est-à-dire dans la mer Majeure, nous avons convenu avec eux de nous en remettre à quatre nobles hommes, deux Vénitiens et deux Génois, à choisir librement par les parties, et leur parlement se doit faire à Bologne, où ils devront se réunir pour examiner et discuter ce qu'il y a à faire, et si vraiment il y avait entre eux des dissidences sur quelque chose ou quelque point, les deux Républiques en choisiraient un autre, à leur gré, dans la commune de Florence;

Venise, la paix une fois conclue, de l'ambassadeur vénitien à Gênes, Tommaso Mocenigo, l'ancien commandant en chef de la flotte vénitienne lors de la croisade de 1396, devenu procurateur de Saint-Marc et ambassadeur, avant de passer doge en 1413. — Tommaso Mocenigo a remplacé à Gênes, en mars 1406, Pietro Emo, qui y résidait depuis un an, mort au cours de sa mission. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 488, 485.)

5. *Veniciany*. Inc., fol. 197 B.

dito chonpromeso, se debia hoservar fra certo termene de tenpo e per quel termene non se posa desmenuir e acresier per nisum muodo hover inzegno, de pena pechuniaria, la qual inchorese per le parte, chomo se contien per lo instrumento fato de man de noder e produto in publicha forma in Veniexia, e la copia de quelo romagna in Zenova, in lo dy de miser Sam Jachomo apostolo, per intranbe le parte, de l'ano del dito miliexímo, dandonde adeso de prexente duchaty XII^M d'oro de contady[1].

Chorando[2] M° IIII° VI, dy XXVII de luio in Veniexia.

Fo fato per lo Chonseio per questo miser lo doxe e consiery suo in Pregadi[3], prima miser Fantino Dandolo fo de miser Lunardo, l'altra fo miser Bortolomio Nany, anbasadori, ad· andar a Fiorenza per la chomunitade de la Signoria, ad axaminar i pati de le domandaxion e responsion serà de le parte chon hogny libertade a pien conzesa per la dogal Signoria per una parte; l'altra serà per la Signoria de Zenova

1. Résumé des vingt-cinq articles de la paix de Gênes du 28 juin 1406, paix promulguée à Venise, comme le dit Morosini, le 25 juillet, jour de Saint-Jacques-le-Majeur. Texte du traité dans Predelli, *I libri commemoriali della repubblica di Venezia*, l. X, n° 19, et dans *La France en Orient*, Pièces just., n° 37, p. 170-199.

2. Proposition par le collège, au sénat, du choix des ambassadeurs en question.

3. Développement de la condition que le Diario vient de signaler, concernant l'arbitrage des dernières questions en sus-

puis, à eux cinq, ils devraient décider ce qu'il y a de plus juste et de plus convenable pour les parties selon la raison. Ce compromis devrait être mis à exécution dans un délai qui ne pourrait d'aucune façon être abrégé ou allongé, sous peine d'une certaine amende pécuniaire à encourir par les parties, comme il est contenu dans l'instrument fait de main de notaire et produit en forme publique à Venise, et dont la copie est restée à Gênes, fait le jour de messire saint Jacques, apôtre, de l'an dudit millésime, par les deux parties, qui ont immédiatement versé une somme de 12,000 ducats d'or comptant.

Au cours de l'an 1406, le 27 juillet, à Venise.

Furent nommés par le conseil, par messire le doge et ses conseillers « in Pregadi, » d'abord messer Fantino Dandolo, fils de feu messer Lionardo, en second lieu messer Bartolommeo Nani, ambassadeurs, pour aller à Florence, au nom de la République et de la Seigneurie, afin d'examiner les articles, demandes et réponses des parties en toute liberté à eux pleinement concédée par la Seigneurie ducale, d'une part, et,

pens, condition contenue, en effet, dans l'article 21 de la paix de Gênes. Ce rôle de cinquième arbitre départageant, qui devait être, en effet, confié à Florence, comme le dit Morosini, va être bientôt refusé par la république florentine, en mars 1407. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 498-499.) Finalement, après mise en avant, discussion et rejet de divers États ou princes, c'est Amédée VIII, comte de Savoie, qui sera choisi d'accord commun comme arbitre et rendra la sentence arbitrale définitive du 9 août 1408. (Ci-après, 5 juillet, 26 août 1408.)

e con consentimento del so governador miser Buzicardo, rezedor a Zenova, chon plena ahoturitade del so Chonseio de là, chomo intro i paty se contiem.

. . . .

E[1] apreso[2] ady VIII° del mexe d'otubrio de M° CCCC VI° vene nuove in Veniexia a la dogal Signoria[3] chomo i Fiorentiny aveva aquystado Pixia chon certy paty, non se posando plu Pixiany sostegnir e constrety per fame[4], per i signor Gambacurta[5] dese

1. Fol. 198 B.

2. Cet extrait se retrouve exactement dans Sanuto, entre les mots : « A' 9 d'ottobre s'ebbe nuova », et ceux-ci : « Tre castelli per loro stanza » (col. 835).

3. Son dernier espoir anéanti avec la destruction de sa flotte de secours, Pise, pour échapper à l'asservissement final de Florence, qui n'est plus qu'une question de semaines, s'est proposée à nouveau, en dernier ressort, à la suzeraineté française, tentative désespérée dont Florence n'a tenu nul compte. — Pise s'est offerte à la suzeraineté conjointe de deux princes français, Louis, duc d'Orléans, qui, naguères, par la convention du 24 mai 1404, y avait possédé des droits, et Jean, duc de Bourgogne, nouveau venu dans cette complication, mais dont la puissance grandissante en France a tenté les Pisans. Le 7 juillet 1406, les couleurs de Bourgogne étaient arborées sur les murs de Pise. (*Cronich. di Anonimo Pisano*, p. 65-66.) Le 27 juillet, les deux princes ont prêté conjointement hommage, pour la seigneurie de Pise, à Charles VI en personne. (Eug. Jarry, *Louis de France, duc d'Orléans*, p. 336, 339.) Événement sur lequel jette une si curieuse lumière la lettre adressée par les deux princes à Boucicaut, en date du 15 juillet 1406, publiée par Charles de la Roncière, *La domination française à Pise*, ap. *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XV, p. 240-244. Mais Florence, en dépit des sommations des princes français, en dépit des ambassades du duc de Bourgogne, dont les envoyés

d'autre part, sera représentée la Seigneurie de Gênes, avec le consentement de son gouverneur messire Boucicaut, gouverneur à Gênes, et pleins pouvoirs du Conseil du pays, ainsi qu'il est contenu dans le traité.

. . . .

Et ensuite, le 9 octobre 1406, vinrent nouvelles à la Seigneurie ducale de Venise que les Florentins étaient devenus maîtres de Pise à certaines conditions : les Pisans ne pouvant plus résister, contraints par la faim,

sont encore à Lucques le 8 septembre (*Salviati*, col. 254-256), n'en a pas moins pressé les dernières étapes du siège, dont l'issue est imminente. (*Minerbetti*, col. 557-558; *Capponi*, col. 1137-1138; *Sozomeno*, col. 1188; *Cronich. di Anonimo Pisano*, p. 69-72.) — C'est alors que Gambacorta va songer à traiter pour son compte avec la république florentine, en tirant de la ruine de sa patrie tout le profit personnel possible.

4. Cette capitulation, dont Morosini montre ainsi la nouvelle parvenant à Venise le 9 octobre 1406, est la capitulation définitive de Pise devant l'armée florentine, acte d'anéantissement de l'indépendance pisane et fin de toute espèce de prétention de la France, à un titre quelconque, sur la cité de Pise. (Texte du traité, « Capitoli della resa di Pisa », dans Corazzini, *L'assedio di Pisa*, doc., n° 15, p. 139-151, et « Patti di Pisa », dans *Croniche della città di Pisa al 1406*, ap. Tartini, *Add. Rer. Ital. Script.*, t. I, col. 835-842.) Événement dont la date exacte doit être fixée au 3 octobre. (Voir la discussion de Corazzini, *loc. cit.*, p. 139, n. 1, et *Croniche della città di Pisa al 1406*, col. 834.)

5. Gherardo Gambacorta (le frère de Pietro, l'ancien dominateur de Pise dépossédé en 1392), père de Giovanni, le dictateur de 1405-1406, avait eu neuf fils, « tutti uomini » (*Mon. Pisana*, col. 1084) : entre autres : Rainiero, l'aîné, qui guerroya en France; Lotto, qui fut archevêque de Pise de 1381 à 1394; Giovanni, qu'on vient de voir à l'œuvre comme maître de la cité, et Andrea, dont il va être fait ici mention comme mêlé à la conclusion de la capitulation. (*Ibid.*)

la tera tuta lybera a quely, abiando da Florentiny duchaty L milia d'oro, digo L[m] d'oro, e confinando quely do fradely Gambacurta su la Romagna a darly do hover tre chastely per sostancia e abitacion[1], e avela a hore XVII de quel dito dy medieximo[2].

. . . .

Corando[3] lo dito milieximo de sovra, ady XXVIII de dezenbrio[4], avesemo per novele de le parte de Franza chomo miser lo ducha d'Oriens[5] eser morto dal ducha

1. Exact exposé de certaines des conditions de la capitulation de Pise. — Les « do fradely Gambacurta », auxquels Morosini, dans ce passage, fait plus particulièrement allusion, en détaillant leurs profits, sont Giovanni et Andrea. Giovanni touche, en effet, pour sa part les 50,000 florins (non ducats) que mentionne le Diario (art. 18 de la capitulation, *L'assedio di Pisa*, *loc. cit.*) ; il reçoit aussi de la république florentine le territoire de Bagno, en Romagne, récemment conquis par Florence, en 1404, sur la famille souveraine de Modigliana, en possession du comté de Bagno (art. 21 de la cap. et Francesco Novati, *Ugolino da Montecatini*, *loc. cit.*, p. 153). Andrea recevait le château de Silano, en Toscane (art. 20 de la cap.). C'est Bagno et les places avoisinantes, cédées à Giovanni Gambacorta, qui représentent bien les « do hover tre chastely su la Romagna », dont parle ici Morosini comme remis à deux des Gambacorta. — En outre, Lotto, le prélat, l'ancien archevêque de Pise, recevait promesse d'investiture, dans le délai d'un an, de l'évêché de Florence, ou, à son défaut, d'une pension (art. 19 de la cap.) ; Giovanni se faisait attribuer les îles toscanes de Giglio et de Capraja (art. 26 de la cap.), et à chacun des trois était réservé un palais pour résidence à Florence (art. 14 de la cap.).

2. Par cette notation, évidemment postérieure, Morosini distingue l'un de l'autre, avec raison, deux faits, à savoir la con-

leur avaient fait remettre la terre en toute propriété par l'intervention des seigneurs Gambacorta, qui reçurent des Florentins 50,000 ducats d'or (je dis 50,000 ducats d'or); ces deux frères Gambacorta durent se retirer en Romagne, où leur étaient donnés deux ou trois châteaux pour leur patrimoine et habitation. Les Florentins occupèrent la ville à la dix-septième heure du susdit jour.

. . . .

Au cours dudit millésime, le 29 décembre, nous apprîmes des parties de France que messire le duc d'Orléans avait été tué par le duc de Bourgogne; puis,

clusion de la capitulation de Pise, dont il a inscrit la nouvelle arrivant à Venise le 9, capitulation survenue le 3 (voir ci-dessus, p. 228, n. 4), puis l'entrée de l'armée florentine dans Pise le 9, dont il note ici non seulement ce jour, mais l'heure, avec une précision singulière. Événement qui a lieu, en effet, le 9. (*Capponi*, col. 1139; *Minerbetti*, col. 559-560; *Mon. Pisana*, col. 1088; *Sozomeno*, col. 1188; *Giorgio Stella*, col. 1212.) « ... Il sabato mattina in sul dì... per la porta di s. Marco », dit la « Cronichetta d'Anonimo Pisano », indiquant par erreur la date du 8 octobre, le samedi tombant bien le 9 (p. 72). — De cette morne entrée, le seul témoignage pisan conservé retrace un poignant récit, saisissant dans son unique survivance. (*Cronich. di Anonimo Pisano*, p. 65-72.) — La noble et vaillante Pise, si longtemps la seule cité d'Italie qui eût cœur à la guerre, déjà détrônée par la richesse envahissante de Gênes, depuis le grand choc naval de la Meloria, dans la journée désastreuse du 6 août 1284, est à présent, pour toujours, réduite à la condition d'annexe commerciale de Florence, et devient la tragique ville sans vie qu'elle est demeurée depuis.

3. Fol. 205 B.

4. 1407.

5. Dans cet extrait, le passage qui suit, relatif au duc d'Orléans, ne se retrouve pas dans Sanuto.

de Borgogna[1]; e apreso[2] a una scharamusia in le parte de Piaxenza[3] eser stado ferido a morte miser Zian de Beltramin, chavalier privixionado nostro da la Signoria; de la qual ferixion avesemo dapuo ly era morto ed è asolta la predita Signoria de la provixion soa de ducaty v[M] d'oro per ano luy deveva aver per la vita soa, domentre luy viveva[4].

. . . .

1. L'assassinat de Louis, duc d'Orléans, par Jean Sans-Peur, dont Morosini enregistre ainsi la nouvelle à Venise le 29 décembre 1407, a eu lieu à Paris dans la soirée du 23 novembre. C'est le premier événement des troubles intérieurs, alors régnants en France, que le Diario inscrive ainsi au jour le jour, ouvrant la série de notations qui vont devenir de plus en plus nombreuses. — Inévitable depuis la mort, le 27 avril 1404, du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, principal régulateur de la politique du royaume à partir de la folie déclarée de son neveu Charles VI, en 1392, et depuis la disparition duquel nul des princes du sang ne s'imposait plus, la guerre civile qui a pris possession de la France a déjà marqué son premier acte, en août 1405, par la prise d'armes du nouveau duc de Bourgogne Jean Sans-Peur contre le gouvernement royal, alors dominé par son rival le duc d'Orléans, allié à la reine Isabeau de Bavière : premier choc à armées déployées, terminé par la paix de Vincennes, le 16 octobre 1405. L'an 1406 s'est passé en union éphémère contre l'Angleterre, que le duc de Bourgogne attaque à Calais, le duc d'Orléans vers Bordeaux, union traduite par l'acceptation de la co-seigneurie de Pise, partagée entre les deux princes. L'été de 1407 a retrouvé les deux rivaux inactifs et face à face dans Paris. L'acte du 23 novembre 1407 a déchaîné la rupture et ouvert une guerre qui va se prolonger, en phases diverses, jusqu'au traité d'Arras, en 1435. — Le retentissement de l'événement, comme on voit, a porté jusqu'à Venise.

2. Le fragment qui suit, relatif à un événement purement italien, quoique sans rapport direct avec la nouvelle qu'on vient de lire, lui est trop étroitement lié, par la construction

que dans une escarmouche aux environs de Plaisance, avait été blessé à mort, messer Giovanni de' Beltramini, chevalier pensionné par notre Seigneurie; nous sûmes ensuite qu'il avait succombé à sa blessure et que la susdite Seigneurie se trouvait déchargée de la pension viagère de 5,000 ducats d'or qu'elle lui devait annuellement, sa vie durant.

. . . .

de la phrase, pour pouvoir en être détaché. Ce fragment se retrouve dans Sanuto (col. 838).

3. Le combat sous les murs de Plaisance dont parle ce passage est un de ceux livrés sur ce territoire par une ligue d'États italiens, parmi lesquels alors figurait, en effet, Venise. — Plaisance, détachée en 1403 de l'État milanais, comme tant de villes lombardes, par un soulèvement guelfe qui y a mis au pouvoir les Scotti (Cipolla, *Stor. delle sign. ital.*, p. 241), violemment disputée depuis 1404 entre les condottieri gibelins ou guelfes (Antonio de Ripalta, *Annales Placentini*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XX, col. 872), ne fait retour à Milan qu'en 1417 (*Cipolla*, p. 321). Plaisance, pendant ces quinze ans, paraît avoir été la ville la plus dévastée d'Italie : « Misera Placentia et valde tota lachrymarum fonte plangenda », s'écrie vers cette époque l'annaliste Antonio de Ripalta, qui décrit ainsi, quelques années plus tard, l'état de désolation de la malheureuse cité : « Stupor erat videre civitatem ubique musco pallentem, herbas usque ad sellas et cicutas in modum arundinis. » (*Antonio de Ripalta*, col. 872, 874.) — En ce moment, en 1407, une ligue de plusieurs États voisins, dont Venise, s'est formée depuis le mois d'août précédent contre Ottobono Terzo, nouveau souverain de Parme, dont il s'est emparé en 1404, et maître intermittent de Plaisance; hostilités qui durent jusqu'après la date du combat ici mentionné. (*Diario*, ad dies 14 juillet, 10, 19 août 1407, entre 29 décembre 1407 et 25 avril 1408, ms., fol. 204 A, 204 B, 205 A, 206 A; cf. *Sanuto*, col. 837-838.)

4. La pension dont parle ce passage avait, en effet, été attribuée à Giovanni de' Beltramini, de Vicence, possession véni-

Dapuo[1] avesemo[2] in le parte de Franza chomo miser lo ducha de Borgogna forzata manu intrado iera in Franza, e tolto el dominio de le man del re de Franza, sy per la indebita despoxiciom de la persona soa in nonn eser quelo in bona chovalesencia del seno so, e sy per la zoventude del so fiol hunizenito, zenero del dito miser lo ducha. Avesemo nuova vegnuda a la dogal Signoria de tuta la Franza romaxa al predito miser lo ducha[3]. E apreso anchora de nuovo avesemo[4] che XL milia Schoti de Schocia[5]

tienne cédée par Milan en 1404, comme ayant escaladé, lui second, la muraille de Padoue, dans la surprise de nuit qui avait livré la ville à l'armée vénitienne, la nuit du 17 au 18 novembre 1405. (*Diario*, ad diem 15 novembre 1405, ms., fol. 187 A; cf. *Sanuto*, col. 827-828.) Sur ce personnage et sur la prophétie de Merlin appliquée à cette surprise de Padoue, voir Gataro, *Istoria Padovana*, t. XVII, col. 932-933, 935.

1. Fol. 206 A. — Entre le 29 décembre 1407 et le 25 avril 1408.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. L'événement de France dont Morosini enregistre ici la nouvelle ne peut être que la rentrée triomphale au pouvoir de Jean Sans-Peur, en février et mars 1408, après une absence de quelques semaines dans ses États du Nord, où il s'est réfugié au mois de novembre précédent, à la suite de l'assassinat du duc d'Orléans. — Le mardi 28 février, Jean Sans-Peur, venant d'Arras, où on le trouve le 18, resté quelques jours aux aguets à Saint-Denis, est rentré audacieusement dans Paris. (Ernest Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, ap. *Coll. des doc. inédits sur l'hist. de France*, p. 303; *Monstrelet*, t. I, p. 175-176; *Jouvenel des Ursins*, ad. ann. 1408, éd. Godefroy, p. 190.) — Le 8 mars a lieu l'audition solennelle de la justification du crime par le théologien Jean Petit. Le 9 sont signées par le roi les lettres d'abolition de l'attentat. Le 11 la reine fuit Paris pour Melun. (*Monstrelet*, t. I, p. 177; *Jouvenel des Ursins*, p. 171; *Rel. de Saint-Denis*, t. III, p. 766.) — Jean Sans-Peur demeure maître du pouvoir, de Paris et du roi

Ensuite nous apprîmes, des parties de France, que messire le duc de Bourgogne était entré de vive force en France, avait enlevé le pouvoir des mains du roi de France, grâce, d'une part, à l'indue disposition de sa personne (le roi n'étant pas en bonne santé d'esprit), et, d'autre part, à la jeunesse de son fils unique, gendre dudit messire duc. Nous sûmes que nouvelle était venue à la Seigneurie ducale que toute la France était restée audit messire duc. Et ensuite nous apprîmes encore que 40,000 Écossais d'Écosse étaient

jusqu'en juillet, où il est obligé d'abandonner Paris pour aller soumettre les Liégeois révoltés. — Quant au prince dont parle ici le Diario, c'est Louis, duc de Guyenne, fils, en effet, de Charles VI (aîné, mais non unique), et dont le mariage était arrêté avec Marguerite, fille de Jean Sans-Peur : dauphin de France, naguères proclamé régent à la suite du meurtre du duc d'Orléans et de la fuite de Jean Sans-Peur, il est en ce moment à Melun, où il a été entraîné par la reine sa mère.

4. Ce passage fait allusion à divers événements survenus récemment, en effet, sur la frontière d'Angleterre et d'Écosse, mais parmi lesquels il faut faire la part, et des faits relatifs à l'Écosse proprement dite, et de ceux concernant la guerre civile anglaise ayant alors cette direction pour théâtre.

5. L'état de guerre entre Écosse et Angleterre, interrompu d'abord par les diverses suspensions d'hostilités provisoires conclues à Leulinghem entre Écosse et Angleterre, au même titre qu'entre Angleterre et France, pour la durée d'années comprise entre 1389 et 1398, puis par une trêve spéciale d'un an courant jusqu'au 28 septembre 1399, avait repris de lui-même et officiellement, à l'expiration de cet armistice, entre les deux souverains, Robert III, second prince de la maison de Stuart (1390-1406), et Henry IV, à peine installé sur le trône. (Rymer, *Fœdera*, 18 juin 1389, 27 septembre 1389, 16 juillet 1390, 27 juin 1393, 20 août 1394, 16 mai 1398.) — De 1400 à 1403, un état de guerre ouverte s'en était suivi, marqué en 1400 par une invasion anglaise, poussée sans résultat jusqu'à

intrady sul regno de Ingletera[1], fazando de gran dany e vitoperio in quele parte[2].

. . . .

Édimbourg, coupé pendant quelques mois par une trêve, marqué de nouveau en 1402 par une invasion écossaise (où figure un contingent particulier de Français), arrêtée par la défaite de Hambledon au débouché des monts Cheviots, signalé en 1403, en dernier lieu, par un essai d'annexion à l'Angleterre des districts méridionaux de l'Écosse, tentative promptement entravée par le soulèvement, en cette année même, d'une partie de la noblesse anglaise contre Henry IV. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. I, ch. v, vii, xi, xviii, xxiii, xxv.) — Mais, depuis la trêve de Pontefract, courant à partir du 20 juillet 1404, l'Écosse et l'Angleterre se trouvaient sous le régime des trêves renouvelables, dont l'enchaînement semble s'être opéré presque sans interruption désormais, et dont la dernière paraît gouverner encore la présente époque jusqu'au 15 avril 1408. (*Ibid.*, t. I, ch. xxviii, xxxii ; t. II, ch. xxxix, lxi, lxx ; Rymer, *Fœdera*, 8 avril 1408.) Régime qui, dans l'avenir, continue à définir les relations précaires de l'Écosse et de l'Angleterre, jusqu'aux traités de 1423-1424, qui règlent la pacification définitive des deux États. (Rymer, *Fœdera*, 8 avril 1408, *passim*, 17 mai 1412, *passim*, 28 mars 1424.)

1. La guerre civile anglaise, née avec la révolution de 1399-1400 et l'élévation de la maison de Lancastre au trône, portée à son plus haut point d'extension par le grand soulèvement organisé sous l'impulsion de la puissante maison de Percy, en 1403, presque terminée au profit de la nouvelle dynastie par le choc sanglant de Shrewsbury, le 21 juillet 1403, hasardée de nouveau, en 1405, dans le nord de l'Angleterre, a repris vers les mêmes parages de la frontière écossaise dans le cours de 1407. — Le mouvement a pour conducteurs Henry Percy, comte de Northumberland, chef de sa maison, seul survivant des siens, et Thomas Bardolph, seigneur de Wormegay, en Norfolk, grand feudataire anglais, récemment abordés tous deux en Écosse, venant de Galles et de France, où ils ont négocié tout l'an précédent. Dans l'été de 1407, de l'Écosse, où ils se tiennent, ils ont organisé des soulèvements partiels dans

entrés dans le royaume d'Angleterre, faisant grandes pilleries et hontes en ce pays.

. . . .

l'Angleterre du Nord, troubles qui ont nécessité, pendant toute la fin d'août et la durée de septembre, la présence de Henry IV en ces parages. Au fort de l'hiver, pendant l'éloignement du roi, retenu dans le sud de l'Angleterre, Northumberland et Bardolph ont risqué une audacieuse entrée en campagne. Dans les derniers jours de janvier 1408, ils sont à Thirsk, à quelques lieues d'York. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. II, ch. LX; t. III, ch. LXX, LXXII.)

2. L'information recueillie par Morosini et portant nouvelle d'une grande invasion écossaise alarmante pour l'Angleterre, dans l'hiver de 1407-1408, est donc inexactement présentée. Il s'agit seulement ici de la campagne de guerre civile anglaise entreprise par le comte de Northumberland et Thomas Bardolph. — Dans l'été précédent, lors des troubles du Nord organisés par Northumberland, l'annonce d'une invasion écossaise imminente avait, en effet, alarmé l'Angleterre, mais sans fondement définitif. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. III, ch. LXX, p. 109-110; ch. LXXII, p. 147-149.) Et, à ce propos, il est curieux de voir la chronique française de Monstrelet classer (t. I, p. 153-154), avec une précision singulière, au mois de novembre 1407, l'ouverture d'une guerre entre Écosse et Angleterre, notation qui, à cette époque, représente un renseignement évidemment déplacé. Mais, en somme, aucune hostilité effective ne paraît avoir alors eu lieu. (*Wylie*, ch. LXX, p. 109-110.) — Quant au fond du bruit d'une défaite de l'armée royale anglaise, subie vers cette époque, victoire attribuée à tort par Morosini aux Écossais, et qui, en réalité, pourrait être imputable aux insurgés anglais, il est curieux de constater que cette rumeur courut vers cette époque en France, d'où, sans doute, elle était ainsi transmise à Venise. En effet, la chronique française du Religieux de Saint-Denis, à la suite de la mention du passage du comte de Northumberland à Paris, en 1406, et de sa rentrée en Écosse, en 1407, enregistre le récit d'une victoire éclatante remportée par lui en bataille rangée contre Henry IV en personne, où aurait été fait captif un des princes fils du roi,

E[1] per avanty[2] per puocho de tenpo[3] iera partide v galie grose da marchado, carge de spizaria, mese per lo viazo de Fiandra a marchado, charzade prima de fostagny, seda e viny e altre specie per infinita suma de denery, per valor de duchati CCLXXX in CCC^M d'oro e oltra. Chapetanio fo el nobel homo miser Nicholò Foscholo. Ma hè da saver che quele ave anchora de aver de chasa in monede, de perle e zoiely e oro filado per la vaiuda de duchaty C^M d'oro[4]. Che Christo le conserva in salvamento[5]!

. . . .

Anchora[6] in lo dito milieximo[7] fo prexo de meter a marchado galie XVI, de le qual prima ande in Fiandra galie V; chapetanio fo de queste el nobel homo miser Nicholò Foscholo; i parony suo[8], prima ser

John de Lancastre, le futur duc de Bedford. (T. III, p. 426-432.) « Tandem variante fortuna Henrico de Persy cessit victoria, rege quoque fugato et filio ejus Johanne de Lancastria... capto... » (P. 432.) — Tout au contraire, peu après, la campagne allait aboutir, le 19 février 1408, à la défaite finale des dissidents anglais dans les plaines de Bramham-Moor, entre York et Leeds, et à la fin tragique des deux derniers chefs du parti. (*Wylie*, t. III, ch. LXXII, p. 154-157.)

1. Fol. 206 B. — Entre le 29 décembre 1407 et le 25 avril 1408.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Sur le « voyage de marchandise » de Flandre de l'an précédent, 1407, le Diario semble muet. Les documents officiels vénitiens mentionnent cependant expressément qu'il eut *lieu*, réglé par décision du sénat du 11 janvier 1407, sous le commandement de « Piero Civran ». (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 43-44, n°s 153-157, et Liste des capitaines.)

4. Le « voyage de marchandise » de Flandre de l'an 1408,

Peu de temps auparavant étaient parties cinq grosses galères de marchandise, chargées d'épicerie, mises à l'encan pour le voyage de Flandre, avec un chargement de futaines, de soies, de vins et d'autres denrées pour une somme énorme d'argent, d'une valeur de 280 à 300,000 ducats d'or et plus. Le capitaine fut noble homme messer Niccolò Foscolo. Mais il faut savoir qu'elles portaient en outre d'argent monnayé, de perles, de joyaux et d'or filé pour la somme de 100,000 ducats d'or. Que le Christ les conserve à sauveté !

. . . .

Dans ce même millésime encore, il fut décidé de mettre à l'encan seize galères, dont cinq d'abord pour la Flandre; leur capitaine fut noble homme messer Niccolò Foscolo; ses « paroni », ser Bartolomeo Vala-

que mentionne ici Morosini, est réglé par décision du sénat du 3 février 1408, sous le commandement de Niccolò Foscolo, à trois galères pour Londres et deux pour l'Écluse. Les galères de Londres emportent un ambassadeur vénitien à Henry IV, maître Hieronymo, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, chargé de régler avec la cour d'Angleterre des difficultés relatives à l'introduction de marchandises non admises à l'importation. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 44-47, nos 158-166; cf. Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. III, p. 255.)

5. Première apparition de cette formule caractéristique, que le Diario va prodiguer.

6. Fol. 207 B. — Entre le 5 juillet et le 26 août 1408.

7. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto, sauf le premier membre de phrase. (Col. 839.)

8. Première mention des « paroni » des galères de marchandise, sur lesquels l'Introduction donne les détails nécessaires, adjudicataires, au plus offrant, de l'entreprise du transport opéré par chaque galère. « Et chascune desdictes gallées est

Bortolamio Valareso, ser Christofalo Dandolo, ser Nicholò Bragadim e ser Alesandro Malypiero e ser Antuonio da Ponte[1].

. . . .

Apreso[2] pur[3] in lo dito muodo azionse uno nobel homo per anbasador, prior de Toloxa[4], voiando domandar gracia de armar una galia per pasar a le parte de Ruodo chon molta zente in so chonpagnia, per eser in conserva chon le nostre galie da marchado[5]; del qual[6] se inpensa ebia quelo d'entrada de le suo parte duchaty XL milia d'oro; per vixitar el gran maistro de Ruodo, per chaxion el dito nobel chavalier eser de quela gran naxion luogotenente de Ruodo; al qual in Veniexia fo fato notabel honor[7].

. . . .

baillée à ferme à ung gentilhomme plus offrant, lequel est appellé patron de ladicte gallée... » (*Traité du gouvernement de Venise*, ch. XCV, dans Michel Perret, *Hist. des relat. de la France et de Venise*, t. II, app. I, p. 293.) — Fonction qu'il faut bien se garder de confondre avec les « paroni » commandants des coques de guerre.

1. Antonio da Ponte, ici mentionné comme adjudicataire d'une de ces galères de Flandre, était destiné à être bientôt mis en faillite, complication qui allait donner lieu aux plus laborieux pourparlers.

2. Fol. 208 A. — Entre le 5 juillet et le 26 août 1408.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Raymond de Lescure, titulaire du prieuré de Toulouse, en la *Nation* ou *Langue* de Provence, de l'ordre de Rhodes, le négociateur de la paix de l'ordre avec le sultan d'Égypte à la suite de la désastreuse campagne de 1403 contre Alexandrie. (Sur lui, Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 494.)

5. Le passage à Venise de ce haut dignitaire de l'ordre de Rhodes, signalé à cette date par Morosini, marque la fin du voyage entrepris par lui en Europe, en 1407, comme plénipo-

resso, ser Cristoforo Dandolo, ser Niccolò Bragadino, ser Alessandro Malipiero et ser Antonio da Ponte.

. . . .

Ensuite et de la même manière arriva en ambassade un noble homme, le prieur de Toulouse, qui voulait demander la faveur d'armer une galère pour passer aux parties de Rhodes, avec nombreuse gent en sa compagnie, et de naviguer de conserve avec nos galères de marchandise. On dit qu'il a de rente en son pays 40,000 ducats d'or. Il allait rendre visite au grand-maître de Rhodes, parce que ledit noble chevalier était lieutenant de Rhodes pour cette grande nation, et à Venise il lui fut fait grand honneur.

. . . .

tentiaire du roi de Chypre Janus II, d'abord à Gênes, pour traiter de diverses questions pendantes entre les deux États, puis en France, pour négocier le mariage du roi de Chypre avec Charlotte de Bourbon, sœur du comte de la Marche, mariage qui devait être célébré par procuration en 1409.

6. Dégagé définitivement de toute suite des affaires de Pise, depuis l'annexion de Pise à Florence, du 3-9 octobre 1406, Boucicaut, dans son poste de gouverneur français de Gênes, toujours hanté par l'obsession de grandioses entreprises en Orient, a essayé de négocier avec le roi de Chypre, dans le cours de 1407, en profitant du séjour du prieur de Toulouse à Gênes, un nouveau plan d'expédition en Égypte, auquel les hésitations de Janus II l'ont contraint, à son ardent regret, de renoncer encore. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 505-510.)

7. La diplomatie vénitienne venait de discuter avec le gouvernement français de Gênes le nom de Raymond de Lescure, pendant le séjour de celui-ci à Gênes, en avril 1407, comme susceptible de représenter l'arbitre départageant spécifié par la paix du 28 juin 1406, arbitre encore non désigné par suite

Apreso[1], in l'ano[2] de M CCCC VIII, dy XXVI d'avosto, vene nuove in Venexia de le parte da Torim per lo tratado dy nostry anbasadory, miser Polo Zane e miser Barbom Morexiny, fo per lo signor chonte de Savoia[3] determenado chom bona plezaria che Zenovexi de fose tegnudy de pagar per termene de tre mexi per terzo hogno mexe a la chomunitade de Veniexia, per i dany de le robaxion fate sy in tera a Baruto chomo eciamdio de le nostre choche e nave prexe, dy dany per loro a nuy faty, chomo claramente fo provado, de pluy de ducaty C LXXX milia d'oro, chon dano e intereso. E fo determenado per quel signor chonte de Savoia in Torim, che Zenovexi hover la chomunitade de Zenova devese dar e pagar a la chomunitade de Veniexia hover chy se intenda, in spizialytade a chy a quely fose fato el dano, de duchaty LXXXXV milia VII^c LXV d'oro. De la qual determenacion è stado, oltra la utilitade de Veniexia, de grandisimo honor de la citade de Veniexia, chon ziò sia che may per lo mondo de questo non se porà may dir se non questo eser provado e chognosudo non sia stado altro cha de nostro grando honor e fama e nomenanza; che Veniciany sia chaxon de nonn eser may nomenady per robadory, chomo loro se a vezudo claramente per efeto[4].

. . . .

du récent retrait du gouvernement florentin (ci-dessus, 27 juillet 1406) ; après discussion réciproque son nom s'était trouvé écarté. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 499.)

1. Fol. 208 B.

2. Cet extrait se trouve résumé dans Sanuto sous la date du 28 août, au lieu de celle du 26 ici notée, entre ces mots : « A' 28 del detto mese », et ceux-ci : « De quali dieno per resto 95765. » (Col. 839-840.)

Ensuite, en l'an 1408, le 26 août, vinrent nouvelles à Venise, des parties de Turin, qu'à la suite des négociations de nos ambassadeurs, messer Paolo Zane et messer Barbone Morosini, le seigneur comte de Savoie avait décidé, avec bonne plégerie, que les Génois seraient tenus de payer, dans le délai de trois mois, à raison d'un tiers par mois, à la république de Venise, des dommages-intérêts pour les dam et pilleries commis par eux, tant sur terre, à Beyrouth, que sur nos coques et nefs capturées, dommages à nous causés par eux, ainsi qu'il avait été clairement prouvé, et montant à plus de 180,000 ducats d'or. Et il fut décidé par ledit seigneur comte de Savoie, à Turin, que les Génois, c'est-à-dire la république de Gênes, devraient donner et payer à la république de Venise ou à qui de droit, en particulier à ceux qui avaient souffert le dommage, la somme de 95,765 ducats d'or. Cette décision a été, outre le profit, de très grand honneur à la cité de Venise, parce qu'on ne pourra jamais dire dans le monde, au sujet de cette affaire, qu'une chose : c'est qu'il est prouvé et reconnu que rien n'y a été qu'à notre grand honneur et bruit et renommée, et que les Vénitiens n'ont pas donné occasion de jamais être traités de pillards, comme on a pu le voir clairement et par effet.

. . . .

3. Allusion à la désignation finale (ci-dessus, 27 juillet 1406) d'Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie (1391-1416-1439), comme arbitre départageant spécifié par la paix du 28 juin 1406, désignation effectuée de commun accord entre Venise et le gouvernement français de Gênes, en juin 1407. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 499.)

4. Enregistrement de l'arrivée à Venise, sous cette date du

Fra[1] questo tenpo[2] de l'ano de M CCCC VIII, dy VIII de zener, vene da Zenova in Veniexia uno notabel dotor, miser Eringo (*sic*) dy Grimaldy, per anbasador, suplycando a la dogal Signoria a la domanda per la Signoria fata a la comunitade[3] de Zenova de la se[n]-tencia de fo dada per miser lo chonte de Savoia a nuy eserne tegnudy de duchaty LXXXXV milia VII^c LXV d'oro. A quely i pareva eser agrevady, chon ziò sia che quela sentencia iera mal defenida incontra de loro, e che al vero del tuto quely se voleva del tuto apelarse, parandoy eser tortizady. A la qual anbasada per miser lo doxe con la Signoria, de prexente clamado el Chonseio in Pregady, ly fo dado resposta in questo muodo : « Che una fiada bem iera sta chognosudo per clara esperiencia loro de iera tegnudy dy dany, che per mar loro de aveva fato, de la dita quantitade; ch'oltra di dity denery, che nuy volemo che loro debia pagar, e pagady che i dity sia, sia dapuo loro a tornarse chomo i piaxe, chon ziò sia che a nuy par sia ase bastevel el tenpo avevemo schorso, e che l'andar e star sia de qui a la soa voluntade, e chusy bem iera sta chognosudo per molte e molte efichazie raxiom[4]. »

. . . .

26 août, de la nouvelle de la sentence arbitrale rendue à Turin par Amédée VIII, réglant les derniers différends que la paix du 28 juin 1406 avait laissés pendants. La sentence arbitrale, après conférences contradictoires de mars à août, est prononcée le 9 mars 1408. (*Ibid.*, p. 499-502.)

1. Fol. 210 A.

En ce temps de l'année 1408, le 8 janvier, vint de Gênes à Venise un célèbre docteur, messer Enrico de'' Grimaldi, en qualité d'ambassadeur, pour faire supplique à la Seigneurie ducale au sujet de la demande formulée par ladite Seigneurie à la république de Gênes et qui exigeait de cette dernière, en vertu de la sentence rendue par messire le comte de Savoie, une somme de 95,765 ducats d'or. Les Génois prétendaient qu'ils étaient lésés, que cette sentence avait été injustement prononcée contre eux et que de vrai ils voulaient appeler de toute cette affaire, où il leur paraissait qu'on leur avait fait tort. A cette ambassade, messire le doge et la Seigneurie, après avoir immédiatement convoqué le Conseil « in Pregadi », firent réponse en cette manière : « Qu'il avait été une bonne fois et par claire expérience reconnu qu'ils étaient tenus, pour les dommages qu'ils nous avaient causés sur mer, de nous payer l'indemnité fixée; que, une fois ladite somme d'argent, dont nous exigeons le paiement, bien et dûment versée, ce serait affaire à eux de s'arranger comme il leur plairait, mais que le délai déjà écoulé nous paraissait très suffisant, qu'ils pouvaient s'en aller ou rester selon leur volonté, et qu'il en avait été ainsi bien décidé pour très nombreuses et efficaces raisons. »

. . . .

2. Cet extrait ne paraît pas se retrouver dans Sanuto.

3. *Communi- tade*. Des. fol. 210 A; inc. fol. 210 B.

4. Mention de la mission à Venise, constatée en effet par les documents officiels vénitiens et génois, d'Enrico Grimaldi, envoyé du gouvernement français de Gênes, chargé de protester contre la sentence arbitrale rendue par Amédée VIII le 9 août

Dapuo[1] anchora[2] fo fato, in lo sovradito milieximo de M CCCC VIII, chapetanio de v galie al viazo de Fiandra el nobel homo miser Jachomo Trivixam de Sem Zane Nuovo; sovrachomity suo, prima ser Jachomo Dandolo, ser Fantim Morexiny de miser Zane, ser Lorenzo Dandolo, ser Troilo Malypiero fo de miser Marin, ser Ziorzi Chapelo fo de miser Zane. E ave molta vaiuda de seda e specie e altre merze, e arzento e monede per grandisimo valor, e fo de duchaty CCCCL milia d'oro in suxo[3]; e party de Veniexia ady IIII° de marzo over fo mazo[4].

. . . .

In[5] questo tenpo[6] avesemo per nuove[7] chomo[8] el

1408 et d'en signifier la non-acceptation. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 502.) — Le gouvernement français de Gênes devait refuser jusqu'à sa chute, en septembre 1409, cette ratification de la sentence. L'acte arbitral n'est accepté à Gênes, à la fin de 1410, que par le nouveau pouvoir institué à la suite de l'expulsion des Français. Ratification qui efface, alors seulement, les derniers différends nés du choc de 1403 entre Venise et Boucicaut. (*Ibid.*, p. 502-504.)

1. Fol. 211 A. — Entre le 8 janvier et le 28 février 1409.

2. Cet extrait se trouve résumé en quelques mots dans Sanuto. (Col. 840.)

3. Le voyage de Flandre de l'an 1409, que mentionne ici Morosini, est réglé par décision du sénat du 29 mars 1409, sous le commandement de Giacomo Trevisani, à trois galères pour Londres et deux pour l'Écluse. Les galères de Londres emportent un nouvel ambassadeur vénitien auprès de Henry IV, Antonio Bembo, chargé de continuer la mission confiée l'an précédent à frère Hieronymo. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 48-51, n[os] 168-176, et Liste des capitaines.)

4. Le départ, mentionné par cette notation postérieure, ne

Ensuite, en ce même millésime 1408, fut encore fait capitaine de cinq galères pour le voyage de Flandre noble homme messer Giacomo Trevisani de San Giovanni Nuovo; ses « sovracomity » furent d'abord ser Giacomo Dandolo, ser Fantino Morosini, fils de messer Giovanni, ser Lorenzo Dandolo, ser Troilo Malipiero, fils de feu messer Marino, ser Giorgio Capello, fils de feu messer Giovanni. Ils eurent une grande quantité de soie et d'épices et d'autres marchandises, d'argent et de monnaie pour très grande valeur : 450,000 ducats d'or et plus. Ils partirent de Venise le 4 mars ou plutôt le 4 mai.

. . . .

En ce temps, nous eûmes nouvelles que l'armée du

peut, de toute évidence, avoir eu lieu que le 4 mai seulement et non dès le 4 mars.

5. Fol. 211 A. — 4 mai 1409.

6. La première partie de cet extrait, quoique ne s'imposant pas au cadre de cette édition, a dû être insérée ici, pour éclairer comme il convient la seconde partie du passage, dont la publication était nécessaire.

7. La première partie de cet extrait se reconnaît tronquée dans Sanuto. (Col. 840.)

8. Allusion à la campagne ouverte en 1409 par le roi de Naples Ladislas, rival du prince français Louis II, contre l'État florentin, qui comprend à présent Pise, et contre Sienne et Arezzo, ses alliées, guerre où le gouvernement français de Gênes, par la communauté d'intérêts qui lie Gênes à Florence, va se trouver plus ou moins mêlé en divers points. — Ladislas, représentant des droits d'héritage dynastique de la première maison d'Anjou régnante à Naples, souverain nominal de Naples depuis 1386, en est roi, de fait, depuis 1400, où il est parvenu à expulser son rival Louis II, duc d'Anjou, représentant des droits d'héritage adoptif de la première maison ange-

champo del re Vinzilao[1] se aveva achostado apreso a Siena circha per mia XII, con circha chavaly XV^m e da pedony X^m e holtra, per aver so intendimento de aver Siena, e per algum tradado de quely dentro zià hordenado aveva de darly una de ledo porte de Siena; e de prexente deschoverto che fo questo, fo zudegady e sentenciady i traitory a morte; dapuo per manchamento de vituaria, el dito chanpo del dito re se retrase adriedo, siando stado molty dy con so senestro asay[2].

. . . .

E[3] dapuo[4] vene nuova in lo dy de l'Asensa[5] in Veniexia, abuda la dogal Signoria per lo fante da

vine. La conquête de Rome, la mainmise sur le pouvoir pontifical et par là sur l'empire, est le rêve de son ambition grandiose, mais permise à des énergies de sa trempe, dans le vide laissé par la disparition du grand Visconti. — Depuis le 21 avril 1408, Ladislas occupe enfin Rome, Rome sans pape et sans maître, déjà surprise deux fois par lui depuis quatre ans, sous Innocent VII, sans pouvoir s'y maintenir, où cette fois il s'est établi tout-puissant, en partie occultement liée avec le nouveau pontife, le Vénitien Angelo Corrario, titulaire de la tiare romaine, sous le nom de Grégoire XII, depuis le 18 novembre 1406. — Mais, en ce moment, le pontife de Rome est aussi menacé que le pape d'Avignon, son rival. Grégoire XII, ayant quitté Rome pour la Toscane, dès l'été de 1407, l'an 1408 en vain passé à errer de ville en ville, jusqu'à Lucques, en négociations sans portée pour l'union de l'Église, est alors réduit à chercher refuge à l'extrémité de l'Italie, en Frioul, dans les États du patriarche souverain d'Aquilée. Benoît XIII, reparu vers le même temps, en 1407-1408, dans l'État de Gênes, un instant rapproché de son rival, de port en port, jusqu'à Porto-Venere, est en ce moment en fuite dans les États du roi d'Aragon, son souverain national. Tous deux sont à la veille d'une déposition commune, que va décider le concile général, préparé sous l'influence décisive de Florence et de la France, et qui vient

roi Venceslas s'était campée près de Sienne, à douze milles environ, avec environ 15,000 chevaux et 10,000 hommes de pied et plus, pour exécuter son projet de prendre Sienne, et avait traité avec certains des habitants qui devaient lui livrer une des portes de Sienne; que, dès que la chose fut découverte, les traîtres furent jugés et condamnés à mort; qu'ensuite, par défaut de vivres, l'armée dudit roi avait battu en retraite, après avoir beaucoup souffert pendant plusieurs jours.

. . . .

Ensuite vint nouvelle, le jour de l'Ascension, à la Seigneurie ducale de Venise, par le courrier de Flo-

de s'ouvrir à Pise, le 25 mars 1409, en vue de pacifier l'Église et d'élire un pape étranger au schisme. — Donc, pour maintenir la tiare à Grégoire XII, qui tient encore tête à l'orage et a convoqué un contre-concile à Udine (comme Benoît XIII un autre à Perpignan), Ladislas, au printemps de 1409, partant de Rome comme base d'opérations, est entré en Toscane, en guerre ouverte contre Florence et ses alliés.

1. « Vinzilao ». Wenceslas, s'il fallait prendre la désignation à la lettre. Forme secondaire sous laquelle Morosini, comme, du reste, plusieurs chroniqueurs italiens contemporains, désigne ici et à diverses autres reprises le roi de Naples Ladislas, souvent aussi dénommé Lancelot dans les chroniques françaises.

2. Ladislas, parti de Rome, paraît devant Sienne le 5 avril 1409. (*Annali Sanesi*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XIX, col. 422.) Le récit de Morosini, relatant la tentative de surprise sur Sienne, confirme le récit des Annali Sanesi, qui place le fait au 24 avril (col. 422), date qui concorde avec l'arrivée de la nouvelle à Venise, le 4 mai. — Écarté de Sienne, Ladislas entre de vive force à Cortone le 3 juin. (*Sercambi*, t. III, p. 157-159.)

3. Fol. 211 B. — 16 mai 1409.

4. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

5. Le jour de l'Ascension, 16 mai 1409.

Fiorenza, fata ady VIII de mazo di M° CCCC VIIII°[1], l'armada soa del predito re aver prexo una chocha de Zenovexi[2], dita Squarziafiga, vegniva da Ruodo, sovra de la qual iera el Gran Maistro de Ruodo, romaxo infermo in Cecilia[3], sovra de la qual chocha i scrive aver trovado de aver de Fiorentiny per duchaty XV^M d'oro de specie, e l'avanzo del dito chargo de Zenovexi[4]. E non avemo anchora i l'abia lasada, ma atendeva a una altra vegniva de Fiandra, de lane e pany, de Fiorentiny, per valor de duchaty C° L milia d'oro, laqual con salvamento quela iera azionta a Porto Venere[5] in segurtade[6].

. . . .

E[7] avesemo[8] anchora de nuovo in questo tenpo l'armada del re Lanzelao[9], chon III choche e chon-

1. C'est-à-dire que le courrier de Florence, parti de Florence pour Venise, avec une lettre écrite à Florence le 8 mai, parvenait le 16 à Venise. Sous ce nom de « fante », ou sous le terme de « scarsela », Morosini désigne à plusieurs reprises les courriers expédiés à Venise de divers points d'Italie ou d'Europe.

2. Au moment où Morosini signale ces hostilités entre Napolitains et Génois, le gouvernement français de Gênes, quoique hostile en principe à Ladislas et à Grégoire XII, quoique favorable au concile de Pise et au choix imminent qu'il va faire, n'est cependant pas en guerre déclarée avec le roi de Naples. — L'an précédent, en avril 1408, au moment où Rome, abandonnée au premier occupant, était menacée de près par Ladislas, Boucicaut avait bien essayé de le prévenir et de le gagner de vitesse, en amenant en personne une flotte génoise vers l'embouchure du Tibre, sans que ses huit galères, arrêtées en route par des vents contraires, et n'ayant pas même réussi à atteindre l'embouchure de l'Arno, aient pu intervenir à temps. (*Livre des faicts*, part. III, ch. XIX et XX.) Mais, en ce présent

rence, le 8 mai 1409, que la flotte du susdit roi avait capturé une coque génoise, dite Squarciafica, venant de Rhodes, et sur laquelle était le grand-maître de Rhodes, resté malade en Sicile. Sur cette coque ils trouvèrent, à ce qu'on écrit, pour 15,000 ducats d'or d'épices appartenant aux Florentins; le reste du chargement appartenait aux Génois. Nous ne sachions pas encore qu'ils aient remis cette coque en liberté; on dit qu'ils en guettaient une autre, venant de Flandre, chargée de laines et d'étoffes pour le compte des Florentins, de la valeur de 150,000 ducats d'or, et qui était arrivée saine et sauve à Porto-Venere et s'y trouvait en sécurité.

. . . .

Nous eûmes encore nouvelles en ce temps que la

moment, la guerre n'est pas ouverte, et c'est uniquement contre les intérêts florentins qu'est dirigée cette agression de la flotte napolitaine, attaquant ainsi un navire génois chargé de marchandises de Florence.

3. Le grand maître de l'ordre des Hospitaliers est toujours Philibert de Nailhac (1396-1421). Il se rendait alors en effet en Europe, où il devait séjourner, en divers pays, jusqu'à son retour à Rhodes, en 1421. (Ci-après, 3 janvier 1416.)

4. Cet exemple d'affrètement florentin sur un navire génois est à relever.

5. Porto Venere, port de l'État de Gênes, sur la rivière du Levant, à l'entrée de la baie de la Spezia, qui a hérité de l'ancienne importance de cette place.

6. Cet exemple de trafic de Florence avec la Flandre est à signaler.

7. Fol. 212 B. — Entre le 16 et le 27 mai 1409.

8. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

9. Désignation, plus régulière que la précédente, du roi de Naples, Ladislas ou Lancelot.

meso III galie, in le aque de Cecilia aver prexo una richa chocha, paron uno ser Piero Nardom, zenovexe, la qual vegniva de Fiandra; sovra de la qual iera de aver de Fiorentiny sachy M° VII^c de lane e da balony LXXX de pany zentil, per vaiuda de duchaty C L milia d'oro. De la qual nuova molto ly a chostado el dano de la vera soa e a tuta la chomunitade de Fiorenza; de l'altro aver de Zenovexi quelo dixe aver lasado[1].

. . . .

E[2] apreso[3] avesemo per nuove, ady XVIII de zugno de l'ano de M° IIII^c VIIII°, per la via da Lucha[4] e per la via da Fiorenza insenbremente, e de questo ancora abudo per la dogal Signoria, chomo[5] VIII galie de

1. Nouvel exemple d'affrètement florentin sur navire génois, et de trafic de Florence en Flandre, à relever.

2. Fol. 213 A.

3. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Lucques, presque seule des petits États de Toscane, s'est préservée de l'annexion à l'empire de Giangaleazzo Visconti. La révolution intérieure du 14 octobre 1400 y a fortifié le pouvoir de Paolo Guinigi, maître de la république lucquoise : asservi à la politique milanaise, il réussit à s'y maintenir dans une autonomie relative jusqu'à la disparition du duc de Milan en 1402, et conserve le gouvernement de Lucques jusqu'à sa mort, en 1430.

5. Allusion aux événements de Sardaigne, auxquels le gouvernement français de Gênes, pendant les derniers mois de son existence, va se trouver mêlé. — Passée de l'influence de Pise sous celle de la couronne d'Aragon, dans le cours du XIVe siècle, et surtout depuis les pactes de 1386-1388, la Sardaigne, partagée en quatre tenures désignées sous le nom de *Judicats*, voyait alors se disputer la succession du plus important de ces États, le *Judicat* dit d'Arborée, situé sur le versant

flotte du roi Ladislas, composée de trois coques et trois galères ensemble, avait capturé dans les eaux de Sicile une riche coque, patron ser Pietro Nardoni, Génois, qui venait de Flandre. Sur cette coque, il y avait, appartenant aux Florentins, 1,700 sacs de laine et 80 ballots d'étoffes de luxe, d'une valeur de 150,000 ducats d'or. Cette nouvelle montre ce qu'a coûté cette guerre à toute la république de Florence; quant aux autres biens des Génois, on dit qu'ils les ont laissés.

. . . .

Ensuite, nous eûmes nouvelles, le 18 juin de l'an 1409, à la fois par la voie de Lucques et par la voie de Florence, et la Seigneurie en fut aussi informée, que huit galères catalanes avaient donné la chasse à

occidental de l'île, avec Oristano pour capitale. La mort de Mariano V, successeur de sa mère Éléonore, dernière représentante de l'antique maison d'Arborée, issue de la maison provençale des Baux, avait ouvert le litige en 1407. Le judicat se trouvait revendiqué à la fois, et par le mari d'Éléonore, le génois Brancaleone Doria, comme représentant des droits de sa femme, et, plus régulièrement à ce qu'il semble, par Guillaume II de Lara, vicomte de Narbonne (1397-1424), comme descendant de Béatrice, sœur d'Éléonore, appelé d'ailleurs par le vœu des Sardes. Leurs droits rivaux étaient également combattus par le roi d'Aragon Martin Ier (1395-1410), qui prétendait la succession dévolue à la couronne aragonaise par suite des pactes de 1386-1388. Les deux représentants de la dynastie sarde, quoique ennemis, se sont enfin ligués pour défendre leur part commune d'intérêts contre l'invasion aragonaise. (Sur ces faits, voir Pasquale Tola, *Codice diplomatico di Sardegna*, t. I, diss. 3, 4, 5; t. II, diss. 6, ap. *Monumenta historiae patriae.*) A cette époque, en juin 1409, les Aragonais, déjà installés dans l'île, depuis le mois d'octobre précédent, sous la conduite de l'infant Martin, roi de Sicile (1402-1409), préparent, avec des

Chatelany aver inchalzade v galie de Zenovexi in le aque de Sardegna; de le qual quele dy Catelany aver prexo de le v le III, e quely aver tuty taiady a peze, salvo el chapetanio de quele se scrive averse resalvado[1].

. . . .

Dapuo[2] apreso[3] la dogal Signoria ave per nuove da miser Pandolfo Malatesta, per soa letera de Bresia[4], dada[5] ady XXX de zugno de M° IIII^c VIIII°[6], per la qual el scrive aver abudo da Milan[7] chomo in

forces venues d'Espagne en mai, une puissante campagne offensive destinée à se terminer par leur complète victoire. (Çurita, *Anales de la corona de Aragon*, l. X, ch. LXXXVI, LXXXVII.)

1. Le gouvernement français de Gênes, combattant naturellement les prétentions de l'Aragon, paraît avoir soutenu plutôt les droits du vicomte de Narbonne que ceux de Brancaleone Doria. Dans les premiers mois de 1409, avant le milieu de mai, Giorgio Stella relève l'armement, à Gênes, de trois galères, une galiote et quatre naves, destinées à une expédition du vicomte de Narbonne. (*Giorgio Stella*, col. 1218.) La défaite mentionnée ici par Morosini, et dont on voit la nouvelle parvenant à Venise le 18 juin, doit être l'échec subi par cette expédition devant l'île dell' Asinara, à l'entrée ouest des bouches de Bonifacio, où plusieurs galères génoises furent en effet, vers cette époque, capturées par la flotte catalane. (*Çurita*, l. X, ch. LXXXVII; *Giorgio Stella*, col. 1218.)

2. Fol. 214 A.

3. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Pandolfo Malatesta, co-seigneur de Rimini, depuis 1385, avec son frère Carlo, s'est rendu maître de Brescia, à la faveur des troubles de Lombardie, en 1404, et, vers 1408, occupe Bergame, se taillant ainsi un petit État personnel qu'il conserve jusqu'en 1419-1421. Morosini va donner d'intéressants renseignements sur son rôle dans les événements du Milanais, où se trouve mêlé le gouvernement français de Gênes.

5. Ce bruit de l'expulsion des Français de Gênes, que Morosini montre ainsi transmis de Milan à Brescia, puis, par cette

cinq galères génoises dans les eaux de Sardaigne; que les Catalans en avaient capturé trois sur les cinq et en avaient taillé en pièces tout l'équipage, sauf le capitaine, qui, écrit-on, a pu se sauver.

. . . .

Ensuite, la Seigneurie ducale eut encore nouvelles, par lettres de messer Pandolfo Malatesta, datées de Brescia, 30 juin 1409, qu'il a appris de Milan que le peuple de Gênes s'était levé en armes et que Bouci-

lettre du 30 juin, porté à Venise le 5 juillet, est erroné, comme le Diario le constate à la fin du présent extrait, mais seulement prématuré. On verra l'événement annoncé ici deux mois trop tôt se produire effectivement le 3 septembre suivant.

6. En ce moment précis, en juin et juillet 1409, le gouvernement français de Gênes, désintéressé de la question pisane depuis l'annexion définitive de Pise à Florence, en 1406, repoussé définitivement d'Orient par l'échec du projet d'expédition contre Alexandrie, en 1407, dégagé des affaires de Rome et de Naples par les insuccès de Ladislas, est absorbé par ses plans d'intervention en Milanais, intervention suspendue pour l'instant, mais prête à s'affirmer de nouveau, et dans le contrecoup de laquelle, cette fois, la domination française en Ligurie va elle-même disparaître.

7. Dans l'ancien empire du grand Visconti, depuis sa brusque disparition en 1402, la minorité lamentable de son fils Gianmaria, duc à Milan, à peine âgé de treize ans, sous l'insuffisante tutelle de sa mère, la duchesse régente Caterina Visconti, a laissé le champ libre à toutes les convoitises et à tous les déchirements des partis, qui, sous les noms archaïques de Guelfes et de Gibelins perpétués par la tradition, mais à peine compréhensibles pour ceux qui s'y encadrent alors, s'arrachent avec frénésie les débris du pouvoir à Milan et les ruines des cités de Lombardie. — Au cours de l'an 1404, depuis l'élimination, puis la mort tragique de la duchesse régente, sous le nom de laquelle Guelfes et Gibelins, chacun à deux reprises, ont violemment gouverné tour à tour, deux grands groupe-

Zenova[1] el puovolo iera levado in arme, e chomo Buzicardo iera schanpado, so governador, in lo chastelo per so segurtade[2]; è zionta la nuova de qui a dy

ments rivaux d'intérêts et de convoitises se sont organisés d'eux-mêmes. L'un, relevant du parti guelfe, sous la direction des Malatesta, entraînant avec eux tous les nouveaux maîtres des cités lombardes; l'autre, se réclamant du parti gibelin, sous l'impulsion du grand condottiere Facino Cane, installé, comme en une capitale, dans Alexandrie de la Paille, entre le Milanais et le Piémont, et maintenant porté presque à hauteur d'un trône. — En 1407, le parti des Malatesta a conquis le pouvoir, exercé d'abord par Carlo, de Rimini, puis par Pandolfo, de Brescia, qui lui a succédé au début de 1409. (Précis de ces événements d'après les sources italiennes.)

1. Entre le gouvernement français de Gênes et le parti gibelin milanais, soit maître du pouvoir à Milan, soit refoulé dans les villes dont il dispose, l'état de guerre s'est vite imposé. Nées spontanément dès l'été de 1403, lors de la première entrée des Gibelins au pouvoir à Milan, engagées alors à Tortone, à Alexandrie, à Castellazzo, dans toute la région comprise entre l'Apennin au nord de Gênes et la Lombardie, prolongées jusqu'aux négociations survenues en 1404-1405 (Guglielmino Schiavina, *Annales Alexandrini*, éd. Vincento-Ferrero Ponziglioni, ap. *Mon. Hist. Patriæ Scriptores*, t. IV, p. 396-401; *Giorgio Stella*, col. 1202, 1205, 1207-1209; *Livre des faicts*, part. III, ch. II), les hostilités, sourdement entretenues depuis, ont repris corps en 1408, pendant la concentration de Facino Cane dans son État d'Alexandrie, après son éviction de Milan par le parti guelfe. Allié au marquis de Montferrat, Théodore II Paléologue (1381-1418), dont les intérêts sont liés aux siens, Facino Cane enlève la ville de Novare, alors occupée à ce qu'il semble, bien avant en Lombardie, par des forces du gouvernement français de Gênes, qui, de son côté, fait venir des renforts de France. (Gioffredo Della Chiesa, *Cronaca di Saluzzo*, éd. Carlo Muletti, ap. *Mon. Hist. Patriæ Scriptores*, t. III, col. 1054; *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, p. 302, 304, 305.) — Au cours de cette prise d'armes, une tragédie s'est dénouée à Gênes. Gabriello-Maria Visconti, apparu en Milanais après

caut, son gouverneur, s'était réfugié dans la citadelle pour être en sûreté. Cette nouvelle est arrivée ici le 5 juillet 1409; mais nous reçûmes ensuite plus de

la vente de Pise à Florence, en 1405, installé quelque temps au gouvernement, puis réfugié près de Facino Cane depuis le triomphe de la coalition guelfe de 1407, se trouvant alors en séjour temporaire à Gênes, pendant une absence de Boucicaut en Provence, est accusé d'un complot destiné à livrer Gênes à Cane, est arrêté, jugé et exécuté sommairement le 15 décembre 1408. (*Giorgio Stella*, col. 1217; *Livre des faicts*, part. III, ch. XXII; *Ogdoas*, sc. I, p. 271-272.) — Sa tête est un défi jeté au parti gibelin, dont l'aigle noire, par une singulière métamorphose, va désormais incarner, dans l'Italie du Nord, l'emblème du parti national italien.

2. C'est dans ces conditions que s'est produite, au début de 1409, l'intervention du gouvernement français de Gênes en Milanais, à laquelle il vient d'être fait allusion. — Sous l'action d'un groupe de conseillers, un moment prépondérants à la cour milanaise, le jeune duc Gianmaria, en mars 1409, entame avec Boucicaut des négociations effectives qui aboutissent à la conclusion d'une ligue entre le duc, Amédée VIII, comte de Savoie (1391-1439), Louis de Savoie, comte de Piémont, prince titulaire d'Achaïe (1402-1418), son cousin et beau-frère, Boucicaut, renforcé de troupes françaises, et le gouverneur français du comté d'Asti, possession passée avec Valentine Visconti dans la maison d'Orléans, Bernardon de Serres (1405-mai 1409), l'ancien capitaine général de la république florentine. Gianmaria, nommant Boucicaut régent du duché, faisant entrer des forces françaises à Milan, se met sous l'influence de la France, qui, de la Ligurie, va s'étendre à demeure sur le Milanais. (Giacomo Delayti, *Annales Estenses*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XVIII, col. 1080-1082; Andrea Biglia, *Historia Mediolanensis*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XIX, col. 33; *Della Chiesa*, col. 1054-1055; Benvenuto di San-Giorgio, *Historia Montisferrati*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXIII, col. 678; *Chron. du duc de Bourbon*, p. 302-305; Corio, *Storia di Milano*, t. II, p. 498; Isaïa Ghiron, *Della vita e delle militari imprese di Facino Cane*, ap. *Archivio Storico*

v de luio de 1409, ma dapuoy avesemo pluy clara la dita novela, non fo trovada per veritade[1].

. . . .

Holtra[2] de questo[3], pur in questo tenpo, vene nuova a Veniexia, per letera mandada a Napoly, per la resposta de la qual avesemo chomo el re de Ragon per una armada fata de choche LXX e galie XXVIII per mandar in Sardegna, e avesemo per la dita armada del dito Re aver aquistado Sardegna da homeny VII^m, e aver prexo de Zenovexi iera là CCC XII, e tuty quely da any X in suxo averly inpexi per la gola[4]; e, fato questo, voler lo dito stuolo de galie e choche andar per la Riviera fina in lo porto de Zenova[5] per dagnyfichar quely[6].

. . . .

Lombardo, t. IV, 1877, p. 576.) — Cette nouvelle et déroutante orientation de la politique milanaise a brusquement réconcilié Guelfes et Gibelins d'Italie, également évincés du pouvoir. Pandolfo Malatesta, qui a quitté Milan sur la volte-face du duc, et qui, de Brescia, soulève les Guelfes de Lombardie, s'unit à Facino Cane, au marquis de Montferrat, à leurs adhérents gibelins. Après six semaines d'hostilités enchevêtrées, la paix s'est trouvée signée entre le duc et les coalisés, dans les premiers jours de juin, avec un *consortium* qui partage entre les partis de Cane et de Malatesta, entre nationaux, le gouvernement du Milanais. (*Delayti*, col. 1082-1083; *Biglia*, col. 33; *Della Chiesa*, col. 1054-1055; *San-Giorgio*, col. 678; *Corio*, t. II, p. 502; Ghiron, *Facino Cane*, Pièces just., n°s 22, 23, p. 595-602.)

1. La paix conclue dans les premiers jours de juin devant durer encore jusqu'à la fin de juillet, l'existence du bruit de l'expulsion des Français de Gênes, son enregistrement et sa transmission à Venise, le 5 juillet, par un des chefs de la ligue opposée à Boucicaut, montre à quel point, en pleine pacification, ce plan destiné bientôt à réussir se préparait déjà. — Entre le 21 et le 24 juin, on trouve déjà trace, de manière tout

détails sur ladite nouvelle, qui ne fut trouvée véritable.

. . . .

Outre cela, en ce même temps, vint nouvelle à Venise, en réponse à une lettre envoyée à Naples, que le roi d'Aragon avait armé une flotte de 70 coques et 28 galères pour envoyer en Sardaigne, et que la flotte dudit roi, forte de 7,000 hommes, avait conquis la Sardaigne et fait prisonniers 312 des Génois qui s'y trouvaient, que tous ceux d'entre eux âgés de dix ans et au-dessus avaient été pendus par la gorge, et que, cela fait, ladite flotte, galères et coques, avait l'intention d'aller par la Riviera jusque dans le port de Gênes pour y faire dommage.

. . . .

à fait incidente, des préoccupations du gouvernement vénitien et des craintes qu'il éprouvait de voir Boucicaut s'insinuer à Parme et Reggio, naguères aux mains du redoutable Ottobono Terzo, qui venait d'être assassiné le 27 mai précédent, et dont la chancelante succession, en ce moment même, était l'objet de furieuses convoitises. (*Diario*, ad diem 21-24 juin 1409, ms., fol. 213 B.)

2. Fol. 214 B. — Entre le 25 juillet et le 11 août 1409.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Mention de la sanglante victoire de Sanluri, en Sardaigne, remportée le 30 juin 1409 par les Aragonais sur l'armée combinée du vicomte de Narbonne, soutenue par le gouvernement français de Gênes, et du Génois Brancaleone Doria, tous deux alliés depuis peu contre leur ennemi commun. (Récit dans *Çurita*, l. X, ch. LXXXVII.)

5. Ce projet prêté aux Aragonais de tenter une démonstration contre Gênes, que Morosini signale ainsi, est à relever.

6. Après la bataille de Sanluri, après la mort de Brancaleone Doria et la retraite du vicomte de Narbonne dans le château de Monteleone, à Oristano, puis sur le continent, après la mort foudroyante du roi de Sicile, enlevé dans le mois qui suit

† Chorando[1] any pur M° IIIIc VIIII°, dy XI avosto, in Veniexia.

In[2] questo tenpo zionse in Veniexia una solena anbasada de tre anbasadory dal re de Franza, e una dal re d'Engletera, e una altra dal ducha de Borgogna[3], tute vegnude qui a la dogal Signoria[4], in le qual fo el patriarcha d'Antiocia[5]. E apreso puo, el dy sequente, zionse una galia dal papa Griguol duodecimo da Cividal[6]; e una altra, la qual manda papa

sa victoire (*Çurita*, l. X, ch. LXXXVIII), le 15 juillet 1409, les Sardes d'Arborée prennent pour *juge* Leonardo Cubello, qui traite en 1410 avec l'Aragon, et auquel, après une nouvelle tentative du vicomte de Narbonne, défait en 1412 devant la place maritime d'Alghero, le judicat d'Arborée demeure définitivement acquis, avec le titre nouveau de marquisat d'Oristano, sous le protectorat étroit de la couronne d'Aragon. (Tola, *Cod. dipl. di Sardegna*, t. II, diss. 6, et Pièces just., XVe s., n° 7.)

1. Fol. 215 A.

2. Cet extrait se retrouve, considérablement résumé, dans Sanuto, entre ces mots : « Agli 11 d'Agosto vennero tre oratori a Venezia », et ceux-ci : « e fu fatto Giovanni de' Garzoni. » (Col. 843.)

3. Allusion aux négociations diplomatiques engagées auprès du gouvernement vénitien par le gouvernement français, par l'Angleterre, et, d'après ce passage du Diario, par le duc de Bourgogne. Ces négociations ont pour objet de détacher définitivement Venise de la cause de Grégoire XII, maintenant déposé, comme son rival immédiat Benoît XIII, par le Concile général de Pise, depuis le 5 juin 1409, et de faire adhérer la république au nouveau pontife de toute la chrétienté, le Crétois Pietro Philargo, sujet vénitien, archevêque de Milan, élu le 26 juin suivant sous le nom d'Alexandre V. Benoît XIII, ayant cherché asile dans les États du roi d'Aragon, y a tenu, à Perpignan, de novembre à mars, un simulacre de concile. Grégoire XII, en ce moment réfugié en Frioul, dans les États du patriarche souverain d'Aquilée, y fait siéger, à Udine, de

† Au cours de cette même année 1409, le 11 août, à Venise.

En ce temps arriva à Venise une solennelle ambassade de trois ambassadeurs du roi de France, une du roi d'Angleterre et une autre du duc de Bourgogne, toutes venues ici près la Seigneurie ducale et où se trouvait le patriarche d'Antioche. Et après, le jour suivant, arriva encore une galère du pape Grégoire XII, venant de Cividale; puis une autre, envoyée

juin à septembre, un autre fantôme de concile. Ces deux assemblées sont en révolte contre le Concile général de Pise, qui s'est ouvert le 25 mars et se termine régulièrement le 7 août. — Un des ambassadeurs français arrivant ainsi à Venise était, comme on va le voir, un des envoyés de France au Concile de Pise. (Ci-après, n. 5.) L'Angleterre avait également une mission à Pise. (Wylie, *Hist. of Henry IV*, t. II, ch. LXXXII.) Quant au duc de Bourgogne, on ne voit pas qu'il y fût représenté. (Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XV, col. 1231-1234.)

4. En avril précédent, dès l'ouverture du Concile de Pise, une ambassade française était déjà arrivée à Venise. (Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 120-121.)

5. Il doit s'agir ici, non du patriarche latin d'Antioche, mais du patriarche latin d'Alexandrie. Le patriarche latin d'Alexandrie, qui figure alors parmi les négociateurs composant l'ambassade de Charles VI au Concile de Pise (Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XV, col. 1232), était le Français Simon de Cramaux, successivement évêque de Poitiers, archevêque de Reims, évêque de Poitiers de nouveau, cardinal en 1413, mort vers 1429, qui occupait le patriarcat d'Alexandrie depuis 1391. (*Gallia christiana*, t. II, col. 1194-1196.) — Le prélat qui occupait en 1409 le patriarcat latin d'Antioche était Wenceslas, qui figure parmi les négociateurs composant l'ambassade du royaume de Bohême au Concile de Pise. (Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XV, col. 1232, 1234.) — Le Concile de Pise avait été clos le 7 août. (*Ibid.*, col. 1229.)

6. Cividale, en Frioul, alors résidence de Grégoire XII pen-

Alesandro quinto de le parte da Pixia[1], vegnuda qui per la via da Bologna a requixicion del gardenal de Bologna[2]; el quel fo miser Piero de la Randa[3]. Tute vegnude a la dogal Signoria, per le qual tute faremo mencion el nome dy dity anbasadory qui de soto, alegando e contignando per molte suo alegacion, favorizando la creacion del dito papa Alesandro quinto eser pastor e vichario vero per lo nome de Christo in tera, pregando e informando senpre la dogal Signoria a questo quela se debia voler tegnir e confermar, chonziosiachè questa eliciom sia sta provada e hotentichada per la vera concordia e honion de tuta la Gliexia honiversal de Dio, e apreso de questo confermando questa santa Signoria voler questo acetar e creder e hobedir, seria a tuto el mondo luxe e materia de aconzarse la sisma di Griexi, de redur quely a la fede chatolicha cristiana; la qual sisma a durado per longisimo tenpo sul mondo tuto in tera, e sozonzando chon molte e simel altre parole, quando per questa comunitade condesendese a voler questo, che tuto lo resto del mondo de christiantade tigneria e faria questo per veritade e aconzeriase da hogny parte el mondo tuto, e pur quando altramente fose, i dubiteria che hochoreria over poria hocorer per lo avegnir,

dant la réunion de son concile à Udine. — La galère dont il est ici question arrivait d'un port de la côte d'Adriatique, à portée de l'une de ces deux villes de l'intérieur.

1. Alexandre V, élu à Pise le 26 juin 1409, y séjourne jusqu'en janvier 1410, où il passe à Bologne.

2. Le « cardinal de Bologne », c'est-à-dire le cardinal, ablégat du Saint-Siège, qui gouverne Bologne depuis 1403, depuis l'expulsion de la domination milanaise et l'union de la ville et de son territoire à l'Église, est Baldassarre Cossa, devenu le véri-

par le pape Alexandre V des parties de Pise, venue ici par la voie de Bologne sur la demande du cardinal de Bologne : [l'ambassadeur] était messer Pietro della Randa. Toutes, venues à la Seigneurie ducale (nous ferons mention ci-dessous du nom desdits ambassadeurs) alléguèrent beaucoup de raisons, avec insistance, en faveur de la création dudit pape Alexandre V, vrai pasteur et vicaire du Christ sur la terre, priant et suppliant sans cesse la Seigneurie ducale qu'elle voulût la tenir et confirmer, parce que cette élection avait été approuvée et authentiquée pour la véritable concorde et union de toute l'Église universelle de Dieu ; que, si cette sainte Seigneurie déclarait vouloir accepter ce pape et lui donner créance et obéissance, ce serait pour le monde tout entier une illumination, et aiderait à accommoder le schisme des Grecs et à les ramener à la foi catholique chrétienne, et que ce schisme avait duré par très long temps sur tout le monde de la terre. Et ils ajoutaient par mout et semblables autres paroles que, dans le cas où la république de Venise condescendrait à cet avis, tout le reste du monde de la chrétienté s'y tiendrait et ferait de même, en vérité, et que le monde tout entier s'accorderait de toute part ; mais que, s'il en était

table souverain de l'État bolonais et passé au rang de puissance indépendante autant que redoutable. Baldassarre Cossa a fortement contribué à l'élection du vertueux et débile Alexandre V, sa créature sur le trône pontifical, qu'il n'a pas encore voulu briguer pour son propre compte, mais qu'il travaille à conquérir, sans scrupules, dès qu'il va être en mesure d'y prétendre.

3. Ambassadeur d'Alexandre V à Venise, dont la personnalité n'a pu être reconnue.

la dita chomunitade non de romagneria consolada, pregando ase per la pluy afermativa parte, tanto presto quanto se podese, a quely i fose dado resposta de spazamento, e azioche tanto bem non se restase de darse a bon conplimento[1].

E[2] holdido tute le parte dy sovraditi anbasadory e maistry e dotory tuty per plu ziorny, per lo serenesimo miser lo doxe miser Michiel Stem[3], e savii e consiery suo e percholatory e per molty del Chonseio nostro de Pregady, per miser lo doxie a questy fose resposto in questa forma[4] :

« Signory, nu avemo ase bem intexo le vostre raxon e pro e contra, de intranbe le parte bem e delizentemente ; ma, chonsiderando ase aquesty fati, i pareva eser grandy e volerde aver molto pensamento, e chose che schazeva a i faty de le aneme, de volerde aver respeto de responder con delyberado e maduro chonseio circha a le predite cose chon dotory de leze e maistry in decretaly e de raxion de Clementine e savii de sciencie zivil e chatolize e mondane, e apreso abudy i Consey nostri de Pregady, tanto presto quanto se podese i se daria resposta, e abudonde pluxor ziorny de respeto da pensar circha de le predite chose, tornandose prima al Criator eterno

1. Les arguments qui précèdent sont naturellement ceux allégués par les représentants des États favorables à Alexandre V et par ceux de ce pontife. Ce discours, relaté sous forme indirecte, ne représente pas, il va sans dire, acquiescement des représentants de Grégoire XII, lesquels étaient présents en même temps à Venise, comme on vient de le voir, pour prévenir le retrait d'obédience sollicité du gouvernement vénitien.

autrement, ils craindraient qu'il arrivât ou qu'il pût arriver dans l'avenir que la République n'eût pas sujet d'être satisfaite. Et ils suppliaient fort que de la manière la plus affirmative on leur donnât, le plus tôt qu'il se pourrait, réponse sans délai, afin que si grand acte ne restât pas d'être conduit à bonne fin.

Après qu'eurent été entendus séparément tous et chacun desdits ambassadeurs et maîtres et docteurs pendant plusieurs jours par le sérénissime doge messer Michele Steno, par les « savi », conseillers et procureurs et beaucoup de notre Conseil des « Pregadi », il leur fut répondu par messire le doge en cette forme :

« Seigneurs, nous avons très bien entendu vos raisons et pour et contre, les unes et les autres bien et diligentement; mais, considérant avec soin les faits, il nous a paru qu'ils étaient importants et voulaient qu'on y fît beaucoup de réflexion; que, ces matières touchant aux affaires des âmes, il fallait prendre répit pour répondre de manière mûre et délibérée sur lesdites choses, après avoir pris conseil de docteurs ès lois, maîtres en décrétales et en raison de Clémentines, savants en sciences civiles, catholiques et profanes, et qu'ensuite, après avoir réuni nos conseillers des « Pregadi », il serait aussitôt que possible donné réponse, après avoir eu plusieurs jours de répit pour

2. *E.* Inc. fol. 215 B.

3. Le doge Michele Steno passe pour avoir porté à son compatriote Grégoire XII une hostilité efficace, née à l'occasion d'un grief tout particulier, consistant en un refus de faveur personnelle. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. V, p. 55, n. 1.)

4. Le texte de cette harangue, qui ne se retrouve pas dans Sanuto, est intéressant à signaler.

signor Dio, pregandolo e fazando pregar per tuto el corpo dy monestiery e parochie de Veniexia, e[1] tuta la clerexia dy prevedy, frary e servy de Dio, invochado el nome de Christo e de la soa mare de gracia benedeta Verzene Maria e apreso del protetor nostro biado Santo Marcho Vanzelista, fazando cantar molte mese e procesiom e letanie e oraciom. »

Domenega, a dy XVIII del mexe d'avosto, deveva eser fato Chonseio de Pregadi clamado; tuty debia bem vegnir a quelo e ascholtar e intender e responder a le parte serà alegade e provade; e apreso eser bem declaradea tute le scriture de intranbe le parte dy sovradity papa; e concluxo e intexo bem tute raxon, privado (?) fuora i parentady de intranbe le parte ho che per parentado s'apartegnise, i qual non posa a quel ponto meter balota in favor de alguno de quely, i qual plu balote averà de tuto el Conseio, sia fermo e stabele da quelo tegnir e hobedir. De qua indriedo diremo chomo a questy faty serà declarado[2].

. . . .

Chorando[3] M° CCCC VIIII°, dy XXII d'avosto[4].

Per lo Chonseio de questo miser lo doxe conmeso

1. *Ms.* « a ».

2. Ce passage semble indiquer que la séance du sénat vénitien, où devait être débattue la question d'obédience posée par la France, ait été primitivement fixée au 18 août. On va la voir se tenir, en fait, le 22. En effet, la séance du 18 août avait été troublée par des incidents d'une violence

réfléchir aux susdites choses et nous être tournés d'abord vers le Créateur éternel notre Seigneur Dieu, en le priant et le faisant prier par tout le corps des moutiers et paroisses de Venise et tout le clergé, prêtres, frères et serfs de Dieu; après avoir invoqué le nom du Christ et de sa mère pleine de grâce, la bénie Vierge Marie, et ensuite celui de notre protecteur le bienheureux saint Marc l'Évangéliste, et avoir fait chanter mout messes, processions, litanies et oraisons. »

Le dimanche 18 du mois d'août devait se tenir un Conseil des « Pregadi » dûment convoqué. Tous devaient s'y rendre, écouter, entendre et répliquer aux raisons alléguées et avancées de part et d'autre. Après que toutes les écritures des deux parties, c'est-à-dire des susdits papes, auraient été bien discutées et leurs raisons bien entendues, on en viendrait au vote, d'où seraient exclus ceux qui se trouveraient être parents ou alliés de l'une ou de l'autre des deux parties et auxquels il serait défendu de voter en faveur d'aucune d'elles. A la partie qui obtiendra le plus de voix de tout le Conseil, on sera tenu de se rallier et d'obéir. Nous dirons plus bas ce qui aura été décidé sur cette affaire.

. . . .

Au cours de l'année 1409, le 22 août.

Sur le projet du Conseil de messire le doge et de la

extrême et des altercations particulières qui avaient empêché de prendre aucune résolution valable. (Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 122-123.)

3. Fol. 216 A.

4. Relation de la séance du sénat vénitien où est débattue la question d'obédience posée par la France, séance qui semble

la Signoria, siando al numero de persone C XXXI[1], fo prexo in Pregady de tuor la hobediencia a papa Gregorio duodecimo (bemchè anchor fose fato per avanty uno altro Chonseio circha de questy faty al tuto per dar resposta a tute le anbasiade antidite vegnude de qua, e sy per non le atediar tropo a prolongarle), e de hobedir papa Alesandro quinto, chonziosiachè zià per la pluy parte del mondo vien da questo[2] zià hobedido, e a caxion questa sisma sia al tuto levada via, e de aconzarse el mondo tuto. La qual parte desputada fose prima, fo XIII no senciery[3], XLVIII de no[4], LXVIIII fo de la parte[5]; e cusy fo prexa de quela de miser lo doxe, che mancha de meter a questo Chonseio, se partì dal choliegio a le hore VI e meza de note de là, ma ben vien dito iera de quela hopinion[6]. Prego Christo chusy sia stado el meio de le aneme nostre e de la salude de Veniexia e de tuto l'universo. Amen. E chusy devemo romagnir chontenty tuti[7].

Per lo dito Chonseio de Pregadi fose fato de prexente IIII° anbasadory a Pixia al dito miser lo papa Alesandro; i qual fo prima miser Piero Arimondo, miser Bortolamio Nany, miser Bortolamio Donado, e

avoir été d'abord fixée au 18. Sanuto, ne faisant pas cette distinction, place au 18 la discussion ainsi remise au 22. (Col. 843.)

1. Le total des divers suffrages exprimés ci-après ne fournit que 130 voix au lieu de 131 indiquées. Le départ du doge avant le vote, départ qu'on va voir relevé, explique cette différence.

2. *Sic in ms*. Peut-être faut-il lire : *viend*[*e*] *aquesto*.

3. Dans la terminologie politique vénitienne, le terme de « non sinceri » désigne l'abstention.

4. L'appellation de « non » désigne les voix contraires à la proposition émise.

Seigneurie, l'assemblée étant au nombre de 131 personnes, il fut décidé « in Pregadi » d'enlever l'obédience au pape Grégoire XII (il y avait eu, d'ailleurs, auparavant un autre Conseil exactement au sujet des mêmes faits, pour donner réponse à toutes les susdites ambassades venues à Venise et ne pas trop les fatiguer de délais) et d'obéir au pape Alexandre V, parce que la plus grande part du monde lui obéissait déjà, et afin de faire du tout disparaître ce schisme et concilier tout le monde. Cette décision fut prise, après avoir été d'abord débattue, par 13 abstentions, 48 non et 69 oui, et ainsi fut-il décidé de la part de messire le doge, qui ne vota pas à ce conseil, ayant quitté la réunion à six heures et demie du soir; mais on affirme qu'il était de cette opinion. Je prie le Christ qu'ainsi il en ait été pour le mieux de nos âmes et du salut de Venise et de tout l'univers. Amen. Et ainsi devons-nous tous rester contents.

Ledit Conseil des « Pregadi » désigna sur-le-champ quatre ambassadeurs pour aller à Pise, près de messire le pape Alexandre, et ce furent d'abord messer Pietro Arimondo, messer Bartolomeo Nani, messer

5. L'appellation de « de parte » désigne les voix favorables à la proposition émise.

6. La présence du doge aurait complété le chiffre des 131 présents relevé par Morosini, on voit avec quelle exactitude. — On vient de formuler les raisons, personnelles autant que politiques (ci-dessus, p. 265, n. 3), qui auraient porté Michele Steno à se prononcer, avec la majorité de l'assemblée, contre Grégoire XII.

7. Ainsi, à la suite de la négociation engagée par la France, Venise se soustrait à l'obédience italienne de Grégoire XII et se range à celle du pontife unique Alexandre V.

a miser lo papa Griguol fose fato in prima miser Fantin Dandolo de San Lucha, miser Zian dy Garzony, el qual acetase de prexente, l'altro refuda adeso[1] . . . .

E[2] prexo[3] fo[4] anchora[5], per chaxion de[6] informacion abuda da i nostry de sovra Po[7], da Brixielo e

1. Alexandre V, qui va quitter Pise en janvier 1410 pour se rendre à Bologne, entre les mains de l'inquiétant Baldassarre Cossa, y mourra singulièrement le 13 mai, non sans soupçon d'empoisonnement de la part du menaçant ablégat, que les cardinaux à sa dévotion proclament pape, à Bologne même, le 27 mai, sous le nom de Jean XXIII. — Grégoire XII, qui va quitter le Frioul à la fin de 1410 pour se réfugier d'abord dans le royaume de Naples, où Ladislas lui donne Gaëte pour asile, puis, en 1412, à Rimini, à la cour des Malatesta, sa suprême retraite, n'abdiquera définitivement la dignité pontificale qu'en 1415, entre les mains du concile de Constance, qui lui décernera le titre de doyen du Sacré Collège, conservé par lui jusqu'à sa mort, en 1417.

2. Fol. 216 A. — 22 août 1409.

3. Les extraits qui suivent vont tous avoir trait à la chute de la domination française à Gênes, consommée par la révolution du 3 septembre 1409.

4. Cet extrait se retrouve dans Sanuto, entre ces mots : « In questo tempo i Genovesi », et ceux-ci : « e di 100 sul Polesine. » (Col. 844.)

5. La décision du sénat vénitien, à laquelle il est ici fait allusion, est en effet prise directement à la suite de celle qui se trouve mentionnée dans l'extrait précédent, dans la même séance du 22 août 1409.

6. Première série de mesures prises à Venise, le 22 août, en raison de l'intervention française en Milanais, dont une nouvelle reprise se manifeste en ce moment, plus menaçante cette fois qu'au printemps précédent, et dont Venise, devenue vraie puissance continentale à la suite de l'annexion de

Bartolomeo Donato, et pour aller près de messire le pape Grégoire on désigna d'abord messer Fantino Dandolo de San Luca, messer Giovanni de' Garzoni, lequel accepta sur-le-champ, tandis que le premier refusa aussitôt . . . .

Il fut encore décidé, — sur une information reçue de nos gouverneurs du cours du Pô, de Brescello et de

l'État de Padoue, en 1405, a lieu de craindre fortement la répercussion dans ses récentes conquêtes.

7. Dans les derniers jours de juillet, en effet, s'est dessiné un second plan d'intervention, arrêté à nouveau entre Boucicaut et le duc de Milan, à la suite du traité qu'on a vu imposé à Gianmaria, au début de juin, par la coalition italienne. Les deux forces en présence se sont maintenues identiques : d'un côté Facino Cane avec le marquis de Montferrat, les Malatesta et les petits souverains guelfes de Lombardie; de l'autre le duc de Milan, le comte de Savoie, le comte de Piémont et le gouverneur français du comté d'Asti, Jean de Fontaines (mai 1409-1415), avec lesquels va se prononcer cette fois le comte de Pavie, Filippo-Maria, frère cadet de Gianmaria, jouet des partis dans Pavie et jusque-là englobé le plus souvent dans les combinaisons gibelines. (*Biglia*, col. 33; *Della Chiesa*, col. 1054-1055; *San-Giorgio*, col. 678; *Giorgio Stella*, col. 1220-1221; *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 254-258; *Monstrelet*, t. II, p. 37-38; *Chron. du duc de Bourbon*, p. 307; *Berry*, éd. Godefroy, ad ann. 1409; *Corio*, t. II, p. 502.) — Jusqu'à ce moment même, Gianmaria paraît avoir réussi à tromper encore sur ses intentions réelles Facino Cane, qui peut toujours se figurer le traité de juin intact et se croire maître du Milanais. (Voir la lettre de Cane au duc, en date d'Alexandrie, le 29 juillet, lui signalant comme un péril, avec une précision et une sûreté d'informations remarquables, les mouvements des troupes françaises demeurées depuis le printemps au delà de l'Apennin, publiée dans Ghiron, *Facino Cane*, Pièces just., n° 25, p. 604-605.) — Dès le 30 ou le 31 juillet, cependant, Boucicaut a quitté Gênes, marchant sur Milan. (*Rel. de Saint-Denis*, t. IV, col. 256; *Giorgio Stella*, col. 1221.)

da Chazal Mazior[1], de homeny da chavalo v[m 2] de Franzeschi e da pedony mile[3]; in la qual brigada sia sta Buzicardo, retor de Zenova, e Brunorio da[4] Verona[5], e Marsilio da Charara[6], vegnudy in Piaxenza[7] per pasar el Po[8], e prexo de prexente fo de far lanze v[c] et pedony M, prima de meter a paso, holtra la zente avemo d'arme, a Verona[9] anchora lanze CCC, e

1. Brescello, sur la rive droite du Pô, entre Crémone et Guastalla. — Casalmaggiore, sur la rive gauche du Pô, un peu au-dessus de Brescello. — Ces deux places paraissent acquises par Venise, avec Guastalla et Colorno, vis-à-vis Casalmaggiore, dans le partage des États d'Ottobono Terzo, maître de Parme et des territoires environnants, assassiné le 27 mai précédent, partage opéré de concert entre Venise et le marquis de Ferrare, qui avait gardé Parme. (*Diario*, ad diem 24 juin 1409, ms., fol. 213 B.)

2. Sanuto dit (col. 844) au passage correspondant : « Uomini da cavallo 500 », au lieu de 5,000 signalés ici par Morosini. Ce dernier chiffre semble, en tout cas, plus vraisemblable que le premier, Boucicaut ayant reçu, de France seulement, des forces montant à 1,500 hommes d'armes. (*Lettre de Facino Cane*, loc. cit.) Giorgio Stella dit 5,500. (Col. 1221.)

3. Sanuto répète cette évaluation sans la modifier. Giorgio Stella dit 600 (col. 1221).

4. *Da*. Inc. fol. 216 B.

5. Brunoro della Scala, le dernier représentant de la maison souveraine de Vérone, fondée au milieu du XIII[e] siècle par Mastino della Scala, et qui, cinquante ans plus tard, dominait sous Cane le Grand toute l'Italie du Nord, abattue en 1387 au profit des Visconti. Fils de Guglielmo della Scala, rétabli un instant en 1404 dans sa cité de Vérone, contre les Visconti, par Francesco de Carrare, Brunoro, avec son frère Antonio, y avait été lui-même reconnu souverain quelques jours. Vérone, saisie définitivement par Carrare, puis presque aussitôt assiégée par Venise, était annexée à l'État vénitien depuis 1405. Le dernier des La Scala, depuis lors, passait de pays en pays à la recherche

Casalmaggiore, que 5,000 hommes de cheval français et 1,000 piétons, en compagnie desquels étaient Boucicaut, gouverneur de Gênes, Brunoro de Vérone et Marsilio de Carrare, étaient venus à Plaisance pour passer le Pô, — il fut, dis-je, décidé sur le champ d'équiper 500 lances et 1,000 piétons; de faire d'abord passer à Vérone, outre les gens d'armes que nous y

d'ennemis de Venise. Réfugié près de l'empereur Sigismond, après un dernier essai de surprise de Vérone, hasardé en 1410, il devait se fixer en Allemagne jusqu'à sa mort, en 1434. — Cf. G. Cogo, *Brunoro dalla Scala e l'invasione degli Ungari del 1411*, ap. *Nuovo Archivio Veneto*, t. V (1893), p. 295.

6. Marsile de Carrare, le dernier représentant de la maison souveraine de Padoue, dépossédée par Venise depuis le tragique massacre de son père et de ses frères dans les prisons vénitiennes, en 1406. Fils de l'héroïque Francesco de Carrare, enfant mis à l'abri à Florence pendant le terrible siège de Padoue, il errait ainsi, depuis l'âge d'homme, dévoré de la haine de Venise. Réfugié également près de l'empereur Sigismond, après un essai de surprise de Padoue risqué en 1410, il était destiné à périr en prince vaincu, vingt-cinq ans plus tard, dans une dernière tentative pour reprendre sa cité de Padoue, à laquelle il n'avait pas voulu renoncer.

7. Disputée avec un acharnement persistant, au nom du duc de Milan, entre condottieri guelfes et gibelins, entre Facino Cane et Ottobono Terzo, Plaisance, depuis l'assassinat de Terzo, le 27 mai 1409, paraît être rentrée sous l'autorité de Gianmaria. (*Antonio de Ripalta*, col. 872.)

8. Les forces françaises, sous la conduite de Boucicaut, parti de Gênes le 30 ou le 31 juillet, ayant entre autres occupé Tortone sur leur passage, sont entrées à Plaisance. (Sur cette marche : *Chron. du duc de Bourbon*, p. 306-307; *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 256; *Berry*, ad ann. 1409; *Lettre de Facino Cane*, loc. cit.) — On voit ici cet événement donner lieu aux mesures ainsi enregistrées comme prises à Venise le 22 août.

9. Vérone, annexée à l'État vénitien en juin 1405.

da lanze C° apreso quela de Padoa[1], e lanze C° sul Polexene del Ferarexe[2]; e questo, per mazior forteza dy luogy nostry[3].

. . . .

De[4] prexente fo prexo[5] per questo miser lo doxie e so Conseio dè zuoba, ady XXVIII d'avosto de M° IIII^c^ VIIII°, per lo scriver[6] dy nostry retory de sovra Po, de le parte e contrade de Lonbardia, per la zente dita dy Franzeschy dity de sovra[7], de far una per C° d'inprestidy de inpoxiciom, chomo porta uxanza de tuto el corpo de la tera, per soldar la dita zente, per defension de tute le nostre tere e pasy de tuta Lonbardia; per i qual a Christo piaqua de conzieda vituoria[8]!

. . . .

1. Padoue, annexée à l'État vénitien en novembre 1405.

2. Le Polesine, district du delta du Pô dépendant du marquisat de Ferrare, engagé à l'État vénitien en 1393-1395, par Niccolo d'Este, pour prix de l'alliance qui lui avait permis de régner à Ferrare (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 330), et garantie par lui à la république par le traité de Venise du 29 mars 1405, lors de sa paix particulière avec Venise, au cours de la guerre de Padoue. (*Diario*, ad dies 25-29 mart. 1405, ms., fol. 168 B-169 A. Cf. *Sanuto*, col. 814-815.)

3. L'existence d'un double complot, à Vérone et à Padoue, en faveur de Brunoro della Scala et de Marsile de Carrare, avait été annoncée à Venise le 21 juin, révélation à la suite de laquelle le gouvernement vénitien, selon un procédé familier, met à prix, leur tête à 3,000, et leur capture à 4,000 ducats d'or. (*Diario*, ad diem 21 juin 1409, ms., fol. 213 A; cf. *Sanuto*, col. 842.)

4. Fol. 217 A.

5. Cet extrait se retrouve, résumé en quelques mots, dans Sanuto. (Col. 844.)

avons, 300 lances encore, puis 100 lances près nos gens d'armes de Padoue, enfin 100 lances sur la Polesine du Ferrarais, et ce pour renforcer les lieux par nous occupés.

. . . .

Il fut décidé sur-le-champ par messire le doge et son Conseil, le jeudi 29 août 1409, sur lettres reçues de nos gouverneurs des rives du Pô, des parties et pays de Lombardie [menacés] par les susdites troupes françaises, de prélever une somme d'un pour cent sur les impôts, ainsi que le comporte l'usage de tout le corps de notre territoire, pour solder les gens nécessaires à la défense de toutes nos terres et pays de toute la Lombardie; par lesquels plaise à Dieu nous concéder victoire!

. . . .

6. Seconde série de mesures prises à Venise le 29 août à l'occasion du développement de l'intervention de Boucicaut en Milanais. — On vient de voir que, le 22, Venise savait l'occupation de Plaisance.

7. Les forces françaises, après avoir occupé Plaisance et s'être assuré là le passage du Pô, ont continué leur route sur Milan, par Pavie, où elles paraissent séjourner une huitaine de jours, de façon à entrer à Milan le 28 ou le 29 août. (Sur cette marche : *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 256-258; *Chron. du duc de Bourbon*, p. 307; *Berry*, ad ann. 1409; *Della Chiesa*, col. 1054-1055; *Schiavina*, col. 405-406; *Lettre de Facino Cane*, loc. cit.; *Corio*, t. II, p. 502.) — Ce doit donc être l'entrée des Français à Pavie qui donne lieu aux mesures ainsi enregistrées comme prises à Venise, le 29.

8. Contre les forces de Boucicaut entrées en Milanais et si menaçantes pour elle, Venise s'apprête donc à une vigoureuse défensive éventuelle. Ces renseignements, qu'on ne possédait jusqu'ici que résumés par Sanuto, sont précieux pour l'histoire de cette entreprise française.

Corando[1] M° IIII^c VIIII° [dy XI[2]] de setenbrio, dè merchore, a hore XXII del dito mexe[3].

Partido[4] de Lonbardia[5] el marchexe de Monferà[6] e Fazim Cham[7] con circha chavaly IIII^M e pedony II^M V^c

1. Fol. 217 B.

2. La date qui s'impose ici est celle du mercredi 11 septembre, en la tenant comme indicative de l'arrivée de la nouvelle à Venise. En France, ces nouvelles ne parviennent qu'au début d'octobre, avant le 4, par lettres de Josse de Luxembourg, marquis de Moravie. (*Journal de Nicolas de Baye*, éd. Alexandre Tuetey, t. I, p. 287; *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 254.)

3. Ce long extrait ne se retrouve pas dans Sanuto, sauf l'indication finale, dont on y reconnaît le résumé. (Col. 845.)

4. Récit, en un seul tenant : — d'abord de l'expulsion des Français de Gênes, pendant l'absence de Boucicaut en Milanais, les 3-4 septembre 1409, — puis des premiers incidents de la campagne de Boucicaut contre la ligue gibeline maîtresse de Gênes, — enfin de la participation de Venise à la ligue.

5. Les forces françaises, parties de Pavie après huit jours d'attente, sont entrées à Milan le 28 ou le 29 août. (Sur cette marche : *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 256-258; *Chron. du duc de Bourbon*, p. 307; *Berry*, ad ann. 1409; *Schiavina*, col. 405; *Corio*, t. II, p. 502.) — Boucicaut, nommé régent par le duc, installé fortement dans la ville de Milan, où il repousse, le troisième jour de son entrée, une attaque ennemie, a mis immédiatement la main sur le prince et le gouvernement. (*Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 256-260; *Chron. du duc de Bourbon*, p. 307-309; *Berry*, ad ann. 1409; *Giorgio Stella*, col. 1223; *Corio*, t. II, p. 502-503.) « Dove », dit Corio, « secondo il suo costume vi facea molte novità. » (T. II, p. 503.) — Mais, pendant qu'il gouverne ainsi Milan, et que semble enfin réalisé ce plan grandiose de protectorat français sur toute la Haute-Italie, Gênes, sa base essentielle d'opérations, lui échappe à jamais dans un retour de fortune. (Sur cette inconstance, voir notamment les réflexions de *Sercambi*, t. III, p. 169-170; du *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 260.) — Facino

Au cours de l'an 1409, le mercredi [11] du mois de septembre, à la 22[e] heure.

Partis de Lombardie, le marquis de Montferrat et Facino Cane, avec environ 4,000 chevaux et 2,500 pié-

Cane et le marquis de Montferrat, en effet, de leurs États où ils se tiennent, n'ont pas même attendu l'entrée de Boucicaut à Milan pour marcher sur Gênes, abandonnée et pleine de ferments de trouble. Dès le 25 août, les forces italiennes, sur la route de la Rivière, débouchant à Voltri, paraissent à Mollare, à l'entrée des Apennins. (*Giorgio Stella*, col. 1220-1221.)

6. Théodore II Paléologue, marquis de Montferrat (1381-1418), d'une branche de la race des Paléologue, à laquelle le Montferrat est passé par mariage dès le début du xiv[e] siècle.

7. Facino Cane, dont ces extraits révèlent ici pour la première fois seulement le nom, souvent répété déjà dans le texte intégral du Diario à propos des affaires purement italiennes, et que le commentaire de cette édition a été amené depuis longtemps à citer maintes fois. — Issu d'une famille noble de Pavie passée à Casale en Montferrat, né en 1360 à Casale, élève du grand condottiere allemand Otto de Brunswick, qui s'est trouvé chargé, en 1372, de la tutelle des enfants de Montferrat, il a fait ses premières armes sous ce maître énergique, dans le royaume de Naples, en 1376, où son chef a conquis la main de la reine Jeanne, veuve pour la troisième fois. Passé successivement à la solde du duc de Milan, à celle du duc d'Orléans, du doge de Gênes Antoniotto Adorno, du marquis de Montferrat, il était demeuré, depuis 1401, au service de Giangaleazzo Visconti. En 1404, il s'était installé à Alexandrie de la Paille, où il régnait en maître. Créé par Gianmaria comte de Biandrate, marié à Béatrice de Tende, il tenait État de souverain entre le Milanais et le Montferrat, disposant du trône de Milan et préférant le pouvoir au titre qu'il pouvait saisir à son gré. Il meurt en 1412, et sa mort décide, par un calcul politique, l'assassinat de Gianmaria par le parti gibelin. (Sur lui : Ghiron, *Della vita..... di F. Cane*, et E. Galli, *F. C. e le guerre guelfe-ghibelline nell' Italia settentrionale* (1360-1400), ap. *Arch. Stor. Lombardo*, 1897, t. VII, p. 339, et t. VIII, pp. 1 et 209.)

bem montady[1], chavalchando e azionzando inverso Zenova[2], e siando acanpady per spacio de mia tre de fuora[3], hocorse che Zenovexi, sapiando de la sovradita zente ly vegniva verso le parte de Zenova chon grando intendymento de gran novitade, e achostandose la parte de fuora dy confinady de la dita citade, se achosta al dito esercito, chon speranza de poser tornar in chaxa soa a hogny soa defensiom e aida dy diti Italiany[4]. Hora sentando questo el puovolo de Zenova, se achosta con la parte Gelfa e Gebelyna, et fexe IIII° chavy tra loro acordandose a insembre a una voluntade[5], per tal che de prexente sonando campana [a] martelo, i fo davanty el luogotenente aveva lasado in so luogo Buzicardo governador de quela, el qual per nome se clama Chastel Morante[6], domandandoly secorso d'arme per poserse

1. Ce chiffre, dans sa répartition, est assez différent de celui de Stella, qui attribue aux forces de Cane et du marquis 4,800 fantassins et 2,600 hommes d'armes. (Col. 1221-1222.)

2. Le 25 août, se répand dans Gênes le bruit de l'approche de l'armée italienne et de sa présence à Mollare, à l'entrée de l'Apennin, à la tête de la route qui débouche à Voltri sur la Rivière du Levant : Gênes, dès ce jour, s'emplit de paysans réfugiés et de désordre. Le 28, Cane et le marquis sont à Pegli, sur la Corniche, entre Voltri et Gênes. Le 29, ils campent à la Coronata, dans la vallée de la Polcevera, en vue de Gênes. (Établissement de cette marche d'après Giorgio Stella, col. 1221.)

3. Le 2 septembre, le marquis de Montferrat, ayant opéré sa disjonction et tourné Gênes par les montagnes, est à l'abbaye des Incrociati, dans la vallée du Bisagno, de l'autre côté de Gênes. Facino Cane est demeuré dans la vallée de la Polcevera et s'est transporté plus près encore de Gênes, jusqu'à San-Pier-d'Arena. (Établissement de cette marche d'après Stella, col. 1221.)

4. Stella signale en effet, dès le 29 août, l'adjonction aux

tons bien équipés, chevauchaient et se dirigeaient vers Gênes ; alors qu'ils étaient campés à une distance de trois milles au-dessus de la ville, il arriva que les Génois apprirent que ces troupes venaient vers les parties de Gênes avec grande intention de grand bouleversement, et qu'au dehors les bannis de ladite ville s'étaient réunis et joints à ladite armée, dans l'espoir de pouvoir retourner en leur maison avec toute protection et aide desdits Italiens. A cette nouvelle, le peuple de Gênes, parti guelfe et parti gibelin, se réunit et nomma quatre chefs, tous étant d'accord en une même volonté, de sorte que sur le champ, au

forces de Cane, à la Coronata, de bandes de montagnards et de paysans, de « Polceveraschi », insurgés contre les Français à l'appel d'un agitateur gibelin, Battista Franchi. (*Giorgio Stella*, col. 1221.) Mêlé à tous les troubles qui avaient marqué le début de la domination française à Gênes, en 1400 et 1401, deux fois capitaine de Gênes, à deux courtes reprises, condamné à mort dès le rétablissement de l'autorité par Boucicaut, ce tenace conspirateur avait sauvé sa tête par une évasion remarquable, sans précédent peut-être, improvisée au pied même de l'échafaud où venait de périr son compagnon Battista Boccanegra, évasion désespérée, hasardée les mains liées, d'une brusque poussée à travers les rangs complices de la foule. (*Giorgio Stella*, col. 1180-1186, 1187-1188.) Dévoré de haine pour Boucicaut, il cherchait depuis, implacablement, dans toute l'Italie, des ennemis aux Français de Gênes.

5. Dans l'émoi de la double attaque en préparation, un conseil de quatre membres représentants de la population génoise paraît, en effet, avoir été désigné, avec la composition qu'indique ici Morosini, le 2 septembre, pour s'adjoindre aux autorités françaises. (*Giorgio Stella*, col. 1222.)

6. Erreur d'attribution. Le lieutenant laissé par Boucicaut à Gênes, en partant pour le Milanais, destiné, comme on va le voir, à périr dans ce soulèvement, n'était pas Jean de Chateaumorand, mais Hugues Cholet, sire ou fils du sire de la Chole-

valer, e de prexente al puovolo ly fo dado balestriery infiniti e da churaze VI^c [1]. Hora da puo anchora achostandose lo dito Fazim e marchexe dito pluy avanty, per lo dito puovolo si da la parte Gelfa chomo Gebelyna, domandando loro nonn iera posenti a defenderse e a mantegnirse, ly domanda el chastelo [2] fose fornido de zente, ch'el podese reparar, e de subito ly fo averto el portelo e chalado i ponty e averto le porte; de intra dy diti Italiany quanty ne pote intrar [3], mantignando el chastelo con i choredory a nome del dito marchexe e Fazim dito. E apreso anchora acostandose questa dita zente pluy avanty, per loro dentro ly fo averto le porte senza tratado algum, e dadoy

tière, Français d'Auvergne, dont il faut reconnaître le nom, dans cette charge, sous les défigurations plus ou moins fantaisistes des chroniques italiennes. (*Giorgio Stella*, col. 1222; *San-Giorgio*, col. 678; cf. avec *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 260, *Berry*, ad. ann. 1409, et *Monstrelet*, t. II, p. 38.) — Chateaumorand, qu'on a vu, après sa capture à Modon, libéré des prisons de Venise, en exécution de la convention du 22 mars 1404, est rentré depuis auprès du duc de Bourbon, son souverain, au service duquel il a pris part à diverses entreprises, dans l'évêché de Metz, en Valais, en Aragon, en Bresse, tout récemment encore, au début de 1409, dans une guerre privée du duc contre le comte de Savoie. (*Chron. du duc de Bourbon*, p. 278, 282-297.) En ce moment, on le voit bien en compagnie de Boucicaut, mais en qualité de commandant d'une des compagnies françaises expédiées au maréchal : en tout cas, il se trouvait présent à ses côtés en Lombardie, non son lieutenant à Gênes. (*Ib.*, p. 302-309.) Rentré auprès du duc de Bourbon en 1410, il meurt vers 1438. (*Ibid.*, p. 310-311 ; Introd., p. XIII.) — Hugues Cholet, connu sous le nom de Choleton, avait pris part à l'expédition du Levant en 1403 et avait accompagné Boucicaut, lors de son absence de Gênes, en Provence, en 1408. (*Livre des faicts*, part. II, ch. XV, XXIII ; part. III, ch. XXI.) — La confusion opérée ici par Morosini sur le nom du lieutenant de Boucicaut à

son de la cloche sous le marteau, ils furent devant le lieutenant qu'avait en son lieu laissé Boucicaut comme gouverneur de la ville, et qui de son nom s'appelait Châteaumorand, lui demandant secours d'armes pour pouvoir se défendre, et sur le champ il fut donné au peuple un nombre infini d'arbalétriers et 600 cuirasses. Puis, comme Facino et le marquis s'approchaient encore davantage, ledit peuple, tant du parti guelfe que du parti gibelin, voyant qu'il n'était pas de force à se maintenir et à se défendre, leur demanda de munir le château de troupes de façon à pouvoir le défendre, et aussitôt la poterne leur fut ouverte, abaissés les ponts et ouvertes les portes; il y entra

Gênes montre à quel point les Vénitiens, sous l'empire des souvenirs de la campagne navale de 1403, considéraient Chateaumorand comme le fidèle et inséparable auxiliaire du maréchal.

1. Ce conseil génois, dont on vient de mentionner la création, prescrit effectivement, d'accord avec les autorités françaises, l'armement de la population génoise, Stella dit au nombre de 1,600 à 2,000 hommes. (Col. 1222.)

2. Le Livre des faicts (part. II, ch. IX) décrit les deux ouvrages fortifiés, les « deux beaulx et fors chastiaulx », que Boucicaut avait fait élever pour commander la ville de Gênes, le Châtelet, « en la plus forte place de la ville, qui, tant est fort que, à peu de deffence, se tendroit contre tout le monde », et la Darse, sur le port, « moult bel et fort, à II grosses tours », tous deux communiquant ensemble, paraît-il, « maugré tous ennemis ». (Bibl. nat., ms. fr. 11432, fol. 50 v°, col. 2; 51 r°, col. 1.) C'est du Châtelet qu'il s'agit manifestement ici. Le vicomte de Narbonne s'y trouvait alors, réfugié à Gênes au retour de Sardaigne, et fourvoyé dans l'insurrection. (*Giorgio Stella*, col. 1225.) — Sur la situation de ces deux forteresses, voir le curieux plan en perspective de Gênes en 1410. (*Libri Jurium Januensium*, éd. Ercole Ricotti, t. I, ap. *Mon. Hist. Patr.*)

3. *Intrar.* Inc. fol. 218 A.

la podestade de tuta la citade e de tuto el circhuito so e del chastelo de Savona chon tute le forteze e apertinencie suo. E chusy in questo fo prexo a furor del puovolo lo dito Castel Morante, homo Franzescho, luogotinente de Buzicardo, et uno altro chavalier so chonpagno fo taiady per peze e toltoy la dominacion de la signoria de tuta la citade de Zenova[1]. De la qual nuova zionta a Veniexia de fo fata granda alegreza e festa sapiando questo; et da puo apreso chonsiderando in quanta soperbia e regoio lo dito Buzicardo iera acresudo a la destrucion dy Veniciany; de la qual a Christo glorioxo a piaxesto a la citade de Veniexia far tanta gracia e [e]sultaciom, chon speranza anchora, conzedando miser Domenedio de farà de

1. Tout ce récit du soulèvement de Gênes présente le plus grand intérêt. — On peut en rétablir l'enchaînement de la façon suivante. — Le mardi 3 septembre, à la suite des événements du 2, à l'approche combinée de Facino Cane par la Polcevera, du marquis de Montferrat par le Bisagno, a éclaté, en effet, spontanément, dans les rues de Gênes, une irrépressible insurrection. Dans l'après-midi, Hugues Cholet, lieutenant de Boucicaut, se décide à évacuer le palais du gouvernement pour se réfugier dans le Châtelet. C'est dans ce trajet périlleux, se taillant un chemin avec ses hommes d'armes dans la foule déchaînée, que, tout à coup, séparé de son escorte par une bande de ruraux de la Polcevera, il est, en effet, massacré, « in porta nova sub basilica Sancti Francisci », le coup mortel à lui porté par un insurgé, « quodam Johanne Turlet nuncupato », dont il avait naguères fait exécuter le frère, tandis qu'un autre Français de marque, « notarius ejus Gallicus », tombait également avec lui. Le gros des forces françaises, éparses dans le dédale des rues de la ville, parvient néanmoins à atteindre le Châtelet et la Darse, où s'organise la défense, et qui tiennent bon. Le 4 au matin, après une nuit de désordre, s'installe un gouvernement provisoire de douze anciens, qui envoient deux députations au marquis et à Cane. (D'après *Giorgio Stella*,

desdits Italiens tant qu'il en put entrer, occupant le château et les chemins couverts au nom du marquis et de Facino. Ensuite, lesdites troupes s'approchant encore davantage, ceux du dedans leur ouvrirent les portes sans nulle condition et leur donnèrent le pouvoir de toute la cité, dans toute son étendue, avec toutes ses forteresses et appartenances. Et c'est alors que la fureur populaire s'empara dudit Châteaumorand, homme français, lieutenant de Boucicaut, et il fut, ainsi qu'un autre chevalier, son compagnon, taillé en pièces, après que lui eut été enlevée la domination de la seigneurie de toute la cité de Gênes. Cette nouvelle, arrivée à Venise, y causa grande allégresse et fête, dès qu'on la sut, et qu'on vit ensuite, considérant à quel degré de superbe et d'orgueil ledit Bou-

col. 1222, et *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 260-264.) — Le 6, le marquis de Montferrat entre dans la ville, triomphalement, pour y être proclamé trois jours après capitaine de Gênes avec pouvoir de doge, tandis que Facino Cane, maintenu hors de l'enceinte à Sam-Pier d'Arena, opère une volte-face et, repassant l'Apennin, court au-devant de Boucicaut jusqu'à Novi, où il occupe la ville, sans pouvoir, toutefois, se saisir du château. (D'après *Giorgio Stella*, col. 1222-1223; *Monstrelet*, t. II, p. 39-40; *San-Giorgio*, col. 678; *Schiavina*, col. 406; *Corio*, t. II, p. 503-504.) — Savone suit aussitôt, en effet, le mouvement parti de Gênes. (*Giorgio Stella*, col. 1224.) — Quant aux châteaux de Gênes, ils ne capitulent, la Darse que le 10 (*Giorgio Stella*, col. 1223), le Châtelet que le 25, à terme pour le 29 à minuit (*Giorgio Stella*, col. 1225; *Sercambi*, t. III, p. 171). — Le récit de Morosini, dans la relation de l'insurrection des 3-4 septembre, semble relater successivement, d'abord l'envahissement des approches du Châtelet par le peuple insurgé, puis l'ouverture des portes du Châtelet aux troupes italiennes, puis enfin seulement leur entrée dans la ville. Mais le Châtelet ne se rend, comme on vient de le voir, que longtemps après, le 25 septembre seulement.

gracia anchora lo dito finirà tristament[r]e luy con i suo segnazi Franzeschy, vegnudy per la destruciom de Lombardia; serà la destrucion soa, che in brieve de tenpo non ly porà falir[1].

Sapudo questa nuova[2] miser Buzicardo in Lonbardia chonmeso la zente soa dy Franzeschi e Italiany, e Brunorio da la Schala, e Marsilio da Charara, suo seguazi, non ly sope da fumo, e de prexente i se partì de Milan, non lasando homo de la soa zente[3]. E schorando alguny de quela zente da Milan, toiando de là per vaiuda de duchaty x[m] d'oro in pluy partide, se intriga a la chodaza i Franzeschi con i Milanexi, e fonde una meschia de bataia, per tal che i Franzeschy de rezeve molto el chavo roto, e fonde de morty asay[4]. Ma a la perfim, chavalchando verso Pavia a le

1. Cette appréciation de Morosini caractérise de façon significative les sentiments éprouvés à Venise, relativement à l'extension de l'influence française dans la Haute-Italie.

2. La date inscrite en tête de ce présent extrait est, on l'a vu, celle du mercredi 11 septembre. La partie ici abordée contenant mention de faits classés à la date du 10 et ne pouvant être connus à Venise le 11, il est préférable de regarder cette partie comme inscrite entre le 11 et la première date venant ensuite dans le Diario, qui est le 14.

3. C'est bien à Milan même, en effet, que parvient à Boucicaut la nouvelle de la révolution de Gênes. (*Biglia*, col. 33; *Giorgio Stella*, col. 1223; *Della Chiesa*, col. 1055; *San-Giorgio*, col. 678; *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 262; *Monstrelet*, t. II, p. 39; *Berry*, ad ann. 1409; *Schiavina*, col. 406; *Corio*, t. II, p. 503-504.) Le jour est plus difficile à préciser. Entré le 28 ou le 29 août dans la ville, son séjour s'y serait prolongé au

cicaut était monté pour la ruine des Vénitiens, qu'il a plu au Christ glorieux de faire si grande grâce et exaltation à la cité de Venise, avec l'espoir encore que messire Damedieu nous concédera et fera cette grâce encore que ledit Boucicaut finira misérablement, lui et sa séquelle de Français, venus pour la ruine de la Lombardie. Ce sera leur ruine, laquelle à bref délai ne leur saurait faillir.

Au su de cette nouvelle, messire Boucicaut, qui était en Lombardie avec ses troupes françaises et italiennes et ses alliés Brunoro dalla Scala et Marsilio de Carrare, jugeant la chose grave, partit aussitôt de Milan, sans y laisser homme de sa gent. Aucuns de cette gent de Milan saccageant et emportant de là pour la valeur de plus de 10,000 ducats d'or en plusieurs bandes, il éclata une dispute à l'arrière entre Français et Milanais, et il y eut une mêlée de bataille, si bien que de nombreux Français eurent la tête brisée et qu'il en mourut beaucoup. Mais à la parfin, chevauchant vers

moins neuf jours, paraissant avoir tenté le neuvième jour, en vain du reste, de surprendre le château demeuré en puissance du parti gibelin (*Corio*, t. II, p. 502), ou même douze jours, avec un combat aux portes livré la troisième journée de l'occupation. (*Chron. du duc de Bourbon*, p. 308.) La première date à laquelle on retrouve ensuite trace précise de Boucicaut paraît être le 10, moment où on le revoit à Gavi, au pied de l'Apennin, arrêté dans la marche à revers de Lombardie sur Gênes, qu'on va lui voir inutilement entreprendre. (*Giorgio Stella*, col. 1223.)

4. Ce combat d'arrière-garde, au sortir de Milan, ne paraît pas mentionné ailleurs. Dans la nuit qui avait précédé l'évacuation, un massacre général des Français semble avoir été ourdi, et mis à exécution sur les retardataires, sitôt le départ de l'armée. (*Berry*, ad ann. 1409; cf. Gaguin, *Compendium*, l. IX.)

parte dy luogi del dito Fazim Chan, atrova i suo chastely e luogi eser molto forty e bem in ordene, non ly posando danizar de niente, per tal che ly se reduse a una planura serada da tute parte per reposarse chon puocho hordene e chon desbandizamento ase de la soa zente[1].

Fra de questo tenpo[2] azionse a Veniexia[3] el nobel homo miser Pandolfo dy Malatesta, segnor de Brexia, chon circha chavaly CC lasady in Padoa per lo so retorno, e miser Malatesta da Rimano, suoxero de miser lo ducha de Milan[4], choferando chon miser lo doxe e chon la dogal Signoria[5]. Esiando stady molto a parlamento circha a le predite chose, per poser deschazar ly dity Franzeschi chon lo dito Buzichardo e seguazi suo de Lonbardia, e per so sostignymento

1. Parti de Milan en toute hâte, au reçu des nouvelles de Gênes, lui seul et son entourage immédiat en ayant connaissance (*Corio*, t. II, p. 504), en feignant de se diriger sur Sant' Angelo, en Lodesan, vers le Pô, dans la direction, en effet, de Pavie (*Corio*, t. II, p. 504; *San-Giorgio*, col. 678), Boucicaut a repassé le Pô à Pavie, ainsi que Morosini semble le dire. — Il se dirige à marches forcées vers Gênes, par la route de Novi à Gênes aboutissant dans la vallée de la Polcevera, espérant encore pouvoir rentrer en maître dans la ville soulevée. C'est alors que, vers l'entrée de l'Apennin, il se heurte aux fortes positions occupées par Facino Cane, parti des environs de Gênes le 6, et déjà maître de la ville de Novi, sinon de son château. — S'appuyant sur la place de Gavi, demeurée en son pouvoir, un peu plus avant sur la route de Gênes, Boucicaut prend position d'attente dans le voisinage, le 10 septembre. (*Giorgio Stella*, col. 1223-1224.)

2. La date inscrite en tête de ce présent extrait est, comme on l'a vu, celle du mercredi 11 septembre : la première date inscrite ensuite dans le Diario est celle du 14.

3. Ici seulement commence l'emprunt fait par Sanuto à cet

Pavie, aux lieux occupés par ledit Facino Cane, Boucicaut trouva ses châteaux et lieux très forts et bien en point, sans qu'il fût possible de leur porter dommage en rien, de sorte qu'il se retira dans une plaine fermée de toutes parts pour prendre haleine, et cela avec peu d'ordre et grande débandade de sa gent.

Sur ces entrefaites arriva à Venise noble homme messer Pandolfo Malatesta, seigneur de Brescia, avec environ 200 chevaux qu'il laissa à Padoue pour son retour, et messer Malatesta de Rimini, beau-père de messire le duc de Milan, pour conférer avec messire le doge et avec la Seigneurie ducale. Après avoir beaucoup été en parlement au sujet des choses susdites, pour arriver à chasser de Lombardie les Français avec ledit Boucicaut et ses alliés, et aussi pour la

extrait de Morosini. Ce dernier alinéa se retrouve résumé dans les « Vite de' Duchi », entre ces mots : « Venne a Venezia il signor Pandolfo Malatesta », et ceux-ci : « contro i prediti Franzesi e Genovesi. » (Col. 845.)

4. On a vu comment Pandolfo Malatesta, maître de Brescia et de Bergame, et son frère Carlo, co-seigneur avec lui de Rimini, qui avait, en effet, marié sa fille Antonia, en 1408, à Gianmaria, partageaient le pouvoir avec Facino Cane et sa faction depuis le consortium de juin.

5. Ce passage de Morosini fixe l'époque de la rentrée des Malatesta en ligne, à l'occasion de la nouvelle intervention française, rentrée en ligne concordant seulement, à ce qu'il semble, avec la nouvelle de la révolution de Gênes. Entre le 11 et le 23 septembre, les Malatesta sont à Venise, prêts à en partir pour le théâtre de la guerre. Le 7 et le 10 septembre, le sénat s'était occupé de traiter avec eux. (Doc. cités par Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 104.) — Venise, continuant ses armements, cherchait en même temps à engager le marquis d'Este dans la ligue italienne. (*Ibid.*, p. 103-104, 106.)

anchora de Bresia e dy luogi suo, e eciamdio al chonservamento nostro de le tere nostre de Lonbardia e Verona, Vicenza[1] e Padoa, e eciamdio per varentar i nostri sudity[2] de Mantoa[3] e altre parte de Cremona[4], s'achonvegnysemo de darly de prexente duchaty xx d'oro de chontady, e fazando anchora pluy[5] per bexogno de remandarly dy i altry; e luy insenbre personalmente con la zente soa de tute lanze e chavaly e pedony da una parte, e miser Chabriel Fondu, signor de Cremona, da l'altra[6], e apreso la zente del dito Fazim Chan partido mo nuovamente da Zenova sovravignando da l'altra per inschontrar i dity Franzeschy, ronpesemo al tuto, achostandose per i spiony no sende laserà partir Franzescho nisum che non vada per mala via. E a Christo piaqua questo abiemo de

1. Vicence, dépendance de l'État véronais acquise aux Visconti en 1387, lors de la chute de la maison della Scala, puis cédée par Milan à Venise en 1404.

2. « Sudity », alliés protégés.

3. Gianfrancesco Ier de Gonzague, seigneur de Mantoue (1407-1444), premier marquis de Mantoue en 1433. Mineur à son avènement, en février 1407, il avait été, d'après les dispositions de son père, Francesco Ier (1382-1407), pris jusqu'à sa majorité sous le protectorat de Venise. (*Diario*, ad diem 9 mars 1407, ms., fol. 200 B. Cf. *Sanuto*, col. 837.)

4. Cabrino Fondolo, condottiere du parti guelfe, devenu maître de Crémone depuis le sanglant massacre des Cavalcabò, en 1406, et destiné à y régner jusqu'en 1420, pour terminer, quatre ans plus tard, sur l'échafaud de Milan, sa carrière d'audacieuse et troublante énergie. Le 6 mars 1407, il avait été inscrit au Livre d'or de la noblesse vénitienne et admis à siéger au grand conseil. (*Diario*, ad diem 9 mars 1407, ms., fol. 200 B. Cf. *Sanuto*, col. 837.)

5. *Pluy*. Inc. fol. 218 B.

défense de Brescia et de son territoire, en outre pour la conservation de nos terres de Lombardie, Vérone, Vicence et Padoue, et aussi pour garantir nos sujets de Mantoue et autres parties de Crémone, nous convînmes de lui donner sur-le-champ 20,000 ducats d'or comptant et, s'il en était besoin, de lui en renvoyer d'autres encore; puis, que lui personnellement, ensemble avec la gent de toutes ses lances et chevaux et piétons, d'une part, et messer Gabriello Fondolo, seigneur de Crémone, de l'autre, puis encore la gent dudit Facino Cane, parti tout nouvellement de Gênes, survenant de son côté pour aller à la rencontre des Français, nous les mettrions du tout en déroute, et qu'en nous approchant par espions on ne laisserait partir nul Français qu'il ne s'en allât par la male voie. Et plaise à Dieu que nous remportions

6. Ce passage de Morosini paraît fixer entre le 11 et le 13 septembre la coopération de Cabrino Fondolo à la ligue formée contre la nouvelle intervention française en Milanais. Boucicaut semblait avoir compté, au contraire, sur son alliance, ainsi que sur celle de Giovanni Vignati, maître de Lodi, et de Giorgio Benzoni, maître de Crème, aussi du même parti guelfe. Tous trois, d'après le Religieux de Saint-Denis, auraient rejoint Boucicaut à Plaisance, au milieu d'août, dans sa marche sur Milan; Cabrino Fondolo serait même entré avec lui à Milan, où le maréchal l'aurait armé chevalier. (T. IV, p. 256-258.) D'après certains documents vénitiens, quelque peu contradictoires, les forces françaises auraient même occupé Crémone. (Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 103, 106, 107.) — On a trace, le 23 septembre, des négociations de Venise avec les souverains de Lodi et de Crème, et, le 5 octobre, de celles engagées avec Cabrino Fondolo (*Ibid.*, t. I, p. 105-106), déjà présent à Venise depuis le 1er (ci-après, p. 298, n. 5).

brieve, che al vero non può falir, abiando tanta bona zente a chanpo! Che a Christo i piaqua abiemo bone novele prestamente. Amen[1].

. . . .

Vene[2] nuove a Veniexia[3] ady XVII del sovradito mexe de M IIII VIIII chomo Aste, Bergamo, Ligorna aveva revelado e dadose al marchexe de Monferà, governador a Zenova. Li qual luogi aveva dado el ducha de Milam in dota a una so fia al fio del re de Franza o per vero voio dir a miser lo ducha de Borgogna[4].

Sabado[5] dy XXI del mexe de setenbrio de M° IIII^c

1. Cette appréciation trahit toute l'anxiété de Venise devant l'entreprise de Boucicaut.

2. Fol. 218 B.

3. Ce passage ne figure pas dans Sanuto.

4. Enchevêtrement d'événements connus, de faits peut-être à enregistrer, et de qualifications fortement erronées. — Le comté d'Asti, annexé au Milanais en 1379, porté en 1389 à Louis, duc d'Orléans, par sa femme Valentine Visconti, fille de Giangaleazzo, appartient depuis 1407 à Charles, duc d'Orléans, son fils aîné (1407-1465), dont les successeurs et héritiers, régnant plus tard en France, le conservent jusqu'au traité de Madrid de 1526. Le 7 mai 1409, le gouverneur pour le duc d'Orléans, Bernardon de Serres, en fonctions depuis 1405, l'ancien capitaine général de la guerre de Florence, avait été remplacé par Louis de Montjoie, qu'on trouve encore en fonctions en 1415. (Paul Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 216, 218.) — Asti, au cours du mouvement national italien de 1409, si caractéristique, ne semble en aucun moment s'être soulevé contre la domination française. (Maurice Faucon, *La domination française dans le Milanais de 1387 à 1450*, ap. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. VIII.)

« Vrais François par nature
Nous trouveras aussi bons qu'à Paris,
Ayans en ceur la franche fleur di liz »,

ce succès de bref, lequel au vrai ne peut faillir, avec tant et si bonne armée en campagne ! Plaise au Christ que nous ayons bonnes nouvelles promptement ! Amen.

. . . .

Vinrent nouvelles à Venise, le 17 dudit mois [de septembre] 1409, qu'Asti, Bergame et Livourne s'étaient rebellées et données au marquis de Montferrat, gouverneur à Gênes. Ces lieux avaient été donnés par le duc de Milan en dot à une de ses filles [mariée] au fils du roi de France, ou, mieux veux-je dire, à messire le duc de Bourgogne.

Le samedi 21 du mois de septembre 1409, au soir,

disait, parlant de ses compatriotes, en s'adressant au roi de France Louis XII, le poète astesan Giorgio Alione. (Carlo Vassallo, *Gli Astegiani sotto la dominazione straniera*, ap. *Arch. Stor. Ital.*, 4e série, t. II, 1878, p. 275.) — Bergame, détachée du duché de Milan en 1403 par un soulèvement guelfe, sous l'impulsion des Colleoni, disputée frénétiquement entre eux et les Suardi, chefs du parti gibelin, en proie à tous ces déchirements, semble, vers 1408, aux mains de Pandolfo Malatesta, qui la conserve jusqu'en 1419, où elle fait retour au duché de Milan. (Cipolla, *Stor. delle sign. ital.*, p. 237, 239-242, 245, 322.) — Livourne, retirée récemment de la suzeraineté directe du roi de France, où l'avait maintenue le traité de vente de Pise à Florence en 1405, sans que le duc de Bourgogne y eût jamais, comme un instant à Pise, exercé aucun droit, a été annexée purement et simplement à l'État génois, le 2 août 1407 (*Libri Jurium Januensium*, t. II, nº 360) : elle suit bientôt, comme Savone, le mouvement parti de Gênes, et, le 27 septembre, adhère au gouvernement nouveau (*Sercambi*, t. III, p. 170), et demeure à Gênes jusqu'à la vente que le gouvernement génois en fait à Florence, en 1421 (*Cipolla*, p. 328).

5. Ce passage se retrouve résumé en quelques lignes obscures de Sanuto (col. 845), qui confond en un seul les deux récits dont se compose le présent extrait, récits bien distincts cependant, se rapportant à deux événements différents et provenant

VIIII° da sera, e anchora la domenega dy XXII de quel dito mexe[1], per la via da Bresia e per letera abuda la dogal Signoria da miser Franzescho Chontariny, provededor nostro mandado in Lonbardia, e anchora questo avesemo per do choriery vegnudy da le parte de Verona, avesemo chomo[2] Buzicardo con la zente soa dy Franzeschi e Italiany eser stady a le man con[3] la zente de Fazim Chan a uno luogo dito Saravale, el qual luogo se dixe sia tra Novy e Gavy sul destreto apreso Zenova[4]. E par che a la primiera bataia de la prima schiera Fazim chon la zente soa da chavalo de Italiany e arziery suo ferise in la zente de Buzicardo e, ferido luy, par che ly dese una gran rota, e de magagnadi e de feridy e de morty de fose asay. Ma dapuo apreso, in quelo dito dy, Buzicardo se mese meio per ordene con molty balestriery e arziery, apreso anchora chonmeso i Franzeschy e alguna parte d'Ytaliany l'aveva chon luy, la dese a la chodaza del dito Fazin Chan, e vigoroxamente fery conmeso la soa brigada e con i balestrieri suo, ferando e alcidando de molty chavaly, e deschavalchady pluxor de Italiany, avende in tuto da chavaly CCCC e con prexiony ase; per tal che nuy avesemo che da chadauna parte e da l'altra de fose morty ase. Ma pur chonsiderando dal primo

de deux sources différentes. — Ces événements, dans les diverses relations contemporaines ou rédactions modernes, sont, du reste, présentés de la façon la plus confuse.

1. Le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 1409.

2. Premier groupe d'informations consistant en messages divers arrivés à Venise les samedi 21 septembre au soir et dimanche 22, et semblant, au moins quant à la lettre provenant de Brescia (on va voir tout à l'heure une lettre analogue

et puis le dimanche 22 dudit mois, par la voie de Brescia et par lettres adressées à la Seigneurie ducale par messer Francesco Contarini, notre provéditeur envoyé en Lombardie (et nous le sûmes encore par deux courriers venus des parties de Vérone), nous sûmes que Boucicaut, avec ses troupes françaises et italiennes, en était venu aux mains avec la gent de Facino Cane dans un lieu nommé Serravalle, que l'on dit être entre Novi et Gavi, dans le district voisin de Gênes. Il paraît qu'au premier engagement des premières troupes, Facino, avec ses gens à cheval italiens et ses archers, attaqua la gent de Boucicaut, le blessa et lui infligea une grande déroute, et qu'il y eut beaucoup de gâtés, de blessés et de morts. Mais ensuite, en ce même jour, Boucicaut se mit mieux en ordre avec beaucoup d'arbalétriers et d'archers, ainsi que les Français et un certain nombre d'Italiens qu'il avait avec lui, donna sur les derrières dudit Facino Cane et l'attaqua vigoureusement avec sa brigade et ses arbalétriers, blessant et tuant beaucoup de chevaux, et démontant plusieurs des Italiens; il en eut en tout 4,000 chevaux et de nombreux prisonniers; si bien que nous apprîmes qu'il y avait, de part et d'autre, de

effectuer ce trajet en quatre jours), devoir dater du 17 septembre.

3. *Con.* Inc. fol. 219 A.

4. Serravalle, dans la vallée de la Scrivia, affluent direct du Pô, dont Morosini indique assez exactement la situation géographique, est un peu à l'écart, vers l'est, de la route venant des plaines de Lombardie, qui joint Novi à Gavi et qui se prolonge ensuite, de Gavi à Gênes, par le col de la Bocchetta et la vallée de la Polcevera.

arsalto al segondo, non de fo deferencia ase, che quaxi se può dir fose zuchala (*sic*), ma non però da far molto menciom. De miser Pandolfo nè del fradelo so di Malatesta non se dixe de fose stado secorso algum, chonziosia a quel tenpo non podeva eser moso anchora chom la soa zente in ordene[1]. Ma pur per alegreza de Buzichardo in Piaxenza fo fato in quela note de grandisimy fuogi per lo portamento luy fexe[2].

Apreso, el merchore di [25] del sovradito mexe[3], da hora de nona, per miser lo doxe e la Signoria, per letera abuda dal dito miser Franzescho Contariny da Bresia, fata a XXI de setenbrio de M IIII^c VIIII, faxe mencion che siando[4] al chanpo dy Franzeschy a Tortona[5] a la via se va verso Novy e Gavy[6], do forteze

1. Ce premier groupe d'informations (auquel appartient la lettre datée le 17 septembre de Brescia) relate, comme on voit, les péripéties curieuses d'un combat livré à Serravalle, vers le 15 par conséquent, entre Boucicaut et Facino Cane, *avant* la jonction des forces guelfes avec l'armée de Cane. — Le récit de Morosini (p. 286), on se le rappelle, laissait Boucicaut appuyé sur Gavi, qu'il a atteint le 10, et Cane sur la ville de Novi, que, parti des environs de Gênes, il a enlevée le 6. Serravalle étant situé, non entre Gavi et Gênes, mais plutôt entre Gavi et Novi, il ne semble pas qu'il s'agisse pour Boucicaut de se rouvrir la route de Gênes, mais bien de défendre la position où il s'est installé, encore à portée de Gênes, Gênes où, à défaut de la Darse prise le 10, le Châtelet tient toujours jusqu'au 25. — Parmi les chroniqueurs qui ont mentionné ces combats de la mi-septembre, Monstrelet semble le seul à désigner cette première rencontre par des termes qui permettent de la distinguer nettement de la seconde qui va suivre, seconde

nombreux morts. Pourtant, à comparer le premier assaut au second, il n'y eut pas très notable différence, de sorte qu'on peut dire que ce fut rencontre indécise et dont on ne doit faire grand cas. Quant à messer Pandolfo Malatesta et à son frère, on ne dit pas qu'ils aient été d'aucun secours; c'est qu'à ce moment il ne pouvait pas encore s'être mis en mouvement et ordonnance avec sa gent. Mais pourtant, en signe d'allégresse, furent faits à Plaisance, cette nuit-là, de très grands feux en l'honneur de la conduite de Boucicaut.

Ensuite, le mercredi [25] du susdit mois, à l'heure de none, messire le doge et la Seigneurie reçurent lettres dudit messer Francesco Contarini, datées de Brescia, 21 septembre 1409, où il était mentionné que l'armée française, ayant à Tortone, sur la route qui va vers Novi et Gavi, deux forteresses ou châteaux de

rencontre que, quant à lui, il ne relate pas d'ailleurs. (T. II, p. 39-40.)

2. Plaisance avait été occupée par Boucicaut le mois précédent, lors de sa marche de Gênes sur Milan (ci-dessus, p. 273, n. 8). Le fait mentionné ici par Morosini est à relever, car les documents vénitiens paraissent aussi démontrer que des forces françaises se maintinrent à Plaisance, après la retraite de Boucicaut, jusqu'au début de 1410. (Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 107, 109, 111-112.)

3. Le mercredi 25 septembre 1409.

4. Second groupe d'informations consistant en un unique message arrivé à Venise le 25 septembre, en quatre jours, de Brescia, et formellement daté cette fois du 21.

5. Ms. : « Cortona » (*sic*). Il n'est pas besoin de discuter l'urgence de la rectification opérée pour remplacer le nom de Cortone, en Toscane, inadmissible en cette occurrence, par celui de Tortone, qui paraît s'imposer ici.

6. Tortone, sur la Scrivia, au-dessous de Serravalle, à l'est

over chastely sul Zenovaxego, di qual uno de questy aveva zià revelado e dadose al marchexe de Monferà e Fazin Cham per nome de Zenovexi, e chazado fuora zià i Franzeschy per seguaro (*sic*) de vituarie, e non voiandose tegnir[1], apar che Buzichaldo, sapudo questo, de prexente fexe aparechiar some cento de vituaria per mandarly, e holtra de questo, per schorta ly mandase chavaly v[c] in VIII[c], per eser pluy segury. E sapudo questo, Fazim Chan de prexente mese la soa zente in ordene per andar inverso quely, e zionto luy, prexe quele some chonmeso tuta la scorta e senza defexa alguna; intro i qual Franzeschy de fo da chavaly XXXIII per numero, homeny avantazady e da granda taia. E anchora non resta de seguitarly plu avanty. E per simel avesemo questa altra zente del signor Pandolfo, e'l fradelo so dy Malatesta chon la soa zente, aveva chavalchado per poser atrovar el dito Buzicardo al deschoverto chon lo resto de la soa zente, abiando zià lo dito Fazim Chan retornady per salvo chonduto tuty Lonbardy e Italiany da luy partidy da Buzicardo a la soa voluntade[2]. La

et par le parallèle d'Alexandrie, est en effet sur la route qui, de la Lombardie, par Novi et Gavi, se dirige sur Gênes, mais est située entre Novi et le Pô et non entre Gavi et Gênes. — Lors du contact hostile de 1403-1405 entre Gibelins milanais et Français de Gênes, les forces de Boucicaut et de Cane s'étaient déjà trouvées en contact à Tortone. (Ci-dessus, p. 256, n. 1.)

1. Ce passage relatif à Novi fait allusion, ainsi que le montre la suite du récit, à la prise déjà effectuée de la ville de Novi, sauf le château, par les forces italiennes, parties le 6 des environs de Gênes. (Ci-dessus, p. 282, n. 1.) — Ce passage relatif à Gavi fait allusion à la conservation de Gavi par Boucicaut, qui s'y maintient jusqu'au 26 ou 29. (Ci-après, p. 300, n. 6.)

2. Ce second groupe d'informations, datant du 21 septembre,

l'État de Gênes, l'un d'eux s'était déjà rebellé et donné au marquis de Montferrat et à Facino Cane pour le compte des Génois, et avait déjà chassé les Français par faute de vivres et ne voulant plus tenir, il paraît que Boucicaut, l'ayant su, fit sur le champ préparer cent charges de vivres pour les leur envoyer, leur dépêchant en outre une escorte de 5 à 800 chevaux pour qu'ils fussent plus en sûreté. A cette nouvelle, Facino Cane mit sans tarder sa gent en ordre pour aller au-devant d'eux, et, une fois arrivé, s'empara de ces charges, ainsi que de toute l'escorte, sans résistance aucune, et parmi ces Français il y avait 33 chevaliers bien comptés, nobles hommes et de grand'rançon. Et il ne resta pas de les poursuivre plus avant. Mêmement nous apprîmes que les autres troupes du seigneur Pandolfo Malatesta, ainsi que son frère avec sa gent, avaient chevauché pour pouvoir trouver ledit Boucicaut à découvert avec le reste de ses gens, ledit Facino Cane ayant déjà donné des sauf-conduits à tous les Lombards et Italiens qui avaient quitté Boucicaut de

de Brescia, relate comme on voit un combat livré dans la direction de Tortone, vers le 19 par conséquent, entre Boucicaut et Facino Cane, *après* la jonction des forces guelfes avec l'armée de Cane. — Il semble qu'il s'agisse d'une opération destinée à secourir la garnison du château de Novi, manacée de très prochaine capitulation. — C'est cette seconde rencontre seule, ou tout au moins son lieu d'action, que semblent avoir désigné (sauf Monstrelet, sur lequel on s'est expliqué) les chroniqueurs qui ont mentionné avec le plus de précision ces combats de la mi-septembre. Schiavina, dans les « Annales Alexandrini », rédigées au siècle suivant, parlant d'une région qu'il était bien fait pour connaître, décrit ainsi le lieu du combat : « In ea parte Fraschetæ, quæ Alexandrinæ jurisdictionis est, inter Salas et Fregarolum » (col. 406). Et Benvenuto di San-Giorgio,

qual nuova fo gracioxa e bona al stado de Veniexia[1].

. . . .

Apreso[2] in M° CCCC VIIII°[3], dy primo otubrio[4], avesemo miser Chabriel Fondu fo a parlamento in Veniexia chom la dogal Signoria, narando[5] a quela molte chose e deschovrando circha dy tratady faty per la liga de Buzichaldo franzescho, fo governador de Zenova, del qual se partì de Lonbardia chonmeso chavaly v^m de Franzeschi per pasar per andar a Zenova, el qual sia stado serado in una vale chonfina a Gavy in le parte del terituorio de Zenova, e de là apar quelo non se posa partir ad eser in soa lybertade, fazando salvo chonduto a Franzeschy suo da Novy i se posa levar de là[6].

un peu antérieurement, dans son « Historia Montisferrati » : « Nell' Alessandrino sopra la Frascheya » (col. 678). Or, ces désignations de localités représentent les bourgs de Sale et de Frugarolo, dans la plaine entre la Scrivia et le Tanaro, entre Tortone et Alexandrie, bourgs formant avec ces deux villes un losange dont Sale occupe la pointe nord et Frugarolo la pointe sud. Figure dont, entre parenthèses, Marengo occupe exactement le centre.

1. La confusion opérée par Sanuto entre ces deux combats successifs livrés à quelques jours d'intervalle, vers le 15 et le 19 septembre, près de Serravalle et dans la direction de Tortone, résulte bien nettement de la rédaction des « Vite de' Duchi », où les deux situations géographiques des lieux de rencontre sont visiblement réduites à une. « A' 21 del detto mese s'ebbero lettere... come Buccicaldo sopradetto era stato alle mani colle genti di Facino Cane appresso a Serravalle di là da Tortona tra Novi e Gavio, e v'era stata gran battaglia. » (Col. 845.) Cette confusion, ou plutôt cette addition l'un à l'autre de ces deux combats, ont fait généralement adopter, comme rencontre unique, la dernière bataille, celle livrée aux environs

leur plein gré pour venir auprès de lui. Cette nouvelle fut agréable et bonne à l'État de Venise.

. . . .

Ensuite, en 1409, le 1er octobre, nous apprîmes que messer Gabriello Fondolo fut à parlement à Venise avec la Seigneurie ducale, lui racontant beaucoup de choses et lui déclarant les traités faits par la ligue du français Boucicaut, ancien gouverneur de Gênes, qui, parti de Lombardie avec 5,000 chevaux français pour passer et aller à Gênes, avait été resserré dans une vallée voisine de Gavi, sur le territoire de Gênes, et ne paraissait pouvoir en sortir en liberté, sauf-conduit étant donné à ceux de ses Français de Novi qui voudraient quitter ce lieu.

de Tortone. (Ghiron, *Facino Cane*, p. 580-581.) — Le récit intégral de Morosini permettra de rétablir les faits sous leur véritable jour.

2. Fol. 219 B.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Le mardi 1er octobre 1409.

5. Nouvelle source d'informations consistant dans le récit général des événements de septembre, fait de vive voix au gouvernement vénitien par Cabrino Fondolo, seigneur de Crémone, qu'on vient de voir figurer avec les Malatesta à la tête des forces italiennes du parti guelfe, arrivé de sa personne à Venise le 1er octobre, venant du théâtre de la guerre. Les documents vénitiens le montrent, le 5, présent à la séance du sénat. (Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 106.)

6. Cette nouvelle source d'informations, remontant aux quelques jours nécessaires à Cabrino Fondolo pour se transporter du théâtre de la guerre jusqu'à Venise, a trait à la position prise par Boucicaut après le combat livré vers le 19 dans les environs de Tortone. — A l'origine de ces nouvelles arrivant à Venise le

Holtra[1] de questo[2], pur in lo dito mexe avesemo de nuovo una chocha de Zenovexi vegniva d'Alesandria chon specie a Savona, sovra de la qual se atrovava de spiziaria per vaiuda de duchaty xxv[m] d'oro, d'aver de Fiorentiny, fo tegnudo per Zenovexi, a chaxion per le galie del re Alvixe, per avanty azionte là a Savona, ly fo fato a Zenovexi algum dano, e per questa chaxion i dity Zenovexi sapudo (*sic*) refarse, pensando loro sia in liga con Fiorentiny fina ly serà refato a loro dy suo dany per Fiorentiny[3].

. . . .

Apreso[4] per questo miser lo doxie[5], per lo Conseio di Pregady avesemo in questo tenpo, per una anbasada per tratado de Fazim Cham mandada de qui in Veniexia[6], a caxon che in le parte de Lonbardia fose

1[er] octobre, Boucicaut se tient toujours à Gavi, où il demeure, en effet, jusqu'au 26 ou 29, le Châtelet de Gênes tenant encore jusqu'au 25; mais le château de Novi, dont le vain essai de ravitaillement a occasionné le dernier combat, a décidément capitulé. La description de la position de Boucicaut, signalée ici par Cabrino Fondolo : « El qual sia stado serado in una vale », est à rapprocher de celle mentionnée naguères dans le récit de Morosini, dans son arrêt de sa marche sur Gênes : « Se reduse a una planura serada da tute parte ». (Ci-dessus, p. 286.)

1. Fol. 219 B. — Entre le 1[er] et le 18 octobre 1409.

2. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Allusion aux conséquences de la révolution génoise à Savone, ville qui a adhéré de suite, comme on l'a vu, au nouveau gouvernement de Gênes. — Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, rival de Ladislas au trône de Naples, auquel la guerre de Ladislas contre Florence rend toutes ses chances, passé en Italie pour soutenir ses droits, est depuis juillet en Toscane, en ligue avec Florence et ses alliés, gonfalonier

Outre cela, dans ledit mois encore, nous eûmes nouvelles qu'une coque génoise, venant d'Alexandrie à Savone avec des épices et sur laquelle se trouvait de l'épicerie pour la valeur de 25,000 ducats d'or, appartenant aux Florentins, avait été retenue par les Génois parce que les galères du roi Louis, auparavant arrivées à Savone, avaient fait quelque dam aux Génois; (et, pour cela, lesdits Génois ont voulu se refaire, pensant que les gens du roi Louis sont alliés avec les Florentins,) — jusqu'à ce qu'il leur ait été donné satisfaction des dommages à eux causés par les Florentins.

. . . .

Ensuite nous eûmes en ce temps-là nouvelles de Lombardie par une ambassade envoyée à Venise par l'entremise de Facino Cane, pour que dans les parties de Lombardie se conclût accord et arrangement entre

d'Alexandre V, et soutenu, jusqu'à la révolution génoise du 3 septembre, par le gouvernement français de Gênes. La flotte de galères provençales qui venait seconder sa campagne, arrivant à Savone, a trouvé, comme on le voit, la révolution opérée et le nouveau gouvernement génois immédiatement passé de la cause du prince français à celle de son compétiteur. Cette flotte provençale, d'après le récit de Morosini, paraît avoir ouvert contre Savone quelques hostilités, sans grand résultat, en représailles desquelles Savone fait saisir ces marchandises florentines, cargaison fourvoyée à Alexandrie sur un navire génois, bien avant les événements de septembre.

4. Fol. 220 B. — Entre le 13 décembre 1409 et le 10 janvier 1410.

5. Cet extrait se retrouve dans Sanuto, résumé en quelques lignes, et seulement en ce qui concerne l'intervention de Venise pour pacifier la Lombardie, après l'échec de l'intervention française. (Col. 846.)

6. Tout ce fragment a trait à la suite des événements de Lombardie. — Facino Cane, après le combat livré aux environs

meso acordo e aconzo tra quely do fradely, miser Zian Maria e chonmeso so fradelo Filipo, chonte de Pavia, intranby signor de Milan, e per chaxon che intranby s'aconzase e fose d'acordo[1], che seria de grandisimo utel e destro al stado de Veniexia, conziosiachè tuto el sal e altre marchadantie se soleva levarse da Veniexia, per chaxion che tute chose aveva spazio de qua, e per loro vegniva tolto da Zenova e d'Anchona e da Pixia e altry luogi per mar, fo provezudo de far do soleny anbasadory, li qual devese acordar e meter in paxe quely luogi[2]. Dy qual fo fato in prima el nobel homo miser Fantin Dandolo, che fo de miser

de Tortone vers le 19 septembre et la reddition du château de Novi, s'est porté par Vigevano (*Schiavina*, col. 406) sur Milan, et a mis de nouveau la main sur le duc et le duché. (*Ibid.*, id.) — Boucicaut, que les dernières informations laissaient à Gavi, le Châtelet de Gênes tenant encore, a, depuis, opéré sa retraite le 26 septembre (*Giorgio Stella*, col. 1225-1226) ou le 29 (*Sercambi*, t. III, p. 171-172), laissant, toutefois, bien garnie la forte place de Gavi, dont l'ennemi paraît alors abandonner le siège (*Monstrelet*, t. II, p. 40), et qui ne se rendra qu'en 1411 (Giovanni Stella, *Cont. Annales Genuenses* de Giorgio Stella, col. 1233, 1238) : cette retraite lui a sans doute été commandée par la capitulation du Châtelet de Gênes, effectuée le 25 pour la nuit du 28 au 29. (*Giorgio Stella*, col. 1225 ; *Sercambi*, t. III, p. 171.) — Mais ce n'est nullement pour repasser les Alpes, ainsi qu'il est généralement assuré par erreur. (Canale, *Nuova Istoria della repubblica di Genova*, t. IV, p. 164.) C'est seulement pour se retirer dans un autre État italien, en Piémont, dont le souverain, Louis de Savoie, prince d'Achaïe, est un des confédérés de la ligue française. (*Della Chiesa*, col. 1055; *Sercambi*, t. III, p. 171-172 ; *Chron. du duc de Bourbon*, p. 310-311 ; *Berry*, ad ann. 1409.) De là, n'abandonnant pas encore la partie, renforcé peut-être par de nouveaux secours de France (*Monstrelet*, t. II, p. 40), il resserre sa fédération avec le comte de Piémont et le comte de Savoie contre le nouveau gouver-

les deux frères, c'est-à-dire entre Giammaria et Filippo, comte de Pavie, son frère, tous deux seigneurs de Milan, et pour que tous deux s'arrangeassent et fussent d'accord : chose de très grande utilité et profit pour l'État de Venise, puisque ces pays avaient accoutumé de se fournir à Venise de tout le sel et autres marchandises, de toutes choses qui y étaient de vente, et qu'ils prenaient alors à Gênes, à Ancône, à Pise et autres lieux par mer. Par messire le doge et le conseil des « Pregadi » il fut décidé de choisir deux ambassadeurs extraordinaires, qui devraient faire l'accord et la paix en ces lieux. Pour cette

nement de Gênes, le marquis de Montferrat et Facino Cane. (*Della Chiesa*, col. 1055.) Dès le 3 octobre, ils assiègent la place de Poirino, entre Turin et Asti ; le 29 novembre, ils sont devant Sant'-Albano, presque au pied de l'Apennin, dans la direction de Mondovi, place destinée à capituler à la fin de janvier 1410. (*Della Chiesa*, col. 1055.) Ensemble d'événements qui ne paraît pas avoir été jusqu'ici l'objet de relations précises.

1. Cette mission à Venise de Facino Cane, maître du nouveau gouvernement milanais, a pour but de solliciter l'intervention de la république pour pacifier les différends existant entre le duc et son frère le comte de Pavie, mal apaisés par l'entrée des forces françaises à Pavie. Elle est intéressante à relever. — Un ambassadeur du comte de Pavie avait paru à Venise en novembre. (Michel Perret, *Hist. des relations de la France avec Venise*, t. I, p. 108-109.) Après la mission de Cane, que Morosini semble seul indiquer, Venise négocie la paix entre les deux frères, pendant les premiers mois de 1410. (*Ibid.*, t. I, p. 111.) Les troubles persistants de Pavie vont permettre à Facino Cane, l'an suivant, d'y usurper tout pouvoir comme à Milan.

2. On voit reparaître ici la question, purement commerciale, relative au trafic du sel, qui avait amené les premières difficultés entre le gouvernement français de Gênes et Venise, en 1402.

Lunardo el chavalier, e l'altro fo miser Franzescho Contariny, i qual intranby aceta de prexente al servixio de questa dogal Signoria a deverde andar[1].

. . . .

Apreso[2] in lo dito tenpo[3] fo meso a marchado, vegnudo el salvo chonduto del viazo de Fiandra, a marchado IIII° galie de le mexure uxade per chomun. I parony fo prima ser Christofalo Sovranzo, ser Zian Morexiny, ser Bernardo Pasqualigo e ser Nicholò Ierizo. Andè a l'incanto da duchaty XXV fina duchaty L d'oro l'una. Chapetanio de queste fo fato el nobel homo miser Nicolò Foscholo[4]. E apreso do choche mese per spizial persone, prima la chocha de ser Nicholò dal Chareto, e la chocha Nuova, paron ser Zane Bon de Ziliol, andè a cargar de malvasie in Chandia, de portada de bote VII°, e l'altra carga de viny per Veniexia, e anchora de qua fo seda e specie e altre ase marchadantie, per vauida de duchaty CCC milia d'oro[5].

. . . .

1. Ce passage de Morosini montre avec quelle facilité, sitôt la chute de la domination française, les difficultés pendantes entre Gênes et Venise, au sujet des affaires de Lombardie, se dénouent d'elles-mêmes entre les divers intéressés italiens.

2. Fol. 221 B. — Entre le 12 février et le 20 avril 1410.

3. Cet extrait ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. La décision du sénat réglant ce voyage de 1410 et répartissant, sous le commandement de Niccolò Foscolo, trois galères à destination de l'Écluse, et une à celle de Londres, est du

ambassade fut choisi d'abord le noble homme messer Fantino Dandolo, fils de feu messer Lionardo, chevalier, et en second rang messer Francesco Contarini, qui tous deux acceptèrent sur le champ d'y aller pour le service de la Seigneurie ducale.

. . . .

Ensuite, dans le même temps, furent mises à l'encan, après l'arrivée du sauf-conduit du voyage de Flandre, quatre galères du tonnage ordinaire. Les « parony » furent d'abord ser Cristoforo Soranzo, puis ser Giovanni Morosini, ser Bernardo Pasqualigo et ser Niccolò Erizzo. Elles montèrent, à l'encan, de 25 ducats jusqu'à 50 ducats d'or chacune. Capitaine en fut fait le noble homme messer Niccolò Foscolo. Et ensuite deux coques affrétées par des personnes privées, d'abord la coque de ser Niccolò Del Carretto, puis la coque Neuve, patron ser Giovanni Buono de' Zilioli, allèrent, la première, d'un tonnage de 700 « botte », charger des vins blancs de Malvoisie à Candie, et l'autre prendre un chargement de vins pour Venise, ainsi que de la soie, des épices et beaucoup d'autres marchandises, d'une valeur de 300,000 ducats d'or.

. . . .

27 février 1410. Antonio Bembo, dont la mission en Angleterre, l'an précédent, paraît avoir été infructueuse, devait revenir avec la flotte. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 51-52, n[os] 178-184, et Liste des capitaines.)

5. Outre le « voyage de marchandise » officiel effectué par les seules galères de l'État vénitien, il s'agit ici de deux coques, objet d'armements particuliers, à destination finale de Flandre, avec les détours de traversée ici relatés.

Avese[1] apreso[2], per lo scriver[3] a fato ser Franzescho Bevazian, nostro noder de le parte da Zenova[4], chomo per uno tratado fo deschoverto de una femena de Savona[5] miser l'arziveschovo de Savona[6] aveva fato soto man uno tratado de dar Savona a Buzicardo[7]. De che questo sapudo, lo dito fose prexo e meso in una chebá de fero, e in quela zudegado a morir, e abia quely de Savona chazado i Gelfy de fuora, e dadoy anchora una cholta de duchaty CC[m] d'oro, e questo solo a caxon quely non posa pluy intrar entro de Savona[8].

1. Fol. 222 A. — Entre le 20 avril et le 24 mai 1410.

2. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

3. Les deux extraits qui suivent ont trait aux dernières répercussions de la révolution génoise et aux dernières manifestations de la présence de Boucicaut en Italie jusqu'à la fin de l'an 1410.

4. Francesco Beazzano (Bevacciani), notaire de la république de Venise, envoyé de Venise à Gênes en janvier 1405 pour l'exécution de la convention du 22 mars 1404, et dont la mission prend fin en décembre 1410, par suite de l'exécution finale de la sentence arbitrale prescrite par la paix du 28 juin 1406 et enfin rendue par le comte de Savoie en 1408. (Delaville le Roulx, *La France en Orient*, p. 482, 504.)

5. Le petit État de Savone s'était donné à Louis, duc d'Orléans, par traité du 17 novembre 1394 (Eug. Jarry, *Louis de France, duc d'Orléans*, p. 150-152), puis à la couronne de France par transfert du 24 octobre 1396, au moment de l'installation de la domination française à Gênes. En 1407, Savone, où l'on a déjà vu Benoît XIII séjourner avant et après son voyage à Gênes en 1405, avait été désigné de commun accord, par traité du 20 avril, pour servir de lieu d'entrevue entre les deux papes Benoît XIII et Grégoire XII, entrevue où le pape d'Avignon devait seul se trouver au rendez-vous. Traité bien connu dont le texte présente de multiples reproductions, entre autres dans Raynaldi, *Annales ecclesiastici* (t. XVII, ad ann.

On sut ensuite, par un écrit de Francesco Beazzano, notre notaire dans les parties de Gênes, que, par un traité dénoncé par une femme de Savone, messire l'archevêque de Savone avait conclu sous main traité pour livrer Savone à Boucicaut; qu'à cette nouvelle, l'archevêque avait été saisi, mis dans une cage de fer et condamné à y mourir, et que ceux de Savone avaient mis au ban les Guelfes en les frappant d'une amende de 200,000 ducats d'or, et cela seulement pour qu'ils ne pussent plus rentrer dans Savone.

1407, 4), dans *Rel. de Saint-Denis* (t. III, p. 542-562). Le Diario en renferme une version italienne sans intérêt spécial. (*Diario*, ad diem 1er juin-14 juillet 1407, ms., fol. 203 A à 204 A.) — Lors de la révolution génoise du 3 septembre 1409, Savone, qu'on a vu adhérer au nouveau gouvernement, était néanmoins devenue le refuge de tous les Guelfes marquants de Ligurie, atteints, en somme, par les événements de Gênes, œuvre du parti gibelin, qui, malgré l'unanimité du mouvement, en avait recueilli comme faction tout le fruit.

6. L'évêque (et non archevêque) de Savone est alors le Français Philippe Auger, en fonctions depuis 1406, successeur de Giovanni Grimaldi, et qu'on trouve remplacé, à la date de 1412, par Pier Spinola. (Gams, *Series episcoporum*, Savona.)

7. Boucicaut, continuant toujours avec obstination la campagne en Piémont, avec ses alliés les princes de Savoie, a pris le 20 janvier 1410 la place de Trinità et le 25 celle de Sant'-Albano, assiégée depuis la fin de novembre, toutes deux commandant au pied de l'Apennin la route du Piémont à Savone par le col de Cadibone; puis, du 1er au 6 mars, il a assiégé et pris Polonghera, entre Turin et Saluces. (*Della Chiesa*, col. 1055.)

8. Cette conjuration guelfe destinée à rendre Savone à la France est découverte le 15 avril 1410, date qui correspond bien à celle ici marquée pour l'arrivée de la nouvelle à Venise. (*Giovanni Stella*, col. 1228.) — Le récit de Morosini, avec cer-

El qual Buzicardo iera per mia xxv in persona apreso Savona [1].

. . . .

Veramente [2] per avanti [3] fose fato mencion e a chaxion non me esia de memuoria [4], avesemo de fermo trovandose lo dito Fazim Chan eser apreso Novy, aver roto circha chavay v^c in vi^c de Franzeschi molto mal in ordene e malysimamente desposty contra le tere de Lonbardia, e per conseio de questo Buzicardo, per meter per Lonbardia in derota; la qual nuova è stada molto bona al stado de Verona e Vizenza e Padoa [5]. De la dogal nostra Signoria [6] è [7] perso uno castelo dito

tains des détails qu'il contient, est confirmé par celui de Sercambi. (T. III, p. 171-172.)

1. La participation que Morosini, dans cette entreprise, assigne à Boucicaut, toujours présent en Piémont et maître de la tête de route de Savone, est intéressante à relever et témoigne de la ténacité des intentions de revanche conservées par le maréchal. L'assertion du Diario est confirmée dans ses lignes générales par Sercambi. (T. III, p. 171-172.) — Cette entreprise sur Savone paraît s'être aussi reliée, d'après Sercambi (t. III, p. 171-172), aux projets de Louis II, de Florence et ses alliés en vue de leur campagne prochaine contre Ladislas, repoussé définitivement de Toscane, expulsé de Rome et refoulé dans son royaume de Naples depuis la fin de 1409. Savone, à défaut de Gênes, à présent alliée de Ladislas, eût offert dans la Rivière une relâche précieuse aux galères provençales.

2. Fol. 224 A. — Entre le 2 et le 10 août 1410.

3. Cet extrait ne figure pas dans Sanuto.

4. Le passage initial qui suit, dans son allure enchevêtrée et avec les termes de rappel qu'il semble contenir au sujet d'une

Boucicaut était alors en personne à 25 milles de Savone.

. . . .

Vraiment il a été fait mention auparavant, [et je dis,] afin que cela ne me sorte pas de la mémoire, que nous eûmes pour certain que Facino Cane, se trouvant près de Novi, avait mis en déroute environ 5 à 600 chevaux français très mal en ordre et très maladroitement disposés contre les terres de Lombardie par ce Boucicaut, dans le dessein de mettre en déroute la Lombardie. Cette nouvelle a été très bonne pour l'état de Vérone, Vicence et Padoue. Quant à notre Seigneurie

nouvelle déjà ancienne, ne peut guère se rapporter qu'à une répétition des faits remontant à l'an précédent, à savoir les combats livrés entre Facino Cane et Boucicaut, autour de Novi, à Serravalle et vers Tortone, en septembre 1409, faits déjà présentés par Morosini en leur date normale. Étant donnés les termes de rappel dont le Diario fait ici usage, il semble difficile qu'il s'agisse, en ce moment, d'une nouvelle action importante livrée dans les mêmes parages à l'occasion du fait, exact et récent celui-là, qui se trouve allégué dans le passage final.

5. Ms. : « Padoana ».

6. Ce rappel d'événements semble uniquement motivé par le désir de remettre en mémoire les événements de Lombardie, avant de hasarder, à la longue distance d'une année, la notation d'un fait nouveau s'y rattachant encore, fait réellement survenu en cet été de 1410.

7. Le passage final qui suit se réfère, quant à lui, à l'un des derniers épisodes contrôlables de l'action française dans la Haute-Italie en cette période. C'est, en tout cas, le dernier signalé par Morosini.

Chastelazo[1], dadose[2] a miser lo ducha de Milam[3].

. . . .

1. Allusion à la perte de la place de Castellazzo, forte position sur la Bormida, entre Alexandrie et Novi, perdue par le parti guelfe opposé en cette région à Facino Cane et demeuré constamment, dans ces districts de l'Italie, en action liée avec Boucicaut. — En 1404, au cours des hostilités de 1403-1405 entre Gênes et Milan, Castellazzo avait été occupée, contre Facino Cane, par les Trotti, chefs du parti guelfe dans la région, qui même y avaient arboré un instant les couleurs de France. (*Schiavina*, col. 400-401.) Ils s'y maintenaient depuis. Castellazo était cependant pressée par Cane depuis 1407, dit Biglia dans un expressif récit (col. 31), depuis la fin de 1409, avec bastilles environnantes, disent Schiavina (col. 406), et della Chiesa (col. 1056), dernière relation où les sept « anny » assignés au siège avec bastilles doivent sans doute s'entendre de sept « mesy ». Castellazzo capitule enfin aux mains de Cane, se rendant expressément au duc de Milan (*Schiavina*, col. 407; *Della Chiesa*, col. 1056), le 22 juillet 1410 (*Schiavina*, col. 407). Date qui correspond parfaitement à la survenance de la nouvelle à Venise entre le 2 et le 10 août.

2. Boucicaut, cependant, s'obstine encore en Piémont. Après l'échec du coup de main tenté sur Savone, il a licencié la plus grande partie de ses forces françaises, arrivées l'an précédent en plusieurs envois, et leur a fait repasser les Alpes. (*Chron. du duc de Bourbon*, p. 310-311; cf. 309, 313.) Après la perte de Castellazzo par ses alliés, il achève l'année en Piémont. Entre le 5 juillet et le 13 août, il a essayé encore de surprendre, avec 4,000 hommes, Pieve di Teco, sur le versant sud de l'Apennin, entre Savone et Vintimille. (*Giovanni Stella*, col. 1231-1232.) En septembre 1410 est encore repoussée une attaque contre Gavi, toujours aux mains de sa garnison française. (*Ibid.*, col. 1232.) Le 28 et le 29 octobre, en compagnie du comte de Piémont, il s'empare de la ville et du château de Pancalieri, entre Turin et Saluces. (*Della Chiesa*, col. 1056.) Opération qui semble la dernière entreprise de Boucicaut sur

ducale, elle a perdu un château dit Castellazzo, qui s'est donné à messire le duc de Milan.

. . . .

le sol d'Italie. — Une trêve intervient alors entre les deux coalitions belligérantes, trêve transformée en paix finale le 8 avril 1411. (*Della Chiesa*, col. 1056.) Acte qui termine cette dernière répercussion de l'action française en Italie, où elle est destinée à ne pas se renouveler de longtemps.

3. Boucicaut est rentré en France à la suite de la trêve italienne, vers le début de l'an suivant 1411. On le trouve à Lille, auprès du duc de Bourgogne, dans la première huitaine de février, à ce qu'il semble. (*Monstrelet*, t. II, p. 109-111 ; Ernest Petit, *Itin. de Jean Sans-Peur*, p. 377-378.) Il reparaissait juste pour la terrible reprise de guerre civile que marque cet an 1411. Mal vu du duc de Bourgogne comme du parti d'Orléans depuis la perte de Pise (*Livre des faicts*, part. III, ch. XII), demeuré à l'écart des troubles qui déchirent le pays, employé seulement par le duc de Berry, pendant une courte période d'influence, en avril, en juillet 1411, à divers essais de rétablissement de l'ordre (*Itin. de Jean Sans-Peur*, p. 379 ; *Rel. de Saint-Denis*, t. IV, p. 404, 440), il retrouve cependant un rôle en vue en Languedoc, où il commande énergiquement, de 1413 à 1415, comme gouverneur, comme capitaine-général, comme lieutenant et capitaine général sur le fait de la guerre. (D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 1019-1028.) Lors de l'invasion anglaise de 1415, au choc d'Azincourt, il est fait prisonnier pour mourir en Angleterre en 1421. — Gênes, la trêve, puis la paix conclue avec les alliés de Boucicaut qui menacent encore son indépendance reconquise, demeure gouvernée par le marquis de Montferrat, capitaine avec pouvoir de doge, en attendant la révolution nouvelle du 20 mars 1413, par laquelle la cité reprend ses doges nationaux élus, jusqu'à ce que l'ingouvernable peuple, dévorant destructeur de ses propres forces, s'asservisse bientôt pour quinze ans, de 1421 à 1435, à la domination milanaise. — Derniers échos de la guerre à présent close. En 1411 seulement, Gênes rentre en possession de la place d'Ovada, au nord de l'Apennin, entre Alexandrie et Gênes, qui capitule à terme,

Dapuo[1], ady[2] xx de zener de M° CCCC X°, azionse III galie de Fiandra a Veniexia; la quarta galia de ser Zian Morexin de miser Nicholò ronpese sovra bocha de Faro per fortuna; ma i omeni de quela schapola, e l'aver fo rechatado fuor cha sachy xxx de lana fo persy; e altro aver non se dise. Ma hè stado de molto dano de tuta la tera; conseguirà de dano la dita galia in la marchadantia per duchaty xx^m d'oro[3]. Ma fo provezudo de inchantar una galia per mandar a Mesina conmeso do provededory, dandoy duchaty CCC d'oro per so afano; le qual tute spexe seguirà debia andar sovra la marchadantia per rata. Paron fo fato anchora de la dita galia ser Zian Morexini, fio del dito miser Nicholò, pare de quelo[4].

. . . .

Per[5] l'ano[6] de M CCCC X°, dy XVIII° de fevrer, fose inchantade IIII° galie de le mexure grose por lo viazo de Fiandra. Chapetanio fo el nobel homo miser Lunardo Mozenigo; i[7] sovrachomity suo, prima ser

le 22 juillet, pour le 1er novembre (*San-Giorgio*, col. 686-687); de Gavi, qui se rend le 10 octobre, après deux ans d'assauts (*Giovanni Stella*, col. 1238); en 1413 seulement, de Porto-Venere, tenue encore jusque-là par un gros de dissidents guelfes réfractaires à la révolution de 1409 (*Giovanni Stella*, col. 1228-1249). Le 27 avril 1413, le traité de Lucques consacre la paix entre Gênes et Florence, avec qui Ladislas lui-même, quelques mois avant sa mort, va signer la paix d'Assise, le 22 juin 1414.

1. Fol. 227 B. — 20 janvier 1411.
2. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.
3. Ces quatre galères du voyage de Flandre, armées comme on l'a vu en vertu d'une décision du sénat en date du 27 février

Ensuite, le 20 janvier 1410, arrivèrent trois galères de Flandre à Venise. La quatrième galère, celle de ser Giovanni Morosini, fils de messer Niccolò, fut brisée à l'entrée du Phare par la tempête ; mais l'équipage échappa et le chargement fut sauvé, fors trente sacs de laine qui furent perdus (rien d'autre, à ce qu'on dit). Mais cela a été de grand dam à tout le pays ; il s'ensuivra du naufrage de cette galère une perte de 20,000 ducats pour la marchandise. On pourvut à la mise à l'encan d'une galère pour envoyer à Messine, avec deux provéditeurs, auxquels on donna 300 ducats d'or pour leur peine ; toutes les dépenses qui s'ensuivront seront réparties sur la marchandise au prorata. On fit encore « paron » de cette galère ser Giovanni Morosini, fils dudit messer Niccolò, son père (*sic*).

. . . .

Pour l'année 1410, le 19 février, furent mises à l'encan quatre galères de grand tonnage pour le voyage de Flandre. Capitaine en fut le noble homme

1410, étaient parties de Venise avant le 20 avril. (Ci-dessus, p. 304, n. 2-4.) On voit avec quel soin le Diario relève les détails de l'accident survenu au retour à l'une d'elles, à celle dont Giovanni Morosini était adjudicataire ou « paron ».

4. Exemple d'armement de secours expédié pour sauver la cargaison d'une galère de commerce d'État perdue à la mer. Ces sortes de désastres maritimes étaient très rares à Venise ; le Diario n'en présente que des mentions exceptionnelles. « Lequel nauffrage ne advient presque jamais », dit le Traité du gouvernement de Venise. (Ch. xcv, dans Michel Perret, *Hist. des relations de la France et de Venise*, t. II, app. I, p. 296.)

5. Fol. 227 B. — 19 février 1411.

6. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

7. *I.* Inc. fol. 228 A.

Ziorzi Charavelo, ser Nicholò Trivixan, ser Nicholò Barbo; la quarta, ser Bernardo Pasqualigo. E a quely parony ly fose inprestado ducaty M d'oro per galia, e fo delyvrade da l. XI, in XIII, in XV infina l. XXI e s. ... de grosy[1].

. . . .

In[2] questy dy[3] del mexe d'avril sovradito, azionse le nostre do choche a Veniexia de le parte de Fiandra, la Chareta e la Ziliola, in chonserva, de vaiuda de lane e pany e certa quantitade de metaly e sarze, vary, anbre, de valor de duchaty CC X in CC XX^m d'oro. La qual fo bona novela a tuta la tera, chonziosia savevemo iera tegnuda da tre choche de Zenovexi, corsery de mal a far, sovra Cades; e per la devina gracia, quele azionse a Veniexia ady XVIII° d'avril de M^oIIII^cXI^o[4].

. . . .

Prexo[5] fose, ady[6] XXXI° del mexe de zener de

1. La décision du sénat réglant ce voyage de 1411 à quatre galères, en effet, mais sans répartition non plus spécifiée, est du 12 février 1411. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, t. I, p. 52-53, n°s 185-188.) La Liste des capitaines, publiée par Rawdon Brown, en appendice de sa savante introduction, présente pour cette année une erreur évidente qui se répercute sur les années suivantes, jusqu'en l'année 1429, erreur que ce passage du Diario et les suivants de même ordre permettront de rectifier. Cette liste indique, en effet, pour cette année 1411, deux capitaines simultanés, Leonardo Mocenigo, en effet, signalé par le Diario, et Marco Giustiniani, que le Diario présentera comme capitaine l'an suivant, en 1412. (*Ibid.*, Liste des capitaines et ci-après.) En 1412, la liste de Rawdon Brown indiquera pour capitaine Almorò Lombardo, que le Diario ne signale que l'année suivante, en 1413. Et ainsi de suite, jusqu'en 1429. (Liste des capitaines, et ci-après.) Il paraît donc évident que quelque

messer Lionardo Mocenigo; ses « sovracomiti » furent d'abord ser Giorgio Caravello, ser Niccolò Trevisani, ser Niccolò Barbo, et, pour la quatrième, ser Bernardo Pasqualigo. Et à ces « patroni » furent prêtés 1,000 ducats d'or par galère, et elles furent adjugées de 11, 13, 15 jusqu'à 21 livres et ... sous de gros.

. . . .

En ces jours dudit mois d'avril arrivèrent à Venise nos deux coques des parties de Flandre, la Carretta et la Ziliola, de conserve; leur chargement de laines, draps et certaine quantité de métaux, étoffes de lin, fourrures, ambre, valait de 210 à 220,000 ducats d'or. Ce fut bonne nouvelle pour toute la terre, parce que nous savions qu'elles étaient guettées par trois coques génoises, corsaires de male intention, au-dessus de Cadix; par la grâce de Dieu, elles arrivèrent à Venise le 18 avril 1411.

. . . .

Il fut décidé par messire le doge et la Seigneurie,

incorrection matérielle, provenant, soit du manuscrit même d'où le savant érudit anglais a tiré les éléments de sa liste, soit de l'impression de son ouvrage, aura, de 1411 à 1429, avancé d'un an chacun des noms figurant sur cette liste.

2. Fol. 228 B.

3. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ces deux coques vénitiennes à destination de la Flandre, armées par armement particulier, étaient parties de Venise, comme on l'a vu, vers le même temps que les galères de l'État armées par décision du 27 février, c'est-à-dire avant le 20 avril. Les incidents de leur route de retour, que relève le Diario, montrent que la révolution génoise de septembre 1409 n'avait pas entièrement modifié l'hostilité maritime persistante de Gênes et de Venise.

5. Fol. 238 A. — 31 janvier 1412.

6. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

M° IIII^c XI [1], de meter galie v de le mexure uxade per miser lo doxe con la Signoria al viazo de Fiandra, zoè galie tre a Londra e a la Scluxa, e galie II in Aque Morte, e questo fo per lo forzo grando de tute specie e sy de goto(i)ny se trova in Veniexia. Chapetanio [2] fo fato el nobel hom miser Marcho Zustignan fo de miser Orsato; i parony suo fo prima ser Nicholò Trivixam, ser Cristofalo Sovranzo, ser Vido da Chanal condam miser Franzescho, e ser Franzescho Zustignan, e ser Ziorzi Loredam. Chostà a l'incanto da l. XXXII in XL° de grosy, e quela d'Aque Morte, duchaty M° CCC XX. Party de Veniexia ady... Christo le conduga qua con salvamento! Amen [3].

. . . .

E [4] apreso per lo dito ano [5] de M° IIII^c XII, al viazo de Fiandres fose prexo de meter galie v de le mexure grose, le qual fo inchantade IIII° : do per le parte de Fiandra e do per Londra, e I per la Scluxa, o voio dir per Aque Morte. I parony fo prima, per quela de Aque

1. Depuis quelques semaines, depuis le cours de décembre, Venise est en guerre déclarée avec le roi de Hongrie, Sigismond, élu empereur depuis 1410, guerre destinée à se prolonger, sur les frontières du Frioul et de l'État vénitien, jusqu'à la trêve de cinq ans, conclue à Udin, le 17 avril 1413. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 57-63; Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, t. I, p. 334-354 et p. 349, n. 58.)

2. *Chapetanio*. Inc. fol. 238 B.

3. La décision du sénat réglant ce voyage de Flandre et Angleterre, pour 1412, paraît être du 3 février 1412 et porter quatre galères, sans répartition spécifiée. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, p. 53, n°° 189-192.) Le capitaine indiqué dans la liste déjà citée est Almorò Lombardo, que le Diario ne signale que pour l'année suivante. Le capitaine mentionné ici par le Diario, Marco Gius-

le 31 du mois de janvier 1411, de mettre 5 galères du tonnage habituel au voyage de Flandre, c'est-à-dire trois galères pour Londres et l'Écluse, et deux galères à Aigues-Mortes; et cela, à cause de la grande surabondance de toutes épices, et aussi de cotons, qui se trouvaient à Venise. Capitaine fut fait noble homme messer Marco Giustiniani, fils de feu messer Orsato; ses « paroni » furent d'abord ser Niccolò Trevisani, ser Cristoforo Soranzo, ser Guido da Canale, fils de feu messer Francesco, ser Francesco Giustiniani et ser Giorgio Loredano. Elles montèrent à l'encan de 32 à 40 livres de gros, et celle d'Aigues-Mortes à 1,320 ducats. Elles partirent de Venise le... Que le Christ les conduise au port à sauveté! Amen.

. . . .

Et ensuite, pour ladite année 1412, il fut décidé d'armer pour le voyage de Flandre cinq galères de gros tonnage, qui furent mises à l'encan; des quatre premières, deux pour les parties de Flandre et deux pour Londres, puis une pour l'Écluse, je veux dire pour

tiniani, a été porté, dans la liste, en double pour l'an précédent 1411. — Quant au voyage d'Aigues-Mortes, les textes édités jusqu'ici ne semblent pas en contenir la trace, que les documents originaux des archives vénitiennes permettraient sans doute de vérifier. Cette mention de ce voyage, en 1412, paraît la première régulièrement inscrite par Morosini, qui, jusqu'ici, n'a fait à cette croisière commerciale qu'une simple allusion, sous la date de 1406. (Ci-dessus, p. 216, n. 1.) Les indications relatives à ce voyage d'Aigues-Mortes vont désormais, sauf exceptions relevées, se succéder régulièrement pendant tout le cours du Diario.

4. Fol. 259 b. — 24 janvier 1413.

5. Ce passage se retrouve résumé en quelques mots dans Sanuto. (Col. 877.)

Morte, el nobel homo miser Nicholò dy Prioly de miser Franzescho dito el Ziazo; l'altro paron è prima ser Nicolò Dolfim, ser Bernardo Pasqualigo, ser... Duodo e ser Piero Marzelo. Andè a l'incanto la prima, l. xi° s. ii; la segonda, a l. xxviii de grosy; la terza, a l. xxi e meza de grosy; la quarta, a l. xx s. viii de grosy; la quinta, a s. xvi de grosy. Chapetanio fato el nobel homo miser Almorò Lonbardo. Christo le conduga a salvamento! Amen[1].

. . . .

Prexo[2] fo[3] per miser lo doxe e la Signoria in lo Chonseio dy Pregady de far do anbasadory a la creacion del Re de Ragon, debiando partir con le predite galie de Fiandra; i qual fo mandady i nobel homeny miser Santo Venier, l'altro fo miser Nicholò Malipiero, i qual aceta de prexente, e farase far chavaliery[4].

. . . .

1. La décision du sénat réglant ce voyage de Flandre et Angleterre, pour 1413, à quatre galères, sans répartition spécifiée, est en effet du 24 janvier 1413. (Rawdon Brown, *Ven. Papers*, p. 53-54, nos 193-195.) Le capitaine indiqué par la liste est Andrea Zane, que le Diario ne signale que l'an suivant. Almorò Lombardo, porté ici par le Diario, a été mentionné l'an précédent. — Les renseignements fournis sur le voyage d'Aigues-Mortes sont à relever.

2. Fol. 261 b. — 13 février 1413.

3. Ce passage ne se retrouve pas dans Sanuto.

4. Ces ambassadeurs vénitiens en Aragon, que Morosini montre ainsi prenant passage sur les galères de Flandre jus-

Aigues-Mortes. Les patrons furent d'abord, pour celle d'Aigues-Mortes, noble homme messer Niccolò Prioli, fils de messer Francesco dit « el Ziazo; » les autres, ser Niccolò Dolfin, ser Bernardo Pasqualigo, ser... Duodo et ser Pietro Marcello. A l'encan elles allèrent, la première à 11 livres 2 sols, la seconde à 28 livres de gros, la troisième à 21 livres et demie de gros, la quatrième à 20 livres 8 sols de gros, la cinquième à 16 sols de gros. Capitaine en fut fait noble homme messer Almorò Lombardo. Que le Christ les conduise à sauveté! Amen.

. . . .

Il fut décidé par messire le doge et la Seigneurie, en Conseil des « Pregadi », de nommer à l'occasion de l'avènement du roi d'Aragon deux ambassadeurs qui devaient partir avec les susdites galères de Flandre; furent envoyés nobles hommes messer Santo Venier et avec lui messer Niccolò Malipiero, qui acceptèrent sur le champ; ils seront faits chevaliers.

. . . .

qu'en Espagne, se rendaient au couronnement du nouveau roi d'Aragon, Ferdinand I[er], de la maison royale de Castille, fils de Jean I[er], roi de Castille, et héritier des droits de sa mère Éléonore, sœur de Martin I[er], roi d'Aragon, mort en 1410. A la suite de l'extinction de la maison royale d'Aragon par cette mort, le 31 mai 1410, le trône d'Aragon, disputé par plusieurs compétiteurs, était demeuré vacant jusqu'à la solennelle élection de Ferdinand I[er], le 28 juin 1412. Ferdinand I[er] acquérait aussi le trône de Sicile, vacant également par la mort de Martin I[er], depuis 1410. C'est ce puissant souverain méditerranéen que vont saluer, au nom de Venise, les deux ambassadeurs embarqués sur les galères à destination du Nord.

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France

depuis sa fondation en 1834.

In-octavo à 9 francs le volume, 7 francs pour les membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mémoires de Coligny-Saligny. 1 vol.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France au xive s. 1 vol.
Mémoires de Daniel de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 vol.
Chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Œuvres d'Éginhard. 2 vol.
Chronique de Guillaume de Nangis. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde. 3 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 vol.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Chroniques de Monstrelet. 6 vol.
Chroniques de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.

Ouvrages non épuisés.

Mém. de Pierre de Fenin. 1 v.
Orderic Vital. 5 vol.
Correspondance de Maximilien et de Marguerite. 2 v.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Chronique des Valois. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel des Rois de France. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chroniques des églises d'Anjou. 1 vol.
Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Chroniques de J. Froissart. T. 1 à X. 12 vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au xiiie siècle. 1 v.
Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Étienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'hist. des Gaules. 6 vol.
[illegible] de Bayart. 1 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Les Établissements de saint Louis. 4 vol.
Chronique normande du xive s. 1 vol.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. T. I à V.
Mémoires de Villars. T. I à V.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. I à IX.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. 4 vol.
Chronique d'Arthur de Richemont. 1 vol.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. I et II.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphéméride de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chronique de Richard Lescot. 1 vol.
Brantôme, sa vie et ses écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. T. I.
Lettres de Charles VIII. T. I.
Mém. du chev. de Quincy. T. I.
Chron. de Morosini. T. I.

SOUS PRESSE :

Mémoires de Villars. T. VI.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. X.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. III.
Lettres de Louis XI. T. VI.
Chron. de J. Froissart. T. XI.
Documents sur l'Inquisition.
Journal de J. Barrillon. T. II.
Lettres de Charles VIII. T. II.
Mém. du chev. de Quincy. T. II.
Chron. de Morosini. T. II.

BULLETINS, ANNUAIRES ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1897).

In-18 et in-8°, à 2 et 5 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.